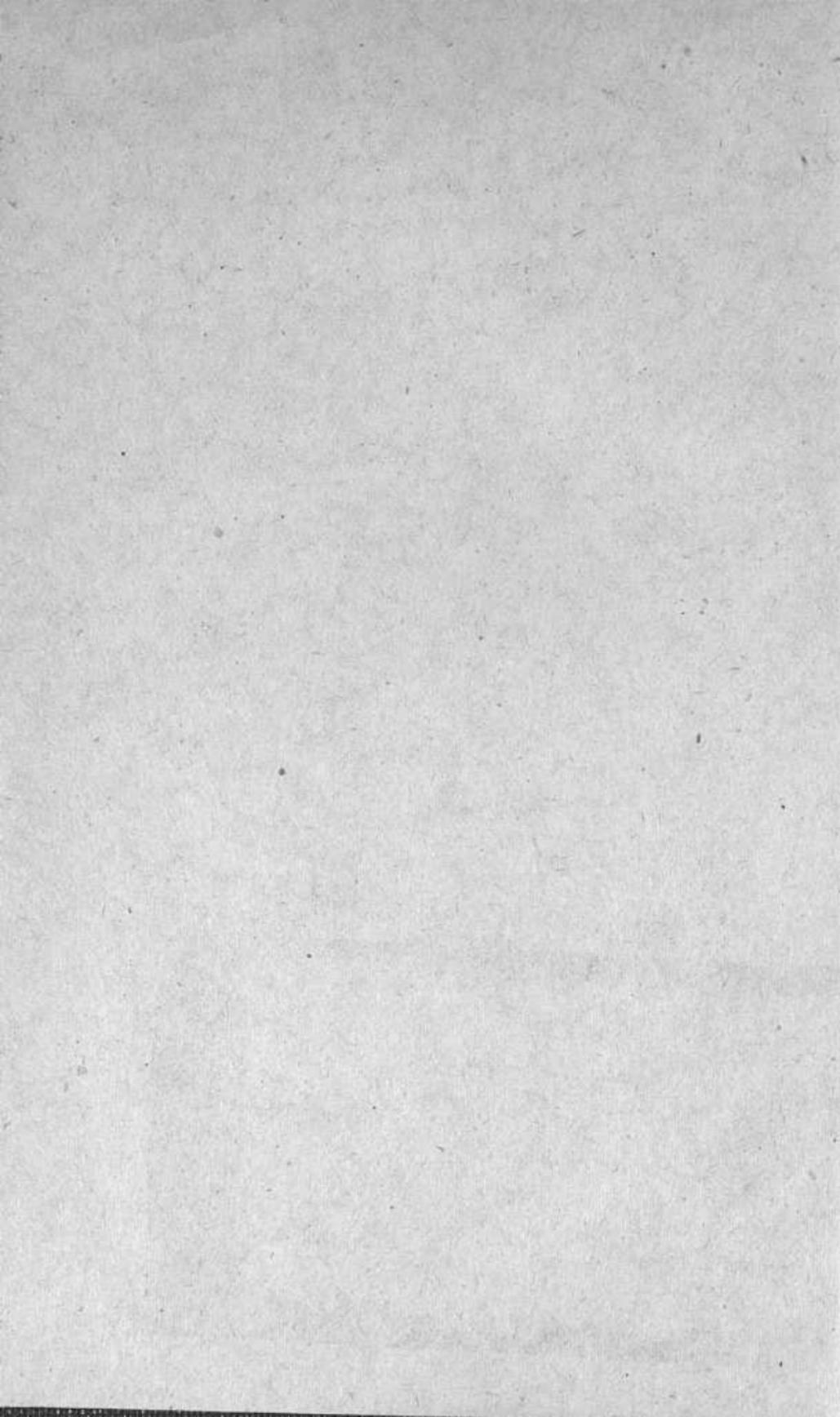


SG-14
1-29-A

B.P. de Soria

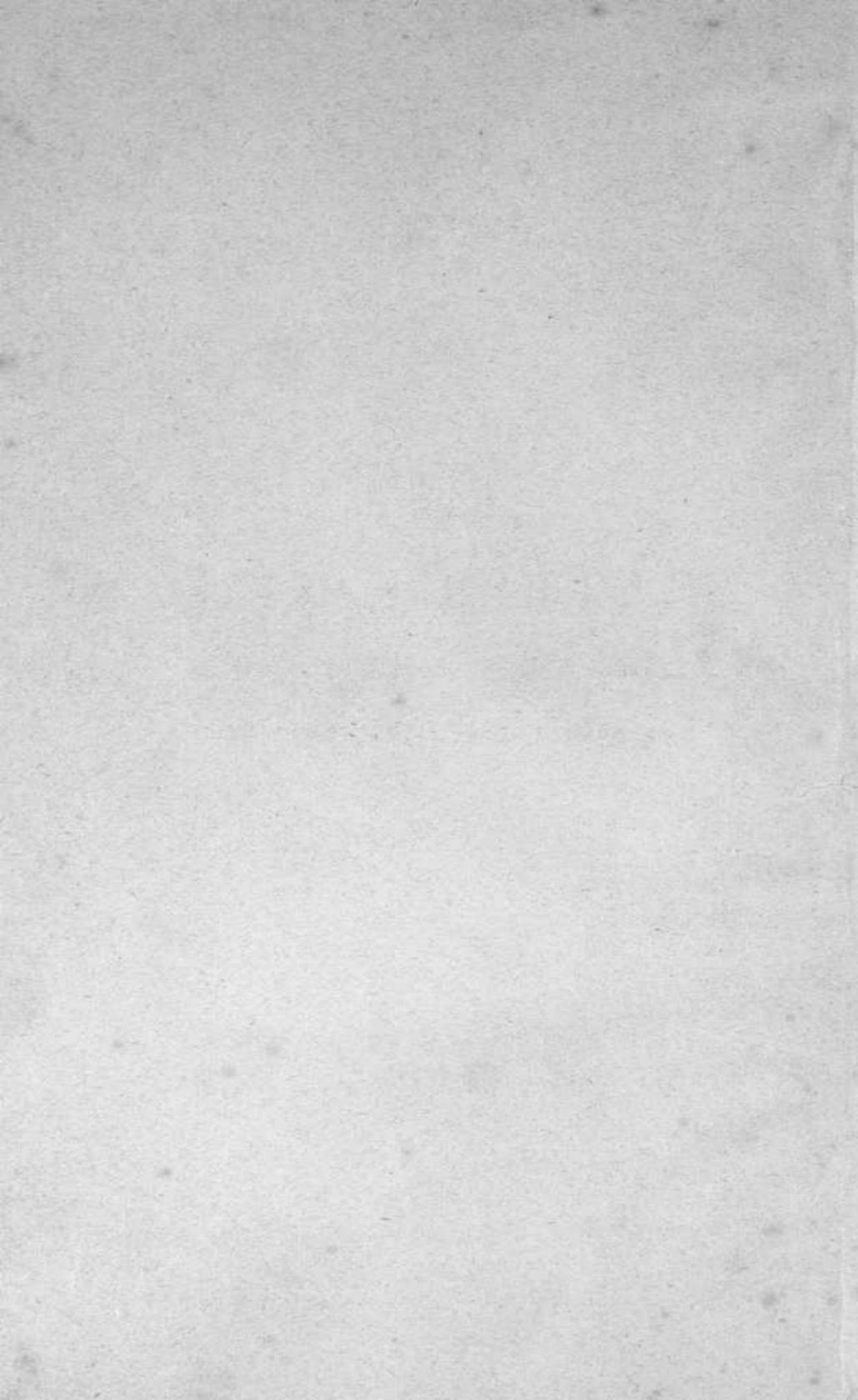


61103472
D-1 481



3472

D-1
481



Pedra de Lemas

et
Publia

LES
AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

Cet ouvrage a été expliqué littéralement, annoté et revu pour la traduction française par E. Sommer, agrégé des classes supérieures, docteur ès lettres.

LES
AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS
EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des arguments et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

CORNELIUS NEPOS

VIES DES GRANDS CAPITAINES

Edo de Lomus

Publio

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—
1891

AVIS

RELATIF A LA TRADUCTION JUXTALINÉAIRE

On a réuni par des traits les mots français qui traduisent un seul mot latin.

On a imprimé en *italique* les mots qu'il était nécessaire d'ajouter pour rendre intelligible la traduction française, et qui n'ont pas leur équivalent dans le latin.

Enfin, les mots placés entre parenthèses, dans le français, doivent être considérés comme une seconde explication, plus intelligible que la version littérale.

ARGUMENTS ANALYTIQUES.

MILTIADE.

- I. Miltiade conduit une colonie dans la Chersonèse.
- II. Il s'empare de Lemnos et des Cyclades.
- III. Il complotte contre Darius pendant l'expédition de ce roi contre les Scythes.
- IV. Darius envahit la Grèce; Miltiade persuade aux Athéniens de marcher à l'ennemi.
- V. Victoire de Marathon.
- VI. Récompense accordée à Miltiade.
- VII. Condamné pour avoir abandonné le siège de Paros, Miltiade meurt en prison.
- VIII. Véritable cause de la condamnation de Miltiade.

THÉMISTOCLE.

- I. Jeunesse dissipée de Thémistocle.
- II. Il s'illustre dans les guerres contre Coreyre et contre les Perses.
- III. Victoire d'Artémisium.
- IV. Défaite de Xerxès à Salamine.
- V. Xerxès est chassé d'Europe.
- VI. Thémistocle relève les remparts d'Athènes.
- VII. Il trompe les Lacédémoniens et les brave ensuite.
- VIII. Exil de Thémistocle.
- IX. Sa lettre à Artaxerxès.
- X. Le roi de Perse comble Thémistocle de présents. Mort de Thémistocle.

ARISTIDE.

- I. Aristide est banni pour sa vertu.
- II. Il assure aux Athéniens la suprématie maritime.
- III. Aristide administre le trésor et meurt pauvre.

PAUSANIAS.

- I. Orgueil de Pausanias après sa victoire sur Mardonius.
- II. Il prend Byzance et renvoie les prisonniers persans à Xerxès.
- III. Il essaye de soulever les ilotes.

CORNÉLIUS NÉPOS.

- IV. Il découvre lui-même son complot.
- V. Il se réfugie dans un temple de Minerve et meurt.

CIMON.

- I. Cimon sort de prison, grâce au dévouement de son épouse.
- II. Ses exploits.
- III. Il est banni, puis rappelé, et meurt au siège de Citium.
- IV. Générosité de Cimon.

LYSANDRE.

- I. Lysandre met fin à la guerre du Péloponèse.
- II. Sa cruauté envers les habitants de Thasos.
- III. Il tente de renverser les rois de Sparte, mais il est tué par les Thébains.
- IV. Ses complots sont découverts après sa mort.

ALCIBIADE.

- I. Caractère d'Alcibiade; son éducation.
- II. Chargé de la guerre contre Syracuse, il devient suspect aux Athéniens.
- III. Condamné pour sacrilège, il va offrir ses services aux Lacédémoniens.
- IV. Il se rend auprès de Tissapherne, et gagne la faveur de l'armée athénienne.
- V. Alcibiade rentre dans Athènes.
- VI. Ses revers à la guerre lui font encourir la disgrâce de ses concitoyens.
- VII. Quoique éloigné d'Athènes, il sert les intérêts de sa patrie pendant la guerre du Péloponèse.
- VIII. Cette guerre terminée, il se retire auprès de Pharnabaze.
- IX. Il est tué par trahison.
- X. Sentiments divers des historiens sur Alcibiade.

THRASYBULE.

- I. Thrasybule entreprend de délivrer sa patrie des trente tyrans.
- II. Il se réfugie à Phylé et s'empare de Munychie.
- III. Après l'expulsion des tyrans, il fait rendre une loi d'amnistie.
- IV. Recompense décernée à Thrasybule. Sa mort.

CONON.

- I. Conon se distingue dans la guerre du Péloponèse.
- II. Il sert Pharnabaze contre les Lacédémoniens.

III. Il accuse Tissapherne devant le roi de Perse.

IV. Conon triomphe des Lacédémoniens à Cnide, et affranchit la Grèce.

V. Il est jeté dans les fers par Téribaze, au moment où il s'apprête à rendre aux Athéniens l'Ionie et l'Éolie.

DION.

I. Liens d'amitié et de parenté de Dion avec les deux Denys.

II. Il fait venir Platon en Sicile; mort de Denys l'Ancien.

III. Dion tombe dans la disgrâce de Denis le Jeune.

IV. Il est exilé à Corinthe.

V. Il revient en Sicile et s'empare de Syracuse.

VI. Mort du fils de Dion. Dion s'aliène le peuple en faisant périr Héraclide.

VII. Il gagne les soldats par ses largesses, mais perd la faveur des grands.

VIII. Complot de Callicrate.

IX. Dion est tué dans son palais.

X. Regrets qui suivent sa mort.

IPHICRATE.

I. Iphicrate s'illustre par sa science dans la tactique.

II. Ses exploits contre les Thraces, les Lacédémoniens et les Thébains.

III. Grandes qualités d'Iphicrate.

CHABRIAS.

I. Chabrias invente un nouveau genre de combat.

II. Exploits de Chabrias en Égypte.

III. De retour à Athènes, il est en butte à la jalousie de ses concitoyens.

IV. Il périt dans une bataille, abandonné par ses soldats.

TIMOTHÉE.

I. Caractère et exploits de Timothée.

II. On lui élève une statue pour le récompenser de sa victoire sur les Lacédémoniens.

III. Mis en accusation après un revers, il est condamné.

IV. Son fils est obligé de relever les remparts d'Athènes.

DATAME.

I. Datame se distingue dans la guerre contre les Cadusiens, et reçoit la province de Cilicie.

- II. Il prend Thyus vivant.
- III. Il amène Thyus au roi et se rend à l'armée d'Égypte.
- IV. Il est rappelé, et fait prisonnier le Cappadocien Aspis.
- V. Menacé par les intrigues des courtisans, il s'empare de la Cappadoce et de la Paphlagonie.
- VI. Il envoie son fils contre les Pisidiens, puis se met lui-même en marche et reste vainqueur.
- VII. Datame est trahi par son fils.
- VIII. Il bat Autophradate, envoyé contre lui.
- IX. Il évite les pièges que lui tend le roi.
- X. Il se laisse tromper par Mithridate.
- XI. Il est tué dans une entrevue.

ÉPAMINONDAS

- I. Les mœurs différent selon les pays. Plan de la vie d'Épaminondas.
- II. Enfance et adolescence d'Épaminondas.
- III. Ses vertus, son amour pour la science, sa patience dans la pauvreté, sa générosité.
- IV. Il repousse des tentatives faites pour le corrompre.
- V. Reparties ingénieuses d'Épaminondas contre Ménéclyde.
- VI. Mots piquants contre Callistrate et contre les Lacédémoniens.
- VII. Épaminondas pratique l'oubli des injures.
- VIII. Il conserve le commandement contrairement à la loi; sa défense.
- IX. Sa mort à Mantinée.
- X. Il se justifie d'avoir vécu dans le célibat. Son horreur pour les guerres civiles. Faiblesse de Thèbes avant et après Épaminondas.

PÉLOPIDAS.

- I. Pélopidas est exilé par les Lacédémoniens, maîtres de la citadelle de Thèbes.
- II. Il rentre à Thèbes avec douze compagnons.
- III. Il affranchit sa patrie et chasse les Lacédémoniens.
- IV. Quelle part prit Épaminondas à la délivrance de Thèbes.
- V. Pélopidas est tué dans une bataille.

AGÉSILAS.

- I. Agésilas dispute le trône à son neveu.
- II. Il porte la guerre en Asie et observe fidèlement la trêve convenue avec Tissapherne.
- III. Il ravage la Phrygie et trompe Tissapherne par des stratagèmes.

IV. Rappelé en Grèce, il est vainqueur des Béotiens à Coronée.

V. Il refuse de mettre le siège devant Corinthe.

VI. Il n'assiste pas à la bataille de Leuctres, mais il sauve Sparte assiégée par les Thébains.

VII. Son désintéressement ; sa générosité envers sa patrie.

VIII. Il part pour faire la guerre en Égypte, et meurt au port de Ménélas.

EUMÈNE.

I. D'abord secrétaire de Philippe et d'Alexandre, Eumène est élevé au commandement de la cavalerie.

II. Après la mort d'Alexandre, il obtient en partage la Cappadoce.

III. Il défend Perdiccas contre ses ennemis d'Europe.

IV. Il est vainqueur de Néoptolème dans un combat singulier.

V. Vaincu et assiégé par Antigone, il parvient à s'échapper.

VI. Il protège la mère et les enfants d'Alexandre.

VII. Il marche contre Antigone.

VIII. Il est vainqueur, mais l'indiscipline des vétérans l'empêche de poursuivre sa victoire.

IX. Stratagème ingénieux d'Eumène.

X. Il est livré par ses soldats, au moment même où il remporte une victoire.

XI. Retenu prisonnier, il demande qu'on hâte son supplice.

XII. Antigone le fait assassiner dans sa prison.

XIII. Eumène était redouté des autres lieutenants d'Alexandre. Ses funérailles.

PHOCION.

I. Vertueux et pauvre, Phocion refuse les présents de Philippe.

II. Dans sa vieillesse, il encourt la haine de ses concitoyens.

III. Il est exilé et se rend auprès de Philippe pour se justifier.

IV. Condamné et mis à mort, il est enseveli par des esclaves.

TIMOLÉON.

I. Timoléon affranchit sa patrie et assassine son frère, qui s'était érigé en tyran.

II. Ses exploits.

III. Il abdique l'autorité.

IV. Il devient aveugle et bâtit un temple à la Fortune.

V. Sa patience ; sa mort.

DES ROIS.

I. Rois de Sparte et rois de Perse.

II. Philippe, Alexandre, Pyrrhus et Denys.

III. Les lieutenants d'Alexandre.

AMILCAR.

I. Amilcar relève la fortune de Carthage.

II. Il dompte une révolte des soldats mercenaires.

III. Envoyé en Espagne, il emmène avec lui Annibal son fils et Asdrubal.

IV. Il est tué dans un combat.

ANNIBAL.

I. Annibal, toujours vainqueur des Romains, est paralysé par la jalousie de ses compatriotes.

II. Il soulève contre Rome Philippe et Antiochus.

III. Il soumet l'Espagne, prend Sagonte, et porte la guerre en Italie.

IV. Victoires d'Annibal.

V. Il trompe Fabius, bat Rufus Gracchus et Marcellus.

VI. Il est vaincu en Afrique par Scipion.

VII. Annibal se réfugie auprès d'Antiochus.

VIII. Il essaye en vain de faire reprendre les armes à Carthage, et fait la guerre aux Rhodiens.

IX. Il s'éloigne des États d'Antiochus et se joue de l'avarice des Crétois.

X. Il soulève Prusias contre les Romains.

XI. Un stratagème nouveau lui donne la victoire dans une bataille navale contre Eumène.

XII. Des envoyés de Rome viennent pour s'emparer de lui ; il s'empoisonne.

XIII. Goûts littéraires d'Annibal.

M. PORCIUS CATON.

I. Charges exercées par Caton pendant sa jeunesse ; il amène Ennius à Rome.

II. Son consulat ; sa censure.

III. Éloge de Caton ; ses études ; ses écrits.

T. POMPONIUS ATTICUS.

I. Haute naissance d'Atticus ; son amour pour l'étude

II. Réfugié à Athènes, il secourt Marius de sa bourse.

III. Ses libéralités envers les Athéniens ; honneurs qui lui sont rendus.

- IV. Il gagne les bonnes grâces de Sylla et revient à Rome.
- V. Il hérite de Cécilius; il entretient la bonne harmonie entre Cicéron et Hortensius.
- VI. Il renonce à la poursuite des honneurs; il évite les procès.
- VII. Il ménage à la fois Pompée et César.
- VIII. Après le meurtre de César, il demeure l'ami de Brutus fugitif.
- IX. Il protège Fulvie, la femme d'Antoine, déclaré par le sénat ennemi de la patrie.
- X. Il échappe à la proscription.
- XI. Sa fidélité envers les proscrits.
- XII. Il sauve plusieurs de ses amis.
- XIII. Atticus sait allier les exigences de son rang avec l'économie.
- XIV. Il écoute des lectures pendant les repas; sage emploi qu'il fait de sa fortune.
- XV. Sa sincérité dans ses discours; son activité dans les affaires.
- XVI. Charme de ses manières; son amitié avec Cicéron.
- XVII. Piété et érudition d'Atticus.
- XVIII. Ses connaissances en histoire, en poésie.
- XIX. Il obtient les bonnes grâces d'Octave.
- XX. Il est également cher à Octave et à Antoine.
- XXI. Vieux et malade, Atticus forme la résolution de quitter la vie.
- XXII. Il se laisse mourir de faim.

AUCTORIS PRÆFATIO.

Non dubito fore plerosque, Attice¹, qui hoc genus scripturæ leve et non satis dignum summorum virorum personis judicent, quum relatum legent quis musicam docuerit Epaminondam, aut in ejus virtutibus commemorari saltasse² eum commode scienterque tibiis cantasse. Sed hi erunt fere qui, expertes litterarum Græcarum, nihil rectum, nisi quod ipsorum moribus conveniat, putabunt. Hi si didicerint non eadem omnibus esse honesta atque turpia, sed omnia majorum institutis judicari, non admirabuntur nos in Graiorum virtutibus exponendis mores eorum secutos. Neque enim Cimoni fuit turpe, Atheniensium summo viro, sororem germanam habere in matrimonio, quippe quum ejus cives eodem uterentur instituto : at id quidem nostris moribus nefas habetur.

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

Je ne doute pas, Atticus, que la plupart de mes lecteurs ne jugent cet ouvrage frivole et trop peu digne de si grands personnages, lorsqu'ils y liront le nom du maître de musique d'Épaminondas et qu'ils me verront compter au nombre de ses talents sa grâce à danser et son habileté à jouer de la flûte. Mais ces critiques seront en général des personnes étrangères à la littérature grecque, qui ne trouvent de bien que ce qui est conforme à leurs mœurs. Si elles apprenaient que les mêmes choses ne sont pas honorables ou honteuses chez tous les peuples, mais que partout on en juge d'après la tradition des ancêtres, elles ne s'étonneraient pas de me voir peindre fidèlement les mœurs des Grecs quand je retrace leurs vertus. En effet, ce ne fut pas un déshonneur pour Cimon, l'un des plus grands hommes d'Athènes, d'avoir épousé sa sœur germane, parce que c'était un usage reçu dans sa patrie, tandis que nos mœurs réprou-

PRÆFATIO
AUCTORIS.

Non dubito, Attice,
plercisque
fore qui judicent
hoc genus scripturæ leve
et non satis dignum
personis
virorum summorum,
quum legent relatum
quis docuerit musicam
Epaminondam,
aut commemorari
in virtutibus ejus,
eum saltasse commode
cantasseque tibiis scienter
Sed hi erunt fere
qui, expertes
litterarum Græcarum,
putabunt nihil rectum,
nisi quod conveniat
moribus ipsorum.
Si hi didicerint
eadem non esse omnibus
honestâ atque turpia,
sed omnia judicari
institutis majorum,
non admirabuntur nos
in exponendis
virtutibus Græcorum
secutos mores eorum.
Neque enim fuit turpe
Cimoni,
summo viro Atheniensium,
habere in matrimonio
sororem germanam,
quippe quum civis ejus
uterentur eodem instituto:
at id quidem
habetur nefas

PRÉFACE
DE L'AUTEUR.

Je ne doute pas, Atticus,
la plupart *des lecteurs*
devoir être *des gens* qui jugent
ce genre d'écrit léger
et pas assez digne
des personnages
d'hommes éminents,
lorsqu'ils liront *ceci* rapporté,
qui a enseigné la musique
à Épaminondas,
ou verront *ceci* être rappelé
parmi les mérites de lui,
lui avoir dansé avec-grâce [vamment,
et avoir chanté sur (joué de) la flûte sa-
Mais ceux-ci seront en-général
des gens qui, étrangers
aux lettres grecques,
penseront rien *n'être* droit (bien),
sinon ce qui s'accorde
avec les mœurs d'eux-mêmes.
Si ceux-ci ont appris (peuvent apprendre)
les mêmes choses ne pas être pour tous
honorables et honteuses,
mais toutes être jugées
d'après les institutions des ancêtres,
ils ne s'étonneront pas *que* nous
en exposant
les vertus des Grecs
avoir (nous ayons) suivi les mœurs d'eux.
Et en effet il ne fut pas honteux
pour Cimon,
le plus grand homme des Athéniens,
d'avoir en mariage (pour femme)
sa sœur germaine,
à savoir lorsque les concitoyens de lui
usaient de la même coutume :
pourtant *ceci* à la vérité
est tenu *pour* une chose-criminelle

Nulla Lacedæmoni ¹ tam est nobilis vidua quæ non ad lenam eat mercede conducta. Magnis in laudibus tota fere fuit Græcia victorem Olympiæ citari; in scenam vero prodire ² et populo esse spectaculo, nemini in eisdem gentibus fuit turpitudini. Quæ omnia apud nos partim infamia, partim humilia atque ab honestate remota ponuntur. Contra ea, pleaque nostris moribus sunt decora quæ apud illos turpia putantur. Quem enim Romanarum pudet uxorem ducere in convivium? aut cujus materfamilias non primum locum tenet ædium, atque in celebritate versatur? Quod multo fit aliter in Græcia: nam neque in convivium adhibetur, nisi propinquorum; neque sedet nisi in interiore parte ædium, quæ

vent une telle union. A Sparte, il n'y a point de veuve si noble qui ne se livre pour de l'argent. Dans presque toute la Grèce, c'était un grand titre d'honneur que d'être proclamé vainqueur à Olympie; chez ces mêmes nations, il n'y avait point de honte à paraître sur la scène et à se donner en spectacle au peuple. De tous ces usages, les uns, parmi nous, sont réputés infâmes, les autres avilissants et déshonnêtes. Au contraire, nos mœurs admettent comme honorables bien des choses qui en Grèce sont tenues pour honteuses. Quel Romain rougit de conduire sa femme à un banquet? Quelle mère de famille n'occupe dans la maison l'appartement d'honneur et ne fréquente le monde? En Grèce, c'est bien différent: la femme n'est admise qu'aux repas de famille; elle ne se tient que dans la partie

nostris moribus.
 Est Lacedæmoni
 nulla vidua tam nobilis
 quæ, conducta mercedè,
 non eat ad lenam.
 Citari victorem Olympiæ
 fuit in magnis laudibus
 fere tota Græcia;
 prodire vero in scenam
 et esse spectaculo populo
 fuit turpitudini
 nemini
 in eisdem gentibus.
 Quæ omnia apud nos
 ponuntur
 partim infamia,
 partim humilia
 atque remota ab honestate.
 Contra ea,
 pieraque
 quæ putantur turpia
 apud illos
 sunt decora
 nostris moribus.
 Quem enim Romanorum
 pudet ducere uxorem
 in conviviam?
 aut cujus materfamilias
 non tenet
 primum locum
 ædium,
 atque versatur
 in celebritate?
 Quod fit multo aliter
 in Græcia:
 nam neque adhibetur
 in convivium,
 nisi propinquorum;
 neque sedet
 nisi in parte interiore
 ædium,

selon nos mœurs.
 Il n'est à Lacédémone
 aucune veuve si noble
 qui, étant louée pour un salaire,
 n'aille chez une entremetteuse.
 Être proclamé vainqueur à Olympie
 fut *compté* dans les grands titres-de-gloire
 presque dans toute la Grèce;
 d'autre-part s'avancer sur la scène
 et être à (se donner en) spectacle au peuple
 ne fut à honte (ne fut un sujet de honte)
 pour personne
 chez ces-mêmes nations.
 Lesquelles choses toutes chez nous
 sont établies (réputées)
 en-partie infâmes,
 en-partie viles
 et éloignées de (contraires à) l'honnêteté.
 Contrairement-à cela,
 la plupart des choses
 qui sont réputées honteuses
 chez eux
 sont honorables
 dans nos mœurs.
 Pour qui en effet des Romains
 est-ce-une-honte de conduire *son* épouse
 dans un festin?
 ou de qui la mère-de-famille
 n'occupe-t-elle pas
 la première place (le premier appartement)
 de la maison,
 et ne vit-elle pas
 dans l'affluence (le monde)?
 Ce qui se fait bien autrement
 dans la Grèce:
 car et la femme n'est pas admise
 à un repas,
 si ce n'est un *repas* de proches;
 et elle ne siège (ne se tient)
 que dans la partie la plus reculée
 de la maison,

gynæconitis appellatur, quo nemo accedit, nisi propinqua cognatione conjunctus. Sed plura persequi tum magnitudo voluminis prohibet, tum festinatio, ut ea explicem quæ exorsus sum. Quare ad propositum veniemus, et in hoc exponemus libro ¹ vitas excellentium imperatorum.

ia plus reculée de la maison, qui est appelée gynécée, où nul ne peut entrer, hormis les proches parents. Mais de plus longs détails me sont interdits et par la dimension de cet ouvrage et par l'impatience que j'éprouve d'aborder mon sujet. J'entre donc en matière, et je vais raconter dans ce livre la vie des grands capitaines.

quæ appellatur
 gynæconitis,
 quo nemo accedit,
 nisi conjunctus
 propinqua cognatione.
 Sed tum
 magnitudo voluminis,
 tum festinatio
 ut explicem ea
 quæ exorsus sum,
 prohibet persequi plura.
 Quare
 veniemus ad propositum,
 et exponemus in hoc libro
 vitas
 imperatorum excellentium.

qui est appelée
 gynécée,
 et où personne n'a accès,
 à moins qu'un*i* à la femme
 par une proche parenté.
 Mais d'une-part
 l'étendue de ce volume,
 d'autre-part mon empressement
 pour que je développe ces *sujets*
 que j'ai abordés,
 m'empêchent d'énumérer plus de *détails*.
 C'est-pourquoi
 nous *en* viendrons à *notre* but,
 et nous exposerons dans ce livre
 les vies
 des généraux éminents.

CORNELII NEPOTIS

DE VITA

EXCELLENTIUM IMPERATORUM

LIBER PRIOR.

MILTIADES.

I. Miltiades, Cimonis filius, Atheniensis, quum et antiquitate generis¹, et gloria majorum, et sua modestia unus omnium maxime floreret, eaque esset ætate ut non jam solum de eo bene sperare, sed etiam confidere cives possent sui talem futurum qualem cognitum judicarunt, accidit ut Athenienses Chersonesum colonos vellent mittere. Cujus generis quum magnus numerus esset, et multi ejus demigrationis peterent societatem, ex his delecti Delphos deliberatum missi sunt, qui consulerent Apollinem, quo potissimum duce uterentur : nam

MILTIADE.

I. Miltiade, fils de Cimon, né à Athènes, l'emportait sur tous ses concitoyens par l'ancienneté de sa race, par la gloire de ses aïeux, par sa modestie, et se trouvait à cet âge où l'on pouvait déjà non-seulement fonder sur lui de grandes espérances, mais compter qu'il deviendrait tel qu'on le vit plus tard. lorsque les Athéniens résolurent d'envoyer une colonie dans la Chersonèse. Comme le nombre des colons était considérable, et que beaucoup d'Athéniens demandaient à faire partie de l'expédition, des députés pris parmi eux furent envoyés à Delphes pour consulter Apollon sur le choix

CORNÉLIUS NÉPOS.

VIES

DES GRANDS CAPITAINES.

LIVRE PREMIER.

MILTIADES.

I. Quum Miltiades,
filius Cimonis, Atheniensis,
floreret maxime
unus omnium
et antiquitate generis,
et gloria majorum,
et sua modestia,
essetque ea ætate
ut sui cives possent
non jam solum
sperare bene de eo,
sed etiam confidere
futurum talem
qualem judicarunt
cognitum,
accidit ut Athenienses
vellent mittere colonos
Chersonesum.
Quum numerus
cujus generis
esset magnus,
et multi
petèrent societatem
ejus demigrationis,
d. lecti ex his
missi sunt Delphos
deliberatum,
qui consulerent Apollinem

MILTIADE.

I. Lorsque Miltiade,
fils de Cimon, Athénien,
florissait (se distinguait) le plus
seul entre tous
et par l'ancienneté de sa race,
et par la gloire de ses ancêtres,
et par sa modestie,
et qu'il était à cet (un tel) âge
que ses concitoyens pouvaient
non plus seulement
espérer bien de lui,
mais encore avoir confiance
lui devoir être tel
qu'ils jugèrent lui
une fois connu,
il arriva que les Athéniens
voulaient envoyer des colons
dans la Chersonèse.
Comme le nombre
de cette espèce (des colons)
était grand,
et que beaucoup
demandaient l'association (à faire partie)
de cette émigration,
des hommes choisis entre ceux-ci
furent envoyés à Delphes
pour consulter,
lesquels devaient demander à Apollon

tum Thraces eas regiones tenebant, cum quibus armis erat dimicandum. His consulentibus nominatim Pythia præcepit ut Miltiadem sibi imperatorem sumerent : id si fecissent, incepta prospera futura. Hoc oraculi responso, Miltiades, cum delecta manu, classe Chersonesum profectus, quum accessisset Lemnum, et incolas ejus insulæ sub potestatem redigere vellet Atheniensium, idque Lemnii sua sponte facerent postulasset, illi irridentes responderunt tum id se facturos, quum ille, domo navibus proficiscens, vento Aquilone venisset Lemnum : hic enim ventus, a septentrionibus oriens, adversum tenet Athenis proficiscentibus. Miltiades, morandi tempus non habens, cursum direxit quo tendebat, pervenitque Chersonesum.

II. Ibi, brevi tempore, barbarorum copiis disjectis, tota red'un chef; car les Thraces occupaient alors ces contrées, et il fallait les leur disputer les armes à la main. La Pythie enjoignit expressément à ceux qui l'interrogeaient de prendre Miltiade pour chef, ajoutant que, s'ils suivaient ce conseil, ils réussiraient dans leur entreprise. Sur cette réponse de l'oracle, Miltiade s'embarqua pour la Chersonèse à la tête d'une troupe d'élite. Il aborda à Lemnos, voulut soumettre les habitants de cette île à la domination d'Athènes, et les sollicita de se ranger volontairement à l'obéissance; mais les Lemniens lui répondirent en plaisantant qu'ils se soumettraient lorsqu'il viendrait de chez lui avec une flotte, poussé par le vent Aquilon : car ce vent, qui souffle du nord, est contraire aux vaisseaux qui vont d'Athènes à Lemnos. Miltiade, qui n'avait pas le temps de s'arrêter, continua sa route vers le but qu'il s'était proposé, et arriva dans la Chersonèse.

II. Après avoir en peu de temps dispersé les forces des barbares,

quo duce uterentur
 potissimum :
 nam tum Thraces
 tenebant eas regiones,
 cum quibus
 dimicandum erat armis.
 His consulentibus
 Pythia præcepit
 nominatim
 ut sumerent sibi
 Miltiadem imperatorem :
 si fecissent id,
 incepta futura prospera.
 Quum, hoc responso
 oraculi,
 Miltiades,
 cum manu delecta,
 profectus classe
 Chersonesum,
 accessisset Lemnum,
 et vellet redigere
 incolas ejus insulæ
 sub potestatem
 Atheniensium,
 postulassetque Lemnii
 facerent id
 sua sponte,
 illi irridentes
 responderunt se facturos id
 tum quum ille,
 proficiscens domo navibus,
 venisset Lemnum
 vento Aquilone :
 hic enim ventus,
 oriens a septentrionibus,
 tenet adversum
 proficiscentibus Athenis.

Miltiades,
 non habens tempus
 morandi,
 direxit cursum
 quo tendebat,
 pervenitque Chersonesum.
 II. Ibi, tempore brevi,
 copiis barbarorum
 disjectis,
 potitus tota regione

quel chef ils emploieraient
 de-préférence :
 car alors les Thraces
 occupaient ces contrées,
 avec lesquels
 il fallait lutter par les armes.
 A ceux-ci interrogeant
 la Pythie prescrit
 en-le-désignant-par-son-nom
 qu'ils prissent pour eux-mêmes
 Miltiade comme général :
 disant, s'ils avaient fait (faisaient) cela,
 leur entreprise devoir être heureuse.
 Comme, sur cette réponse
 de l'oracle,
 Miltiade,
 avec une troupe choisie,
 étant parti sur une flotte
 pour la Chersonèse,
 avait abordé à Lemnos,
 et voulait réduire
 les habitants de cette île
 sous la puissance
 des Athéniens,
 et avait demandé que les Lemniens
 fissent cela (leur soumission)
 de leur plein-gré,
 ceux-là raillant :
 répondirent eux-mêmes devoir faire cela
 alors que lui (Miltiade),
 partant de sa demeure sur des vaisseaux,
 serait venu à Lemnos
 par le vent Aquilon :
 en effet ce vent,
 s'élevant (soufflant) du septentrion,
 occupe la partie contraire
 à ceux qui partent d'Athènes.
 Miltiade,
 n'ayant pas le temps
 de s'arrêter,
 dirigea sa course
 vers le point où il tendait,
 et arriva dans la Chersonèse.

II. Là, dans un temps court
 les troupes des barbares
 ayant été dispersées,
 s'étant emparé de toute la contrée

CORNÉLIUS NÉPOS.

gione quam petierat potitus, loca castellis idonea communi-
vit; multitudinem, quam secum duxerat, in agris collocavit,
crebrisque excursionibus locupletavit. Neque minus in ea re
prudencia quam felicitate adjutus est : nam, quum virtute mi-
litum devicisset hostium exercitus, summa æquitate res con-
stituit, atque ipse ibidem manere decrevit. Erat enim inter
eos dignitate regia, quamvis carebat nomine : neque id magis
imperio quam justitia consecutus. Neque eo secius Athenien-
sibus, a quibus erat profectus, officia præstabat. Quibus rebus
fiebat ut non minus eorum voluntate perpetuo imperium ob-
tineret qui miserant, quam illorum cum quibus erat profec-
tus. Chersoneso tali modo constituta, Lemnum revertitur, et
ex pacto postulat ut sibi urbem tradant (illi enim dixerant,
quum vento Borea domo profectus eo pervenisset, sese dedi-
turos); se autem domum Chersonesi habere. Cares', qui tum

maitre de tout le pays qu'il était venu conquérir, il éleva des forte-
resses dans les positions les plus avantageuses, établit dans les cam-
pagnes tous ceux qu'il avait amenés avec lui, et les enrichit par de
fréquentes excursions. En cela, il ne dut pas moins à sa prudence
qu'à son bonheur : car, après avoir vaincu les armées ennemies
grâce à la valeur de ses soldats, il organisa la colonie avec la plus
grande équité, et résolut de s'y fixer lui-même. Il avait parmi les
siens le rang de roi sans en porter le titre, et il tenait moins cet
honneur de son autorité que de sa justice. Il n'en rendait pas moins
de nombreux services aux Athéniens, ses compatriotes; aussi con-
servait-il toujours le pouvoir du consentement de ceux qui l'avaient
envoyé et de ceux avec lesquels il était parti. Lorsqu'il eut tout
régulé en Chersonèse, il revint à Lemnos et demanda qu'on lui livrât
la ville, selon ce qui avait été convenu : les Lemniens, en effet,
avaient dit qu'ils se rendraient lorsqu'il viendrait de chez lui à
Lemnos poussé par l'Aquilon; or il habitait la Chersonèse. Les Ca-

quam petierat,
 communivit
 loca idonea castellis ;
 collocavit in agris
 multitudinem
 quam duxerat secum,
 locupletavitque
 crebris excursionibus.
 Neque adjutus est minus
 in ea re
 prudentia quam felicitate :
 nam, quum devicisset
 virtute militum
 exercitus hostium,
 constituit res
 summa æquitate,
 atque decrevit
 manere ipse ibidem.
 Erat enim inter eos
 dignitate regia,
 quamvis carebat nomine :
 neque consecutus id
 imperio
 magis quam justitia.
 Neque præstabat secius eo
 officia Atheniensibus,
 a quibus profectus erat.
 Quibus rebus fiebat
 ut obtineret perpetuo
 imperium
 non minus voluntate
 eorum qui miserant
 quam illorum
 cum quibus profectus erat.
 Chersoneso
 constituta tali modo,
 revertitur Lemnum,
 et postulat ex pacto
 ut tradant urbem sibi
 (illi enim dixerant
 sese dedituros,
 quum pervenisset eo,
 profectus domo
 vento Borea) ;
 se autem
 habere domum Chersonesi.
 Cares, qui tum

qu'il était venu chercher,
 il fortifia
 les lieux propres à recevoir des châteaux ;
 il établit sur des terres
 la multitude
 qu'il avait amenée avec lui-même,
 et l'enrichit
 par de fréquentes excursions.
 Et il ne fut pas aidé moins
 dans cette entreprise
 par sa prudence que par son bonheur
 car, après qu'il eut vaincu
 par la valeur de ses soldats
 les armées des ennemis,
 il régla les affaires
 avec la plus haute équité,
 et résolut
 de rester lui-même là.
 Car il était (avait) parmi eux
 du (le) rang de-roi,
 bien qu'il manquât du titre :
 et il n'avait pas obtenu cela
 par son autorité
 plus que par sa justice.
 Et il ne rendait pas moins pour-cela
 des bons-offices aux Athéniens,
 de chez lesquels il était parti.
 Par lesquelles circonstances il se faisait
 qu'il gardait constamment
 l'autorité
 non moins par la volonté
 de ceux qui l'avaient envoyé
 que de ceux
 avec lesquels il était parti.
 La Chersonèse
 ayant été réglée d'une telle sorte,
 il revient à Lemnos,
 et demande d'après la convention
 qu'ils livrent la ville à lui
 (car ceux-là avaient dit
 eux-mêmes devoir se rendre,
 lorsqu'il serait arrivé là,
 étant parti de sa demeure
 avec le vent Borée) ;
 or il disait lui-même
 avoir sa demeure en Chersonèse.
 Les Cariens, qui alors

Lemnum incolebant, etsi præter opinionem res ceciderat, tamen non dicto, sed secunda fortuna adversariorum capti, resistere ausi non sunt, atque ex insula demigrarunt. Pari felicitate ceteras insulas, quæ *Cyclades* nominantur, sub Atheniensium redegit potestatem.

III. Eisdem temporibus, Persarum rex Darius, ex Asia in Europam exercitu trajecto, Scythis ¹ bellum inferre decrevit. Fontem fecit in Istro flumine, qua copias traduceret; ejus pontis, dum ipse abesset, custodes reliquit principes quos secum ex Ionia et Æolide duxerat, quibus singulis ipsarum urbium perpetua dederat imperia. Sic enim putavit facillime se Græca lingua loquentes, qui Asiam incolerent, sub sua retenturum potestate, si amicis suis oppida tuenda tradidisset, quibus, se oppresso, nulla spes salutis relinqueretur. In hoc fuit tum numero Miltiades, cui illa custodia crederetur.

riens, qui occupaient alors Lemnos, ne s'attendaient guère à cette interprétation; cependant, se voyant pris moins par leur promesse que par l'heureuse fortune de leurs adversaires, il n'osèrent pas résister et abandonnèrent l'île. Miltiade, avec le même bonheur, soumit aux Athéniens toutes les autres îles qui portent le nom de Cyclades.

III. Vers la même époque, le roi de Perse Darius transporta une armée d'Asie en Europe et résolut de porter la guerre chez les Scythes. Il jeta un pont sur l'Ister pour le passage de ses troupes, et confia la garde de ce pont, en son absence, aux principaux citoyens de l'Ionie et de l'Éolide, qu'il avait amenés avec lui, et auxquels il avait conféré à perpétuité la souveraineté de ces pays. Il estimait en effet que le moyen le plus facile de retenir sous son autorité les peuples d'Asie qui parlaient la langue grecque était de remettre la défense des places à des amis à qui sa défaite ne pourrait laisser aucun espoir de salut. Miltiade était du nombre de ceux à qui fut confiée la garde du pont. Comme les messages arrivaient coup sur

incolebant Lemnum,
etsi res ceciderat
præter opinionem,
capti tamen non dicto,
sed fortuna secunda
adversariorum,
non ausi sunt resistere,
atque demigrarunt
ex insula.

Redegit sub potestatem
Atheniensium
pari felicitate
ceteras insulas,
quæ nominantur Cyclades.

III. Eisdem temporibus,
rex Persarum Darius,
exercitu trajecto
ex Asia in Europam,
decevit

inferre bellum Scythis.
Fecit in flumine Istro
pontem,
qua traduceret copias;
reliquit

custodes ejus pontis,
dum ipse abesset,
principes
quos duxerat secum
ex Ionia et Æolide,
quibus singulis
dederat imperia perpetua
urbium ipsarum.

Putavit enim
se retenturum sic
facillime
sub sua potestate
loquentes lingua Græca
qui incolerent Asiam,
si tradidisset oppida tuenda
suis amicis,
quibus, se oppresso,
nulla spes salutis
relinqueretur.

Miltiades tum
fuit in hoc numero,
cui illa custodia
crederetur.

habitaient Lemnos,
bien que l'affaire eût abouti
contre leur attente,
pris cependant non par leur dire,
mais par la fortune favorable
de leurs adversaires,
n'osèrent pas résister,
et sortirent
de l'île.

Il réduisit sous la puissance
des Athéniens
avec un égal bonheur
toutes-les-autres îles,
qui sont nommées Cyclades.

III. Dans les mêmes temps,
le roi des Perses Darius,
une armée ayant été transportée
d'Asie en Europe,
résolut

de porter la guerre chez les Scythes.
Il fit sur le fleuve de l'Ister
un pont,
par où il ferait-passer ses troupes;
il laissa

comme gardiens de ce pont,
tandis que lui-même serait-absent,
les principaux-citoyens
qu'il avait amenés avec lui-même
de l'Ionie et de l'Éolide,
auxquels pris-isolément [pétuité
il avait donné le commandement à-per-
des villes mêmes.

Car il avait pensé
lui-même devoir retenir ainsi
le plus facilement
sous sa puissance
les peuples parlant en langue grecque
qui habitaient l'Asie,
s'il remettait les places à-défendre
à ses amis,
auxquels, lui-même étant abattu,
aucun espoir de salut
ne serait laissé.

Miltiade alors
fut dans ce nombre (au nombre de ceux)
à qui cette garde
devait être confiée.

Hic, quum crebri afferrent nuntii male rem gerere Darium premique ab Scythis, Miltiades hortatus est pontis custodes ne a fortuna datam occasionem liberandæ Græciæ¹ dimitterent : nam, si cum his copiis, quas secum transportaverat, interiisset Darius, non solum Europam fore tutam, sed etiam eos, qui Asiam incolerent Græci genere, liberos a Persarum futuros dominatione et periculo; et id facile effici posse : ponte enim rescisso, regem vel hostium ferro, vel inopia, paucis diebus interiturum. Ad hoc consilium quum plerique accederent, Histiaeus Milesius ne res conficeretur obstitit, dicens non idem ipsis, qui summas imperii tenerent, expedire et multitudini, quod Darii regno ipsorum niteretur dominatio; quo extincto, ipsos, potestate expulsos, civibus suis pœnas duros. Itaque adeo se abhorrere a ceterorum consilio, ut nihi.

coup, annonçant que Darius n'était pas heureux dans son entreprise et que les Scythes le serraient de près, Miltiade exhorta les gardiens du pont à ne pas laisser échapper cette occasion que leur offrait la fortune de délivrer la Grèce : si Darius périssait avec les troupes qu'il avait emmenées, non-seulement, disait-il, l'Europe serait à l'abri du danger, mais encore les peuples d'origine grecque qui habitaient en Asie se verraient affranchis de la domination et de la crainte des Perses. Rien n'était plus facile : le pont une fois coupé, le roi devait succomber en peu de jours ou par le fer des ennemis ou par le manque de vivres. La plupart se rangeaient à cet avis ; mais Histiée de Milet en empêcha l'exécution, disant que les intérêts de ceux qui possédaient l'autorité suprême n'étaient pas les mêmes que ceux de la multitude, parce que leur puissance était fondée sur celle de Darius ; une fois Darius mort, ils se verraient renversés et punis par leurs concitoyens. Aussi, loin d'approuver le sentiment des

Ille, quum crebri nuntii
 afferrent Darium
 gerere rem male
 premique a Scythis,
 Miltiades
 hortatus est custodes pontis
 ne dimitterent
 occasionem
 datam a fortuna
 liberandæ Græciæ :
 nam, si Darius
 interiisset cum his copiis,
 quas transportaverat
 secum,
 non solum Europam
 fore tutam,
 sed etiam eos qui,
 Græci genere,
 incolerent Asiam,
 futuros liberos
 a dominatione Persarum
 et periculo ;
 et id posse facile effici :
 ponte enim rescisso,
 regem interiturum
 paucis diebus
 vel ferro hostium,
 vel inopia.
 Quum plerique
 accederent
 ad hoc consilium,
 Histiaeus Milesius
 obstitit ne res
 conficeretur,
 dicens idem
 non expedire ipsis,
 qui tenerent summas
 imperii,
 et multitudinî,
 quod dominatio ipsorum
 niteretur regno Darii ;
 quo exstincto,
 ipsos, expulsos potestate,
 duros pœnas
 civibus.
 Itaque
 se abhorrere adeo

Alors, comme de fréquents messages
 apportaient *cette nouvelle*, Darius
 conduire son entreprise mal
 et être pressé par les Scythes,
 Miltiade
 exhorta les gardiens du pont
 à ce qu'ils ne laissassent-pas-échapper
 l'occasion
 donnée par la fortune
 de délivrer la Grèce :
 car, si Darius
 avait péri avec ces troupes,
 qu'il avait transportées
 avec lui-même,
 il disait non-seulement l'Europe
 devoir être en-sûreté,
 mais encore ceux qui,
 Grecs de race,
 habitaient l'Asie,
 devoir être libres
 de la domination des Perses
 et du danger d'être asservis ;
 et ceci pouvoir facilement s'exécuter :
 en effet, le pont étant coupé,
 le roi devoir périr .
 en peu-de jours
 ou par le fer des ennemis,
 ou par le manque de vivres.
 Tandis que la plupart
 se rangeaient
 à cet avis,
 Histiee de-Milet
 s'opposa à ce que le projet
 fût exécuté,
 disant la même chose
 ne pas être-avantageuse à eux-mêmes,
 qui occupaient les fonctions les plus éle-
 du commandement, [vées
 et à la multitude,
 parce que la domination d'eux-mêmes
 reposait sur la royauté de Darius ;
 lequel étant mort,
 eux-mêmes, chassés du pouvoir,
 devoir donner des peines (seraient punis
 à (par) leurs concitoyens.
 En-conséquence
 lui-même être éloigné tellement

putet ipsis utilius quam confirmari regnum Persarum. Hujus quum sententiam plurimi essent secuti, Miltiades, non dubitans, tam multis consciis, ad regis aures consilia sua perventura, Chersonesum reliquit, ac rursus Athenas demigravit. Cujus ratio, etsi non valuit, tamen magnopere est laudanda, quum amior omnium libertati quam suæ fuerit dominationi.

6 IV. Darius autem, quum ex Europa in Asiam rediisset, hortantibus amicis ut Græciam redigeret in suam potestatem, classem quingentarum navium comparavit, eique Datim præfecit et Artaphernem; hisque ducenta peditum millia et decem equitum dedit, causam interserens se hostem esse Atheniensibus, quod eorum auxilio Iones Sardas expugnassent, suaque præsidia interfecissent. Illi præfecti regii, classe ad Eubœam appulsa, celeriter Eretriam ceperunt, omnesque ejus gentis

autres, il estimait que rien pour eux n'était plus utile que l'affermissement du trône de Perse. Le plus grand nombre embrassa cette opinion, et Miltiade, ne doutant pas qu'une proposition connue de tant de monde ne parvint aux oreilles du roi, quitta la Chersonèse et revint à Athènes. Bien que son idée n'ait pas prévalu, il faut cependant lui savoir gré de s'être montré plus jaloux de la liberté de tous que de son propre pouvoir.

IV. Cependant Darius, de retour d'Europe en Asie, sollicité par ses amis de ranger la Grèce sous son obéissance, équipa une flotte de cinq cents vaisseaux, dont il donna le commandement à Datis et à Artapherne; il plaça aussi sous leurs ordres deux cent mille fantassins et dix mille cavaliers, alléguant, pour justifier ses hostilités, que les Athéniens avaient aidé les Ioniens à prendre Sardes et à massacrer la garnison persane. Les lieutenants de Darius abordèrent en Eubée, s'emparèrent promptement d'Érétrie, et envoyèrent tous

a consilio ceterorum ,
ut putet
nihil utilius ipsis
quam regnum Persarum
confirmari.

Quum plurimi
secuti essent
sententiam hujus,
Miltiades, non dubitans,
tam multis
consciis,
sua consilia perventura
ad aures regis,
reliquit Chersonesum,
ac demigravit rursus
Athenas.

Cujus ratio,
etsi non valuit,
tamen laudanda est
magnopere,
quum fuerit amicioꝝ
libertati omnium
quam suæ dominationi

IV. Darius autem,
quum rediisset
ex Europa in Asiam,
amicis hortantibus
ut redigeret Græciam
in suam potestatem,
comparavit classem
quingentarum navium,
præfecitque ei
Datim et Artaphernem;
deditque his
ducenta millia peditum
et decem equitum,
interserens causam
se esse hostem
Atheniensibus,
quod auxilio eorum
Iones expugnassent Sardas
interficcissentque
sua præsidia.
Illi præfecti regii,
classe appulsa ad Eubœam,
ceperunt Eretriam
celeriter,

de l'avis de tous-les-autres,
qu'il pensait
rien *n'être* plus utile à eux-mêmes
que *ceci*, la royauté (domination) des Per-
être affermie.

Comme de très-nombreux
avaient suivi
l'avis de celui-ci (d'Histiée),
Miltiade, ne doutant pas,
de si nombreuses *personnes*
en ayant-connaissance,
ses conseils devoir arriver
aux oreilles du roi,
quitta la Chersonèse,
et vint de nouveau
à Athènes.

Miltiade, de qui le plan,
bien qu'il n'ait pas prévalu,
cependant doit être loué
grandement,
puisqu'il fut plus ami
de la liberté de tous
que de sa *propre* domination.

IV. Cependant Darius,
comme il était revenu
d'Europe en Asie,
ses amis l'exhortant
à ce qu'il réduisit la Grèce
en sa puissance,
équipa une flotte
de cinq-cents vaisseaux,
et mit-à-la-tête d'elle
Datis et Artapherne;
et il donna à ceux-ci
deux-cents milliers de fantassins
et dix *milliers* de cavaliers,
introduisant *pour* motif
lui-même être ennemi
aux Athéniens,
parce que avec le secours d'eux
les Ioniens avaient pris Sardes
et avaient massacré
ses garnisons.
Ces lieutenants du-roi,
leur flotte ayant été approchée de l'Eubée,
prirent Erétrie
rapidement,

cives abreptos in Asiam ad regem miserunt. Inde ad Atticam accesserunt, ac suas copias in campum Marathona deduxerunt: is abest ab oppido circiter millia passuum decem¹. Hoc tumultu Athenienses tam propinquo tamque magno permoti, auxilium nusquam nisi a Lacedæmoniis petiverunt; Philippidemque, cursorem ejus generis qui *hemerodromi*² vocantur, Lacedæmonem miserunt, ut nuntiaret quam celeri opus esset auxilio. Domi autem creant decem prætores³, qui exercitui præessent, in eis Miltiadem. Inter quos magna fuit contentio, utrum mœnibus se defenderent, an obviam irent hostibus acieque decernerent. Unus Miltiades maxime nitentur ut primo quoque tempore castra fierent⁴: id si factum esset, et civibus animum accessurum, quum viderent de eorum virtute non desperari: et hostes eadem re fore tardiores

les habitants en Asie vers le roi. Puis il marchèrent sur l'Attique, et firent descendre leurs troupes dans la plaine de Marathon, qui se trouve à peu près à dix milles d'Athènes. Les Athéniens, effrayés à la vue d'un péril si pressant, ne demandèrent cependant de secours qu'aux Lacédémoniens, et leur envoyèrent Philippide, un de ces coureurs appelés hémérodromes, pour leur faire savoir de quel prompt secours ils avaient besoin. En attendant ils élurent dix stratèges pour commander leurs troupes; parmi ceux-ci était Miltiade. Une grande discussion s'éleva entre les chefs sur la question de savoir si l'on soutiendrait un siège ou si l'on marcherait à l'ennemi pour lui livrer bataille. Miltiade seul insistait avec force pour que l'on formât un camp au plus vite, disant que par là on augmenterait l'ardeur des citoyens, en leur montrant qu'on ne désespérait pas de leur courage, et qu'en même temps on ralentirait l'impétuosité de

miseruntque in Asiam
 ad regem
 omnes cives ejus gentis
 abreptos.
 Inde accesserunt
 ad Atticam,
 ac deduxerunt suas copias
 in campum Marathona :
 is abest ab oppido
 circiter
 decem millia passuum.
 Athenienses,
 permoti hoc tumultu
 tam propinquo
 tamque magno,
 petiverunt auxilium
 nusquam
 nisi a Lacedæmoniis ;
 miseruntque
 Lacedæmonem
 Philippidem,
 cursorem ejus generis
 qui vocantur hemerodromi,
 ut nuntiaret
 quam celeri auxilio
 esset opus.
 Domi autem
 creant decem prætores,
 qui præessent exercitui ;
 in eis Miltiadem.
 Inter quos
 magna contentio fuit,
 utrum se defenderent
 mœnibus,
 an irent obviam hostibus
 decernerentque acie.
 Miltiades unus
 nitēbatur maxime
 ut castra fierent
 primo quoque tempore :
 si id factum esset,
 et animum
 accessurum civibus,
 quom viderent
 non desperari
 de virtute eorum,
 et hostes fore tardiores

et envoyèrent en Asie
 au roi
 tous les citoyens de cette nation
 enlevés.
 De là ils s'avancèrent
 vers l'Attique,
 et firent-descendre leurs troupes
 dans la plaine de Marathon :
 cette plaine est-distante de la ville
 environ
 de dix milliers de pas.
 Les Athéniens,
 effrayés de cette attaque-soudaine
 si proche
 et si grande,
 ne demandèrent de secours
 nulle-part
 sinon aux Lacédémoniens ;
 et ils envoyèrent
 à Lacédémone
 Philippide, (ceux)
 coureur de cette espèce (de l'espèce de
 qui sont appelés hémérodromes,
 afin qu'il annonçât
 de quel prompt secours
 il était besoin.
 D'autre-part à l'intérieur
 ils créent dix préteurs,
 qui devaient commander l'armée ;
 et parmi ceux-ci Miltiade.
 Entre lesquels préteurs
 un grand débat fut (s'éleva),
 pour savoir s'ils se défendraient
 dans les remparts,
 ou iraient à-la-rencontre des ennemis
 et lutteraient en bataille-rangée.
 Miltiade seul
 faisait-effort très-grandement
 pour qu'un camp se fit
 au tout premier moment (aussitôt) :
 disant, si cela avait été fait,
 et du courage
 devoir arriver aux citoyens,
 quand ils verraient
 qu'on ne désespérait pas
 du courage d'eux ; [lents
 et les ennemis devoir être rendus plus

si animadvertenter auderi adversus se tam exiguis copiis dimicare.

V. Hoc in tempore nulla civitas Atheniensibus auxilio fuit, præter Plataënsium¹ : ea mille misit milites. Itaque horum adventu decem millia armatorum completa sunt ; quæ manus mirabili flagrabat pugnandi cupiditate : quo factum est ut plus quam collegæ Miltiades valuerit. Ejus enim auctoritate impulsus, Athenienses copias ex urbe eduxerunt, locoque idoneo castra fecerunt ; deinde postero die, sub montis radicibus, acie e regione instructa nova arte, vi summa prælium commiserunt. Namque arbores multis locis erant stratae, hoc consilio ut et montium tegerentur altitudine, et arborum tractu equitatus hostium impediretur, ne multitudine clauderentur. Datis, etsi non æquum locum videbat suis, tamen, fretus numero copiarum suarum, confluere cupiebat ; eoque

l'ennemi, étonné qu'une si faible troupe osât venir se mesurer avec lui.

V. Dans cette circonstance, nulle cité ne vint au secours des Athéniens, à l'exception de Platée, qui envoya mille soldats. L'arrivée de ce renfort compléta le chiffre de dix mille hommes, et l'ardeur singulière de cette petite troupe, qui brûlait de combattre, fit que Miltiade l'emporta sur ses collègues. Entraînés par son influence, les Athéniens firent sortir leur armée de la ville et choisirent une situation favorable pour camper ; puis le lendemain, s'étant rangés au pied d'une montagne dans un ordre de bataille tout nouveau, ils engagèrent l'action avec une extrême vigueur. En plusieurs endroits ils avaient fait des abatis d'arbres, afin que, protégés d'un côté par les hauteurs, et de l'autre arrêtant la cavalerie ennemie par ces longues files d'arbres renversés, ils ne fussent pas enveloppés par le nombre. Bien que Datis reconnût que la position ne lui était pas avantageuse, cependant, comptant sur sa supériorité numérique, il désirait en venir aux mains, d'autant plus qu'il jugeait utile de

eadem re,
si animadverterent
auderi dimicare adversus se
copiis tam exiguis.

V. In hoc tempore
nulla civitas
fuit auxilio Atheniensibus,
præter Platæensium :
ea misit mille milites.
Itaque adventu horum
decem millia armatorum
completa sunt ;
quæ manus flagrabat
mirabili cupiditate
pugnandi :
quo factum est
ut Miltiades valuerit
plus quam collegæ.
Impulsi enim
auctoritate ejus,
Athenienses
eduxerunt copias ex urbe,
feceruntque castra
loco idoneo :
deinde die postero,
sub radicibus montis,
acie instructa
e regione
arte nova,
commiserunt prælium
summa vi.
Namque arbores
stratæ erant
multis locis,
hoc consilio
ut et tegerentur
altitudine montium,
et equitatus hostium
impediretur
tractu arborum,
ne clauderentur
multitudine.
Datis, etsi videbat locum
non æquum suis,
tamen, fretus numero
suarum copiarum,
cupiebat configere ;

par le même fait,
s'ils apercevaient
qu'on osait combattre contre eux
avec des troupes si peu-nombreuses.

V. Dans cette circonstance
aucune cité [niens,
ne fut à secours aux (ne secourut les) Athe-
excepté celle des Platéens :
celle-ci envoya mille soldats.
Et ainsi par l'arrivée de ceux-ci
dix milliers d'hommes armés
furent complétés :
laquelle troupe brûlait
d'un merveilleux désir
de combattre :
par quoi il fut fait (aussi arriva-t-il)
que Miltiade eut-de-l'influence
plus que ses collègues.
Déterminés en effet
par l'autorité de lui,
les Athéniens
firent-sortir leurs troupes de la ville,
et firent un camp
dans un endroit convenable ;
puis le jour suivant, [gne,
sous les racines (au pied) d'une monta-
l'armée ayant été rangée
en face de l'ennemi
par une tactique nouvelle,
ils engagèrent le combat
avec une très-grande vigueur.
En effet, des arbres
avaient été abattus
en de nombreux endroits,
dans ce dessein
que et ils fussent protégés
par l'élévation des montagnes,
et la cavalerie des ennemis
fût entravée
par une suite-continue d'arbres,
afin qu'ils ne fussent pas enfermés (enve-
par la multitude des ennemis. [loppés)
Datis, bien qu'il vît la position
n'être pas favorable pour les siens,
cependant, comptant sur le nombre
de ses troupes,
désirait engager-la-lutte ;

magis quod , priusquam Lacedæmonii subsidio venirent, dimicare utile arbitrabatur. Itaque in aciem peditum centum, equitum decem millia produxit, præliumque commisit. In quo tanto plus virtute valuerunt Athenienses, ut decemplacem numerum hostium profligarent; adeoque perterruerunt ut Persæ non castra, sed naves peterent. Qua pugna nihil adhuc est nobilius : nulla enim unquam tam exigua manus tantas opes prostravit.

VI. Cujus victoriæ non alienum videtur, quale præmium Miltiadi sit tributum, docere, quo facilius intelligi possit eandem omnium civitatum esse naturam. Ut enim populi nostri honores quondam fuerunt rari et tenues, ob eamque causam gloriosi, nunc autem effusi atque obsoleti; sic olim apud Athenienses fuisse reperimus. Namque huic Miltiadi, qui Athenas totamque Græciam liberarat, talis honor tributus

terminer la lutte avant l'arrivée des secours de Lacédémone. Il rangea donc en bataille cent mille fantassins et dix mille cavaliers, puis il commença l'action. Dans cette journée, les Athéniens déployèrent une telle valeur qu'ils mirent en déroute une armée dix fois plus nombreuse que la leur, et que les Perses épouvantés regagnèrent, non pas leur camp, mais leurs vaisseaux. Il n'y a point encore eu jusqu'à ce jour de bataille plus fameuse : car jamais une si petite troupe ne terrassa des forces si considérables.

VI. En parlant de cette victoire, je ne crois pas inutile de rapporter quelle fut la récompense décernée à Miltiade, afin que l'on puisse plus facilement comprendre que l'esprit des républiques est partout le même. Jadis les honneurs accordés par le peuple romain étaient rares et simples, et par cela même glorieux, tandis qu'ils n'ont plus de prix aujourd'hui qu'on les prodigue; nous voyons qu'il en fut également ainsi chez les Athéniens. Ce Miltiade, qui avait affranchi Athènes et la Grèce tout entière, obtint pour unique ré-

eoque magis quod
arbitrabatur utile dimicare
priusquam Lacedæmonii
venirent subsidio.

Itaque produxit
in aciem
rentum millia peditum,
decem equitum,
commisitque prælium.

In quo Athenienses
valuerunt tanto plus
virtute,
ut profligarent
numèrum decemplicem
hostium;
perterruntque adeo
ut Persæ
petèrent non castra,
sed naves.

Nihil adhuc est nobilius
qua pugna:
nulla enim manus
tam exigua
prostravit unquam
tantas opes.

VI. Non videtur alienum
docere
quale præmium
cujus victoriæ
tributum sit Miltiadi,
quo possit intelligi facilius
naturam
omnium civitatum
esse eandem.

Ut enim honores
nostri populi
fuerunt quondam rari
et tennes,
ob eandemque causam
gloriosi,
nunc autem effusi
atque obsoleti;
reperimus fuisse olim sic
apud Athenienses.
Namque talis honor
tributus est huic Miltiadi,
qui liberarat Athenas

et *cela* d'autant plus que
il estimait avantageux de combattre
avant que les Lacédémoniens
vinsent au secours.

En-conséquence il fit-sortir
pour *les ranger* en bataille,
cent milliers de fantassins,
dix *milliers* de cavaliers,
et engagea le combat.

Dans lequel *combat* les Athéniens
l'emportèrent tellement davantage
par la valeur,
qu'ils taillèrent-en-pièces
un nombre décuple
d'ennemis;

et ils *les* effrayèrent à-tel-point
que les Perses
gagnèrent non *leur* camp,
mais *leurs* vaisseaux.

Rien jusqu'à-présent n'est plus célèbre
que ce combat:

car aucune troupe
si faible
n'abattit jamais
de si-grandes forces.

VI. Il ne paraît pas déplacé
d'enseigner (de dire)

quelle récompense
de cette victoire
fut accordée à Miltiade, [lement
afin qu'il puisse être compris plus faci-
la nature (l'esprit)
de toutes les cités
être la même.

En effet, comme les honneurs
de (décernés par) notre peuple
furent autrefois rares
et simples,

et pour cette-même raison
glorieux,
mais maintenant *sont* prodigués
et avilis;

nous trouvons que *cela* fut jadis ainsi
chez les Athéniens.

Car un tel honneur
fut accordé à ce Miltiade,
qui avait délivré Athènes

est, in porticu quæ *Pæcile*¹ vocatur quum pugna depingeretur Marathonia, ut in decem prætorum numero prima ejus imago poneretur, isque hortaretur milites præliumque committeret. Idem ille populus, posteaquam majus imperium est nactus et largitione magistratuum corruptus est, trecentas statuas Demetrio Phalereo² decrevit.

VII. Post hoc prælium, classem septuaginta navium Athenienses eidem Miltiadi dederunt, ut insulas³, quæ barbaros adjuverant, bello persequeretur : quo imperio plerasque ad officium redire coegit, nonnullas vi expugnavit. Ex his Parum insulam, opibus elatam, quum oratione reconciliare non posset, copias e navibus eduxit, urbem operibus clausit, omnique commeatu privavit ; deinde vineis ac testudinibus constitutis, propius muros accessit. Quum jam in eo esset ut oppido potiretur, procul in continente lucus, qui ex insula conspicie-

compense, lorsqu'on peignit la bataille de Marathon sur les murs du portique appelé le Pécile, l'honneur de figurer à la tête des dix stratèges, exhortant les soldats et engageant le combat. Ce même peuple, lorsqu'il fut devenu plus puissant et qu'il eut été corrompu par les largesses de ses magistrats, décerna trois cents statues à Démétrius de Phalère.

VII. Après cette bataille, les Athéniens confièrent à Miltiade une flotte de soixante-dix vaisseaux pour faire la guerre aux îles qui avaient aidé les barbares ; à la tête de cette flotte, il fit rentrer dans le devoir la plupart de ces îles et prit possession de quelques-unes de vive force. Paros entre autres, orgueilleuse de sa puissance, ne voulut pas se rendre à ses raisons : il débarqua ses troupes, enferma la ville dans des lignes d'attaque et lui coupa toute communication ; puis, faisant avancer les mantelets et les tortues, il s'approcha des remparts. Il était sur le point de se rendre maître de la place, lorsqu'un bois sacré, qu'on découvrait au loin sur le continent, prit feu

totamque Græciam,
 quum pugna Marathonica
 depingeretur
 in porticu
 quæ vocatur Pœcile,
 ut in numero
 decem prætorum
 imago ejus
 poneretur prima,
 isque hortaretur milites
 committeretque prælium.
 Ille idem populus,
 posteaquam nactus est
 majus imperium
 et corruptus est
 largitione magistratum,
 decrevit trecentas statuas
 Demetrio Phalereo.

VII. Post hoc prælium,
 Athenienses
 dederunt eidem Miltiadi
 classem
 septuaginta navium,
 ut persequeretur bello
 insulas
 quæ adjuverant barbaros :
 quo imperio
 coegit plerasque
 redire ad officium,
 expugnavit nonnullas vi.
 Ex his,
 quum non posset
 reconciliare oratione
 insulam Parum,
 elatam opibus,
 eduxit copias e navibus,
 clausit urbem operibus,
 privavitque
 omni comœatu ;
 deinde,
 vincis ac testudinibus
 constitutis,
 accessit propius muros.
 Quum jam esset in eo
 ut potiretur oppido,
 lucus,
 qui conspiciabatur

CORNÉLIUS NÉPOS.

et toute la Grèce,
 comme la bataille de-Marathon,
 se peignait
 dans le portique
 qui est appelé le Pécile,
 que dans le nombre
 des dix préteurs
 l'image de lui
 fût placée la première,
 et que celui-ci exhortât les soldats
 et engageât le combat.
 Ce même peuple,
 après qu'il eut acquis
 un plus grand empire
 et eut été corrompu
 par les largesses des magistrats,
 décerna trois-cents statues
 à Démétrius de-Phalère.

VII. Après ce combat,
 les Athéniens
 donnèrent au même Miltiade
 une flotte
 de soixante-dix vaisseaux,
 afin qu'il poursuivît par la guerre
 les îles
 qui avaient aidé les barbares :
 dans lequel commandement
 il força la plupart
 à revenir à (rentrer dans) le devoir,
 et en prit quelques-unes de force.
 Parmi celles-ci,
 comme il ne pouvait pas
 ramener par le discours
 l'île de Paros,
 enflée de ses richesses,
 il fit-sortir ses troupes des vaisseaux,
 enferma la ville par des travaux,
 et la priva
 de toute communication ;
 ensuite,
 des mantelets et des tortues
 ayant été établis,
 il s'avança plus près des murs.
 Lorsque déjà il en était à ce point
 qu'il s'emparât de la ville,
 un bois-sacré,
 qui s'apercevait

batur, nescio quo casu, nocturno tempore incensus est .cujus flamma ut ab oppidanis et oppugnatoribus est visa, utrisque venit in opinionem signum a classariis regiis datum. Quo factum est ut et Parii a deditioe deterrerentur, et Miltiades, timens ne classis regia adventaret, incensis operibus quæ statuerat, cum totidem navibus atque erat profectus, Athenas magna cum offensione civium suorum rediret. Accusatus ergo proditionis, quod, quum Parum expugnare posset, a rege corruptus, infectis rebus a pugna discessisset. Eo tempore æger erat vulneribus quæ in oppugnando oppido acceperat : itaque, quoniam ipse pro se dicere non posset, verba pro eo fecit frater ejus Tisagoras. Causa cognita, capitis absolutus, pecunia mulctatus est : eaque lis quinquaginta talentis¹ æstimata est, quantus in classem sumptus factus erat. Hanc pecu-

pendant la nuit, j'ignore par quel accident. Lorsque les assiégés et les assiégeants aperçurent les flammes, ils crurent également que c'était un signal donné par la flotte du roi. Il en résulta que les habitants de Paros ne songèrent plus à se rendre, et que Miltiade, craignant de voir survenir la flotte persane, brûla ses ouvrages et revint à Athènes avec le même nombre de vaisseaux qu'il avait en partant, au grand mécontentement de ses concitoyens. Il fut accusé de trahison, sous prétexte que, lorsqu'il pouvait prendre Paros, il s'était laissé corrompre par le roi et s'était retiré sans achever son entreprise. A ce moment, il était malade des suites de blessures reçues pendant le siège, et, comme il ne pouvait plaider lui-même sa cause, il fut défendu par son frère Tisagoras. L'affaire ayant été instruite, on lui fit grâce de la vie, mais on le condamna à une amende de cinquante talents, somme qui représentait les dépenses faites pour l'équipement de

ex insula,
 procul in continente,
 nescio quo casu,
 incensus est
 tempore nocturno :
 cujus ut flamma visa est
 ab oppidanis
 et oppugnatoribus,
 venit in opinionem utrisque
 signum datum
 a classiariis regiis.
 Quo factum est
 ut et Parii
 deterrerentur a deditioe,
 et Miltiades,
 timens ne classis regia
 adventaret,
 operibus quæ statuerat
 incensis,
 rediret Athenas
 cum totidem navibus
 atque profectus erat,
 cum magna offensione
 suorum civium.
 Accusatus ergo
 prodicionis,
 quod, quum posset
 expugnare Parum,
 corruptus a rege,
 discessisset a pugna,
 rebus infectis.
 Eo tempore
 erat æger vulneribus
 quæ acceperat
 in oppugnando oppido :
 itaque,
 quum ipse non posset
 dicere pro se,
 frater ejus Tisagoras
 fecit verba pro eo
 Causa cognita,
 absolutus capitis,
 multatus est pecunia .
 eaque lis æstimata est
 quinquaginta talentis,
 quantus sumptus
 factus erat in classem.

depuis l'île,
 au loin sur le continent,
 je ne-sais par quel hasard,
 fut incendié
 dans le temps de-la-nuit :
 duquel dès que la flamme eut été aperçue
 par les habitants-de-la-ville
 et par les assiégeants,
 il vint à l'idée aux-uns-et-aux-autres
 que c'était un signal donné
 par les soldats-de-marine du-roi.
 Par quoi il fut fait (ce qui fit)
 que et les habitants-de-Paros
 furent dissuadés de la reddition,
 et Miltiade,
 craignant que la flotte du-roi
 n'arrivât,
 les travaux qu'il avait établis
 ayant été brûlés,
 revint à Athènes
 avec tout-autant-de vaisseaux
 qu'il était parti,
 avec un grand mécontentement
 de ses concitoyens.
 Il fut donc accusé
 de trahison,
 parce que, lorsqu'il pouvait
 prendre Paros,
 corrompu par le roi,
 il s'était retiré du combat,
 l'entreprise n'étant-pas-achevée.
 Dans ce moment
 il était malade de blessures
 qu'il avait reçues
 en assiégeant la place :
 en-conséquence,
 comme lui-même ne pouvait pas
 plaider pour lui-même,
 le frère de lui Tisagoras
 fit des paroles (parla) pour lui.
 La cause ayant été instruite,
 absous de la peine-capitale,
 il fut puni par de l'argent (une amende):
 et ce procès fut estimé
 à cinquante talents,
 autant que de la dépense
 avait été faite pour la flotta.

niam quod solvere in præsentia non poterat, in vincula publica coniectus est, ibique diem obiit supremum.

VIII. Hic etsi crimine pario¹ est accusatus, tamen alia fuit causa damnationis. Namque Athenienses propter Pisistrati tyrannidem, quæ paucis annis ante² fuerat, omnium suorum civium potentiam extimescebant. Miltiades, multum in imperiis magistratibusque versatus, non videbatur posse esse privatus, præsertim quum consuetudine ad imperii cupiditatem trahi videretur. Nam Chersonesi omnes illos quos habitarat annos, perpetuam obtinuerat dominationem, *tyrannus*que fuerat appellatus, sed justus³: non erat enim vi consecutus, sed suorum voluntate, eamque potestatem bonitate retinuerat. Omnes autem et habentur et dicuntur *tyranni*, qui po-

la flotte. Il ne pouvait payer comptant; on le jeta en prison, et il y mourut.

VIII. Paros ne fut qu'un prétexte pour l'accuser; sa condamnation eut une autre cause. La tyrannie toute récente de Pisistrate avait appris aux Athéniens à redouter la puissance de leurs concitoyens Miltiade, accoutumé à commander des armées, à exercer des magistratures, ne paraissait pas pouvoir demeurer un simple citoyen, alors surtout que l'habitude de dominer semblait lui en avoir fait un besoin. En effet, pendant toutes les années qu'il avait passées en Chersonèse, il y avait possédé le souverain pouvoir, et avait porté le nom de tyran, mais tyran légitime: car il avait dû son autorité non pas à la violence, mais au consentement des siens, et il l'avait conservée grâce à sa bonté. Or on appelle *tyrans* et on considère

Quod non poterat
solvere hanc pecuniam
in præsentia,
conjectus est
in vincula publica,
ibique
obiit supremum diem.

VIII. Etsi hic
accusatus est
crimine Pario,
tamen
causa damnationis
fuit alia.
Namque Athenienses,
propter tyrannidem
Pisistrati,
quæ fuerat
paucis annis ante,
extimescebant potentiam
omnium suorum civium.
Miltiades,
versatus multum
in imperiis
magistratibusque,
non videbatur
posse esse privatus,
præsertim quum
consuetudine
videretur trahi
ad cupiditatem imperii.
Nam omnes illos annos
quos habitarat
Chersonesi,
obtinuerat
dominationem perpetuam,
appellatusque fuerat
tyrannus,
sed justus :
non enim consecutus erat
vi
eam potestatem,
sed voluntate suorum,
retinueratque bonitate.
Omnes autem
qui sunt potestate perpetua
in ea civitate
quæ usa est libertat

Parce qu'il ne pouvait pas
payer cette somme-d'argent
dans le moment-présent,
il fut jeté
dans les fers publics (la prison de l'État),
et là
il s'acquitta du dernier jour (mourut).

VIII. Bien que celui-ci
ait été accusé
d'un crime relatif-à-Paros,
cependant
la cause de sa condamnation
fut autre.
En effet les Athéniens,
à-cause-de la tyrannie
de Pisistrate,
laquelle avait existé
peu d'années auparavant,
redoutaient la puissance
de tous leurs citoyens.
Miltiade,
ayant vécu beaucoup
dans les commandements
et les magistratures,
ne paraissait pas
pouvoir être un simple *citoyen*,
surtout lorsque
par l'habitude
il paraissait être entraîné
vers le désir du commandement.
Car pendant toutes ces années
pendant lesquelles il avait habité
dans la Chersonèse,
il avait conservé
une autorité non-interrompue,
et il avait été appelé
tyran,
mais *tyran* légitime :
en effet il n'avait pas obtenu
ce pouvoir,
mais par la volonté des siens,
et il l'avait conservé par sa bonté.
Or tous ceux
qui sont d'un (ont un) pouvoir perpétuel
dans cette (une) cité
qui a fait-usage de la liberté

testate sunt perpetua in ea civitate quæ libertate usa est. Sed in Miltiade erat quum summa humanitas, tum mira comitas, ut nemo tam humilis esset cui non ad eum aditus pateret, magna auctoritas apud omnes civitates, nobile nomen, laus rei militaris maxima. Hæc populus respiciens maluit eum innoxium plecti quam se diutius esse in timore.

THEMISTOCLES.

I. Themistocles, Neoclis filius, Atheniensis. Hujus vitia in euntis adolescentiæ magnis sunt emendata virtutibus : adeo ut anteferatur huic nemo, pauci pares putentur. Sed ab initio est ordiendum. Pater ejus, Neocles, generosus fuit. Is uxorem Halicarnassiam¹ civem duxit, ex qua natus est Themistocles. Qui, quum minus esset probatus parentibus, quod et liberius

comme tels tous ceux qui se perpétuent au pouvoir dans un État qui jouissait auparavant de l'indépendance. Mais, pour Miltiade, il joignait à une extrême douceur une affabilité merveilleuse, et il n'y avait aucun citoyen, si humble qu'il fût, qui ne pût arriver librement jusqu'à lui ; son autorité était très-grande auprès de toutes les cités, son nom célèbre, sa gloire militaire immense. Considérant toutes ces qualités, le peuple aimait mieux frapper en lui un innocent que d'avoir plus longtemps à le craindre.

THÉMISTOCLE

I. Thémistocle, fils de Néoclès, était Athénien. Les vices de sa première jeunesse furent rachetés par de grandes vertus, si bien qu'on ne met personne au-dessus de lui et que peu sont placés au même rang. Mais commençons par le commencement. Son père, Néoclès, était noble ; il épousa une citoyenne d'Halicarnasse, qui donna le jour à Thémistocle. Celui-ci mécontenta ses parents en menant une

et habentur
 et dicuntur tyranni.
 Sed erat in Miltiade
 quum summa humanitas,
 tum mira comitas,
 ut nemo
 esset tam humilis
 cui aditus ad eum
 non pateret;
 magna auctoritas
 apud omnes civitates,
 nomen nobile,
 maxima laus
 rei militaris.
 Populus, respiciens hæc,
 maluit
 eum innoxium plecti
 quam se
 esse diutius in timore.

et sont estimes
 et sont appelés tyrans.
 Mais il y avait en Miltiade
 d'une-part une très-grande bonté.
 d'autre-part une merveilleuse affabilité,
 de telle sorte que personne
 n'était si humble
 à qui un accès vers lui
 ne fût pas ouvert;
 une grande autorité
 auprès de toutes les cités,
 un nom noble,
 une très-grande gloire
 de (dans) l'art militaire.
 Le peuple, considérant ces *avantages*,
 aimait mieux
 lui (Miltiade) innocent être frappé
 que lui-même
 être plus longtemps dans la crainte.

THEMISTOCLES.

I. Themistocles,
 filius Neoclis,
 Atheniensis.
 Vitia
 adolescentiæ incuntis
 hujus
 emendata sunt
 magnis virtutibus :
 adeo ut nemo
 anteferatur huic,
 pauci putentur pares.
 Sed ordiendum est
 ab initio.
 Pater ejus, Neocles,
 fuit generosus.
 Is duxit uxorem
 civem Halicarnassiam
 ex qua
 natus est Themistocles.
 Qui, quum esset probatus
 parentibus
 minus,
 quod et vivebat liberius

THÉMISTOCLE.

I. Thémistocle,
 fils de Néoclès,
 était Athénien.
 Les vices
 de l'adolescence commençant
 de celui-ci
 furent corrigés
 par de grandes vertus :
 à-tel-point que personne
 n'est préféré à celui-ci,
 que peu sont réputés égaux.
 Mais il faut commencer
 par le commencement.
 Le père de lui, Néoclès,
 fut noble.
 Celui-ci emmena (prit) pour épouse
 une citoyenne d'Halicarnasse,
 de laquelle
 naquit Thémistocle.
 Celui-ci, comme il était estimé
 de ses parents
 moins qu'il n'eût fallu,
 parce que et il vivait trop librement

vivebat et rem familiarem negligebat, a patre exheredatus est. Quæ contumelia non fregit eum, sed erexit. Nam, quum judicasset sine summa industria non posse eam extinguere, totum se dedit reipublicæ, diligentius amicis famæque serviens. Multum in judiciis privatis versabatur, sæpe in concionem populi prodibat; nulla res major sine eo gerebatur; celeriterque, quæ opus erant, reperiebat, facile eadem oratione explicabat. Neque minus in rebus gerendis promptus quam excogitandis erat : quod « et de instantibus (ut ait Thucydides) verissime judicabat, et de futuris callidissime conjiciebat. » Quo factum est ut brevi tempore illustraretur.

II. Primus autem gradus fuit capessendæ reipublicæ bello Corcyraeo¹ : ad quod gerendum prætor a populo factus, non solum præsentis bello, sed etiam reliquo tempore ferociorem reddidit civitatem. Nam, quum pecunia publica, quæ ex metallis² redibat, largitione magistratuum quotannis interiret,

vie dissolue et en négligeant ses intérêts domestiques; son père le déshérita. Loin de l'abattre, cet affront le releva. Jugeant qu'il ne pouvait effacer cette tache qu'à force d'activité, il se consacra tout entier à la république, s'appliquant avec zèle à acquérir des amis et de la renommée. Souvent il plaidait les causes des particuliers, souvent il prenait la parole dans l'assemblée du peuple; aucune affaire importante ne se traitait sans qu'il s'en mêlât; il était prompt à trouver les solutions, et il les exposait avec une grande facilité de parole. Non moins rapide à exécuter qu'à imaginer, « il jugeait du présent, comme dit Thucydide, avec un tact extrêmement sûr, et devinait l'avenir avec une remarquable sagacité : » aussi devint-il bientôt illustre.

II. Le premier poste que lui confia sa patrie fut dans la guerre de Corcyre : élu stratège par le peuple pour conduire cette guerre, il rendit la république plus confiante en ses forces, non-seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir. Les revenus publics, qu'on tirait des mines, se dissipaient tous les ans par les largesses des ma-

.t negligebat
em familiarem,
heredatus est a patre.
Quæ contumelia
non fregit eum,
sed erexit.
Nam, quum judicasset
nam non posse exstingui
sine summa industria,
se dedit totum reipublicæ,
serviens diligentius
amicis famæque.
Versabatur multum
in judiciis privatis,
prodibat sæpe
in concionem populi;
nulla res major
gerebatur sine eo;
reperiebatque celeriter
quæ erant opus,
explicabat facile eadem
oratione.
Neque erat minus promptus
in gerendis rebus
quam excogitandis:
quod, ut ait Thucydides,
« et judicabat verissime
de instantibus,
et conjiciebat callidissime
de futuris. »
Quo factum est
ut illustraretur
tempore brevi.

II. Primus autem gradus
capessendæ reipublicæ
fuit bello Corcyræo:
factus prætor a populo
ad quod gerendum,
reddidit civitatem
ferociorem
non solum bello præsentī,
sed etiam reliquo tempore.
Nam,
quum pecunia publica,
quæ redibat ex metallis,
interiret quotannis
largitione magistratum,

et il négligeait
son bien de-famille,
fut déshérité par son père.
Lequel affront
ne brisa (n'abattit) pas lui,
mais le releva.
Car, comme il avait jugé
lui (cet affront) ne pouvoir pas être effacé
sans la plus grande activité, [bliques,
il se donna tout-entier aux affaires-pu-
recherchant avec beaucoup-de-zèle
des amis et de la renommée.
Il se-donnait-du-mouvement beaucoup
dans les procès des-particuliers,
s'avancait souvent pour parler
dans l'assemblée du peuple;
aucune affaire un-peu-importante
ne se faisait sans lui;
et il trouvait promptement [res),
les choses qui étaient un besoin (nécessai-
et exposait facilement ces-mêmes choses
par le discours.
Et il n'était pas moins prompt
à faire les choses
qu'à les imaginer:
parce que, comme dit Thucydide,
« et il portait-jugement très-sainement
sur les affaires présentes,
et il faisait-conjecture très-adroitement
sur les affaires à-venir. »
Par quoi il fut fait (il arriva)
qu'il s'illustra
en un temps court.

II. Or, son premier pas [ques
pour prendre-en-main les affaires-publi-
fut dans la guerre de-Corcyre:
fait (nommé) préteur par le peuple
pour faire cette guerre,
il rendit la cité
plus hardie
non-seulement dans la guerre présente,
mais encore dans le reste-du temps.
En effet,
comme de l'argent de-l'État,
qui était-un-revenu des mines,
se perdait tous-les-ans
par les largesses des magistrat

ille persuasit populo ut ea pecunia classis centum navium ædificaretur. Qua celeriter effecta, primum Corcyræos fregit; deinde, maritimos prædones consecrando, mare tutum reddidit. In quo quum divitiis ornavit, tum etiam peritissimos belli navalis fecit Athenienses. Id quantæ saluti fuerit universæ Græciæ, bello cognitum est Persico, quum Xerxes et mari et terra bellum universæ inferret Europæ, cum tantis copiis quantas neque antea neque postea habuit quisquam: hujus enim classis mille et ducentarum navium longarum fuit, quam duo millia onerariarum¹ sequebantur; terrestres autem exercitus septingentorum millium peditum², equitum quadringentorum millium fuerunt. Cujus de adventu quum fama in Græciam esset perlata, et maxime Athenienses peti dicerentur propter pugnam Marathoniam, miserunt Delphos consultum quidnam facerent de rebus suis. Deliberantibus

gistrats; il persuada au peuple d'employer cet argent à équiper une flotte de cent vaisseaux. Cet armement ayant été bientôt fait, d'abord il dompta les Corcyréens; puis, poursuivant les pirates, il rendit aux mers la sécurité. Par cette conduite, en même temps qu'il enrichissait les Athéniens, il les faisait devenir très-habiles dans la guerre maritime. Ce fut surtout dans la lutte contre les Perses que l'on reconnut de quelle importance cela était pour le salut de la Grèce, lorsque Xerxès, sur terre et sur mer, apporta la guerre à toute l'Europe, avec des forces telles qu'on n'en vit jamais ni avant ni après lui. Sa flotte se composait de douze cents vaisseaux de guerre, que suivaient deux mille bâtimens de transport; ses armées de terre comptaient sept cent mille fantassins et quatre cent mille cavaliers. La nouvelle de son approche s'étant répandue dans la Grèce, les Athéniens, qu'on disait menacés surtout à cause de la bataille de Marathon, envoyèrent consulter l'oracle de Delphes sur le parti qu'ils avaient

Ille persuasit populo
 ut ea pecunia
 classis centum navium
 ædificaretur.
 Qua effecta celeriter,
 primum fregit Corcyæos ;
 deinde, consecrando
 prædones maritimos,
 reddidit mare tutum.
 In quo
 quum ornavit divitiis
 Athenienses,
 tum etiam fecit peritissimos
 belli navalis.
 Cognitum est bello Persico
 quantæ salutis id fuerit
 universæ Græciæ,
 quum Xerxes
 inferret bellum
 Europæ universæ
 et mari et terra,
 cum copiis tantis
 quantas neque antea
 neque postea
 quisquam habuit :
 classis enim hujus
 fuit mille
 et ducentarum navium
 longarum,
 quam sequebantur
 duo millia onerariarum ;
 exercitus autem terrestres
 fuerunt
 septingentorum millium
 peditum,
 quadringentorum millium
 equitum.
 De adventu ejus
 quum fama
 perlata esset in Græciam,
 et Athenienses maxime
 dicerentur peti
 propter pugnam
 Marathoniam,
 miserunt Delphos
 consultum
 quidnam facerent

celui-ci persuada au peuple
 qu'avec cet argent
 une flotte de cent vaisseaux
 fût construite.
 Laquelle ayant été faite promptement,
 d'abord il brisa (dompta) les Corcyréens ;
 ensuite, en poursuivant
 les brigands de-mer,
 il rendit la mer sûre.
 En quoi
 d'une-part il munit de richesses
 les Athéniens, [mentés
 d'autre part aussi il *les fit* très-expéri-
 dans la guerre navale.
 Il fut reconnu dans la guerre des-Perses
 à quel-grand salut cela fut (combien cela
 à (de) toute la Grèce, [servit au salut)
 lorsque Xerxès
 apportait la guerre
 à l'Europe entière
 et par mer et par terre,
 avec des troupes aussi-grandes
 que ni auparavant
 ni dans-la-suite
 personne n'en eut :
 car la flotte de celui-ci
 fut (était composée) de mille
 et deux-cents vaisseaux
 longs,
 laquelle suivaient
 deux milliers de *vaisseaux de-charge* ;
 d'autre-part *ses* armées de-terre
 furent (étaient composées)
 de sept-cents milliers
 de fantassins,
 quatre-cents milliers
 de cavaliers.
 Au-sujet-de l'approche duquel
 comme la renommée
 avait été apportée en Grèce,
 et que les Athéniens surtout
 étaient dits être cherchés (menacés)
 à-cause-de la bataille
 de-Marathon,
 ils envoyèrent à Delphes
 consulter *l'oracle*
 pour savoir ce qu'ils devaient faire

Pythia respondit ut mœnibus ligneis se munirent. Id responsum quo valeret, quum intelligeret nemo, Themistocles persuasit consilium esse Apollinis ut in naves se suaque conferrent : eum enim a deo significari murum ligneum. Tali consilio probato, addunt ad superiores¹ totidem naves triremes, suaque omnia, quæ moveri poterant, partim Salamina, partim Trœzena² asportant; arcem sacerdotibus paucisque majoribus natu ac sacra procuranda tradunt, reliquum oppidum relinquunt.

III. Hujus consilium plerisque civitatibus displicebat, et in terra dimicari magis placebat. Itaque missi sunt delecti cum Leonida, Lacedæmoniorum rege, qui Thermopylas occuparent, longiusque barbaros progredi non paterentur. Hi vim hostium non sustinuerunt, eoque loco omnes interierunt. At classis communis Græciæ trecentarum navium, in qua du-

à prendre. La Pythie leur répondit qu'ils devaient s'enfermer dans des murs de bois. Comme personne ne comprenait le sens de cette réponse, Thémistocle persuada à ses concitoyens qu'Apollon leur conseillait de se transporter, eux et leurs biens, sur leurs vaisseaux disant que c'étaient là les murs de bois dont voulait parler le dieu. Les Athéniens goûtèrent cet avis, doublèrent le nombre de leurs trièmes, firent passer en partie à Salamine, en partie à Trézène, tout ce qui pouvait être transporté, confièrent aux prêtres et à quelques vieillards la citadelle et le soin des objets sacrés, et évacuèrent le reste de la ville.

III. La plupart des cités désapprouvaient le conseil de Thémistocle et préféraient combattre sur terre. On envoya donc une troupe choisie, sous les ordres de Léonidas, roi de Sparte, pour occuper les Thermopyles et empêcher les barbares d'aller plus loin. Ces guerriers ne purent soutenir l'attaque des ennemis, et périrent tous à leur poste. Cependant la flotte commune de la Grèce, composée de

de suis rebus.

Deliberantibus
Pythia respondit
ut se munirent
mœnibus ligneis.

Quum nemo intelligeret
quo id responsum
valeret,

Themistocles persuasit
consilium Apollinis
esse ut conferrent in naves
se suaque :

eum enim murum ligneum
significari a deo.

Tali consilio probato
addunt ad superiores
totidem naves
triremes,

asportantque
partim Salamina,
partim Trœzena,
omnia sua

quæ poterant moveri ;
tradunt sacerdotibus
paucisque
majoribus natu
arcem

ac sacra procuranda,
relinquunt
reliquum oppidum.

III. Consilium hujus
displicebat

plerisque civitatibus,
et placebat magis
dimicari in terra.

Itaque delecti
missi sunt cum Leonida,
rege Lacedæmoniorum,
qui occuparent
Thermopylas,
neque paterentur
barbaros progredi longius.

Hi non sustinuerunt
vim hostium,
omnesque interierunt
eo loco.

At classis communis

touchant leurs intérêts.

A ceux qui interrogeaient
la Pythie répondit
qu'ils se fortifiassent
par des remparts de-bois.

Comme personne ne comprenait
en-quel-sens cette réponse
avait-de-la-force ,

Thémistocle leur persuada
le conseil d'Apollon

être qu'ils transportassent sur des vais-
eux-mêmes et leurs biens :

ce mur de-bois en effet
être indiqué par le dieu.

Un tel conseil ayant été approuvé,
ils ajoutent à leurs vaisseaux précédents
tout-autant-de vaisseaux
à-trois-rangs-de-rames,

et transportent
en-partie à Salamine,
en-partie à Trézène,

tous leurs biens

qui pouvaient être déplacés ;

ils remettent aux prêtres
et à un-petit-nombre d'hommes

plus avancés par la naissance (déjà vieux)
la citadelle

et les objets sacrés à-soigner,
et abandonnent

le reste-de la ville.

III. Le conseil de celui-ci (Thémistocle)
déplaisait

à la-plupart-des cités,
et il leur plaisait davantage
que l'on combattit sur terre.

En-conséquence des hommes choisis
furent envoyés avec Léonidas,
roi des Lacédémoniens,
lesquels devaient occuper
les Thermopyles,
et ne devaient pas souffrir
les barbares s'avancer plus loin.

Ceux-ci ne purent-soutenir
l'attaque des ennemis,
et tous ils périrent
en cet endroit.

Quant à la flotte commune

centæ erant Atheniensium, primum apud Artemisium, inter Eubœam continentemque terram, cum classariis regis conflictit : angustias enim Themistocles quærebat, ne multitudine circumiretur. Hinc etsi pari prælio discesserant, tamen eodem loco non sunt ausi manere, quod erat periculum ne, si pars navium adversariorum Eubœam superasset, ancipiti premerentur periculo. Quo factum est ut ab Artemisio discederent, et exadversum Athenas, apud Salamina, classem suam constituerent.

IV. At Xerxes, Thermopylis expugnatis, protinus accessit Astu¹, idque, nullis defendentibus, interfectis sacerdotibus quos in arce invenerat, incendio delevit. Cujus flamma perterriti, classarii quum manere non auderent, et plurimi hortarentur ut domos suas discederent mœnibusque se defenderent, Themistocles unus restitit, et universos esse pares

trois cents vaisseaux, dont deux cents fournis par les Athéniens, livra bataille une première fois à la flotte du roi près d'Artémisium, entre l'Eubée et la terre ferme ; car Thémistocle recherchait les détroits, afin de ne pas être enveloppé. Bien que le succès eût été balancé, les Perses n'osèrent pas conserver leur position, dans la crainte que, si une partie de la flotte ennemie doublait l'Eubée, ils ne fussent mis en péril de deux côtés à la fois. Ils s'éloignèrent donc d'Artémisium, et vinrent mouiller en face d'Athènes, auprès de Salamine.

IV. De son côté Xerxès, après avoir forcé les Thermopyles, marcha sur Athènes sans s'arrêter, tua les prêtres qu'il trouva dans la citadelle et la livra aux flammes. Cet incendie effraya les Grecs ; ils ne voulaient plus tenir la mer, et le plus grand nombre étaient d'avis de se retirer chez eux et de défendre leurs remparts. Thémistocle seul résista, disant que, réunis, ils étaient en état de tenir tête aux

Græciæ
trecentarum navium,
in qua ducentæ
erant Atheniensium,
confluxit primum
cum classariis regis
apud Artemisium,
inter Eubœam
terramque continentem :
Themistocles enim
quærebat angustias,
ne circumiretur
multitudine.
Etsi discesserant hinc
proelio pari,
tamen non ausi sunt
manere eodem loco,
quod erat periculum ne,
si pars
navium adversariorum
superasset Eubœam,
premerentur
incipiti periculo.
Quo factum est
ut discederent
ab Artemisio,
et constituerent
suam classem
exadversum Athenas,
apud Salamina.

IV. At Xerxes,
Thermopylis expugnatis,
protinus accessit Astu,
nullisque defendentibus,
sacerdotibus
quos invenerat in arce
interfectis,
delevit id incendio.
Cujus flamma perterriti,
quum classarii
non auderent manere,
et plurimi hortarentur
ut discederent suas domos
seque defenderent
mœnibus,
Themistocles unus restitit,
et aiebat universos

de la Grèce
de trois-cents vaisseaux,
dans laquelle deux-cents
étaient aux Athéniens,
engagea-la-lutte d'abord
avec les matelots du roi
auprès d'Artémisium,
entre l'Eubée
et la terre ferme :
Thémistocle en effet
cherchait les détroits,
afin qu'il ne fût pas enveloppé
par la multitude.
Bien qu'ils se fussent retirés de là
avec un combat (succès) égal,
cependant ils n'osèrent pas
rester dans le même endroit,
parce qu'il y avait danger que,
si une partie
des vaisseaux des ennemis
avait doublé l'Eubée,
ils ne fussent pressés
par un double péril.
Par quoi il fut fait (il en résulta)
qu'ils s'éloignèrent
d'Artémisium,
et établirent
leur flotte
vis-à-vis d'Athènes
auprès de Salamine.

IV. Cependant Xerxès,
les Thermopyles ayant été prises,
sans-désespérer s'avança vers la ville,
et nuls ne la défendant,
les prêtres
qu'il avait trouvés dans la citadelle
ayant été tués,
il détruisit elle par l'incendie.
Par la flamme duquel incendie effrayés,
comme les matelots grecs
n'osaient pas rester,
et que de très-nombreux exhortaient
qu'ils se retirassent dans leurs demeures
et se défendissent
par leurs remparts,
Thémistocle seul fit-opposition,
et il affirmait tous-réunis

aïebat, dispersos testabatur perituros, idque Eurybiadi, regi Lacedæmoniorum, qui tum summæ imperii præerat, fore affirmabat. Quem quum minus, quam vellet, moveret, noctu de servis suis, quem habuit fidelissimum, ad regem misit, ut ei nuntiaret suis verbis « Adversarios ejus in fuga esse: qui si discessissent, majore cum labore et longinquiore tempore bellum confecturum, quum singulos consecrari cogeretur, quos si statim aggrederetur, brevi universos oppressurum. » Hoc eo valebat, ut ingratiis ad depugnandum omnes cogerentur. Hac re audita, barbarus, nihil doli subesse credens, postridie alienissimo sibi loco, contra opportunissimo hostibus, adeo angusto mari conflixit ut ejus multitudo navium explicari non potuerit. Victus ergo est, magis consilio Themistoclis quam armis Græciæ.

Perses, et affirmant que, s'ils se disséminaient, ils devaient succomber; c'est ce qu'il soutenait à Eurybiade, roi des Lacédémoniens, qui avait alors le commandement en chef. Comme il ne parvenait pas à le convaincre, il envoya au roi pendant la nuit le plus fidèle de ses esclaves, pour lui annoncer de sa part « que les Grecs étaient sur le point de fuir; qu'une fois dispersés, il lui faudrait plus de peine et plus de temps pour terminer la guerre, car il serait obligé de les poursuivre en détail; tandis que, s'il les attaquait sur-le-champ, il les écraserait sans peine tous à la fois. » L'intention de Thémistocle était de forcer les Grecs à combattre malgré eux tous ensemble. Ce message entendu, le barbare, ne soupçonnant aucune ruse, livra bataille le lendemain dans une position très-désavantageuse pour lui, très-favorable au contraire à ses ennemis, sur une mer qui était si étroite qu'il ne put développer toute sa flotte. Il fut donc vaincu, plutôt par l'adresse de Thémistocle que par les armes de la Grèce.

esse pares,
 testabatur dispersos
 perituros ;
 affirmabatque Eurybiadi,
 regi Lacedæmoniorum,
 qui tum præerat
 summæ imperii,
 id fore.
 Quem quum moveret
 minus quam vellet,
 misit noctu ad regem
 de suis servis,
 quem habuit fidelissimum,
 at nuntiaret ei
 suis verbis
 « Adversarios ejus
 esse in fuga ;
 qui si discessissent ,
 confecturum bellum
 cum majore labore
 et tempore longinquiore,
 quum cogereetur
 consecrari singulos ;
 quos
 si aggrederetur statim,
 oppressurum brevi
 universos. »
 Hoc valebat eo
 ut omnes ingratiis
 cogereetur
 ad depugnandum.
 Hac re audita,
 barbarus,
 credens nihil doli
 subesse,
 conflixit postridie
 loco
 alienissimo sibi,
 contra
 opportunissimo hostibus,
 mari adeo angusto
 ut multitudo navium ejus
 non potuerit explicari.
 Victus est ergo,
 magis
 consilio Themistocelis
 quam armis Græciæ

CORNÉLIUS NÉPOS.

être égaux en force aux Perses,
 et protestait eux dispersés
 devoir périr ;
 et il assurait à Eurybiade,
 roi des Lacédémoniens,
 qui alors était-à-la-tête
 de l'ensemble du commandement,
 ceci devoir arriver.
 Comme il touchait celui-ci
 moins qu'il ne voulait,
 il envoya de nuit vers le roi
 un de ses esclaves,
 celui qu'il avait le plus fidèle,
 pour qu'il annonçât à lui (au roi)
 en ses termes (de sa part)
 « Les adversaires de lui
 être en fuite ;
 si ceux-ci se séparaient,
 lui devoir achever la guerre
 avec une plus grande peine
 et un temps plus long,
 lorsqu'il serait forcé
 de les poursuivre un-à-un ;
 lesquels
 s'il attaquait sur-le-champ,
 lui devoir les écraser bientôt
 tous-ensemble. » [but,
 Ceci avait-effet en-ce-sens (tendait à ce
 que tous malgré-eux
 fussent forcés
 à combattre.
 Cette chose ayant été apprise,
 le barbare,
 croyant rien de (aucune) ruse
 n'être-là-dessous,
 engagea-la-lutte le lendemain
 dans un lieu
 très-défavorable pour lui-même,
 et au-contraire
 très-favorable pour les ennemis,
 sur une mer tellement étroite
 que la multitude des vaisseaux de lui
 ne put se développer.
 Il fut vaincu donc,
 plutôt
 par la sagesse de Thémistocle
 que par les armes de la Grèce.

V. Hic etsi male rem gesserat, tamen tantas habebat reliquias copiarum, ut etiam cum his opprimere posset hostes. Interim ab eodem gradu depulsus est. Nam Themistocles, verens ne bellare perseveraret, certiorum eum fecit « Id agi ut pons, quem ille in Hellesponto fecerat, dissolveretur, ac reditu in Asiam excluderetur, » idque ei persuasit. Itaque, qua sex mensibus iter fecerat, eadem, minus diebus triginta, in Asiam reversus est, seque a Themistocle non superatum, sed conservatum, iudicavit. Sic unius viri prudentia Græcia liberata est, Europæque succubuit Asia. Hæc altera victoria, quæ cum Marathonio possit comparari tropæo : nam pari modo apud Salamina parvo numero navium maxima post hominum memoriam classis ¹ est devicta.

VI. Magnus in hoc bello Themistocles fuit, nec minor in pace. Quum enim Phalereo portu, neque magno neque bono,

V. Malgré cet échec, il restait à Xerxès des forces assez considérables pour pouvoir accabler ses ennemis; mais il fut encore forcé de reculer. Thémistocle, craignant qu'il ne voulût continuer la guerre, le fit avertir « qu'on se proposait de rompre le pont qu'il avait fait jeter sur l'Hellespont, et de lui fermer par ce moyen le retour en Asie. » Xerxès, persuadé, regagna l'Asie en moins de trente jours, par la même route qu'il n'avait faite qu'en six mois, et regarda Thémistocle, non comme son vainqueur, mais comme son libérateur. Ce fut ainsi que la prudence d'un seul homme délivra la Grèce et fit triompher l'Europe de l'Asie. Cette victoire de Salamine est comparable à celle de Marathon; car la plus grande flotte qu'on eût jamais vue y fut également défaite par un petit nombre de vaisseaux.

VI. Thémistocle fut grand dans cette guerre; il ne le fut pas moins dans la paix. Les Athéniens n'ayant que le port de Phalère,

V. Etsi hic
 gesserat rem male,
 tamen habebat
 tantas reliquias copiarum,
 ut etiam cum his
 posset opprimere hostes.
 Interim depulsus est gradu
 ab eodem.
 Nam Themistocles,
 verens
 ne perseveraret bellare,
 fecit eum certiozem
 « Id agi,
 ut pons
 quem ille fecerat
 in Hellesponto
 dissolveretur,
 ac excluderetur
 reditu in Asiam; »
 persuasitque id ei.
 Itaque,
 minus triginta diebus,
 reversus est in Asiam
 eadem qua fecerat iter
 sex mensibus,
 iudicavitque se
 non superatum
 a Themistocle,
 sed conservatum.
 Sic prudentia unius viri
 Græcia liberata est,
 Asiaque
 succubuit Europæ.
 Hæc altera victoria,
 quæ possit comparari
 cum tropæo Marathonio :
 nam modo pari
 apud Salamina
 classis maxima
 post memoriam hominum
 devicta est
 parvo numero navium.

VI. Themistocles
 fuit magnus in hoc bello,
 nec minor in pace.
 Quum enim Athenienses
 uterentur portu Phaiæreo,

V. Bien que celui-ci (Xerxès)
 eût conduit l'entreprise mal,
 cependant il avait
 de si-grands restes de troupes,
 que même avec ceux-ci
 il pouvait écraser ses ennemis. [position
 Sur-ces-entrefaites il fut chassé de sa
 par le même *Thémistocle*.
 Car *Thémistocle*,
 craignant
 qu'il ne persistât à faire-la-guerre,
 fit lui mieux-informé (l'avertit)
 « Ceci être agité,
 que le pont
 que celui-là (Xerxès) avait fait
 sur l'Hellespont
 fût rompu,
 et que *le roi* fût privé
 du retour en Asie; »
 et il persuada cela à lui.
 En-conséquence,
 en moins de trente jours,
 il retourna en Asie [fait sa route
 par le même *chemin* par lequel il avait
 en six mois,
 et il estima lui-même
 non pas vaincu
 par *Thémistocle*,
 mais sauvé par lui.
 Ainsi par la prudence d'un-seul homme
 la Grèce fut délivrée,
 et l'Asie
 fut-vaincue-par l'Europe.
 Voilà cette seconde victoire,
 qui pourrait être comparée
 avec le trophée de-Marathon :
 car d'une façon pareille
 auprès de Salamine
 la flotte la plus grande
 de mémoire d'hommes
 fut vaincue
 par un petit nombre de vaisseaux.

VI. *Thémistocle*
 fut grand dans cette guerre,
 et non moins-grand dans la paix.
 En effet tandis que les Athéniens
 se servaient du port de-Phalère,

Athenienses uterentur, hujus consilio triplex Piræi portus¹ constitutus est; isque mœnibus circumdatus, ut ipsam urbem dignitate æquipararet, utilitate superaret. Idemque muros Atheniensium restituit, præcipuo periculo suo. Namque Lacedæmonii, causam idoneam nacti, propter barbarorum excursiones, qua negarent oportere extra Peloponnesum ullam urbem haberi, ne essent loca munita quæ hostes possiderent, Athenienses ædificantes prohibere sunt conati. Hoc longe alio spectabat atque videri volebant. Athenienses enim duabus victoriis, Marathonia et Salaminia, tantam gloriam apud omnes gentes erant consecuti, ut intelligerent Lacedæmonii de principatu sibi cum his certamen fore : quare eos quam infirmissimos esse volebant. Postquam autem audierunt muros instrui, legatos Athenas miserunt, qui id fieri veta-
rent. His præsentibus desierunt, ac se de ea re legatos ad eos

qui n'était ni spacieux ni sûr, il leur persuada de construire le triple port du Pirée; on l'entoura de murailles, et le Pirée, égalant la ville en magnificence, la surpassa en utilité réelle. Thémistocle rétablit aussi les murs d'Athènes, au péril de sa vie. Les Lacédémoniens s'efforcèrent en effet d'empêcher cet ouvrage. Ils se servaient du prétexte spécieux des invasions des barbares, prétendant qu'il ne fallait avoir, hors du Péloponèse, aucune place forte, de peur que l'ennemi ne s'en emparât. Leur vrai motif était bien différent de celui qu'ils alléguaient. Athènes s'était acquise une si grande réputation chez tous les peuples, par les deux victoires de Marathon et de Salamine, qu'ils sentaient qu'il faudrait lui disputer l'empire. Ils voulaient donc qu'elle restât très-faible. Lorsqu'ils eurent appris qu'on relevait les murs, ils envoyèrent des députés à Athènes pour le défendre. On cessa les travaux en leur présence, et on leur dit qu'on députerait à Lacédémone pour

neque magno neque bono, qui n'était ni grand ni bon,
 consilio hujus par le conseil de celui-ci
 triplex portus Piræi le triple port du Pirée
 constitutus est; fut établi;
 et celui-ci
 circumdatus mœnibus, fut entouré de murailles,
 ut æquipararet dignitate afin qu'il égalât en beauté
 urbem ipsam, la ville elle-même,
 superaret utilitate. et la surpassât en utilité.
 Idemque restituit Et le même rétablit
 muros Atheniensium, les murs des Athéniens,
 suo periculo præcipuo. à son risque principal.
 Namque Lacedæmonii, Car les Lacédémoniens,
 nacti causam idoneam, ayant trouvé un motif suffisant,
 propter excursiones à-cause-des irruptions
 barbarorum, des barbares,
 qua d'après lequel motif
 negarent oportere ils disaient-ne-pas falloir
 ullam urbem haberi quelque ville être possédée
 extra Peloponnesum, en dehors du Péloponèse,
 ne essent loca munita de peur qu'il n'y eût des lieux fortifiés
 quæ hostes possiderent, dont les ennemis pourraient s'emparer.
 conati sunt tentèrent
 prohibere Athenienses d'empêcher les Athéniens
 ædificantes. qui bâtissaient leurs murs. [tout autre but)
 Hoc spectabat longe alio Ceci regardait bien ailleurs (avait un
 atque volebant videri. qu'ils ne voulaient laisser paraître.
 Athenienses enim Les Athéniens en effet
 duabus victoriis, par leurs deux victoires,
 Marathoniam et Salaminiam, de-Marathon et de-Salamine,
 consecuti erant avaient obtenu
 tantam gloriam une si-grande gloire
 apud omnes gentes, chez tous les peuples:
 ut Lacedæmonii que les Lacédémoniens
 intelligerent comprenaient
 certamen de principatu une lutte au-sujet-du premier-rang
 fore sibi cum his : devoir être à eux-mêmes avec ceux-ci :
 quare volebant eos c'est-pourquoi ils voulaient eux
 esse quam infirmissimos. être le plus faibles que possible.
 Postquam autem Or lorsque
 audierunt ils apprirent
 muros instrui, les murs se bâtir,
 miserunt Athenas legatos, ils envoyèrent à Athènes des députés,
 qui vetarent qui devaient interdire
 id fieri. ceci se faire (qu'on le fit).
 His præsentibus Ceux-ci étant présents
 desierunt, les Athéniens cessèrent de bâtir.

missuros dixerunt. Hanc legationem suscepit Themistocles, et solus primo profectus est; reliqui legati ut tum exirent, quum satis altitudo muri exstructa videretur, præcepit; interim omnes servi atque liberi opus facerent, neque ulli loco parcerent, sive sacer esset, sive profanus, sive privatus, sive publicus; et undique, quod idoneum ad muniendum putarent, congererent. Quo factum est ut Atheniensium muri ex sacellis sepulcrisque constarent.

VII. Themistocles autem, ut Lacedæmonem venit, adire ad magistratus noluit, et dedit operam ut quam longissime tempus duceret, causam interponens se collegas expectare. Quum Lacedæmonii quererentur opus nihilominus fieri, eumque in ea re conari fallere, interim reliqui legati sunt consecuti. A quibus quum audisset non multum superesse munitionis, ad ephoros ¹ Lacedæmoniorum accessit, penes

cet objet. Thémistocle se chargea de cette mission. Il partit d'abord seul, après avoir ordonné que les autres députés ne se missent en chemin que lorsque les murs seraient élevés à une hauteur suffisante; qu'on y fit travailler tous les esclaves et toutes les personnes libres; qu'on n'épargnât aucun lieu, sacré ou profane, public ou particulier; et qu'on amassât de toute part les matériaux qu'on jugeait propres à entrer dans une fortification. Il arriva de là que les murs d'Athènes furent rebâtis avec les démolitions des temples et des tombeaux.

VII. Thémistocle, arrivé à Lacédémone, ne voulut point d'abord aller trouver les magistrats. Il chercha à gagner du temps, autant qu'il lui était possible, en prétextant qu'il attendait ses collègues. Pendant que les Lacédémoniens se plaignaient que l'ouvrage ne se faisait pas moins, et qu'il tâchait de les amuser, les autres députés le joignirent. Thémistocle, instruit par eux que les travaux étaient presque achevés, se rendit chez les éphores, magistrats

ac dixerunt se
missuros legatos ad eos
de ea re.

Themistocles
suscepit hanc legationem,
et primo
profectus est solus;
præcepit
ut reliqui legati
exirent tum,
quam altitudo muri
videretur satis exstructa;
interim omnes,
servi atque liberi,
facerent opus,
neque parcerent ulli loco,
sive esset sacer,
sive profanus,
sive privatus,
sive publicus;
et congererent undique
quod putarent idoneum
ad muniendum.

Quo factum est
ut muri Atheniensium
constarent ex sacellis
sepulchrisque.

VII. Ut autem
Themistocles
venit Lacedæmonem,
noluit
adire ad magistratus,
interponens causam
se exspectare collegas.
Quum Lacedæmonii
quererentur
opus nihilominus fieri,
eumque in ea re
conari fallere,
interim reliqui legati
consecuti sunt.
A quibus quum audisset
non multum munitionis
superesse,
accessit ad ephoros
Lacedæmoniorum,
penes quos

et dirent eux-mêmes
devoir envoyer des députés vers eux
touchant cet objet.

Thémistocle
se chargea de cette ambassade,
et d'abord
il partit seul;
il recommanda
que les autres députés
sortissent alors,
quand la hauteur de la muraille
paraîtrait assez élevée;
que cependant tous,
esclaves et hommes libres,
fissent du travail,
et qu'ils n'épargnassent aucun endroit,
soit qu'il fût sacré,
soit qu'il fût profane,
soit particulier,
soit public;
et qu'ils rassemblassent de-tous-côtés
ce qu'ils croiraient propre
pour bâtir.

Par quoi il fut fait (d'où il résulta)
que les murailles des Athéniens
furent formées de chapelles
et de tombeaux.

VII. D'autre-part dès que
Thémistocle
fut arrivé à Lacédémone,
il ne-voulut-pas
aller vers les magistrats,
introduisant (donnant) pour motif
lui-même attendre ses collègues.
Comme les Lacédémoniens
se plaignaient
l'ouvrage néanmoins se faire,
et lui dans cette circonstance
tenter de les tromper,
sur-ces-entrefaites les autres députés
le joignirent.

Comme il avait appris de ceux-ci
pas beaucoup de construction
ne rester à faire,
il se rendit auprès des éphores
des Lacédémoniens,
au-pouvoir desquels

quos summum imperium erat, atque apud eos contendit falsa his esse delata : quare æquum esse illos viros bonos nobilesque mittere, quibus fides haberetur, qui rem explorarent; interea se obsidem retinerent. Gestus est ei mos, tresque legati, functi summis honoribus, Athenas missi sunt. Cum his collegas suos Themistocles jussit proficisci; eisque prædixit ut ne prius Lacedæmoniorum legatos dimitterent quam ipse esset remissus. Hos postquam Athenas pervenisse ratus est, ad magistratum senatumque Lacedæmoniorum adiit, et apud eos liberrimè professus est « Athenienses suo consilio, quod communi jure gentium facere possent, deos publicos suosque, patrios ac penates, quo facilius ab hoste possent defendere, muris sepsisse; neque eo, quod inutile esset Græciæ, fecisse : nam illorum urbem ut propugnaculum oppositam esse barbaris, apud quam jam bis classis regia fecisset

souverains de Sparte. Il leur soutint qu'on leur avait dénoncé des faussetés; qu'il était donc juste qu'ils envoyassent à Athènes des gens distingués par leur rang et leur probité, en qui on eût confiance, pour y vérifier le fait; qu'en attendant, ils le retiendraient lui-même en otage. On fit ce qu'il souhaitait. Trois citoyens, qui avaient exercé les premières charges, furent envoyés à Athènes. Thémistocle fit partir ses collègues avec eux, en leur recommandant de ne point les relâcher qu'on ne l'eût renvoyé lui-même. Quand il jugea qu'ils étaient arrivés à Athènes, il se présenta aux magistrats et au sénat de Lacédémone, et leur déclara très-librement « que les Athéniens avaient suivi son conseil, ce à quoi les autorisait le droit commun des nations, en entourant de murs les dieux publics de la Grèce, ceux de leur patrie et de leurs foyers, pour pouvoir les défendre plus facilement contre l'ennemi; qu'en cela même, ils n'avaient pas fait une chose inutile à la Grèce; que leur ville était un rempart opposé aux barbares, où déjà la flotte du roi de Perse avait fait naufrage deux

summum imperium erat,
 atque contendit apud eos
 falsa
 delata esse his :
 quare esse æquum
 illos mittere
 viros bonos nobilesque,
 quibus fides haberetur,
 qui explorarent rem ;
 interea
 retinerent se obsidem.
 Mos gestus est ei,
 tresque legati,
 functi honoribus summis,
 missi sunt Athenas.
 Themistocles
 jussit suos collegas
 proficisci cum his ;
 prædixitque eis
 ut ne dimitterent
 legatos Lacedæmoniorum
 prius quam ipse
 remissus esset.
 Postquam ratus est
 hos pervenisse Athenas,
 adiit ad magistratum
 senatumque
 Lacedæmoniorum,
 et professus est liberrime
 apud eos
 « Athenienses,
 suo consilio,
 quod possent facere
 jure communi gentium,
 sepsisse muris
 deos publicos suosque,
 patrios ac penates,
 quo possent facilius
 defendere ab hoste ;
 neque fecisse eo
 quod esset inutile Græciæ :
 nam urbem illorum
 esse oppositam barbaris
 ut propugnaculum,
 apud quam jam bis
 classis regia
 fecisset naufragium.

la souveraine autorité était,
 et soutint auprès d'eux
 des choses fausses
 avoir été rapportées à ceux-ci :
 c'est-pourquoi *il disait être juste*
 ceux-là envoyer
 des hommes de-bien et nobles,
 en qui confiance serait mise,
 qui examineraient l'affaire ;
 pendant-ce-temps
 qu'ils gardassent lui-même *comme* otage.
 La volonté fut faite à lui,
 et trois députés, [plus élevées,
 qui s'étaient acquittés des charges les
 furent envoyés à Athènes.
 Thémistocle
 ordonna à ses collègues
 de partir avec ceux-ci ;
 et il recommanda à eux
 qu'ils ne laissassent-pas-aller
 les députés des Lacédémoniens
 avant que lui-même
 eût été renvoyé.
 Lorsqu'il fut persuadé
 ceux-ci être arrivés à Athènes,
 il alla près du magistrat
 et du sénat
 des Lacédémoniens,
 et déclara très-franchement
 auprès d'eux
 « Les Athéniens,
 sur son avis,
 ce qu'ils pouvaient faire
 d'après le droit commun des nations,
 avoir entouré de murs
 les dieux de-l'État et les leurs *propres*,
 dieux de-la-patrie et dieux pénates,
 afin qu'ils pussent plus facilement
 les défendre contre l'ennemi ;
 et n'avoir pas fait en cela [Grèce :
 une chose qui fût désavantageuse à la
 car la ville d'eux
 être opposée aux barbares
 comme un boulevard,
 cette ville près de laquelle déjà deux-fois
 la flotte du-roi
 avait fait naufrage.

nafragium. Lacedæmonios autem male et injuste facere, qui id potius intuerentur quod ipsorum dominationi quam quod universæ Græciæ utile esset. Quare, si suos legatos recipere vellent, quos Athenas miserant, se remitterent, aliter illos nunquam in patriam recepturi. »

VIII. Tamen non effugit civium suorum invidiam : namque ob eundem timorem, quo damnatus erat Miltiades, testarum suffragiis ¹ e civitate ejectus, Argos habitatum concessit. Hic quum propter multas ejus virtutes magna cum dignitate viveret, Lacedæmonii legatos Athenas miserunt, qui eum absentem accusarent quod societatem cum rege Persarum ad Græciam opprimendam fecisset. Hoc crimine absens prodicionis est damnatus. Id ut audivit, quod non satis tutum se Argis videbat, Corcyram ² demigravit. Ibi quum ejus principes civitatis animadvertisset timere ne propter se bellum his

fois ; que les Lacédémoniens agissaient mal et avec injustice, en considérant plus l'intérêt de leur domination que celui de toute la Grèce ; qu'ainsi donc, s'ils désiraient le retour des députés qu'ils avaient envoyés à Athènes, ils le renvoyassent lui-même ; car autrement ils ne les reverraient plus. »

VIII. Malgré tant de services, Thémistocle n'échappa point à l'envie de ses concitoyens. La même crainte qui avait causé la condamnation de Miltiade le fit bannir par l'ostracisme. Il alla vivre à Argos. Comme il y jouissait d'une grande considération, grâce à ses vertus, les Lacédémoniens envoyèrent des députés à Athènes, pour l'accuser, en son absence, de s'être uni avec le roi de Perse afin d'opprimer la Grèce. Sur cette accusation, il fut condamné comme traître, sans être entendu. A cette nouvelle, ne se trouvant pas assez en sûreté dans Argos, il se retira à Corcyre. Là, s'étant aperçu que les principaux citoyens craignaient que les Spartiates et les Athéniens

Lacedæmonios autem
facere male et injuste,
qui intuerentur potius
id quod esset utile
dominationi ipsorum
quam quod
Græciæ universæ.
Quare, si vellent
recipere suos legatos,
quos miserant Athenas,
emitterent se,
recepturi nunquam
illos in patriam
remittere. »

VIII. Tamen
non effugit
invidiam suorum civium :
jamque
sub eundem timorem,
quo Miltiades
damnatus erat,
relictus ex civitate
suffragiis testarum,
concessit Argos
habitatum.
Quum viveret hic
cum magna dignitate
propter multas virtutes
ejus,
Lacedæmonii
miserunt Athenas legatos,
qui accusarent
eum absentem
quod fecisset societatem
cum rege Persarum
ad opprimendam Græciam.
Hoc crimine
absens
damnatus est prodicionis.
Ut audivit id,
quod videbat se
non satis tutum Argis,
demigravit Corcyram.
Ibi quum animadvertisset
principes ejus civitatis
timere ne propter se
Lacedæmonii

Mais les Lacédémoniens
agir mal et injustement,
eux qui regardaient plutôt
ce qui était utile
à la domination d'eux-mêmes
que ce qui était utile
à la Grèce tout-entière.
C'est-pourquoi, s'ils voulaient
recouvrer leurs députés,
qu'ils avaient envoyés à Athènes,
qu'ils renvoyassent lui-même, [jamais
ne devant (car ils ne devaient) recevoir
ceux-là dans leur patrie
autrement (s'ils ne faisaient pas ainsi). »

VIII. Cependant
il n'évita pas
l'envie de ses concitoyens :
en effet
pour cette-même crainte,
par laquelle Miltiade
avait été condamné,
chassé de la cité
par le scrutin des coquilles,
il se retira à Argos
pour y habiter.
Comme il vivait là
avec une grande considération
à cause des nombreuses vertus
de lui,
les Lacédémoniens
envoyèrent à Athènes des députés,
qui devaient accuser
lui absent
de ce qu'il avait fait alliance
avec le roi des Perses
pour opprimer la Grèce.
Sur cette accusation
tout absent qu'il était
il fut condamné pour trahison.
Dès qu'il eut appris cela,
parce qu'il voyait lui-même
pas assez en-sûreté à Argos,
il se transporta à Corcyre.
Là comme il avait remarqué
les principaux de cette cité
craindre que à-cause-de lui
les Lacédémoniens

Lacedæmonii et Athenienses indicerent, ad Admetum, Molossorum¹ regem, cum quo ei hospitium fuerat, confugit. Huc quum venisset, et in præsentia rex abesset, quo majore religione se receptum tueretur, filiam ejus parvulam arripuit, et cum ea se in sacrarium, quod summa colebatur cæremônia, conjecit. Inde non prius egressus est quam rex eum, data dextra, in fidem reciperet. Quam præstitit. Nam quum ab Atheniensibus et Lacedæmoniis exposceretur publice, supplicem non prodidit, monuitque ut consuleret sibi : difficile enim esse in tam propinquo loco tuto eum versari. Itaque Pydnam² eum deduci jussit, et, quod satis esset præsidii, dedit. Hac re audita, hic navem omnibus ignotus nautis ascendit. Quæ quum tempestate maxima Naxum³ ferretur, ubi tum Atheniensium erat exercitus, sensit Themistocles, si eo pervenisset, sibi esse pereundum. Hac necessitate coactus,

ne leur déclarassent la guerre à son occasion, il se réfugia chez Admète, roi des Molosses, avec lequel il avait eu des liaisons d'hospitalité. Ce prince étant absent lorsqu'il arriva chez lui, Thémistocle, pour l'engager plus religieusement à sa défense, prit entre ses bras la fille d'Admète, encore enfant, et se jeta avec elle dans une chapelle qui était très-révérée. Il n'en sortit qu'après que le roi l'eut assuré de sa protection, en lui tendant la main. Admète lui tint parole. Lorsque les Athéniens et les Spartiates réclamèrent officiellement Thémistocle, il ne trahit point son suppliant. Il l'avertit de pourvoir à son salut, et de ne pas se croire en sûreté si près de ses ennemis. Il le fit donc conduire à Pydna sous une escorte suffisante. Là, Thémistocle s'embarqua sur un vaisseau, sans être connu de personne. Une horrible tempête le portant vers Naxos, où se trouvait alors une armée athénienne, il sentit qu'il était perdu s'il y abordait. Forcé par cette

et Athenienses
 indicerent bellum his,
 confugit ad Admetum,
 regem Molossorum,
 cum quo hospitium
 fuerat ei.
 Quum venisset huc
 et in præsentia
 rex abesset,
 quo tueretur se receptum
 majore religione,
 arripuit filiam ejus
 parvulam,
 et se conjecit cum ea
 in sacrarium
 quod colebatur
 summa cæremonia.
 Non egressus est inde
 prius quam rex,
 dextra data,
 reciperet eum in fidem.
 Quam præstitit.
 Nam quum exposceretur
 publice
 ab Atheniensibus
 et Lacedæmoniis,
 non prodidit supplicem,
 monuitque
 ut consuleret sibi :
 esse enim difficile
 eum versari tuto
 in loco tam propinquo.
 Itaque jussit
 eum deduci Pydnam,
 et dedit
 quod esset satis præsidii.
 Hac re audita,
 hic ascendit in navem
 ignotus omnibus nautis.
 Quæ quum ferretur
 maxima tempestate
 Naxum, ubi erat tum
 exercitus Atheniensium,
 Themistocles sensit,
 si pervenisset eo,
 pereundum esse sibi.
 Coactus hac necessitate,

et les Athéniens
 ne déclarassent la guerre à eux,
 il se réfugia chez Admète,
 roi des Molosses.
 avec lequel des relations-d'hospitalité
 avaient été à lui.
 Comme il était arrivé là
 et *que* dans le moment-présent
 le roi était-absent,
 afin qu'il défendit lui reçu
 avec une plus grande religion,
 il saisit la fille de lui (du roi)
 qui était toute-petite (en bas âge),
 et se jeta avec elle
 dans un sanctuaire
 qui était honoré
 par un très-grand culte.
 Il ne sortit pas de là
 avant que le roi,
 sa droite ayant été donnée,
 reçût lui sous sa protection.
 Laquelle *protection* il réalisa.
 Car comme *Themistocle* était réclamé
 au-nom-de-l'État
 par les Athéniens
 et les Lacédémoniens,
 il ne trahit pas son suppliant,
 et il l'avertit
 qu'il pourvût à lui-même (à son salut) :
 disant en effet être difficile
 lui vivre en-sûreté
 dans un endroit si proche.
 En-conséquence il ordonna
 lui être conduit à Pydna,
 et lui donna [suffisante].
 ce qui était assez d'escorte (une escorte)
 Ce fait ayant été appris,
 celui-ci monta sur un vaisseau
 en restant inconnu à tous les matelots.
 Comme ce vaisseau était porté
 par une très-grande tempête
 à Naxos, où était alors
 une armée des Athéniens,
 Themistocle comprit,
 s'il était arrivé là,
 qu'il lui faudrait mourir
 Contraint par cette nécessité,

domino navis, quis sit, aperit, multa pollicens si se conservasset. At ille, clarissimi viri captus misericordia, diem noctemque procul ab insula in salo navem tenuit in ancoris, neque quemquam ex ea exire passus est. Inde Ephesum¹ pervenit, ibique Themistoclem exponit. Cui ille pro meritis gratiam postea retulit.

IX. Scio plerosque ita scripsisse, Themistoclem, Xerxe regnante, in Asiam transiisse; sed ego potissimum Thucydidi credo, quod ætate proximus erat his qui illorum temporum historiam reliquerunt, et ejusdem civitatis fuit. Is autem ait ad Artaxerxem² eum venisse, atque his verbis epistolam misisse : « Themistocles veni ad te, qui plurima mala omnium Graiorum in domum tuam intuli, quum mihi necesse fuit adversus patrem tuum bellare patriamque meam defendere. Idem multo plura bona feci, postquam in tuto ipse, et ille in peri-

circumstance fatale, il déclare au maître du vaisseau qui il est, lui promettant de grandes récompenses s'il le sauve. Celui-ci, touché de compassion pour un homme aussi illustre, retint le vaisseau à l'ancre à la hauteur de l'île, pendant un jour et une nuit, sans permettre à personne d'en sortir. Il aborda de là à Éphèse, et y mit à terre Thémistocle, qui depuis le récompensa dignement de ce service.

IX. Je sais que la plupart des historiens ont écrit que Thémistocle passa en Asie sous le règne de Xerxès; mais j'en crois préférablement Thucydide, parce qu'il vivait à l'époque la plus rapprochée de ceux qui ont laissé l'histoire de ces temps-là, et qu'il était de la même ville. Or, cet auteur dit que Thémistocle gagna les États d'Artaxerxès, et lui adressa une lettre conçue en ces termes: « Thémistocle vient à toi. Aucun Grec n'a fait plus de mal que moi à ta maison, lorsque j'ai été forcé de combattre ton père et de défendre ma patrie. Mais je lui ai fait plus de bien encore, lorsque, en sûreté

aperit quis sit
domino navis,
pollicens multa,
si se conservasset.
At ille,
captus misericordia
viri clarissimi,
tenuit navem in ancoris
diem noctemque
in salo
procul ab insula,
neque passus est
quemquam exire ex ea.
Inde pervenit Ephesum,
ibique
exponit Themistoclem.
Cui ille
retulit gratiam postea
pro meritis.

IX. Scio plerosque
scripsisse ita,
Themistoclem,
Xerxe regnante,
transiisse in Asiam ;
sed ego credidi Thucydidi
potissimum,
quod erat proximus ætate
his qui reliquerunt
historiam
illorum temporum,
et fuit ejusdem civitatis.
Is autem ait
eum venisse
ad Artaxerxem,
atque misisse epistolam
his verbis :
« Themistocles veni ad te,
qui omnium Graiorum
intuli plurima mala
in tuam domum,
quum fuit necesse mihi
bellare
adversus tuum patrem
defendereque
meam patriam.
Idem feci
multo plura bona.

il découvre qui il est
au maître du vaisseau, [penses,
lui promettant de nombreuses récom-
s'il le sauvait.
Mais celui-là,
saisi de pitié
pour un homme très-illustre,
tint le vaisseau à l'ancre
jour et nuit
sur la mer-agitée
loin de l'île,
et ne souffrit pas
quelqu'un sortir de lui (du vaisseau).
De là il arriva à Éphèse,
et là
débarque Thémistocle.
Auquel capitaine celui-là (Thémistocle)
rendit (témoigna) reconnaissance plus
pour ses services. [tard

IX. Je sais la plupart
avoir écrit ainsi,
Thémistocle,
Xerxès régna,nt,
avoir passé en Asie ;
mais moi j'ai cru Thucydide
de-préférence,
parce qu'il était le plus proche par l'âge
de ceux qui ont laissé
l'histoire
de ces temps-là,
et qu'il fut de la même cité.
Or celui-ci affirme
lui être venu
vers Artaxerxès,
et lui avoir envoyé une lettre
en ces termes :
« Moi, Thémistocle, je suis venu vers toi,
moi qui de tous les Grecs
ai apporté le plus de maux
dans ta maison,
lorsqu'il fut nécessaire à moi
de combattre
contre ton père
et de défendre
ma patrie.
Moi le même je lui ai fait
beaucoup plus de bien,

culo esse cœpit. Nam, quum Asiam reverti vellet, prælio apud Salamina facta, litteris eum certiozem feci, id agi ut pons, quem in Hellesponto fecerat, dissolveretur, atque ab hostibus circumiretur, quo nuntio ille periculo est liberatus. Nunc autem confugi ad te, exagitatus a cuncta Græcia, tuam petens amicitiam : quam si ero adeptus, non minus me bonum amicum habebis quam fortem inimicum ille expertus est. Ea autem rogo, ut de his rebus, de quibus tecum loqui volo, annum mihi temporis des, eoque transacto, me ad te venire patiaris. »

X. Hujus rex animi magnitudinem admirans, cupiensque talem virum sibi conciliari, veniam dedit. Ille omne illud tempus litteris sermonique Persarum dedit : quibus adeo

moi-même, il a commencé d'être en péril. Comme il se disposait à retourner en Asie, après la bataille de Salamine, je l'informai par une lettre qu'on pensait à rompre le pont qu'il avait jeté sur l'Hellespont, et à l'envelopper. Cet avis le sauva. Aujourd'hui, poursuivi par toute la Grèce, je me réfugie auprès de toi et te demande ton amitié. Si je l'obtiens, tu trouveras en moi un aussi bon ami que je fus ennemi généreux de ton père. Je te prie, au reste, de m'accorder une année pour réfléchir sur les projets dont je me propose de t'entretenir, et de me permettre, après ce terme, de me présenter devant toi. »

X. Le roi, plein d'admiration pour la grandeur d'âme de Thémistocle, et désirant s'attacher un homme de ce mérite, lui accorda sa demande. Thémistocle employa toute cette année à apprendre et à parler le persan, dans lequel il se rendit si habile, qu'il harangua,

postquam ipse
 in tuto,
 et ille
 cœpit esse in periculo.
 Nam, quum vellet
 reverti in Asiam,
 prælio apud Salamina
 facto,
 feci eum certio rem
 litteris
 id agi,
 ut pons quem fecerat
 in Hellesponto
 dissolveretur,
 atque circumiretur
 ab hostibus :
 quo nuntio
 ille liberatus est periculo.
 Nunc autem
 confugi ad te,
 exagitatus
 a cuncta Græcia,
 petens tuam amicitiam :
 quam si adeptus ero,
 habebis me
 amicum non minus bonum
 quam ille expertus est
 inimicum fortem.
 Rogo autem ea,
 ut des mihi
 annum temporis
 de his rebus,
 de quibus volo loqui tecum,
 eoque transacto,
 patiaris
 me venire ad te. »

X. Rex, admirans
 magnitudinem animi
 hujus,
 cupiensque talem virum
 conciliari sibi,
 dedit veniam.
 Ille
 dedit omne illud tempus
 litteris
 sermone Persarum :
 quibus eruditus est adeo

CORNÉLIUS NÉPOS.

après que moi-même
j'eus commencé à être en sûreté,
 et que celui-là
 eut commencé à être en péril.
 Car, comme il voulait
 retourner en Asie,
 la bataille auprès de Salamine
 ayant été faite (livrée),
 je fis lui mieux-informé (je l'informai)
 par une lettre
 ceci être agité,
 que le pont qu'il avait fait
 sur l'Hellespont
 fût coupé,
 et qu'il fût enveloppé
 par les ennemis :
 par lequel message
 celui-là fut délivré du danger.
 Mais maintenant
 je me suis réfugié vers toi,
 chassé
 de toute la Grèce,
 demandant ton amitié :
 si je l'obtiens,
 tu auras moi
 ami non moins bon
 que celui-là (Xerxès) a éprouvé moi
 ennemi vaillant.
 Or je sollicite ceci,
 que tu donnes à moi
 une année de temps
pour réfléchir sur ces choses,
 sur lesquelles je veux parler avec toi,
 et que, cette année passée,
 tu souffres
 moi venir (que je vienne) vers toi. »

X. Le roi, admirant
 la grandeur d'âme
 de celui-ci,
 et souhaitant un tel homme
 être gagné à lui-même,
 lui donna cette permission.
 Celui-là (Thémistocle)
 donna tout ce temps-là
 aux lettres
 et à la langue des Perses :
 dans lesquelles il s'instruisit à ce point

eruditus est ut multo commodius dicatur apud regem verba fecisse quam hi poterant qui in Perside erant nati. Hic quum multa regi esset pollicitus, gratissimumque illud, si suis uti consiliis vellet, illum Græciam bello oppressurum, magnis muneribus ab Artaxerxe donatus, in Asiam rediit, domiciliumque Magnesiæ¹ sibi constituit. Namque hanc urbem ei rex donarat, his usus verbis, quæ ei panem præberet (ex qua regione quinquaginta ei talenta² quotannis redibant); Lampsacum, unde vinum sumeret; Myuntem, ex qua obsonium haberet. Hujus ad nostram memoriam monumenta manserunt duo : sepulcrum prope oppidum³, in quo est sepultus; statuæ in foro Magnesiæ. De cujus morte multimodis apud plerisque scriptum est; sed nos eundem potissimum Thucydidem auctorem probamus, qui illum ait Magnesiæ morbo mortuum : neque negat fuisse famam venenum sua sponte sumpsisse,

dit-on, le roi avec beaucoup plus de facilité que n'auraient pu le faire les naturels mêmes du pays. Après avoir fait à ce prince bien des promesses, dont la plus agréable était d'accabler la Grèce par les armes, s'il voulait user de ses conseils, il revint dans l'Asie Mineure, comblé des présents d'Ataxerxès, et fixa sa demeure à Magnésie. Le roi lui avait fait don de cette ville (d'où il tirait chaque année cinquante talents), en lui disant qu'il lui donnait Magnésie pour lui fournir le pain, Lampsaque le vin, et Myunte l'ordinaire de sa table. Il existe encore de nos jours deux monuments qui nous rappellent Thémistocle : son tombeau près d'Athènes, où ses restes sont déposés, et ses statues sur la place publique de Magnésie. La plupart des historiens ont parlé diversement de sa mort; mais je préfère encore ici l'autorité de Thucydide, qui dit qu'il mourut de maladie à Magnésie, sans nier cependant que le bruit courut qu'il s'était empoi-

ut dicatur
 fecisse verba
 apud regem
 multo commodius
 quam poterant
 hi qui nati erant in Perside.
 Quum hic
 pollicitus esset multa regi,
 illudque gratissimum,
 si vellet uti suis consiliis,
 illum oppressurum
 Græciam bello,
 donatus magnis muneribus
 ab Artaxerxe,
 rediit in Asiam,
 constituitque Magnesiæ
 domicilium sibi.
 Namque rex
 donarat ei hanc urbem,
 usus his verbis,
 quæ præberet ei panem
 (ex qua regione
 quinquaginta talenta
 redibant ei quotannis);
 Lampsacum,
 unde sumeret vinum;
 Myontem,
 ex qua haberet obsonium.
 Duo monumenta hujus
 manserunt
 ad nostram memoriam:
 sepulcrum prope oppidum,
 in quo sepultus est;
 statuae in foro Magnesiæ.
 Scriptum est multimodis
 apud plerosque
 de morte ejus;
 sed nos
 probamus potissimum
 auctorem
 eundem Thucydidem,
 qui ait
 illum mortuum morbo
 Magnesiæ:
 neque regat famam fuisse
 eunpsiisse venenum
 sua sponte,

qu'il est dit
 avoir fait des paroles (parlé)
 devant le roi
 beaucoup plus aisément
 que ne le pouvaient
 ceux qui étaient nés en Perse.
 Comme celui-ci
 avait promis beaucoup de choses au roi,
 et celle-ci très-agréable,
 s'il voulait user de ses conseils,
 celui-là (le roi) devoir accabler
 la Grèce par la guerre,
 gratifié de grands présents
 par Artaxerxès,
 il revint en Asie,
 et établit à Magnésie
 un domicile pour lui-même.
 Car le roi
 avait donné à lui cette ville,
 s'étant servi de ces termes,
 qui (qu'elle) fournirait à lui le pain
 (de laquelle contrée
 cinquante talents
 étaient de-revenu à lui annuellement);
 Lampsaque,
 d'où il tirerait le vin;
 Myonte,
 de laquelle il aurait (tirerait) les mets.
 Deux monuments de celui-ci (Thémi-
 sont restés [stocle])
 jusqu'à notre souvenir (époque):
 le tombeau près de la ville,
 dans lequel il fut enseveli;
 des statues sur la place de Magnésie.
 Il a été écrit de-diverses-façons
 chez la plupart des historiens
 touchant la mort de lui;
 mais nous,
 nous approuvons de-préférence
 comme autorité
 le même Thucydide,
 qui dit
 lui être mort de maladie
 à Magnésie:
 et il ne nie pas le bruit avoir été
 Thémistocle avoir pris du poison
 de son plein-gré,

quum se, quæ regi de Græcia opprimenda pollicitus esset, præstare posse desperaret. Idem, ossa ejus clam in Attica ab amicis esse sepulta, quoniam legibus non concederetur, quod proditiōnis esset damnatus, memoriæ prodidit.

ARISTIDES

I. Aristides, Lysimachi filius, Atheniensis, æqualis fere fuit Themistocli. Itaque cum eo de principatu contendit : namque obtrectarunt inter se. In his autem cognitum est quanto antestaret eloquentia innocentia. Quanquam enim adeo excellebat Aristides abstinencia ut unus post hominum memoriā, quod quidem nos audierimus, cognomine *Justus* sit appellatus, tamen a Themistocle collabefactus, testula illa¹, exsilio decem annorum mulctatus est. Qui quidem, quum intelligeret reprimi concitatam multitudinem non posse, ce-

sonné lui-même, désespérant de pouvoir réaliser la promesse qu'il avait faite au roi de conquérir la Grèce. Le même auteur rapporte que ses amis enterrèrent ses ossements dans l'Attique, mais en secret, parce qu'il avait été condamné pour crime de trahison, et que les lois ne permettaient pas de l'inhumer dans le pays

ARISTIDE.

I. L'Athénien Aristide, fils de Lysimaque, était à une près du même âge que Thémistocle ; aussi lui disputa-t-il le premier rang dans la cité. Ils s'accusèrent mutuellement ; mais on vit, dans leur rivalité, combien l'éloquence a d'avantage sur la vertu. Quoique Aristide eût acquis par son intégrité le surnom de *Juste*, titre dont jamais personne, que je sache, n'avait été honoré avant lui, il fut renversé par Thémistocle, et condamné par l'ostracisme à un bannissement de dix années. Sentant l'impossibilité de contenir peu

quum desperaret
se posse præstare
quæ pollicitus esset regi
de Græcia opprimenda.
Idem
prodidit memoriæ
ossa ejus
sepulta esse clam in Attica
ab amicis,
quoniam non concederetur
legibus,
quod damnatus esset
proditionis.

alors qu'il désespérait
lui-même pouvoir exécuter
ce qu'il avait promis au roi
au-sujet de la Grèce devant être écrasée.
Le même *historien*
a transmis au souvenir
les ossements de lui [l'Attique
avoir été ensevelis furtivement dan
par ses amis,
parce que cela n'était pas permis
par les lois,
vu qu'il avait été condamné
pour trahison.

ARISTIDES.

I. Aristides,
filius Lysimachi,
Atheniensis,
fuit fere æqualis
Themistocli.
Itaque contendit cum eo
de principatu :
namque obrectarunt
inter se.
Cognitum est autem in his
quanto eloquentia
antestaret innocentia.
Quamquam enim Aristides
excellebat adeo abstinencia
ut unus
post memoriam hominum,
quod quidem nos
audierimus,
appellatus sit Justus
cognomine,
tamen, collabefactus
a Themistocle,
muletatus est
illa testula
exsilio decem annorum.
Qui quidem,
quum intelligeret
multitudinem concitatam
non posse reprimi,
cedensque

ARISTIDE.

I. Aristide,
fils de Lysimaque,
Athénien,
fut à-peu-près du-même-âge
que Thémistocle.
Aussi il rivalisa avec lui
pour le premier-rang :
car ils furent-ennemis
entre eux (l'un de l'autre).
Mais il fut reconnu en eux
combien l'éloquence
l'emportait sur l'intégrité.
En effet quoique Aristide
fût supérieur tellement par l'intégrité
que seul
de mémoire d'hommes.
du moins que nous
nous ayons appris,
il ait été appelé le Juste
par surnom,
cependant, renversé
par Thémistocle,
il fut frappé
par ce fameux ostracisme
d'un exil de dix ans.
Lequel à la vérité,
comme il comprenait
la multitude soulevée
ne pouvoir pas être apaisée,
et que se retirant

densque animadverteret quemdam scribentem ut patria pelleretur, quæsisse ab eo dicitur quare id faceret, aut quid Aristides commisisset cur tanta pœna dignus duceretur. Cui ille respondit se ignorare Aristidem, sed sibi non placere quod tam cupide elaborasset ut præter ceteros *Justus* appelleretur. Hic decem annorum legitimam pœnam non pertulit : nam, postquam Xerxes in Græciam descendit, sexto fere anno¹ quam erat expulsus, populiscito in patriam restitutus est. Interfuit autem pugnæ navali apud Salamina, quæ facta est priusquam pœna liberaretur.

II. Idem prætor fuit Atheniensium apud Platæas, in prælio quo Mardonius fusus, barbarorumque exercitus interfectus est. Neque aliud est ullum hujus in re militari illustre factum quam hujus imperii memoria; justitiæ vero, et æquitatis, et innocentiae, multa : imprimis quod ejus æquitate factum est,

nulthood soulevée, il céda à l'orage. On dit que, voyant un citoyen oter son exil, il lui demanda pourquoi il agissait de la sorte, et quel crime avait commis Aristide pour être jugé digne d'une peine aussi rigoureuse. Cet homme lui répondit qu'il ne connaissait point Aristide, mais qu'il était choqué de ses efforts ambitieux pour se faire appeler *Juste* de préférence à tous ses concitoyens. Aristide ne subit pas entièrement les dix années d'exil portées par la loi. Six ans après, lors de la descente de Xerxès dans la Grèce, il fut rappelé dans sa patrie par un plébiscite. Déjà il avait assisté à la bataille navale de Salamine, avant que sa peine lui fût remise.

II. Il fut mis aussi, comme stratège, à la tête des Athéniens, dans la journée de Platée, où Mardonius fut défait, et les barbares taillés en pièces. Ce commandement est le seul grand fait militaire de sa vie; mais combien d'autres traits signalent son intégrité et sa jus-

animadverteret quemdam
scribentem
ut pelleretur patria,
dicitur quæsisse ab eo
quare fuceret id,
aut quid Aristides
commisisset
cur duceretur dignus
tanta pœna.
Cui ille respondit
se ignorare Aristidem,
sed non placere sibi
quod elaborasset
tam cupide
ut appellaretur Justus
præter ceteros.
Ilic non pertulit
pœnam legitimam
decem annorum ;
nam, postquam Xerxes
descendit in Græciam,
fere sexto anno
quam expulsus erat,
restitutus est in patriam
populiscito.
Interfuit autem
pugnæ navali
apud Salamina,
quæ facta est
priusquam liberaretur
pœna.

II. Idem
fuit prætor Atheniensium
apud Platæas,
in prælio quo Mardonius
fusus est,
exercitusque barbarorum
interfectus.
Neque est
ullum factum illustre hujus
in re militari
aliud quam memoria
hujus imperii ;
multa vero
justitiæ, et æquitatis,
et innocentia :
inprimis quod factum est

il apercevait un certain *homme*
écrivant *sur son bulletin*
qu'il fût chassé de *sa patrie*,
est dit avoir demandé à lui
pourquoi il faisait cela,
ou ce qu'Aristide
avait commis
pour qu'il fût estimé digne
d'un si-grand châtement.
Auquel celui-là répondit
lui-même ne-pas-connaître Aristide,
mais *ceci* ne pas plaire à lui
qu'il eût travaillé
si ambitieusement
pour qu'il fût appelé le Juste
à-l'exclusion-de tous-les-autres.
Celui-ci (Aristide) n'endura-pas-jus-
la peine légale [qu'au bout
des dix années :
car, après que Xerxes
fut descendu en Grèce,
environ la sixième année
après qu'il avait été banni,
il fut réintégré dans *sa patrie*
par un décret-du-peuple.
Or il assista
à la bataille navale
auprès de Salamine,
qui fut faite (livrée)
avant qu'il fût affranchi
de *sa peine*.

II. Le même *Aristide*
fut préteur des Athéniens
auprès de Platée,
dans le combat dans lequel Mardonius
fut défait,
et l'armée des barbares
taillée-en-pièces.
Et il n'existe
aucun fait illustre de celui-ci
dans l'art de-la-guerre
autre que le souvenir
de ce commandement ;
mais *il en existe* beaucoup
de *sa justice*, et de *son* équité,
et de *son* intégrité :
particulièrement *ceci*, qu'il fut fait

quum in communi classe esset Græciæ simul cum Pausania, quo duce Mardonius erat fugatus, ut summa imperii maritimi a Lacedæmoniis transferretur ad Athenienses. Namque, ante id tempus, et mari et terra duces erant Lacedæmonii; tum autem et intemperantia Pausaniæ et justitia factum est Aristidis ut omnes fere civitates Græciæ ad Atheniensium societatem se applicarent, et adversus barbaros hos duces deligerent sibi, quo facilius repellerent, si forte bellum renovare conarentur.

III. Ad classes ædificandas exercitusque comparandos, quantum pecuniæ quæque civitas daret, Aristides delectus est qui constitueret. Ejus arbitrio quadringena et sexagena talenta¹ quotannis Delum sunt collata: id enim commune ærarium esse voluerunt. Quæ omnis pecunia postero tempore Athenas translata est². Hic qua fuerit abstinentia, nullum est certius

tice! Le principal est que, lorsqu'il se trouva sur la flotte commune des Grecs, avec Pausanias, qui battit Mardonius, le commandement maritime fut transporté des Spartiates aux Athéniens. Les premiers avaient également commandé jusque-là sur mer et sur terre; mais alors le caractère emporté de Pausanias et la modération d'Aristide déterminèrent presque tous les peuples de la Grèce à s'unir aux Athéniens et à les mettre à leur tête contre les barbares, afin d'être plus en état de les repousser, s'ils tentaient jamais une nouvelle guerre.

III. Aristide fut chargé de régler la taxe que chaque ville devait fournir pour la construction des flottes et pour la levée des troupes. Ce fut d'après son avis qu'on déposa tous les ans à Delphes quatre cent soixante talents, dont on fit le trésor commun de la Grèce. Tout cet argent fut depuis transporté à Athènes. La preuve la plus certaine de

æquitate ejus,
 quum esset
 in classe communi Græciæ
 simul cum Pausania,
 quo duce
 Mardonius fugatus erat,
 ut summa
 imperii maritimi
 transferretur
 a Lacedæmoniis
 ad Athenienses.
 Namque, ante id tempus,
 Lacedæmonii erant duces
 et mari et terra ;
 tum autem factum est
 et intemperantia Pausaniæ
 et justitia Aristidis
 ut fere omnes civitates
 Græciæ
 se applicarent
 ad societatem
 Atheniensium,
 et deligerent hos
 duces sibi
 adversus barbaros,
 quo repellerent facilius,
 si forte conarentur
 renovare bellum.

III. Aristides delectus est
 qui constitueret
 quantum pecuniæ
 quæque civitas daret
 ad ædificandas classes
 comparandosque exercitus.
 Arbitrio ejus
 quadringena
 et sexagena talenta
 collata sunt Delum
 quotannis :
 voluerunt enim
 id esse ærarium commune.
 Quæ pecunia omnis
 translata est Athenas
 tempore postero.
 Est nullum indicium
 certius
 quæ abstinencia

par l'équité de lui,
 lorsqu'il était
 sur la flotte commune de la Grèce
 en-même-temps avec (quo) Pausanias,
 lequel étant chef
 Mardonius avait été mis-en-fuite,
 à savoir que la suprématie
 du commandement maritime
 fût transportée
 des Lacédémoniens
 aux Athéniens.
 Car, avant ce temps,
 les Lacédémoniens étaient les chefs
 et sur mer et sur terre ;
 mais alors il fut fait
 et par la violence de Pausanias
 et par la justice d'Aristide
 que presque toutes les cités
 de la Grèce
 s'attachèrent
 à l'alliance
 des Athéniens,
 et choisirent ceux-ci
 comme chefs pour eux mêmes
 contre les barbares,
 afin qu'ils les repoussassent plus facile-
 si par hasard ils essayaient
 de recommencer la guerre.

III. Aristide fut choisi
 pour être celui qui établirait
 combien d'argent
 chaque cité donnerait
 pour construire des flottes
 et préparer des armées.
 D'après l'arbitrage de lui
 quatre-cents
 et soixante talents
 furent réunis à Délos
 tous-les-ans :
 car les Grecs voulurent
 cela être un trésor commun.
 Lequel argent tout-entier
 fut transporté à Athènes
 à une époque postérieure.
 Il n'y a aucune preuve
 plus certaine
 pour établir de quelle intégrité

[inent,

indicium quam quod, quum tantis rebus præfuisset, in tanta paupertate decessit ut, qui efferretur, vix reliquerit. Quo factum est ut filiæ ejus publice alerentur, et de communi ærario dotibus datis collocarentur. Decessit autem fere post annum quartum quam Themistocles Athenis erat expulsus.

PAUSANIAS.

I. Pausanias ¹, Lacedæmonius, magnus homo, sed varius in omni genere vitæ fuit : nam, ut virtutibus eluxit, sic vitiis est obrutus. Hujus illustrissimum est prælium apud Plataeas : namque illo duce Mardonius, satrapes regius, natione Medus, regis gener, in primis omnium Persarum et manu fortis et consilii plenus, cum ducentis millibus peditum, quos viritum legerat ², et viginti millibus equitum, haud ita magna manu Græcia fugatus est, eoque ipse dux cecidit prælio. Qua vic-

l'intégrité d'Aristide, c'est qu'après avoir présidé à de si grandes opérations, il mourut dans une telle pauvreté qu'il laissa à peine de quoi fournir à ses funérailles. En sorte que ses filles furent nourries, dotées et mariées aux frais du trésor public. Il finit ses jours environ quatre ans après l'expulsion de Thémistocle.

PAUSANIAS.

I. Pausanias, de Sparte, fut un grand homme, sans doute, mais inégal et inconstant dans toute sa conduite. L'éclat de ses vertus fut effacé par ses vices. Sa bataille de Platée est très-célèbre; ce fut en effet sous sa conduite que Mardonius, Mède de nation, satrape et gendre de Darius, le plus vaillant et le plus habile des généraux de la Perse, à la tête de deux cent mille hommes de pied, tous gens d'élite, et de vingt mille cavaliers, fut mis en déroute par une armée peu nom-

hic fuerit,
 quam quod,
 quum præfuisset
 tantis rebus,
 decessit
 in tanta paupertate
 ut reliquerit vix
 qui efferretur.
 Quo factum est
 ut filiæ ejus
 alerentur publice,
 et collocarentur dotibus
 datis de ærario communi.
 Decessit autem
 fere quartum annum
 postquam Themistocles
 expulsus erat Athenis.

celui-ci fut,
 que ce fait que,
 après qu'il avait présidé
 à de si-grandes affaires,
 il mourut
 dans une si-grande pauvreté
 qu'il laissa à peine
 de quoi il fût (de quoi être) enterré.
 Par quoi il fut fait (d'où il resulta)
 que les filles de lui
 furent nourries aux-frais de-l'État,
 et furent établies avec des dots
 données sur le trésor commun.
 Or il mourut
 environ la quatrième année
 après que Thémistocle
 avait été chassé d'Athènes.

PAUSANIAS.

PAUSANIAS.

I. Pausanias,
 Lacedæmonius,
 fuit magnus homo,
 sed varius
 in omni genere vitæ :
 nam, ut eluxit virtutibus,
 sic obrutus est vitiis.
 Prælium hujus
 apud Plateas
 est illustrissimum :
 namque, illo duce,
 Mardonius, satrapes regius,
 Medus natione,
 gener regis,
 et fortis manu
 et plenus consilii [rum,
 in primis omnium Persa-
 cum ducentis millibus
 peditum,
 quos legerat viritim,
 et viginti millibus
 equitum,
 fugatus est Græcia
 manu haud ita magna,
 duxque ipse
 cecidit eo prælio.

I. Pausanias,
 Lacédémonien,
 fut un grand homme,
 mais inconstant
 en tout genre de vie :
 car, comme il brilla par ses vertus,
 ainsi il fut écrasé (flétri) par ses vices.
 Le combat de lui
 auprès de Platée
 est très-illustre :
 car, celui-là étant chef,
 Mardonius, satrape du-roi,
 Mède de nation,
 gendre du roi,
 et vigoureux par le bras
 et rempli de prudence
 parmi les premiers de tous les Perses,
 avec deux-cents milliers
 de fantassins,
 qu'il avait choisis individuellement,
 et vingt milliers
 de cavaliers,
 fut chassé de Grèce
 par une troupe pas tellement grande,
 et le général lui-même
 tomba (périt) dans cette bataille.

toria elatus, plurima miscere cœpit, et majora concupiscere. Sed primum in eo est reprehensus quod ex præda tripodem aureum Delphis posuisset, epigrammate scripto ¹, in quo erat hæc sententia, *suo ductu barbaros apud Platæas esse deletos, ejusque victoriæ ergo Apollini donum dedisse*. Hos versus Lacædæmonii exsculperunt, neque aliud scripserunt quam nomina earum civitatum quarum auxilio Persæ erant victi.

II. Post id prælium, eundem Pausaniam cum classe communi Cyprum atque Hellespontum miserunt, ut ex his regionibus barbarorum præsidia depelleret. Pari felicitate in ea re usus, elatius se gerere cœpit, majoresque appetere res. Nam quum, Byzantio expugnato, cepisset complures Persarum nobiles, atque in his nonnullos regis propinquos, hos clam

breuse, et perdit lui-même la vie dans le combat. Enflé de cette victoire, il commença à former des intrigues et à donner un libre essor à son ambition. La première action dont on le blâma, fut d'avoir fait graver sur un trépied d'or, qui lui était revenu du butin et qu'il avait placé dans le temple de Delphes, une inscription portant que sous sa conduite les barbares avaient été détruits à Platée, et qu'en reconnaissance de cette victoire il avait fait ce présent à Apollon. Les Lacédémoniens rayèrent cette inscription, et gravèrent seulement sur le trépied le nom des villes qui avaient contribué à la défaite des Perses.

II. Après cette bataille, le même Pausanias fut mis à la tête de la flotte commune des Grecs, et envoyé à l'île de Chypre et sur l'Hellespont, pour en chasser les garnisons barbares. Également heureux dans cette expédition, il en devint plus fier et plus ambitieux encore. Après s'être rendu maître de Byzance, il renvoya secrètement à Xerxès plusieurs prisonniers persans d'un rang distingué, et entre autres quelques parents de ce prince, et chercha à faire

Qua victoria elatus,
 cœpit
 miscere plurima,
 et concupiscere majora.
 Sed primum
 reprehensus est in eo
 quod posuisset Delphis
 tripodem aureum
 ex præda,
 epigrammate scripto,
 in quo erat hæc sententia,
 « Suo ductu
 barbaros deletos esse
 apud Platæas,
 dedisseque donum Apollini
 ergo hujus victoriæ. »
 Lacedæmonii
 exsculpsērunt hos versus,
 neque scripserunt aliud
 quam nomina
 earum civitatum
 auxilio quarum
 Persæ victi erant.

II. Post id prælium,
 miserunt
 eundem Pausaniam
 cum classe communi
 Cyprum atque
 Hellespontum,
 ut depelleret
 ex his regionibus
 præsidia barbarorum.
 Usus felicitate pari
 in ea re,
 cœpit se gerere
 elatius,
 appetereque
 res majores.
 Nam quum,
 Byzantio expugnato,
 cepisset
 complures nobiles
 Persarum,
 atque in his
 nonnullos propinquos
 regis
 remisit hos clam Xerxi,

Par laquelle victoire enorgueilli,
 il commença
 à brouiller de très-nombreuses affaires,
 et à convoiter de plus grandes destinées.
 Mais d'abord
 il fut blâmé en ceci
 qu'il avait déposé (consacré) à Delphes
 un trépied d'or
 provenant du butin,
 une inscription ayant été écrite,
 dans laquelle était ce sens,
 « Sous sa conduite
 les barbares avoir été anéantis
 auprès de Platée,
 et lui avoir donné ce don à Apollon
 à cause de cette victoire. »
 Les Lacédémoniens
 effacèrent ces lignes,
 et n'écrivirent pas autre chose
 que les noms
 de ces cités
 par le secours desquelles
 les Perses avaient été vaincus.

II. Après cette bataille,
 ils envoyèrent
 le même Pausanias
 avec la flotte commune
 à Cypre
 et dans l'Hellespont,
 afin qu'il chassât
 de ces pays
 les garnisons des barbares.
 Ayant usé d'un bonheur égal
 dans cette entreprise,
 il commença à se conduire
 d'une manière plus superbe,
 et à ambitionner
 une fortune plus grande.
 Car comme,
 Byzance ayant été forcée,
 il avait pris
 plusieurs nobles
 d'entre les Perses,
 et parmi ceux-ci
 quelques proches
 du roi,
 il renvoya ceux-ci furtivement à Xerxes,

Xerxi remisit, simulans ex vinculis publicis effugisse; et cum his Gongylum Eretriensem, qui litteras regi redderet, in quibus hæc fuisse scripta Thucydides memoriæ prodidit : « Pausanias, dux Spartæ, quos Byzantii ceperat, postquam propinquos tuos cognovit, tibi muneri misit; seque tecum affinitate conjungi cupit. Quare, si tibi videtur, des ei filiam tuam nuptum. Id si feceris, et Spartam et ceteram Græciam sub tuam potestatem se, adjuvante te, redacturum pollicetur. His de rebus si quid geri volueris, certum hominem ad eum mittas face¹, cum quo colloquatur. » Rex, tot hominum salute tam sibi necessariorum² magnopere gavisus, confestim cum epistola Artabazum ad Pausaniam mittit, in qua eum collaudat, ac petit ne cui rei parcat ad ea perficienda quæ pollicetur : si fecerit, nullius rei a se repulsam laturum. Hujus Pausanias

croire qu'ils s'étaient évadés des prisons publiques. Il fit partir avec eux un certain Gongyle, d'Érétrie, chargé pour le roi d'une lettre qui, au rapport de Thucydide, était conçue en ces termes : « Pausanias, chef des Spartiates, ayant reconnu que les prisonniers qu'il a faits à Byzance sont tes parents, te les renvoie à titre de présent. Il désire s'unir à toi par les liens du sang, et te prie, si tu le trouves bon, de lui donner ta fille en mariage. A cette condition, il promet de t'aider à réduire sous ta puissance et la ville de Sparte et toutes les autres cités de la Grèce. Si tu veux donner suite à ces propositions, envoie-moi un homme sûr, avec lequel je puisse conférer. » Xerxès, ravi du salut de tant d'hommes qui lui étaient si nécessaires, envoie sur-le-champ Artabaze à Pausanias, avec une lettre dans laquelle il le comble de louanges et lui demande de ne rien épargner pour effectuer ses promesses; ajoutant que, s'il réussissait, rien ne lui serait refusé. Pausanias, instruit des dispositions du roi,

simulans effugisse
 ex vinculis publicis ;
 et cum his
 Gongylum Eretriensem,
 qui redderet regi litteras,
 in quibus
 Thucydides
 prodidit memoriæ
 hæc scripta fuisse :
 « Pausanias, dux Spartæ,
 misit tibi muneri
 quos ceperat Byzantii,
 postquam cognovit
 tuos propinquos ;
 cupitque
 se conjungi tecum
 affinitate.
 Quare, si videtur tibi,
 des ei tuam filiam nuptum
 Si feceris id,
 pollicetur, te adjuvante,
 redacturum
 sub tuam potestatem
 et Spartam
 et ceteram Græciam.
 Si volueris
 quid geri
 de his rebus,
 face mittas ad eum
 hominem certum,
 cum quo colloquatur. »
 Rex, gavisus magnopere
 salute tot hominum
 tam necessariorum sibi,
 confestim
 mittit Artabazum
 ad Pausaniam
 cum epistola,
 in qua collaudat eum,
 ac petit
 ne pareat cui rei
 ad perficienda
 ea quæ pollicetur :
 si fecerit,
 laturum a se
 repulsam nullius rei.
 Voluntate hujus cognita,

feignant eux s'être enfuis
 des liens (prisons) de-l'État ;
 et avec ceux-ci
 Gongyle d'Évêtrie,
 qui devait remettre au roi une lettre,
 dans laquelle
 Thucydide
 a transmis à la mémoire
 ceci avoir été écrit :
 « Pausanias, général de Sparte,
 a envoyé à toi en présent
 ceux qu'il avait pris à Byzance,
 après qu'il a appris
 eux être tes proches ;
 et il souhaite
 lui-même être uni avec toi
 par l'affinité.
 C'est-pourquoi, si cela semble-bon à toi,
 donne-lui ta fille à épouser.
 Si tu as fait cela,
 il promet, toi l'aidant,
 devoir réduire
 sous ton pouvoir
 et Sparte
 et le reste-de la Grèce
 Si tu veux
 quelque chose s'exécuter
 touchant ces affaires,
 fais en sorte que tu envoies vers lui
 un homme sûr,
 avec lequel il confère. »
 Le roi, s'étant réjoui grandement
 du salut de tant d'hommes
 si nécessaires à lui,
 aussitôt
 envoie Artabaze
 vers Pausanias
 avec une lettre,
 dans laquelle il loue-grandement lui,
 et demande
 qu'il n'épargne aucune chose
 pour accomplir
 ce qu'il promet :
 ajoutant, s'il le faisait, [de lui
 Pausanias ne devoir remporter d'auprès
 le refus d'aucune chose.
 La volonté de celui-ci étant connue,

voluntate cognita, alacrior ad rem gerendam factus, in suspicionem cecidit Lacedæmoniorum. In quo facto domum revocatus, accusatus capitis, absolvitur; mulctatur tamen pecunia. Quam ob causam ad classem remissus non est ¹.

III. At ille, post non multo, sua sponte ad exercitum rediit, et ibi non callida, sed dementi ratione, cogitata patefecit. Non enim mores patrios solum, sed etiam cultum vestitumque mutavit. Apparatu regio utebatur, veste Medica; satellites Medi et Ægyptii sequebantur; epulabatur more Persarum, luxuriosius quam qui aderant perpeti possent; aditum petentibus conveniendi non dabat: superbe respondebat et crudeliter imperabat. Spartam redire nolebat: Colonas, qui locus in agro Troadis est, se contulerat; ibi consilia quum patriæ tum sibi inimica capiebat. Id postquam Lacedæmonii rescii-

en devint plus ardent à poursuivre son projet, et se rendit suspect aux Lacédémoniens. Rappelé à Sparte au milieu de ses menées, on le mit en jugement. Il fut absous, mais condamné cependant à une amende; aussi ne lui rendit-on pas le commandement de la flotte.

III. Il retourna de lui-même peu de temps après à l'armée; et s'y conduisant non en homme adroit, mais en insensé, il y fit connaître ses desseins. Il quitta non-seulement les mœurs, mais encore les manières et l'habillement de son pays. Il avait un faste royal, portait l'habit médique, se faisait suivre d'une garde de Mèdes et d'Égyptiens. Sa table, servie dans le goût des Perses, était d'un luxe insupportable à ses convives mêmes. Il était inaccessible à ceux qui voulaient l'approcher; il répondait avec hauteur; il commandait avec dureté. Ne voulant plus retourner à Sparte, il s'était transporté à Colone, ville de la Troade. Là il tramait des complots également funestes à sa patrie et à lui-même. Quand les Lacédémoniens en furent informés, ils lui envoyèrent des députés avec la scytale, sur la-

Pausanias,
factus alacrior
ad gerendam rem,
cecidit in suspicionem
Lacedæmoniorum.
In quo facto
revocatus domum,
accusatus capitis,
absolvitur;
multatur tamen pecunia.
Ob quam causam
non remissus est
ad classem.

III. At ille,
non multo post,
rediit sua sponte
ad exercitum,
et ibi patefecit cogitata
ratione non callida,
sed dementi.
Mutavit enim
non solum mores patrios,
sed etiam cultum
vestitumque.
Utebatur apparatu regio,
veste Medica;
satellites Medi et Ægyptii
sequebantur;
epulabatur
more Persarum,
luxoriosius
quam qui aderant
poterant perpeti;
non dabat petentibus
aditum conveniendi;
respondebat superbe
et imperabat crudeliter.
Nolebat redire Spartam :
se contulerat Colquas,
qui locus
est in agro Troadis ;
ibi capiebat consilia
inimica quum patriæ
tum sibi.
Postquam Lacedæmonii
resciverunt id,
miserunt ad eum legatos

CORNÉLIUS NÉROS.

Pausanias,
rendu plus empressé
pour exécuter l'affaire,
tomba dans le soupçon (se rendit suspect)
des (aux) Lacédémoniens.
Sur ce fait
rappelé dans sa patrie,
accusé de crime-capital,
il est absous ; [amende].
il est puni cependant par l'argent (d'une
Pour lequel motif
il ne fut pas renvoyé
à la flotte.

III. Mais celui-là,
pas beaucoup après,
retourna de son propre-mouvement
près de l'armée,
et là découvrit ses desseins
par un système non adroit,
mais insensé.
Il changea en effet
non-seulement les mœurs de-la-patrie,
mais encore la manière-de-vivre
et la manière-de-se-vêtir.
Il faisait-usage d'un appareil royal,
d'une robe mède ;
des satellites mèdes et égyptiens
le suivaient ;
il festinait
à la manière des Perses,
avec-plus-de-somptuosité
que ceux qui assistaient
ne pouvaient le supporter ; [daient
il ne donnait pas à ceux qui le deman-
accès pour le trouver ;
il répondait orgueilleusement
et commandait durement.
Il ne-voulait-pas revenir à Sparte :
il s'était transporté à Colones,
lequel endroit
est sur le territoire de la Troade ;
là il prenait (formait) des résolutions
hostiles et à la patrie
et à lui-même.
Lorsque les Lacédémoniens
eurent appris ceci,
ils envoyèrent vers lui des députés

verunt, legatos ad eum cum scytala ¹ miserunt, in qua, more illorum, erat scriptum, nisi domum reverteretur, se capitis eum damnaturos. Hoc nuntio commotus, sperans se etiam tum pecunia et potentia instans periculum posse depellere, domum rediit. Huc ut venit, ab ephoris in vincula publica conjectus est : licet enim legibus eorum cuivis ephoro hoc facere regi. Hinc tamen se expedivit. Neque eo magis carebat suspicione : nam opinio manebat, eum cum rege habere societatem. Est genus quoddam hominum, quod *helotes* ² vocatur, quorum magna multitudo agros Lacedæmoniorum colit servorumque munere fungitur. Hos quoque sollicitare spe libertatis existimabatur ; sed, quod harum rerum nullum erat apertum crimen quo argui posset, non putabant de tali tamque claro viro suspicionibus oportere judicari, sed expectandum dum se ipsa res aperiret.

quelle, selon leur usage, ils avaient écrit que, s'il ne revenait point, ils le condamneraient à mort. Pausanias, vivement ému de ce message, retourna à Sparte, espérant pouvoir encore écarter ce pressant danger par son argent et sa puissance. A peine y fut-il arrivé, que les éphores le firent mettre en prison, les lois donnant à chacun de ces magistrats le pouvoir d'en user de cette sorte à l'égard du roi. Il se tira cependant de cette situation, mais il n'en resta pas moins suspect. On persistait à croire qu'il avait des intelligences avec le roi de Perse. Il est une classe nombreuse d'hommes, appelés *ilotes*, qui cultivent les terres des Spartiates et leur servent d'esclaves. On soupçonnait encore Pausanias de vouloir les soulever en leur faisant espérer la liberté. Mais comme on n'avait aucune preuve évidente par laquelle on pût le convaincre, on ne crut pas devoir juger, sur de simples soupçons, un homme si considérable et si illustre ; mais on résolut d'attendre que le fait se découvrit de lui-même.

cum scytala,
in qua, more illorum,
erat scriptum,
nisi reverteretur domum,
se damnaturos eum
capitis.

Commotus hoc nuntio,
aperans se etiam tum
posse depellere
pecunia et potentia
periculum instans,
rediit domum.

Ut venit huc,
conjectus est ab ephoris
in vincula publica :
legibus enim eorum
licet cuivis ephoro
facere hoc regi.

Tamen se expedivit hinc.
Neque carebat suspicione
eo magis :
nam opinio manebat,
eum habere societatem
cum rege.

Est quoddam genus
hominum,
quod vocatur helotes,
quorum magna multitudo
colit agros

Lacedæmoniorum
fungiturque
munere servorum.

Existimabatur
solicitare hos quoque
spe libertatis ;
sed quod erat
nullum crimen apertum
quo posset argui
harum rerum,
non putabant
oportere judicari
suspicionibus
de viro tali
tamque claro,
sed exspectandum
dum res ipsa
se aperiret.

avec la scytale,
sur laquelle, selon l'usage de ceux-là,
il était écrit,

s'il ne revenait pas à sa demeure,
eux-mêmes devoient condamner lui
à la peine capitale.

Ému par ce message,
espérant lui-même encore alors
pouvoir écarter
par l'argent et le crédit
le danger qui le menaçait,
il retourna à sa demeure.

Dès qu'il fut arrivé là,
il fut jeté par les éphores
dans les chaînes (la prison) d'État :
car d'après les lois d'eux
il est permis à tout éphore
de faire cela au roi.

Cependant il se tira de là.

Et il n'était pas exempt de soupçon
pour cela davantage :
car l'opinion persistait,
lui avoir une alliance
avec le roi de Perse.

Il est une certaine classe
d'hommes,
qui est appelée les ilotes.
desquels une grande multitude
cultive les champs
des Lacédémoniens
et s'acquitte

des fonctions d'esclaves.

Il était présumé
chercher-à-soulever ceux-ci aussi
par l'espoir de la liberté ;
mais parce qu'il n'existait
aucun grief manifeste
sur lequel il pût être accusé
de ces pratiques,
ils ne pensaient pas
qu'il fallût qu'on jugeât
d'après des soupçons
au-sujet-d'un personnage tel
et tellement illustre,
mais qu'on devait attendre
que la chose elle-même
se découvrit.

IV Interim Argilius quidam, adolescentulus, quum epistolam a Pausania ad Artabazum accepisset, eique in suspicionem venisset aliquid in ea de se esse scriptum, quod nemo eorum redisset qui super tali causa eodem missi erant, vincula epistolæ laxavit¹, signoque detracto cognovit, si pertulisset, sibi esse pereundum. Erant in eadem epistola quæ ad ea pertinebant quæ inter regem Pausaniamque convenerant. Has ille litteras ephoris tradidit. Non est prætereunda gravitas Lacedæmoniorum hoc loco. Nam ne hujus quidem indicio impulsus sunt ut Pausaniam comprehenderent; neque prius vim adhibendam putaverunt quam se ipse indicasset. Itaque huic indici quid fieri vellent, præceperunt. Fanum Neptuni est Tænari², quod violari nefas putant Græci. Eo ille index confugit; in ara consedit. Hanc juxta, locum fecerunt

IV. Sur ces entrefaites, un jeune homme, nommé Argilius, fut chargé par Pausanias d'une lettre pour Artabaze. Comme aucun de ceux qui étaient partis avec de pareils messages n'était revenu, il soupçonna qu'il était fait quelque mention de lui. Il délia la lettre, et après l'avoir décachetée, vit que, s'il la portait, c'était fait de lui. Elle contenait d'ailleurs des détails relatifs au traité conclu entre Pausanias et le roi de Perse. Argilius remit cette lettre aux éphores. Je dois remarquer ici la sage circonspection des magistrats de Sparte; l'indice même fourni par le jeune homme ne les décida point à faire arrêter Pausanias, et ils ne crurent devoir user de rigueur que lorsqu'il se serait découvert lui-même. Ils donnèrent pour cela leurs ordres au dénonciateur. Il y a à Ténare un temple de Neptune, que les Grecs regardent comme inviolable. Argilius s'y réfugia, et s'assit sur l'autel. On avait pratiqué tout auprès une loge scuter-

IV. Interim

quidam Argilius,
 adolescens,
 quum accepisset epistolam
 a Pausania ad Artabazum,
 venissetque in suspicionem
 aliquid de se
 scriptum esse in ea,
 quod nemo eorum
 qui missi erant eodem
 super tali causa
 redisset,
 laxavit vincula epistolæ,
 signoque detracto
 cognovit
 pereundum esse sibi,
 si pertulisset.
 In eadem epistola
 erant quæ pertinebant
 ad ea quæ convenerant
 inter regem Pausaniamque.
 Ille tradidit has litteras
 ephoris.
 Gravitas Lacedæmoniorum
 hoc loco
 non est prætereunda.
 Nam impulsus sunt
 ne indicio quidem hujus
 ut comprehenderent
 Pausaniam;
 neque putaverunt
 vim adhibendam
 prius quam ipse
 se indicasset.
 Itaque præceperunt
 huic indicio
 quid vellent fieri.
 Est Tænari
 fanum Neptuni,
 quod violari
 Græci putant nefas.
 Ille index
 confugit eo;
 consedit in ara.
 Juxta hanc,
 fecerunt sub terra
 locum

IV. Sur-ces-entrefaites

un certain Argilius,
 jeune-homme,
 comme il avait reçu une lettre
 de Pausanias pour Artabaze,
 et qu'il était venu en soupçon à lui
 quelque chose touchant lui-même
 avoir été écrit dans cette lettre,
 parce qu'aucun de ceux
 qui avaient été envoyés au-même-endroit
 sur un tel motif
 n'était revenu,
 délia les liens de la lettre,
 et le cachet ayant été ôté
 reconnut
 qu'il lui aurait fallu périr,
 s'il l'avait portée-à-destination.
 Dans la même lettre
 étaient des choses qui se rapportaient
 à ce qui avait été convenu
 entre le roi et Pausanias.
 Celui-là remit cette lettre
 aux éphores.
 La prudence des Lacédémoniens
 en cette circonstance
 n'est pas à-passer-sous-silence.
 Car ils ne furent poussés
 pas même par la dénonciation de celui-ci
 à ce qu'ils arrêtassent
 Pausanias;
 et ils ne pensèrent pas
 la violence devoir être employée
 avant que lui-même
 se fût trahi.
 En-conséquence ils prescrivirent
 à ce dénonciateur
 ce qu'ils voulaient être fait (qu'il fit).
 Il existe à Ténare
 un temple de Neptune,
 lequel être violé (dont la violation)
 les Grecs pensent chose-impie (est une
 Ce dénonciateur [impiété chez les Grecs).
 se réfugia là;
 il s'assit à l'autel.
 Auprès de cet autel,
 ils pratiquèrent sous terre
 un endroit

sub terra, ex quo posset audiri si quis quid loqueretur cum Argilio; huc ex ephoris quidam descenderunt. Pausanias, ut audivit Argilium confugisse in aram, perturbatus eo venit; quem quum supplicem dei videret in ara sedentem, quærit causæ quid sit tam repentino consilio. Huic ille, quid ex literis comperisset, aperit. Tanto magis Pausanias perturbatus, orare cœpit ne enuntiaret, nec se, meritum de illo optime, proderet. Quod si eam veniam sibi dedisset, tantisque implicitum rebus sublevasset, magno ei præmio futurum.

V. His rebus ephori cognitis, satius putaverunt in urbe eum comprehendi. Quo quum essent profecti, et Pausanias, placato Argilio, ut putabat, Lacedæmonem reverteretur, in itinere quum jam in eo esset ut comprehenderetur, e vultu cujusdam ephori, qui eum admonere cupiebat, insidias sibi

raine d'où l'on pouvait entendre ceux qui viendraient lui parler. Quelques éphores y descendirent. Dès que Pausanias eut appris qu'Argilius s'était réfugié dans ce temple, il y accourut tout troublé. Le voyant sur l'autel, dans la posture d'un suppliant, il lui demanda la raison d'une démarche si subite. Argilius lui déclara ce qu'il avait appris par la lettre. Pausanias, encore plus effrayé, le prie de ne rien révéler et de ne point trahir son bienfaiteur, lui protestant que, s'il lui rendait ce service et le faisait sortir d'un si cruel embarras, il en serait amplement récompensé.

V. Les éphores, ainsi instruits de tout, jugèrent plus à propos de faire arrêter le coupable dans la ville; et ils en prirent le chemin. Pausanias, croyant avoir gagné Argilius, y retournait aussi. Comme on était sur le point de l'arrêter en route, il comprit à la mine d'un éphore, qui voulait l'avertir du danger qu'on cher-

ex quo posset audiri
si quis
loqueretur quid
cum Argilio;
quidam ex ephoris
descenderunt huc.
Pausanias,
ut audivit Argilium
confugisse in aram,
venit eo perturbatus;
quem quum videret
sedentem in ara
supplicem dei,
quærit quid causæ sit
consilio tam repentino.
Ille aperit huic
quid comperisset ex litteris.
Pausanias
tanto magis perturbatus
cœpit crare
ne enuntiaret,
nec proderet se,
meritum optime
de illo.
Quod si dedisset sibi
hanc veniam,
sublevassetque
implicitum tantis rebus,
futurum ei
magno præmio.

V. Ephori,
his rebus cognitis,
putaverunt satius
eum comprehendi in urbe.
Quo quum profecti essent,
et Pausanias,
Argilio placato,
ut putabat,
reverteretur
Lacedæmonem,
in itinere,
quum jam esset in eo
ut comprehenderetur,
intellexit
e vultu cujusdam ephori,
qui cupiebat
admonere eum,

duquel il pourrait-être entendu (en pour-
si quelqu'un [rait entendre)
disait quelque chose
avec (à) Argilius;
quelques-uns d'entre les éphores
descendirent là.
Pausanias,
dès qu'il eut appris Argilium
s'être réfugié à l'autel,
vint là tout-troublé:
comme il voyait celui-ci
assis à l'autel
en suppliant du dieu,
il lui demande quoi de (quel) motif il y a
à une résolution si soudaine.
Celui-là découvre à celui-ci (à Pausanias)
ce qu'il avait appris d'après la lettre.
Pausanias
d'autant plus troublé
commença à le prier
qu'il ne le dénonçât pas, [nias),
et qu'il ne trahit pas lui-même (Pausa-
qui avait mérité très-bien
de lui (d'Argilius).

Que s'il avait donné à lui
cette faveur,
et avait dégagé lui
embarrassé dans de si-grandes affaires
cela devoir être à lui (cela lui vaudrait)
à grande (une grande) récompense.

V. Les éphores,
ces choses ayant été constatées,
jugèrent préférable
lui être arrêté dans la ville.
Comme ils étaient partis pour aller là,
et que Pausanias,
Argilius ayant été apaisé,
à ce qu'il croyait,
retournait
à Lacédémone,
en route,
lorsque déjà il était à ce point
qu'il fût saisi,
il comprit
d'après le visage d'un certain éphore,
qui désirait
avertir lui,

feri intellexit. Itaque, paucis ante gradibus quam qui sequebantur, in ædem Minervæ, quæ *Chalciæcus* ' vocatur, confugit. Hinc ne exire posset, statim ephori valvas ejus ædis obstruxerunt, tectumque sunt demoliti, quo facilius sub divo interiret. Dicitur eo tempore matrem Pausaniæ vixisse, eamque, jam magno natu, postquam de scelere filii comperit, in primis, ad filium claudendum, lapidem ad introitum ædis attulisse. Sic Pausanias magnam belli gloriam turpi morte maculavit. Hic quum semianimis de templo elatus esset, confestim animam efflavit. Cujus mortui corpus quum eodem nonnulli dicerent inferri oportere, quo hi qui ad supplicium essent dati, displicuit pluribus; et procul ab eo loco infoderunt quo erat mortuus. Inde posterius dei Delphici responso erutus, atque eodem loco sepultus ubi vitam posuerat.

chait à le surprendre. Il se réfugia donc dans le temple de Minerve appelé *Chalciæcus*, en devançant de peu ceux qui le poursuivaient. Les éphores en firent aussitôt murer les portes, afin qu'il ne pût en sortir, et on démolit le toit, pour qu'exposé à l'air, il mourût plus vite. On dit que sa mère vivait encore en ce temps-là, et que cette femme, alors très-âgée, ayant appris le crime de son fils, s'empressa d'apporter une pierre à l'entrée du temple, pour l'y enfermer. C'est ainsi que Pausanias souilla par l'infamie de sa mort l'éclat de sa vie militaire. A peine l'eut-on tiré du temple, à demi mort, qu'il expira. Quelques-uns disaient qu'il fallait porter son cadavre au même endroit que les corps des suppliciés; mais cet avis fut désapprouvé du plus grand nombre. On l'enterra loin du lieu où il était mort. Dans la suite, il fut exhumé par l'ordre de l'oracle de Delphes, et enseveli dans l'endroit même où il avait cessé de vivre.

insidias fieri sibi.
 Itaque,
 paucis gradibus
 antequam qui sequebantur,
 confugit in ædem Minervæ,
 quæ vocatur Chalciæcus.
 Ne posset exire hinc,
 statim ephori
 obstruxerunt valvas
 ejus ædis,
 demolitique sunt tectum,
 quo interiret facilius
 sub divo.
 Dicitur matrem Pausaniæ
 vixisse eo tempore,
 eamque, jam magno natu,
 postquam comperit
 de scelere filii,
 attulisse lapidem in primis
 ad introitum ædis
 ad claudendum filium.
 Sic Pausanias
 maculavit morte turpi
 magnam gloriam belli.
 Quum hic
 elatus esset de templo
 semianimis,
 confestim efflavit animam.
 Cujus mortui
 quum nonnulli dicerent
 sportere corpus inferri
 quo hi
 qui dati essent
 ad supplicium,
 displicuit pluribus;
 et infoderunt
 procul ab eo loco
 quo mortuus erat.
 Erutus inde posterius
 responso dei Delphici,
 atque sepultus eodem loco
 ubi posuerat vitam.

des embûches se faire (être tendues) à lui-
 En-conséquence, [même.
 quelques pas [gnissent,
 avant que ceux qui le suivaient l'attoi-
 il se réfugia dans le temple de Minerve,
 qui est appelé Chalciæcus.
 Pour qu'il ne pût pas sortir de là,
 aussitôt les éphores
 murèrent les portes
 de ce temple,
 et démolirent le toit,
 afin qu'il pérît plus facilement
 au grand-air.
 Il est dit (on dit) la mère de Pausanias
 avoir vécu *encore* à cette époque,
 et elle, déjà d'un grand âge,
 après qu'elle eut été informée
 du crime de *son* fils, [miers
 avoir apporté une pierre parmi les pré-
 à l'entrée du temple
 pour enfermer *son* fils.
 Ainsi Pausanias
 souilla par une mort honteuse
 une grande gloire de guerre.
 Lorsque celui-ci
 eut été emporté du temple
 à-demi-mort.
 aussitôt il exhala le souffle.
 Duquel étant mort
 comme quelques-uns disaient
 qu'il fallait le corps être porté
 où *étaient portés* ceux
 qui avaient été livrés
 au supplice,
 cela déplut à de plus nombreux;
 et ils l'enterrèrent
 loin de cet endroit
 où il était mort.
 Il fut déterré de là plus tard
 sur une réponse du dieu de-Delphes,
 et enseveli dans le même endroit
 où il avait quitté la vie.

CIMON.

I. Cimon, Miltiadis filius, Atheniensis, duro admodum initio usus est adolescentiæ. Nam, quum pater ejus litem æstimatam populo solvere non potuisset, ob eamque causam in vinculis publicis decessisset, Cimon eadem custodia tenebatur¹, neque legibus Atheniensium emitti poterat, nisi pecuniam, qua pater mulctatus esset, solvisset. Habebat autem in matrimonio sororem germanam suam, nomine Elpinicen, non magis amore quam more ductus : nam Atheniensibus licet eodem patre natas uxores ducere. Hujus conjugii cupidus Callias quidam, non tam generosus quam pecuniosus, qui magnas pecunias ex metallis fecerat, egit cum Cimone ut eam sibi uxorem daret : id si impetrasset, se pro illo pecuniam soluturum. Is quum talem conditionem aspernaretur, Elpinice negavit se passuram Miltiadis progeniem in vinculis publicis

CIMON.

I. La première jeunesse de Cimon l'Athénien, fils de Miltiade, fut extrêmement dure ; son père n'ayant pu payer l'amende à laquelle le peuple l'avait condamné, et étant mort en prison, il y fut détenu lui-même, et les lois ne permettaient pas qu'il recouvrât sa liberté avant d'avoir acquitté cette amende. Il avait épousé sa sœur, nommée Elpinicé, suivant en cela sa propre inclination autant que l'usage du pays ; car il est permis aux Athéniens d'épouser leur sœur de père. Un certain Callias, qui s'était enrichi dans les mines et qui avait moins de naissance que d'argent, désirant posséder Elpinicé, proposa à Cimon de payer pour lui, s'il voulait la lui céder pour épouse. Cimon rejetant cette offre avec mépris, Elpinicé protesta qu'elle ne laisserait point éteindre dans les fers la race de Miltiade,

CIMON.

I. Cimon,
 filius Miltiadis,
 Atheniensis,
 usus est initio adolescentiæ
 admodum duro.
 Nam, quum pater ejus
 non potuisset
 solvere populo.
 litem æstimatam,
 ob eamque causam
 decessisset
 in vinculis publicis,
 Cimon tenebatur
 eadem custodia,
 neque poterat emitti
 legibus Atheniensium,
 nisi solvisset pecuniam
 qua pater mulctatus esset.
 Habebat autem
 in matrimonio
 suam sororem germanam,
 nomine Elpinicen,
 ductus
 non mag's amore
 quam more :
 nam licet Atheniensibus
 ducere uxores
 natas eodem patre.
 Quidam Callias
 cupidus conjugii hujus,
 non tam generosus
 quam pecuniosus,
 qui fecerat ex metallis
 magnas pecunias,
 egit cum Cimone
 ut daret eam sibi
 uxorem :
 si impetrasset id,
 se soluturum pecuniam
 pro illo.
 Quum is aspernaretur
 talem conditionem,
 Elpinice
 negavit se passuram
 progeniem Miltiadis

CIMON.

I. Cimon,
 fils de Miltiade,
 Athénien,
 fit-usagé d'un commencement de jeuner se
 fort dur.
 Car, comme le père de lui
 n'avait pas pu
 payer au peuple
 les dépens fixés,
 et pour ce motif
 était mort
 dans les chaînes (la prison) d'État,
 Cimon était tenu
 sous la même garde,
 et ne pouvait pas être relâché
 d'après les lois des Athéniens,
 s'il n'avait payé la somme-d'argent
 dont son père avait été frappé *comme*
 Or il avait [amende.
 en mariage
 sa sœur germaine,
 de nom (appelée) Elpinicé,
 ayant été conduit à l'épouser
 non plus par l'amour
 que par la coutume :
 car il est permis aux Athéniens
 d'emmener pour épouses (d'épouser)
 des femmes nées du même père qu'eux.
 Un certain Callias
 désireux de l'hymen de celle-ci,
 homme qui n'était pas aussi noble
 que riche-en-argent,
 qui s'était fait (avait retiré) des mines
 de grandes sommes d'argent,
 négocia avec Cimon
 pour qu'il donnât elle à lui-même
 comme épouse :
 disant, s'il avait obtenu cela,
 lui-même devoir payer la somme
 pour celui-là (Cimon).
 Comme celui-ci (Cimon) rejetait
 un tel arrangement,
 Elpinicé [ne souffrirait pas)
 nia elle-même devoir souffrir (dit qu'elle
 le rejeton de Miltiade

interire, quoniam prohibere posset, seque Calliæ nupturam, si ea, quæ polliceretur, præstitisset.

II. Tali modo custodia liberatus, Cimon celeriter ad principatum pervenit. Habebat enim satis eloquentiæ, summam liberalitatem, magnam prudentiam quum juris civilis tum rei militaris, quod cum patre a puero in exercitu fuerat versatus. Itaque hic et populum urbanum in sua tenuit potestate, et apud exercitum plurimum valuit auctoritate. Primum, imperator, apud flumen Strymona magnas copias Thracum fugavit; oppidum Amphipolim constituit, eoque decem millia Atheniensium in coloniam misit. Idem iterum, apud Mycalen¹, Cypriorum et Phœnicum ducentarum navium classem devictam cepit; eodemque die pari fortuna in terra usus est: namque, hostium navibus captis, statim ex classe copias suas

alors qu'elle pouvait l'empêcher, et qu'elle s'unirait à Callias, s'il remplissait sa promesse.

II. Cimon, devenu libre de cette manière, parvint rapidement aux premières magistratures. Il avait en effet assez d'éloquence, une extrême générosité, une grande connaissance du droit civil et de l'art militaire, car il avait vécu dans les camps avec son père depuis son enfance. Aussi domina-t-il complètement ses concitoyens, et eut-il beaucoup d'autorité dans les armées. Élevé au commandement, il mit d'abord en fuite, sur les bords du fleuve Strymon, les nombreuses troupes des Thraces. Il fonda la ville d'Amphipolis, et y envoya une colonie de dix mille Athéniens. Il défit encore, près de Mycale, la flotte des Cypriens et des Phéniciens, composée de deux cents voiles, et la captura. Le même jour, il eut sur terre et sur mer un égal succès: car, dès qu'il se fut emparé des vaisseaux ennemis,

interire

in vinculis publicis,
quoniam posset prohibere;
seque nupturam Calliæ,
si præstitisset
ea quæ polliceretur.

II. Liberatus custodia
tali modo,
Cimon pervenit celeriter
ad principatum.
Habebat enim
satis eloquentiæ,
summam liberalitatem,
magnam prudentiam
quum juris civilis
tum rei militaris,
quod a puero
versatus fuerat cum patre
in exercitu.
Itaque hic
et tenuit in sua potestate
populum urbanum,
et valuit plurimum
apud exercitum
auctoritate.
Primum, imperator,
fugavit
apud flumen Strymona
magnas copias Thracum;
constituit
oppidum Amphipolim,
misitque eo in coloniam
decem millia
Atheniensium.
Idem iterum,
apud Mycalen;
cepit devictam
classem
ducentarum navium
Cypriorum et Phœnicum;
eodemque die
usus est in terra
fortuna pari:
namque, navibus hostium
captis,
statim eduxit suas copias
ex classe,

mourir

dans les chaînes (la prison) d'État,
puisqu'elle pouvait l'empêcher,
et elle dit elle-même devoir épouser Callias,
s'il avait exécuté
ce qu'il promettait.

II. Délivré de garde (prison)
d'une telle façon,
Cimon arriva promptement
au premier-rang.
Il avait en effet
assez d'éloquence,
une très-haute libéralité,
une grande connaissance
tant du droit civil
que de l'art militaire,
parce que dès le temps où il était enfant
il avait vécu avec son père
à l'armée.

En-conséquence celui-ci
et tint en son pouvoir
le peuple de-la-ville,
et eut-du-crédit très-grandement
auprès de l'armée
par son autorité.
D'abord, étant général,
il mit-en-fuite
auprès du fleuve Strymon
de grandes troupes de Thraces;
il établit (fonda)
la ville d'Amphipolis,
et envoya là en colonie
dix milliers
d'Athéniens.
Le même Cimon de nouveau,
auprès de Mycale,
prit après l'avoir vaincue
une flotte
de deux-cents vaisseaux
des Cypriotes et des Phéniciens;
et le même jour
il profita sur terre
d'un bonheur égal:
car, les vaisseaux des ennemis
ayant été pris,
aussitôt il fit-sortir ses troupes
de la flotte,

eduxit, barbarorum uno concursu maximam vim prostravit. Qua victoria magna præda potitus¹, quum domum revertetur, quod jam nonnullæ insulæ propter acerbitem imperii defecerant, bene animatas confirmavit, alienatas ad officium redire coegit. Scyrum, quam eo tempore Dolopes incolebant, quod contumacius se gesserat, vacuefecit, sessores veteres urbe insulaque ejecit, agros civibus divisit. Thasios, opulentia fretos², suo adventu fregit. His ex manubiis arx Athenarum, qua ad meridiem vergit, est ornata.

III. Quibus rebus quum unus in civitate maxime floreret, incidit in eandem invidiam quam pater suus ceterique Atheniensium principes ; nam testarum suffragiis, quod illi *ostracismus* vocant, decem annorum exilio mulctatus est. Cujus facti celerius Athenienses, quam ipsum, pœnituit. Nam, quum ille forti animo invidiæ ingratorum civium cessisset,

il débarqua ses troupes, et renversa d'un seul choc une armée innombrable de barbares. Cette victoire lui procura un riche butin. Comme quelques îles s'étaient révoltées contre Athènes, à cause de la dureté de son gouvernement, en revenant dans ses foyers, il affermit dans leurs dispositions celles qui étaient bien intentionnées, et fit rentrer dans leur devoir celles qui s'en étaient écartées. Scyros, alors habitée par les Dolopes, ayant montré trop d'obstination et d'insolence, il la dépeupla, chassa de la ville et de l'île tous les anciens habitants, et distribua les terres à ses concitoyens. Les Thasiens, qui se confiaient dans leurs richesses, furent terrassés par sa présence. Le côté méridional de la citadelle d'Athènes fut orné de leurs dépouilles.

III. Élevé par tant d'exploits au-dessus de tous ses concitoyens, Cimon fut en butte à la même haine qui avait poursuivi son père et les autres grands hommes d'Athènes. Il se vit condamné à un exil de dix ans, par le jugement appelé ostracisme. Les Athéniens en eurent plus de regret que lui-même. Les Spartiates leur ayant déclaré la guerre,

prostravit uno concursu
 maximam vim
 barbarorum.
 Qua victoria
 potitus magna præda,
 quum reverteretur domum,
 quod jam nonnullæ insulæ
 defecerant
 propter acerbitem
 imperii,
 confirmavit
 bene animatas,
 coegit redire ad officium
 alienatas.
 Vacuefecit Scyrum,
 quæ Dolopes incolebant
 eo tempore,
 quod se gesserat
 contumacius,
 ejecit urbe insulaque
 veteres sessoras,
 divisit agros civibus.
 Fregit suo adventu
 Thasios,
 fretos opulentiâ.
 Ex his manubiis
 arx Athenarum ornata est,
 qua vergit ad meridiem.

III. Quibus rebus
 quum unus
 floreret maxime
 in civitate,
 incidit in eandem invidiam
 quam suus pater
 ceterique principes
 Atheniensium :
 nam mulctatus est
 exsilio decem annorum
 suffragii testarum,
 quod illi
 vocant ostracismum.
 Cujus facti
 pœnituit Athenienses
 celerius quam ipsum.
 Nam, quum ille
 animo forti
 cessisset invidiæ

et abattit d'un seul choc
 une très-grande quantité
 de barbares.
 Par laquelle victoire
 s'étant emparé d'un grand butin,
 comme il revenait vers sa demeure,
 parce que déjà quelques îles
 avaient fait-défection
 à-cause-de la rigueur
 du commandement,
 il affermit dans l'obéissance
 celles qui étaient bien disposées,
 et força de rentrer dans le devoir
 celles qui s'étaient détachées.
 Il dépeupla Scyros,
 que les Dolopes habitaient
 à cette époque,
 parce qu'elle s'était comportée
 trop opiniâtement,
 chassa de la ville et de l'île
 les anciens occupants,
 partagea les terres aux citoyens.
 Il brisa (abattit) par son arrivée
 les habitants-de-Thasos.
 qui comptaient sur leur opulence
 Avec ces dépouilles
 la citadelle d'Athènes fut ornée,
 du côté où elle incline vers le midi.

III. Par lesquels faits
 comme seul *entre tous*
 il était-florissant le plus
 dans la cité, [envie
 il tomba dans (devint l'objet de) la même
 que son père
 et tous-les-autres principaux
 des Athéniens :
 car il fut frappé
 d'un exil de dix ans
 par les suffrages des coquilles,
 ce que ceux-là (les Athéniens)
 appellent ostracisme.
 De laquelle chose faite
 le-repentir-fut aux Athéniens
 plus promptement qu'à lui-même.
 Car, lorsque celui-ci
 d'un cœur courageux
 se fut retiré devant l'envie

bellumque Lacedæmonii Atheniensibus indixissent, confestim notæ ejus virtutis desiderium consecutum est. Itaque, post annum quintum quo expulsus erat, in patriam revocatus est. Ille, quod hospitio Lacedæmoniorum utebatur, satius existimans contendere Lacedæmonem, sua sponte est profectus, pacemque inter duas potentissimas civitates conciliavit. Post neque ita multo, Cyprum cum ducentis navibus imperator missus, quum ejus majorem partem insulæ devicisset, in morbum implicitus, in oppido Citio est mortuus.

IV. Hunc Athenienses non solum in bello, sed in pace diu desideraverunt. Fuit enim tanta liberalitate, quum compluribus locis prædia hortosque haberet, ut nunquam in eis custodem imposuerit, fructus servandi gratia, ne quis impeditur quominus ejus rebus, quibus quisque vellet, frueretur. Semper eum pedisequi cum nummis sunt secuti, ut, si quis

après que Cimon eut courageusement supporté leur envie et leur ingratitude, ils regrettèrent sa valeur, qu'ils connaissaient, et le rappelèrent, cinq ans après, de son exil. Cimon, qui jouissait de l'hospitalité chez les Spartiates, pensant que les deux peuples gagneraient plus à vivre d'intelligence qu'à se combattre, partit de lui-même pour Lacédémone, et ménagea la paix entre ces deux puissantes cités. Peu de temps après, il fut envoyé contre l'île de Chypre avec deux cents vaisseaux. Il en avait déjà réduit la plus grande partie, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie dont il mourut dans la ville de Citium.

IV. Les Athéniens le regrettèrent longtemps, non-seulement dans la guerre, mais dans la paix. Il était, en effet, si libéral, qu'ayant en plusieurs endroits des terres et des jardins, il ne faisait jamais garder ses fruits, pour n'empêcher personne d'en jouir à volonté. Les serviteurs qui le suivaient avaient toujours de l'argent sur

civium ingratorum ,
 Lacedæmonique
 indixissent bellum
 Atheniensibus,
 confestim desiderium
 virtutis notæ ejus
 consecutum est.
 Itaque,
 post quintum annum
 quo expulsus erat,
 revocatus est in patriam.
 Ille, quod utebatur
 hospitio Lacedæmoniorum,
 existimans satius
 contendere Lacedæmonem,
 profectus est sua sponte,
 conciliavitque pacem
 inter duas civitates
 potentissimas.
 Neque ita multo post,
 missus imperator Cyprum
 cum ducentis navibus,
 cum devicisset
 majorem partem
 ejus insulæ,
 implicitus in morbum,
 mortuus est
 in oppido Citio.

IV. Athenienses
 desideraverunt hunc diu
 non solum in bello,
 sed in pace.
 Fuit enim
 tanta liberalitate,
 quam haberet
 compluribus locis
 prædia hortosque,
 ut nunquam
 imposuerit custodem in eis
 gratia servandi fructus,
 ne quis impediretur
 quominus frueretur
 rebus ejus,
 quibus quisque vellet.
 Semper pedisequi
 secuti sunt eum
 cum nummis,

CORNÉLIUS NÉPOS.

de citoyens ingrats,
 et que les Lacédémoniens
 eurent déclaré la guerre
 aux Athéniens,
 aussitôt le regret
 de la valeur *bien* connue de lui
 suivit (se fit sentir).
 En-conséquence,
 après la cinquième année (cinq ans après)
 qu'il avait été chassé,
 il fut rappelé dans *sa* patrie.
 Celui-ci, parce qu'il usait [démoniens,
 de relations-d'hospitalité avec les Lacé-
 jugeant préférable
 de se rendre à Lacédémone,
 partit de son propre-mouvement,
 et arrangea la paix
 entre les deux cités
 les plus puissantes. [après
 Et pas tellement beaucoup (peu de temps)
 envoyé *comme* général à Cypre
 avec deux-cents vaisseaux,
 après qu'il avait vaincu
 la plus grande partie
 de cette île,
 ayant été enlacé dans une maladie,
 il mourut
 dans la ville *de* Citium.

IV. Les Athéniens
 regrettèrent celui-ci longtemps
 non-seulement dans la guerre,
 mais dans la paix.
 Il fut un effet
 d'une si-grande libéralité,
 tandis qu'il avait
 en plusieurs endroits
 des fermes et des jardins,
 que jamais
 il ne mit de gardien dans eux,
 en vue de conserver les fruits,
 de peur que quelqu'un ne fût empêché
 qu'il ne profitât (de profiter)
 des biens de lui,
de ceux dont chacun voudrait profiter.
 Toujours des valets-de-pied
 suivirent lui
 avec des pièces-d'argent,

opis ejus indigeret, haberet quod statim daret, ne differendo videretur negare. Sæpe, quum aliquem offensum fortuna videret minus bene vestitum, suum amiculum dedit. Quotidie sic cœna ei coquebatur ut, quos invocatos vidisset in foro, omnes devocaret; quod facere nullum diem prætermittebat. Nulli fides ejus, nulli opera, nulli res familiaris defuit. Multos locupletavit; complures pauperes mortuos, qui, unde efferrentur, non reliquissent, suo sumptu extulit. Sic se gerendo, minime est mirandum si et vita ejus fuit segura et mors acerba.

LYSANDER.

I. Lysander¹, Lacedæmonius, magnam reliquit sui famam, magis felicitate quam virtute partam. Athenienses enim, in Peloponnesios sexto et vicesimo anno bellum gerentes, con-

eux, afin que, si quelqu'un avait besoin de ses secours, il pût l'assister sur-le-champ, craignant qu'un délai ne fût regardé comme un refus. Plus d'une fois, ayant rencontré un citoyen peu fortuné et mal vêtu, il lui donna son manteau. Il avait toujours une table assez abondante pour inviter tous ceux qu'il trouvait sur la place publique et qui n'étaient point priés ailleurs; c'est ce qu'il faisait chaque jour. Son crédit, ses soins, sa fortune ne manquaient à personne. Il enrichit plusieurs citoyens. Il fit ensevelir à ses frais beaucoup de pauvres, qui n'avaient pas laissé de quoi payer leurs funérailles. Avec cette conduite, il ne faut nullement être surpris si sa vie fut si tranquille, et sa mort suivie de tant de regrets.

LYSANDRE.

I. Lysandre, de Sparte, a laissé une grande réputation qu'il a due à sa fortune plus qu'à son mérite. On sait qu'il défit entièrement les Athéniens, dans la vingt-sixième année de la guerre du Pélopo-

ut, si quis
indigeret opis ejus,
haberet
quod daret statim,
ne differendo
videretur negare.
Sæpe, quum videret
aliquem offensum fortuna
minus bene vestitum,
dedit suum amiculum.
Quotidie cæna
coquebatur ei sic
ut devocaret
omnes quos vidisset
in foro
invocatos;
quod prætermittebat facere
nullum diem.
Fides ejus defuit nulli,
opera nulli,
res familiaris nulli.
Locupletavit multos;
extulit suo sumptu
complures
mortuos pauperes,
qui non reliquissent
unde efferrentur.
Se gerendo sic,
mirandum est minime
si et vita ejus fuit securam
et mors
acerba.

afin que, si quelqu'un
avait-besoin du secours de lui,
il eût un présent
qu'il donnât sur-le-champ,
de peur qu'en remettant
il ne parût refuser.
Souvent, lorsqu'il voyait
quelqu'un de maltraité par la fortune
moins bien vêtu qu'il n'eût fallu,
il donna son manteau.
Tous-les-jours le dîner
était cuit pour lui de-telle-sorte
qu'il invitât
tous ceux qu'il avait vus
sur la place-publique
non-invités;
ce qu'il n'omettait de faire
aucun jour. [sonné,
La protection de lui ne fit-défaut à per-
son aide à personne,
son bien de-famille à personne.
Il enrichit beaucoup de citoyens;
il fit-enlever (enterrer) à ses frais
plusieurs citoyens
morts pauvres,
qui n'avaient pas laissé [rev].
de quoi ils fussent enlevés (se faire enter-
En se conduisant ainsi,
il ne faut pas s'étonner du tout
si la vie de lui fut tranquille
et sa mort
douloureuse à ses concitoyens.

LYSANDER.

I. Lysander,
Lacedæmonius,
reliquit
magnam famam sui,
partam felicitate
magis quam virtute.
Apparet enim
confecisse Athenienses,
gerentes bellum
sexto et vicesimo anno
in Peloponnesios :

LYSANDRE.

I. Lysandre,
Lacédémonien,
laissa
un grand renom de lui-même,
acquis par son bonheur
plus que par son mérite.
Il paraît en effet
lui avoir achevé (accablé) les Athéniens,
qui faisaient la guerre [26 ans]
la sixième et vingtième année (depuis
contre les Péloponnésiens :

fecisse apparet : id qua ratione consecutus sit, latet. Non enim virtute sui exercitus, sed immodestia factum est adversariorum ; qui, quod dicto audientes imperatoribus suis non erant, dispalati in agris, relictis navibus, in hostium venerunt potestatem. Quo facto, Athenienses se Lacedæmoniis dediderunt. Hac victoria Lysander elatus, quum antea semper factiosus audaxque fuisset, sic sibi indulisit ut ejus opera in maximum odium Græciæ Lacedæmonii pervenerint. Nam, quum hanc causam Lacedæmonii dicitassent sibi esse belli, ut Atheniensium impotentem dominationem refringerent, postquam apud Ægos flumen⁴ Lysander classis hostium est potitus, nihil aliud molitus est quam ut omnes civitates in sua teneret potestate, quum id se Lacedæmoniorum causa facere simularet. Namque undique, qui Atheniensium rebus stu-

uèse ; mais on ignore de quelle manière. Ce succès fut l'effet, non de la valeur de ses troupes, mais de l'indiscipline des Athéniens qui, n'obéissant point à leurs chefs et ayant quitté leurs vaisseaux pour se disperser dans les campagnes, tombèrent entre les mains de l'ennemi. Dès lors Athènes fut forcée de se rendre. Lysandre, enflé de cette victoire, avant laquelle il avait toujours été factieux et plein d'audace, se livra tellement à son caractère, qu'il rendit les Lacédémoniens l'horreur de la Grèce. Ces derniers avaient souvent dit qu'ils prenaient les armes pour briser le despotisme des Athéniens ; mais, quand Lysandre se fut emparé de leur flotte à Ægos-Potamos, il ne travailla qu'à mettre toutes les villes sous sa propre dépendance, en feignant d'agir pour les Lacédémoniens. Après en avoir chassé tous

latet,
 qua ratione
 consecutus sit id.
 Factum est enim
 non virtute sui exercitus,
 sed immodestia
 adversariorum ;
 qui, quod non erant
 audientes dicto
 suis imperatoribus,
 dispalati in agris,
 navibus relictis,
 venerunt in potestatem
 hostium.
 Quo facto,
 Athenienses
 se dediderunt
 Lacedæmoniis.
 Elatus hac victoria,
 Lysander,
 quum semper antea
 fuisset factiosus audaxque,
 indulsit sibi
 sic ut opera ejus
 Lacedæmonii
 pervenerint
 in maximum odium
 Græciæ.
 Nam, quam Lacedæmonii
 dictitassent
 hanc causam belli
 esse sibi,
 ut refringerent
 dominationem impotentem
 Atheniensium,
 postquam Lysander
 apud flumen Ægos
 potitus est classis hostium,
 molitus est nihil aliud
 quam ut teneret
 in sua potestate
 omnes civitates,
 quum simularet
 se facere id
 causa Lacedæmoniorum.
 Namque undique
 ejectis,

mais ceci est caché,
 par quel moyen
 il arriva à cela.
 En effet *cela* fut fait
 non par la valeur de son armée,
 mais par l'indiscipline
 de *ses* adversaires ;
 lesquels, parce qu'ils n'étaient pas
 obéissant à la parole (aux ordres)
 à (de) leurs généraux,
 s'étant éparpillés dans les champs,
 leurs vaisseaux ayant été abandonnés,
 vinrent (tombèrent) au pouvoir
 des ennemis.
 Laquelle chose ayant été faite,
 les Athéniens
 se rendirent
 aux Lacédémoniens.
 Enflé par cette victoire,
 Lysandre,
 comme toujours auparavant
 il avait été factieux et audacieux,
 eut-de-la-complaisance pour lui-même
 tellement que par le soin de lui
 les Lacédémoniens
 vinrent
 en très-grande haine
 à la Grèce.
 Car, alors que les Lacédémoniens
 avaient dit-souvent
 ce motif de guerre
 être à eux-mêmes,
 qu'ils brisassent [[tyrannique)
 la domination peu-maitresse-d'elle-même
 des Athéniens,
 après que Lysandre
 auprès du fleuve Ægos
 se fut emparé de la flotte des ennemis,
 il ne travailla à rien d'autre
 qu'à ceci, qu'il tint
 en son pouvoir
 toutes les cités,
 bien qu'il feignit
 lui-même faire cel
 dans l'intérêt des Lacédémoniens.
 Car de-tous-côtés
 ceux-là ayant été chassés,

duissent, ejectis, decem delegerat in unaquaque civitate¹, quibus summum imperium potestatemque omnium rerum committeret. Horum in numerum nemo admittebatur, nisi qui aut ejus hospitio contineretur, aut se illius fore proprium fide confirmaret. Ita decemvirali potestate in omnibus urbibus constituta, ipsius nutu omnia gerebantur.

II. Cujus de crudelitate ac perfidia satis est unam rem, exempli gratia, proferre, ne, de eodem plura enumerando, defatigemus lectores. Victor ex Asia quum reverteretur, Thasumque devertisset, quod ea civitas præcipua fide fuerat erga Athenienses, proinde ac si iidem firmissimi solerent esse amici qui constantes fuissent inimici, eam pervertere concupivit. Vidit autem, nisi in eo occultasset voluntatem,

les partisans des Athéniens, il avait choisi, dans chacune, dix citoyens auxquels il avait confié le pouvoir suprême, n'admettant dans ce nombre de magistrats que des gens qui lui étaient attachés par les liens de l'hospitalité, ou qui lui avaient fait le serment d'être à lui. Ce décemvirat établi dans toutes les villes, tout s'y fit à sa volonté.

II. Pour ne pas fatiguer le lecteur du détail de ses cruautés et de ses perfidies, je me borne à en rapporter un seul exemple. En revenant de l'Asie, il se détourna vers Thasos. Parce que cette ville avait signalé sa fidélité pour les Athéniens, comme si les ennemis les plus constants devenaient ordinairement les plus fermes amis, il désira de la renverser de fond en comble. Il vit que, s'il ne cachait

qui studuissent
rebus Atheniensium,
delegerat
in unaquaque civitate
decem,
quibus committeret
imperium summum
potestatemque
omnium rerum.
Nemo admittebatur
in numerum horum,
nisi qui aut contineretur
hospitio ejus,
aut confirmaret fide
se fore
proprium illius.
Ita potestate decemvirali
constituta
in omnibus urbibus,
omnia gerebantur
nutu ipsius.

II. De crudelitate
ac perfidia cujus
est satis
proferre unam rem,
gratia exempli,
ne enumerando
plura
de eodem
defatigemus lectores.
Quum reverteretur victor
ex Asia,
devertissetque Thasum,
quod ea civitas
fuerat fide præcipua
erga Athenienses,
proinde ac si iidem
qui fuissent
inimici constantes
solerent
esse amici firmissimi,
concupivit pervertere eam.
Vidit autem,
nisi occultasset voluntatem
in eo,
futurum
ut Thasii dilaberentur

qui avaient favorisé
les affaires (intérêts) des Athéniens,
il avait choisi
dans chaque cité
dix hommes,
auxquels il confiait
le commandement suprême
et le pouvoir
de toutes choses.
Personne n'était admis
dans le nombre de ceux-ci,
sinon *quelqu'un* qui ou fût embrassé
par les relations-d'hospitalité de lui,
ou affirmât par serment
lui-même devoir être
tout-dévoué à lui.
Ainsi un pouvoir décemviral
ayant été établi
dans toutes les villes,
toutes choses se géraient
par le signe (la volonté) de lui-même.

II. Au-sujet-de la cruauté
et de la perfidie duquel
c'est assez
de mettre-en-avant un-seul fait,
en vue de l'exemple,
de peur qu'en énumérant
des *particularités* plus nombreuses
sur le même homme
nous ne fatiguions les lecteurs.
Comme il revenait vainqueur
de l'Asie,
et s'était détourné vers Thasos,
parce que cette cité
avait été d'une fidélité toute-particulière
envers les Athéniens,
de même que si les mêmes hommes
qui ont été
ennemis constants
avaient-coutume
d'être les amis les plus fermes,
il résolut de renverser elle.
Mais il vit,
s'il n'avait caché sa volonté
sur ce point,
devoir arriver (qu'il arriverait)
que les Thasiens se disperseraient

futurum ut Thasii dilaberentur, consulerentque rebus suis. Itaque'....

III. Decemviralem suam potestatem sui ab illo constitutam sustulerunt. Quo dolore incensus, iniit consilia reges Lacedæmoniorum tollere; sed sentiebat id se sine ope deorum facere non posse, quod Lacedæmonii omnia ad oracula referre consueverant. Primum Delphos corrumpere est conatus. Quum id non potuisset, Dodonam adortus est. Hinc quoque repulsus, dixit se vota suscepisse quæ Jovi Ammoni solveret, existimans se Afros facilius corrupturum. Hac spe quum profectus esset in Africam, multum eum antistites Jovis fefellerunt: nam non solum corrumpi non potuerunt, sed etiam legatos Lacedæmona miserunt, qui Lysandrum accusarent quod sacerdotes fani corrumpere conatus esset. Accusatus hoc crimine, judicumque absolutus sententiis, Orcho-

pas son dessein, les Thasiens lui échapperaient par la fuite et se mettraient en sûreté. En conséquence....

III. Les Lacédémoniens abolirent donc la puissance décemvirale qu'il avait établie. Lysandre, outré de ressentiment, forma le projet de détruire la royauté dans Lacédémone. Sentant qu'il ne pouvait l'exécuter sans le secours des dieux, parce que les Spartiates avaient coutume de référer tout aux oracles, il tâcha d'abord de corrompre les prêtres de Delphes. N'ayant pu en venir à bout, il tenta ceux de Dodone. Rebuté aussi de ce côté, il dit qu'il avait fait à Jupiter Ammon un vœu dont il devait s'acquitter, s'imaginant qu'il aurait moins de peine à gagner les prêtres africains. Il partit pour l'Afrique dans cette espérance; mais les principaux ministres du temple de Jupiter trompèrent beaucoup son attente. Non-seulement ils furent incorruptibles, mais ils envoyèrent encore des députés à Lacédémone pour accuser Lysandre d'avoir essayé de séduire leurs prêtres. Appelé en justice pour ce crime, il fut absous par ses juges. On

consulerentque
suis rebus.

Itaque....

III. Sui
sustulerunt
suam potestatem
decemviralem
constitutam ab illo.
Quo dolore incensus,
iniit consilia
tollere
reges Lacedæmoniorum ;
sed sentiebat
se non posse facere id
sine ope deorum,
quod Lacedæmonii
consueverant
referre omnia
ad oracula.
Primum conatus est
corrumpere Delphos.
Quum non potuisset id,
adortus est Dodonam.
Repulsus hinc quoque,
dixit se suscepisse vota
quæ solveret
Jovi Ammoni,
existimans
se corrupturum Afros
facilius.
Hac spe
quum profectus esset
in Africam,
antistites Jovis
fefellerunt eum multum :
nam non solum
non potuerunt corrumpi,
sed etiam
miserunt Lacedæmona
legatos,
qui accusarent Lysandrum,
quod conatus esset
corrumpere
sacerdotes fani.
Accusatus hoc crimine,
absolutusque
sententiis iudicum,

et pourvoiraient
à leurs intérêts (leur salut).

En-conséquence....

III. Les siens (ses concitoyens)
firent-disparaître (abolirent)
leur pouvoir
décemviral
établi par lui.
Par lequel ressentiment enflammé,
il entra-dans des complots
pour faire-disparaître
les rois des Lacédémoniens ;
mais il comprenait
lui-même ne pouvoir pas faire cela
sans l'aide des dieux,
parce que les Lacédémoniens
avaient-coutume [sur tout]
de rapporter toutes choses (de consulter
aux (les) oracles.
D'abord il essaya
de corrompre *l'oracle de Delphes*.
Comme il n'avait pu *accomplir* cela,
il attaqua Dodone.
Repoussé de là aussi,
il dit lui-même s'être chargé de vœux
qu'il devait payer
à Jupiter Ammon,
pensant
lui-même devoir corrompre les Africains
plus facilement.
Dans cet espoir
comme il était parti
pour l'Afrique,
les prêtres de Jupiter
trompèrent lui beaucoup :
car non-seulement
ils ne purent pas être corrompus,
mais encore
ils envoyèrent à Lacédémone
des députés,
qui devaient accuser Lysandre,
parce qu'il avait essayé
de corrompre
les prêtres du temple.
Accusé de ce chef,
et absous
par les votes des juges,

meniis missus subsidio¹, occisus est a Thebanis apud Haliartum. Quam vere de eo foret judicatum, oratio indicio fuit quæ post mortem in domo ejus reperta est, in qua suadet Lacedæmoniis ut, regia potestate dissoluta, ex omnibus dux deligatur ad bellum gerendum; sed ita scripta ut deorum videretur congruere sententiæ, quam ille se habiturum, pecunia fidens, non dubitabat. Hanc ei scripsisse Cleon Halicarnasseus dicitur.

IV. Atque hoc loco non est prætereundum factum Pharnabazi², satrapis regii. Nam quum Lysander, præfectus classis, bello multa crudeliter avareque fecisset, deque his rebus suspicaretur ad cives suos esse perlatum, petiit a Pharnabazo ut ad ephoros sibi testimonium daret, quanta sanctitate bellum gessisset sociosque tractasset, deque ea re accurate

l'envoya au secours d'Orchomène. Il fut tué par les Thébains auprès d'Haliarte. Une harangue trouvée dans sa maison, après sa mort, justifia l'idée qu'on avait de lui. Il y conseille aux Lacédémoniens d'abolir la puissance royale, et de choisir, parmi tous les citoyens, un général chargé de faire la guerre. Cette pièce était d'ailleurs tournée de manière qu'elle paraissait s'accorder avec la décision divine, qu'il ne doutait pas d'obtenir à prix d'argent. On dit que c'est Cléon d'Halicarnasse qui l'avait composée.

IV. Il ne faut point omettre ici le trait de Pharnabaze, satrape du roi de Perse. Lysandre, commandant la flotte, avait commis, dans le cours de la guerre, beaucoup d'actes d'avarice et de cruauté. Soupçonnant qu'on avait informé de ces faits les Lacédémoniens, il pria Pharnabaze de lui donner pour les éphores une attestation de la manière intègre avec laquelle il avait fait la guerre et traité les al-

missus subsidio
 Orchomeniis,
 occisus est a Thebanis
 apud Haliartum.
 Oratio
 quæ reperta est
 post mortem
 in domo ejus
 fuit indicio
 quam vere
 judicatum foret
 de eo,
 in qua
 suadet Lacedæmoniis
 ut, potestate regia
 dissoluta,
 dux deligatur ex omnibus
 ad gerendum bellum;
 sed scripta ita
 ut videretur congruere
 sententiæ deorum,
 quam ille, fidens pecunia,
 non dubitabat
 se habiturum.
 Cléon Halicarnasseus
 dicitur
 scripsisse hanc ei.

IV. Atque hoc loco
 factum Pharnabazi,
 satrapis regii,
 non prætereundum est.
 Nam quum Lysander,
 præfectus classis,
 fecisset multa
 in bello
 crudeliter avaraque,
 suspicareturque
 perlatum esse
 de his rebus
 ad suos cives,
 petiit a Pharnabazo
 ut daret sibi testimonium
 ad ephoros,
 quanta sanctitate
 gessisset bellum
 tractassetque socios,
 scriberetque accurate

envoyé à (au) secours
 aux (des) Orchoméniens,
 il fut tué par les Thébains
 auprès d'Haliarte.
 Un discours
 qui fut trouvé
 après sa mort
 dans la maison de lui
 fut à preuve (démontra)
 combien justement
 on avait porté-un-jugement
 sur lui,
discours dans lequel
 il conseille aux Lacédémoniens
 que, le pouvoir royal
 étant aboli,
 un chef soit choisi entre tous
 pour faire la guerre;
 mais *discours* écrit de-telle-sorte
 qu'il parût s'accorder
 avec l'avis des dieux,
 que celui-là, comptant sur son argent,
 ne doutait pas
 lui-même devoir avoir (obtenir).
 Cléon d'-Halicarnasse
 est dit
 avoir écrit ce *discours* pour lui.

IV. Et en cet endroit
 l'action de Pharnabaze,
 satrape du-roi de Perse,
 ne doit pas être passée-sous-silence.
 Car comme Lysandre,
 commandant de la flotte,
 avait fait de nombreuses choses
 à la guerre
 avec-cruauté et avec-avarice,
 et qu'il soupçonnait,
 un-rapport-avoir-été-fait
 sur ces faits
 à ses concitoyens,
 il demanda à Pharnabaze
 qu'il donnât (rendît) à lui témoignage
 devant les éphores,
 avec quelle-grande intégrité
 il avait conduit la guerre
 et avait traité les alliés,
 et qu'il écrivit avec-soin

scriberet : magnam enim ejus auctoritatem in ea re futuram. Huic ille liberaliter pollicetur ; librum gravem multis verbis conscripsit, in quo summis eum effert laudibus. Quem quum legisset probassetque¹, dum obsignatur, alterum pari magnitudine, tanta similitudine ut discerni non posset, signatum subjecit, in quo accuratissime ejus avaritiam perfidiamque accusarat. Hinc Lysander domum quum rediisset, postquam de suis rebus gestis apud maximum magistratum, quæ voluerat, dixerat, testimonii loco librum a Pharnabazo datum tradidit. Hunc, submoto Lysandro, quum ephori cognosserent, ipsi legendum dederunt. Ita ille imprudens ipse suus fuit accusator.

ALCIBIADES.

I. Alcibiades, Cliniaë filius, Atheniensis. In hoc natura, quid efficere possit, videtur experta. Constat enim inter om-

liés, et de s'étendre sur ce point dans sa lettre, parce que son autorité serait d'un grand poids à cet égard. Pharnabaze lui promet tout son zèle ; il écrit une longue lettre où il le comble d'éloges, et la lit à Lysandre qui s'en montre satisfait. Mais le satrape, en la fermant, en substitue une autre toute cachetée, du même volume et d'une forme si semblable, qu'il était impossible de la distinguer de la première. Il faisait dans celle-ci le détail le plus exact de son avarice et de sa perfidie. Lysandre, retourné à Sparte, après avoir rendu le compte qu'il lui plut de sa conduite au premier magistrat, lui remit, comme un certificat, la lettre de Pharnabaze. Les éphores, l'ayant fait retirer, en prirent connaissance et la lui donnèrent ensuite à lire. Il fut ainsi, sans le savoir, son propre accusateur.

ALCIBIADE.

I. Alcibiade, fils de Clinias, était Athénien. La nature, en le formant, semble avoir voulu éprouver ses forces. Tous les historiens qui

de ea re :
 auctoritatem enim ejus
 futuram magnam
 in ea re.
 Ille pollicetur huic
 liberaliter ;
 conscripsit multis verbis
 librum gravem,
 in quo effert eum
 summis laudibus.
 Quum quum legisset
 probassetque,
 dum obsignatur,
 subjecit alterum signatum
 magnitudine pari,
 tanta similitudine
 ut non posset discerni,
 in quo accusarat
 accuratissime
 avaritiam
 perfidiamque ejus.
 Quum Lysander
 rediisset hinc domum,
 postquam dixerat [tum
 apud maximum magistra-
 de suis rebus gestis
 quæ voluerat,
 tradidit loco testimonii
 librum
 datum a Pharnabazo.
 Quum ephori,
 Lysandro submoto,
 cognosserunt hunc,
 dederunt legendum ipsi.
 Ita ille imprudens
 fuit ipse suus accusator.

sur cet objet :
 disant en effet l'autorité de lui
 devoir être grande
 dans cette circonstance.
 Celui-là (Pharnabaze) *le* promet à celui-ci
 de-bonne-grâce ;
 il écrivit avec beaucoup-de termes
 un mémoire de-grand-poids,
 dans lequel il élève lui
 par les plus hautes louanges.
 Comme il avait lu ce *mémoire*
 et l'avait fait-approuver à *Lysandre*,
 tandis qu'il est cacheté,
 il *en* substitua un autre *tout* cacheté
 d'une grandeur pareille,
 d'une si-grande ressemblance
 qu'il ne pouvait être distingué,
 dans lequel il avait accusé [tails)
 avec-un-très-grand-soin (de grands dé-
 l'avarice
 et la perfidie de lui.
 Comme Lysandre
 était revenu de là à sa demeure,
 après qu'il avait dit
 devant le plus grand magistrat
 au-sujet-de ses actions accomplies
 ce qu'il avait voulu,
 il remit au lieu de témoignage
 le mémoire
 donné par Pharnabaze.
 Après que les éphores,
 Lysandre ayant été éloigné,
 eurent pris-connaissance de ce *mémoire*,
 ils *le* donnèrent à-lire à lui-même.
 Ainsi celui-là ne-s'en-doutant-pas
 fut lui-même son accusateur.

ALCIBIADES.

ALCIBIADE.

I. Alcibiades,
 filius Clinix,
 Atheniensis.
 Natura
 videtur experta in hoc
 quid possit efficere.
 Constat enim

I. Alcibiade,
 fils de Clinias,
 était Athénien.
 La nature
 paraît avoir essayé en lui
 ce qu'elle peut accomplir.
 En effet il est avéré

nes qui de eo memoriae prodiderunt, nihil illo fuisse excellentius vel in vitiis vel in virtutibus. Natus in amplissima civitate, summo genere, omnium ætatis suæ multo formosissimus, ad omnes res aptus, consilii que plenus : namque imperator fuit summus et mari et terra; disertus, ut in primis dicendo valeret; et tanta erat commendatio oris atque orationis, ut nemo ei dicendo posset resistere, deinde, quum tempus posceret, laboriosus, patiens, liberalis, splendidus non minus in vita quam victu; affabilis, blandus, temporibus callidissime inserviens. Idem, simul ac se remiserat, neque causa suberat quare animi laborem perferret, luxuriosus, dissolutus, libidinosus, intemperans reperiebatur : ut omnes admirarentur in uno homine tantam inesse dissimilitudinem tamque diversam naturam. Educatus est in

ont parlé de lui s'accordent à dire que personne ne l'a surpassé, ni en vices ni en vertus. Né dans une ville illustre, issu d'une grande famille, le plus beau des Athéniens de son âge, il était propre à tout, plein de jugement et d'habileté, grand capitaine sur mer et sur terre. Il était très-disert et l'un des plus habiles orateurs d'Athènes; tel était le charme de sa figure et de sa voix, que personne ne pouvait résister à ses discours. Laborieux et patient quand il fallait l'être; libéral, splendide au dehors comme chez lui; affable, gracieux, se pliant avec adresse aux circonstances, lorsqu'il s'abandonnait au relâchement, et qu'aucun motif n'excitait l'activité de son esprit, on le voyait prodigue, débauché, intempérant; en sorte que tout le monde s'étonnait de trouver dans un seul et même homme des mœurs si dissemblables

inter omnes
 qui prodiderunt memoriæ
 de eo,
 nihil fuisse excellentius illo
 vel in vitiis
 vel in virtutibus.
 Natus
 in civitate amplissima,
 genere summo,
 multo formosissimus
 omnium suæ ætatis,
 aptus ad omnes res,
 plenusque consilii :
 namque fuit
 summus imperator
 et mari et terra ;
 disertus,
 ut valeret dicendo
 in primis ;
 et commendatio
 oris atque orationis
 erat tanta,
 ut nemo
 posset resistere ei
 dicendo ;
 deinde, quum tempus
 posceret,
 laboriosus,
 patiens, liberalis,
 splendidus
 non minus in vita
 quam victu ;
 affabilis, blandus,
 inserviens temporibus
 callidissime.
 Idem,
 simul ac se remiserat,
 neque suberat causa
 quare perferret
 laborem animi,
 reperiebatur luxuriosus,
 dissolutus, libidinosus,
 intemperans :
 ut omnes admirarentur
 tantam dissimilitudinem
 naturamque tam diversam
 inesse in uno homine.

entre tous ceux
 qui ont transmis *des récits* à la mémoire
 au-sujet-de lui,
 rien n'avoir été plus éminent que lui
 soit dans les vices
 soit dans les vertus.
 Étant né
 dans une cité très-considérable,
 d'une naissance très-haute,
 il fut de beaucoup le plus beau
 de tous ceux de son siècle,
 apte à toutes les entreprises,
 et plein de conseil :
 car il fut
 très-grand capitaine
 et sur mer et sur terre ;
 éloquent à *tel point*,
 qu'il avait-de-l'autorité en parlant
 entre les premiers ;
 et la recommandation (séduction)
 de son visage et de son langage
 était si-grande,
 que personne (aucun orateur)
 ne pouvait tenir-tête à lui
 en parlant ;
 puis, lorsque la circonstance
 le demandait,
 laborieux,
 patient, libéral,
 plein-d'éclat
 non moins dans *sa vie publique*
 que dans *sa manière-de-vivre chez lui* ;
 affable, caressant,
 servant les (profitant des) circonstances
 très-adroitement.
 Le même homme,
 dès qu'il s'était relâché,
 et qu'il ne subsistait pas de motif
 pour qu'il continuât-à-supporter
 le travail de l'esprit,
 était trouvé fastueux,
 dissolu, débauché,
 intempérant :
 à *tel point* que tous s'étonnaient
 une si-grande dissemblance
 et une nature si contrastée
 être dans un seul homme.

domo Periclis (privignus¹ enim ejus fuisse dicitur), eruditus a Socrate; socerum habuit Hipponicum, omnium Græca lingua loquentium divitissimum : ut, si ipse fingere vellet, neque plura bona reminisci, neque majora posset consequi quam vel fortuna vel natura tribuerat.

II. Bello Peloponnesiaco, hujus consilio atque auctoritate Athenienses bellum Syracusanis indixerunt : ad quod gerendum ipse dux delectus est. Duo præterea collegæ dati, Nicias et Lamachus. Id quum appareretur, priusquam classis exiret, accidit ut una nocte omnes Hermæ², qui in oppido erant Athenis, dejicerentur, præter unum qui ante januam Andocidis erat : itaque ille postea *Mercurius Andocidis* vocitatus est. Hoc quum appareret non sine magna multorum consensione esse factum, quod non ad privatam, sed ad pu-

et un caractère si plein de contrastes. Alcibiade fut élevé dans la maison de Périclès, dont on dit qu'il était beau-fils, et il fut instruit par Socrate. Il épousa la fille d'Hipponicus, le plus riche de tous les Grecs de ce temps-là ; de manière que, s'il eût donné l'essor à son imagination, il n'aurait pu ni se figurer plus de faveurs, ni en obtenir de plus grandes que celles qu'il avait reçues et de la fortune et de la nature.

II. Dans la guerre du Péloponèse, ses conseils et son autorité décidèrent les Athéniens à attaquer Syracuse. Il fut lui-même élu général, et chargé de cette guerre. On lui donna en outre deux collègues, Nicias et Lamachus. Pendant qu'on faisait les préparatifs de l'expédition, et avant la sortie de la flotte, il arriva que tous les bustes de Mercure furent renversés dans une seule nuit, à l'exception de celui qui était placé devant la porte d'Andocide, et qu'on appela depuis, pour cette raison, le Mercure d'Andocide. Cet accident étant évidemment l'effet d'un complot, parce qu'il intéressait l'État, et

Educatûs est
in domo Periclis
(dicitur enim
fuisse privignus ejus)
eruditus a Socrate;
habuit socerum
Hipponicum,
divitissimum
omnium loquentium
lingua Græca :
ut, si ipse
vellet fingere,
posset neque reminisci
bona plura
neque consequi majora
quam vel fortuna
vel natura tribuerat.

II. Bello
Peloponnesiaco,
consilio
atque auctoritate hujus,
Athenienses
indixerunt bellum
Syracusanis :
ad quod gerendum
ipse delectus est dux.
Præterea
duo collegæ dati,
Nicias et Lamachus.
Quum id appareretur,
priusquam classis exiret,
accidit ut una nocte
omnes Hermæ
qui erant Athenis in oppido
dejecerentur,
præter unum
qui erat ante januam
Andocidis :
itaque ille postea
vocitatus est
Mercurius Andocidis.
Quum appareret
hoc non factum esse
sine magna consensione
multorum,
quod pertineret
non ad rem privatam,

Il fut élevé
dans la maison de Périclès
(car il est dit
avoir été le beau-fils de lui),
et instruit par Socrate;
il eut pour beau-père
Hipponique,
le plus riche
de tous ceux qui parlaient
en langue grecque :
de telle sorte que, si lui-même
avait voulu se forger une destinée,
il n'aurait pu ni imaginer-dans-sa-mé-
des avantages plus nombreux [moire
ni en atteindre de plus grands
que ceux que ou la fortune
ou la nature lui avait accordés.

II. Dans la guerre
du-Péloponèse,
par le conseil
et l'autorité de celui-ci,
les Athéniens
déclarèrent la guerre
aux Syracusais :
pour laquelle guerre devant être faite
lui-même fut choisi comme général.
En outre
deux collègues lui furent donnés,
Nicias et Lamaque.
Comme cette guerre se préparait,
avant que la flotte sortît,
il arriva qu'en une-seule nuit
tous les Hermès
qui étaient à Athènes dans la ville
furent abattus,
excepté un-seul
qui était devant la porte
d'Andocide :
aussi cet Hermès dans-la-suite
fut appelé
le Mercure d'Andocide.
Comme il paraissait-évident
ceci n'avoir pas été fait
sans un grand complot
de personnes nombreuses,
parce que cela avait-rapport
non à un intérêt privé,

blicam rem pertineret, magnus multitudini timor est injectus ne qua repentina vis in civitate existeret, quæ libertatem opprimeret populi. Hoc maxime convenire in Alcibiadem videbatur, quod et potentior et major quam privatus existimabatur : multos enim liberalitate devinxerat, plures etiam opera forensi suos reddiderat. Quare fiebat ut omnium oculos, quotiescumque in publicum prodiisset, ad se converteret, neque ei par quisquam in civitate poneretur. Itaque non solum spem in eo habebant maximam, sed etiam timorem, quod et obesse plurimum et prodesse poterat. Adsperebatur etiam infamia, quod in domo sua facere mysteria dicebatur (quod nefas erat more Atheniensium); idque non ad religionem, sed ad conjurationem, pertinere existimabatur.

III. Hoc crimine in concione ab inimicis compellabatur Sed instabat tempus ad bellum proficiscendi. Id ille intuens,

non les particuliers, le peuple, épouvanté, craignit que quelque coup violent et subit n'opprimât la liberté publique. Le soupçon semblait devoir tomber sur Alcibiade, parce qu'il était réputé plus puissant et plus élevé qu'un homme privé ne doit l'être. Il s'était, en effet, attaché beaucoup de gens par ses libéralités, et un plus grand nombre encore en les défendant en justice. Aussi, toutes les fois qu'il paraissait en public, il attirait sur lui tous les yeux, et on ne lui égalait aucun citoyen. Il inspirait donc à la fois et de grandes espérances et de grandes craintes, parce qu'il pouvait ou beaucoup nuire, ou beaucoup servir. Il était d'ailleurs mal famé, par la raison qu'il célébrait, disait-on, les mystères dans sa maison, ce qui était un sacrilège aux yeux des Athéniens et semblait cacher quelque conjuration sous des dehors religieux.

III. Ses ennemis le chargeaient de ce délit dans les assemblées du peuple, et le temps de partir pour la guerre approchait. Alcibiade

sed ad publicam,
 magnus timor
 inectus est multitudini
 ne qua vis repentina
 existeret in civitate,
 quæ opprimeret
 libertatem populi.
 Hoc videbatur convenire
 in Alcibiadem maxime,
 quod existimabatur
 et potentior et major
 quam privatus :
 devinxerat enim multos.
 liberalitate,
 reddiderat suos
 plures etiam
 opera forensi.
 Quare fiebat
 ut, quotiescumque
 prodiisset in publicum,
 converteret ad se
 oculos omnium,
 neque quisquam in civitate
 poneretur par ei.
 Itaque
 habebant in eo
 non solum maximam spem,
 sed etiam timorem,
 quod poterat
 et obesse plurimum
 et prodesse.
 Adspergebatur etiam
 infamia,
 quod dicebatur
 facere mysteria in sua domo
 (quod erat nefas
 more Atheniensium);
 idque existimabatur
 pertinere
 non ad religionem,
 sed ad conjurationem.
 III. Compellabatur
 hoc crimine in concione
 ab inimicis.
 Sed tempus
 proficiscendi ad bellum
 instabat.

mais à l'intérêt public,
 une grande crainte
 fut inspirée à la multitude
 que quelque violence soudaine
 ne s'élevât dans la cité,
 laquelle étouffât (pour étouffer)
 la liberté du peuple.
 Cela paraissait s'appliquer
 à Alcibiade surtout,
 parce qu'il était estimé
 et plus puissant et plus grand
 qu'un simple-particulier *n'eût dû être* :
 en effet il s'était attaché beaucoup de ci-
 par sa libéralité, [toyens
 et avait rendu siens (gagné à ses intérêts)
 de plus nombreux encore
 par son secours au-barreau.
 C'est-pourquoi il arrivait
 que, toutes-les-fois-que
 il s'avavançait en public,
 il tournait vers lui-même (attirait)
 les yeux de tous,
 et que nul dans la cité [que] lui.
 n'était placé égal à (mis au même rang
 Aussi les Athéniens
 avaient (mettaient) en lui
 non-seulement un très-grand espoir,
 mais encore une très-grande crainte,
 parce qu'il pouvait
 et nuire très-grandement
 et être-utile très-grandement.
 Il était éclaboussé aussi
 d'infamie,
 parce qu'il était dit [son
 faire (célébrer) des mystères dans sa mai-
 (ce qui était un grand-crime
 selon les coutumes des Athéniens);
 et ceci était présumé
 avoir-rapport
 non à la religion,
 mais à une conjuration.
 III. Il était apostrophé
 sur ce grief dans l'assemblée
 par ses ennemis.
 Mais le moment
 de partir pour la guerre
 pressait (approchait).

neque ignorans civium suorum consuetudinem, postulabat ut, si quid de se agi vellent, potius de præsentis quæstio haberetur quam absens invidiæ crimine accusaretur. Inimici vero ejus, quiescendum in præsentis, quia noceri non posse intelligebant, et illud tempus expectandum decreverunt quo exiisset, ut sic absentem aggrederentur : itaque fecerunt. Nam, postquam in Siciliam eum pervenisse crediderunt, absentem, quod sacra violasset, reum fecerunt. Qua de re quum ei nuntius a magistratu in Siciliam missus esset, ut domum ad causam dicendam rediret, essetque in magna spe provinciæ bene administrandæ, non parere noluit, et in triremem, quæ ad eum deportandum erat missa, ascendit. Hac Thurios¹ in Italiam pervectus, multa secum reputans de

considérant cette circonstance et n'ignorant point la conduite ordinaire des Athéniens, demandait que, si on voulait lui intenter quelque affaire, on informât contre lui pendant qu'il était présent, plutôt que de l'exposer, pendant son absence, aux accusations de la haine. Mais ses ennemis, sentant qu'ils ne pouvaient alors lui nuire, résolurent de rester en repos pour le moment et d'attendre qu'il fût parti, pour l'attaquer absent : c'est ce qu'ils firent. Quand ils le crurent arrivé en Sicile, ils lui intentèrent un procès pour sacrilège. Le magistrat lui ayant à ce sujet envoyé un message en Sicile, avec ordre de revenir pour se défendre, il ne voulut point désobéir, quoiqu'il eût un grand espoir de réussir dans l'expédition qui lui était confiée, et il monta sur la trirème qu'on lui avait envoyée pour le porter. Abordé à Thurium, en Italie, il se mit à réfléchir sur l'abus que ses conci-

Ille intuens id,
 neque ignorans
 consuetudinem
 suorum civium,
 postulabat ut,
 si vellent quid agi
 de se,
 quæstio haberetur
 de præsentī
 potius quam absens
 accusaretur
 crimine invidiæ.
 Inimici vero ejus
 decreverunt
 quiescendum
 in præsentī,
 quia intelligebant
 non posse noceri,
 et exspectandum
 illud tempus
 quo exiisset,
 ut aggredirentur sic
 absentem :
 feceruntque ita.
 Nam ,
 postquam crediderunt
 eum pervenisse in Siciliam,
 fecerunt reum
 absentem,
 quod violasset sacra.
 Qua de re
 quum nuntius
 missus esset ei in Siciliam
 a magistratu,
 ut rediret domum
 ad dicendam causam,
 essetque in magna spe
 bene administrandæ
 provinciæ,
 noluit non parere,
 et ascendit in trirēmem
 quæ missa erat
 ad eum deportandum
 Pervectus hac
 Thurios in Italiam,
 reputans multa
 secum

Celui-ci considérant cela,
 et n'ignorant pas
 l'habitude
 de ses concitoyens
 demandait que, [être conduit
 s'ils voulaient quelque chose (un procès)
 au-sujet-de (contre) lui-même,
 l'enquête fût tenue
 au-sujet-de *lui* présent
 plutôt que, *une fois* absent,
 il ne fût accusé
 par les griefs de l'envie.
 Mais les ennemis de lui
 décidèrent
 qu'il fallait-se-tenir-en-repos
 dans le *moment* présent,
 parce qu'ils comprenaient
 ne pouvoir pas être fait-de-mal à *lui*,
 et qu'il fallait attendre
 ce (le) temps
 où il serait sorti d'*Athènes*,
 afin qu'ils attaquassent ainsi
lui absent :
 et ils firent ainsi.
 En effet ,
 lorsqu'ils crurent
 lui être arrivé en Sicile,
 ils firent accusé (mirent en accusation)
lui absent,
 parce qu'il avait profanées choses sacrées.
 Sur cet objet
 comme un message
 avait été envoyé à lui en Sicile
 par le magistrat,
 afin qu'il revint au pays
 pour plaider *sa* cause,
 et qu'il était en grand espoir
 de bien conduire
sa mission ,
 il ne-voulut-pas ne pas obéir,
 et monta sur une trirème
 qui avait été envoyée
 pour le transporter.
 Arrivé sur cette *trirème*
 à Thurium en Italie,
 repassant beaucoup de choses
 avec lui-même (en son esprit)

immoderata civium suorum licentia crudelitateque erga nobiles, utilissimum ratus impendentem evitare tempestatem, clam se a custodibus subduxit, et inde primum Elidem, deinde Thebas venit. Postquam autem se capitis damnatum, bonis publicatis, audivit, et, id quod usu venerat, Eumolpidas¹ sacerdotes a populo coactos ut se devoverent, ejusque devotionis, quo testatior esset memoria, exemplum, in pila lapidea incisum, esse positum in publico, Lacedæmonem demigravit. Ibi, ut ipse prædicare consueverat, non adversus patriam, sed inimicos suos bellum gessit, quod iidem hostes essent civitati : nam, quum intelligerent se plurimum prodesse posse reipublicæ, ex ea ejecisse, plusque iræ suæ quam utilitati communi paruisse. Itaque, hujus consilio, Lacedæmonii cum Persarum rege amicitiam fecerunt; deinde Deceliam² in Attica munierunt, præsidioque perpetuo ibi

toyens faisaient de la liberté, sur leur cruauté envers les nobles, et jugea que le meilleur parti était d'esquiver la tempête qui le menaçait. Il se déroba donc à ses gardes et se rendit d'abord à Élis, et ensuite à Thèbes. Mais lorsqu'il eut appris qu'il avait été condamné à mort, que ses biens avaient été confisqués, que le peuple avait forcé les Eumolpides à le maudire, selon la coutume, et que, pour mieux consacrer la mémoire de cet anathème, on en avait gravé la copie sur un pilier de pierre élevé dans un lieu public, il se retira à Lacédémone. Là il fit la guerre, non à sa patrie, mais à ses ennemis personnels, parce qu'ils étaient aussi ceux de sa patrie, comme il le disait lui-même ouvertement, qu'ils l'en avaient chassé, dans l'opinion qu'il pouvait lui rendre de grands services, et qu'ils avaient plus consulté leur haine particulière que le bien commun. Les Lacédémoniens firent d'abord amitié, par son conseil, avec le roi de Perse; ensuite ils fortifièrent Décélie, dans l'Attique, et y établirent une

de licentia immoderata
 suorum civium
 crudelitateque
 erga nobiles,
 ratus utilissimum
 evitare tempestatem
 inpendentem,
 se subduxit clam
 a custodibus,
 et venit inde
 primum Elidem,
 deinde Thebas.
 Postquam autem audivit
 se damnatum capitis,
 bonis publicatis,
 et, id quod venerat usu,
 sacerdotes Eumolpidas
 coactos a populo
 ut devoverent se,
 exemplumque
 ejus devotionis,
 quo memoria
 esset testatior,
 incisum in pila lapidea,
 positum esse in publico,
 demigravit Lacedæmona.
 Ibi, ut ipse
 consueverat prædicare,
 gressit bellum
 non adversus patriam,
 sed suos inimicos,
 quod iidem
 essent hostes civitati :
 nam, quum intelligerent
 se posse prodesse plurimum
 reipublicæ,
 eiecisse ex ea,
 paruisseque plus suæ iræ
 quam utilitati communi.
 Itaque, consilio hujus,
 Lacedæmonii
 fecerunt amicitiam
 cum rege Persarum ;
 deinde munierunt
 Deceliam in Attica,
 præsidioque perpetuo
 posito ibi,

sur la licence sans-bornes
 de ses concitoyens
 et leur cruauté
 envers les nobles,
 ayant jugé le plus avantageux
 d'éviter la tempête
 suspendue-sur lui,
 il se déroba furtivement
 à ses gardes,
 et se rendit de là
 d'abord à Élis,
 ensuite à Thèbes.
 Mais lorsqu'il eut appris [capitale,
 lui-même avoir été condamné à la peine-
 ses biens ayant été confisqués,
 et, ce qui était venu (passé) en usage,
 les prêtres Eumolpides
 avoir été forcés par le peuple
 à ce qu'ils maudissent lui,
 et la formule
 de cette malédiction,
 afin que le souvenir
 en fût mieux-attesté,
 gravée sur une colonne de-pierre,
 avoir été placée dans un lieu public,
 il se retira à Lacédémone.
 Là, comme lui-même
 avait-coutume de le dire,
 il fit la guerre
 non contre sa patrie,
 mais contre ses ennemis,
 parce que les mêmes hommes
 étaient des ennemis pour la cité :
 car il disait, comme ils comprenaient
 lui-même pouvoir être-utile très-grande-
 à la république, [meut
 eux l'avoir chassé d'elle,
 et avoir obéi plus à leur colère
 qu'à l'utilité commune.
 En-conséquence, sur le conseil de celui-ci.
 les Lacédémoniens
 firent amitié
 avec le roi des Perses ;
 ensuite ils fortifièrent
 Décélie dans l'Attique,
 et une garnison permanente
 ayant été placée là,

posito, in obsidione Athenas tenuerunt. Ejusdem opera Ioniam a societate averterunt Atheniensium : quo facto, multo superiores bello esse cœperunt.

IV. Neque vero his rebus tam amici Alcibiadi sunt facti quam timore ab eo alienati. Nam, quum acerrimi viri præstantem prudentiam in omnibus rebus cognoscerent, pertimuerunt ne, caritate patriæ ductus, aliquando ab ipsis descisceret, et cum suis in gratiam rediret : itaque tempus ejus interficiendi quærere instituerunt. Id Alcibiadi diutius celari non potuit : erat enim ea sagacitate ut decipi non posset, præsertim quum animum attendisset ad cavendum. Itaque ad Tissaphernem, præfectum regis Parii, se contulit. Cujus quum in intimam amicitiam pervenisset, et Atheniensium, male gestis in Sicilia rebus, opes senescere, contra Lacedæ-

garnison pour tenir Athènes en échec. Ce fut aussi par ses soins qu'ils détachèrent l'Ionie de l'alliance des Athéniens, ce qui leur donna la supériorité dans la guerre.

IV. Cependant ces services inspirèrent aux Lacédémoniens moins d'amitié que de défiance et d'éloignement pour Alcibiade. Connaissant son ardent courage et sa grande habileté dans toutes les affaires, ils craignirent que l'amour de la patrie ne le portât quelque jour à les abandonner et à se réconcilier avec les siens. Ils songèrent en conséquence à chercher le moment de l'assassiner. Ce dessein ne put longtemps être ignoré d'Alcibiade. Il était si pénétrant qu'on ne pouvait le surprendre, surtout lorsqu'il s'étudiait à se tenir sur ses gardes. Il se retira donc auprès de Tissapherne, général de Darius. Quand il fut devenu son intime ami, voyant les forces des Athéniens s'affaiblir par leurs revers en Sicile, et celles des Spartiates s'accroître,

tenuerunt Athenas
in obsidione.
Opera ejusdem
averterunt Ioniam
a societate Atheniensium :
quo facto,
cœperunt
esse multo superiores
bello.

IV. Neque vero his rebus
facti sunt tam amici
Alcibiadi
quam alienati ab eo
timore.

Nam, quum cognoscerent
prudentiam præstantem
in omnibus rebus
viri acerrimi,
pertimuerunt ne,
ductus caritate patriæ,
descisceret aliquando
ab ipsis,

et rediret in gratiam
cum suis :
itaque instituerunt
quærere tempus
ejus interficiendi.
Id non potuit
celari diutius Alcibiadi ;
erat enim ea sagacitate
ut non posset decipi,
præsertim
quum attendisset animum
ad cavendum.

Itaque se contulit
ad Tissaphernem.
præfectum regis Daris.
Quum pervenisset
in amicitiam intimam
ejus,
et videret,
rebus in Sicilia
gestis male,
opes Atheniensium
senescere,
contra Lacedæmoniorum
crescere,

ils tinrent Athènes
en état de siège.
Par les soins du même Alcibiade
ils détournèrent l'Ionie
de l'alliance des Athéniens :
laquelle chose ayant été faite,
ils commencèrent
à être de beaucoup supérieurs
dans la guerre.

IV. Mais par ces choses
ils ne furent pas faits aussi bienveillants
pour Alcibiade
que détournés de lui
par la crainte.

Car, comme ils reconnaissaient
la prévoyance éminente
en toutes choses
de cet homme très-pénétrant,
ils craignirent-fortement que,
conduit (poussé) par l'amour de la patrie,
il ne se détachât quelque-jour
d'eux-mêmes,

et ne rentrât en grâce
avec les siens :
en-conséquence ils entreprirent
de chercher le moment
de le tuer.

Cela ne put pas
être caché bien-longtemps à Alcibiade :
en effet il était de cette (d'une telle) saga-
qu'il ne pouvait pas être trompé, [cité
surtout
lorsqu'il avait appliqué son esprit
à se-tenir-sur-ses-gardes.

En conséquence il se transporta
auprès de Tissapherne,
préfet (satrape) du roi Darius.

Comme il était arrivé
à l'amitié intime
de celui-ci,
et qu'il voyait,
les affaires en Sicile
ayant été conduites mal,
les forces des Athéniens
vieillir (s'affaiblir),
et au contraire celles des Lacédémoniens
s'accroître,

moniorum crescere videret, initio cum Pisandro prætore, qui apud Samum exercitum habebat, per internuntios colloquitur, et de reditu suo facit mentionem : erat enim eodem, quo Alcibiades, sensu, populi potentiæ non amicus et optimatum fautor. Ab hoc destitutus, primum per Thrasybulum¹, Lyci filium, ab exercitu recipitur, prætorque fit apud Samum. Post, suffragante Theramene, populiscito restituitur, parique absens imperio præficitur simul cum Thrasybulo et Theramene. Horum in imperio tanta commutatio rerum facta est ut Lacedæmonii, qui paulo antè victores viguerant, perterriti pacem peterent. Victi enim erant quinque præliis terrestribus, tribus navalibus², in quibus ducentas naves trirèmes amiserant, quæ captæ in hostium venerant potestatem. Alcibiades simul cum collegis receperat Ioniam, Hellespontum, multas præterea urbes Græcas, quæ in ora sitæ

il envoya des émissaires au préteur Pisandre, qui avait son armée sous les murs de Samos, afin de concerter son retour. Ce préteur partageait les vues d'Alcibiade; il était ennemi de la puissance du peuple, et partisan de la noblesse. Il échoua cependant dans cette tentative; mais Thrasybule, fils de Lycus, le fit d'abord recevoir par l'armée, et créer général à Samos; et Théramène ayant ensuite proposé son rappel, il fut rappelé par un décret du peuple, et associé à eux, quoique absent, dans le commandement de l'armée. La conduite de ces généraux changea tellement la face des affaires, que les Lacédémoniens, peu auparavant vainqueurs et puissants, furent épouventés et demandèrent la paix. Ils avaient été vaincus cinq fois sur terre et trois fois sur mer; ils avaient perdu deux cents trirèmes, dont l'ennemi s'était emparé. Conjointement avec ses collègues, Alcibiade avait recouvré l'Ionie, l'Hellespont et beaucoup de villes grecques, situées sur les côtes d'Asie. Ils en avaient emporté d'emblée

initio colloquitur
 per internuntios
 eum prætorè Pisandro,
 qui habebat exercitum
 apud Samum,
 et facit mentionem
 de suo reditu :
 erat enim eodem sensu
 quo Alcibiades ;
 non amicus potentiæ populi
 et fautor optimatum.
 Destitutus ab hoc,
 primum per Thrasybulum,
 filium Lyci,
 recipitur ab exercitu,
 fitque prætor apud Samum.
 Post,
 Theramene suffragante,
 restituitur plebiscito,
 absensque
 præficitur imperio pari
 cum Thrasybulo
 et Theramene.
 In imperio horum
 tanta commutatio rerum
 facta est,
 ut Lacedæmonii,
 qui paulo ante victores
 vigerant,
 perterriti peterent pacem.
 Victi enim erant
 quinque præliis
 terrestribus,
 tribus navalibus,
 in quibus amiserant
 ducentas naves
 triremes,
 quæ captæ
 venerant in potestatem
 hostium.
 Alcibiades
 simul cum collegis
 receperat Ioniam,
 Hellespontum,
 præterea
 multas urbes Græcas,
 quæ sitæ sunt in ora Asiæ,

d'abord il s'entretient
 au moyen d'intermédiaires
 avec le général Pisandre,
 qui avait une armée
 auprès de Samos,
 et fait mention
 de son retour :
 car *Pisandre* était du même sentiment
 qu'Alcibiade,
 non ami de la puissance du peuple
 et partisan des grands.
 Trompé par celui-ci,
 d'abord à-l'aide-de Thrasybule,
 fils de Lycus,
 il est reçu par l'armée,
 et devient général auprès de Samos.
 Ensuite,
 Théràmène donnant-son-suffrage,
 il est rétabli (rappelé) par un décret-du-
 et *quoique* absent, [peuple,
 est mis-à-la-tête d'un commandement égal
 avec Thrasybule
 et Théràmène.
 Sous le commandement de ceux-ci
 un si-grand changement de situation
 fut fait,
 que les Lacédémoniens,
 qui peu auparavant vainqueurs
 avaient eu-de-la-puissance,
 épouvantés demandèrent la paix.
 En effet ils avaient été vaincus
 dans cinq batailles
 sur-terre,
 trois *batailles* navales
 dans lesquelles ils avaient perdu
 deux-cents vaisseaux
 à-trois-rangs-de-rames,
 lesquels ayant été pris
 étaient venus (tombés) au pouvoir
 des ennemis.
 Alcibiade
 ensemble avec ses collègues
 avait recouvré l'Ionie,
 l'Hellespont,
 et en outre
 de nombreuses villes grecques,
 qui sont situées sur la côte d'Asie,

sunt Asiæ, quarum expugnarant complures : in his Byzantium. Neque minus multas consilio ad amicitiam adjunxerant, quod in captos clementia fuerant usi. Inde præda onusti, locupletato exercitu, maximis rebus gestis, Athenas venerunt.

V. His quum obviam universa civitas in Piræum descendisset, tanta fuit omnium expectatio visendi Alcibiadis ut ad ejus trirēm vulgus conflueret, perinde ac si solus advenisset. Sic enim populo erat persuasum, et adversas superiores et præsentēs secundas res accidisse ejus opera. Itaque et Siciliæ amissum, et Lacedæmoniorum victorias culpæ suæ tribuebant, quod talem virum e civitate expulissent. Neque id sine causa arbitrari videbantur : nam, postquam exercitui præesse cœperat, neque terra, neque mari hostes pares esse potuerant. Hic ut navi egressus est, quanquam Thera-
 9 menes et Thrasybulus eisdem rebus præfuerant, simulque

un grand nombre, entre autres Byzance, et n'en avaient pas moins gagné par la clémence politique dont ils avaient usé envers les vaincus. Après de si glorieux exploits, ils revinrent à Athènes chargés de butin, avec une armée enrichie des dépouilles de l'ennemi.

V. Toute la ville étant descendue au-devant d'eux au Pirée, on avait un si grand désir de voir Alcibiade, que le peuple accourait en foule à sa trirème, comme s'il fût arrivé seul. On était en effet persuadé qu'il avait été l'auteur et des revers passés et des succès présents. On attribuait la perte de la Sicile et les victoires des Lacédémoniens à la faute qu'on avait commise en bannissant un homme de ce mérite. Et cette opinion semblait fondée ; car, depuis qu'Alcibiade avait commandé l'armée, les Lacédémoniens n'avaient pu tenir tête aux Athéniens. Quoique Thérémène et Thrasybule eussent présidé aux mêmes opérations et débarqué avec lui au Pirée, le peuple

quarum expugnarant
complures,
in his Byzantium.
Neque adjunxerant
ad amicitiam
minus multas
consilio,
quod usi fuerant clementia
in captos.

Inde onusti præda,
exercitu locupletato.
rebus maximis gestis,
venerunt Athenas.

V. Quum civitas
universa
descendisset in Piræum
obviam his,
exspectatio omnium
visendi Alcibiadis
fuit tanta,
ut vulgus conflueret
ad triremem ejus,
perinde ac
si advenisset solus.
Persuasum enim erat sic
populo,
et superiores res adversas
et præsentés secundas
accidisse opera ejus.
Itaque
tribuebant suæ culpæ
et amissum Siciliæ
et victorias
Lacedæmoniorum,
quod expulissent e civitate
talem virum.
Neque videbantur
arbitrari id sine causa:
nam, postquam cœperat
præesse exercitui,
hostes potuerant esse pares
neque terra neque mari.
Ut hic egressus est navi,
quanquam Theramenes
et Thrasybulus
præfuerant eis-dem rebus,
venerantque simul

desquelles ils avaient pris-de-force
plusieurs,
et parmi celles-ci Byzance.

Et ils n'en avaient pas attaché
à leur amitié
de moins nombreuses
par le fait de leur sagesse,
parce qu'ils avaient usé de clémence
envers les peuples pris.
De là chargés de butin,
leur armée ayant été enrichie,
des choses très-grandes ayant été faites,
ils vinrent à Athènes.

V. Comme la cité
tout-entière
était descendue au Pirée
au-devant de ceux-ci,
l'attente de tous
de (pour) voir Alcibiade
fut si-grande,
que le peuple affluait
vers la trirème de lui,
de même que
s'il était arrivé seul.

En effet il était persuadé ainsi (cette con-
au (chez le) peuple, [viction existait])
et les précédentes affaires contraires
et les présentes affaires heureuses
être arrivées par les soins de lui.
En-conséquence
ils attribuaient à leur propre faute
et la perte de la Sicile
et les victoires
des Lacédémoniens,
parce qu'ils avaient chassé de la cité
un tel homme.

Et ils ne paraissaient pas
croire cela sans motif:
car, après qu'il avait commencé
à être-à-la-tête de l'armée,
les ennemis n'avaient pu être égaux
ni sur terre ni sur mer.
Dès que celui-ci fut sorti du vaisseau,
quoique Théràmène
et Thrasybule
eussent été-à-la-tête des mêmes affaires,
et fussent arrivés en-même-temps

venerant in Piræum, tamen illum unum omnes prosequerantur; et, id quod nunquam antea usu venerat nisi Olympiæ victoribus, coronis aureis æneisque vulgo donabatur. Ille lacrimans talem benevolentiam civium suorum accipiebat, reminiscens pristini temporis acerbiter. Postquam Astu venit, concione advocata, sic verba fecit ut nemo tam ferus fuerit quin ejus casum lacrimaret, inimicumque his se ostenderit quorum opera patria pulsus fuerat: proinde ac si alius populus, non ille ipse qui tum flebat, eum sacrilegii damnasset. Restituta ergo huic sunt publice bona, iidemque illi Eumolpidæ sacerdotes rursus resecreare sunt coacti, qui eum devoverant; pilæque illæ, in quibus devotio fuerat scripta, in mare præcipitatæ.

VI. Hæc Alcibiadi lætitia non nimis fuit diuturna. Nam, quum ei essent omnes honores decreti, totaque respublica domi bellique tradita, ut unius arbitrio gereretur, et ipse postu-

n'accompagnait qu'Alcibiade; et, ce qui jusqu'alors n'avait été usité que pour les vainqueurs d'Olympie, on lui présentait à l'envi des couronnes d'or et d'airain. Alcibiade, se rappelant ses disgrâces passées, recevait en pleurant de joie ces marques de l'affection de ses concitoyens. Lorsqu'il fut arrivé dans la ville, il convoqua le peuple et le harangua d'un ton si touchant, que les cœurs les plus durs versèrent des larmes sur son infortune et firent éclater leur indignation contre les auteurs de son exil. On eût dit que c'était un autre peuple, et non celui qui pleurait alors, qui l'avait condamné comme sacrilège. Ses biens lui furent rendus par un décret public; les prêtres Eumolpides furent forcés de révoquer leur anathème, et les piliers sur lesquels on l'avait transcrit furent jetés dans la mer.

VI. La joie d'Alcibiade dura peu. On lui avait décerné toutes sortes d'honneurs, on l'avait entièrement chargé de l'administration civile et militaire, et rendu l'arbitre de tout; il demanda et obtint

in Piræum,
 tamen omnes
 prosequerantur
 illum unum ;
 et, id quod nunquam antea
 venerat usu
 nisi victoribus Olympiæ,
 donabatur vulgo
 coronis aureis æneisque.
 Ille accipiebat lacrimans
 talem benevolentiam
 suorum civium,
 reminiscens acerbiter
 pristini temporis.
 Postquam venit Astu,
 concione advocata,
 fecit verba sic
 ut fuerit nemo tam ferus
 quin lacrimaret casum ejus,
 seque ostenderit inimicum
 his opera quorum
 pulsus fuerat patria :
 proinde ac si alius populus,
 non ille ipse
 qui tum febat,
 damnasset eum sacrilegii.
 Ergo bona
 restituta sunt huic
 publice,
 illique iidem sacerdotes
 Eumolpidæ,
 qui devoverant eum,
 coacti sunt rursus
 resecreare ;
 illæque pilæ,
 in quibus devotio
 scripta fuerat,
 præcipitatae in mare.

VI. Hæc lætitia
 non fuit nimis diuturna
 Alcibiadi.
 Nam, quum omnes honores
 decreti essent ei,
 respublicaque tota
 domi bellique
 tradita,
 ut gereretur

au Pirée,
 cependant tous
 accompagnaient
 celui-là seul ;
 et, ce qui jamais auparavant
 n'était venu en pratique
 sinon pour les vainqueurs d'Olympie,
 il était gratifié çà-et-là
 de couronnes d'or et d'airain.
 Celui-ci accueillait en pleurant
 une telle bienveillance
 de ses concitoyens,
 se souvenant de l'acharnement
 de l'ancien temps.
 Après qu'il fut arrivé à la ville, [quée,
 une assemblée *du peuple* ayant été convo-
 il fit (prononça) des paroles de-telle-sorte
 qu'il n'y eut personne de si dur
 qui ne pleurât sur le malheur de lui.
 et ne se montrât ennemi
 de ceux par le soin desquels
 il avait été chassé de sa patrie :
 de même que si un autre peuple,
 et non celui-là même
 qui alors pleurait,
 avait condamné lui pour sacrilège.
 En-conséquence les biens *confisqués*
 furent restitués à celui-ci
 au-nom-de-l'Etat,
 et ces mêmes prêtres
 Eumolpides,
 qui avaient maudit lui,
 furent forcés de nouveau
 à le relever-de-l'anathème ;
 et ces colonnes,
 sur lesquelles la malédiction
 avait été écrite,
 furent jetées dans la mer

VI. Cette joie
 ne fut pas trop longue
 pour Alcibiade.
 Car, après que tous les honneurs
 avaient été décernés à lui,
 et que l'État tout-entier
 à l'intérieur et à la guerre
 lui avait été remis.
 afin qu'il fût dirigé

lasset ut duo sibi collegæ darentur , Thrasyburus et Adimantus , neque id negatum esset , classe jam in Asiam profectus , quod apud Cymen ¹ minus ex sententia rem gesserat , in invidiam recidit. Nihil enim eum non efficere posse ducebant : ex quo fiebat ut omnia minus prospere gesta ejus culpæ tribuerent , quum eum aut negligenter aut malitiose fecisse loquerentur. Sicut tum accidit : nam corruptum a rege capere Cymen noluisse arguebant. Itaque huic maxime putamus malo fuisse nimiam opinionem ingenii atque virtutis : timebatur enim non minus quam diligebatur , ne , secunda fortuna magnisque opibus elatus , tyrannidem concupisceret. Quibus rebus factum est ut absentem magistratum abrogarent , et alium ² in ejus locum substituerent. Id ille ut audivit , domum reverti noluit , et se Pactyen ³ contulit ; ibique tria castella commu-

pour collègues Thrasybule et Adimante , et partit pour l'Asie avec une flotte ; mais il n'eut pas devant Cymé le succès auquel il s'attendait , et retomba dans la disgrâce du peuple. Comme on croyait que rien ne lui était impossible , on lui imputait tous les revers , en l'accusant ou de négligence ou de mauvaise volonté. C'est ce qui arriva dans cette occasion. On prétendait que , corrompu par le roi de Perse , il n'avait pas voulu prendre Cymé. Rien ne lui fut plus funeste , selon nous , que la trop haute opinion que l'on avait de son génie et de sa valeur. On le redoutait autant qu'on l'aimait. On craignait que , fier de son bonheur et de sa grande naissance , il n'ambitionnât la tyrannie. Sur ces motifs , on le destitua dans son absence , et l'on mit un autre à sa place. Alcibiade , en ayant été instruit , ne voulut point retourner à Athènes. Il se retira à Pactyé

arbitrio unius,
 et ipse postulasset
 ut duo collegæ
 darentur sibi,
 Thrasybulus et Adimantus,
 neque id negatum esset,
 profectus jam classe
 in Asiam,
 quod apud Cymen
 gesserat rem
 minus ex sententia,
 recidit in invidiam.
 Ducebant enim
 nihil
 eum non posse efficere :
 ex quo fiebat
 ut tribuerent culpæ ejus
 omnia
 gesta minus prospere,
 quum loquerentur eum
 fecisse aut negligerent
 aut malitiose.
 Sicut accidit tum :
 nam arguebant
 noluisse capere Cymen,
 corruptum a rege.
 Itaque putamus
 nimiam opinionem
 ingenii atque virtutis
 fuisse maxime huic
 malo :
 timebatur enim
 non minus
 quam diligebatur,
 ne, elatus
 fortuna secunda
 magnisque opibus,
 concupisceret tyrannidem.
 Quibus rebus factum est
 ut abrogarent magistratum
 absentis,
 et substituerent alium
 in locum ejus.
 Ut ille audivit id,
 noluit reverti domum,
 et se contulit Pactyen ;
 ibique communiavit

au gré de *lui* seul,
 et que lui-même avait demandé
 que deux collègues
 fussent donnés à lui-même,
 Thrasybule et Adimante,
 et que cela ne *lui* avait pas été refusé,
 parti déjà avec une flotte
 en Asie,
 parce qu'auprès de Cymé
 il avait conduit l'affaire (réussi) [voulu],
 moins selon le gré (autrement qu'on n'eût
 il retomba dans la haine des Athéniens.
 En effet ils estimaient
 rien *n'être*
 qu'il ne pût exécuter :
 par-suite-de quoi il se faisait
 qu'ils imputaient à la faute de lui
 toutes les choses
 accomplies moins heureusement,
 alors qu'ils disaient lui
 avoir agi ou négligemment
 ou méchamment.
 Comme il arriva alors :
 car ils l'accusaient
 de n'avoir-pas-voulu prendre Cymé,
 ayant été corrompu par le roi.
 C'est-pourquoi nous pensons
 la trop-grande opinion
 de *son* génie et de *sa* valeur
 avoir été principalement à celui-ci
 à malheur (une cause de malheur) :
 en effet il était craint
 non moins
 qu'il n'était chéri,
 de-peur-que, enflé
 par *sa* fortune favorable
 et *sa* grande puissance,
 il n'ambitionnât la tyrannie.
 Par lesquelles causes il fut fait
 qu'ils retirèrent la magistrature
 à *lui* absent,
 et *en* mirent un autre
 à la place de lui.
 Dès que celui-là eut appris ceci, *il*
 il ne-voulut-pas retourner dans *sa* c.
 et se transporta à Pactyé ;
 et là il fortifia

nivit, Bornos, Bisantien, Neontichos; manue collecta, primus Græciæ civitatis in Thraciam introit, gloriosius existimans barbarorum præda locupletari quam Graiorum. Quæ ex re creverat quum fama, tum opibus, magnamque amicitiam sibi cum quibusdam regibus Thraciæ pepererat.

VII. Neque tamen a caritate patriæ potuit recedere. Nam quum apud Ægos flumen Philocles, prætor Atheniensium, classem constituisset suam, neque longe abesset Lysander¹. prætor Lacedæmoniorum, qui in eo erat occupatus ut bellum quam diutissime duceret, quod ipsis pecunia a rege² suppeditabatur, contra Atheniensibus exhaustis, præter arma et naves, nihil erat super; Alcibiades ad exercitum venit Atheniensium, ibique, præsentè vulgo, agere cœpit, si vellent, se coacturum Lysandrum aut dimicare aut pacem petere, Lacedæmonios eo nolle conflagrare classe, quod pedestribus

et fortifica trois châteaux, Bornos, Bisanté et Néontique, et, ayant ramassé un corps de troupes, pénétra, le premier des Grecs, dans la Thrace, jugeant plus glorieux pour lui de s'enrichir des dépouilles des barbares que de celles de la Grèce. Par cette expédition, il accrut sa renommée et ses richesses, et se lia d'une étroite amitié avec quelques rois de la Thrace.

VII. Il ne put pas cependant détacher son cœur de sa patrie. Philoclès, général des Athéniens, ayant fait stationner sa flotte près d'Ægos-Potamos, non loin de celle de Lysandre, chef des Lacédémoniens, qui s'appliquait à traîner la guerre en longueur, autant qu'il lui était possible, parce que le roi de Perse leur fournissait de l'argent, et qu'au contraire Athènes épuisée n'avait plus que des armes et des vaisseaux, il se rendit à l'armée navale des Athéniens; et là, en présence de tout le monde, il exposa que, si l'on voulait, il forcerait Lysandre ou à combattre ou à demander la paix; que les Spartiates évitaient une bataille navale, parce qu'ils étaient

tria castella,
 Bornos, Bisanthen,
 Neontichos ;
 manneque collecta,
 primus civitatis Græciæ
 introiit in Thraciam,
 existimans gloriosius
 locupletari
 præda barbarorum
 quam Graiorum.
 Ex qua re
 creverat quum fama,
 tum opibus,
 pepereratque sibi
 magnam amicitiam
 cum quibusdam regibus
 Thraciæ.

VII. Neque tamen potuit
 recedere a caritate patriæ.
 Nam quum Philocles,
 prætor Atheniensium,
 constituisset suam classem
 apud flumen Ægos,
 neque Lysander,
 prætor Lacedæmoniorum,
 abesset longe
 qui occupatus erat in eo,
 ut duceret bellum
 quam diutissime,
 quod pecunia
 suppeditabatur ipsis
 a rege,
 contra nihil,
 præter arma et naves,
 erat super
 Atheniensibus exhaustis ;
 Alcibiades
 venit ad exercitum
 Atheniensium,
 ibique, vulgo præsentè,
 cepit agere,
 si vellent,
 se coacturum Lysandrum
 aut dimicare
 aut petere pacem ;
 Lacedæmonios
 nolle condisgere classe

trois châteaux,
 Bornos, Bisantlé,
 Néontichos ;
 et une troupe ayant été rassemblée.
 le premier d'une cité de la Grèce
 il entra en Thrace,
 jugeant plus glorieux
 de s'enrichir
 des dépouilles des barbares
 que de celles des Grecs.
 Par-suite-de laquelle circonstance
 il avait grandi et en renommée,
 et en ressources,
 et avait créé à lui-même
 une grande amitié
 avec certains rois
 de la Thrace.

VII. Et cependant il ne put pas
 se retirer de (renoncer à) l'amour de la
 Car comme Philoclès, [patrie.
 général des Athéniens,
 avait établi sa flotte
 auprès du fleuve Ægos,
 et que Lysandre,
 général des Lacédémoniens,
 n'était pas loin de là,
 Lysandre qui était appliqué à ceci,
 qu'il prolongeât la guerre
 le plus longtemps possible,
 parce que de l'argent [niens)
 était fourni à eux-mêmes (aux Lacédémo-
 par le roi de Perse,
 et qu'au contraire rien,
 excepté des armes et des vaisseaux,
 n'était de reste
 aux Athéniens épuisés ;
 Alcibiade
 vint auprès de l'armée
 des Athéniens,
 et là, la foule étant présente,
 il commença à exposer,
 s'ils le voulaient,
 lui-même devoir forcer Lysandre
 ou à combattre
 ou à demander la paix,
 ajoutant les Lacédémoniens
 ne-vouloir-pas lutter avec une flotte

11
 copiis plus quam navibus valerent ; sibi autem esse facile
 Seuthen , regem Thracum , deducere ut eos terra depelleret :
 quo facto , necessario aut classe conflicturos aut bellum com-
 posituros. Id etsi vere dictum Philocles animadvertibat , ta-
 men postulata facere noluit , quod sentiebat se , Alcibiade re-
 cepto , nullius momenti apud exercitum futurum ; et , si quid
 secundi evenisset , nullam in ea re suam partem fore ; contra
 ea , si quid adversi accidisset , se unum ejus delicti futurum
 reum. Ab hoc discedens Alcibiades : « Quoniam , inquit ,
 victoriæ patriæ repugnas , illud moneo : juxta hostes castra
 habeas nautica ' ; periculum est enim ne immodestia militum
 nostrorum occasio detur Lysandro nostri opprimendi exerci-
 tus. » Neque ea res illum fefellit : nam Lysander , quum per
 speculatores comperisset vulgum Atheniensium in terram

plus forts sur terre que sur mer ; mais qu'il lui était facile d'engager
 Seuthès, un des rois de Thrace, à les chasser de la terre ferme, et
 que, par cette mesure, ils seraient réduits à la nécessité de se battre
 sur mer ou de mettre fin à la guerre. Quoique Philoclès sentit qu'il
 avait raison, il ne voulut pas cependant suivre son avis ; il prévoyait
 qu'il n'aurait plus d'autorité dans l'armée, s'il y recevait Alcibiade ;
 que, si l'on avait quelque succès, il n'en partagerait nullement la
 gloire, et qu'au contraire, s'il arrivait quelque revers, il en serait
 seul accusé. Alcibiade lui dit en se retirant : « Puisque tu t'opposes
 au triomphe de la patrie, je t'avertis de tenir ta flotte près des
 ennemis ; car il est à craindre que la licence des soldats ne four-
 nisse à Lysandre l'occasion de surprendre et d'accabler notre armée. »
 Alcibiade ne fut point trompé à cet égard. En effet Lysandre, ayant
 appris de ses espions que les Athéniens étaient descendus à terre

eo quod valerent
 copiis pedestribus
 plus quam navibus;
 esse autem facile sibi
 deducere Seuthen,
 regem Thracum,
 ut depelleret eos terra :
 quo facto,
 necessario
 aut conflicturos classe
 aut composituros bellum.
 Etsi Philocles
 animadvertibat
 id dictum vere,
 tamen noluit
 facere postulata,
 quod sentiebat,
 Alcibiade recepto,
 se futurum
 nullius momenti
 apud exercitum ;
 et, si quid secundi
 evenisset,
 suam partem in ea re
 fore nullam ;
 contra ea,
 si quid adversi accidisset,
 se unum futurum reum
 ejus delicti.
 Alcibiades
 discedens ab hoc :
 « Quoniam, inquit,
 repugnans victoriæ patriæ,
 moneo illud :
 habeas castra nautica
 juxta hostes ;
 est enim periculum
 ne immodestia
 nostrorum militum
 occasio
 opprimendi nostri exercitus
 detur Lysandro. »
 Neque ea res fefellit illum :
 nam Lysander,
 quum comperisset
 per speculatores
 vulgum Atheniensium

parce qu'ils étaient-forts
 par les troupes de-terre
 plus que par les vaisseaux ;
 or être (qu'il était) facile à lui-même
 d'amener Seuthès,
 roi des Thraces,
 à ce qu'il chassât eux de la terre *ferme* :
 laquelle chose ayant été faite,
eux nécessairement
 ou devoir lutter avec une flotte [paix].
 ou devoir accommoder la guerre (faire la
 Bien que Philocles
 sentit
 ceci être dit avec-justesse,
 cependant il ne-voulut-pas
 faire les choses demandées
 parce qu'il comprenait.
 Alcibiade *une fois* reçu,
 lui-même *ne* devoir être
 d'aucun poids
 auprès de l'armée ;
 et, si quelque chose d'heureux
 était arrivé,
 sa part dans cette circonstance
 devoir être nulle ;
 contrairement-à cela (au contraire),
 si quelque chose de contraire était arrivé,
 lui-même seul devoir être accusé
 de cette faute.
 Alcibiade
 s'éloignant de celui-ci :
 « Puisque, dit-il,
 tu t'opposes à la victoire de *ta* patrie,
 je t'avertis de ceci :
 tiens *ton* camp naval
 auprès des ennemis ;
 en effet il y a danger
 que par l'indiscipline
 de nos soldats
 une occasion
 d'écraser notre armée
 ne soit donnée à Lysandre. »
 Et ce fait ne trompa pas lui :
 car Lysandre,
 comme il avait appris
 par *ses* espions
 la foule des Athéniens

prædatum existiisse navesque pæne inanes relictas, tempus rei gerendæ non dimisit, eoque impetu totum bellum delevit.

VIII. At Alcibiades, victis Atheniensibus, non satis tuta eadem loca sibi arbitratus, penitus in Thraciam se supra Propontidem abdidit, sperans ibi facillime suam fortunam occuli posse : falso. Nam Thraces, postquam eum cum magna pecunia venisse senserunt, insidias ei fecerunt; qui ea, quæ apportarat, abstulerunt, ipsum capere non potuerunt. Ille, cernens nullum locum sibi tutum in Græcia propter potentiam Lacedæmoniorum, ad Pharnabazum in Asiam transiit. Quem quidem adeo sua cepit humanitate, ut eum nemo in amicitia antecederet. Namque ei Grunium dederat, in Phrygia castrum, ex quo quinquagena talenta¹ vectigalis capiebat. Qua fortuna Alcibiades non erat contentus, neque

pour piller, et qu'ils avaient presque entièrement évacué leurs vaisseaux, ne laissa point échapper l'occasion d'agir, et d'un seul coup mit fin à la guerre.

VIII. Alcibiade, après la défaite des Athéniens, ne se jugeant plus en sûreté où il était, se retira dans le fond de la Thrace, au-dessus de la Propontide, espérant pouvoir y cacher sa fortune; mais il se trompait. Quand les Thraces s'aperçurent qu'il y était venu avec de grosses sommes d'argent, ils lui tendirent des embûches; ils lui enlevèrent les richesses qu'il avait apportées, mais ils ne purent le prendre lui-même. Alcibiade, ne voyant aucun lieu sûr pour lui dans la Grèce, à cause de la puissance des Lacédémoniens, passa en Asie, chez Pharnabaze, et le charma tellement par la douceur de ses manières, que bientôt il tint le premier rang dans son amitié. Ce satrape lui fit présent du château de Grynium en Phrygie, dont il retirait cinquante talents de revenu. Cette fortune ne contenta pas

exiisse in terram prædatum
navesque
relictas pæne inanes,
non dimisit
tempus gerendæ rei,
eoque impetu
delevit totum bellum.

VIII. At Alcibiades,
Atheniensibus victis,
arbitratus eadem loca
non satis tuta sibi,
se abdidit penitus
in Thraciam
supra Propontidem,
sperans suam fortunam
posse oculi ibi
facillime :

falso.

Nam Thraces,
postquam senserunt
eum venisse
cum magna pecunia,
fecerunt insidias ei ;
qui abstulerunt
ea quæ apportarat,
non potuerunt
capere ipsum.
Ille, cernens
nullum locum in Græcia
tutum sibi
propter potentiam
Lacedæmoniorum,
transiit in Asiam
ad Pharnabazum.
Quem quidem cepit adeo
sua humanitate,
ut nemo antecederet eum
in amicitia.
Namque dederat ei
Grunium,
castrum in Phrygia,
ex quo capiebat
quinquagena talenta
vectigalis.
Qua fortuna
Alcibiades
non erat contentus,

être sortie à terre pour butiner
et les vaisseaux
avoir été laissés presque vides,
ne laissa-pas-échapper
le moment de conduire l'action,
et par ce coup
il anéantit (termina) toute la guerre.

VIII. Cependant Alcibiade,
les Athéniens ayant été vaincus,
ayant estimé les mêmes lieux
n'être pas assez sûrs pour lui-même,
s'enfonça profondément
dans la Thrace
au-dessus de la Propontide,
espérant sa fortune
pouvoir être cachée là
très-facilement :

mais à tort.

Car les Thraces,
lorsqu'ils se furent aperçus
lui être venu
avec une grande somme-d'argent,
firent (tendirent) des embûches à lui ;
lesquels lui enlevèrent
ce qu'il avait apporté,
mais ne purent
le prendre lui-même
Celui-ci, voyant
aucun endroit en Grèce
n'être sûr pour lui-même
à-cause-de la puissance
des Lacédémoniens,
passa en Asie
auprès de Pharnabaze.
Lequel à la vérité il captiva à-tel-point
par son charme,
que personne ne devançait lui
dans l'amitié de Pharnabaze.
Car il avait donné à lui
Grunium,
château-fort dans la Phrygie,
duquel il retirait
cinquante talents
de revenu.
De laquelle heureuse fortune
Alcibiade
n'était pas content,

Athenas victas Lacedæmoniis servire poterat pati : itaque ad patriam liberandam omni ferebatur cogitatione. Sed videbat id sine rege Persarum ¹ non posse fieri, ideoque eum amicum sibi cupiebat adjungi. Neque dubitabat facile se consecuturum, si modo ejus conveniendi habuisset potestatem : nam Cyrum fratrem ei bellum clam parare, Lacedæmoniis adjuvantibus, sciebat. Id si ei aperuisset, magnam se ab eo initurum gratiam videbat.

IX. Hæc quum moliretur, peteretque a Pharnabazo ut ad regem mitteretur, eodem tempore Critias ceterique tyranni Atheniensium certos homines ad Lysandrum in Asiam miserunt, qui eum certiozem facerent, nisi Alcibiadem sustulisset, nihil earum rerum fore ratum quas ipse Athenis constituisset : quare, si suas res gestas manere vellet, illum persequeretur. His Laco rebus commotus, statuit accuratius

Alcibiade. Il ne pouvait souffrir qu'Athènes fût vaincue et asservie à Lacédémone. Il ne pensait uniquement qu'à affranchir sa patrie ; mais il voyait qu'il ne pouvait exécuter ce dessein sans le roi de Perse. Il désirait donc de s'en faire un ami, ne doutant point d'en venir facilement à bout, s'il pouvait seulement l'aborder. Il savait que son frère Cyrus se préparait secrètement à lui faire la guerre, avec l'aide des Spartiates ; et il voyait qu'en lui découvrant ce complot il acquerrait une grande faveur auprès de lui.

IX. Pendant qu'il méditait ce projet et qu'il demandait à Pharnabaze de l'envoyer vers le roi, Critias et les autres tyrans d'Athènes dépêchèrent des gens affidés à Lysandre en Asie, pour l'aviser que, s'il ne faisait pas périr Alcibiade, le gouvernement qu'il avait établi lui-même dans Athènes ne pourrait pas subsister ; s'il voulait que son ouvrage durât, il devait poursuivre Alcibiade. Le Spartiate, animé par cet avis, résolut d'agir plus fortement auprès de Pharna-

neque poterat pati
 Athenas victas
 servire Lacedæmoniis :
 itaque ferebatur
 omni cogitatione
 ad patriam liberandam.
 Sed videbat
 id non posse fieri
 sine rege Persarum,
 ideoque cupiebat
 eum adjungi sibi
 amicum.
 Neque dubitabat
 se consecuturum facile,
 si modo
 habuisset potestatem
 ejus conveniendi :
 nam sciebat Cyrum fratrem
 parare bellum ei clam,
 Lacedæmoniis
 adjuvantibus.
 Si aperuisset id ei,
 videbat
 se initurum
 magnam gratiam
 ab eo.

IX. Quum
 moliretur hæc,
 peteretque a Pharnabazo
 ut mitteretur ad regem,
 eodem tempore Critias
 ceterique tyranni
 Atheniensium
 miserunt ad Lysandrum
 in Asiam
 homines certos,
 qui facerent eum certiozem,
 nisi sustulisset Alcibiadem,
 nihil earum rerum
 quas constituisset Athenis
 fore ratum :
 quare, si vellet
 suas res gestas manere,
 persequeretur illum.
 Commotus his rebus,
 Laco statuit
 agendum sibi

et il ne pouvait pas souffrir
 Athènes vaincue
 être-esclave des Lacédémoniens :
 c'est-pourquoi il se portait
 de toute pensée
 vers sa patrie devant être délivrée.
 Mais il voyait
 cela ne pouvoir pas se faire
 sans le roi des Perses,
 et pour-cela il désirait
 lui (le roi) s'unir à lui-même
 comme ami.
 Et il ne doutait pas
 lui-même devoir obtenir *cela* facilement
 si seulement
 il avait eu la faculté
 de le joindre :
 car il savait Cyrus son frère
 préparer la guerre contre lui secrètement.
 les Lacédémoniens
 l'aidant.
 S'il avait découvert cela à lui (au roi),
 il voyait
 lui-même devoir entrer
 dans une grande faveur
 de-la-part-de lui (auprès du roi).

IX. Tandis que
 il préparait ces choses,
 et demandait à Pharnabaze
 qu'il fût envoyé vers le roi,
 dans le même temps Critias
 et les autres tyrans
 des Athéniens
 envoyèrent vers Lysandre
 en Asie
 des hommes sûrs, [l'avertir],
 qui devaient faire lui mieux-informé
 s'il n'avait fait-disparaître Alcibiade,
 rien de ces choses
 qu'il avait établies à Athènes
 ne devoir être sanctionné (subsister) :
 en-conséquence, s'il voulait
 ses actes accomplis subsister,
 qu'il poursuivit celui-là (Alcibiade).
 Ému de ces faits,
 le Lacédémonien décida
 la chose devoir être traitée par lui-même

12 sibi agendum cum Pharnabazo. Huic ergo renuntiat, quæ regi cum Lacedæmoniis essent, irrita futura, nisi Alcibiadem vivum aut mortuum tradidisset. Non tulit hoc satrapes, et violare clementiam, quam regis opes minui, maluit. Itaque misit Sysamithren et Bagoam ad Alcibiadem interficiendum, quum ille esset in Phrygia, iterque ad regem pararet. Missi clam vicinitati, in qua tum Alcibiades erat, dant negotium ut eum interficiant. Illi, quum eum ferro aggredi non auderent, noctu ligna contulerunt circa casam eam in qua quiescebat, eamque succenderunt, ut incendio conficerent quem manu superari posse diffidebant. Ille autem, ut sonitu flammæ est excitatus, quod gladius ei erat subductus, familiaris sui subalare telum eripuit: namque erat cum eo quidam ex Arcadia hospes, qui nunquam discedere voluerat. Hunc sequi se jubet, et id quod in præsentia vestimentorum fuit,

baze. Il lui déclara donc que les relations qui existaient entre le roi et les Lacédémoniens cesseraient, s'il ne livrait Alcibiade mort ou vif. Le satrape ne supporta point cette menace, et il aimait mieux violer l'humanité qu'affaiblir la puissance du roi. En conséquence, il chargea Sysamithrès et Bagoas d'aller tuer Alcibiade, dans le temps qu'il était en Phrygie et préparait son voyage à la cour de Perse. Ces envoyés donnent secrètement aux voisins d'Alcibiade la commission de l'assassiner. Ceux-ci, n'osant pas l'attaquer avec le fer, entassèrent du bois, pendant la nuit, autour de la cabane où il reposait, et y mirent le feu, pour faire périr dans l'incendie un homme qu'ils ne se flattaient pas de pouvoir accabler par la force. Alcibiade, éveillé par le bruit de la flamme, voyant qu'on lui avait soustrait son épée, saisit le poignard de son ami: c'était un Arcadien qu'il avait logé, et qui n'avait jamais voulu le quitter. Il lui ordonne de le suivre, rassemble tous les vêtements qu'il trouve sous sa

ALCIBIADE.

accuratius
 cum Pharnabazo.
 Renuntiat ergo huic
 que essent regi
 cum Lacedæmoniis
 futura irrita,
 nisi tradidisset Alcibiadem
 vivum aut mortuum.
 Satrapes
 non tulit hoc,
 et maluit
 violare clementiam
 quam opes regis
 minui.
 Itaque misit Sysamithren
 et Bagoam [dem,
 ad interficiendum Alcibia-
 quum ille esset in Phrygia
 pararetque iter ad regem.
 Missi
 dant negotium clam
 vicinitati
 in qua tum Alcibiades erat
 ut interficerent eum.
 Illi, quum non auderent
 aggredi eum ferro,
 contulerunt noctu ligna
 circa eam casam
 in qua quiescebat,
 succenderuntque eam,
 ut conficerent incendio
 quem diffidebant
 posse superari manu.
 Ille autem,
 ut excitatus est
 sonitu flammæ,
 quod gladius
 subductus erat ei,
 eripuit telum subalare
 sui familiaris :
 namque erat cum eo
 quidam hospes ex Arcadia,
 qui nunquam voluerat
 discedere.
 Jubet hunc sequi se,
 et arripuit
 id vestimentorum

avec-plus-de-soin qu'une affaire ordinaire
 avec Pharnabaze.
 Il signifie donc à celui-ci
 les traités qui étaient au roi
 avec les Lacédémoniens
 devoir être non-ratifiés (nuls),
 s'il n'avait livré Alcibiade
 vivant ou mort.
 Le satrape
 ne supporta pas (ne résista pas à) cela,
 et il aima-mieux
 violer l'humanité
 que de voir la puissance du roi
 être amoindrie.
 En-conséquence il envoya Sysamithrès
 et Bagoas
 pour tuer Alcibiade,
 tandis que celui-ci était en Phrygie
 et préparait son voyage vers le roi.
 Les envoyés
 donnent mission secrètement
 au voisinage (aux habitants du voisinage)
 dans lequel alors Alcibiade était
 qu'ils tuent lui.
 Ceux-là, comme ils n'osaient pas
 attaquer lui avec le fer,
 amassèrent de nuit du bois
 autour de cette (la) maisonnette
 dans laquelle il reposait,
 et mirent-le-feu à elle, [l'incendie-
 afin qu'ils achevassent (firent périr) par
 celui qu'ils ne-croyaient-pas
 pouvoir être vaincu par le bras.
 Mais celui-là (Alcibiade),
 dès qu'il eut été éveillé
 par le bruit de la flamme,
 parce que l'épée
 avait été retirée à lui,
 saisit l'arme qui-pouvait-se-cacher-sous-
 de son ami : [le-bras (le poignard).
 car il y avait avec lui
 un certain hôte d'Arcadie,
 qui jamais n'avait voulu
 s'éloigner de lui.
 Il ordonne à celui-ci de suivre lui-même,
 et il saisit
 cela de (tous les) vêtements

arripuit; his in ignem ejectis, flammæ vim transiit. Quem ut barbari incendium effugisse eminus viderunt, telis missis interfecerunt, caputque ejus ad Pharnabazum retulerunt. At mulier, quæ cum eo vivere consuerat, muliebri sua veste contactum, ædificii incendio mortuum cremavit, quod ad vivum interimendum erat comparatum. Sic Alcibiades, annos circiter quadraginta natus, diem obiit supremum.

X. Hunc, infamatum a plerisque, tres gravissimi historici summis laudibus extulerunt: Thucydides, qui ejusdem ætatis fuit; Theopompus¹, qui fuit post aliquanto natus, et Timæus: qui quidem duo maledicentissimi, nescio quo modo, in illo uno laudando consenserunt. Nam ea, quæ supra diximus, de eo prædicarunt, atque hoc amplius, quum Athenis splendidissima civitate natus esset, omnes Athenienses splendore ac dignitate vitæ superasse. postquam inde expulsus Thebas

main, les jette au feu et échappe ainsi à la violence des flammes. Les barbares, voyant de loin qu'il s'était dérobé à l'incendie, le tuèrent à coups de traits et portèrent sa tête à Pharnabaze. Une femme qui vivait avec lui couvrit son corps de sa robe, et fit consumer son cadavre par ces mêmes flammes qu'on avait préparées pour le dévorer tout vivant. C'est ainsi qu'Alcibiade finit ses jours, à l'âge d'environ quarante ans.

X. Cet homme diffamé par plusieurs auteurs, trois historiens très-graves l'ont comblé des plus grands éloges: Thucydide, son contemporain, Théopompe, qui naquit peu de temps après, et Timée; ces deux derniers, assurément très-médisants, se sont accordés, je ne sais comment, à ne louer que lui. Ils en ont écrit ce que j'ai rapporté ci-dessus, et en outre ceci: qu'étant né dans Athènes, la ville la plus brillante de la Grèce, il avait surpassé tous les Athéniens par l'éclat et la dignité de sa vie; que venu à Thèbes, après avoir été

quod fuit in præsentia;
his ejectis in ignem,
transiit vim flammæ.
Ut barbari
viderunt eminus
quem effugisse incendium,
interfecerunt telis missis,
retuleruntque caput ejus
ad Pharnabazum.

At mulier,
quæ consuerat
vivere cum eo,
cremavit mortuum,
contectum
sua veste muliebri,
incendio ædificii
quod comparatum erat
ad interimendum vivum.
Sic Alcibiades
obiit supremum diem,
natus quadraginta annos
circiter.

X. Tres historici
gravissimi
extulerunt
summis laudibus
hunc,
infamatum a plerisque :
Thucydides,
qui fuit ejusdem ætatis ;
Theopompus,
qui natus fuit
aliquanto post,
et Timæus :
qui quidem duo
maledicentissimi
consenserunt,
nescio quo modo,
in laudando illo uno.
Nam prædicarunt de eo
ea quæ diximus supra,
atque hoc amplius,
quum natus esset Athenis,
civitate splendidissima,
superasse
omnes Athenienses
splendore ac dignitate vitæ;

qui se trouva (se trouvèrent) là dans le mo-
ceux-ci ayant été jetés dans le feu, [ment ;
il traversa la violence de la flamme.

Dès que les barbares
eurent vu de loin
celui-ci avoir échappé à l'incendie,
ils le tuèrent avec des traits lancés,
et rapportèrent la tête de lui
à Pharnabaze.

Cependant une femme,
qui avait habitude
de vivre avec lui,
brûla lui mort (son corps),
couvert
de sa robe de-femme,
dans l'incendie de la maison
qui avait été préparé
pour le faire-périr vivant.
Ainsi Alcibiade
s'acquitta du dernier jour,
étant né depuis quarante ans
environ.

X. Trois historiens
de-très-grand-poids
ont exalté
par les plus grandes louanges
celui-ci,
décrié par la plupart :
Thucydide,
qui fut de la même époque ;
Théopompe,
qui naquit
quelque-peu après,
et Timée :

lesquels deux (ces deux derniers) à la vé-
très-pertés-à-dire-du-mal
se sont accrdés,
je ne sais de quelle manière,
à louer celui-là seul.
Car ils ont fait-valoir au-sujet de lui
ce que nous avons dit ci-dessus,
et ceci de plus,
lorsqu'il était né à Athènes.
la cité la plus brillante,
lui avoir surpassé
tous les Athéniens
par l'éclat et la dignité de sa vie;

venerit, adeo studiis eorum inserviisse, ut nemo eum labore corporisque viribus posset æquiparare : omnes enim Bœotii magis firmitati corporis quam ingenii acumini inserviunt¹. Eumdem apud Lacedæmonios, quorum moribus summa virtus in patientia ponebatur, sic duritiæ se dedisse, ut parsimonia victus atque cultus omnes Lacedæmonios vinceret. Fuisse apud Thracas, homines vinolentos rebusque venereis deditos. hos quoque in his rebus antecessisse. Venisse ad Persas, apud quos summa laus esset fortiter venari, luxuriose vivere : horum sic imitatum consuetudinem, ut illi ipsi eum in his maxime admirarentur. Quibus rebus effecisse ut, apud quoscumque esset, princeps poneretur, habereturque carissimus. Sed satis de hoc ; reliquos ordiamur.

expulsé de sa patrie, il s'étoit si bien conformé aux goûts de ses habitants, qu'aucun d'entre eux ne pouvoit l'égalér pour l'ardeur au travail et la force du corps (car tous les Béotiens s'appliquent plus à fortifier leurs membres qu'à aiguïser leur esprit) ; qu'à Lacédémone, dont les mœurs plaçoient la suprême vertu dans la patience, il s'étoit livré à une vie si dure, qu'il vainquit tous les Spartiates en parcimonie de table, d'habillement et de train ; que se trouvant chez les Thraces, gens ivrognes et adonnés à la débauche, il les avoit surpassés aussi dans ces excès ; qu'arrivé chez les Perses, parmi lesquels la plus grande gloire est de chasser avec intrépidité et de vivre avec luxe et avec mollesse, il copia si bien ces mœurs, qu'il parvint à se faire admirer ; que, par cette conduite, il sut toujours conquérir le premier rang dans l'estime et l'affection des peuples. **Mais en voilà assez sur Alcibiade.** Parlons des autres capitaines.

postquam expulsus inde
 venerit Thebas,
 inserviisse adeo
 studiis eorum,
 ut nemo
 posset æquiparare eum
 labore
 viribusque corporis :
 omnes enim Bœotii
 inserviunt magis
 firmitati corporis
 quam acumini ingenii.
 Eundem
 apud Lacedæmonios,
 moribus quorum
 summa virtus
 ponebatur in patientia,
 se dedisse sic duritiæ,
 ut vinceret
 omnes Lacedæmonios
 parsimonia victus
 atque cultus.
 Fuisse apud Thracas,
 homines vinolentos
 deditosque rebus venereis :
 antecessisse hos quoque
 in his rebus.
 Venisse ad Persas,
 apud quos summa laus
 esset venari fortiter,
 vivere luxuriose :
 imitatum
 consuetudinem horum
 sic ut illi ipsi
 admirarentur eum maxime
 in his.
 Quibus rebus
 effecisse ut,
 apud quoscumque esset,
 poneretur princeps
 habereturque carissimus.
 Sed satis de hoc ;
 ordiamur reliquos.

après que chassé de là
 il fut venu à Thèbes,
 lui s'être accommodé tellement
 aux goûts d'eux (des Thébains),
 que personne
 ne pouvait égaler lui
 par le travail
 et par les forces du corps :
 en effet tous les Béotiens
 s'appliquent plutôt
 à la solidité du corps
 qu'à la pénétration de l'esprit
 Le même homme
 chez les Lacédémoniens,
 selon les mœurs desquels
 la plus haute vertu
 était placée dans la patience,
 s'être adonné tellement à une vie-dure,
 qu'il surpassait
 tous les Lacédémoniens
 par l'économie de son régime
 et de sa tenue.
 Lui avoir été (habité) chez les Thraces,
 hommes aimant-le-vin
 et adonnés aux choses de-l'amour :
 et avoir devancé aussi ceux-ci
 dans ces choses.
 Être venu chez les Perses,
 chez lesquels le plus haut titre-de-gloire
 était de chasser vaillamment,
 de vivre mollement :
 et avoir imité
 la coutume de ceux-ci
 de-telle-sorte que ceux-là mêmes
 admiraient lui le plus
 dans ces pratiques.
 Par lesquelles choses
 lui avoir fait en sorte que,
 chez quelques peuples qu'il fût,
 il fût placé le premier
 et fût tenu le plus cher.
 Mais c'est assez sur celui-ci ;
 abordons les autres.

THRASYBULUS.

I. Thrasybulus, Lyci filius, Atheniensis. Si per se virtus sine fortuna ponderanda sit, dubito an hunc primum omnium ponam. Illi sine dubio neminem præfero fide, constantia, magnitudine animi, in patriam amore. Nam, quod multi volerunt, pauci potuerunt, ab uno tyranno patriam liberare, huic contigit ut a triginta oppressam tyrannis ex servitute in libertatem vindicaret. Sed, nescio quo modo, quum eum nemo anteiret his virtutibus, multi nobilitate præcucurrerunt. Primum, Peloponnesio bello, multa hic sine Alcibiade gessit, ille nullam rem sine hoc: quæ ille universa naturali quodam bono fecit lucri. Sed illa tamen omnia communia imperatoribus cum militibus et fortuna, quod in prælii concursu abit res a consilio ad vires vimque pugnantium. Itaque, jure suo, nonnulla

THRASYBULE.

I. Thrasybule, fils de Lycus, était Athénien. S'il fallait juger du mérite par lui-même, et sans égard à la fortune, je serais tenté de mettre Thrasybule au-dessus de tous les capitaines. Je ne lui préfère assurément personne pour la bonne foi, la constance, la grandeur d'âme, l'amour de la patrie. Plusieurs ont voulu, peu ont pu délivrer leur patrie d'un seul tyran; il lui fut réservé d'affranchir la sienne des trente tyrans qui l'opprimaient. Mais je ne sais comment, tandis que ses vertus ne le cédaient à l'éclat d'aucune autre, plus d'une réputation a éclipsé la sienne. Il fit d'abord, dans la guerre du Péloponèse, bien des choses sans Alcibiade; Alcibiade n'en fit aucune sans lui: mais, par un certain avantage qui lui était naturel, il les tourna toutes à son profit. Du reste, les généraux partagent tous leurs exploits avec les soldats et la fortune, parce que, dans le choc des armées, le conseil est remplacé par les forces et par l'impétuosité

THRASYBULUS.

I. Thrasybulus,
 filius Lyci,
 Atheniensis.
 Si virtus
 ponderanda sit per se
 sine fortuna,
 dubito an ponam hunc
 primum omnium.
 Sine dubio
 præfero illi neminem
 fide, constantia,
 magnitudine animi,
 amore in patriam.
 Nam,
 quod multi voluerunt,
 pauci potuerunt,
 liberare patriam
 ab uno tyranno,
 contigit huic
 ut vindicaret
 ex servitute in libertatem
 oppressam
 a triginta tyrannis.
 Sed, nescio quo modo,
 quum nemo anteiret eum
 his virtutibus,
 multi præcucurrerunt
 nobilitate.
 Primum,
 bello Peloponnesio,
 hic gessit multa
 sine Alcibiade,
 ille nullam rem
 sine hoc :
 quæ universa
 ille
 fecit lucrî
 quodam bono naturali.
 Sed omnia illa tamen
 communia imperatoribus
 cum militibus et fortuna,
 quod in concursu prælii
 res abit a consilio
 ad vires vimque
 pugnantium.

CORNÉLIUS NÉPOS.

THRASYBULE.

I. Thrasybule,
 fils de Lycus,
 était Athénien.
 Si la vertu
 devait être pesée par (en) elle-même
 sans la fortune,
 je doute si je ne placerais pas celui-ci
 le premier de tous.
 Sans hésitation
 je ne mets-au-dessus de celui-là personne
 en loyauté, en constance,
 en grandeur d'âme,
 en amour pour la patrie.
 En effet,
 ce que beaucoup ont voulu
 et peu ont pu,
 délivrer leur patrie
 d'un-seul tyran,
 il échut à celui-ci
 qu'il réclamât (fit passer)
 de la servitude à la liberté
 sa patrie opprimée
 par trente tyrans.
 Mais, je ne sais de quelle façon,
 tandis que personne ne devançait lui
 par ces vertus,
 beaucoup le surpassèrent
 par la renommée.
 D'abord,
 dans la guerre du-Péloponèse,
 celui-ci fit beaucoup de choses
 sans Alcibiade,
 et celui-là (Alcibiade) ne fit aucune chose
 sans celui-ci :
 lesquelles choses toutes
 celui-là (Alcibiade)
 fit de bénéfice (se vit attribuer)
 par un certain bonheur naturel.
 Mais tous ces exploits cependant
 sont communs aux généraux
 avec les soldats et la fortune,
 parce que dans le choc du combat
 l'affaire passe de la sagesse du général
 aux forces et à la vigueur
 de ceux qui se battent.

10

ab imperatore miles, plurima vero fortuna vindicat, seque hic plus valuisse quam ducis prudentiam, vere potest prædicare. Quare illud magnificentissimum factum proprium est Thrasybuli. Nam, quum triginta tyranni, præpositi a Lacedæmoniis, servitute oppressas tenerent Athenas, plurimos cives, quibus in bello pepercerat fortuna, partim patria expulissent, partim interfecissent¹, plurimorum bona publicata inter se divisissent, non solum princeps, sed et solus initio bellum his indixit.

II. Hic enim quum Phylen confugisset (quod est castellum in Attica munitissimum), non plus habuit secum quam triginta² de suis. Hoc initium fuit salutis Atticorum, hoc robur libertatis clarissimæ civitatis. Neque vero hic non contemptus est primo a tyrannis, atque ejus solitudo. Quæ quidem res et

des combattants. Le soldat revendique justement du général quelque portion du succès; la fortune en réclame la plus grande part, et peut se vanter, avec raison, d'avoir plus fait que la prudence du chef. Mais le trait héroïque de Thrasybule n'appartient qu'à lui seul. En effet, les trente tyrans que les Spartiates avaient chargés du gouvernement d'Athènes, ayant opprimé cette ville, banni ou mis à mort une foule de citoyens échappés au hasard des combats, confisqué, pour se les partager entre eux, les biens du plus grand nombre, Thrasybule fut non-seulement le premier, mais le seul, qui se déclara ouvertement leur adversaire.

II. Quand il se réfugia dans Phylé, château très-fort en Attique, il n'avait avec lui que trente des siens. Tel fut le principe du salut d'Athènes; telle fut la force qui rendit la liberté à cette illustre république. Les tyrans méprisèrent d'abord Thrasybule et le petit

Itaque,
jure suo,
miles vindicat nonnulla
ab imperatore,
fortuna vero
plurima,
potestque prædicare
vere

se valuisse hic
plus quam prudentiam
ducis.

Quare
illud factum
magnificentissimum
est proprium Thrasybuli.

Nam,
quum triginta tyranni
præpositi
a Lacedæmoniis,
tenerent Athenas
oppressas servitute,
expulissent partim patria,
interfecissent partim
cives plurimos,
quibus fortuna
pepercerat in bello,
divisissent inter se
bona publicata
plurimorum,
non solum princeps,
sed et solus initio
indixit bellum his.

II. Quum enim hic
confugisset Phylen
(quod est castellum
munitissimum
in Attica),
non habuit secum
plus quam triginta de suis.
Hoc fuit initium
salutis Atticorum,
hoc robur libertatis
civitatis clarissimæ.
Neque vero hic
non contemptus est primo
a tyrannis,
atque solitudo ejus.

En-conséquence,
par un droit qui-leur-appartient,
le soldat réclame quelques *parts du succès*
au général,
mais la fortune
revendique les parts les plus nombreuses,
et peut dire hautement
avec-vérité
elle-même avoir eu-du-pouvoir là
plus que la prévoyance
du chef.

C'est-pourquoi
cette action
très-belle
est (appartient) en-propre à Thrasybule.

En effet,
tandis que les trente tyrans
mis-à-la-tête de l'État
par les Lacédémoniens,
tenaient Athènes
opprimée par la servitude,
avaient chassé-en-partie de la patrie,
avaient fait-périr en-partie
des citoyens très-nombreux,
que la fortune
avait épargnés dans la guerre,
avaient partagé entre eux
les biens confisqués
de *citoyens* très-nombreux,
non-seulement le premier,
mais aussi le seul au commencement
il déclara la guerre à ceux-ci.

II. En effet comme celui-ci
s'était réfugié à Phylé
(qui est un château
très-fort
dans l'Attique),
il n'eut pas avec lui
plus que trente des siens.
Ce fut là le commencement
du salut des habitants-de-l'Attique,
ce fut là la force de la liberté
d'une cité très-illustre. [lui-ci
Mais il ne serait pas vrai de dire que ce-
ne fut pas méprisé d'abord
par les tyrans,
et aussi l'isolement de lui.]

illis contemnentibus pernicipi, et huic despecto salutis fuit. Hæc enim illos ad persequendum segnes, hos autem, tempore ad comparandum dato, fecit robustiores. Quo magis præceptum illud omnium in animis esse debet : *Nihil in bello oportere contemni* ; nec sine causa dici : *Matrem timidi flere non solere*. Neque tamen pro opinione Thrasybuli auctæ sunt opes¹ : nam jam tum illis temporibus fortius boni pro libertate loquebantur quam pugnabant. Hinc in Piræum transiit, Munychiamque munivit. Hanc bis tyranni oppugnare sunt adorti, ab eaque turpiter repulsi, protinus in urbem, armis impedimentisque amissis, refugerunt. Usus est Thrasybulus non minus prudentia quam fortitudine : nam cedentes violari veluit, cives enim civibus parcere æquum censebat ; neque

nombre de ses gens. Ce mépris fut fatal à eux-mêmes, et salutaire à celui qui en était l'objet ; car il retarda la poursuite des uns, et rendit les autres plus forts, en leur donnant le temps de se préparer. Tant doit être gravée dans tous les esprits cette maxime, que, dans la guerre, il ne faut rien négliger ; et tant on a raison de dire, qu'on voit rarement pleurer la mère de l'homme qui sait craindre à propos. Cependant les forces de Thrasybule n'augmentèrent pas autant qu'il le pensait ; car, dès ce temps-là, les gens de bien parlaient plus courageusement pour la liberté qu'ils ne combattaient pour elle. Thrasybule passa de là au Pirée, et fortifia Munychie. Les tyrans en tentèrent deux fois l'attaque, et deux fois, honteusement repoussés, ils se réfugièrent au plus tôt dans la ville, après avoir perdu armes et bagages. Thrasybule fut aussi modéré que courageux ; il défendit de maltraiter ceux qui se rendaient, pensant qu'il était juste que des citoyens épargnassent des citoyens. Il n'y

Quæ quidem res
 et fuit perniciæ
 illis contemnentibus,
 et salutis
 huic despecto.
 Hæc enim
 fecit illos
 segnes ad persequendum,
 hos autem
 robustiores,
 tempore dato
 ad comparandum.
 Quo illud præceptum
 debet esse magis
 in animis omnium :
 « Oportere nihil contemni
 in bello : »
 nec dici sine causa :
 « Matrem timidi
 non solere flere. »
 Neque tamen
 opes Thrasybuli
 auctæ sunt
 pro opinione :
 nam jam tum
 illis temporibus
 boni
 loquebantur pro libertate
 fortius
 quam pugnant.
 Hinc transit in Piræum,
 munivitque Munychiam.
 Bis tyranni adorti sunt
 oppugnare hanc
 repulsivè turpiter ab ea,
 refugerunt in urbem
 protinus,
 armis impedimentisque
 amissis.
 Thrasybulus
 usus est prudentia
 non minus
 quam fortitudine :
 nam vetuit
 cedentes violari ;
 censebat enim æquum
 civis parcere civibus ;

Laquelle circonstance à la vérité
 et fut à perte (causa la perte)
 à (de) ceux-là qui méprisaient,
 et à salut (et causa le salut)
 à (de) celui-ci méprisé.
 Cette circonstance en effet
 fit ceux-là (rendit les tyrans)
 négligents pour poursuivre, [bule]
 mais ceux-ci (les partisans de Thrasy-
 plus forts,
 du temps leur ayant été donné
 pour se préparer.
 Par quoi (aussi) cette maxime
 doit être davantage
 dans les esprits de tous :
 « Qu'il faut rien n'être dédaigné
 à la guerre ; »
 et ceci n'être pas dit sans motif :
 « La mère de l'homme circonspect
 n'avoir-pas-coutume de pleurer. »
 Et cependant
 les forces de Thrasybule
 ne s'augmentèrent pas
 selon son attente :
 car déjà alors
 dans ces temps-là
 les gens de-bien
 parlaient pour la liberté
 plus courageusement
 qu'ils ne combattaient pour elle.
 De là il passa dans le Pirée,
 et fortifia Munychie.
 Deux-fois les tyrans entreprirent
 d'assiéger cette ville,
 et repoussés honteusement loin d'elle,
 ils se réfugièrent dans la ville (Athènes)
 sans-s'arrêter,
 leurs armes et leurs bagages
 ayant été perdus.
 Thrasybule
 usa de prudence
 non moins
 que de bravoure :
 car il défendit [tés,
 ceux qui ne-résistaient-pas être maltraités,
 il estimait en effet qu'il était juste
 les citoyens épargner des citoyens ;

quisquam est vulneratus, nisi qui prior impugnare voluit. Neminem jacentem veste spoliavit; nil attigit, nisi arma, quorum indigebat, et quæ ad victum pertinebant. In secundo prælio cecidit Critias, dux tyrannorum, quum quidem exadversus Thrasybulum fortissime pugnaret.

III. Hoc dejecto, Pausanias venit Atticis auxilio, rex Lacedæmoniorum. Is, inter Thrasybulum et eos qui urbem tenebant, fecit pacem his conditionibus, ne qui, præter triginta tyrannos et decem qui, postea ¹ prætores creati, superioris more crudelitatis erant usi, afficerentur exsilio, neve bona publicarentur; reipublicæ procuratio populo redderetur. Præclarum hoc quoque Thrasybuli, quod, reconciliata pace, quum plurimum in civitate posset, legem tulit: *Ne quis anteactarum rerum accusaretur neve mulctaretur*; eamque illi legem obli-

ent de blessés que ceux qui voulurent attaquer les premiers. Il ne dépouilla aucun mort; il ne toucha à rien, si ce n'est aux armes, dont il avait besoin, et aux provisions de bouche. Dans la seconde action, Critias, le chef des tyrans, fut tué, en combattant très-vailamment contre Thrasybule.

III. Critias abattu, Pausanias, roi de Sparte, vint au secours des Athéniens. Il fit la paix entre Thrasybule et ceux qui occupaient la ville, à condition qu'on ne punirait de l'exil que les trente tyrans et les dix citoyens qui, créés ensuite préteurs, avaient usé de la même cruauté, et qu'on rendrait au peuple l'administration de la république. Thrasybule, après la conclusion de la paix, fit encore une belle action. Alors qu'il était tout-puissant dans Athènes, il fit porter une loi qui défendait d'accuser ou de punir personne pour les faits passés;

neque quisquam
vulneratus est,
nisi qui voluit
impugnare prior.
Spoliavit veste
neminem jacentem ;
attigit nil,
nisi arma,
quorum indigebat,
et quæ pertinebant
ad victum.
In secundo prælio
cecidit Critias,
dux tyrannorum,
quum quidem
pugnaret fortissime
exadversus Thrasybulum.

III. Hoc dejecto,
Pausanias,
rex Lacedæmoniorum,
venit auxilio Atticis.
Is fecit pacem
inter Thrasybulum
et eos qui tenebant urbem,
his conditionibus,
ne qui
afficerentur exilio,
præter triginta tyranni
et decem qui,
creati postea prætores,
nisi erant more
crudelitatis
superioris,
neve bona
publicarentur ;
procuratio reipublicæ
redderetur populo.
Hoc quoque Thrasybuli
præclarum,
quod, pace reconciliata,
quum posset plurimum
in civitate,
tulit legem :
« Ne quis accusaretur
rerum antea actarum,
neve mulctaretur ; »
illique

et personne
ne fut blessé,
sinon celui qui voulut
attaquer le premier.
Il ne dépoilla de ses vêtements
nul citoyen étendu mort ;
il ne toucha à rien,
sinon aux armes,
dont il avait-besoin,
et à ce qui avait-rapport
à la subsistance.
Dans le second combat
tomba (périt) Critias,
chef des tyrans,
tandis qu'à la vérité
il combattait très-vaillamment
en-face-de (contre) Thrasybule.

III. Celui-ci ayant été abattu,
Pausanias,
roi des Lacédémoniens,
vint au secours des Attiques.
Celui-ci fit une paix
entre Thrasybule
et ceux qui occupaient la ville,
à ces conditions,
que quelques-uns
ne seraient pas punis d'exil,
hormis les trente tyrans
et les dix citoyens qui,
créés (élus) ensuite préteurs,
avaient mis-en-pratique les procédés
de la cruauté
précédente (de leurs prédécesseurs),
ou (et) que des biens
ne seraient pas confisqués ;
que l'administration de la république
serait rendue au peuple.
Ce traité aussi de Thrasybule
est très-éclatant,
que, la paix ayant été rétablie,
tandis qu'il avait-du-pouvoir très-grand
dans l'État, [dément
il porta une loi disant :
« Que personne ne fût accusé
pour les actions faites-précédemment,
ou (et) ne fût puni ; »
et ceux-là (les Athéniens)

vionis appellarunt. Neque vero hanc tantum ferendam curavit, sed etiam, ut valeret, effecit. Nam, quum quidam ex his, qui simul cum eo in exilio fuerant, cædem facere eorum vellent cum quibus in gratiam reditum erat. publice prohibuit, et id, quod pollicitus erat, præstitit.

IV. Huic, pro tantis meritis, honoris corona a populo data est, facta duabus virgulis oleaginis. Quæ, quod amor civium, non vis expresserat, nullam habuit invidiam, magnaque fuit gloria. Bene ergo Pittacus ille, qui septem Sapientium¹ numero est habitus, quum ei Mitylenæi multa millia jugerum agri muneri darent : « Nolite, oro vos, inquit, id mihi dare quod multi invideant, plures etiam concupiscant. Quare ex istis nolo amplius quam centum jugera, quæ et meam animi æquitatem et vestram voluntatem indicent. nam parva munera,

et l'on appela cette loi la loi d'oubli. Non-seulement il la publia, mais il la fit exécuter. Quelques-uns de ses compagnons d'exil voulant qu'on massacrât ceux avec lesquels on s'était réconcilié, il l'empêcha par autorité publique, et tint la parole qu'il avait donnée.

IV. Pour récompenser de si grands services, le peuple lui décerna une couronne d'honneur, formée de deux petites branches d'olivier. Comme c'était l'amour de ses concitoyens, et non la violence, qui la lui avait fait obtenir, elle n'excita aucune envie, et le couvrit de gloire. C'est donc avec raison que Pittacus, qu'on met au nombre des sept sages, dit aux habitants de Mitylène, lorsqu'ils lui offraient plusieurs milliers d'arpents de terre : « Ne me donnez point, je vous prie, ce que plusieurs m'envieraient, et qui serait convoité du plus grand nombre. Je n'accepte que cent de ces arpents, qui marqueront et ma modération et votre bienveillance. En effet, un petit présent

appellarunt eam legem
oblivionis.
Neque vero curavit tantum
hanc ferendam,
sed etiam effecit
ut valeret.
Nam. quum quidam ex his,
qui fuerant in exsilio
simul cum eo,
velint facere cædem
eorum cum quibus
reditum erat in gratiam,
prohibuit publice,
et præstitit
id quod pollicitus erat.

IV. Pro tantis meritis,
corona honoris,
facta
duabus virgulis oleaginis,
data est huic a populo.
Quæ,
quod amor civium,
non vis
expresserat,
habuit nullam invidiam,
fuitque magna gloria.
Ergo ille Pittacus,
qui habitus est numero
septem Sapientium,
inquit bene,
quum Mitylenæi
darent ei muneri
multa millia
jugerum agri :
« Nolite, oro vos,
dare mihi id
quod multi invideant,
plures etiam
concupiscant.
Quare ex istis
nolo amplius
quam centum jugera,
quæ indicent
et meam æquitatem animi
et vestram voluntatem :
nam parva munera
diutina ;

appelèrent cette loi
loi d'oubli (amnistie).
Et il ne s'occupait pas seulement
de cette loi devant être portée,
mais encore il fit-en-sortie
qu'elle fût-en-vigneur.
Car, alors que quelques-uns de ceux-là,
qui avaient été en exil
en-même-temps avec (que) lui,
voulait faire un massacre
de ceux avec lesquels
on était rentré en amitié,
il l'empêcha par-autorité-publique,
et effectua
ce qu'il avait promis.

IV. Pour de si-grands services,
une couronne d'honneur,
faite
de deux baguettes d'-olivier,
fut donnée à celui-ci par le peuple.
Laquelle couronne, [qui l'avait décernée,
parce que c'était l'amour des citoyens
et non la violence
qui l'avait arrachée,
n'eut (n'excita) aucune haine,
et fut pour lui une grande gloire
Aussi ce célèbre Pittacus,
qui fut tenu (compté) au nombre
des sept sages,
dit bien (eut raison de dire),
quand les habitants-de-Mitylène
donnaient à lui en présent
de nombreux milliers
d'arpents de terre :
« Ne-veuillez-pas, je vous prie,
donner à moi cette (une) chose
que beaucoup envieraient,
que de plus nombreux encore
convoitieraient.
C'est pourquoi de ces arpents
je ne-veux-pas plus
que cent arpents,
qui indiquent
et ma modération d'âme
et votre bon vouloir :
car les petits présents
sont de-longue-durée ;

diutina ; locupletia , non propria ¹ esse consueverunt. » Illa igitur corona contentus Thrasybulus , neque amplius requisivit , neque quemquam honore se antecessisse existimavit. Hic , sequenti tempore , quum prætor classem ad Ciliciam apulisset , neque satis diligenter in castris ejus agerentur vigiliæ , a barbaris , ex oppido noctu eruptione facta , in tabernaculo interfectus est.

CONON.

I. Conon ² , Atheniensis , Peloponnesio bello accessit ad rempublicam , in eoque ejus opera magni fuit : nam et prætor pedestribus exercitibus præfuit , et præfectus classis res magnas mari gessit. Quas ob causas præcipuus ei honos habitus est. Namque omnibus unus insulis præfuit ; in qua potestate Pheras ³ cepit , coloniam Lacedæmoniorum. Fuit etiam extremo Peloponnesio bello prætor , quum apud Ægos flumen copiæ

se conserve ; un présent trop riche ne reste guère. » Thrasybule , content de cette couronne , ne prétendit rien de plus , et pensa qu'aucun citoyen n'avait jamais été plus honoré. Fait préteur dans la suite , et chargé du commandement d'une flotte , il aborda en Cilicie. Comme son camp n'était pas assez diligemment gardé , les barbares firent de nuit une sortie et le tuèrent dans sa tente.

CONON.

I. Conon , d'Athènes , entra dans les affaires publiques pendant la guerre du Péloponèse , dans laquelle il rendit de grands services. Il commanda les armées de terre en qualité de préteur , et , à la tête des forces navales , il fit de grandes choses sur mer. Ses exploits lui valurent une distinction particulière ; on le nomma gouverneur unique de toutes les îles. Durant son gouvernement , il prit Phères , colonie de Lacedémone. Il fut aussi préteur sur la fin de la guerre du Péloponèse , lorsque les troupes des Athéniens furent défaites par

locupletia consueverunt
non esse propria. »
Thrasybulus igitur,
contentus illa corona,
neque requisivit amplius,
neque existimavit
quemquam antecessisse se
honore.

Hic, tempore sequenti,
quum prætor
appulisset classem
ad Ciliciam,
neque vigiliæ
agerentur satis diligenter
in castris ejus,
eruptione facta noctu
ex oppido,
interfectus est a barbaris
in tabernaculo.

les riches *présents* ont-coutume
de n'être pas stables. »
Thrasybule donc,
content de cette couronne,
et ne demanda pas davantage,
et ne jugea pas
quelqu'un avoir dépassé lui-même
en honneur.

Celui-ci, dans le temps qui snivit,
comme *en qualité de* commandant
il avait fait aborder *sa* flotte
en Cilicie,
et que les veilles
n'étaient pas faites assez avec-zèle
dans le camp de lui,
une sortie ayant été faite de nuit
hors de la place,
fut tué par les barbares
dans *sa* tente.

CONON.

I. Conon, Atheniensis,
accessit ad rempublicam
bello Peloponnesio,
operaque ejus in eo
fuit magna :
nam et prætor
præfuit
exercitibus pedestribus,
et præfectus classis
gessit mari
magnas res.
Ob quas causas
honus præcipuus
habitus est ei.
Namque unus
præfuit omnibus insulis ;
in qua potestate
cepit Pheras,
coloniam
Lacedæmoniorum.
Fuit etiam prætor
extremo bello
Peloponnesio,
quum copiæ Atheniensium

CONON.

I. Conon, Athénien,
entra dans les affaires-publiques
pendant la guerre du-Péloponèse,
et les services de lui dans cette *guerre*
furent grands :
car et *comme* général
il fut-à-la-tête
des armées de-terre ,
et *comme* commandant de la flotte
il fit sur mer
de grandes choses.
Pour lesquels motifs
un honneur tout-particuli
fut rendu à lui.
En effet seul
il fut-à-la-tête de toutes les fles ;
pendant lequel exercice-de-pouvoir
il prit Phères,
colonie
des Lacedémoniens.
Il fut encore général
à la fin-de la guerre
du-Péloponèse,
lorsque les forces des Athéniens

Atheniensium a Lysandro sunt devictæ. Sed tum abfuit¹, eoque pejus res administrata est : nam et prudens rei militaris et diligens erat imperii. Itaque nemini erat his temporibus dubium, si adfuisset, illam Athenienses calamitatem accepturos non fuisse.

II. Rebus autem afflictis, quum patriam obsideri audiisset, non quæsivit ubi ipse tuto viveret, sed unde præsidio posset esse civibus suis. Itaque contulit se ad Pharnabazum, satrapem Ionæ et Lydiæ, eundemque generum regis et propinquum; apud quem ut multum gratia valeret, multo labore multisque effecit periculis. Nam, quum Lacedæmonii, Atheniensibus devictis, in societate non manerent quam cum Artaxerxe fecerant, Agesilaumque bellatum misissent in Asiam, maxime impulsus a Tissapherne, qui ex intimis regis² ab amicitia ejus defecerat et cum Lacedæmoniis coierat so-

Lysandre, près du fleuve Ægos. Mais il était alors absent, et l'affaire en fut conduite plus mal, car il était général habile et rigide sur la discipline. Aussi tout le monde pensait en ce temps là que, s'il avait été présent, les Athéniens n'auraient pas éprouvé cette disgrâce.

II. Les affaires ainsi ruinées, ayant appris que sa patrie était assiégée, il ne chercha point une retraite où il pourrait vivre lui-même en sûreté, mais un lieu d'où il pourrait secourir ses concitoyens. Il se rendit donc auprès de Pharnabaze, satrape d'Ionie et de Lydie, et en même temps gendre et parent du roi de Perse. Pour gagner ses bonnes grâces, il n'épargna ni peines ni dangers. Les Lacédémoniens, après la défaite des Athéniens, avaient rompu l'alliance qu'ils avaient faite avec Artaxerxès, et avaient envoyé Agésilas faire la guerre en Asie, sur les sollicitations pressantes de Tissapherne, l'un des intimes du roi, qui s'était détaché de son amitié, et s'était

devictæ sunt a Lysandro
 apud flumen Ægos.
 Sed tum abfuit,
 eoque res
 administrata est pejus :
 nam erat
 et prudens rei militaris
 et diligens imperii.
 Itaque his temporibus
 erat dubium nemini,
 si adfuisset,
 Athenienses
 non accepturos fuisse
 illam calamitatem.

II. Rebus autem
 afflictis,
 quum audiisset
 patriam obsideri,
 non quæsit
 ubi ipse viveret tuto,
 sed unde posset
 esse præsidio
 suis civibus.
 Itaque se contulit
 ad Pharnabazum,
 satrapem Ionisæ et Lydiæ,
 eumdemque
 generum et propinquum
 regis ;
 apud quem
 effecit multo labore
 multisque periculis
 ut valeret multum
 gratia.
 Nam, quum Lacedæmonii,
 Atheniensibus devictis,
 non manerent in societate
 quam fecerant
 cum Artaxerxe,
 misissentque Agesilaum
 bellatum in Asiam,
 impulsus
 maxime a Tissapherne,
 qui ex intimis regis
 defecerat ab amicitia ejus
 et coierat societatem
 cum Lacedæmoniiis,

furent vaincues par Lysandre
 auprès du fleuve Égos.
 Mais alors il fut (était)-absent,
 et pour cela l'affaire
 fut conduite plus mal :
 car il était
 et habile dans l'art militaire
 et ayant-le-zèle de l'autorité.
 Aussi dans ces temps-là
 il n'était douteux pour personne,
 s'il avait été-présent,
 que les Athéniens [essuyé)
 n'avoient pas dû recevoir (n'auraient pas
 ce désastre.

II. Mais les affaires
 ayant été abattues (ruinées),
 comme il avait entendu dire
 sa patrie être assiégée,
 il ne chercha pas un lieu
 où lui-même vécût en-sûreté
 mais un lieu d'où il pût
 être à secours (venir en aide)
 à ses concitoyens.
 En-conséquence il se transporta
 auprès de Pharnabaze,
 satrape d'Ionie et de Lydie,
 et le même (en même temps)
 gendre et parent
 du roi ;
 auprès duquel
 il fit par de grandes fatigues
 et de nombreux dangers
 qu'il fût puissant beaucoup
 par le crédit.
 Car, comme les Lacédémoniens,
 les Athéniens ayant été vaincus,
 ne restaient pas dans l'alliance
 qu'ils avaient faite
 avec Artaxerxes,
 et avaient envoyé Agésilas
 faire la guerre en Asie,
 poussés
 surtout par Tissapherne,
 qui étant un des intimes du roi
 s'était détaché de l'amitié de lui
 et était entré en alliance
 avec les Lacédémoniens,

cietatem, hunc adversus Pharnabazus habitus est imperator : re quidem vera exercitui præfuit Conon, ejusque omnia arbitrio gesta sunt. Hic multum ducem summum Agesilaum impedivit, sæpeque ejus consiliis obstitit. Neque vero non fuit apertum, si ille non fuisset, Agesilaum Asiam, Tauro tenus, regi fuisse erepturum. Qui posteaquam domum a suis civibus revocatus est, quod Bœotii et Athenienses Lacedæmoniis bellum indixerant, Conon nihilo secius apud præfectos regis versabatur, hisque omnibus maximo erat usui.

III. Defecerat a rege Tissaphernes, neque id tam Artaxerxi quam ceteris erat apertum : multis enim magnisque meritis apud regem, etiam quum in officio non maneret, valebat. Neque id mirandum, si non facile ad credendum inducebatur, reminiscens ejus se opera Cyrum fratrem superasse. Hujus accusandi gratia Conon a Pharnabazo ad regem missus,

ligué avec les Spartiates; Pharnabaze eut le titre de général des troupes opposées à Agésilas, mais en effet Conon les commanda, et tout se fit d'après sa volonté. Il embarrassa beaucoup cet excellent capitaine, et traversa souvent ses mesures; et il est clair que, s'il n'eût pas été dans l'armée, Agésilas aurait enlevé au roi l'Asie jusqu'au mont Taurus. Après que les Spartiates eurent rappelé leur général, parce que les Béotiens et les Athéniens avaient déclaré la guerre à Lacédémone, Conon n'en resta pas moins auprès des généraux du roi, et leur fut à tous très-utile.

III. Tissapherne avait abandonné Artaxerxès; mais ce prince croyait moins que tout autre à sa défection. Par ses grands et nombreux services il avait encore du crédit auprès du roi, lors même qu'il ne restait plus dans le devoir. Il n'est pas étonnant qu'Artaxerxès ne se portât pas facilement à le croire coupable, en se rappelant que c'était par son moyen qu'il avait vaincu son frère Cyrus. Conon, envoyé vers lui par Pharnabaze pour l'accuser, s'adressa d'a-

Pharnabazus
 habitus est imperator
 adversus hunc:
 re quidem vera
 Conon præfuit exercitui,
 omniaque gesta sunt
 arbitrio ejus.
 Hic impediuit multum
 Agesilaum,
 ducem summum,
 sæpeque
 obstitit consiliis ejus.
 Neque vero
 non fuit apertum,
 si ille non fuisset,
 Agesilaum
 erepturum fuisse regi
 Asiam, tenus Tauro.
 Qui posteaquam
 revocatus est domum
 a suis civibus,
 quod Bœotii et Athenienses
 indixerant bellum
 Lacedæmoniis,
 Conon nihilo secius
 versabatur
 apud præfectos regis,
 eratque maximo usui
 omnibus his.

III. Tissaphernes
 defecerat a rege,
 neque id erat tam apertum
 Artaxerxi quam ceteris :
 valebat enim
 apud regem
 multis magnisque meritis,
 etiam quum non maneret
 in officio.
 Neque id mirandum,
 si non inducebatur facile
 ad credendum,
 reminiscens se
 opera ejus
 superasse Cyrum fratrem.
 Conon,
 missus ad regem
 a Pharnabazo

Pharnabaze
 fut tenu (passa) pour général
 contre celui-ci (Agésilas) :
 mais certes par le fait vrai
 Conon fut-à-la-tête-de l'armée,
 et toutes choses furent faites
 par la décision de lui.
 Celui-ci entrava beaucoup
 Agésilas,
 chef éminent,
 et souvent
 fit-obstacle aux plans de lui.
 Et en vérité il ne serait pas exact de dire
 qu'il ne fut pas manifeste,
 si celui-là (Conon) n'avait pas été là,
 qu'Agésilas
 avoir dû enlever (aurait enlevé) au roi
 l'Asie, jusqu'au Taurus.
 Après que celui-ci (Agésilas)
 eut été rappelé dans ses foyers
 par ses concitoyens,
 parce que les Bœotiens et les Athéniens
 avaient déclaré la guerre
 aux Lacédémoniens,
 Conon en rien moins
 ne se trouvait-habituellement
 auprès des généraux du roi,
 et était à très-grande utilité (rendait de
 à tous ceux-ci. [très-grands services)

III. Tissapherne
 s'était détaché du roi,
 et cela n'était pas aussi manifeste
 pour Artaxerxès que pour les autres :
 en effet il avait-du-crédit
 auprès du roi
 par de nombreux et grands services,
 même alors qu'il ne restait pas
 dans (fidèle à) son devoir.
 Et ceci n'est pas étonnant,
 s'il n'était pas amené facilement
 à croire à cette trahison;
 se souvenant lui-même
 par l'aide de lui (de Tissapherne)
 avoir vaincu Cyrus son frère.
 Conon,
 envoyé vers le roi
 par Pharnabaze

posteaquam venit, primum, ex more Persarum, ad chiliarchum¹ qui secundum gradum imperii tenebat, Tithraustem, accessit, seque ostendit cum rege colloqui velle : nemo enim sine hoc admittitur. Huic ille : « Nulla mora est ; sed tu delibera utrum colloqui malis, an litteris edere quæ cogitas. Necessesse est enim, si in conspectum veneris, venerari te regem. (Quod προσκυεῖν² illi vocant.) Hoc si tibi grave est, per me nihilo secius, editis mandatis, conficies quod studes. » Tum Conon : « Mihi vero, inquit, non est grave quemvis honorem habere regi ; sed vereor ne civitati meæ sit opprobrium, si, quum ex ea sim profectus quæ ceteris gentibus imperare consueverit, potius barbarorum quam illius more fungar » itaque huic, quæ volebat, scripta tradidit.

bord, suivant l'usage des Perses, au chiliarque nommé Tithraustès, officier qui occupait la seconde place de l'empire, et lui exposa qu'il désirait conférer avec le roi : car on n'a point d'audience sans le chiliarque. « Rien ne s'y oppose, lui dit celui-ci ; mais examine si tu aimes mieux lui exposer de vive voix ce que tu as dans l'esprit, ou avoir recours à une lettre. Si tu parais en présence du roi, il est nécessaire que tu te prosternes devant lui. S'il t'en coûte de te soumettre à cet usage, confie-moi ta mission, tu n'en atteindras pas moins sûrement ton but. — Il ne me répugne point, lui répondit Conon, de rendre au roi tous les hommages qui lui sont dus ; mais je crains d'avilir ma patrie, qui est accoutumée à commander aux autres peuples, si je suis plutôt les usages des étrangers que les siens. » Il lui remit donc par écrit ce qu'il voulait.

causa accusandi hujus,
 posteaquam venit,
 primum,
 ex more Persarum,
 accessit
 ad chiliarchum
 Tithraustem,
 qui tenebat
 secundum gradum imperii,
 ostenditque
 se velle colloqui cum rege:
 nemo enim
 admittitur sine hoc.
 Ille huic:
 « Nulla mora est;
 sed tu delibera
 utrum malis colloqui,
 an edere litteris
 quæ cogitas.
 Est enim necesse,
 si veneris in conspectum,
 te venerari regem.
 (Quod illi
 vocant προσκυνεῖν.)
 Si hoc est grave tibi,
 mandatis editis,
 conficies per me
 nihilo secius
 quod studes. »
 Tum Conon:
 « Non est vero grave mihi,
 inquit,
 habere regi
 honorem quemvis;
 sed vereor ne
 sit opprobrio
 meæ civitati,
 si, quum profectus sim
 ex ea
 quæ consueverit
 imperare ceteris gentibus,
 fungar
 more barbarorum
 potius quam illius. »
 Itaque
 tradidit scripta huic
 quæ volebat.

CORNÉLIUS NÉPOS.

en vue d'accuser celui-ci,
 après qu'il fut arrivé,
 d'abord,
 selon la coutume des Perses,
 se rendit
 vers le chiliarque
 Tithraustès,
 qui occupait
 le second degré (rang) de l'empire,
 et déclara
 lui-même vouloir s'entretenir avec le roi:
 personne en effet
 n'est admis sans ce *chiliarque*.
 Celui-là (le chiliarque) dit à celui-ci:
 « Aucun empêchement n'existe;
 mais toi réfléchis
 si tu aimes-mieux t'entretenir,
 ou découvrir par une lettre
 ce que tu as-dans-l'esprit.
 Il est en effet nécessaire,
 si tu viens en sa présence,
 toi te-prosterner-devant le roi.
 (Ce que ceux-là
 appellent προσκυνεῖν.)
 Si ceci est pénible à toi,
 tes instructions étant déclarées,
 tu accompliras par l'intermédiaire de moi
 en rien moins (tout aussi bien)
 ce que tu as-à-cœur. »
 Alors Conon:
 « En vérité il n'est pas pénible à moi,
 dit-il,
 de rendre au roi
 un honneur quel-qu'il-soit;
 mais je crains que ceci
 ne soit à déshonneur (ne fasse honte)
 à ma cité,
 si, lorsque je suis parti
 de cette (d'une telle) cité
 qui a-coutume
 de commander à toutes-les-autres na-
 je m'acquitté
 d'un usage des barbares
 plutôt que d'un usage d'elle. »
 En-conséquence
 il remit écrites à celui-ci
 les choses qu'il voulait.

IV. Quibus cognitis, rex tantum auctoritate ejus motus est, ut et Tissaphernem nostem judicaret, et Lacedæmonios bella persequi jusserit, et ei permiserit, quem vellet, eligere ad dispensandam pecuniam. Id arbitrium Conon negavit sui esse consilii, sed ipsius qui optime suos nosse deberet; sed se suadere, Pharnabazo id negotii daret. Hinc, magnis muneribus donatus, ad mare est missus, ut Cypriis et Phœnicibus ceterisque civitatibus maritimis naves longas imperaret, classemque, qua proxima æstate mare tueri posset, compararet, dato adjutore Pharnabazo, sicut ipse voluerat. Id ut Lacedæmoniis est nuntiatum, non sine cura¹ rem administrarunt, quod majus bellum imminere arbitrabantur quam si cum barbaro solum contenderent. Nam ducem fortem et prudentem regiis opibus præfuturum ac secum dimicaturum videbant, quem neque consilio neque copiis superare possent.

IV. Le roi, en ayant pris connaissance, fut si ému de son témoignage, qu'il déclara Tissapherne ennemi de l'État, ordonna de poursuivre par les armes les Lacédémoniens, et permit à Conon de choisir qui il voudrait pour trésorier de l'armée. Conon lui dit que ce n'était pas à lui, mais au roi même, qui devait très-bien connaître les siens, à faire ce choix; toutefois il lui conseillait de donner ce soin à Pharnabaze. Après avoir reçu de grands présents, il fut envoyé sur les côtes, pour imposer aux Cypriens, aux Phéniciens et aux autres États maritimes, une réquisition de galères, et pour équiper une flotte avec laquelle il pût garder la mer l'été suivant; Pharnabaze lui avait été donné pour collègue, comme il l'avait lui-même voulu. Les Lacédémoniens, apprenant cette nouvelle, se disposèrent avec inquiétude à la lutte, parce qu'ils se jugeaient menacés d'une plus grande guerre que s'ils n'avaient eu à combattre qu'un barbare. Ils voyaient qu'un général courageux et prudent serait à la tête des forces du roi et savaient qu'ils ne pouvaient avoir sur lui l'avantage

IV. Quibus cognitis,
 rex motus est adeo
 auctoritate ejus,
 ut et judicaret
 Tissaphernem hostem,
 et jussit
 persequi Lacedæmonios
 bello,
 et permisit ei
 eligere quem vellet
 ad dispensandam
 pecuniam.
 Conon negavit id arbitrium
 esse sui consilii,
 sed ipsius
 qui deberet
 nosse optime suos;
 sed se suadere
 daret Pharnabazo
 id negotii. [bus,
 Donatus magnis muneri-
 missus est hinc ad mare,
 ut imperaret naves longas
 Cypriis et Phœnicibus
 ceterisque civitatibus
 maritimis,
 compararetque classem,
 qua posset tueri mare
 æstate proxima,
 Pharnabazo dato
 adjutore,
 sicut ipse voluerat.
 Ut id nuntiatum est
 Lacedæmoniis,
 administrarunt rem
 non sine cura,
 quod arbitrabantur
 bellum majus imminere
 quam si contenderent
 solum cum barbaro.
 Nam videbant
 ducem fortem et prudentem
 præfuturum opibus regis
 ac dimicaturum secum,
 quem possent superare
 neque consilio
 neque copiis.

IV. Lesquelles choses étant connues;
 le roi fut ébranlé tellement
 par l'autorité de lui,
 que et il déclara
 Tissapherne ennemi de l'État,
 et ordonna
 de poursuivre les Lacédémoniens
 par la guerre,
 et permit à lui (à Conon)
 de choisir celui qu'il voudrait
 pour administrer
 l'argent.
 Conon nia ce choix
 être de sa décision,
 mais plutôt de celui-là même
 qui devait
 connaître très-bien les siens;
 mais il ajouta lui-même conseiller au roi
 qu'il donnât à Pharnabaze
 cela de (cette) mission.
 Gratifié de grands présents,
 il fut envoyé de là vers la mer,
 afin qu'il commandât des vaisseaux longs
 aux Cypriotes et aux Phéniciens
 et aux autres cités
 maritimes,
 et équipât une flotte,
 avec laquelle il pût garder la mer
 l'été prochain (suivant),
 Pharnabaze lui ayant été donné
 pour auxiliaire,
 comme lui-même avait voulu.
 Dès que ceci eut été annoncé
 aux Lacédémoniens,
 ils conduisirent l'affaire
 non sans soin,
 parce qu'ils estimaient
 une guerre plus grande être-imminente
 que s'ils luttaient
 seulement avec le barbare.
 Car ils voyaient
 un général brave et prudent
 devoir être-à-la-tête des forces du-roi
 et devoir combattre avec eux-mêmes,
 général qu'ils ne pourraient surpasser
 ni par la sagesse
 ni par les troupes (par le nombre).

Hac mente magnam contrahunt classem, proficiscuntur Pisandro¹ duce. Hos Conon, apud Cnidum adortus, magno prælio fugat, multas naves capit, complures deprimit. Qua victoria non solum Athenæ, sed etiam cuncta Græcia, quæ sub Lacedæmoniorum fuerat imperio, liberata est. Conon cum parte navium in patriam venit, muros dirutos a Lysandro utrosque et Piræi et Athenarum reficiendos curat, pecuniæque quinquaginta talenta², quæ a Pharnabazo acceperat, civibus suis donat.

V. Accidit huic quod ceteris mortalibus, ut inconsideratior in secunda quam in adversa esset fortuna. Nam, classe Peloponnesiorum devicta, quum ultum se injurias patriæ putaret, plura concupivit quam efficere potuit. Neque tamen ea non pia et probanda fuerunt, quod potius patriæ opes augeri quam

de l'habileté ni celui du nombre. Ils rassemblent donc une grande flotte, et partent sous la conduite de Pisandre. Conon, les attaquant près de Cnide, les met en fuite après un rude combat, leur prend plusieurs vaisseaux, et en coule à fond un plus grand nombre. Par cette victoire, non-seulement Athènes, mais encore toute la Grèce, qui avait été sous la domination maritime des Spartiates, fut délivrée. Conon revient dans sa patrie avec une partie des vaisseaux, fait rétablir en même temps les murs du Pirée et ceux d'Athènes, ruinés par Lysandre, et donne à ses concitoyens cinquante talents qu'il avait reçus de Pharnabaze.

V. Il arriva à Conon ce qui arrive à tous les hommes, d'être plus inconsideré dans le bonheur que dans l'adversité. Croyant avoir vengé les injures de sa patrie, après avoir défait la flotte du Péloponèse, il forma plus de vœux qu'il n'en put réaliser. Cependant ces vœux n'étaient ni impies ni blâmables, puisqu'il aimait mieux aug-

Hæc mente
 contrahunt
 magnam classem,
 proficiscuntur
 Pisandro duce.
 Conon,
 adortus apud Cnidum,
 fugat hos
 magno prælio,
 capit multas naves.
 deprimit complures
 Qua victoria
 non solum Athenæ,
 sed etiam cuncta Græcia,
 quæ fuerat sub imperio
 Lacedæmoniorum,
 liberata est.

Conon venit in patriam
 cum parte navium ;
 curat
 utrosque muros
 et Piræi et Athenarum
 dirutos a Lysandro
 reficiendos,
 donatque suis civibus
 quinquaginta talenta
 pecuniæ,
 quæ acceperat
 a Pharnabazo.

V. Accidit huic
 quod ceteris mortalibus,
 ut esset inconsideratior
 in fortuna secunda
 quam in adversa.
 Nam,
 classe Peloponnesiorum
 devicta,
 quum putaret
 se ultum
 injurias patriæ,
 concupivit plura
 quam potuit efficere.
 Neque tamen
 ea non fuerunt pia
 et probanda,
 quod maluit
 opes patriæ augeri

Dans cette disposition
 ils rassemblent
 une grande flotte,
 et ils partent
 Pisandre étant leur chef.

Conon,
 les ayant attaqués auprès de Cnide,
 met-en-fuite ceux-ci
 dans une grande bataille,
 prend de nombreux vaisseaux,
 en coule de plus nombreux.
 Par laquelle victoire
 non-seulement Athènes,
 mais encore toute la Grèce,
 qui avait été sous l'autorité
 des Lacédémoniens,
 fut délivrée.

Conon vient dans sa patrie
 avec une partie des vaisseaux
 il prend-soin
 de l'une-et-l'autre enceinte-de-murs
 et du Pirée et d'Athènes
 détruite par Lysandre
 devant être rétablie,
 et donne à ses concitoyens
 cinquante talents
 d'argent,
 qu'il avait reçus
 de Pharnabaze.

V. Il arriva à celui-ci
 ce qui arrive aux autres mortels,
 qu'il fut plus imprudent
 dans la fortune favorable
 que dans la fortune contraire.
 En effet,
 la flotte des Péloponésiens
 ayant été vaincue,
 alors qu'il pensait
 lui-même avoir vengé
 les injures de sa patrie,
 il ambitionna plus de choses
 qu'il ne put en exécuter.
 Et cependant il ne serait pas exact de dire
 que ces projets ne furent pas purs
 et dignes-d'être-approuvés,
 parce qu'il aimait mieux
 la puissance de sa patrie être augmentée

regis maluit : nam, quum magnam auctoritatem sibi pugna illa navali, quam apud Cnidum fecerat, constituisset, non solum inter barbaros, sed etiam inter omnes Græciæ civitates, clam dare operam cœpit ut Ioniam et Æoliâ restituere Atheniensibus. Id quum minus diligenter esset celatum, Teribazus, qui Sardibus præerat, Cononem evocavit, simulans ad regem eum se mittere velle, magna de re. Hujus nuntio parens, quum venisset, in vincula coniectus est; in quibus aliquandiu fuit. Inde nonnulli eum ad regem abductum, ibique periisse, scriptum reliquerunt. Contra ea, Dinon¹ historicus, cui nos plurimum de Persicis rebus credimus, effugisse scripsit. Illud addubitat, utrum Teribazo sciente an imprudente sit factum.

menter la puissance de sa patrie que celle du roi de Perse. Comme il s'était acquis une grande autorité par cette bataille navale qu'il avait livrée près de Cnide, non-seulement parmi les barbares, mais encore parmi tous les peuples de la Grèce, il travailla sourdement à rendre aux Athéniens l'Ionie et l'Éolie. Mais ce dessein ne put être caché avec assez de soin, et Teribaze, qui commandait à Sardes, l'appela auprès de lui, feignant de vouloir lui confier une importante mission auprès du roi. Conon obéit à ce message; mais en arrivant, il fut jeté dans une prison, où il resta quelque temps. Quelques-uns ont écrit qu'il fut conduit à la cour et qu'il y périt. Mais l'historien Dinon, à quel j'ajoute beaucoup de foi sur les affaires des Perses, dit au contraire qu'il s'enfuit. Il doute seulement si ce fut au su de Teribaze ou à son insu.

potius quam regis :
 nam,
 quum constituisset sibi
 illa pugna navali,
 quam fecerat
 apud Cnidum,
 magnam auctoritatem,
 non solum inter barbaros,
 sed etiam
 inter omnes civitates
 Græciæ,
 cœpit dare operam
 clam
 ut restitueret
 Atheniensibus
 Ioniam et Æoliam.
 Quum id celatam esset
 minus diligenter,
 Teribazus,
 qui præerat Sardibus,
 evocavit Cononem,
 simulans
 se velle mittere eum
 ad regem
 de magna re.
 Parens nuntio hujus,
 quum venisset,
 conjectus est in vincula ;
 in quibus fuit aliquandiu.
 Nonnulli
 reliquerunt scriptum
 eum abductum inde
 ad regem,
 periissequi ibi.
 Contra ea,
 Dinon historicus,
 cui nos credimus plurimum
 de rebus Persicis,
 scripsit effugisse.
 Addubitat illud,
 utrum factum sit
 Teribazo sciente
 an imprudente.

plutôt que *celle* du roi :
 en effet, [s'était acquis]
 comme il avait établi pour lui-même
 par cette bataille navale,
 qu'il avait faite (livrée)
 auprès de Cnide,
 une grande autorité,
 non-seulement parmi les barbares,
 mais encore
 parmi toutes les cités
 de la Grèce,
 il commença à donner *ses* soins
 secrètement
 à ce qu'il rendit
 aux Athéniens
 l'Ionie et l'Eolie.
 Comme ceci avait été caché
 moins soigneusement *qu'il n'eût fallu*,
 Téribaze,
 qui était-à-la-tête de Sardes,
 appela Conon,
 feignant
 lui-même vouloir envoyer lui
 vers le roi
 au-sujet d'une grande affaire.
 Obéissant au message de celui-ci,
 comme il était arrivé,
 il fut jeté dans les fers ;
 dans lesquels il fut (resta) quelque-temps.
 Quelques *historiens*
 ont laissé écrit (rapportent)
 lui *avoir été* emmené de là
 vers le roi,
 et avoir péri là.
 Contrairement-à cela,
 Dinon l'historien,
 que nous croyons le plus
 touchant les affaires de-la-Perse,
 a écrit *Conon* s'être échappé.
 Il doute de ceci,
 si cela se fit
 Téribaze le sachant
 ou l'ignorant.

DION.

I. Dion, Hipparini filius, Syracusanus, nobili genere natus, utraque implicatus tyrannide Dionysiorum. Namque ille superior¹ Aristomachen, sororem Dionis, habuit in matrimonio, ex qua duos filios, Hipparinum et Nysæum, procreavit, totidemque filias, nomine Sophrosynen et Areten, quarum priorem Dionysio filio², eidem cui regnum reliquit, nuptum dedit; alteram, Areten, Dioni. Dion autem, præter nobilem propinquitatem generosamque majorum famam, multa alia a natura habuit bona : in his ingenium docile, come, aptum ad artes optimas; magnam corporis dignitatem, quæ non minimum commendatur; magnas præterea divitias a patre relictas, quas ipse tyranni muneribus auxerat. Erat intimus Dionysio priori, neque minus propter mores quam affinitatem. Namque, etsi Dionysii crudelitas ipsi displicebat, tamen sal-

DION.

I. Dion de Syracuse, fils d'Hipparinus, né d'une famille illustre, se trouva mêlé aux affaires publiques sous la tyrannie des deux Denys. Car le premier Denys avait épousé Aristomaque, sœur de Dion, dont il eut deux fils, Hipparinus et Nysée, et autant de filles, nommées Sophrosyné et Arété. Il maria la première à Denys, son fils, auquel il laissa son trône, et la seconde, Arété, à Dion. Indépendamment de cette illustre alliance et de l'excellente réputation de ses ancêtres, Dion tenait encore de la nature beaucoup d'autres avantages : un esprit docile, honnête, propre aux meilleures études, cette dignité d'extérieur qui impose aux hommes, et en outre, de grandes richesses que son père lui avait laissées, et qu'il avait lui-même augmentées des présents du tyran. Il était très-cher au premier Denys, non moins à cause de ses mœurs qu'à cause de sa parenté; car, quoique la cruauté de ce

DION.

I. Dion, filius Hipparini,
 Syracusanus,
 natus genere nobili,
 implicatus [siorum.
 utraque tyrannide Diony-
 Namque ille superior
 habuit in matrimonio
 Aristomachen,
 sororem Dionis,
 ex qua procreavit
 duos filios,
 Hipparinum et Nysæum,
 totidemque filias,
 nomine Sophrosyuen
 et Areten,
 quarum dedit nuptum
 priorem
 Dionysio filio,
 eidem cui reliquit regnum;
 alteram, Areten,
 Dioni.
 Dion autem,
 præter
 nobilem propinquitatem
 generosamque famam
 majorum,
 habuit a natura
 multa alia bona :
 in his ingenium docile,
 come,
 aptum ad artes optimas ;
 magnam dignitatem
 corporis,
 quæ non commendatur
 minimum ;
 præterea magnas divitias
 relictas a patre,
 quas ipse auxerat
 muneribus tyranni.
 Erat intimus
 Dionysio priori,
 neque minus propter mores
 quam affinitatem.
 Namque,
 etsi crudelitas Dionysii

DION.

I. Dion, fils d'Hipparinus,
 Syracusain,
 né de race noble,
 fut engagé [rannie des deux) Denys.
 dans l'une-et-l'autre tyrannie des (la ty-
 Car ce célèbre Denys l'ancien
 eut en mariage
 Aristomaché,
 sœur de Dion,
 de laquelle il fit-naitre
 deux fils,
 Hipparinus et Nysée,
 et tout-autant-de filles,
 de nom Sophrosyné
 et Arété, [riage)
 desquelles il donna pour épouser (en ma-
 la première
 à Denys son fils,
 le même à qui il laissa sa royauté ;
 et il donna l'autre, Arété,
 à Dion.
 Or Dion,
 outre
 sa noble parenté
 et l'illustre renommée
 de ses ancêtres,
 eut (reçut) de la nature
 beaucoup d'autres avantages : [sément,
 parmi ceux-ci un caractère apprenant-ai-
 doux,
 disposé aux pratiques les meilleures ;
 une grande dignité
 de corps,
 qui ne se recommande pas
 le moins de toutes les qualités ;
 outre-cela de grandes richesses
 laissées par son père,
 que lui-même avait accrues
 par les présents du tyran.
 Il était intime-ami
 de Denys l'ancien,
 et non moins pour son caractère
 que pour sa parenté.
 En effet,
 bien que la cruauté de Denys

vum esse propter necessitudinem, magis etiam suorum causa, studebat. Aderat in magnis rebus; ejusque consilio multum movebatur tyrannus, nisi qua in re major ipsius cupiditas intercesserat. Legationes vero omnes, quæ essent illustriores, per Dionem administrabantur; quas quidem ille diligenter obeundo, fideliter administrando, crudelissimum nomen tyranni sua humanitate tegebat. Hunc, a Dionysio missum, Carthaginenses suspexerunt, ut neminem unquam Græca lingua loquentem magis sint admirati.

II. Neque vero hæc Dionysium fugiebant. Nam quanto esset sibi ornamento sentiebat: quo fiebat ut uni huic maxime indulgeret, neque eum secus diligeret ac filium. Qui quidem, quum Platonem Tarentum venisse fama in Siciliam esset

prince lui déplût, il s'intéressait cependant à sa conservation, parce qu'il était son allié, et plus encore pour l'avantage de sa famille. Il assistait aux grandes affaires; Denys suivait volontiers ses conseils, sauf dans les occasions où une passion trop violente venait se placer entre eux et lui. Toutes les ambassades les plus honorables étaient remplies par Dion, qui s'en acquittait avec zèle, et, en les exerçant avec fidélité, couvrait par son affabilité la dureté du nom de *tyran*. Les Carthaginois, vers lesquels il fut envoyé par Denys, ressentirent pour lui une admiration qu'ils n'avaient jamais eue pour aucun homme parlant la langue grecque

II. Denys n'ignorait point tout cela, et il sentait combien Dion lui faisait d'honneur à lui-même: aussi avait-il pour lui plus de complaisance que pour personne, et l'aimait-il comme s'il eût été son fils. La nouvelle étant arrivée que Platon était venu à Tarente, il ne

displiebat ipsi,
tamen studebat
esse salvum
propter necessitudinem,
magis etiam causa suorum.

Aderat

in magnis rebus;
tyrannusque
movebatur multum
consilio ejus,
nisi in qua re
cupiditas major ipsius
intercesserat.

Omnes vero legationes
quæ essent illustriores
administrabantur
per Dionem;
quas quidem
obendo diligenter,
administrando fideliter,
ille tegebat
sua humanitate
nomen crudelissimum
tyranni.

Carthaginenses
suspererunt hunc,
missum a Dionysio,
ut admirati sint unquam
magis
neminem loquentem
lingua Græca.

II. Neque vero hæc
fugiebant Dionysium.
Nam sentiebat
quanto ornamento
esset sibi
quo fiebat
ut indulgeret maxime
huic uni,
neque diligeret eum
secus ac filium.

Qui quidem,
quum fama
perlata esset in Siciliam
Platonem
venisse Tarentum,
non potuit

déplût à lui-même,
cependant il avait-à-cœur
Denys être sain-et-sauf
à cause de son alliance avec lui,
et plus encore dans l'intérêt des siens.

Il était-présent

dans les grandes affaires;
et le tyran

était touché beaucoup

par l'avis de lui,

[affaire

si-ce-n'est dans une affaire dans laquelle
la passion plus grande de lui
était intervenue.

D'autre-part toutes les ambassades

qui étaient plus-en-vue

étaient conduites

par-l'intermédiaire-de Dion;

lesquelles à la vérité

en entreprenant avec-zèle,

en conduisant avec-fidélité,

celui-là (Dion) couvrait

de son affabilité

le nom très-cruel

du tyran.

Les Carthaginois

regardèrent-avec-respect celui-ci,

envoyé par Denys.

de telle sorte qu'ils n'admirèrent jamais
davantage

personne parlant

en langue grecque.

II. Et en vérité ces circonstances

n'échappaient pas à Denys.

Car il comprenait

[neur]

à quel-grand ornement (quel grand hon-
Dion était (faisait) à lui-même :

par quoi il se faisait (d'où il résultait)

qu'il avait-de-l'indulgence le plus

pour celui-ci seul,

et ne chérissait pas lui

autrement (moins) qu'un fils,

Denys qui à la vérité,

comme le bruit

avait été apporté en Sicile

Platon

être venu à Tarente,

ne put pas

perlata, adolescenti negare non potuit quin eum arcesseret, quum Dion ejus audiendi cupiditate flagraret. Dedit ergo huic veniam, magnaue eum ambitione Syracusas perduxit. Quem Dion adeo admiratus est atque adamavit, ut se totum ei traderet. Neque vero minus Plato delectatus est Dione. Itaque, quum a Dionysio tyranno crudeliter violatus esset (quippe quem venundari jussisset¹), tamen eodem rediit, ejusdem Dionis precibus adductus. Interim in morbum incidit Dionysius. Quo quum gravi conflictaretur, quæsivit a medicis Dion quemadmodum se haberet; simulque ab his petiit, si forte majori esset periculo, ut sibi faterentur. « Nam velle se cum eo colloqui de partiendo regno, quod sororis suæ filios ex illo natos partem regni putabat debere habere. » Id medici non tacuerunt, et ad Dionysium filium sermonem retulerunt. Quo ille commotus, ne agendi cum eo esset Dioni potestas,

put refuser au jeune Dion, qui brûlait d'envie de l'entendre, de le mander en Sicile. Il lui accorda donc sa demande, et fit conduire en grande pompe le philosophe à Syracuse. Dion admira et chérit tellement Platon, qu'il se livrait tout entier à lui. Platon ne fut pas moins charmé de Dion; car, après avoir été cruellement outragé par le tyran, qui avait ordonné de le vendre, il se rendit à ses prières, et revint à la même cour. Sur ces entrefaites, Denys tomba malade. Comme son état inspirait de graves inquiétudes, Dion demanda aux médecins comment il était. Il les pria en même temps que, s'il se trouvait par hasard dans un danger sérieux, ils le lui déclarassent, disant « qu'il voulait l'entretenir sur le partage du royaume, parce qu'il pensait que les enfants nés de sa sœur et de Denys devaient en avoir une partie. » Les médecins ne turent point ce propos; ils le rapportèrent à Denys le fils, qui s'en émut vivement, et **torça** les médecins de donner à son père un somnifère, afin que

negare adolescenti
 quin arcesseret eum,
 quum Dion flagraret
 cupiditate ejus audiendi.
 Dedit ergo huic
 veniam.
 perduxitque eum Syracusas
 magna ambitione.
 Quem Dion admiratus est
 atque adamavit adeo,
 ut se traderet ei totum.
 Neque vero Plato
 delectatus est minus Dione.
 Itaque,
 quum violatus esset
 crudeliter
 a Dionysio tyranno
 (quippe quem
 jussisset venundari),
 tamen rediit eodem,
 adductus precibus
 ejusdem Dionis.
 Interim Dionysius
 incidit in morbum.
 Quo gravi
 quum conflictaretur,
 Dion quæsit a medicis
 quemadmodum se haberet;
 simulque petiit ab iis,
 si forte
 esset majori periculo,
 ut faterentur sibi.
 « Nam se velle
 colloqui cum eo
 de regno partiendo,
 quod putabat
 filios suæ sororis
 natos ex illo
 debere habere
 partem regni. »
 Medici
 non tacuerunt id,
 et retulerunt sermonem
 ad Dionysium filium.
 Quo ille commotus,
 ne potestas esset Dionis
 agendi cum eo

refuser au jeune-homme (Dion)
 qu'il fit-venir lui,
 vu que Dion brûlait
 du désir de l'entendre.
 Il donna donc à celui-ci
 cette permission,
 et fit-conduire lui (Platon) à Syracuse
 avec un grand appareil.
 Lequel Dion admira
 et aima tellement,
 qu'il se livra à lui tout-entier.
 Et d'autre-part Platon
 ne fut pas charmé moins de Dion.
 En conséquence,
 bien qu'il eût été maltraité
 cruellement
 par Denys le tyran
 (lui en effet que Denys
 avait ordonné être vendu),
 cependant il revint là-même (à Syracuse),
 déterminé par les prières
 du même Dion.
 Cependant Denys
 tomba dans une maladie.
 Par laquelle maladie grave
 comme il était tourmenté,
 Dion demanda aux médecins
 comment il se portait;
 et en-même-temps il demanda à eux,
 si par hasard
 il était dans un plus grand danger,
 qu'ils l'avouassent à lui-même.
 « Car il disait lui-même vouloir
 s'entretenir avec lui
 touchant le royaume à-partager,
 parce qu'il croyait
 les fils de sa sœur
 nés de celui-là (Denys)
 devoir avoir
 une partie du royaume. »
 Les médecins
 ne turent pas cela,
 et rapportèrent ce propos
 à Denys le fils.
 Par lequel propos celui-là trouble,
 de peur que le pouvoir ne fût à Dion
 de traiter la question avec lui,

patri soperem medicos dare coegit. Hoc æger sumpto, ut somno sopitus, diem obiit supremum.

III. Tale initium fuit Dionis et Dionysii similitatis; eaque multis rebus aucta est; sed tamen primis temporibus aliquandiu simulata inter eos amicitia mansit. Quumque Dion non desisteret obsecrare Dionysium ut Platonem Athenis arcesse-
ret, et ejus consiliis uteretur, ille, qui in aliqua re vellet patrem imitari, morem ei gessit. Eodemque tempore Philistum historicum¹ Syracusas reduxit, hominem amicum non magis tyranno quam tyrannidi. Sed de hoc in eo meo libro² plura sunt exposita, qui de historicis conscriptus est. Plato autem tantum apud Dionysium auctoritate potuit valuitque eloquentia, ut ei persuaserit tyrannidis facere finem, libertatemque reddere Syracusanis. A qua voluntate Philisti consilio deterritus, aliquanto crudelior esse cœpit.

Dion n'eût pas le pouvoir de conférer avec lui. Le malade prit le breuvage, s'assoupit profondément, et mourut.

III. Tel fut le commencement de la haine cachée que Dion et Denys avaient l'un pour l'autre, et qui s'accrut par plusieurs raisons. Mais d'abord une amitié simulée subsista quelque temps entre eux. Dion ne cessait point de supplier Denys de faire venir Platon d'Athènes et d'user de ses conseils; Denys, qui voulait imiter son père en quelque chose, fit ce qu'il souhaitait; et, en même temps, il rappela à Syracuse l'historien Philiste, plus ami encore de la tyrannie que du tyran. Mais j'ai parlé de Philiste assez au long dans l'ouvrage que j'ai écrit sur les historiens grecs. Platon eut tant de pouvoir sur Denys par son autorité, et tant de force par son éloquence, qu'il lui persuada de mettre fin à la tyrannie et de rendre la liberté aux Syracusains. Mais, détourné de ce dessein par le conseil de Philiste, il n'en devint que plus cruel.

cœgit medicos
dare soporem patri.
Hoc sumpto,
æger,
ut sopitus somno,
obiit supremum diem.

III. Tale fuit
initium simultatis
Dionis et Dionysii ;
eaque aucta est
multis rebus ;
sed tamen
primis temporibus
amicitia simulata
mansit aliquandiu inter eos.
Quumque Dion
non desisteret
obsecrare Dionysium
ut arcesseret Platonem
Athenis,
et uteretur consiliis ejus,
ille, qui vellet
imitari patrem in aliqua re,
gessit morem ei.
Eodemque tempore
reduxit Syracusas
Philistum historicum,
hominem amicum
non magis tyranno
quam tyrannidi.
Sed plura
exposita sunt de hoc
in eo libro meo
qui conscriptus est
de historicis.
Plato autem
potuit tantum auctoritate
valuitque eloquentia
apud Dionysium,
ut persuaserit ei
facere finem tyrannidis
reddereque libertatem
Syracusanis.
A qua voluntate deterritus
consilio Philisti,
cœpit
esse aliquanto crudelior.

força les médecins
de donner un narcotique à son père.
Ce narcotique ayant été pris,
le malade,
comme assoupi par le sommeil,
s'acquitta du dernier jour (mourut).

III. Tel fut
le commencement de l'inimitié
de Dion et de Denys ;
et cette inimitié fut accrue
par de nombreuses circonstances ;
mais cependant
dans les premiers temps
une amitié feinte
subsista quelque-temps entre eux.
Et comme Dion
ne cessait pas
de supplier Denys
qu'il fit venir Platon
d'Athènes,
et se servit des conseils de lui,
celui-là (Denys), qui voulait
imiter son père en quelque chose
fit la volonté à lui.
Et dans le même temps
il fit revenir à Syracuse
Philiste l'historien,
homme ami
non davantage du tyran (Denys)
que de la tyrannie.
Mais des détails plus nombreux
ont été développés sur celui-ci
dans ce livre mien
qui a été écrit
sur les historiens.
Mais Platon
eut-du-pouvoir tellement par son autorité
et eut-de-l'influence tellement par son élo-
auprès de Denys, [quencé
qu'il persuada à lui
de mettre fin à sa tyrannie
et de rendre la liberté
aux Syracusains.
De laquelle volonté détourné
par le conseil de Philiste,
il commença
à être quelque-peu plus cruel.

IV. Qui quidem quum a Dione se superari videret ingenio, auctoritate, amore populi, verens ne, si eum secum haberet, aliquam occasionem sui daret opprimendi, navem ei triremem dedit, qua Corinthum deveheretur, ostendens se id utriusque facere causa, ne, quum inter se timerent, alteruter alterum præoccuparet. Id quum factum multi indignarentur, magnæque esset invidiæ tyranno, Dionysius omnia, quæ moveri poterant, Dionis in naves imposuit, ad eumque misit : sic enim existimari volebat id se non odio hominis, sed suæ salutis fecisse causa. Postea vero quam audivit eum in Peloponneso manum comparare, sibi que bellum facere conari, Areten, Dionis uxorem, alii nuptum dedit, filiumque ejus sic educari jussit ut, indulgendo, turpissimis imbueretur cupiditatibus.

IV. Se voyant surpasser par Dion en lumières, en crédit, en popularité, et craignant, s'il le gardait auprès de lui, de lui fournir quelque occasion de le renverser, il lui donna un navire de trois rangs de rames pour le transporter à Corinthe, lui représentant qu'il le faisait pour tous les deux, car leur défiance mutuelle pouvait leur faire craindre à chacun d'être prévenu par l'autre. Comme cette conduite indignait un grand nombre de citoyens et inspirait une vive haine contre le tyran, Denys fit embarquer tous les effets mobiliers de Dion, et les lui envoya : il voulait faire croire par là qu'il avait agi ainsi, non par haine de la personne, mais pour son propre salut. Mais, après qu'il eut appris que Dion ramassait un corps d'armée, et qu'il songeait à lui faire la guerre, il maria sa femme Arété à un autre, et ordonna qu'on élevât son fils de manière qu'en lui permettant tout il s'abreût des plus honteuses

IV. Qui quidem
 quum videret
 se superari a Dione
 ingenio, auctoritate,
 amore populi,
 verens ne,
 si haberet eum secum,
 daret aliquam occasionem
 opprimendi sui,
 dedit ei
 navem triremem,
 qua deveheretur
 Corinthum,
 ostendens
 se facere id
 causa utriusque,
 ne,
 quum timerent inter se,
 alteruter
 præoccuparet alterum
 Quum multi
 indignarentur id factum,
 essetque magnæ invidiæ
 tyranno,
 Dionysius
 imposuit in naves
 omnia Dionis
 quæ poterant moveri,
 misitque ad eum ;
 volebat enim sic
 existimari
 se fecisse id
 non odio hominis,
 sed causa suæ salutis.
 Postea vero quam audivit
 eum comparare manum
 in Peloponneso,
 conarique
 facere bellum sibi,
 dedit alii nuptum
 Areten,
 uxorem Dionis,
 jussitque filium ejus
 educari sic,
 ut, indulgendo,
 imbueretur
 turpissimis cupiditatibus.

CORNÉLIUS NÉPOS.

IV. Lequel (Denys) à la vérité
 comme il voyait
 lui-même être surpassé par Dion
 en génie, en influence,
 en amour du peuple,
 craignant que,
 s'il avait (gardait) lui avec lui-même,
 il ne *lui* donnât quelque occasion
 de renverser lui-même (Denys),
 il donna à lui
 un vaisseau à-trois-rangs-de-rames,
 sur lequel il fût transporté
 à Corinthe,
lui montrant
 lui-même faire cela
 dans l'intérêt de l'un-et-l'autre,
 de peur que, [tuellement),
 comme ils *se* craignaient entre eux (mu-
 l'un-ou-l'autre
 ne devançât (ne surprit) l'autre.
 Comme de nombreux *Syracusains*
 s'indignaient de cette action, [haine
 et qu'elle était à (excitait une) grande
 au (contre le) tyran,
 Denys
 mit sur des vaisseaux
 tous *les objets* de Dion
 qui pouvaient être déplacés,
 et *les* envoya vers lui :
 il voulait en effet ainsi
 être pensé (que l'on crût)
 lui-même avoir fait cela
 non par haine pour l'homme,
 mais en vue de son salut.
 Mais après qu'il eut entendu *dire*
 lui (Dion) rassembler des forces
 dans le Péloponèse,
 et entreprendre
 de faire la guerre à lui-même (Denys),
 il donna à un autre pour l'épouser
 Arété,
 femme de Dion,
 et ordonna le fils de lui
 être élevé de-telle-sort, [sance,
 que, en *lui* témoignant-de-la-complai-
 il fût pénétré
 des plus honteuses passions.

Nam puero, priusquam pubes esset, scorta adducebantur; vino epulisque obruebatur; neque ullum tempus sobrio relinquebatur. Is usque eo vitæ statum commutatum ferre non potuit, postquam in patriam rediit pater (namque appositæ erant custodes qui eum a pristino victu deducerent), ut sese superiore parte ædium dejecerit, atque ita interierit. Sed illur revertor.

V. Postquam Corinthum pervenit Dion, et eodem perfugit Heraclides, ab eodem expulsus Dionysio, qui præfectus fuerat equitum, omni ratione bellum comparare cœperunt, sed non multum proficiebant, quod multorum annorum tyrannis magnarum opum putabatur. Quam ob causam pauci ad societatem periculi perducebantur. Sed Dion, fretus non tam suis copiis quam odio tyranni, maximo animo, duabus onerariis navibus, quinquaginta annorum imperium, munitum quin-

passions. Avant qu'il fût pubère, on lui amenait des courtisanes; on le chargeait de vin et de viandes; on ne lui laissait aucun moment de sobriété. Cet enfant put si peu supporter un changement de vie, après que son père fut revenu dans sa patrie (car on avait mis auprès de lui des surveillants chargés de le retirer de ses habitudes passées), qu'il se jeta du haut de la maison, et qu'il mourut de sa chute. Mais je reviens où j'en étais.

V. Après que Dion fut arrivé à Corinthe, et qu'Héraclide, chassé aussi par Denys, dont il commandait la cavalerie, se fut retiré dans la même ville, ils se préparèrent de toute manière, l'un et l'autre, à faire la guerre au tyran. Mais ils n'avançaient pas beaucoup, parce qu'une tyrannie de tant d'années était considérée comme fort puissante. C'est pourquoi peu d'hommes se décidaient à partager leurs périls. Mais Dion, ne se confiant pas tant sur ses troupes que sur la haine qu'on portait au tyran, partit, plein de courage, avec deux bâtimens de charge, pour attaquer un empire de cinquante ans, dé-

Nam scorta
 adducebantur puero,
 priusquam esset pūbes;
 obruebatur vino
 epulisque;
 neque ullum tempus
 relinquebatur
 sobrio.
 Is non potuit ferre
 statum vitæ commutatum,
 postquam pater
 rediit in patriam
 (namque custodes
 appositi erant,
 qui deducerent eum
 a pristino victu),
 usque eo ut sese dejecerit
 parte superiorē sēdium,
 atque interierit ita.
 Sed revertor illuc.

V. Postquam Dion
 pervenit Corinthum,
 et Heraclides,
 qui fuerat
 præfectus equitum,
 expulsus
 ab eodem Dionysio,
 per fugit eodem,
 cœperunt
 comparare bellum
 omni ratione;
 sed non proficiebant
 multum,
 quod tyrannis
 multorum amorum
 putabatur
 magnarum opum.
 Ob quam causam
 pauci perducebantur
 ad societatem periculi.
 Sed Dion,
 fretus non tam suis copiis
 quam odio tyranni,
 maximo animo,
 duabus navibus onerariis,
 profectus
 oppugnatum imperium

Car des courtisanes
 étaient amenées à ce jeune-garçon,
 avant qu'il fût en-âge-de-puberté;
 il était surchargé de vin
 et de mets,
 et aucun temps
 n'était laissé à lui
 pour être non-ivre. [porter
 Celui-ci ne put (fut incapable de) sup-
 son état (genre) de vie changé,
 après que son père
 fut revenu dans sa patrie
 (car des gardiens
 avaient été apostés,
 lesquels devaient ramener lui
 de son ancienne manière-de-vivre),
 jusqu'à ce point qu'il se précipita
 de la partie la plus élevée de la maison,
 et périt ainsi.
 Mais je reviens là (à mon récit).

V. Après que Dion
 fut arrivé à Corinthe,
 et qu'Héraclide,
 qui avait été
 commandant des cavaliers,
 chassé
 par le même Denys,
 se fut réfugié au-même-endroit,
 ils commencèrent
 à préparer la guerre
 par tous les moyens;
 mais ils n'avançaient pas
 beaucoup,
 parce qu'une tyrannie
 de nombreuses armées
 était réputée
 être en possession de grandes forces.
 Pour lequel motif
 peu étaient (pouvaient être) amenés
 au partage du péril.
 Mais Dion,
 comptant non pas tant sur ses forces
 que sur la haine du (pour le) tyran,
 avec un très-grand courage,
 avec deux vaisseaux de-transport,
 étant parti
 pour attaquer une puissance

gentis longis navibus¹, decem equitum, centum peditum milibus, profectus oppugnatum, quod omnibus gentibus admirabile est visum, adeo facile perculit, ut, post diem tertium quam Siciliam attigerat, Syracusas introierit : ex quo intelligi potest nullum esse imperium tutum, nisi benevolentia munitum. Eo tempore aberat Dionysius, et in Italia classem operiebatur², adversariorum ratus neminem sine magnis copiis ad se venturum. Quæ res eum fefellit : nam Dion iis ipsis, qui sub adversarii fuerant potestate, regios spiritus repressit, totiusque ejus partis Siciliæ potitus est, quæ sub Dionysii potestate fuerat ; parique modo urbis Syracusarum, præter arcem³ et insulam adjunctam oppido, ecque rem perduxit, ut talibus pactionibus pacem tyrannus facere vellet : « Siciliam Dion obtineret ; Italiam Dionysius ; Syracusas Apollocrates⁴, cui maximam fidem uni habebat Dionysius. »

fendu par cinq cents galères, cent mille hommes de pied et dix mille chevaux, et, ce qui étonna toutes les nations, il l'abattit si facilement, que le troisième jour après avoir touché en Sicile, il entra dans Syracuse. D'où l'on peut conclure qu'aucune domination n'est assurée, si elle n'a pour rempart l'amour du peuple. Denys était alors absent, et il attendait sa flotte en Italie, croyant qu'aucun de ses ennemis ne viendrait à lui sans de grandes forces. Mais il fut bien déçu ; car Dion réprima l'orgueil du tyran en se servant de ceux-là même qui avaient été sous la puissance de son adversaire. Il s'empara de toute cette partie de la Sicile qui avait été soumise à Denys, et de la même manière, de Syracuse, à l'exception de la citadelle et de l'île attenante à la ville. Il conduisit l'affaire au point que Denys voulut conclure la paix aux conditions suivantes : « Dion posséderait la Sicile, Denys l'Italie, et Apollocrate, dans qui seul il avait la plus grande confiance, Syracuse. »

quinquaginta annorum,
 munitum,
 quingentis navibus longis,
 decem millibus equitum,
 centum peditum,
 quod visum est admirabile
 omnibus gentibus,
 perculit adeo facile,
 ut, post tertium diem
 quam attigerat Siciliam,
 introierit Syracusas :
 ex quo potest intelligi
 nullum imperium
 esse tutum,
 nisi munitum
 benevolentia.
 Eo tempore
 Dionysius aberat,
 et opperiebatur classem
 in Italia,
 ratus
 neminem adversariorum
 venturum ad se
 sine magnis copiis.
 Quæ res fefellit eum :
 nam Dion iis ipsis,
 qui fuerant
 sub potestate adversarii,
 repressit spiritus regios,
 potitusque est
 totius ejus partis Siciliæ
 quæ fuerat
 sub potestate Dionysii ;
 parique modo
 urbis Syracusarum,
 præter arcem et insulam
 adjunctam oppido ;
 perduxitque rem eo
 ut tyrannus
 vellet facere pacem
 talibus pactionibus :
 « Dion obtineret Siciliam
 Dionysius Italiam ;
 Apollocrates,
 cui uni Dionysius
 habebat maximam fidem,
 Syracusas. »

de cinquante années,
 forte
 de cinq-cents vaisseaux longs,
 de dix milliers de cavaliers,
 cent milliers de fantassins,
 ce qui parut admirable
 à toutes les nations,
 la renversa tellement facilement, [après]
 que après le troisième jour (trois jours
 qu'il avait touché la (abordé en) Sicile,
 il entra dans Syracuse :
 par quoi il peut être compris
 aucune puissance
 n'être sûre,
 sinon appuyée
 sur l'affection.
 En ce temps
 Denys était-absent,
 et attendait sa flotte
 en Italie,
 persuadé
 aucun de ses ennemis
 ne devoir venir vers lui-même
 sans de grandes forces.
 Laquelle chose (croyance) trompa lui :
 car Dion avec ceux-là même,
 qui avaient été
 sous le pouvoir de son ennemi,
 comprima ses aspirations de-roi,
 et s'empara
 de toute cette partie de la Sicile
 qui avait été
 sous le pouvoir de Denys ;
 et d'une pareille manière
 il s'empara de la ville de Syracuse,
 hormis la citadelle et l'île
 jointe à la place ;
 et il amena l'affaire à ce point
 que le tyran
 voulût faire la paix
 à de telles conditions :
 « que Dion possédât la Sicile,
 Denys l'Italie ;
 qu'Apollocrate,
 en lequel seul Denys
 avait la plus grande confiance,
 possédât Syracuse. »

VI. Has tam prosperas tamque inopinatas res consecuta est subita commutatio, quod fortuna sua mobilitate, quem paulo ante extulerat, demergere est adorsa. Primum in filio, de quo commemoravi supra, suam vim exercuit. Nam, quum uxorem reduxisset, quæ alii fuerat tradita, filiumque vellet revocare ad virtutem a perdita luxuria, accepit gravissimum patris vulnus morte filii. Deinde orta dissensio est inter eum et Heraclidem : qui quidem, Dioni principatum non concedens, factionem comparavit. Neque is minus valebat apud optimates, quorum consensu præerat classi, quum Dion exercitum pedestrem teneret. Non tulit hoc animo æquo Dion, et versum illum Homeri retulit ex secunda rhapsodia, in quo hæc sententia est : « Non posse bene geri rempublicam multorum imperiis¹. » Quod dictum magna invidia consecuta est :

VI. Un changement subit suivit des succès si prospères et si inopinés ; la fortune, dans son inconstance, entreprit d'abîmer celui qu'un peu auparavant elle avait élevé. Elle exerça d'abord sa cruauté sur le fils, dont j'ai parlé ci-dessus ; car, lorsque Dion eut repris sa femme, qui avait été donnée à un autre, et voulut ramener son fils de la plus excessive débauche à la vertu, ce père reçut par sa mort une douloureuse blessure. Il s'éleva ensuite une dissension entre lui et Héraclide. Celui-ci, qui ne voulait pas céder le premier rang, forma une faction ; il n'avait pas moins de crédit que Dion parmi les grands, du consentement desquels il était à la tête de l'armée navale, pendant que Dion commandait l'armée de terre. Dion ne put se résigner, et cita le vers d'Homère, au second livre de l'*Iliade*, où se trouve cette maxime « que l'État ne peut être bien gouverné par plusieurs maîtres. » Ce mot souleva une grande haine contre lui ;

VI. Commutatio subita
 consecuta est has res
 tam prosperas
 tamque inopinatas,
 quod fortuna
 sua mobilitate
 adorsa est demergere
 quem paulo ante
 extulerat.
 Primum exercuit suam vim
 in filio,
 quem commemoravi
 supra.
 Nam,
 quum reduxisset uxorem,
 quæ tradita fuerat alii,
 velletque revocare filium
 a luxuria perditæ
 ad virtutem,
 accepit parens
 vulnus gravissimum
 morte filii.
 Deinde dissensio orta est
 inter eum et Heraclidem :
 qui quidem,
 non concedens Dioni
 principatum,
 comparavit factionem.
 Neque is valebat minus
 apud optimates,
 consensu quorum
 præerat classi,
 quum Dion
 teneret
 exercitum pedestrem.
 Dion non tulit hoc
 animo æquo,
 et retulit
 illum versum Homeri
 ex secunda rhapsodia,
 in quo est hæc sententia :
 « Republicam
 non posse geri bene
 imperiis multorum. »
 Quod dictum
 magna invidia
 consecuta est :

VI. Un changement soudain
 suivit ces événements
 si heureux
 et si inattendus,
 parce que la fortune
 avec son inconstance *ordinaire*
 entreprit de plonger *dans l'abîme*
 celui que peu auparavant
 elle avait élevé.
 D'abord elle exerça sa rigueur
 dans *la personne de son fils*,
 que j'ai mentionné
 ci-dessus.
 Car,
 après qu'il avait ramené *chez lui son*
 épouse,
 qui avait été donnée à un autre,
 et qu'il voulait rappeler *son fils*
 d'une débauche effrénée
 à la vertu,
 il reçut *comme père*
 une blessure très-grave
 par la mort de *son fils*.
 Ensuite un désaccord s'éleva
 entre lui et Héraclide :
 lequel à la vérité,
 ne cédant pas à Dion
 le premier-rang,
 forma un parti. [*que Dion*
 Et celui-ci n'était pas - puissant moins
 auprès des grands,
 par l'assentiment desquels
 il était-à-la-tête de la flotte,
 tandis que Dion
 possédait
 l'armée de-terre.
 Dion ne supporta pas cela
 d'une âme égale,
 et il cita
 ce vers d'Homère
tiré du second chant,
 dans lequel est cette pensée :
 « L'État
 ne pouvoir pas être administré bien
 par l'autorité de *chefs* nombreux. »
 Laquelle parole
 une grande haine
 suivit :

namque aperuisse videbatur se omnia in sua potestate esse velle. Hanc ille non lenire obsequio, sed acerbitate opprimere studuit, Heraclidemque, quum Syracusas venisset, interficiendum curavit.

VII. Quod factum omnibus maximum timorem injecit : nemo enim, illo interfecto, se tutum putabat. Ille autem, adversario remoto, licentius eorum bona, quos sciebat adversus se sensisse, militibus dispertivit. Quibus divisis, quum quotidiani maximi fierent sumptus, celeriter pecunia deesse cœpit; neque, quo manus porrigeret, suppetebat, nisi in amicorum possessiones. Id ejusmodi erat ut, quum milites reconciliasset, amitteret optimates. Quarum rerum cura frangebatur; et, insuetus male audiendi, non æquo animo ferebat de se ab his male existimari, quorum paulo ante in cœlum fuerat

car il semblait avoir déclaré par là qu'il voulait que tout fût sous sa puissance. Il s'appliqua, non à adoucir la haine par la complaisance, mais à la réprimer par la rigueur, et fit tuer Héraclide, lorsqu'il fut arrivé à Syracuse.

VII. Cette action causa la plus grande crainte à tout le monde; car, Héraclide mis à mort, personne ne se croyait en sûreté. Dion, ayant écarté son adversaire, partagea plus librement aux soldats les biens de ceux qu'il avait opposés à ses intérêts. Ces biens distribués, comme il se faisait tous les jours de très-grandes dépenses, l'argent commença bientôt à lui manquer, et il ne vit plus à quoi s'en prendre, sinon aux biens de ses amis. Telle était sa position, qu'en gagnant les soldats, il perdait les grands. Ces chagrins l'accablaient. N'étant point accoutumé à un mauvais renom, il ne souffrait point patiemment d'être mesestimé de ceux qui peu auparavant l'avaient

namque videbatur
aperuisse
se velle omnia
esse in sua potestate.
Ille studuit
non lenire hanc
obsequio,
sed opprimere acerbitate,
curavitque Heraclidem
interficiendum.
quum venisset Syracusas.

VII. Quod factum
injecit omnibus
maximum timorem :
nemo enim,
illo interfecto,
putabat se tutum.
Ille autem,
adversario remoto,
dispertivit militibus
licentius
bona eorum
quos sciebat sensisse
adversus se.
Quibus divisis,
quum maximi sumptus
quotidiani
fierent,
pecunia cœpit deesse
celeriter;
neque suppetebat
quo porrigeret manus,
nisi in possessiones
amicorum.
Id erat ejusmodi
ut, quum reconciliasset
milites,
amitteret optimates.
Cura quarum rerum
frangebatur ;
et, insuetus
audiendi male,
non ferebat
animo æquo
existimari male
de se
aò his

car il paraissait
avoir manifesté
lui-même vouloir toutes choses
être en son pouvoir.
Celui-là (Dion) s'appliqua
non pas à adoucir cette *haine*
par *sa* condescendance,
mais à l'étouffer par *sa* rigueur,
et il prit-soin d'Héraclide
devant être tué,
après qu'il était venu à Syracuse.

VII. Laquelle action
jeta dans (inspira à) tous
une très-grande crainte :
personne en effet,
celui-là ayant été tué,
ne croyait soi-même en-sûreté.
Cependant celui-là (Dion),
son ennemi ayant été écarté,
distribua aux soldats
par-un-excès-de-pouvoir
les biens de ceux
qu'il savait avoir pensé
contre lui-même.
Lesquels *biens* ayant été partagés,
comme de très-grandes dépenses
de-chaque-jour
se faisaient,
l'argent commença à manquer
promptement ;
et il ne se présentait pas à *lui*
où il étendrait les mains,
sinon sur les propriétés
de *ses* amis. [pour résultat]
Cela était de-telle-nature (devait avoir
que, après qu'il avait regagné
les soldats,
il perdit les grands.
Par le souci desquelles choses
il était brisé ;
et, inhabitué
à entendre *parler* mal de *lui*,
il ne supportait pas
d'une âme égale
être pensé mal (qu'il y eût une mauvaise
sur lui-même [opinion]
de-la-part de ceux

elatus laudibus. Vulgus autem, offensa in eum militum voluntate, liberius loquebatur, et tyrannum non ferendum dictitabat.

VIII. Hæc ille intuens quum, quemadmodum sedaret, nesciret, et, quorsum evaderent, timeret, Callicrates quidam, civis Atheniensis, qui simul cum eo ex Peloponneso in Siciliam venerat, homo et callidus et ad fraudem acutus, sine ulla religione ac fide, adit ad Dionem, et ait : « Eum in magno periculo esse, propter offensionem populi et odium militum; quod nullo modo evitare posset, nisi alicui suorum negotium daret, qui se simularet illi inimicum; quem si invenisset idoneum, facile omnium animos cogniturum, adversariosque sublaturum, quod inimici ejus dissidenti suos sensus aperturi forent. » Tali consilio probato, excipit has partes ipse Calli-

élevé jusqu'au ciel par leurs éloges. Le bas peuple, voyant qu'il était devenu désagréable aux soldats, ne cessait de dire que le tyran était insupportable.

VIII. Tandis que Dion, considérant l'état des choses, ne savait comment calmer l'exaspération dont il craignait les effets, un certain Callicrate, citoyen d'Athènes, qui était venu avec lui du Péloponèse en Sicile, homme fin et adroit à tromper, sans aucune religion, sans aucune foi, vint le trouver, et lui dit qu'il était dans un grand danger à cause du mécontentement du peuple et de la haine des soldats; qu'il ne pourrait s'y soustraire qu'en chargeant quelqu'un des siens de se feindre son ennemi; que, s'il en trouvait un qui fût propre à cette commission, il connaîtrait aisément les dispositions de tout le monde, et se déferait de ses adversaires, parce qu'ils découvriraient leurs sentiments à un homme en mésintelligence avec lui. Ce dessein approuvé, Callicrate prend lui-

laudibus quorum
paulo ante
elatus fuerat in cœlum.
Vulgus autem,
voluntate militum
offensa in eum,
loquebatur liberius,
et dictitabat
tyrannum non ferendum.

VIII. Quum ille,
intuens hæc,
nesciret
quemadmodum sedaret,
et timeret
quorsum evaderent,
quidam Callicrates,
civis Atheniensis,
qui venerat
simul cum eo
ex Peloponneso
in Siciliam,
homo et callidus
et acutus ad fraudem,
sine ulla religione
ac fide,
adit ad Dionem,
et ait « Eum
esse in magno periculo,
propter offensionem populi
et odium militum ;
quod posset evitare
nullo modo,
nisi daret negotium
alicui suorum,
qui simularet
se inimicum illi ;
quem si invenisset
idoneum,
cogniturum facile
animos omnium,
sublaturumque
adversarios,
quod inimici ejus
aperturi forent suos sensus
dissidenti. »
Tali consilio probato,
Callicrates ipse

par les louanges desquels
peu auparavant
il avait été élevé au ciel.
D'autre-part le peuple,
les dispositions des soldats
étant irrités contre lui,
parlait plus librement,
et disait-à-tout-moment
le tyran n'être pas supportable.

VIII. Tandis que celui-là (Dion)
considérant ces *dispositions*,
ne-savait-pas
comment il *les* apaiserait,
et se-demandait-avec-crainte
où elles aboutiraient,
un certain Callicrate,
citoyen athénien,
qui était venu
en-même-temps avec (que) lui
du Péloponèse
en Sicile,
homme et rusé
et subtil pour la tromperie,
sans aucune religion
et sans foi,
se rend auprès de Dion,
et dit « Lui
être dans un grand danger,
à-cause-de l'irritation du peuple
et de la haine des soldats ;
danger qu'il ne pouvait éviter
d'aucune manière,
à moins qu'il ne donnât mission
à quelqu'un des siens,
qui feindrait
lui-même être ennemi de lui (de Dion) ;
lequel s'il avait trouvé (s'il trouvait un
propre à ce rôle, [homme])
lui devoir connaître facilement
les dispositions de tous,
et devoir faire-disparaître
ses adversaires,
parce que les ennemis de lui
découvriraient leurs sentiments
à un homme faisant-scission avec lui. »
Un tel conseil ayant été approuvé,
Callicrate lui-même

crates, et se armat imprudentia Dionis. Ad eum interficiendum socios conquirat; adversarios ejus convenit, conjurationem confirmat. Res, multis consiliis quæ gereretur, elata, defertur ad Aristomachen, sororem Dionis, uxoremque Areten. Illæ, timore perterritæ, conveniunt cujus de periculo timebant. At ille negat a Callicrate fieri sibi insidias, sed illa, quæ agerentur, fieri præcepto suo. Mulieres nihilo secius Callicratem in ædem Proserpinæ deducunt, ac jurare cogunt nihil ab illo periculi fore Dioni. Ille hac religione non modo ab incepto non deteritus, sed ad maturandum concitatus est, verens ne prius consilium suum aperiretur quam cœnata perfecisset.

IX. Hac mente, proximo die festo, quum a conventu remotum se Dion domi teneret, atque in conclavi edito recubuis-

même ce rôle, et s'arme de l'imprudence de Dion. Il cherche des complices pour lui ôter la vie; il s'abouche avec ses adversaires; il forme une conjuration. La chose, confiée à beaucoup de personnes, ayant transpiré, est rapportée à Aristomaque, sœur de Dion, et à son épouse Arété. Ces femmes effrayées vont trouver celui qu'elles croient en danger. Mais Dion leur dit que Callicrate ne lui tend pas de piège, et que ce qui se fait, se fait par son ordre. Elles n'en conduisent pas moins Callicrate dans le temple de Proserpine, et le forcent d'y jurer que Dion n'a rien à craindre de lui. Non-seulement celui-ci ne fut point détourné par ce serment de son entreprise, mais il en fut plus animé à la hâter, craignant que le projet ne fût découvert avant qu'il l'eût exécuté.

IX. Dans cette résolution, le premier jour de fête, pendant que Dion se tenait chez lui, éloigné de la foule, et reposait dans un ca-

excipit has partes
 et se armat
 imprudentia Dionis.
 Conquirit socios
 ad eum interficiendum ;
 convenit adversarios ejus,
 confirmat conjurationem.
 Res, quæ gereretur
 multis consciis,
 elata,
 defertur ad Aristomachen,
 sororem Dionis,
 uxoremque Areten.
 Illæ, perterritæ timore,
 conveniunt
 de periculo cujus
 timebant.
 At ille negat
 insidias fieri sibi
 a Callicrate,
 sed illa, quæ agerentur,
 fieri suo præcepto.
 Mulieres nihilo secius
 deducunt Callicratem
 in ædem Proserpinæ,
 ac cogunt jurare
 nihil periculi
 fore Dionis
 ab illo.
 Ille non modo
 non deterritus est
 ab incepto
 hac religione,
 sed concitatus est
 ad maturandum,
 verens ne suum consilium
 aperiretur
 priusquam perfecisset
 conata.

IX. Hac mente,
 proximo die festo,
 quum Dion
 se teneret domi
 remotum a conventu,
 atque recubisset
 in conclavi edito,
 tradit consciis

prend ce rôle
 et s'arme
 de l'imprudence de Dion.
 Il cherche-de-tous-côtés des compagnons
 pour le tuer ;
 il va-trouver les ennemis de lui,
 il organise une conspiration.
 Cette affaire, qui se conduisait
 beaucoup d'hommes en ayant-connaissances,
 ayant été divulguée,
 est dénoncée à Aristomaque,
 sœur de Dion,
 et à son épouse Arété.
 Celles-là, épouvantées de frayeur,
 vont trouver celui
 pour le danger duquel
 elles craignaient.
 Mais celui-là nie
 des embûches être faites (tendues) à lui
 par Callicrate,
 mais dit ces choses, qui se menaient,
 se faire sur son ordre.
 Les femmes en rien moins (néanmoins)
 conduisent Callicrate
 dans le temple de Proserpine,
 et le forcent de jurer
 rien de (aucun danger
 ne devoir être à Dion
 de-la-part-de lui.
 Celui-là non-seulement
 ne fut pas détourné
 de son entreprise
 par cet engagement-religieux,
 mais fut excité
 à la hâter,
 craignant que son dessein
 ne fût découvert
 avant qu'il eût mené-à-fin
 ses tentatives.

IX. Dans, cette résolution,
 au plus proche (premier) jour de fête,
 comme Dion
 se tenait (restait) dans sa maison
 éloigné de l'assemblée,
 et s'était couché
 dans un appartement élevé (d'en haut),
 il livre à ses complices

set, consciis loca munitiora oppidi tradit, domum custodibus sepi, a foribus qui non discedant, certos præficit. Navem trirèmem armatis ornat, Philostratoque fratri suo tradit, eamque in portu agitari jubet, ut si exercere remiges vellet; cogitans, si forte consiliis obstitisset fortuna, ut haberet quo fugeret ad salutem. Suorum autem e numero Zacynthios adolescentes¹ quosdam eligit, quum audacissimos, tum viribus maximis, hisque dat negotium ut ad Dionem eant inermes, sic uti conveniendi gratia viderentur venire. Hi propter notitiam sunt intromissi. At illi, ut limen ejus intrarunt, foribus obseratis, in lecto cubantem invadunt, colligant: fit strepitus, adeo ut exaudiri posset foris. Illic, sicut ante sæpe dictum est, quam invisâ sit singularis potentia, et miseranda vita,

binet, à l'étage supérieur, il livre les postes les plus fortifiés de la ville aux conjurés, cerne les maisons avec des gardes, place des gens sûrs aux portes, avec ordre de n'en pas bouger, garnit une trirème d'hommes armés, la confie à Philostrate, son frère, et lui ordonne de la promener dans le port, comme s'il voulait exercer les rameurs, afin que, si la fortune traversait ses desseins, il lui restât un moyen de se mettre en sûreté. Dans le nombre des siens, il choisit quelques jeunes Zacynthiens, très-hardis et très-vigoureux, et les charge d'aller désarmés chez Dion, de manière qu'ils paraissent venir le visiter. Ceux-ci, étant connus, sont introduits. Mais dès qu'ils sont entrés, ils ferment la porte à clef, se jettent sur Dion, le saisissent dans son lit et le garrottent. Il se fit un grand bruit, tel qu'on pouvait l'entendre du dehors. Dans cette occasion, il fut facile à chacun de sentir, comme il a été souvent dit auparavant, combien la puissance d'un particulier est odieuse, et combien est misérable la vie de ceux

loca munitiora oppidi,
 septi domum custodibus,
 praeficit certos,
 qui non discebant a foribus.
 Ornat armatis
 navem triremem,
 traditque
 suo fratri Philostrate,
 jubetque eam
 agitari in portu,
 ut si vellet
 exercere remiges;
 cogitans,
 si forte fortuna
 obstitisset consiliis,
 ut haberet
 quo fugeret ad salutem
 Eligit autem
 e numero suorum
 quosdam adolescentes
 Zacynthios,
 quum audacissimos,
 tum maximis viribus,
 datque negotium his
 ut inermes
 eant ad Dionem,
 sic
 uti viderentur venire
 gratia conveniendi.
 Hi intromissi sunt
 propter notitiam.
 At illi,
 ut intrarunt
 limen ejus,
 foribus obseratis,
 invadunt
 cubantem in lecto,
 colligant:
 fit strepitus,
 adeo ut posset exaudiri
 foris.
 Hic fuit facile cuivis
 intellectu,
 sicut dictum est saepe
 ante,
 quam potentia singularis
 sit invisa,

les endroits les plus fortifiés de la place,
 entoure la maison de Dion de gardes,
 dispose des hommes sûrs,
 qui ne devaient pas s'éloigner des portes.
 Il garnit de gens armés
 un vaisseau à-trois-rangs-de-rames,
 et le remet
 à son frère Philostrate,
 et ordonne ce vaisseau
 être manœuvré dans le port,
 comme s'il voulait
 exercer les rameurs;
 songeant,
 si par hasard la fortune
 faisait-obstacle à ses projets,
 à ce qu'il eût un endroit
 où il pût fuir pour son salut.
 D'autre-part il choisit
 d'entre le nombre des siens
 certains jeunes-hommes
 de-Zacynthe,
 et très-audacieux,
 et doués de très-grandes forces,
 et donne mission à ceux-ci
 que sans-armes
 ils aillent vers Dion,
 de-telle-sorte
 qu'ils parussent venir
 en vue de le visiter.
 Ceux-ci furent introduits [les connaissait.
 à-cause-de la connaissance (parce qu'on
 Mais ceux-là,
 dès qu'ils furent entrés
 dans le seuil (la chambre) de lui,
 les portes ayant été fermées,
 se jettent-sur lui
 couché dans son lit,
 le garrottent:
 il se fait un bruit,
 à-tel-point qu'il pouvait être entendu
 au dehors.
 Alors il fut facile à tout homme
 de comprendre,
 comme il a été dit souvent par moi
 auparavant,
 combien le pouvoir d'un-seul
 est odieux,

qui se metui quam amari malunt, cuius facile intellectu fuit. Namque illi ipsi custodes, si propitia fuissent voluntate, foribus effractis servare eum potuissent, quod illi inermes, telum foris flagitantes, vivum tenebant. Cui quum succurreret nemo, Lyco quidam Syracusanus per fenestras gladium dedit, quo Dion interfectus est.

X. Confecta cæde, quum multitudo visendi gratia introisset, nonnulli ab insciis pro noxiis conciduntur. Nam celeri rumore dilato, Dioni vim allatam, multi concurrerant, quibus tale facinus displicebat. Hi, falsa suspitione ducti, immerentes, ut sceleratos, occidunt. Hujus de morte ut palam factum est, mirabiliter vulgi immutata est voluntas : nam qui vivum eum tyrannum vocitarant, iidem liberatorem patriæ tyrannique expulsorem prædicabant. Sic subito misericordia odio successerat, ut eum suo sanguine, si possent, ab Ache-

qui aiment mieux être craints qu'aimés : car, si les gardes mêmes de Dion eussent été dans des dispositions favorables, ils auraient pu le sauver en brisant la porte, puisque ses assassins étaient sans armes et en demandaient à ceux du dehors. Comme personne ne venait à son secours, un certain Lycon, Syracusain, leur passa par la fenêtre une épée, avec laquelle il fut tué.

X. Le meurtre une fois accompli, la multitude étant entrée pour voir ce qui s'était passé, quelques personnes furent massacrées par méprise ; car le bruit s'était bientôt répandu qu'on avait attenté à la vie de Dion, et un grand nombre de citoyens, qu'un tel crime indignait, étaient accourus. Égarés par de faux soupçons, ils égorgèrent des innocents comme coupables. Dès que la mort de Dion fut divulguée, l'esprit du peuple changea d'une manière étonnante ; car ceux qui, de son vivant, le nommaient sans cesse tyran, l'appelaient alors publiquement le libérateur de la patrie et le destructeur de la tyrannie. La compassion avait si subitement succédé à la haine, qu'ils

et miseranda vita
 qui malunt
 se metui
 quam amari.
 Namque illi custodes ipsi,
 si fuissent
 voluntate propitia,
 potuissent servare
 foribus effractis,
 quod illi inermes
 flagitantes telum foris,
 tenebant vivum. [ret,
 Cui quum nemo succurre-
 quidam Lyco, Syracusanus,
 dedit per fenestras
 gladium,
 quo Dion interfectus est.

X. Cæde confecta,
 quum multitudo introisset
 gratia visendi,
 nonnulli
 conciduntur pro noxiis
 ab insciis.
 Nam rumore celeri
 cilato,
 vim allatam Dioni,
 multi concurrerant,
 quibus tale facinus
 displicebat.
 Hi, ducti
 suspicione falsa,
 occidunt ut sceleratos
 immerentes.
 Ut factum est palam
 de morte hujus,
 voluntas vulgi
 immutata est mirabiliter:
 nam qui
 vocitarant tyrannum
 eum vivum.
 iidem prædicabant
 liberatorem patriæ
 expulsoremque tyranni.
 Misericordiâ subito
 successerat sic odio,
 ut cuperent,
 si possent,

CORNÉLIUS NÉPOS.

et combien est à plaindre la vie
 de ceux qui aiment mieux
 eux-mêmes être craints
 plutôt qu'être aimés.
 Car ces gardes mêmes,
 s'ils avaient été
 de (dans des) dispositions favorables,
 auraient pu sauver *lui*
 les portes ayant été brisées, [armes,
 parce que ceux-là (les agresseurs) sans-
 demandant une arme au dehors,
 tenaient *Dion* vivant.
 Comme personne ne le secourait,
 un certain Lyco, Syracusain,
 donna par la fenêtre
 une épée,
 avec laquelle *Dion* fut tué.

X. Le meurtre étant accompli,
 comme la multitude était entrée
 en vue de voir,
 quelques-uns
 sont massacrés comme coupables
 par des *gens* qui-ne-savaient-pas.
 Car un bruit rapide
 s'étant répandu,
 violence avoir été apportée (faite à *Dion*,
 beaucoup étaient accourus,
 auxquels un tel attentat
 déplaisait.
 Ceux-ci, entraînés
 par un soupçon faux,
 tuent comme criminels
 des *gens* qui-ne-le-méritaient-pas.
 Dès que *le fait* eut été mis en-public (di-
 au-sujet-de la mort de celui-ci, [vulgué)
 les dispositions du peuple
 furent changées d'une-*façon-étonnante*
 car ceux qui
 avaient appelé tyran
 lui vivant,
 les mêmes *hommes* l'exaltaient
 comme libérateur de la patrie
 et bannisseur du tyran.
 La pitié tout à coup
 avait succédé tellement à la haine.
 qu'ils souhaitaient,
 s'ils l'avaient pu,

ronte cuperent redimere. Itaque in urbe¹, celeberrimo loco, elatus publice, sepulcri monumento donatus est. Diem obiit circiter annos quinquaginta quinque natus, quartum post annum quam ex Peloponneso in Siciliam redierat.

IPHICRATES.

I. Iphicrates², Atheniensis, non tam magnitudine rerum gestarum quam disciplina militari nobilitatus est. Fuit enim talis dux, ut non solum ætatis suæ cum primis compararetur, sed ne de majoribus natu quidem quisquam anteponeretur. Multum vero in bello est versatus, sæpe exercitibus præfuit³, nusquam culpa sua male rem gessit, semper consilio vicit, tantumque eo valuit, ut multa in re militari partim nova attulerit, partim meliora fecerit. Namque ille pedestria arma

auraient désiré le retirer des enfers, s'ils l'eussent pu, au prix de leur sang. Aussi fut-il enseveli dans la ville et dans le lieu le plus fréquenté, et l'État fit les frais de ses funérailles et de son tombeau. Dion mourut âgé d'environ cinquante-cinq ans, la quatrième année après son retour du Péloponèse.

IPHICRATE.

I. L'Athénien Iphicrate dut son illustration moins à la grandeur de ses exploits qu'à sa science militaire. En effet, c'était un si habile capitaine, que non-seulement on le comparait aux premiers de son siècle, mais qu'on ne lui préférerait même aucun de ses devanciers. Il passa presque toute sa vie dans les camps, et commanda souvent les armées. Nulle part il n'échoua par sa faute, et toujours il vainquit à force d'habileté; car l'art militaire lui doit une foule d'innovations heureuses, ou d'améliorations importantes. Il changea les armes de

redimere eum ab Acheronte
suo sanguine.
Itaque, elatus publice,
donatus est
monumento sepulcri
in urbe,
loco celeberrimo.
Obiit diem
natus [nos
quinquaginta quinque an-
circiter,
quartum annum
postquam redierat
ex Peloponneso
in Siciliam.

racheter lui de l'Achéron
par (au prix de) leur sang. [l'État,
En-conséquence, enterré aux-frais-de-
il fut gratifié
du monument d'un tombeau
dans la ville,
dans l'endroit le plus fréquenté.
Il s'acquitta du dernier jour (mourut)
étant né
depuis cinquante-cinq ans
environ,
la quatrième année
après qu'il était revenu
du Péloponèse
en Sicile.

IPHICRATES.

I. Iphicrates,
Atheniensis,
nobilitatus est
non tam magnitudine
rerum gestarum
quam disciplina militari.
Fuit enim talis dux
ut non solum
compararetur cum primis
sue ætatis,
sed ne quisquam quidem
de majoribus natu
anteponeretur.
Versatus est vero multum
in bello,
præfuit sæpe exercitibus,
gessit rem male
nusquam
sua culpa,
vicit semper consilio,
valuitque tantum eo
ut partim attulerit nova,
partim fecerit meliora
multa
in re militari.
Namque ille mutavit
arma pedestria,
quum

IPHICRATE.

I. Iphicrate,
Athénien,
fut illustré
non pas tant par la grandeur
des choses accomplies
que par la science militaire.
Il fut en effet un tel général
que non-seulement
il était comparé avec les premiers
de son siècle,
mais que pas même quelqu'un
de ceux plus anciens par la naissance
ne lui était préféré.
Or il s'agita (vécut) beaucoup
à la guerre,
commanda souvent des armées,
ne conduisit l'affaire mal (n'échoua)
nulle-part
par sa faute,
vainquit toujours par la sagesse,
et eut-de-la-vigueur tellement par elle
qu'en-partie il apporta (introduisit) nou-
en-partie il fit meilleures [vieux,
beaucoup de choses
dans l'art de-la-guerre.
En effet, celui-là changea
les armes du-fantassin,
alors que

mutavit, quum ante illum imperatorem maximis clypeis, brevibus hastis, minutis gladiis uterentur; ille e contrario peltam pro parma fecit, a quo postea *peltastæ*¹ pedites appellantur, ut ad motus concursusque essent leviores. Hastæ modum duplicavit, gladios longiores fecit. Idem genus loricarum mutavit, et, pro sertis atque æneis, linteas² dedit. Quo facto expeditiores milites reddidit : nam, pondere detracto, quod æque corpus tegetet et leve esset, curavit.

II. Bellum cum Thracibus gessit³; Seuthen, socium Atheniensium, in regnum restituit. Apud Corinthum tanta severitate exercitui præfuit, ut nullæ unquam in Græcia neque exercitiores copiæ, neque magis dicto audientes fuerint duci; in eamque consuetudinem adduxit ut, quum prælii signum ab imperatore esset datum, sine ducis opera sic ordinatæ

l'infanterie. Avant qu'il commandât, elle se servait de très-grands boucliers, de piques courtes, de petites épées. Iphicrate, au contraire, substitua la *pelte* à la *parme*, ce qui fit ensuite appeler *peltastes* les fantassins; il les rendit ainsi plus légers pour les mouvements et pour les attaques. Il doubla la mesure de la pique; il allongea les épées. Il changea aussi la matière des cuirasses, et, à la place de celles qui étaient faites d'anneaux d'airain, il en donna de lin. Les soldats devinrent ainsi plus lestes; car, en diminuant le poids de leur armure, il leur en procura une qui couvrait également le corps sans l'appesantir.

II. Il fit la guerre aux Thraces, et rétablit dans son royaume Seuthès, allié des Athéniens. A Corinthe, il commanda l'armée avec une si grande rigidité, qu'il n'y eut jamais dans la Grèce de troupes mieux exercées ni plus obéissantes; il les accoutuma à savoir si bien se mettre d'elles-mêmes en bataille, que chaque soldat semblait avoir

ante illum imperatorem ,
 uterentur
 maximis clypeis,
 hastis brevibus,
 minutis gladiis ;
 ille e contrario
 fecit peltam
 pro parma,
 a quo postea
 pedites
 appellantur peltastæ,
 ut essent leviores
 ad motus concursusque.
 Duplicavit modum
 hastæ,
 fecit gladios longiores.
 Idem mutavit
 genus loricarum,
 et pro sertis
 atque æneis
 dedit linteas.
 Quo facto
 reddidit milites
 expeditiores :
 nam, pondere detracto,
 curavit
 quod æque tegeret corpus
 et esset leve.

II. Gessit bellum
 cum Thracibus ;
 restituit in regnum
 Seuthen,
 socium Atheniensium.
 Apud Corinthum
 præfuit exercitui
 tanta severitate,
 ut nullæ copiæ unquam
 in Græcia
 fuerint neque exercitiores
 neque magis audientes
 dicto duci ;
 adduxitque
 in eam consuetudinem ut,
 quum signum prælii
 datum esset ab imperatore,
 considerent sic ordinatæ
 sine opera ducis,

avant lui (avant qu'il fût) général,
 ils faisaient-usage
 de très-grands boucliers,
 de javelines courtes,
 de petites épées ;
 celui-là au contraire
 fit (leur donna) la pelta
 au-lieu-de la parma,
 d'après quoi dans-la-suite
 les fantassins
 sont appelés peltastes,
 afin qu'ils fussent plus légers
 pour les mouvements et les chocs.
 Il doubla la mesure (longueur)
 de la javeline,
 fit les épées plus longues.
 Le même *Iphicrate* changea
 le genre de cuirasses,
 et au-lieu-de cuirasses faites-de-mailles
 et d'airain
 il donna des cuirasses de-toile.
 Par lequel fait
 il rendit les soldats
 plus dégagés :
 car, le poids ayant été ôté,
 il prit soin de (chercha) une disposition
 qui également couvrit le corps
 et fût légère.

II. Il fit la guerre
 avec les Thraces ;
 il rétablit dans son royaume
 Seuthès,
 allié des Athéniens.
 Auprès (au siège de) Corinthe
 il commanda à son armée
 avec une si-grande sévérité,
 qu'aucunes troupes jamais
 dans la Grèce
 ne furent ni plus exercées
 ni plus obéissantes
 à la parole au (du) général ;
 et il les amena
 à cette habitude que,
 lorsque le signal du combat
 avait été donné par le général,
 elles se tinssent tellement en-bon-ordre
 sans le soin (l'intervention) du chef,

consisterent, ut singuli a peritissimo imperatore dispositi viderentur. Hoc exercitu *moram*¹ Lacedæmoniorum interceptit; quod maxime tota celebratum est Græcia. Iterum eodem bello omnes copias eorum fugavit: quo facto magnam adeptus est gloriam. Quum Artaxerxes² Ægyptio regi bellum inferre voluisset, Iphicratem ab Atheniensibus petivit ducem, quem præficeret exercitui conducticio, cujus numerus duodecim millium fuit. Quem quidem sic omni disciplina militari erudit ut, quemadmodum quondam *Fabiani*³ milites Romani appellati sunt, sic *Iphicratenses* apud Græcos in summa laude fuerint. Idem, subsidio Lacedæmoniis profectus, Epamonidæ retardavit impetus: nam, nisi ejus adventus appropinquasset, non prius Thebani Sparta abscessissent quam captam incendio delessent.

III. Fuit autem et animo magno et corpore, imperatoriaque

été rangé par le plus habile capitaine. Ce fut avec cette armée qu'il surprit et enleva la fameuse *mora* des Lacédémoniens, action qui fut très-vantée dans toute la Grèce. Il mit en fuite une seconde fois toutes leurs troupes dans la même guerre, et il acquit par cet exploit une grande gloire. Artaxerxès, voulant attaquer le roi d'Égypte, demanda Iphicrate aux Athéniens, pour le mettre à la tête de l'armée étrangère à sa solde, qui était de dix mille hommes. Il les instruisit dans toutes les parties de la discipline militaire; et, comme autrefois les soldats romains formés par Fabius furent nommés les *Fabiens*, les soldats *Iphicratens* furent très-illustres chez les Grecs. Ayant marché au secours des Lacédémoniens, il arrêta l'impétuosité d'Épaminondas; car sans son approche les Thébains ne se seraient point retirés de devant Sparte qu'ils ne l'eussent prise et détruite par le feu.

III. Iphicrate était d'un grand courage, d'une haute stature et

ut singuli
viderentur dispositi
ab imperatore peritissimo.
Hoc exercitu
intercepit moram
Lacedæmoniorum ;
quod celebratum est
maxime
tota Græcia.
Iterum eodem bello
fugavit
omnes copias eorum :
quo facto
adeptus est
magnam gloriam.
Quum Artaxerxes
voluisset inferre bellum
regi Ægyptio,
petivit ab Atheniensibus
Iphicratem ducem,
quem præficeret
exercitui conducticio,
cujus numerus
fuit duodecim millium.
Quem quidem
erudivit sic
omni disciplina militari,
ut,
quemadmodum quondam
milites Romani
appellati sunt Fabiani,
sic apud Græcos
Iphicratenses
fuerint in summa laudi.
Idem, profectus
subsidio Lacedæmoniis,
retardavit
impetus Epaminondæ :
nam, nisi adventus ejus
appropinquasset,
Thebani
non abscessissent Sparta
priusquam delessent
incendio
captam.

III. Fuit autem
et magno animo et corpore,

que chacun
parût avoir été placé
par un général très-expérimenté.
Avec cette armée
il surprit la mora
des Lacédémoniens ;
ce qui fut vanté
très-grandement
dans toute la Grèce.
Une-seconde-fois dans la même guerre
il mit-en-fuite
toutes les troupes d'eux :
par laquelle action
il acquit
une grande gloire.
Comme Artaxerxès
avait voulu apporter la guerre
au roi d'Égypte,
il demanda aux Athéniens
Iphicrate pour chef,
lequel il mettrait (pour le mettre)-à-la-
de l'armée prise-à-solde,
de laquelle le nombre
fut de douze mille hommes.
Laquelle armée à la vérité
il instruisit tellement
dans toute la science militaire,
que,
comme autrefois
des soldats romains
furent appelés Fabiens,
ainsi chez les Grecs
les Iphicratiens
furent en très-haute estime.
Le même Iphicrate, étant parti [tête
à secours aux (au secours des) Lacédémoniens,
ralentit
l'impétuosité d'Épaminondas :
car, si l'arrivée de lui
n'avait pas approché,
les Thébains
ne seraient pas éloignés de Sparte
avant qu'ils eussent détruit
par l'incendie
elle prise.

III. Or il fut
et d'une grande âme et d'un grand corps

forma, ut ipso adspectu cuius iniceret admirationem sui; sed in labore remissus nimis parumque patiens, ut Theopompus¹ memoriæ prodidit; bonus vero civis, fideque magna. Quod quum in aliis rebus declaravit, tum maxime in Amyntæ² Macedonis liberis tuendis: namque Eurydice, mater Perdiccæ et Philippi, cum his duobus liberis, Amynta mortuo, ad Iphicratem confugit³, ejusque opibus defensa est. Vixit ad senectutem, placatis in se suorum civium animis. Causam capitæ semel dixit, bello sociali⁴, simul cum Timotheo: eoque iudicio est absolutus. Menesthea⁵ filium reliquit ex Thressa natum, Cotyis regis filia. Is quum interrogaretur utrum pluris patrem matremne faceret: « Matrem, » inquit. Id quum omnibus mirum videretur, at ille: « Merito, inquit, facio: nam pater, quantum in se fuit, Thracem me genuit; contra ea, mater, Atheniensem. »

d'un extérieur fait pour le commandement; en sorte que son seul aspect inspirait l'admiration pour sa personne. Mais il était trop mou dans le travail et peu patient, comme l'a écrit Théopompe; bon citoyen d'ailleurs et plein de loyauté. C'est ce qu'il montra dans plusieurs circonstances, entre autres en protégeant les enfants du Macédonien Amyntas: car Eurydice, mère de Perdiccas et de Philippe, se réfugia chez Iphicrate avec ses deux enfants encore en bas âge, après la mort d'Amyntas, et trouva en lui un protecteur. Il vécut jusqu'à un âge avancé, en conservant l'affection de ses concitoyens. Il n'eut qu'une seule fois à repousser une accusation capitale, dans la guerre sociale, conjointement avec Timothée, et fut absous dans ce procès. Il laissa d'une Thrace, fille du roi Cotys, un fils nommé Ménesthée. Comme on demandait à celui-ci qui de son père ou de sa mère il estimait davantage, il répondit que c'était sa mère. Tout le monde s'étonnant de cette réponse: « C'est avec justice, reprit-il, que je parle ainsi: car mon père, autant qu'il a été en lui, m'a fait naître Thrace; ma mère, au contraire, Athénien. »

formaque imperatoria,
 ut aspectu ipso
 injiceret cuius
 admirationem sui;
 sed remissus in labore
 parumque patiens,
 ut Theopompus
 prodidit memoriæ;
 bonus vero civis,
 magnaque fide.
 Quod declaravit
 quum in aliis rebus,
 tum maxime
 in tuendis liberis
 Amyntæ Macedonis :
 namque Eurydice,
 mater Perdiccæ et Philippi,
 Amynta mortuo,
 confugit ad Iphicratem
 cum his duobus liberis,
 defensivaque est opibus ejus.
 Vixit ad senectutem,
 animis suorum civium
 placatis in se.
 Dixit semel
 causam capitis,
 bello sociali.
 simul cum Timotheo .
 absolutusque est
 eo judicio.
 Reliquit filiam Menesthea,
 natum ex Thressa,
 filia regis Cotyis.
 Quum is interrogaretur
 utrum faceret pluris
 patrem matremne :
 « Matrem, » inquit.
 Quum id
 videretur mirum omnibus,
 at ille :
 « Facio, inquit,
 merito :
 nam pater,
 quantum fuit in se,
 genuit me Thracem ;
 contra ea,
 mater Atheniensem. »

et d'un extérieur de-général,
 à tel point que par la vue même (scule)
 il inspirait à qui-que-ce-fût
 l'admiration de lui-même ;
 mais relâché (mou) dans le travail
 et trop-peu patient,
 comme Théopompe
 l'a transmis à la mémoire ;
 mais bon citoyen,
 et d'une grande loyauté.
 Ce qu'il manifesta
 et dans d'autres circonstances,
 et surtout
 en protégeant les enfants
 d'Amyntas le Macédonien :
 car Eurydice,
 mère de Perdiccas et de Philippe,
 Amyntas étant mort,
 se réfugia vers Iphicrate
 avec ses deux enfants,
 et fut protégée par les secours de lui.
 Il vécut jusqu'à la vieillesse,
 les esprits de ses concitoyens
 étant bienveillants envers lui
 Il plaida une-seule-fois
 un procès de tête (capital),
 dans la guerre sociale,
 en-même-temps avec Timothée :
 et il fut absous
 dans ce jugement.
 Il laissa un fils, Ménesthée,
 né d'une Thrace,
 fille du roi Cotys.
 Comme celui-ci était questionné
 s'il faisait de plus grand prix (estimait
 son père ou sa mère : [davantage])
 « Ma mère, » dit-il.
 Comme cela
 paraissait étonnant à tous,
 cependant celui-là :
 « Je la fais de plus grand prix, dit-il,
 à-juste-titre :
 car mon père,
 autant qu'il a été en lui,
 a engendré moi Thrace ;
 contrairement-à cela (au contraire),
 ma mère m'a enfanté Athénien. »

CHABRIAS.

I. Chabrias, Atheniensis. Hic quoque in summis habitus est ducibus, resque multas memoria dignas gessit. Sed ex his elucet maxime inventum ejus in prælio quod apud Thebas fecit, quum Bœotiis subsidio venisset. Namque in eo, victoria fidente summo duce Agesilao, fugatis jam ab eo conducticiis catervis, reliquam phalangem loco vetuit cedere, obnixoque genu scuto, projecta hasta, impetum excipere hostium docuit. Id novum Agesilaus contuens, progredi non est ausus, suosque jam incurrentes tuba revocavit. Hoc usque eo in Græcia fama celebratum est, ut illo statu Chabrias sibi statuam fieri voluerit, quæ publice ei ab Atheniensibus in foro constituta est. Ex quo factum est ut postea athletæ ceterique artifices his statibus in statuâ ponendis uterentur, in quibus victoriam essent adepti.

CHABRIAS.

I. L'Athénien Chabrias fut aussi placé parmi les plus grands capitaines, et fit beaucoup de choses dignes de mémoire ; mais la plus brillante est le stratagème qu'il imagina dans la bataille qu'il donna près de Thèbes, lorsqu'il fut venu au secours des Béotiens. Le grand capitaine Agésilas comptait déjà sur la victoire, car il avait mis en déroute les troupes mercenaires ; Chabrias défendit au reste de son infanterie de céder le terrain ; et mettant un genou en terre appuyé contre son bouclier, et présentant la pique en avant, il lui apprit à soutenir le choc des ennemis. Agésilas, surpris de cette nouvelle manœuvre, n'osa pas avancer, et rappela par le son de la trompette ses gens qui allaient déjà charger. Ce trait fut si célébré dans toute la Grèce, que Chabrias voulut que la statue qui lui fut élevée sur la place publique, par un décret du peuple athénien, fût dans cette attitude. D'où il arriva qu'ensuite les athlètes et les artistes de tous les genres firent donner aux statues qu'on leur dressait la pose qu'ils avaient au moment de leur victoire.

CHABRIAS.

I. Chabrias, Atheniensis.

Hic quoque habitus est
 in summis ducibus,
 gr̄ssitque res multas
 dignas memoria.
 Sed ex his
 elucet maxime
 inventum ejus
 in prælio quod fecit
 apud Thebas,
 quum venisset
 subsidio Thebanis.
 Namque in eo,
 Agesilao, duce summo,
 fidente victoria,
 catervis conducticiis
 fugatis jam ab eo,
 vetuit reliquam phalangem
 cedere loco,
 scutoque obnixo genu,
 hasta projecta,
 docuit
 excipere impetum hostium.
 Agesilans,
 contuens id novum,
 non ausus est progredi,
 revocavitque tuba
 suos incurrentes jam.
 Hoc celebratum est fama
 in Græcia
 usque eo,
 ut Chabrias voluerit
 statuam,
 quæ constituta est ei
 ab Atheniensibus
 in foro
 publice,
 fieri sibi illo statu.
 Ex quo factum est
 ut postea athletæ
 ceterique artifices
 in statuâ ponendis
 uterentur his statibus,
 in quibus
 adepti essent victoriam.

CHABRIAS.

I. Chabrias, Athénien.

Celui-ci aussi fut tenu (compté)
 parmi les plus grands généraux,
 et fit des choses nombreuses
 dignes de mémoire.
 Mais d'entre celles-ci
 celle qui brille plus
 est l'invention de lui
 dans la bataille qu'il fit (livra)
 auprès de Thèbes,
 alors qu'il était venu
 à secours aux (au secours des) Thébains.
 Car dans cette bataille,
 Agésilas, général éminent,
 comptant sur la victoire,
 les bataillons pris-à-solde
 ayant été mis-en-fuite déjà par lui,
 il défendit au reste-de la phalange
 de se retirer de son poste,
 et le bouclier appuyé sur le genou,
 la lance tendue-en-avant,
 il lui montra
 à recevoir le choc des ennemis.
 Agésilas,
 regardant cette tactique nouvelle,
 n'osa pas s'avancer,
 et rappela par la trompette
 les siens courant-en-avant déjà.
 Ceci fut vanté par la renommée
 dans la Grèce
 jusqu'à ce (un tel) point,
 que Chabrias voulut
 la statue,
 qui fut élevée à lui
 par les Athéniens
 sur la place-publique
 aux-frais-de-l'État,
 être faite à lui dans cette attitude.
 Par-suite-de quoi il fut fait (de là vint)
 que désormais les athlètes
 et tous les autres artistes des jeux
 dans leurs statues devant être placées
 employaient ces (les) attitudes
 dans lesquelles
 ils avaient obtenu la victoire.

II. Chabrias autem multa in Europa bella administravit, quum dux Atheniensium esset; in Ægypto sua sponte gessit : nam, Nectanabin adjutum profectus, regnum ei constituit. Fecit idem Cypri, sed publice, ab Atheniensibus Evagoræ¹ adjutor datus; neque prius inde discessit quam totam insulam bello devinceret. Qua ex re Athenienses magnam gloriam sunt adepti. Interim bellum inter Ægyptios et Persas conflatum est. Athenienses cum Artaxerxe societatem habebant, Lacedæmonii cum Ægyptiis, a quibus magnas prædas Agesilaus rex eorum faciebat. Id intuens Chabrias, quum in re nulla Agesilao cederet, sua sponte eos adjutum profectus, Ægyptiæ classi præfuit, pedestribus copiis Agesilaus.

III. Tum præfecti regis Persiæ legatos miserunt Athenas questum quod Chabrias adversum regem bellum gereret cum

II. Chabrias eut la conduite de plusieurs guerres en Europe comme général des Athéniens. Il en fit spontanément d'autres en Égypte. Il alla au secours de Nectanabis et l'affermis sur le trône. Il fit la même chose à Chypre, mais en vertu d'un décret des Athéniens, qui le donnèrent comme aide à Évagoras; et il n'en partit point qu'il n'eût soumis toute l'île par les armes : exploit par lequel les Athéniens acquirent une grande gloire. Sur ces entrefaites, la guerre fut allumée entre les Égyptiens et les Perses. Les Athéniens étaient unis avec Artaxerxès, les Spartiates avec les Égyptiens, de qui Agésilas leur roi tirait de grandes sommes. Chabrias considérant cet avantage, et ne cédant en rien à Agésilas, alla de lui-même à leur secours : il commanda l'armée navale égyptienne, et Agésilas, les troupes de terre.

III. Les généraux du roi de Perse envoyèrent alors des ambassadeurs à Athènes, pour se plaindre de ce que Chabrias faisait la guerre contre ce prince avec les Égyptiens. Les Athéniens ajournèrent

II. Chabrias autem administravit multa bella in Europa, quum esset dux Atheniensium; gessit sua sponte in Ægypto: nam, profectus adjutum Nectanabin, constituit ei regnum. Fecit idem Cypri, sed publice, datus ab Atheniensibus Evagoræ adjutor; neque discessit inde priusquam devinceret bello insulam totam. Ex qua re Athenienses adepti sunt magnam gloriam. Interim bellum conflatum est inter Ægyptios et Persas. Athenienses habebant societatem cum Artaxerxe, Lacedæmonii cum Ægyptiis, a quibus Agesilaus, rex eorum, faciebat magnas prædas. Chabrias intuens id, quum cederet Agesilao in nulla re, profectus sua sponte adjutum eos, præfuit classi Ægyptiæ, Agesilaus copiis pedestribus.

III. Tum præfecti regis Persiæ miserunt legatos Athenas questum quod Chabrias gereret bellum adversum regem cum Ægyptiis.

II. Mais Chabrias conduisit de nombreuses guerres en Europe, tandis qu'il était général des Athéniens; il en fit d'autres de son propre gré en Egypte: car, étant parti pour aider Nectanabis, il affermit à lui la royauté. Il fit la même chose à Chypre, mais au-nom-de-l'État, ayant été donné par les Athéniens à Évagoras comme aide; et il ne se retira pas de là avant qu'il eût vaincu par la guerre l'île entière. Par-suite duquel fait les Athéniens obtinrent une grande gloire. Cependant une guerre s'alluma entre les Égyptiens et les Perses. Les Athéniens avaient une alliance avec Artaxerxès, et les Lacédémoniens avec les Égyptiens, sur lesquels Agésilas, roi d'eux (des Lacédémoniens) faisait de grands butins. Chabrias considérant cela, comme il ne le cédait à Agésilas sur aucun point, étant parti de son plein gré pour aider eux, commanda la flotte égyptienne, et Agésilas les troupes de-terre.

III. Alors les lieutenants du roi de Perse envoyèrent des députés à Athènes se plaindre de ce que Chabrias faisait la guerre contre le roi avec les Égyptiens.

Ægyptiis. Athenienses diem certam Chabriæ præstituerunt, quam ante, domum nisi redisset, capitis se illum damnaturos denuntiarunt. Hoc ille nuntio Athenas rediit, neque ibi diutius est moratus quam fuit necesse. Non enim libenter erat ante oculos civium suorum, quod et vivebat laute et indulgebat sibi liberalius quam ut invidiam vulgi posset effugere. Est enim hoc commune vitium in magnis liberisque civitatibus, ut invidia gloriæ comes sit, et libenter de iis detrahant quos eminere videant altius, neque animo æquo pauperes alienam opulentium intueantur fortunam. Itaque Chabrias, quoad ei licebat, plurimum aberat. Neque vero solus ille aberat Athenis libenter, sed omnes fere principes fecerunt idem, quod tantum se ab invidia putabant futuros, quantum a conspectu suorum recessissent. Itaque Conon plurimum Cypri vixit, Iphi-

Chabrias, et lui signifièrent que, s'il ne revenait point avant le jour marqué, ils le condamneraient à mort. Sur ce message, il revint à Athènes, et il n'y resta pas plus longtemps qu'il n'était nécessaire : car il n'était pas volontiers devant les yeux de ses concitoyens, parce qu'il vivait trop splendidement et se livrait trop largement à ses goûts pour pouvoir échapper à l'envie de la multitude. C'est en effet un vice commun dans les villes grandes et libres, que l'envie y est la compagne de la gloire, qu'on y médit volontiers de ceux qu'on voit s'élever trop haut, et que les pauvres n'y envisagent pas tranquillement la fortune des riches, qui leur est étrangère. C'est pourquoi Chabrias s'absentait souvent d'Athènes, autant qu'il lui était possible ; et il n'était pas le seul qui aimât à s'en absenter. Presque tous les principaux citoyens de cette ville firent de même, parce qu'ils pensaient que s'éloigner des regards de leurs concitoyens c'était s'éloigner de l'envie. Ainsi Conon vécut le plus souvent à Cypre,

Athenienses
 præstituerunt Chabriæ
 diem certam,
 ante quam
 nisi redisset domum,
 denuntiarent
 se damnaturos illum
 capitis.
 Hoc nuntio
 ille rediit Athenas,
 neque moratus est ibi
 diutius quam fuit necesse.
 Non enim erat libenter
 ante oculos suorum civium,
 quod et vivebat laute
 et indulgebat sibi
 liberalius
 quam ut posset
 effugere invidiam vulgi.
 Hoc enim vitium
 est commune
 in civitatibus magnis
 liberisque,
 ut invidia
 sit comes gloriæ,
 et detrahant libenter
 de iis quos videant
 eminere altius,
 neque pauperes
 intueantur animo æquo
 fortunam opulentium
 alienam.
 Itaque Chabrias,
 quoad licebat ei,
 aberat plurimum.
 Neque vero ille solus
 aberat Athenis libenter,
 sed fere omnes principes
 fecerunt idem;
 quod putabant
 se futuros ab invidia
 tantum
 quantum recessissent
 a conspectu suorum.
 Itaque Conon
 vixit plurimum Cypri,
 Iphicrates in Thracia,

Les Athéniens
 fixèrent à Chabrias
 un jour déterminé,
 avant lequel
 s'il n'était pas revenu dans sa demeure,
 ils déclarèrent
 eux-mêmes devoir condamner lui
 à la peine-capitale.
 Sur ce message
 celui-là revint à Athènes,
 et ne séjourna pas là
 plus longtemps qu'il ne fut nécessaire.
 En effet il n'était pas volontiers
 devant les yeux de ses concitoyens,
 parce que et il vivait magnifiquement
 et il avait-de-la-complaisance pour lui-
 plus largement [même
 qu'il n'eût fallu pour qu'il pût
 échapper à la haine de la multitude.
 En effet ce vice
 est commun
 dans les cités grandes
 et libres,
 que l'envie
 soit la compagne de la gloire,
 et qu'on enlève volontiers quelque chose
 à ceux qu'on voit
 être élevés plus haut,
 et que les pauvres
 ne regardent pas d'une âme égale
 la fortune des riches [pas part).
 qui leur est étrangère (à laquelle ils n'ont
 En-conséquence Chabrias,
 en tant qu'il était permis à lui,
 était-absent la-plupart-du-temps.
 Et en vérité ce n'était pas celui-là seul
 qui était absent d'Athènes volontiers,
 mais presque tous les premiers citoyens
 firent de même;
 parce qu'ils pensaient
 eux-mêmes devoir être loin de l'envie
 autant
 qu'ils se seraient éloignés
 de la vue de leurs concitoyens.
 En-conséquence Conon
 vécut la-plupart-du-temps à Cypre,
 Iphicrate en Thrace,

crates in Thracia, Timotheus Lesbi. Chares in Sigeo. Dissimilis quidem Chares horum et factis et moribus¹, sed tamen Athenis et honoratus et potens.

IV. Chabrias autem periit bello sociali², tali modo. Oppugnabant Athenienses Chium; erat in classe Chabrias privatus, sed omnes, qui in magistratu erant, auctoritate anteibat, eumque magis milites, quam qui præerant, adspiciebant. Quæ res ei maturavit mortem: nam, dum primus studet portum intrare, et gubernatorem jubet eo dirigere navem, ipse sibi perniciæ fuit. Quum enim eo penetrasset, ceteræ non sunt secutæ. Quo facto, circumfusus hostium concursu, quum fortissime pugnaret, navis, rostro percussa, cœpit sidere. Hinc refugere quum posset si se in mare dejecisset, quod suberat classis Atheniensium quæ exciperet natantes, perire maluit quam, armis abjectis, navem relinquere in qua fuerat vectus.

Iphicrate en Thrace, Timothée à Lesbos, Charès à Sigée. A la vérité, ce dernier différait des trois autres par les actions et par les mœurs, mais il fut pourtant honoré et puissant dans Athènes

IV. Chabrias périt dans la guerre sociale; voici comment. Les Athéniens assiégeaient Chio. Chabrias était sur la flotte en simple particulier; mais il y précédait en autorité tous ceux qui avaient des grades, et les soldats le considéraient plus que ceux qui commandaient. Cette distinction hâta sa mort. Comme il désirait entrer le premier dans le port, et qu'il ordonnait au pilote d'y diriger son vaisseau, il fut lui-même cause de sa perte. Après qu'il eut pénétré, les autres vaisseaux ne le suivirent point. Enveloppé de la multitude des ennemis, il combattait avec la plus grande valeur. quand son vaisseau, frappé d'un coup d'éperon, coula bas. Tandis qu'il pouvait s'en retirer en se lançant dans la mer, parce que la flotte des Athéniens était proche et qu'elle l'aurait recueilli, il aimait mieux périr que de jeter ses armes et d'abandonner le vaisseau qui l'avait

Timotheus Lesbi,
Chares in Sigée.
Chares quidem
dissimilis horum
et factis et moribus,
sed tamen et honoratus
et potens Athenis.

IV. Chabrias autem
periit bello sociali,
tali modo.
Athenienses
oppugnabant Chium;
Chabrias erat in classe
privatus,
sed anteibat auctoritate
omnes qui erant
in magistratu,
militisque
adspiciebant eum
magis quam qui præerant.

Quæ res
maturavit ei mortem :
nam, dum studet
intrare primus portum,
et jubet gubernatorem
dirigere navem eo,
ipse fuit perniciæ
sibi.

Quum enim penetrasset eo,
ceteræ non secutæ sunt.

Quo facto,
circumfusus
concursum hostium,
quum pugnaret fortissime,
navis, percussa rostro,
cepit sidere.

Quum posset
refugere hinc
si se dejecisset in mare,
quod classis Atheniensium
suberat,
quæ exciperet
natantes,
maluit perire quam,
armis abjectis,
relinquere navem
in qua vectus fuerat.

CORNÉLIUS NÉPOS.

Timothee à Lesbos
Charès à Sigée.
Charès, à la vérité,
fut différent de ceux-ci
et par les actions et par les mœurs,
mais cependant et honoré
et puissant à Athènes.

IV. Mais Chabrias
périt dans la guerre sociale,
d'une telle manière (de la façon que voici).

Les Athéniens
assiégeaient Chio :
Chabrias était sur la flotte
comme simple particulier,
mais il surpassait en autorité
tous ceux qui étaient [voir],
avec une magistrature (revêtus du pou-
et les soldats
regardaient lui
plus que ceux qui étaient-à-leur-tête.

Cette circonstance
hâta à lui la mort :
car, tandis qu'il prend-à-cœur
d'entrer le premier dans le port,
et qu'il ordonne au pilote
de diriger son vaisseau là,
lui-même fut à perte (causa la perte)
à (de) lui-même.

Et effet, comme il avait pénétré là,
les autres vaisseaux ne suivirent pas.

Par suite de laquelle circonstance,
enveloppé
par l'affluence des ennemis,
tandis qu'il combattait très-vaillamment,
le vaisseau, frappé par un éperon,
commença à s'enfoncer.

Tandis qu'il pouvait
se sauver de là
s'il s'était jeté à la mer,
parce que la flotte des Athéniens
était-tout-près,
laquelle pouvait recueillir
les soldats nageant,
il aima-mieux périr que,
ses armes étant jetées,
d'abandonner le vaisseau
sur lequel il avait été transporté.

Id ceteri facere noluerunt, qui nando in tutum pervenerunt. At ille, præstare honestam mortem existimans turpi vitæ, cominus pugnans, telis hostium interfectus est.

TIMOTHEUS.

I. Timotheus, Cononis filius, Atheniensis. Hic a patre acceptam gloriam multis auxit virtutibus. Fuit enim disertus, impiger, laboriosus, rei militaris peritus, neque minus civitatis regendæ. Multa hujus sunt præclare facta, sed hæc maxime illustria. Olynthios et Byzantios bello subegit; Samum cepit, in qua oppugnanda, superiore bello¹, Athenienses mille et ducenta talenta² consumpserant. Hanc ille sine ulla publica impensa populo restituit. Adversus Cotyn³ bella gessit, ab eoque mille et ducenta talenta prædæ in publicum retulit. Cyzicum⁴ obsidione liberavit. Ariobarzani⁵ simul cum Agesilao

porté. Les autres ne voulurent pas faire de même : ils se sauvèrent à la nage. Chabrias, pensant qu'une mort honnête est préférable à une vie honteuse, soutint de près le choc de l'ennemi et fut percé de traits.

TIMOTHÉE.

I. L'Athénien Timothée, fils de Conon, augmenta par bien des qualités personnelles la gloire qu'il avait reçue de son père. Il fut éloquent, actif, laborieux, également habile dans l'art militaire et dans le gouvernement. Il fit beaucoup de choses glorieuses, dont voici les plus brillantes. Il soumit par les armes les Olynthiens et les Byzantins. Il prit Samos, dont le siège, dans la guerre précédente, avait coûté aux Athéniens douze cents talents, et la leur rendit sans aucune dépense publique. Il fit la guerre à Cotys, et versa au trésor public douze cents talents de butin. Il fit lever le siège de Cyzique.

Ceteri
 noluerunt facere id,
 qui nando
 pervenerunt in tutum.
 At ille, existimans
 mortem honestam
 præstare vitæ turpi,
 pugnans cominus,
 interfectus est
 telis hostium.

Les autres
 ne-voulurent-pas faire cela (l'imiter),
 lesquels en nageant
 arrivèrent en lieu sûr.
 Mais celui-là, estimant
 une mort honorable
 être-préférable à une vie honteuse,
 combattant de près,
 fut tué
 par les traits des ennemis.

TIMOTHEUS.

I. Timotheus,
 filius Cononis,
 Atheniensis.
 Hic auxit
 multis virtutibus
 gloriam acceptam a patre.
 Fuit enim disertus,
 impiger, laboriosus,
 peritus rei militaris,
 neque minus
 regendæ civitatis.
 Multa hujus sunt
 facta præclare,
 sed hæc maxime illustra.
 Subegit bello
 Olynthios et Byzantios;
 cepit Samum,
 in qua oppugnanda,
 bello superiore,
 Athenienses
 consumperant
 mille et ducenta talenta.
 Ille
 restituit hanc populo
 sine ulla impensa publica.
 Gessit bella
 adversus Cotyn,
 retulitque ab eo
 in publicum
 mille et ducenta talenta
 prædæ.
 Liberavit Cyzicum
 obsidione.

TIMOTHÉE.

I. Timothée,
 fils de Conon,
 était Athénien
 Celui-ci augmenta
 par de nombreuses vertus
 la gloire reçue de son père.
 Il fut en effet éloquent,
 actif, laborieux,
 habile dans l'art militaire,
 et non moins habile
 à conduire la cité.
 De nombreux traits de celui-ci existent
 faits avec-éclat,
 mais ceux-ci sont les plus illustres.
 Il soumit par la guerre
 les Olynthiens et les Byzantiens;
 il prit Samos,
 en assiégeant laquelle,
 dans la guerre précédente,
 les Athéniens
 avaient dépensé
 mille et deux-cents talents.
 Celui-là (Timothée)
 rendit celle-ci (Samos) au peuple
 sans aucune dépense publique.
 Il fit des guerres
 contre Cotys,
 et rapporta de chez lui
 au trésor public
 mille et deux-cents talents
 de butin.
 Il délivra Cyzique
 du siège.

auxilio profectus est : a quo quum Laco pecuniam numeratam accepisset, ille cives suos agro atque urbibus augeri maluit, quam id sumere cujus partem domum suam ferre posset. Itaque accepit Crithoten et Sestum.

II. Idem, classi præfectus, circumvehens Peloponnesum, Laconicam populatus, classem eorum fugavit¹. Corcyram sub imperium Atheniensium redegit, sociosque idem adjunxit Epirotas, Athamanas, Chaonas, omnesque eas gentes quæ mare illud adjacent. Quo facto Lacedæmonii de diutina contentione destiterunt, et sua sponte Atheniensibus imperii maritimi principatum concesserunt, pacemque his legibus constituerunt, ut Athenienses mari duces essent. Quæ victoria tantæ fuit Atticis lætitiæ, ut tum primum aræ Paci publice

Il marcha, conjointement avec Agésilas, au secours d'Ariobarzane. Le Spartiate ayant accepté de l'argent comptant, il aima mieux agrandir le domaine de ses concitoyens en territoires et en villes, que de prendre une somme dont il pouvait faire entrer une partie dans sa maison, et obtint pour eux Crithoté et Sestos.

II. A la tête de l'armée navale, il longea les côtes du Péloponèse et dispersa la flotte des Spartiates. Il réduisit Corcyre sous la puissance des Athéniens, et leur donna pour alliés les Épirotes, les Acarnaniens, les Chaoniens, et tous les peuples qui sont situés sur cette mer. Les Lacédémoniens se désistèrent par là de leur longue prétention, cédèrent spontanément aux Athéniens la prééminence maritime, et la suprématie d'Athènes sur mer fut reconnue par le traité qui intervint. Cette victoire causa une si grande joie aux peuples de l'Attique, qu'alors, pour la première fois, on éleva des autels

Profectus est auxilio
 Ariobarzani
 simul cum Agesilao :
 a quo
 quum Laco
 accepisset
 pecuniam numeratam
 ille maluit
 suos cives augeri
 agro atque urbibus
 quam sumere id
 cuius posset ferre partem
 suam domum.
 Itaque accepit
 Crithoten et Sestum.

II. Idem,
 præfectus classi,
 circumvehens
 Peloponnesum,
 populatus Laconicam,
 fugavit classem eorum.
 Redegit Corcyram
 sub imperium
 Atheniensium,
 idemque adjunxit socios
 Epirotas, Athamanos,
 Chaonas,
 omnesque eas gentes
 quæ adjacent illud mare.
 Quo facto
 Lacedæmonii destiterunt
 de diutina contentione,
 et sua sponte
 concesserunt
 Atheniensibus
 principatum
 imperii maritimi,
 constitueruntque pacem
 his legibus,
 ut Athenienses
 essent duces mari.
 Quæ victoria
 fuit tantæ lætitiæ
 Atticis,
 ut tum primum
 aræ factæ sint Paci
 publice,

Il partit à (au) secours
 à (de) Ariobarzane
 en-même-temps avec Agésilas :
 duquel (d'Ariobarzane)
 tandis que le Lacédémonien
 avait reçu
 de l'argent compté (comptant),
 celui-là aima-mieux
 ses concitoyens s'accroître
 en territoire et en villes
 que de prendre cela (une chose)
 dont il pourrait porter une partie
 dans sa demeure.
 En-conséquence il reçut
 Crithoté et Sestos.

II. Le même,
 mis-à-la-tête de la flotte,
 faisant-le-tour
 du Péloponèse,
 ayant ravagé la Laconie, [moniens).
 mit-en-fuite la flotte d'eux (des Lacédé-
 Il réduisit Corcyre
 sous l'empire
 des Athéniens,
 et le même leur adjoignit pour alliés
 les Épirotés, les Athamans,
 les Chaoniens,
 et toutes ces nations
 qui sont-situées-auprès-de cette mer.
 Cette chose ayant été faite
 les Lacédémoniens se désistèrent
 d'une longue rivalité,
 et de leur propre-mouvement
 cédèrent
 aux Athéniens
 le premier-rang
 de l'empire de-la-mer,
 et établirent la paix
 à ces conditions,
 que les Athéniens
 seraient les chefs sur mer.
 Laquelle victoire
 fut à si-grande (causa une telle) joie
 aux habitants-de-l'Attique,
 qu'alors pour-la-première-fois
 des autels furent faits (dressés) à la Paix
 au-nom-de-l'État,

sint factæ, eique deæ pulvinar¹ sit institutum. Cujus laudis ut memoria maneret, Timotheo publice statuam in foro posuerunt. Qui honos huic uni ante id tempus contigit ut, quum patri populus statuam posuisset, filio quoque daret. Sic, juxta posita, recens filii veterem patris renovavit memoriam.

III. Hic quum esset magno natu et magistratus gerere desisset, bello Athenienses undique premi sunt cœpti. Defecerat Samus; descierat Hellespontus; Philippus² jam tum valens Macedo multa moliebatur: cui oppositus Chares³ quum esset, non satis in eo præsidii putabatur. Fit Menestheus prætor, filius Iphicratis, gener Timothei, et, ut ad bellum proficiscatur, decernitur. Huic in consilium dantur duo, usu et sapientia præstantes, quorum consilio uteretur, pater et socer: quod

à la Paix et qu'on établit un pulvinar pour cette déesse. Afin que la mémoire de ce glorieux événement fût durable, on dressa, par un décret du peuple, une statue à Timothée sur la place publique. Il était sans exemple jusqu'alors qu'on eût honoré le fils d'une statue, après en avoir érigé une au père. L'image de Timothée, placée auprès de celle de Conon, rajeunit la gloire de ce dernier.

III. Timothée était avancé en âge et avait cessé de gérer des emplois, quand les Athéniens commencèrent à être pressés de tous côtés par la guerre. Samos avait quitté leur parti; l'Hellespont s'était révolté; Philippe de Macédoine, déjà puissant, méditait plusieurs entreprises. On lui avait opposé Charès; mais on ne croyait pas que ce général pût défendre Athènes avec succès contre ce prince. On fait préteur Ménesthée, fils d'Iphicrate et gendre de Timothée, et l'on décrète qu'il parte pour cette guerre. On lui donne pour conseil deux hommes éminents en expérience et en sagesse, son père et son beau-

pulvinarque
 institutum sit ei deæ.
 Cujus laudis
 ut memoria maneret,
 posuerunt statuam
 Timotheo
 in foro
 publice.
 Qui honos
 contigit huic uni
 ante id tempus,
 ut, quum populus
 posuisset statuam patri,
 daret filio quoque.
 Sic, posita juxta,
 recens filii
 renovavit
 veterem memoriam patris.

III. Quum hic
 esset magno natu
 et desisset
 gerere magistratus,
 Athenienses
 cœpti sunt premi bello
 undique.
 Samus defecerat ;
 Hellespontus descierat ;
 Philippus Macedo
 jam tum valens
 moliebatur multa :
 cui quum Chares
 oppositus esset,
 putabatur
 non satis præsidii
 in eo.

Menestheus,
 filius Iphieratis,
 gener Timothei,
 fit prætor,
 et decernitur
 ut proficiscatur
 ad bellum.
 Huic dantur in consilium
 duo præstantes
 usu et sapientia,
 consilio quorum uteretur,
 pater et socer :

et qu'un reposoir
 fut institué pour cette déesse.
 De laquelle gloire
 afin que le souvenir subsistât,
 ils établirent (élevèrent) une statue
 à Timothée
 sur la place-publique
 aux-frais-de-l'État.
 Lequel honneur
 fut dévolu à celui-ci seul
 avant ce temps,
 que, après que le peuple
 avait élevé une statue au père,
 il en donnât une au fils aussi.
 Ainsi, placée tout-auprès,
 la statue nouvelle du fils
 renouvela (raviva)
 l'ancien souvenir du père.

III. Alors que celui-ci (Timothée)
 était d'un grand âge
 et avait cessé
 d'exercer les magistratures,
 les Athéniens
 commencèrent à être pressés par la guerre
 de-toutes-parts.
 Samos avait fait-défection ;
 l'Hellespont s'était détaché d'eux ;
 Philippe le Macédonien
 déjà alors puissant
 préparait de nombreuses entreprises :
 Philippe auquel comme Charès
 avait été opposé,
 il était cru (on croyait)
 pas assez d'appui (de force pour défendre)
 n'être en lui.

Ménésthée,
 fils d'Iphierate,
 gendre de Timothée,
 est fait général,
 et il est décrété
 qu'il parte
 pour la guerre.
 A celui-ci sont donnés pour le conseil
 deux hommes éminents
 par l'expérience et la sagesse,
 du conseil desquels il devait se servir,
 son père et son beau-père :

in his tanta erat auctoritas ut magna spes esset per eos amissa posse recuperari. Hi quum Samum profecti essent, et eodem Chares, adventu eorum cognito, cum suis copiis proficisceretur, ne quid absente se gestum videretur, accidit, quum ad insulam appropinquaret, ut magna tempestas oriretur : quam evitare duo veteres imperatores utile arbitrati, suam classem suppresserunt. At ille, temeraria usus ratione, non cessit majorum natu auctoritati, et, ut in sua navi esset fortuna, quo contenderat, pervenit; eodemque ut sequerentur, ad Timotheum et Iphicratem nuntium misit. Hinc male re gesta, compluribus amissis navibus, eodem, unde erat profectus, se recepit, litterasque Athenas publice misit, sibi proclive fuisse Samum capere, nisi a Timotheo et Iphicrate desertus esset. Ob eam

père, parce qu'ils avaient une si grande autorité, qu'on espérait grandement recouvrer par eux ce qu'on avait perdu. Ils étaient partis pour Samos, et Charès, informé de leur venue, avait marché vers le même endroit avec ses troupes, de peur qu'il ne parût qu'on eût fait quelque chose sans lui. Mais, comme on approchait de l'île, il s'éleva une grande tempête. Les deux vieux généraux crurent sage de l'éviter et arrêtèrent la marche de leur flotte. Charès, suivant une idée téméraire, ne déféra point à l'autorité de ses anciens, et, comme si la fortune eût été sur son bord, il parvint où il voulait aller, et envoya dire à Timothée et Iphicrate de l'y suivre; puis, ayant échoué dans son entreprise et ayant perdu plusieurs vaisseaux, il se retira au même lieu d'où il était parti, et de là écrivit aux magistrats d'Athènes « qu'il lui aurait été facile de prendre Samos, s'il n'avait pas été abandonné de Timothée et d'Iphicrate. » On leur

quod tanta auctoritas
 erat in his,
 ut esset magna spes
 amissa
 posse recuperari
 per eos.
 Quum hi
 profecti essent Samum,
 et, adventu eorum
 cognito,
 Chares proficisceretur
 eodem
 cum suis copiis,
 ne quid videretur gestum
 se absente,
 accidit,
 quum appropinquaret
 ad insulam,
 ut magna tempestas
 oriretur :
 quam
 duo veteres imperatores
 arbitrati utile evitare,
 suppresserunt
 suam classem.
 At ille,
 usus ratione temeraria,
 non cessit auctoritati
 majorum natu,
 et, ut fortuna
 esset in sua navi,
 pervenit quo contenderat ;
 misitque nuntium
 ad Timotheum
 et Iphicratem,
 ut sequerentur eodem.
 Hinc, re gesta male,
 compluribus navibus
 amissis,
 se recepit eodem
 unde profectus erat,
 misitque Athenas litteras
 publice,
 fuisse proclive sibi
 capere Samum,
 nisi desertus esset
 a Timotheo et Iphicrate.

parce qu'une si-grande autorité
 était en ceux-ci,
 qu'il y avait grand espoir
 les choses perdues
 pouvoir être recouvrées
 au-moyen d'eux.
 Comme ceux-ci
 étaient partis pour Samos,
 et que, la venue d'eux
 ayant été apprise,
 Charès partait
 pour-le-même-endroit
 avec ses troupes [été fait
 de peur que quelque chose ne parût avoir
 lui-même étant-absent,
 il arriva,
 comme il s'approchait
 de l'île,
 qu'une grande tempête
 s'éleva :
 laquelle
 les deux vieux généraux
 ayant jugé utile d'éviter,
 arrêrèrent
 leur flotte.
 Mais celui-là,
 se servant d'un système téméraire,
 ne céda pas à l'autorité [âgés),
 d'eux plus grands par la naissance (plus
 et, comme si la fortune
 eût été sur son vaisseau,
 il arriva là où il s'était dirigé
 et il envoya un message
 à Timothée
 et Iphicrate,
 pour qu'ils le suivissent au-même-endroit.
 De là, l'affaire ayant été conduite mal,
 plusieurs vaisseaux
 ayant été perdus,
 il se retira au-même-endroit
 d'où il était parti,
 et envoya à Athènes une
 officiellement, [même
 disant avoir (qu'il aurait été facile à lui-
 de prendre Samos,
 s'il n'avait été abandonné
 par Timothée et Iphicrate.

rem in crimen vocabantur : populus acer, suspicax, mobilis, adversarius, invidus etiam potentiæ, domum revocat; accusantur proditiōnis. Hoc judicio damnatur Timotheus, lisque ejus æstimatur centum talentis¹. Ille, odio ingrati civitatis coactus, Chalcidem se contulit.

IV. Hujus post mortem, quum populum judicii sui pœniteret, mulctæ novem partes detraxit, et decem talenta Cononem filium ejus, ad muri quamdam partem reficiendam, jussit dare. In quo fortunæ varietas est animadversa : nam, quos avus Conon muros ex hostium præda patriæ restituerat, eosdem nepos, cum summa ignominia familiæ, ex sua re familiarum reficere coactus est. Timothei autem moderatæ sapientisque vitæ quum pleraque possimus proferre testimonia, uno erimus contenti, quod ex eo facile conjici poterit quam carus

en fit un crime. Le peuple, ardent, soupçonneux, léger, querelleur, et en outre envieux de la puissance, les rappelle. Ils sont accusés de trahison. Timothée est condamné, et son amende est taxée à cent talents. La haine d'une ville ingrate le força de se retirer à Chalcis.

IV. Après sa mort, le peuple, se repentant de son jugement, réduisit l'amende des neuf dixièmes, et ordonna que son fils Conon donnerait dix talents pour rétablir une certaine partie des murs. Ainsi, par un exemple remarquable des variations de la fortune, les mêmes murailles que Conon avait relevées avec les dépouilles des ennemis, son petit-fils fut forcé de les rétablir sur son propre bien de famille, au grand déshonneur de sa maison. Nous pourrions produire plusieurs preuves de la vie modérée et sage de Timothée. Nous nous bornerons à une seule, parce qu'on en pourra facilement conjecturer combien il fut cher aux siens. Il comparut en justice dans

Ob eam rem
 vocabantur in crimen :
 populus acer, suspicax,
 mobilis,
 adversarius, invidus etiam
 potentiæ,
 revocat domum ;
 accusantur proditiōnis.
 Hoc judicio
 Timotheus damnatur,
 lisque ejus
 æstimatur centum talentis.
 Ille,
 coactus odio
 civitatis ingratae,
 se contulit Chalcidem.

IV. Post mortem hujus,
 quum pœniteret populum
 sui judicii,
 detraxit novem partes
 mulctæ,
 et jussit Cononem,
 filium ejus,
 dare decem talenta
 ad quamdam partem muri
 reficiendam.
 In quo animadversa est
 varietas fortunæ :
 nam nepos
 coactus est reficere
 ex sua re familiari,
 cum summa ignominia
 familiæ,
 eosdem muros
 quos avus Conon
 restituerat patriæ
 ex præda hostium.
 Quum autem possimus
 proferre
 pleraque testimonia
 vitæ moderatæ
 sapientisque
 Timothei,
 erimus contenti uno,
 quod ex eo
 poterit facile conjici
 quam fuerit carus suis.

Pour ce fait
 ils étaient appelés (mis) en accusation ;
 le peuple passionné, soupçonneux,
 mobile,
 ennemi, envieux même
 de la puissance des citoyens,
 les rappelle au pays ;
 ils sont accusés de trahison.
 Dans ce jugement
 Timothée est condamné,
 et l'amende de lui
 est estimée (fixée) à cent talents.
 Celui-là (Timothée),
 contraint par la haine
 d'une cité ingrate,
 se transporta à Chalcis.

IV. Après la mort de celui-ci,
 comme du-repentir-était au peuple,
 de son jugement,
 il retrancha neuf parts (les neuf dixièmes)
 de l'amende,
 et ordonna Conon,
 fils de lui,
 donner dix talents
 pour une certaine partie du rempart
 devant être réparée.
 En quoi fut remarquée
 l'inconstance de la fortune :
 car le petit-fils
 fut forcé de réparer
 de son bien de-famille,
 avec une très-grande honte
 de (pour) sa famille,
 ces-mêmes murs
 que son aïeul Conon
 avait rendus à (relevés pour) la patrie
 avec le butin des (fait sur les) ennemis.
 D'autre-part tandis que nous pourrions
 citer
 de très-nombreux témoignages
 de la vie modérée
 et sage
 de Timothée,
 nous serons contents d'un-seul,
 parce que d'après celui-ci [giné]
 il pourra facilement être conjecturé (ima-
 combien il fut cher aux siens.

suis fuerit. Quum Athenis adolescentulus causam diceret, non solum amici privatique hospites ad eum defendendum conuerunt, sed etiam in eis Jason tyrannus¹, qui illo tempore fuit omnium potentissimus. Hic quum in patria sine satellitibus se tutum non arbitraretur, Athenas sine ullo præsidio venit : tantique hospitem fecit ut mallet se capitis periculum adire quam Timotheo, de fama dimicanti, deesse. Hunc adversus tamen Timotheus postea, populi jussu, bellum gessit, patriæque sanctiora jura quam hospitii esse duxit.

Hæc extrema fuit ætas imperatorum Atheniensium, Iphicratis, Chabriæ, Timothei; neque, post illorum obitum, quisquam dux in ulla urbe fuit dignus memoria.

DATAMES.

I. Venio nunc ad fortissimum virum maximique consilii omnium barbarorum, exceptis duobus Carthaginiensibus, Amil-

sa première jeunesse, et non-seulement ses amis et ses hôtes, simples particuliers, se réunirent pour le défendre, mais il se trouva encore parmi eux le tyran Jason, le prince le plus puissant de ce temps-là. Jason, qui ne se croyait pas en sûreté dans sa patrie sans satellites, vint à Athènes sans aucune escorte, et montra tant d'estime pour son hôte, qu'il aima mieux exposer sa vie que de manquer à Timothée en danger de perdre sa réputation. Cependant Timothée lui fit la guerre dans la suite par l'ordre du peuple, et jugea que les droits de la patrie sont plus sacrés que ceux de l'hospitalité.

Ce fut là le dernier âge des grands généraux d'Athènes : ils finirent avec Iphicrate, Chabrias et Timothée, et, après leur mort, il n'y eut dans cette ville aucun capitaine digne de mémoire.

DATAME.

I. Je viens maintenant à l'homme le plus courageux et le plus habile de tous les barbares, si l'on excepte les deux Carthaginois

Quum adolescentulus
diceret causam Athenis,
non solum amici
hospitesque privati
convenerunt
ad eum defendendum,
sed etiam in his
Jason tyrannus,
qui fuit illic tempore
potentissimus omnium.
Quum hic
non arbitraretur se tutum
in patria sine satellitibus,
venit Athenas
sine ullo præsidio;
fecitque tanti hospitem
ut mallet
se adire periculum capitis
quam deesse Timotheo
dīmācanti de fama.
Timotheus tamen postea,
jussu populi,
gessit bellum
adversus hunc,
duxitque jura patriæ
esse sanctiora
quam hospitii.

Hæc fuit extrema ætas
imperatorum
Atæniensium,
Iphicratis,
Chabriæ, Timothei;
neque, post cbitum illorum
fuit in illa urbe
quisquam dux
dignus memoria.

Alors que tout-jeune-homme
il plaidait sa cause à Athènes,
non-seulement ses amis
et ses hôtes de-condition-privée
se rassemblèrent
pour le défendre,
mais encore parmi ceux-ci
Jason le tyran,
qui fut en ce temps-là
le plus puissant de tous.
Tandis que celui-ci
ne croyait pas lui-même en-sûreté
dans sa patrie sans satellites,
il vint à Athènes
sans aucune escorte;
et il fit de si-grand *prix son hôte*
qu'il aimait mieux [(exposer sa vie)
lui-même affronter un peril de la tête
que de faire-défaut à Timothée
combattant au-sujet-de son honneur,
Timothée cependant dans-la-suite,
par ordre du peuple,
fit la guerre
contre celui-ci,
et estima les droits de la patrie
être plus sacrés
que ceux de l'hospitalité.

Celle-ci fut la dernière génération
des généraux
athéniens,
celle d'Iphicrate,
de Chabrias, de Timothée,
et après la mort de ceux-là
il n'y eut pas dans cette ville-là
quelque général
digne de mémoire.

DATAMES

I. Venio nunc
ad virum fortissimum
maximique consilii
omnium barbarorum,
duobus Carthaginiensibus
exceptis,
Amilcare et Annibale:

DATAME

I. Je viens maintenant
à l'homme le plus brave
et du plus grand conseil
de tous les barbares,
deux Carthaginois
exceptés,
Amilcar et Annibal:

care et Annibale ; de quo hoc plura referemus , quod et obscuriora sunt ejus gesta pleraque¹ , et ea , quæ prospere ei cesserunt , non magnitudine copiarum , sed consilii , quo tantum non omnes superabat , acciderunt . Quorum nisi ratio explicata fuerit , res apparere non poterunt . Datames , patre Camissare , natione Care , matre Scythissa natus , primum militum numero fuit apud Artaxerxem eorum qui regiam tuebantur . Pater ejus Camissares , quod et manu fortis et bello strenuus et regi multis locis fidelis erat repertus , habuit provinciam Ciliciæ , juxta Cappadociam , quam incolunt Leucosyri . Datames , militare munus fungens² , primum , qualis esset , apparuit bello quod rex adversus Cadusios³ gessit . Namque hic multis millibus regionum interfectis , magni fuit ejus opera . Quo factum est ut , quum in eo bello cecidisset Camissares , paterna ei traderetur provincia .

Amilcar et Annibal. J'en parlerai avec d'autant plus de détail , que la plupart des choses qu'il a faites sont peu connues , et que les entreprises qui lui réussirent furent l'effet , non du nombre de ses troupes , mais de sa prudence , par laquelle il surpassait tous les capitaines . Mais l'histoire de sa vie , pour être bien comprise , demande à être exposée avec ordre et avec suite . Datame , fils de Camissare , Carien de naissance , et d'une femme scythe , fut d'abord placé auprès d'Artaxerxès , parmi les soldats qui gardaient le palais . Son père , Camissare , ayant été reconnu pour brave et expérimenté dans la guerre , et fidèle au roi dans plusieurs occasions , eut le gouvernement de la Cilicie , province contiguë à la Cappadoce qu'habitent les Leucosyriens . Ce fut dans la guerre d'Artaxerxès contre les Cadusiens que Datame fit sa première campagne et montra ce qu'il était . On y avait perdu plusieurs milliers de soldats ; ses services n'en furent que d'un plus grand prix . En sorte que , Camissare étant mort dans cette guerre , on lui donna le gouvernement de son père .

de quo
 referemus plura,
 hoc quod gesta ejus
 sunt pleraque
 obscuriora,
 et ea quæ cesserunt ei
 prospere,
 acciderunt [rum,
 non magnitudine copia-
 sed consilii,
 quo superabat
 tantum non omnes.
 Quorum nisi ratio
 explicata fuerit,
 res non poterunt apparere.
 Datames,
 natus patre Camissare,
 Care natione,
 matre Scythissa,
 fuit primum
 apud Artaxerxem
 numero eorum militum
 qui tuebantur regiam.
 Pater ejus Camissares,
 quod repertus erat
 et fortis manu
 et strenuus bello
 et fidelis regi
 multis locis,
 habuit provinciam Ciliciæ,
 juxta Cappadociam,
 quam incolunt Leucosyri.
 Datames,
 fungens munus militare,
 apparuit primum
 qualis esset
 bello quod rex gessit
 adversus Cadusios.
 Namque hic,
 multis millibus regionum
 interfectis,
 opera ejus fuit magni.
 Quo factum est ut,
 quum Camissares
 cecidisset in eo bello,
 provincia paterna
 traderetur ei.

au-sujet duquel
 nous rapporterons des *détails* plus nom-
 parce que les actions de lui [breux
 sont la plupart
 plus obscures (moins connues),
 et que celles qui ont tourné à lui
 heureusement,
 sont arrivées
 non par la grandeur des forces,
 mais *par celle* du conseil,
 par lequel il surpassait
 seulement pas tous (presque tous).
 Desquelles *actions* si le système
 n'a pas été exposé *d'abord*,
 les faits ne pourront pas être-en-lumière.
 Datame,
 né d'un père *nommé* Camissare,
 Carien de nation,
 et d'une mère scythe,
 fut d'abord
 auprès d'Artaxerxès
 au nombre de ces soldats
 qui gardaient le palais.
 Le père de lui, Camissare,
 parce qu'il avait été trouvé
 et brave par le bras
 et actif à la guerre
 et fidèle au roi
 en de nombreuses circonstances,
 eut la province de Cilicie,
 auprès de la Cappadoce,
 qu'habitent les Leucosyriens.
 Datame,
 s'acquittant du service militaire,
 se montra d'abord
 tel qu'il était
 dans la guerre que le roi fit
 contre les Cadusiens.
 Car là,
 de nombreux milliers de *soldats* du-roi
 ayant été tués,
 l'aide de lui fut d'un grand *prix*.
 Par quoi il fut fait que,
 comme Camissare
 était tombé (mort) dans cette *guerre*,
 la province paternelle
 fut donnée à lui.

II. Pari se virtute postea præbuit, quum Autophradates, jussu regis, bello persequeretur eos qui defecerant¹. Namque hujus opera hostes, quum castra jam intrassent, profligati sunt, exercitusque reliquus conservatus regis est. Qua ex re majoribus rebus præesse cœpit. Erat eo tempore Thyus, dynastes² Paphlagoniæ, antiquo genere natus a Pylæmene illo, quem Homerus Troico bello a Patroclo interfectum ait³. Is regi dicto audiens non erat. Quam ob causam bello eum persequi constituit, eique rei præfecit Datamem, propinquum Paphlagonis : namque ex fratre et sorore erant nati. Quam ob causam Datames omnia primum experiri voluit, ut sine armis propinquum ad officium reduceret. Ad quem quum venisset sine præsidio, quod ab amico nullas vereretur insidias, pæne interiit : nam Thyus eum clam interficere voluit. Erat mater cum Datame, amita Paphlagonis : ea, quid ageretur, rescit,

II. Il se montra ensuite aussi vaillant, lorsque Autophradate, par l'ordre du roi, poursuivit, les armes à la main, les peuples qui s'étaient révoltés. Car les ennemis, déjà entrés dans le camp des Perses, furent, grâce à lui, taillés en pièces, et le reste de l'armée du roi fut conservé. Il fut mis en conséquence à la tête de plus grandes entreprises. Thyus, issu de cet antique Pylémène, qu'Homère dit avoir été tué par Patrocle dans la guerre de Troie, était alors dynaste de la Paphlagonie. Comme il n'obéissait point aux ordres du roi, ce prince résolut de le poursuivre par les armes, et chargea de ce soin Datame, proche parent du Paphlagonien ; car ils étaient nés, l'un du frère, l'autre de la sœur. Pour cette raison, Datame voulut d'abord tout tenter pour ramener son parent à son devoir, sans employer les armes. Il alla le trouver sans escorte, parce qu'il ne craignait aucun piège d'un ami ; mais il faillit périr : car Thyus voulut le tuer secrètement. La mère de Datame, tante paternelle du Paphlagonien, était avec son fils. Elle fut instruite de ce qui se passait.

II. Se præbuit postea
virtute pari,
quum Autophradates,
jussu regis,
persequeretur
eos qui defecerant.
Numque opera hujus
hostes, quum jam
intrassent castra,
profligati sunt,
reliquisque exercitus regis
conservatus est.

Ex qua re
cœpit præesse
rebus majoribus.
Eo tempore erat Thyus,
dynastes Paphlagoniæ,
natus genere antiquo
ab illo Pylæmene,
quem Homerus ait
interfectum a Patrocle
bello Troico.

Is non erat audiens
dicto regi.

Ob quam causam
constituit
persequi eum bello,
præfecitque ei rei
Datamem,

propinquum Paphlagonis :
namque nati erant
ex fratre et sorore.

Ob quam causam
Datames voluit primum
experiri omnia,
ut sine armis
reduceret propinquum
ad officium.

Ad quem quum venisset
sine præsidio,
quod vereretur ab amico
nullas insidias,
interiit pæne :
nam Thyus voluit
interficere eum clam.
Cum Datame erat mater,
amita Paphlagonis :

CORNÉLIUS NÉPOS.

II. Il se montra dans-la-suite
d'un courage égal,
alors qu'Autophradate,
par l'ordre du roi,
poursuivait
ceux qui avaient fait-défection.
Car par l'aide de celui-ci (Datame)
les ennemis, alors que déjà
ils avaient pénétré dans le camp,
furent taillés-en-pièces,
et le reste-de l'armée du roi
fut sauvé.

Par-suite-de laquelle action
il commença à être-à-la-tête
d'affaires plus importantes.
En ce temps était (vivait) Thyus,
dynaste de la Paphlagonie,
né d'une famille ancienne
de ce Pylémène,
qu'Homère dit

avoir été tué par Patrocle
dans la guerre de-Troie.
Celui-ci n'était pas obéissant
à la parole au (du) roi.

Pour laquelle cause
le roi résolut
de poursuivre lui par la guerre,
et mit-à-la-tête de cette entreprise
Datame,

proche parent du Paphlagonien :
car ils étaient nés
l'un du frère et l'autre de la sœur.

Pour laquelle cause
Datame voulut d'abord
tenter tous les moyens,
afin que sans employer les armes
il ramenât son proche parent
à son devoir.

Vers lequel comme il était venu
sans escorte,
parce qu'il ne craignait de-la-part d'un
aucune embûche,
il périt presque :
car Thyus voulut
faire-périr lui secrètement.
Avec Datame était sa mère,
tante du Paphlagonien :

filiumque monuit. Ille fuga periculum evitavit, bellumque indixit Thyo. In quo, quum ab Ariobarzane, præfecto Lydiæ et Ionie totiusque Phrygiæ, desertus esset, nihilo segnus perseveravit, vivumque Thyum cepit cum uxore et liberis.

III. Cujus facti ne prius fama ad regem, quam ipse, perveniret, dedit operam. Itaque, omnibus inscius, eo, ubi erat rex, venit, posteroque die Thyum, hominem maximi corporis terribilemque facie, quod et niger et capillo longo barbaque erat proluxa, optima veste textit, quam satrapæ regii gerere consueverant; ornavitque etiam torque et armillis aureis ceteroque regio cultu : ipse agresti duplici amiculo circumdatus hirtaque tunica, gerens in capite galeam venatoriam, dextra manu clavam, sinistra copulam, qua vinctum ante se Thyum agebat, ut si feram bestiam captam duceret. Quem omnes

elle l'en avertit. Datame échappa au péril par la fuite et déclara la guerre à Thyus. Quoiqu'il eût été abandonné, dans cette expédition, par Ariobarzane, gouverneur de la Lydie, de l'Ionie et de toute la Phrygie, il ne la continua pas moins ardemment; et il prit Thyus vivant, avec sa femme et ses enfants.

III. Il eut soin que la nouvelle de cette action ne le devançât pas auprès du roi. Il se rendit donc, à l'insu de tout le monde, à l'endroit où ce prince était; et le lendemain de son arrivée, il revêtit Thyus, homme d'une très-haute taille et d'une figure effrayante, parce qu'il avait la chevelure et la barbe longues, d'une très-belle robe, que les satrapes royaux avaient coutume de porter. Il l'orna aussi d'un collier et de bracelets d'or, et du reste de la parure royale. Pour lui, enveloppé d'un épais manteau de paysan et d'une tunique hérissée de poils, ayant sur la tête un bonnet de chasseur, il tenait de la main droite une massue, et de la gauche une laisse, avec laquelle il menait Thyus devant lui, comme une bête sauvage qu'il aurait

et rescit
 quid ageretur,
 monuitque filium.
 Ille evitavit periculum
 fuga,
 indixitque bellum Thyo.
 In quo,
 quum desertus esset
 ab Ariobarzane,
 prefecto Lydiæ et Ionie
 totiusque Phrygiæ,
 perseveravit
 nihilo segnus,
 cepitque Thyum vivum
 cum uxore et liberis.

III. Cujus facti
 ledit operam
 ne fama
 perveniret ad regem
 prius quam ipse.
 Itaque, omnibus inscius,
 venit eo ubi rex erat,
 dieque postero
 texit optima veste
 quam satrapæ regii
 consueverant gerere,
 Thyum,
 nominem maximi corporis
 facieque terribili,
 quod erat et niger
 et capillo longo
 barbaque proluxa;
 ornavitque etiam
 torque et armillis aureis
 ceteroque cultu regio:
 ipse circumdatus
 amiculo duplici agresti
 tunicaque hirta,
 gerens in capite
 galeam venatoriam,
 manu dextra clavam,
 sinistra copulam,
 qua agebat ante se
 Thyum vincum,
 ut si duceret
 bestiam feram captam.
 Quem quum omnes

celle-ci apprit
 ce qui se passait,
 et avertit son fils.
 Celui-là évita le danger
 par la fuite,
 et déclara la guerre à Thyus.
 Dans laquelle *guerre*,
 bien qu'il eût été abandonné
 par Ariobarzane,
 gouverneur de la Lydie et de l'Ionie
 et de toute la Phrygie,
 il ne persévéra
 en rien plus mollement,
 et prit Thyus vivant
 avec son épouse et ses enfants.

III. De laquelle action
 il donna son soin
 à ce que la renommée
 n'arrivât pas au roi
 avant que lui-même n'arrivât.
 En-conséquence, tous l'ignorant,
 il vint là où le roi était,
 et le jour suivant
 il couvrit de la plus belle robe
 que les satrapes du-roi
 avaient-coutume de porter,
 Thyus,
 homme d'un très-grand corps
 et d'un aspect effrayant,
 parce qu'il était et noir
 et de chevelure longue
 et de barbe allongée;
 et il le décora même
 d'un collier et de bracelets d'or
 et du reste-du costume royal:
 lui-même enveloppé
 d'un manteau double de-paysan
 et d'une tunique hérissée (à longs poils),
 portant sur la tête
 un casque de-chasseur,
 dans la main droite une massue
 dans la gauche une laisse,
 avec laquelle il poussait devant lui-même
 Thyus attaché,
 comme s'il avait conduit
 une bête sauvage prise.
 Lequel comme tous

quum prospicerent propter novitatem ornatus ignotamque formam , ob eamque rem magnus esset concursus , fuit non nemo qui agnosceret Thyum regique nuntiaret. Primo non accreditit : itaque Pharnabazum misit exploratum. A quo ut rem gestam comperit, statim admitti jussit, magnopere delectatus quum facto, tum ornatu ; imprimis quod nobilis rex in potestatem inopinanti venerat. Itaque magnifice Datamem donatum ad exercitum misit qui tum contrahebatur, duce Pharnabazo et Tithrauste, ad bellum Ægyptium, parique eum atque illos imperio esse jussit. Postea vero quam Pharnabazum rex revocavit, illi summa imperii tradita est.

IV. Hic quum maximo studio compararet exercitum, Ægyptumque proficisci pararet, subito a rege litteræ sunt ei missæ, ut Aspim aggraderetur, qui Cataoniam tenebat : quæ gens jacet supra Ciliciam, confinis Cappadociæ. Namque

prise. La nouveauté de cet accoutrement et cette figure inconnue attirant tous les regards, on accourut en foule ; Thyus fut reconnu et on l'annonça au roi. D'abord ce prince ne le crut pas ; et il envoya Pharnabaze vérifier le fait. Aussitôt que la nouvelle lui eut été confirmée, il ordonna qu'on introduisît Datame, et ne se montra pas moins enchanté du succès obtenu que de la singularité du spectacle ; il s'applaudissait surtout de voir ce prince célèbre tombé dans son pouvoir au moment où il l'espérait le moins. Après avoir donc récompensé Datame magnifiquement, il l'envoya à l'armée qui se rassemblait alors, sous la conduite de Pharnabaze et de Tithraustes, pour la guerre d'Égypte ; et il ordonna qu'il y eût la même autorité que ces généraux. Mais après qu'il eut rappelé Pharnabaze, il lui donna le commandement en chef.

IV. Pendant que Datame mettait l'armée sur pied avec la plus grande ardeur et qu'il se préparait à partir pour l'Égypte, des dépêches envoyées par le roi lui portèrent l'ordre d'attaquer Aspis, qui occupait la Cataonie, province située au-dessus de la Cilicie et con-

prospicerent
 propter novitatem ornatus
 formamque ignotam,
 ob eamque rem
 esset magnus concursus,
 non fuit nemo
 qui agnosceret Thyum
 nuntiareque regi.
 Primo non accreditit :
 itaque misit Pharnabazum
 exploratum.
 A quo ut comperit
 rem gestam,
 statim jussit
 admitti,
 magnopere delectatus
 quum facto, tum ornatu ;
 imprimis quod rex nobilis
 venerat in potestatem
 inopinanti.
 Itaque misit Datamem
 donatum magnifice
 ad exercitum
 qui tum contrahebatur,
 Pharnabazo et Tithrauste
 duce,
 ad bellum Ægyptium,
 jussitque eum
 esse pari imperio
 atque illos.
 Postea vero quam rex
 revocavit Pharnabazum,
 summa imperii
 tradita est illi.

IV. Hic

quum compararet
 exercitum
 maximo studio,
 pararetque
 proficisci Ægyptum,
 subito litteræ
 missæ sunt ei a rege,
 ut aggrederetur Aspim,
 qui tenebat Cataoniam :
 quæ gens
 jacet supra Ciliciam,
 confinis Cappadociæ.

regardaient-de-loin
 à-cause-de la nouveauté du costume
 et de *cette* figure inconnue,
 et que pour ce fait
 il y avait un grand concours *de monde*,
 il n'*arriva* pas qu'il n'y eût personne
 qui ne reconnût Thyus
 et n'annonçât *la chose* au roi.
 D'abord il n'y crut pas :
 en-conséquence il envoya Pharnabaze
 pour examiner.
 Duquel dès qu'il eut appris
 l'action accomplie,
 aussitôt il ordonna
Datame être introduit,
 grandement réjoui
 et de l'événement, et du costume,
 surtout parce qu'un prince fameux
 était venu (tombé) au pouvoir
 à (de) *lui* ne-s'y-attendant-pas.
 En-conséquence il envoya *Datame*
 gratifié magnifiquement (de présents ma-
 vers l'armée [gnifiques])
 qui alors se rassemblait,
 Pharnabaze et Tithraustes
 étant les chefs,
 pour la guerre d'Égypte,
 et il ordonna lui [autorité]
 être d'une pareille autorité (avoir la même
 que ceux-là).
 Mais après que le roi
 eut rappelé Pharnabaze,
 la suprématie du commandement
 fut remise à lui.

IV. Là

comme il organisait
 son armée
 avec le plus grand zèle,
 et se préparait
 à partir pour l'Égypte,
 soudain une lettre
 fut envoyée à lui par le roi,
 pour qu'il attaquât Aspis,
 qui occupait la Cataonie :
 lequel peuple (pays)
 s'étend au-dessus de la Cilicie,
 limitrophe de la Cappadoce.

Aspis, saltuosam regionem castellisque munitam incolens, non solum imperio regis non parebat, sed etiam finitimas regiones vexabat, et, quæ regi portarentur, abripiebat. Datames, esti longe aberat ab his regionibus et a majore re abstrahebatur, tamen regis voluntati morem gerendum putavit. Itaque cum paucis, sed viris fortibus navem conscendit, existimans, id quod accidit, facilius se imprudentem parva manu oppressurum quam paratum, quamvis magno exercitu. Hac delatus, in Ciliciam egressus, inde des noctesque iter faciens Taurum transit, eoque, quo studuerat, venit. Quærit quibus locis sit Aspis : cognoscit haud longe abesse profectumque eum venatum. Quem dum speculatur, adventus ejus causa cognoscitur. Pisidas, cum iis quos secum habebat, ad resistendum Aspis comparat. Id Datames

nant à la Cappadoce. Aspis, qui habitait un pays couvert, de forêts et garni de forts, non-seulement ne se soumettait pas à la puissance du roi, mais désolait les régions voisines et enlevait les tributs qu'on portait à ce prince. Quoique Datame fût fort éloigné de ces contrées, et qu'il se vît arraché à une plus grande entreprise, il crut devoir cependant obéir à la volonté du roi. Il monta donc sur un vaisseau avec un petit nombre de gens, mais qui étaient courageux ; pensant ce qui arriva, qu'il lui serait plus aisé d'accabler avec une petite troupe un ennemi surpris et non préparé, que de le vaincre avec une grande armée, une fois qu'il serait sur la défensive. Porté par ce navire en Cilicie, il débarque marche jour et nuit, passe le Taurus, et arrive où il voulait se rendre. Il s'informe en quels lieux est Aspis. Il apprend qu'il n'est pas bien éloigné et qu'il est parti pour la chasse. Pendant qu'il l'épie, on est instruit du sujet de sa venue. Aspis, pour faire résistance, range en ordre des Pisidiens avec les gens qu'il avait avec lui. Datame, en étant informé, prend ses

Namque Aspis,
 incolens regionem
 saltuosam
 munitamque castellis,
 non solum
 non parebat imperio regis,
 sed etiam vexabat
 regiones finitimas,
 et abripiebat
 quæ portarentur regi.
 Datames,
 etsi aberat longe
 ab his regionibus
 et abstrahebatur
 a re majore,
 tamen putavit
 morem gerendum
 voluntati regis.
 Itaque conscendit navem
 cum paucis,
 sed viris fortibus,
 existimans,
 id quod accidit,
 se oppressurum facilius
 parva manu
 imprudentem
 quam paratum,
 quamvis magno exercitu.
 Delatus hac,
 egressus in Ciliciam,
 faciens iter inde
 dies noctesque,
 transiit Taurum,
 venitque eo
 quo studuerat.
 Quærit quibus locis
 sit Aspis :
 cognoscit eum
 haud abesse longe,
 profectumque venatum.
 Quem dum speculatur,
 causa adventus ejus
 cognoscitur.
 Aspis comparat
 cum iis quos habebat secum
 Pisidas
 ad resistendum.

Car Aspis,
 habitant une contrée
 boisée
 et pourvue de forteresses,
 non-seulement
 n'obéissait pas à l'autorité du roi,
 mais encore désolait
 les contrées voisines,
 et enlevait *les revenus*
 qui étaient portés au roi.
 Datame,
 oien qu'il fût-à-distance loin
 de ces contrées
 et qu'il fût arraché
 à une entreprise plus grande,
 cependant pensa
 de la complaisance devoir être témoignée
 à la volonté du roi.
 En-conséquence il monta sur un vaisseau
 avec des *soldats* peu-nombreux,
 mais hommes braves,
 pensant,
 ce qui arriva,
 lui-même devoir accabler plus facilement
 avec une petite troupe
 Aspis ne-prévoyant-pas
 que Aspis préparé, [armée.
 quoique *en l'attaquant* avec une grande
 Porté sur ce vaisseau,
 ayant débarqué en Cilicie,
 faisant route de là
 et les jours et les nuits,
 il passa le Taurus,
 et arriva là
 où il avait pris-à-cœur *de venir*.
 Il s'informe en quels lieux
 est Aspis :
 il apprend lui
 ne pas être-à-distance loin,
 et être parti pour chasser.
 Tandis qu'il épie celui-ci,
 le motif de l'arrivée de lui
 est connu.
 Aspis rassemble
 avec ceux qu'il avait avec lui même
 des Pisidiens
 pour résister.

ubi audivit, arma capit, suos sequi jubet, ipse equo concitato ad hostem vehitur. Quem procul Aspisciens ad se ferentem, pertimescît, atque a conatu resistendi deterritus, sese dedit. Hunc Datames vinctum ad regem ducendum tradit Mithridati¹.

V. Hæc dum geruntur, Artaxerxes, reminiscens a quanto bello ad quam parvam rem principem ducum misisset, se ipse reprehendit, et nuntium ad exercitum Acen² misit, quod nondum Datamem profectum putabat, qui diceret ne ab exercitu discederet. Hic priusquam perveniret quo erat profectus, in itinere convenit qui Aspim ducebant. Qua celeritate quum magnam benevolentiam regis Datamis consecutus esset, non minorem invidiam aulicorum excepit, qui illum unum pluris quam se omnes fieri videbant: quo facto, cuncti ad eum opprimendum consenserunt. Hæc Pandates, gazæ custos

armes, ordonne aux siens de le suivre, et pousse rapidement son cheval vers l'ennemi. Aspisciens, le voyant venir sur lui, est saisi de peur, et, ne pensant plus à se mettre en défense, il se rend de lui-même. Datame le remet, lié, à Mithridate, pour être mené au roi.

V. Pendant que ces choses se passent, Artaxerxes, réfléchissant qu'il avait détourné le meilleur de ses généraux d'une grande guerre pour une expédition peu importante, se le reproche lui-même, et, croyant que Datame n'est point encore parti, il lui dépêche un courrier au camp d'Acé, pour lui dire de ne pas quitter l'armée. Le courrier, avant d'arriver, rencontre en chemin les gens qui amenaient Aspisciens. Datame, ayant acquis par cette célérité d'exécution toute la bienveillance du roi, s'attira une haine non moindre des courtisans, parce qu'ils voyaient qu'on faisait plus de cas de lui seul que d'eux tous. Ils se réunirent donc tous pour le perdre. Pandate,

Ubi Datames audivit id,
capit arma,
jubet suos sequi,
ipse equo concitato
vehitur ad hostem.
Quem conspiciens procul
ferentem ad se,
Aspis pertimescit,
atque deterritus
a conatu resistendi,
se se dedit.

Datames
tradit Mithridati
hunc vincitum
ducendum ad regem.

V. Dum hæc geruntur,
Artaxerxes,
reminiscens a quanto bello
ad rem quam parvam
misisset
principem ducum,
se reprehendit ipse,
et misit nuntium Acen
ad exercitum,
quod putabat Datamem
nondum profectum,
qui diceret
ne discederet ab exercitu.
Priusquam hic
perveniret
quo profectus erat,
convenit in itinere
qui ducebant Aspim.
Qua celeritate
quum Datames
consecutus esset
magnam benevolentiam
regis,
excepit
invidiam non minorem
aulicorum,
cui videbant illum unum
feri pluris
quam se omnes :
quo facto,
cuncti consenserunt
ad eum opprimendum.

Dès que Datame eut appris cela,
il prend les armes,
ordonne aux siens de *le suivre*,
et lui-même *son* cheval étant lancé
se porte vers l'ennemi.

Lequel apercevant de loin
se portant vers lui-même,
Aspis est pénétré-de-crainte,
et détourné-par-la-frayeur
de sa tentative de résister,
se rend.

Datame
remet à Mithridate
celui-ci enchainé
à-conduire vers le roi.

V. Tandis que ces choses se font,
Artaxerxès,
se rappelant de quelle-grande guerre
à une entreprise combien petite
il avait envoyé
le premier de *ses* généraux,
se blâma lui-même,
et envoya un messenger à Acé
vers l'armée,
parce qu'il pensait Datame
ne pas *être* encore parti,
messenger qui devait dire à *Datame*
qu'il ne s'éloignât pas de l'armée.
Avant que celui-ci (le messenger)
arrivât à *l'endroit*
pour où il était parti,
il rencontra en route
ceux qui conduisaient Aspim.
Par laquelle rapidité
comme Datame
avait acquis
une grande bienveillance
du (auprès du) roi,
il recueillit
une jalousie non moins-grande
des (de la part des) courtisans,
qui voyaient celui-là tout-seul
être fait de plus grand *prix* (plus estimé)
qu'eux tous :
par ce fait,
tous conspirèrent
pour l'accabler (le perdre).

regiæ, amicus Datami, perscripta ei mittit, in quibus docet « Eum magno fore periculo, si quid, illo imperante, in Ægypto adversi accidisset. Namque eam esse consuetudinem regiam ut casus adversos hominibus tribuant, secundos fortunæ suæ : quo fieri ut facile impellantur ad eorum perniciem, quorum ductu res male gestæ nuntientur : illum hoc majore fore in discrimine, quod, quibus rex maxime obediat, eos habeat inimicissimos. » Talibus ille litteris cognitis, quum jam ad exercitum Acen venisset, quod non ignorabat ea vere scripta, desciscere a rege constituit. Neque tamen quidquam fecit quod fide sua esset indignum : nam Androclum Magnetem exercitui præfecit, ipse cum suis in Cappadociam discedit, conjunctamque huic Paphlagoniam occupat, celans qua voluntate esset in regem. Clam cum Ario-

garde du trésor royal, ami de Datame, lui adresse une lettre par laquelle il lui annonce ces intrigues, et lui marque « qu'il serait en grand danger, s'il arrivait quelque échec en Égypte sous son commandement; que c'est en effet la coutume des rois d'attribuer les revers aux hommes et les succès à leur propre fortune; qu'en conséquence, ils se déterminent facilement à la perte de ceux qui commandent au moment où on leur annonce des malheurs. Datame courrait d'autant plus de risque, que ses ennemis étaient les gens qui avaient le plus de crédit auprès du roi. » Datame, déjà de retour à l'armée d'Acé, ayant lu cette lettre, et n'ignorant point la vérité de ce qu'on lui mandait, résolut d'abandonner le roi. Il ne fit pourtant rien qui fût indigne de sa fidélité. car il mit à la tête de l'armée Androclès de Magnésie; puis il se retira avec les siens en Cappadoce, et occupa la Paphlagonie qui lui est contiguë, cachant ses sentiments à l'égard

Pandates,
 custos gazæ regiæ,
 amicus Datami,
 mittit ei hæc perscripta,
 in quibus docet
 « Eum fore magno periculo,
 si quid adversi
 occidisset in Ægypto,
 illo imperante
 Namque
 consuetudinem regiam
 esse eam,
 ut tribuant hominibus
 casus adversos,
 secundos suæ fortunæ.
 quo fieri
 ut impellantur facile
 ad perniciem eorum
 ductu quorum
 res gestæ male
 nuntientur :
 illum
 fore in discrimine majore
 hoc quod habeat
 inimicissimos
 eos quibus rex
 obediat maxime. »
 Ille,
 talibus litteris cognitis,
 quum jam venisset Acen
 ad exercitum,
 quod non ignorabat
 ea scripta vere,
 constituit desciscere a rege.
 Neque tamen
 fecit quidquam
 quod esset indignum
 sua fide :
 nam præfecit exercitui
 Androclæm Magnetem ;
 ipse cum suis
 discedit in Cappadociam,
 occupatque Paphlagoniam
 conjunctam huic,
 celans qua voluntate
 esset in regem.
 Facit amicitiam clam

Pandate,
 gardien du trésor du-roi,
 ami à (de) Datame,
 envoie à lui ces *détails* rédigés,
 dans lesquels il l'instruit
 « Lui devoir être en grand danger.
 si quelque chose de contraire (un revers)
 était arrivé en Égypte,
 lui exerçant-le-commandement,
 En effet
 l'habitude des-rois
 être celle-ci,
 qu'ils attribuent aux hommes
 les chances contraires,
 et les chances favorables à leur fortune
 par quoi se faire (d'où il résulte)
 qu'ils soient poussés facilement
 à la perte de (à perdre) ceux
 sous la conduite desquels [ment
 des entreprises accomplies malheureuse-
 sont annoncées :
 celui-là (Datame)
 devoir être dans un danger plus grand
 parce qu'il avait
 très-hostiles à lui
 ceux que le roi
 écoutait le plus. »
 Celui-là (Datame),
 une telle lettre ayant été lue,
 lorsque déjà il était arrivé à Acé
 auprès de l'armée,
 parce qu'il n'ignorait pas
 ces choses avoir été écrites selon-la-vérité,
 résolut de se détacher du roi.
 Et cependant
 il ne fit rien
 qui fût indigne
 de sa fidélité :
 car il mit-à-la-tête de l'armée
 Androclès de-Magnésie ;
 lui-même avec les siens
 se retire dans la Cappadoce,
 et occupe la Paphlagonie
 jointe à (limitrophe de) celle-ci,
 cachant dans quelles dispositions
 il était envers le roi.
 Il fait amitié secrètement

barzane facit amicitiam , manum comparat , urbes munitas suis tuendas tradit.

VI. Sed hæc propter hiemale tempus minus prospere procedebant. Audit Pisidas quasdam copias adversus se parare : fiiium eo Arsideum cum exercitu mittit. Cadit in prælio adolescens : proficiscitur eo pater , non ita cum magna manu , celans quantum vulnus accepisset , quod prius ad hostem pervenire cupiebat quam de re male gesta fama ad suos perveniret , ne , cognita filii morte , animi debilitarentur militum. Quo contenderat , pervenit , hisque locis castra ponit , ut neque circumiri multitudine adversariorum posset , neque impediri quominus ad dimicandum manum haberet expeditam. Erat cum eo Mithrobarzanes , socer ejus , præfectus equitum. Is , desperatis generi rebus , ad hostes transfugit. Id Datames

du roi. Il fit secrètement alliance avec Ariobarzane ; il leva un petit corps d'armée , et mit les places fortes entre les mains de ses amis.

VI. Mais ces dispositions n'avaient pas un grand succès à cause de la saison d'hiver. Il apprend que les Pisidiens ramassent quelques troupes contre lui ; il envoie vers eux , avec une armée , son fils Arsidée , qui est tué sur le champ de bataille. Lui-même alors se met en marche avec un corps assez peu nombreux , cachant la profonde blessure qu'il avait reçue et désirant atteindre l'ennemi avant que ses soldats fussent instruits de cette défaite , de peur que la connaissance de la mort de son fils n'affaiblît leur courage. Il arrive et s'établit dans une position qui ne permet pas à l'ennemi de l'investir , et où il conserve lui-même la liberté de ses mouvements. Mithrobarzane , son beau-père , commandant la cavalerie , était avec lui. Celui-ci , désespérant de la fortune de son gendre , passa du côté des Pisidiens. Datame , en ayant été informé , sentit que

cum Ariobarzane,
comparat manum,
tradit suis
urbes munitas tuendas

VI. Sed hæc
cedebant minus propere
propter tempus hiemale.
Audit Pisidas
parare quasdam copias
adversus se :
mittit eo
filium Arsideum
cum exercitu.
Adolescens
cadit in prælio :
pater proficiscitur eo
cum manu non ita magna,
celans
quantum vulnus accepisset,
quod cupiebat
pervenire ad hostem
priusquam fama
de re gesta male
perveniret ad suos
ne, morte filii
cognita,
animi militum
debilitarentur.
Pervenit quo contenderat,
ponitque castra
his locis,
ut posset neque circumiri
multitudine
adversariorum,
neque impediri
quominus haberet
manum expeditam
ad dimicandum.
Mithrobarzanes,
socer ejus,
præfectus equitum,
erat cum eo.
Is, rebus generi
desperatis,
transfugit ad hostes.
Ut Datames audivit id,
ænsit,

avec Ariobarzane,
lève des troupes,
remet aux siens
les villes fortifiées à-garder.

VI. Mais ces dispositions
aboutissaient moins heureusement
à-cause-de la saison d'hiver.
Il entend dire les Pisidiens
préparer quelques troupes
contre lui-même :
il envoie là
son fils Arsidée
avec une armée.
Ce jeune-homme
tombe (meurt) dans un combat :
le père part pour aller là
avec une troupe pas tellement grande
cachant [peu nombreuse),
quelle-grande blessure il avait reçue,
parce qu'il désirait
arriver à l'ennemi
avant que la renommée [heureusement
au-sujet-de l'entreprise conduite mal-
ne parvint aux siens,
de peur que, la mort de son fils
étant connue,
les courages des soldats
ne fussent affaiblis.
Il arrive à l'endroit où il s'était dirigé,
et il établit son camp
dans cette (une telle) position,
qu'il ne pût ni être tourné
par le grand-nombre
des ennemis,
ni être empêché
de façon à ce qu'il n'eût pas
sa troupe dégagée
pour combattre.
Mithrobarzane,
beau-père de lui,
commandant des cavaliers,
était avec lui.
Celui-ci, la situation de son gendre
étant crue-désespérée,
passa aux ennemis.
Dès que Datame eut appris ceci,
il comprit,

ut audivit, sensit, si in turbam exisset ab homine tam necessario se relictum, futurum ut ceteri consilium sequerentur. In vulgus edit; « Suo jussu Mithrobarzanem profectum pro perfuga, quo facilius receptus interficeret hostes : quare relinqui eum non par esse, sed omnes confestim sequi. Quod si animo strenuo fecissent, futurum ut adversarii non possent resistere, quum et intra vallum et foris cæderentur. » Hac re probata, exercitum educit; Mithrobarzanem persequitur, qui tantum quod ad hostes pervenerat, Datames signa inferri jubet. Pisidæ, nova re commoti, in opinionem adducuntur perfugas mala fide compositoque egisse, ut, recepti, essent majori calamitati. Primum eos adoriuntur. Illi quum, quid ageretur, aut quare fieret, ignorarent, coacti sunt cum eis pugnare ad quos transierant, ab hisque stare quos reliquerant. Quibus quum neutri parcerent, celeriter

s'il se répandait dans l'armée qu'il avait été abandonné par un homme qui lui appartenait de si près, les autres en feraient bientôt autant. Il publie que, « si Mithrobarzane a fait défection, c'est par son ordre; qu'en se donnant pour transfuge, il sera reçu au milieu des ennemis et assurera leur défaite; qu'il n'est donc pas juste qu'il soit abandonné, mais que tous doivent le suivre à l'instant; que, s'ils agissent avec courage, les ennemis ne pourront résister, mais seront massacrés, et dans leur retranchement et au dehors. » On l'approuve; il met la troupe en campagne, poursuit Mithrobarzane, et, au moment où celui-ci joignait les ennemis, les fait attaquer. Les Pisidiens, troublés de cette manœuvre inattendue, se mettent en tête que les transfuges ont agi de mauvaise foi et de dessein prémédité, pour être reçus dans leur camp et leur causer un plus grand désastre, et ils tombent d'abord sur eux. Ceux-ci, ignorant ce qui se passait et pour quelle raison on les traitait ainsi, sont forcés de se battre avec ceux auxquels ils venaient se joindre et de se ranger du côté de ceux qu'ils avaient abandonnés. Comme ni les uns

ei exisset in tuam
 se relictum
 ab homine tam necessario,
 futurum ut ceteri
 sequerentur consilium.
 Edidit in vulgus
 « Mithrobarzanem
 profectum pro perfuga
 suo jussu,
 quo receptus
 interficeret hostes facilius :
 quare non esse par
 eum relinqui,
 sed omnes sequi confestim.
 Quod si fecissent
 animo strenuo,
 futurum ut adversarii
 non possent resistere,
 quum cæderentur
 et intra vallum
 et foris. »
 Hac re probata,
 educit exercitum ;
 persequitur
 Mithrobarzanem, [nerat
 qui tantum quod perve-
 nit ad hostes,
 Datames jubet
 signa inferri.
 Pisidæ,
 commoti re nova,
 adducuntur
 in opinionem,
 perfugas egisse mala fide
 compositoque.
 ut recepti
 essent calamitati
 majori.
 Adoriuntur eos primum.
 Quum illi ignerarent
 quid ageretur
 aut quare fieret,
 coacti sunt pugnare
 cum eis
 ad quos transierant,
 stareque ab his
 quos reliquerant.

s'il s'était répandu dans la foule
 lui-même avoir été abandonné
 par un homme si proche-parent,
 devoir arriver que les autres
 suivraient le même dessein.
 Il publie parmi la foule
 « Mithrobarzane
 être parti en-guise-de transfuge
 par son ordre,
 afin qu'ayant été reçu
 il fit-périr les ennemis plus facilement :
 en-conséquence ne pas être juste
 lui être abandonné,
 mais tous le suivre sur-le-champ.
 S'ils avaient fait cela
 avec une âme active,
 devoir arriver que les ennemis
 ne pourraient pas résister,
 alors qu'ils seraient massacrés
 et au dedans du retranchement
 et au dehors. »
 Ce plan ayant été approuvé,
 il fait-sortir son armée ;
 il poursuit
 Mithrobarzane,
 lequel à peine était arrivé
 auprès des ennemis
 lorsque Datame ordonne
 les étendards être portés-en-avant.
 Les Pisidiens,
 troublés de cette manœuvre nouvelle,
 sont amenés
 à cette opinion,
 les transfuges avoir agi de mauvaise foi
 et d'après-un-plan-concerté,
 afin qu'ayant été reçus
 ils fussent à (caussent un) désastre
 plus grand.
 Ils attaquent eux d'abord. [raient
 Comme ceux-là (les transfuges) igno-
 ce qui se passait
 ou (et) pourquoi cela se faisait,
 ils furent forcés de combattre
 avec ceux
 vers qui ils avaient passé,
 et de se tenir du-côté-de ceux
 qu'ils avaient abandonnés.

sunt occisi. Reliquos Pisidas resistentes Datames invadit primo impetu pellit, fugientes persequitur, multos interficit, castra hostium capit. Tali consilio, uno tempore et proditores perculit et hostes profligavit; et, quod ad perniciem fuerat cogitatum, id ad salutem convertit: quo neque acutius ullius imperatoris cogitatum, neque celerius factum usquam legimus.

VII. Ab hoc tamen viro Scismas, maximo natu filius, desciiit, ad regemque transiit et de defectione patris detulit. Quo nuntio Artaxerxes commotus, quod intelligebat sibi cum viro forti ac strenuo negotium esse, qui, quum cogitasset, facere auderet, et prius cogitare quam conari consuesset, Autophradatem in Cappadociam mittit. Hic ne intrare posset saltum in quo Ciliciæ portæ sunt sitæ, Datames præoccupare studuit; sed tam subito copias contrahere non potuit. A qua

ni les autres ne les épargnaient, ils furent bientôt mis en pièces. Datame se jette sur le reste des Pisidiens qui résistaient, les dissipe du premier choc, poursuit les fuyards, en tue un grand nombre et se rend maître de leur camp. Par cette habile manœuvre, d'un seul coup il abattit les traîtres et détruisit les ennemis; et ce qui avait été projeté pour sa perte, il le fit servir pour son salut. Nous ne faisons nulle part qu'aucun capitaine ait imaginé un stratagème plus habile, ni qu'il l'ait plus promptement exécuté.

VII. Scismas, l'aîné des fils de Datame, manqua pourtant de foi à ce grand homme; il passa chez le roi et lui dénonça la defection de son père. Artaxerxès, ému de cette nouvelle, parce qu'il sentait avoir affaire à un homme courageux et habile, qui, après avoir réfléchi, osait agir, et qui avait coutume de réfléchir avant d'entreprendre, envoya Autophradate en Cappadoce. Pour que celui-ci ne pût pas pénétrer dans le défilé montueux où sont les portes de Cilicie, il voulut s'en saisir d'avance mais il ne put rassembler des troupes assez vite. Forcé de

Quibus quum neutri
parcerent,
conciisi sunt celeriter.
Datames
invadit reliquos Pisidas
resistentes,
pellit primo impetu,
persequitur fugientes,
interficit multos,
capit castra hostium.
Tali consilio,
uno tempore
et perculit proditores
et profligavit hostes;
et convertit ad salutem
id quod cogitatum fuerat
ad perniciem:
quo legimus usquam
neque cogitatum acutius
neque factum celerius
ullius imperatoris.

VII. Scismas tamen,
filius maximo natu,
desciit ab hoc viro,
transiitque ad regem,
et detulit
de defectione patris.
Artaxerxes.
commotus quo nuntio,
quod intelligebat
negotium esse sibi
cum viro forti ac strenuo,
qui, quum cogitasset,
auderet facere,
et consuisset cogitare
priusquam conari,
mittit Autophradatem
in Cappadociam.
Ne hic
posset intrare saltum
in quo sitæ sunt
portæ Ciliciæ,
Datames studuit
præoccupare;
sed non potuit
contrahere copias
tam subito

Lesquels comme ni-les-uns-ni-les-au
n'épargnaient, [tres
ils furent taillés-en-pièces promptement.

Datame
fond-sur le reste-des Pisidiens
qui résistaient,
les repousse du premier choc,
poursuit eux fuyant,
en tue un-grand-nombre,
prend le camp des ennemis.
Par un tel plan,
en un-seul (même) temps
et il abattit les traîtres
et il tailla-en-pièces les ennemis;
et il tourna à son salut
ce qui avait été médité
pour sa perte: [nulle-part
en-comparaison-de-quoi nous n'avons lu
ni une conception plus fine
ni une exécution plus prompte
d'aucun général.

VII. Scismas cependant,
son fils du plus grand âge (son fils aîné),
se détacha de ce grand homme,
et passa au roi,
et fit-une-dénonciation
au-sujet-de la defection de son père.
Artaxerxès,
ému de cette nouvelle,
parce qu'il comprenait
affaire être à lui-même
avec un homme brave et actif,
qui, lorsqu'il avait médité,
osait exécuter,
et avait-coutume de méditer
avant que d'entreprendre,
envoie Autophradate
en Cappadoce.
De peur que celui-ci
ne pût entrer dans le défilé
dans lequel sont situées
les portes de la Cilicie,
Datame prit-à-cœur
de l'occuper-le-premier;
mais il ne put pas
rassembler des troupes
si soudainement.

re depulsus, cum ea manu, quam contraxerat, locum delegit talem ut neque circumiretur ab hostibus, neque præteriret adversarius quin ancipitibus locis premeretur et, si dimicare cum eo vellet, non multum obesse multitudo hostium suæ paucitati posset.

VIII. Hæc etsi Autophradates videbat, tamen statuit congrederi quam cum tantis copiis refugere, aut tанди uno loco sedere. Habebat barbarorum equitum viginti, peditum centum millia, quos illi *Cardacas* appellant, ejusdemque generis tria funditorum; præterea Cappadocum octo, Armeniorum decem, Paphlagonum quinque, Phrygum decem, Lydorum quinque, Aspendiorum et Pisidarum circiter tria, Cilicum duo, Captianorum totidem, ex Græcia conductorum tria, levis armaturæ maximum numerum. Has adversus copias spes omnis consistebat Datami in se locique natura : namque

renoncer à ce dessein, il choisit, avec le corps qu'il avait ramassé, une position où l'ennemi ne pouvait ni l'envelopper ni passer outre sans être pressé des deux côtés; et, si on voulait lui livrer bataille en ce lieu, la nature du terrain rétablissait l'égalité entre le petit nombre des siens et les forces considérables de ses adversaires.

VIII. Quoique Autophradate vit tout cela, il jugea cependant plus convenable de livrer bataille que de se retirer avec une armée si puissante ou de rester si longtemps oisif dans un seul endroit. Il avait vingt mille cavaliers barbares, cent mille de ces piétons que les Perses appellent *Cardaces*, et trois mille frondeurs de la même arme; en outre, huit mille Cappadociens, dix mille Arméniens, cinq mille Paphlagoniens, dix mille Phrygiens, cinq mille Lydiens; environ trois mille Aspendiens et Pisidiens, deux mille Ciliciens, autant de Captiens, trois mille Grecs soudoyés, et une très-grande quantité de troupes légères. Contre ces forces, tout l'espoir de Da-

A qua re depulsus,
delegit cum ea manu
quam contraxerat
locum talem
ut neque circumiretur
ab hostibus,
neque adversarius
præteriret
quin premeretur
locis ancipitibus,
et, si vellet
dimicare cum eo,
multitudo hostium
non posset obesse multum
paucitati suæ.

VIII. Etsi Autophradates
videbat hæc,
tamen statuit congregari
quam refugere
cum tantis copiis,
aut sedere tandiu
uno loco.
Habebat viginti millia
equitum barbarorum,
centum peditum,
quos illi
appellant Cardacas,
trique funditorum,
eiusdem generis;
præterea
octo Cappadocum,
decem Armeniorum,
quinque Paphlagonum,
decem Phrygum,
quinque Lydorum,
circeiter tria
Aspendiorum
et Pisidarum,
duo Cilicum,
totidem Captianorum,
tria conductorum
ex Græcia,
maximæ numerum.
armaturæ levis.
Omnis spes
adversus has copias
consistebat Datami in se

De laquelle entreprise écarté,
il choisit avec cette (la) troupe
qu'il avait rassemblée
une position telle
que et il ne fût pas enveloppé
par les ennemis,
et son ennemi
ne passât-pas-au-delà
sans qu'il fût accablé
dans des lieux doubles (des deux côtés),
et, s'il voulait
combattre avec lui,
le grand-nombre des ennemis
ne pût pas nuire beaucoup
au petit-nombre des-siens.

VIII. Quoique Autophradate
vit ces choses,
cependant il résolut d'engager-la lutte
plutôt que de battre-en-retraite
avec de si-grandes troupes, [temps
ou de rester-assis (immobile) si-long-
dans un-seul (le même) endroit.
Il avait vingt milliers
de cavaliers barbares,
cent milliers de fantassins,
que ceux-là (les Perses)
appellent Cardaces,
et trois milliers de frondeurs,
de la même race;
outre-cela
huit milliers de Cappadociens,
dix d'Arméniens,
cinq de Paphlagoniens,
dix de Phrygiens,
cinq de Lydiens,
environ trois
d'Aspendiens
et de Pisidiens,
deux de Ciliciens,
tout-autant de Captiens,
trois de soldats pris-à-solde
et venus de Grèce,
un très-grand nombre
de troupes légères.
Tout l'espoir
contre ces forces
reposait à Datame sur lui même

hujus partem non habebat vicesimam militum. Quibus fretus confligit, adversariorumque multa millia concidit, quum de ipsius exercitu non amplius hominum mille ¹ cecidisset. Quam ob causam postero die tropæum posuit quo loco pridie pugnatum erat. Hinc quum castra movisset, semperque inferior copiis, superior omnibus præliis discederet, quod nunquam manum consereret, nisi quum adversarios locorum angustiis clausisset, quod perito regionum callideque cogitanti sæpe accidebat. Autophradates, quum bellum duci majore regis calamitate quam adversariorum videret, ad pacem amicitiamque hortatus est, ut cum rege in gratiam rediret. Quam ille etsi non fidam fore putabat, tamen conditionem accepit, seque ad Artaxerxem legatos missurum dixit. Sic

tame consistait dans lui-même et dans la nature de la position qu'il occupait; car il n'avait pas la vingtième partie de ces troupes. Comptant sur ces avantages, il en vint aux mains, et tailla en pièces plusieurs milliers d'ennemis sans avoir perdu lui-même plus de mille hommes de son armée. Aussi dressa-t-il le lendemain un trophée sur la place où il avait combattu la veille. Après avoir quitté ce poste, il fut supérieur aux Perses dans tous les combats, bien que toujours inférieur en troupes, parce qu'il n'en venait jamais aux mains que lorsqu'il avait enfermé l'ennemi dans d'étroits défilés: et il y réussissait souvent, grâce à sa connaissance des lieux et à son habileté pour combiner ses plans. Autophradate, voyant que la guerre se prolongeait au détriment du roi plutôt que de ses ennemis, exhorta Datame à faire la paix et à rentrer en grâce avec Artaxerxès. Quoique Datame ne crût pas que cette réconciliation dût être sûre, il accepta pourtant ce parti, et dit qu'il enverrait des députés au roi. Ainsi se calma la

naturaque loci :
 namque non habebat
 vicesimam partem militum
 hujus.
 Quibus fretus
 confixit,
 conciditque
 multa millia
 adversariorum,
 quum de exercitu ipsius
 mille hominum
 non amplius
 cecidisset.
 Ob quam causam
 die postero
 posuit tropæum
 quo loco pridie
 pugnatum erat.
 Quum movisset castra
 hinc,
 semperque inferior copiis
 discederet superior
 omnibus præliis,
 quod nunquam
 consereret manum,
 nisi quum clausisset
 adversarios
 angustiis locorum,
 quod accidebat sæpe
 perito regionum
 cogitantique callide,
 Autophradates,
 quum videret
 bellum duci
 calamitate majore
 regis quam adversariorum,
 hortatus est ad pacem
 amicitiamque,
 ut rediret in gratiam
 cum rege.
 Quam etsi ille
 putabat non fore fidam,
 tamen accepit conditionem,
 dixitque
 se missurum legatos
 ad Artaxerxem.
 Sic bellum

et sur la nature de sa position :
 car il n'avait pas
 la vingtième partie des soldats
 de celui-ci (d'Autophradate).
 Sur lesquels s'appuyant
 il en-vint-aux-mains,
 et tailla-en-pièces
 de nombreux milliers
 d'ennemis,
 tandis que de l'armée de lui-même
 un millier d'hommes
 et pas plus
 était tombé (avait péri).
 Pour laquelle cause
 le jour suivant
 il plaça un trophée dans le lieu
 dans lequel lieu la veille
 on avait combattu.
 Comme il avait déplacé son camp
 de là,
 et que toujours inférieur en forces
 il se retirait vainqueur
 de tous les combats,
 parce que jamais [mains),
 il n'engageait la main (n'en venait aux
 sinon quand il avait enfermé
 ses ennemis
 dans des espaces-étroits de lieux,
 ce qui arrivait souvent
 à lui ayant-la-connaissance des contrées
 et méditant habilement,
 Autophradate,
 comme il voyait
 la guerre se prolonger
 avec un malheur plus grand
 du (pour le) roi que de (pour) ses ennemis,
 exhorta Datame à la paix
 et à l'amitié,
 afin qu'il rentrât en grâce
 avec le roi.
 Laquelle réconciliation bien que celui-là
 crût ne pas devoir être sincère,
 cependant il accueillit l'offre,
 et dit
 lui-même devoir envoyer des députés
 vers Artaxerxès.
 Ainsi la guerre

bellum, quod rex adversus Datamem susceperat, sedatum; Autophradates in Phrygiam se recepit.

IX. At rex, quod implacabile odium in Datamem susceperat, postquam bello eum opprimi non posse animadvertit, insidiis interficere studuit : quas ille plerasque vitavit ; sicut, quum nuntiatum esset quosdam sibi insidiari qui in amicorum erant numero, de quibus, quod inimici detulerant, neque credendum neque negligendum putavit, experiri voluit verum falsumne esset relatum. Itaque eo profectus est quo itinere futuras insidias dixerant ; sed elegit corpore et statura simillimum sui, eique vestitum suum dedit, atque eo loco ire, quo ipse consueverat, jussit ; ipse autem, ornatu vestituque militari, inter corporis custodes iter facere cœpit. At insidiatores, postquam in eum locum agmen pervenit, de-

guerre que le monarque avait entreprise contre Datame. Autophradate se retira dans la Phrygie.

IX. Mais comme le roi avait conçu une haine implacable contre Datame, après avoir considéré qu'il ne pouvait l'accabler par les armes, il entreprit de le faire périr par trahison. Datame évita la plupart de ses pièges : ainsi, on l'avertit que certains, qui étaient du nombre de ses amis, lui tendaient des embûches ; mais comme ceux qui lui faisaient ce rapport étaient de ses ennemis, il crut ne devoir ni les croire ni négliger leur avertissement. Il voulut éprouver si l'avis était vrai ou faux. Il partit donc pour l'endroit où on lui avait dit que serait l'embuscade. Mais il choisit un homme parfaitement semblable à lui par le corps et par la taille ; il lui donna son habit, et le fit marcher dans le rang où il avait coutume d'être lui-même. Pour lui, vêtu en simple soldat, il se confondit parmi les gardes du corps. Quand la troupe fut arrivée à l'endroit désigné, ceux qui

quod rex susceperat
adversus Datamem
sedatum ;
Autophradates
se recepit in Phrygiam.

IX. At rex,
quod susceperat
in Datamem
odium implacabile,
postquam animadvertit
eum non posse opprimi
bello,
studuit interficere
insidiis :
quas ille vitavit
plerasque ;
sicut,
quum nuntiatum esset
quosdam
qui erant in numero
amicorum
insidiari sibi,
de quibus putavit
quod inimici detulerant
neque credendum
neque negligendum,
voluit experiri
verum falsumne
relatum esset.
Itaque
profectus est eo
itineri quo dixerant
insidias futuras ;
sed elegit
simillimum sui
corpore et statura,
deditque ei suum vestitum,
atque jussit ire
eo loco quo ipse
consueverat ;
ipse autem,
ornatu vestituque militar.,
cœpit facere iter
inter custodes corporis.
At insidiatores,
postquam agmen
pervenit in eum locum,

que le roi avait entreprise
contre Datame
fut apaisée :
Autophradate
se retira en Phrygie.

IX. Cependant le roi,
parce qu'il avait conçu
contre Datame
une haine implacable,
après qu'il eut reconnu
lui ne pouvoir pas être écrasé
par la guerre,
s'appliqua à le faire-périr
par des embûches :
lesquelles celui-là évita
pour la plupart ;
par-exemple,
comme on *lui* avait annoncé
certains *hommes*
qui étaient au nombre
de *ses* amis
tendre-des-embûches à lui-même,
au-sujet-desquels il pensa
ce que *leurs* ennemis avaient dénoncé
et ne devoir pas être cru
et ne devoir pas être négligé,
il voulut éprouver
si une chose vraie ou une chose fausse
lui avait été rapportée.
En-conséquence
il partit *pour aller* là
par la route sur laquelle ils avaient dit
des embûches devoir être ;
mais il choisit
un *homme* très-semblable à lui
par le corps et par la taille,
et donna à lui son costume,
et *lui* ordonna de marcher
à ce (au) rang où lui-même
avait-coutume de marcher ;
mais lui-même,
avec une tenue et un costume de-soldat
se mit à faire route
parmi les gardes du corps.
Cependant les assassins,
après que la troupe-en-marche
fut arrivée dans cet endroit,

cepti ordine atque vestitu , in eum faciunt impetum qui suppositus erat. Prædixerat autem his Datames cum quibus iter faciebat ut parati essent facere quod ipsum vidissent. Ipse , ut concurrentes insidiatores animadvertit , tela in eos coniecit. Hoc idem quum universi fecissent , priusquam pervenirent ad eum quem aggredi volebant , confixi ceciderunt.

X. Hic tamen tam callidus vir extremo tempore captus est Mithridatis , Ariobarzanis filii , dolo : namque is pollicitus est regi se eum interfectorum , si rex promitteret ut , quodcumque vellet , liceret impune facere , fidemque de ea re , more Persarum , dextram ¹ dedisset. Hanc ut recepit a rege missam , copias parat , et absens amicitiam cum Datame facit ; regis provincias vexat , castella expugnat , magnas prædas capit , quarum partem suis dispertit , partem ad Datamem

étaient embusqués, trompés par le rang et le costume, coururent sur l'homme qui avait été substitué à Datame. Celui-ci avait prescrit à ceux avec lesquels il marchait de se tenir prêts à faire ce qu'ils lui verraient faire à lui-même. Dès qu'il vit accourir les assassins, il leur lança des traits. Tous ayant fait la même chose, ils furent percés et tombèrent morts avant d'avoir atteint celui qu'ils voulaient attaquer.

X. Cependant cet homme si adroit fut enfin surpris par la ruse de Mithridate, fils d'Ariobarzane. Mithridate avait promis au roi « qu'il ôterait la vie à Datame, s'il lui permettait de faire impunément tout ce qu'il voudrait, et s'il lui donnait sa foi à cet égard, en lui envoyant l'effigie d'une main droite, suivant l'usage des Perses. » Après avoir reçu ce gage, il feint une inimitié entre le roi et lui; il ramasse des troupes, et fait alliance de loin avec Datame; il ravage les provinces du roi; il force des châteaux; il enlève de grandes dépouilles, dont il distribue une partie à ses gens et envoie l'autre à Datame. II

decepti ordine
 atque vestitu,
 faciunt impetum
 in eum qui suppositus erat.
 Datames autem
 prædixerat
 his cum quibus
 faciebat iter
 ut essent parati facere
 quod vidissent ipsum.
 Ipse, ut animadvertit
 insidiatores concurrentes,
 conjecit tela in eos.
 Quum universi
 fecissent idem,
 ceciderunt confixi,
 priusquam pervenirent
 ad eum
 quem volebant aggredi.

X. Tamen
 hic vir tam callidus
 captus est extremo tempore
 dolo Mithridatis,
 filii Ariobarzani :
 namque is
 pollicitus est regi
 se interfectorum eum,
 si rex promitteret
 ut liceret facere impune
 quodcumque vellet,
 dedissetque fidem
 de ea re
 dextram,
 more Persarum.
 Ut recepit hanc
 missam a rege,
 parat copias,
 et absens
 facit amicitiam
 cum Datame;
 vexat provincias regis,
 expugnat castella,
 capit magnas prædas,
 quarum dispertit partem
 suis,
 mittit partem ad Datamem;
 pari modo

trompés par le rang
 et par le costume,
 font un élan (s'élancent)
 contre celui qui avait été substitué.
 Mais Datame
 avait recommandé-d'avance
 à ceux avec lesquels
 il faisait route
 qu'ils fussent préparés à faire
 ce qu'ils auraient vu lui-même *faire*.
 Lui-même, dès qu'il aperçut
 les assassins accourant,
 lança des traits contre eux.
 Comme tous-ensemble
 avaient fait la même chose,
 ils tombèrent percés *de traits*,
 avant qu'ils arrivassent
 à celui
 qu'ils voulaient attaquer

X. Cependant
 cet homme si adroit
 fut pris au bout-du temps
 par la ruse de Mithridate,
 fils d'Ariobarzane :
 car celui-ci
 promet au roi
 lui-même devoir tuer lui (Datame),
 si le roi *lui* promettait [raient
 qu'il *lui* serait-permis de faire impuné-
 tout ce qu'il voudrait,
 et *lui* avait donné pour gage
 touchant cet objet
 une main droite,
 à la mode des Perses.
 Dès qu'il eut reçu cette main droite
 envoyée par le roi,
 il prépare des troupes,
 et tout éloigné qu'il était
 il fait amitié
 avec Datame ;
 il ravage les provinces du roi,
 enlève-de-force les forteresses,
 prend de grandes dépouilles,
 dont il distribue une partie
 aux siens,
 et envoie une partie à Datame ;
 d'une semblable façon

mittit ; pari modo complura castella ei tradit. Hæc diu faciendō persuasit homini se infinitum adversus regem suscepisse bellum , quum nihilo magis , ne quam suspicionem illi præberet insidiarum , neque colloquium ejus petivit , neque in conspectum venire studuit. Sic absens amicitiam gerebat ut non beneficiis mutuis , sed odio communi , quod erga regem susceperant , contineri viderentur.

XI. Id quum satis se confirmasse arbitratus est , certiozem fecit Datamem tempus esse majores exercitus parari , bellum cum ipso rege suscipi ; deque ea re , si ei videretur , quo vellet , in colloquium veniret. Probata re , colloquendi tempus sumitur , locusque quo conveniretur. Huc Mithridates cum ano , cui maximam habebat fidem , ante aliquot dies venit , compluribusque locis separatim gladios obruit , eaque loca diligenter notat. Ipso autem colloquendi die , utrique , locum

lui livre de la même manière un grand nombre de forts. En agissant longtems de la sorte, il lui persuada qu'il avait entrepris une guerre éternelle contre le roi ; et, pour ne pas se rendre suspect de trahison, il ne lui demanda pas de conférence et ne voulut pas l'aller trouver. Il restait éloigné et remplissait son rôle d'allié, de sorte qu'ils paraissaient liés, non par des services mutuels, mais par la haine commune qu'ils avaient vouée au roi.

XI. Lorsqu'il crut avoir assez prouvé sa bonne foi, il mande à Datame qu'il est temps de rassembler de plus grandes armées et de faire la guerre contre le roi lui-même ; ajoutant qu'il viendrait, si Datame le trouvait bon, conférer avec lui sur cet objet, dans l'endroit qu'il voudrait. Datame y ayant consenti, on fixe l'époque et le lieu de la conférence. Quelques jours auparavant, Mithridate s'y transporte avec un homme dans lequel il avait une très-grande confiance, et il y enfouit séparément des épées en divers endroits qu'il marque avec soin.

tradit ei complura castra. /a.
 Faciendo diu hæc
 persuasit homini
 se suscepisse
 bellum infinitum
 adversus regem,
 quum nihilo magis,
 ne præberet illi
 quam suspicionem
 insidiarum,
 neque petivit
 colloquium ejus,
 neque studuit
 venire in conspectum.
 Absens
 gerebat amicitiam sic
 ut non viderentur
 contineri
 beneficii mutuis,
 sed odio communi
 quod susceperant
 erga regem.

XI. Quum arbitratus est
 se confirmasse id satis,
 fecit Datame[m] certiore[m]
 esse tempus
 majores exercitus parari,
 bellum suscipi
 cum rege ipso;
 veniretque in colloquium
 de ea re
 quo vellet,
 si videretur ei.
 Re probata,
 tempus colloquendi
 sumitur,
 locusque quo conveniret.
 Mithridates venit huc,
 aliquot dies ante,
 cum uno,
 cui habebat
 maximam fidem,
 obruitque gladios
 separatim
 compluribus locis,
 notatque diligenter ea loca.
 Die autem ipso

il livre à lui plusieurs forteresses.
 En faisant longtemps ces choses
 il persuada à l'homme (à Datame)
 lui-même avoir entrepris
 une guerre sans-fin
 contre le roi, [plus qu'auparavan t
 tandis qu'en rien davantage (que pa
 de peur qu'il ne donnât à lui
 quelque soupçon
 d'embûches,
 et il ne demanda
 l'entretien de (une entrevue avec) lui,
 et il ne chercha
 à venir en sa présence.
 Tout éloigné qu'il était
 il exerçait l'amitié de-telle-sorte
 qu'ils ne parussent pas
 être maintenus-unis
 par des services réciproques,
 mais par la haine commune
 qu'ils avaient conçue
 envers le roi.

XI. Lorsqu'il pensa
 lui-même avoir prouvé cela suffisamment,
 il fit Datame mieux-informé (manda à Da-
 qu'il était temps [tame])
 de plus grandes armées être préparées
 la guerre être entreprise
 avec le roi lui-même;
 et qu'il vint à une conférence
 touchant cet objet
 où il voudrait,
 si cela semblait-bon à lui.
 La chose ayant été approuvée,
 un temps de (pour) conférer
 est pris (choisi),
 et un lieu où on se réunirait.
 Mithridate vient là,
 quelques jours auparavant,
 avec un-seul homme,
 en qui il avait
 la plus grande confiance,
 et enfouit des glaives
 séparément
 en plusieurs endroits
 et marque soigneusement ces endroits.
 Cependant le jour même

qui explorarent atque ipsos scrutarentur, mittunt; deinde ipsi sunt congressi. Hic quum aliquandiu in colloquio fuissent, et diversi discessissent, jamque procul Datames abisset, Mithridates, priusquam ad suos perveniret, ne quam suspicionem pareret, in eundem locum revertitur, atque ibi, ubi telum erat impositum, resedit, ut si a lassitudine cuperet acquiescere; Datamemque revocavit, simulans se quiddam in colloquio esse oblitum. Interim telum, quod latebat, protulit, nudatumque vagina veste textit, ac Datami venienti ait digredientem se animadvertisse locum quemdam, qui erat in conspectu, ad castra ponenda esse idoneum; quem quum digito demonstraret, et ille conspiceret, aversum ferro transfixit, priusque quam quisquam posset succurrere, interfecit.

Le jour même de l'entrevue, ils envoient l'un et l'autre des gens chargés de visiter les lieux et de les fouiller eux-mêmes. Ensuite ils s'abouchent. Après s'être entretenus quelque temps, ils se retirent chacun de son côté. Datame était déjà loin, quand Mithridate, avant de rejoindre les siens, pour ne pas inspirer quelque soupçon, revient sur ses pas; il s'assied à un endroit où il avait déposé une arme, comme s'il voulait se reposer de sa fatigue, et il rappelle Datame, feignant d'avoir oublié de lui dire quelque chose. En l'attendant, il déterre l'arme qui était cachée, la tire du fourreau et la couvre de sa robe. Comme Datame s'approche, il lui dit qu'en se retirant il avait remarqué qu'un certain poste, qui était en vue, était propre à un campement. Tandis qu'il le montrait du doigt à Datame, et que celui-ci se retournait pour l'examiner, il le perça par derrière de son fer, et, avant que personne pût venir à son secours, lui ôta

colloquendi,
 utriusque mittunt
 qui explorarent locum
 atque scrutarentur ipsos,
 deinde
 ipsi congressi sunt.
 Quum fuissent hic
 aliquandiu
 in colloquio,
 et discessissent diversi,
 Datamesque
 abesset jam procul.
 Mithridates,
 priusquam perveniret
 ad suos,
 ne pareret
 quam suspicionem,
 revertitur
 in eundem locum,
 atque resedit ibi
 ubi telum impositum erat,
 ut si cuperet acquiescere
 a lassitudine;
 revocavitque Datamem,
 simulans
 se oblitum esse quiddam
 in colloquio.
 Interim protulit telum
 quod latebat,
 textique veste
 nudatum vagina,
 ac ait Datami venienti
 se digredientem
 animadvertisse
 quemdam locum,
 qui erat in conspectu,
 esse idoneum
 ad ponenda castra;
 quem
 quum demonstraret
 digito,
 et ille conspiceret
 transfixit ferro
 aversum,
 interfecitque
 priusquam quisquam
 posset succurrere.

de conférer (de la conférence,
 les-uns-et-les-autres envoient *des gens*
 qui devaient examiner le lieu
 et devaient *les* fouiller eux-mêmes;
 ensuite
 eux-mêmes s'abordèrent.
 Comme ils avaient été là
 pendant-quelque-temps
 en conférence,
 et s'en étaient allés de-côtés-opposés,
 et que Datame
 était déjà loin,
 Mithridate,
 avant qu'il arrivât
 auprès des siens,
 de peur qu'il n'engendrât (n'inspirât)
 quelque soupçon,
 revient
 dans le même lieu
 et s'assied là
 où une arme avait été placée,
 comme s'il désirait se reposer
 par-suite-de fatigue
 et il rappela Datame,
 feignant
 lui-même avoir oublié quelque chose
 dans la conférence
 Cependant il sortit *de terre* l'arme
 qui était cachée,
 et couvrit de *sa robe*
cette arme déponillée (tirée) du fourreau,
 et dit à Datame qui venait
 lui-même en s'en allant
 avoir remarqué
 un certain lieu,
 qui était en vue,
 être propre
 pour établir un camp:
 lequel *lieu*
 comme il indiquait
 avec le doigt,
 et que celui-là regardait,
 il transperça de *son fer*
 Datame détourné (qui tournait le dos),
 et *le tua*
 avant que personne
 pût *le secourir*.

Ita vir qui multos consilio , neminem perfidia ceperat , simulata captus est amicitia.

EPAMINONDAS.

I. Epaminondas , Polymni ¹ filius , Thebanus. De hoc priusquam scribamus , hæc præcipienda videntur lectoribus , ne alienos mores ad suos referant , neve ea , quæ ipsis leviora sunt , pari modo apud ceteros fuisse arbitrentur. Scimus enim musicen nostris moribus abesse a principis persona , saltare vero etiam in vitiis poni ; quæ omnia apud Græcos et grata et laude digna ducuntur. Quum autem exprimere imaginem consuetudinis atque vitæ velimus Epaminondæ , nihil videmur debere prætermittere quod pertineat ad eam declarandam. Quare dicemus primum de genere ejus ; deinde quibus disciplinis et a quibus sit eruditus ; tum de moribus ingenique

la vie. C'est ainsi que ce grand homme , qui avait vaincu un grand nombre d'ennemis par sa prudence et n'avait jamais triomphé par la perfidie , fut surpris à son tour par une amitié simulée.

ÉPAMINONDAS.

I. Épaminondas , fils de Polymnus , était Thébain. Avant de parler de lui , nous croyons devoir avertir nos lecteurs de ne pas mesurer les mœurs étrangères sur les leurs , et de ne pas croire que les choses qui sont frivoles à leurs yeux le soient également chez les autres peuples. Nous savons que , dans nos usages , la musique ne convient point au caractère d'un homme du premier rang , et que la danse est placée parmi les goûts vicieux. Toutes ces choses-là sont cependant réputées , chez les Grecs , agréables et dignes d'éloges. Or , comme nous voulons tracer le tableau de la conduite et de la vie d'Épaminondas , nous pensons ne devoir omettre aucun trait qui soit propre à l'éclairer. Nous parlerons donc d'abord de sa naissance ; ensuite de ses études , et des maîtres qui le formèrent ; puis de ses mœurs , de

Ita vir,
qui ceperat multos
consilio,
neminem perfidia,
captus est
amicitia simulata.

Ainsi cet homme,
qui en avait pris beaucoup
par sa sagesse,
et personne par la perfidie,
fut pris
par une amitié feinte.

EPAMINONDAS.

ÉPAMINONDAS.

I. Epaminondas,
filius Polymni,
Thebanus.
Priusquam scribamus
de hoc,
hæc videntur præcipienda
lectoribus,
ne referant
mores alienos
ad suos,
neve arbitrentur
ea quæ sunt leviora
ipsis
fuisse pari modo
apud ceteros.
Scimus enim musicen
nostris moribus
abesse a persona principis,
sultare vero
poni etiam in vitiis;
quæ omnia apud Græcos
ducuntur et grata
et digna laude.
Quum autem velimus
exprimere imaginem
consuetudinis atque vitæ
Epaminondæ,
videmur
debere prætermittere nihil
quod pertineat
ad eam declarandam.
Quare dicemus primum
de genere ejus;
deinde
quibus disciplinis
et a quibus eruditus est;
tum de moribus

I. Épaminondas,
fils de Polymnus,
était Thébain.
Avant que nous écrivions
sur lui,
ceci paraît devoir être recommandé
aux lecteurs,
qu'ils ne rapportent pas
des mœurs étrangères
à leurs propres mœurs,
ou (et) qu'ils ne croient pas
ces (les) choses qui sont assez-frivoles
pour eux-mêmes
avoir été de pareille façon
chez tous-les-autres.
Nous savons en effet la musique
dans nos mœurs
être-en-désaccord avec le rôle d'un grand,
et d'autre-part danser
être placé même parmi les vices;
lesquelles choses toutes chez les Grecs
sont jugées et agréables
et dignes de louange.
Or, comme nous voulons
reproduire une image
des habitudes et de la vie
d'Épaminondas, [croyons)
nous paraissions à nous-mêmes (nous
devoir n'omettre rien
qui tende
à la mettre-en-lumière.
C'est-pourquoi nous parlerons d'abord
de l'origine de lui;
ensuite nous dirons
en quelles études
et par quels *maîtres* il fut instruit;
puis nous parlerons de ses mœurs

facultatibus, et si qua alia digna memoria erunt; postremo de rebus gestis, quæ a plurimis omnium anteponuntur virtutibus.

II. Natus igitur patre quo diximus, honesto genere, pauper jam a majoribus relictus. Eruditus autem sic ut nemo Thebanus magis : nam et citharizare et cantare ad chordarum sonum doctus est a Dionysio, qui non minore fuit in musicis gloria quam Damon aut Lamprus, quorum pervulgata sunt nomina; carmina cantare tibiis ab Olympiodoro; saltare a Calliphron. At philosophiæ præceptorem habuit Lysim Tarentinum, Pythagoreum : cui quidem sic fuit deditus ut adolescens tristem et severum senem omnibus æqualibus suis in familiaritate anteposuerit, neque prius eum a se dimiserit quam in doctrinis tanto antecesserit condiscipulos, ut facile intelligi posset pari modo superaturum omnes in ceteris ar-

ses talents, et de ses autres qualités dignes de mémoire; enfin, de ses actions, que la plupart des historiens placent au-dessus de celles de tous les autres grands hommes de la Grèce.

II. Nous avons nommé le père d'Épaminondas; sa famille était honorable, mais tombée dans la pauvreté depuis plusieurs générations. Son éducation fut cependant supérieure à celle des autres Thébains. Il fut instruit à toucher de la cithare et à chanter au son des cordes par Denys, qui n'était pas moins célèbre parmi les musiciens que Damon ou Lamprus, dont les noms sont très-fameux; à jouer de la flûte, par Olympiodore; à danser, par Calliphron. Il eut pour maître de philosophie Lysis de Tarente, pythagoricien, auquel il fut si dévoué, que, jeune comme il était, il préféra le commerce de ce vieillard triste et sévère à celui de tous ceux de son âge, et qu'il ne se sépara de lui qu'après avoir tellement devancé ses condisciples dans les sciences, qu'on pouvait aisément juger qu'il surpasserait également tous ses émules dans les autres exercices.

facultatibusque ingenii,
 et si qua alia
 erunt digna memoria;
 postremo de rebus gestis,
 quæ anteponuntur
 a paucis
 virtutibus omnium.

II. Natus igitur
 patre quo diximus,
 genere honesto,
 relictus pauper
 jam a majoribus.
 Eruditus autem sic
 ut nemo Thebanus magis :
 nam doctus est
 citharizare
 et cantare
 ad sonum chordarum
 a Dionysio,
 qui fuit in musicis
 gloria non minore
 quam Damon aut Lamprus,
 quorum nomina
 sunt pervulgata ;
 cantare carmina
 tibiis
 ab Olympiodoro ;
 saltare a Calliphrone.
 At habuit
 præceptorem philosophiæ
 Lysim Tarentinum,
 Pythagoreum :
 cui quidem fuit sic deditus
 ut adolescens
 anteposuerit
 in familiaritate
 senem tristem et severum
 omnibus suis æqualibus,
 neque dimiserit eum
 nisi se
 priusquam antecesserit
 tanto
 con discipulos
 in doctrinis,
 ut posset intelligi facile
 superaturum omnes
 pari modo

et des ressources de son génie,
 et si quelques autres choses [dirons ;
 seront (sont) dignes de mémoire, nous les
 enfin nous parlerons des choses exécutées,
 qui sont préférées
 par la plupart
 aux qualités de tous les généraux grecs.

II. Étant né donc
 du père que nous avons dit,
 d'une famille honnête,
 il fut laissé pauvre [tres.
 d'une pauvreté qui venait déjà de ses ancêtres.
 Mais il fut instruit tellement
 qu'aucun Thébain ne le fut davantage :
 car il fut dressé
 à jouer-de-la-cithare
 et à chanter
 au son des cordes
 par Denys,
 qui fut parmi les musiciens
 d'une gloire non moindre
 que Damon ou Lamprus,
 dont les noms
 sont très-répondus ;
 il fut dressé à chanter (jouer) des airs
 sur la flûte
 par Olympiodore :
 à danser par Calliphron
 D'autre part il eut
 pour maître de philosophie
 Lysis de-Tarente,
 pythagorien :
 auquel à la vérité il fut si appliqué
 que, bien que jeune homme,
 il préféra
 dans le commerce-familier
 ce vieillard triste et sévère
 à tous ses égaux-en-âge,
 et qu'il ne laissa pas aller lui
 loin de lui-même
 avant qu'il n'eût dépassé
 tellement
 ses condisciples
 dans les études,
 qu'il pût être compris facilement
 lui devoir surpasser tous
 de pareille façon

tibus. Atque hæc ad nostram consuetudinem sunt levia et potius contemnenda ; at in Græcia utique olim magnæ laudi erant. Postquam ephèbus factus est, et palæstræ dare operam cœpit, non tam magnitudini virium servivit quam velocitati : illam enim ad athletarum usum, hanc ad belli existimabat utilitatem pertinere. Itaque exercebatur plurimum currendo et luctando, ad eum finem quoad stans complecti posset atque contendere. In armis plurimum studii consumebat.

III. Ad hanc corporis firmitatem plura etiam animi bona accesserant. Erat enim modestus, prudens, gravis, temporibus sapienter utens, peritus belli, fortis manu, animo maximo, adeo veritatis diligens ut ne joco quidem mentiretur ; idem continens, clemens, patiensque admirandum in modum ; non

Relativement à nos usages, tous ces talents sont peu importants, ou même méprisables ; mais certainement, dans la Grèce, ils donnaient une grande gloire. Lorsque Épaminondas fut éphèbe et qu'il commença à s'adonner à la palestre, il ne s'attacha pas tant à acquérir la force que l'agilité du corps, car il pensait que celle-là convenait aux athlètes et que celle-ci était utile aux gens de guerre. Il s'exerçait donc surtout à courir et à lutter, continuant la lutte tant qu'il pouvait, en restant debout, embrasser et combattre son adversaire. Il s'appliquait aussi beaucoup à manier les armes.

III. A cette vigueur du corps se joignaient encore en lui plusieurs belles qualités de l'âme. Il était en effet modeste, prudent, grave ; profitant sagement des circonstances, habile dans la tactique, brave de sa personne et de la plus grande intrépidité ; tellement ami de la vérité, qu'il ne mentait point, même par jeu ; tempérant, doux,

in ceteris artibus.
 Atque hæc sunt levia
 ad nostram consuetudinem,
 et potius contemnenda;
 at in Græcia utique
 olim
 erant magnæ laudi.
 Postquam
 factus est ephebus,
 et cœpit dare operam
 palæstræ,
 servivit
 non tam magnitudinī
 virium
 quam velocitati:
 existimabat anim
 illam
 pertinere
 ad usum athletarum,
 hanc
 ad utilitatem belli.
 Itaque
 exercebatur plurimum
 currendo et luctando,
 ad eum finem,
 quoad stans
 posset complecti
 atque contendere.
 Consumebat in armis
 plurimum studii.

III. Ad hanc firmitatem
 corporis
 accesserant bona animi
 etiam plura.
 Erat enim modestus,
 prudens, gravis,
 utens sapienter
 temporibus,
 peritus belli,
 fortis manu,
 maximo animo,
 adeo diligens veritatis
 ut ne mentiretur quidem
 joco;
 idem continens, clemens,
 patiensque
 in modum admirandum;

dans tous-les-autres exercices.
 Et ces *talents* sont frivoles
 selon nos habitudes,
 et plutôt méprisables;
 mais dans la Grèce sans-exception
 autrefois
 ils étaient à (en) grande estime.
 Après que
 il fut devenu adolescent,
 et qu'il eut commencé à donner son appli-
 à la palestre, [catico
 il rechercha
 non pas tant la grandeur
 des forces
 que l'agilité:
 en effet il jugeait
 celle-là (la grandeur des forces)
 être-convenable
 pour la pratique des athlètes,
 celle-ci (l'agilité)
 pour l'utilité de la guerre.
 En-conséquence
 il s'exerçait le plus
 en courant et en luttant,
 jusqu'à ce terme,
 tant que se-tenant-debout
 il pouvait embrasser *son adversaire*
 et faire-effort *contre lui*.
 Il employait dans *le maniement des armes*
 beaucoup d'ardeur.

III. A cette solidité
 du corps
 s'étaient joints des avantages de l'âme
 encore plus nombreux.
 En effet il était modeste,
 prudent, grave,
 usant sagement
 des circonstances,
 expérimenté dans la guerre,
 vaillant par le bras,
 d'une très-grande âme,
 tellement ami de la vérité
 qu'il ne mentait pas même
 par plaisanterie; [clément,
 le même (en même temps) continens,
 et patient
 jusqu'à une mesure étonnante;

solum populi, sed etiam amicorum ferens injurias, imprimisque commissa celans : quod interdum non minus prodest quam diserte dicere. Studiosus audiendi : ex hoc enim facillime disci arbitrabatur. Itaque, quum in circulum venisset in quo aut de republica disputaretur aut de philosophia sermo haberetur, nunquam inde prius discessit quam ad finem sermo esset deductus. Paupertatem adeo facile perpessus est ut de republica nihil præter gloriam ceperit. Amicorum in se tuendo caruit facultatibus. Fide ad alios sublevandos sæpe sic usus est, ut possit judicari omnia ei cum amicis fuisse communia : nam, quum aut civium suorum aliquis ab hostibus fuisset captus, aut virgo amici nubilis propter paupertatem collocari non posset, amicorum consilium habebat, et, quantum quisque daret pro cujusque facultatibus, imperabat; eamque

admirablement patient; supportant non-seulement les injustices du peuple, mais encore celles de ses amis; taisant surtout ce qu'on lui confiait, silence quelquefois non moins utile que le talent de la parole. Il aimait à écouter, persuadé que c'est un moyen très-facile de s'instruire. Quand il était venu dans un cercle où l'on discourait sur la politique ou sur la philosophie, il ne se retirait jamais que la conversation ne fût finie. Épaminondas supporta si facilement la pauvreté, que de ses services publics il ne recueillit que de la gloire. Pour se soutenir lui-même il ne recourait point à la bourse de ses amis; mais, pour soulager les autres, il employa souvent son crédit, de telle manière qu'on peut juger que tout était commun entre ses amis et lui. Lorsqu'un de ses concitoyens avait été fait prisonnier par les ennemis, ou que la fille nubile d'un ami ne pouvait s'établir à cause de sa pauvreté, il rassemblait tous ses autres amis, et imposait à chacun ce qu'il devait donner, suivant ses moyens; la

ferens injurias
 non solum populi,
 sed etiam amicorum,
 imprimitis
 celans commissa :
 quod interdum
 non prodest minus
 quam dicere disertè.
 Studiosus audiendi :
 arbitrabatur enim
 disci facillime
 ex hoc.
 Itaque
 quum venisset in circulo
 in quo aut disputaretur
 de republica
 aut sermo haberetur
 de philosophia,
 nunquam discessit inde
 priusquam sermo
 deductus esset ad finem.
 Perpersus est paupertatem
 adeo facile
 ut ceperit nihil
 de republica
 præter gloriam.
 Caruit in se tuendo
 facultatibus amicorum.
 Sæpe usus est sic
 fide
 ad sublevandos alios,
 ut possit judicari
 omnia fuisse ei
 communia cum amicis :
 nam, quum aut aliquis
 suorum civium
 captus esset ab hostibus,
 aut virgo nubilis
 amici
 non posset collocari
 propter paupertatem,
 habebat consilium
 amicorum,
 et imperabat
 quantum quisque daret
 pro facultatibus cujusque ;
 quumque fecerat

supportant les injustices
 non-seulement du peuple,
 mais encore de *ses* amis,
 et surtout
 taisant les *secrets* confiés :
 ce qui parfois
 n'est-pas-utile moins
 que de parler éloquemment
 Il était jaloux d'écouter :
 il jugeait en effet [lement
 être appris (qu'on apprend) le plus faci-
 par-suite-de cela (en écoutant).
 En-conséquence
 lorsqu'il était venu dans un cercle
 dans lequel ou on discutait
 sur la politique
 ou une conversation était tenue
 sur la philosophie,
 jamais il ne se retira de là
 avant que la conversation
 eût été amenée à sa fin.
 Il souffrit la pauvreté
 si facilement
 qu'il ne retira rien
 de l'administration-publique
 excepté la gloire.
 Il n'usa-pas pour s'entretenir
 des ressources de *ses* amis.
 Souvent il fit-usage de-telle-sortie
 des droits de l'amitié
 pour en soulager d'autres,
 qu'il peut être jugé (qu'on peut juger)
 toutes choses avoir été à lui
 communes avec *ses* amis :
 car, lorsque ou quelqu'un
 de ses concitoyens
 avait été pris par les ennemis,
 ou la jeune-fille nubile
 d'un ami
 ne pouvait pas être établie
 à-cause-de sa pauvreté,
 il tenait un conseil
 de *ses* amis,
 et commandait
 combien chacun donnerait
 selon les ressources de chacun ;
 et lorsqu'il avait fait

summam quum fecerat, priusquam acciperet pecuniam, adducebat eum qui quærebat ¹ ad eos qui conferebant, eique ut ipsi numerarent, faciebat, ut ille, ad quem ea res perveniebat, sciret quibus et quantum cuique deberet.

IV. Tentata autem ejus est abstinencia a Diomedonte Cyziceno : namque is, rogatu Artaxerxis ², Epaminondam pecunia corrupendum susceperat. Hic magno cum pondere auri Thebas venit, et Micythum adolescentulum quinque talentis ³ ad suam perduxit voluntatem, quem Epaminondas plurimum diligebat. Micythus Epaminondam convenit, et causam adventus Diomedontis ostendit. At ille, Diomedonte coram : « Nihil, inquit, opus pecunia est. nam, si ea rex vult quæ Thebanis sint utilia, gratis facere sum paratus ; sin autem contraria, non habet auri atque argenti satis : namque orbis terrarum divitias accipere nolo pro patriæ caritate. Te,

somme une fois réunie, il amenait celui qui demandait à ceux qui contribuait, et lui faisait compter l'argent à lui-même, afin qu'il sût ce dont il était redevable à chacun.

IV. Diomédon de Cyzique mit à l'épreuve l'intégrité d'Épaminondas. A la prière d'Artaxerxès, il avait entrepris de le corrompre par l'argent. Il vint à Thèbes avec une grosse somme d'or, et, par un don de cinq talents, il fit entrer dans ses vues le jeune Micythus, qu'Épaminondas aimait alors beaucoup. Micythus va trouver Épaminondas et lui expose le sujet de la venue de Diomédon. « Il n'est pas besoin d'argent, dit Épaminondas en présence de ce dernier : car, si le roi de Perse désire des choses qui soient utiles aux Thébains, je suis prêt à les faire gratuitement ; mais si ces choses leur sont contraires, il n'a pas assez d'or et d'argent pour me séduire ; je ne voudrais point échanger contre tous les trésors de l'univers mon amour pour ma patrie. Toi, Diomédon, qui m'as tenté sans

*Deus de Loma**y
Publio*

eam summam,
priusquam acciperet
pecuniam,
adducebat
eum qui quærebat
ad eos qui conferebant,
faciebatque ut ipsi
numerarent ei,
ut ille,
ad quem ea res perveniebat,
sciret quibus deberet
et quantum cuique.

IV. Abstinencia autem
ejus
tentata est
a Diomedonte Cyziceno :
namque is,
rogatu Artaxerxis,
susceperat Epaminondam
corrumpebam pecunia.
Hic venit Thebas
cum magno pondere auri,
et perduxit
ad suam voluntatem
quinque talentis
Micythum adolescentulum
quem Epaminondas
diligebat plurimum.
Micythus
convenit Epaminondam,
et ostendit causam
adventus Diomedontis.
At ille,
coram Diomedonte .
« Est opus nihil pecunia,
inquit :
nam, si rex vult ea
quæ sint utilia Thebanis,
sum paratus
facere gratis ;
sin autem contraria,
non habet satis auri
atque argenti :
namque nolô accipere
divitias
orbis terrarum
pro caritate patriæ.

cette somme,
plutôt qu'il ne reçût
l'argent,
il amenait
celui qui demandait
vers ceux qui contribuait,
et faisait *en sorte* qu'eux-mêmes
comptassent *la somme* à lui,
afin que celui-là,
à qui cette chose (ce bienfait) revenait,
sût à quels *hommes* il devait
et combien à chacun.

IV. Or, le désintéressement
de lui
fut mis-à-l'épreuve
par Diomédon de-Cyziqne :
car celui-ci,
sur la demande d'Artaxerxès.
s'était chargé d'Epaminondas
devant être corrompu par de l'argent.
Celui-ci vint à Thèbes
avec un grand poids d'or,
et amena
dans ses sentiments
par (au prix de) cinq talents
Micythus, tout-jeune-homme,
qu'Epaminondas
chérissait très-grandement
Micythus
va-trouver Épaminondas,
et lui découvre le motif
de la venue de Diomédon.
Mais celui-là,
en-présence-de Diomédon :
« Il n'est besoin en rien d'argent,
dit-il :
car, si le roi veut ces (des) choses
qui soient avantageuses aux Thébains,
je suis prêt
à les faire gratuitement ; [contraires,
mais-si d'autre-part il veut des choses
il n'a pas assez d'or
et d'argent :
car je ne-veux-pas recevoir
les richesses
du cercle des terres (de l'univers entier)
en-échange-de l'amour de (pour) la patrie.

quod me incognitum tentasti tuique similem existimasti, non miror; tibi que ignosco: sed egredere propere, ne alios corumpas, quam me non potueris. Tu, Micythe, argentum huic redde; nisi id confestim facis, ego te tradam magistratui. » Hunc Diomedon quum rogaret ut tuto exire, suaque, quæ attulisset, liceret efferre: « Istud, inquit, faciam, neque tua causa, sed mea, ne, si tibi sit pecunia adempta, aliquis dicat id ad me ereptum pervenisse quod delatum accipere noluissem. » A quo quum quæsisset quo se deduci vellet, et ille Athenas dixisse, præsidium ei dedit ut eo tuto perveniret. Neque vero id satis habuit; sed etiam, ut inviolatus in navem ascenderet, per Chabriam Atheniensem, de quo supra mentionem fecimus, effecit. Abstinentiæ erit hoc satis testimonium. Plurima quidem proferre possemus; sed modus adhi-

me connaître et qui m'as cru pareil à toi, je ne suis point étonné de ta démarche, et je te pardonne; mais sors promptement de Thèbes, de peur que, n'ayant pu me corrompre, tu n'en corrompes d'autres. Toi, Micythus, rends-lui son argent; si tu ne le fais aussitôt, je te livrerai aux magistrats. » Diomédon le priant de faire en sorte qu'il pût se retirer en sûreté et qu'il lui fût permis de remporter les sommes qu'il avait apportées: « Je le ferai, lui dit Épaminondas, non pas pour toi, mais pour moi; de crainte que, si l'on te vole ton argent, on ne m'accuse de m'en être saisi par un larcin, après l'avoir refusé à titre de présent. » Épaminondas lui demanda où il voulait être conduit, et Diomédon ayant désigné Athènes, il lui donna une escorte, afin qu'il s'y rendit en sûreté. Il ne se contenta pas de cela. Il fit en sorte, par le moyen de l'Athénien Chabrias, dont nous avons fait mention ci-dessus, qu'il pût s'embarquer sans être maltraité. Cette preuve du désintéressement d'Épaminondas nous suffira. Nous pourrions sans doute en rapporter un grand nombre d'autres, mais il faut nous

Non miror te,
 quod tentaris
 me incognitum
 existimastique similem tui;
 ignoscoque tibi :
 sed egredere propere,
 ne corrumpas alios,
 quum non potueris me.
 Tu. Micythe,
 redde argentum huic ;
 nisi facis id confestim,
 ego tradam te
 magistratui. »
 Quum Diomedon
 rogaret hunc
 ut posset exire tuto,
 liceretque
 efferre sua,
 quæ attulisset :
 « Faciam istud, inquit.
 neque tua causa, sed mea,
 ne, si pecunia
 adempta sit tibi,
 aliquis dicat
 id quod noluissem accipere
 ælatum
 pervenisse ad me
 ereptum. »
 A quo quum quæsisset
 quo vellet se deduci,
 et ille dixisset Athenas,
 dedit ei præsidium
 ut perveniret eo tuto.
 Neque vero
 habuit id satis,
 sed etiam effecit
 per Chabriam
 Atheniensem,
 de quo fecimus mentionem
 supra,
 ut inviolatus
 ascenderet in navem.
 Hoc testimonium
 abstinentiæ
 erit satis.
 Possemus quidem
 proferre plurima ;

Je ne m'étonne pas de toi,
 que tu aies tenté *de corrompre*
 moi *qui ne te suis pas-connu*
 et que tu m'aies cru semblable à toi ;
 et je pardonne à toi :
 mais sors en-hâte *de Thèbes*,
 de peur que tu n'en corrompes d'autres,
 après que tu n'as pas pu me *corrompre*.
 Toi, Micythus,
 rends l'argent à celui-ci ;
 si tu ne fais cela sur-le-champ,
 moi je livrerai toi
 au magistrat. »
 Comme Diomédon
 priait celui-ci
 pour qu'il pût sortir en sûreté,
 et qu'il lui fût-permis
 d'emporter ses *biens*,
 qu'il avait apportés :
 « Je ferai ceci, dit-il,
 et non dans ton intérêt, mais dans le mien,
 de peur que, si l'argent
 avait été enlevé à toi,
 quelqu'un ne dise
 ce que je n'avais pas voulu recevoir
 offert (quand on me l'offrait)
 être arrivé à moi
 étant ravi (par un vol). » [mandé
 Auquel (Diomédon) comme il avait de-
 où il voulait lui-même être conduit.
 et que celui-là avait dit à Athènes,
 il donna à lui une escorte
 afin qu'il parvint là en sûreté.
 Et d'autre-part
 il ne tint pas cela *pour être* assez,
 mais encore il fit
 par *l'entremise* de Chabrias
 l'Athénien,
 duquel nous avons fait mention
 ci-dessus,
 que n'étant-pas-maltraité
 il montât sur un vaisseau.
 Cette preuve
 de son désintéressement
 sera assez (suffisante).
 Nous pourrions à la vérité
 citer des *faits* très-nombreux ;

bendus est, quoniam uno hoc volumine vitas excellentium virorum complurium concludere constituimus, quorum separatim multis millibus versuum¹ complures scriptores ante nos explicarunt.

V. Fuit etiam disertus, ut nemo Thebanus ei par esset eloquentia; neque minus concinnus in brevitate respondendi quam in perpetua oratione ornatus. Habuit obtrectatorem Meneclidem quemdam, indidem Thebis, et adversarium in administranda republica, satis exercitatum in dicendo, ut Thebanum scilicet · namque illi genti plus inest virium quam ingenii². Is, quod in re militari florere Epaminondas videbat, hortari solebat Thebanos ut pacem bello anteferrent, ne illius imperatoris opera desideraretur. Huic ille: « Fallis, inquit, verbo cives tuos, quod hos a bello avocas: otii enim nomine servitutem concilias. Nam paritur pax bello. itaque qui ea

borner, parce que nous nous sommes proposé de renfermer dans ce seul livre les vies de beaucoup de grands hommes, que d'autres écrivains avant nous ont développées séparément, et en plusieurs milliers de lignes.

V. Sans rival parmi les Thébains pour l'éloquence, Épaminondas n'était pas moins juste et concis dans ses reparties qu'orné dans ses discours suivis. Il eut pour détracteur un certain Ménéclide, né aussi à Thèbes, son adversaire dans l'administration de la république, assez exercé dans la parole, au moins pour un Thébain: car les hommes de cette nation ont plus de force de corps que d'esprit. Ce Ménéclide, voyant qu'Épaminondas excellait dans l'art militaire, avait coutume d'exhorter les Thébains à préférer la paix à la guerre, pour qu'on n'eût pas besoin des services de ce capitaine. « Tu trompes tes concitoyens par l'abus des termes, lui dit Épaminondas, en les détournant de la guerre. Sous le nom de repos, tu leur procures la servitude; car la paix naît de la guerre. Ceux donc qui veulent eu

sed modus adhibendus est,
 quoniam constitimus
 concludere
 hoc uno volumine
 vitas
 comulurium virorum
 excellentium,
 quorum
 complures scriptores
 ante nos
 explicaverunt separatim
 multis millibus versuum.

V. Fuit etiam disertus
 ut nemo Thebanus
 esset par ei eloquentia ;
 neque minus concinnus
 in brevitate respondendi
 quam ornatus
 in oratione perpetua.
 Habuit obtrectatorem
 quemdam Meneclidem,
 indidem Thebis,
 et adversarium
 in republica
 administranda,
 satis exercitatum
 in dicendo,
 ut Thebanum
 scilicet :
 namque inest illi genti
 plus virium quam ingenii
 Is, quod videbat
 Epaminondam florere
 in re militari,
 solebat hortari Thebanos
 ut anteferrent
 pacem bello,
 ne opera illius imperatoris
 desideraretur.
 Ille inquit huic :
 « Fallis tuos cives
 verbo,
 quod avocas hos a bello :
 nomine enim otii
 concilias servitutem.
 Nam pax paritur bello :
 itaque qui voluit frui

mais une mesure doit être appliquée,
 puisque nous avons résolu
 de renfermer
 dans ce seul volume
 les vies
 de nombreux hommes
 éminents,
 desquels
 plusieurs écrivains
 avant nous
 ont développé séparément *la biographie*
 en de nombreux milliers de lignes.

V. Il fut encore disert
 au point qu'aucun Thébain
 n'était égal à lui en éloquence ;
 et non moins élégant [des reparties]
 dans la brièveté de répondre (la vivacité
 qu'orné
 dans le discours suivi.
 Il eut pour détracteur
 un certain Ménéclide,
 du-même-lieu (comme lui) de Thèbes,
 et opposé à lui
 dans l'État
 devant être gouverné,
 assez exercé
 à parler,
 en-tant-que (pour un) Thébain
 bien-entendu :
 car il y a dans cette nation
 plus de forces que d'esprit.
 Celui-ci, parce qu'il voyait
 Épaminondas fleurir (exceller)
 dans l'art de-la-guerre,
 avait-coutume d'exhorter les Thébains
 pour qu'ils préférassent
 la paix à la guerre,
 afin que les services de ce grand général
 ne fussent pas réclamés.
 Celui-là (Epaminondas) dit à celui-ci :
 « Tu trompes tes concitoyens
 par le terme, [guerre :
 en ce que tu détournes ceux-ci de la
 en effet sous le nom de paix
 tu leur procures la servitude.
 Car la paix est enfantée par la guerre :
 en-conséquence ceux qui veulent jouir

diutina volunt frui, bello exercitati esse debent Quare si principes Græciæ esse vultis, castris est vobis utendum, non palæstra. » Idem ille Meneclides quum huic objiceret quod liberos non haberet neque uxorem duxisset, maximeque insolentiam, quod sibi Agamemnonis belli gloriam videretur consecutus, at ille : « Desine, inquit, Meneclida, de uxore mihi exprobrare: nam nullius in ista re minus uti consilio volo. (Habebat enim Meneclides suspicionem adulterii.) Quod autem me Agamemnonem æmulari putas, falleris: namque ille cum universa Græcia vix decem annis unam cepit urbem; ego contra ea una urbe nostra dieque uno totam Græciam, Lacedæmoniis fugatis¹, liberavi. »

VI Idem quum in conventum venisset Arcadum², petens ut societatem cum Thebanis et Argivis facerent, contraque Callistratus, Atheniensium legatus, qui eloquentia omnes eo

jouer longtemps doivent être exercés aux combats. Ainsi, Thébains, si vous voulez être le premier peuple de la Grèce, il vous faut vivre dans les camps, non dans les gymnases. » Comme le même Ménéclide lui reprochait de n'avoir point d'enfants et de ne s'être point marié, et surtout d'avoir l'insolence de croire qu'il avait atteint à la gloire militaire d'Agamemnon : « Cesse, Ménéclide, reprit-il, de me reprocher de n'avoir point de femme : il n'est personne que je voulusse moins consulter sur cet article. » Il faut dire que Ménéclide était soupçonné d'adultère. « Tu te trompes encore en pensant que je veuille rivaliser avec Agamemnon. Ce prince, avec les forces de toute la Grèce, prit à peine en dix ans une seule ville : moi, au contraire, avec les seules forces de Thèbes, et en un seul jour, j'ai mis en déroute les Lacédémoniens et délivré la Grèce entière. »

VI. Épaminondas s'étant rendu à l'assemblée générale des Arcadiens, et leur demandant de se liquer avec les Thébains et les Argiens, Callistrate, député des Athéniens, qui, dans ce temps-là, surpassait

ca diutina,
debet esse exercitati bello.
Quare si vultis
esse principes Græciæ,
vobis utendum est castris,
non palæstra. »

Quum ille idem Meneclides
objiceret huic
quod non haberet liberos
neque duxisset uxorem,
maximeque insolentiam,
quod videretur sibi
consecutus gloriâ belli
Agamemnonis,
at ille inquit :
« Desine, Meneclida,
exprobrare mihi
de uxore :
nam in ista re
volo uti consilio nullius
ininus.

— Meneclides enim
habebat suspicionem
adulterii. —
Quod autem putas
me æmulari
Agamemnonem,
falleris :
namque ille
cum Græcia universa
cepit vix unam urbem
decem annis ;
ego contra ea
liberavi totam Græciam
nostra urbe una
unoque die,
Lacedæmoniis fugatis. »

VI. Quum idem
venisset
in conventum Arcadum,
petens
ut facerent societatem
cum Thebanis et Argivis,
contraque Callistratus,
legatus Atheniensium,
qui eo tempore
præstabat omnes

de celle-ci ayant-de-la-durée,
doivent être exercés à la guerre.
C'est-pourquoi si vous voulez
être les premiers de la Grèce,
il vous faut faire-usage des camps,
non de la palestres. »

Comme ce même Ménéclide
reprochait à celui-ci
qu'il n'avait pas d'enfants
et n'avait pas pris d'épouse,
et surtout *lui reprochait son insolence*,
en ce qu'il paraissait à lui-même [rière]
avoir atteint à la gloire de guerre (guer-
d'Agamemnon,
donc celui-là dit :

« Cesse, Ménéclide,
de faire-des-reproches à moi
au-sujet-d'une épouse :
car dans cette matière [bonne]
je veux *ne* me servir du conseil de per-
moins *que du tien*.

— Ménéclide en effet
avait soupçon (était soupçonné)
d'adultère. —
D'autre-part en ce que tu penses
moi rivaliser
avec Agamemnon,
tu te trompes :
car celui-là
avec la Grèce tout-entière
prit à peine une-seule ville
en dix ans,
moi contrairement-à cela
j'ai délivré toute la Grèce
avec notre ville seule
et en un-seul jour,

[fuite.]
les Lacédémoniens ayant été mis-en-

VI. Comme le même *Épaminondas*
était venu
dans une assemblée des Arcadiens,
demandant
qu'ils fissent alliance
avec les Thébains et les Argiens
et que au-contre Callistratus,
député des Athéniens,
qui en ce temps-là
l'emportait sur tous

præstabat tempore, postularet ut potius amicitiam sequerentur Atticorum, et in oratione sua multa invecus esset in Thebanos et Argivos, in eisque hoc posuisset : « Animadvertere debere Arcadas, quales utraque civitas cives procreasset, ex quibus de ceteris possent judicare : Argivos enim fuisse Orestem et Alcmaëonem, matricidas ; Thebis OEdipum¹ natum, qui, quum patrem suum interfecisset, ex matre liberos procreasset ; » hic in respondendo Epaminondas, quum de ceteris perorasset, postquam ad illa duo opprobria pervenit, admirari se dixit stultitiam rhetoris Attici, qui non animadverteret innocentes illos natos, domi scelere admissio, quum patria essent pulsi, receptos esse ab Atheniensibus. Sed maxime ejus eloquentia eluxit Spartæ. Quo quum omnium sociorum² convenissent legati, coram frequentissimo legationum

tous les autres en éloquence, les conjurait au contraire de s'attacher aux peuples de l'Attique. Dans sa harangue, il déclama beaucoup contre les habitants de Thèbes et d'Argos, et, parmi ses invectives : « Arcadiens, dit-il, considérez quels hommes ont enfantés l'une et l'autre ville, et par ceux-là jugez des autres. Oreste et Alcmaëon, deux parricides, étaient d'Argos ; OEdipe, qui, après avoir tué son père, eut des enfants de sa propre mère, était né à Thebes. » Epaminondas, répondant à ce discours, après avoir fini de parler sur les autres allégations de Callistrate, en vint à ces deux derniers reproches. Il s'étonna de la sottise du rhéteur athénien, qui n'avait pas réfléchi que ces hommes étaient nés innocents, et qu'ayant été chassés de leur patrie après y avoir commis leurs forfaits, ils avaient été reçus par les Athéniens. Mais son éloquence brilla principalement à Sparte. Les députés de tous les alliés s'y étaient réunis ; il censura si fortement, devant cette nombreuse

eloquentia,
 postulare ut potius
 sequerentur amicitiam
 Atticorum,
 et in sua oratione
 invectus esset multa
 in Thebanos et Argivos,
 in eis que
 posuisset hoc .
 * Arcadas
 debere animadvertere
 quales cives
 utraque civitas procreasset,
 ex quibus
 possent judicare de ceteris :
 Orestem enim
 et Alcæonem,
 matricidas,
 fuisse Argivos ;
 OEdipum natum Thebis,
 qui, quum interfecisset
 suum patrem,
 procreasset liberos
 ex matre ; *
 hic in respondendo
 Epaminondas,
 quum perorasset
 de ceteris,
 postquam pervenit
 ad illa duo opprobria,
 dixit se admirari
 stultitiam rhetoris Attici,
 qui non animadvertisset
 illos natos innocentes,
 scelere admissio domi,
 quum pulsati essent
 patria,
 receptos esse
 ab Atheniensibus.
 Sed eloquentia ejus
 eluxit maxime Spartæ.
 Quo quum legati
 omnium sociorum
 convenissent,
 coram conventu
 frequentissimo
 legationum,

en éloquence,
 demandait que plutôt
 ils suivissent (embrassassent) l'amitié
 des habitants-de-l'Attique,
 et dans son discours
 s'était emporté en de nombreuses *invec-*
 tures [tires] contre les Thébains et les Argiens,
 et parmi ces *invectives*
 avait établi ceci :
 * Les Arcadiens
 doivent remarquer
 quels citoyens
 l'une-et-l'autre cité avait produits
 d'après lesquels
 ils pourraient juger des autres :
 en effet Oreste
 et Alcéméon,
 meurtriers-de-leur-mère,
 avoir été Argiens ;
 OEdipe être né à Thèbes,
 OEdipe qui, après qu'il avait tué
 son père,
 avait engendré des enfants
 de sa mère ; *
 alors en répondant
 Epaminondas,
 lorsqu'il eut fini-de-parler
 sur tous-les-autres *points*,
 après qu'il en fut venu
 à ces deux reproches-infamants,
 dit lui-même s'étonner
 de la sottise de l'orateur attique,
 qui n'avait pas remarqué
 ces *hommes* nés innocents, [pays,
 le crime ayant été commis dans-leur-
 après qu'ils avaient été chassés
 de leur patrie,
 avoir été recueillis
 par les Athéniens.
 Mais l'éloquence de lui
 brilla le plus à Sparte.
 Là comme des députés
 de tous les alliés
 s'étaient réunis,
 en présence de l'assemblée
 très-nombreuse
 des députations.

conventu sic Lacedæmoniorum tyrannidem coarguit ut non minus illa oratione opes eorum concusserit quam Leuctrica pugna. Tum enim perfecit, quod post apparuit, ut auxilio sociorum Lacedæmonii privarentur.

VII. Fuisse patientem suorumque injurias ferentem civium, quod se patriæ irasci nefas esse duceret, hæc sunt testimonia. Quum eum propter invidiam cives præficere exercitui nolissent, duxque esset delectus belli imperitus, cujus errore eo esset deducta illa multitudo militum, ut omnes de salute pertimescerent, quod, locorum angustiis clausi, ab hostibus obsidebantur, desiderari cœpta est Epaminondæ diligentia: erât enim ibi privatus numero militis. A quo quum peterent opem, nullam adhibuit memoriam contumeliæ, et exercitum obsidione liberatum domum reduxit ¹ incolumem. Neque vero

assemblée d'envoyés, la tyrannie des Lacédémoniens, qu'il n'ébranla pas moins leur puissance par ce discours que par la bataille de Leuctres. Il décida dès lors, comme on le vit après, la défection des alliés de Sparte.

VII. Qu'Épaminondas ait été patient, et qu'il ait supporté les injures de ses concitoyens, parce qu'il ne croyait pas qu'il fût permis d'avoir du ressentiment contre sa patrie, c'est ce que prouveront les exemples qui suivent. Les Thébains, n'ayant pas voulu, par un motif d'envie, le mettre à la tête de leur armée, choisirent pour général un homme qui ne connaissait pas la guerre, et qui, par sa faute, engagea de nombreuses troupes dans une telle position, que tout le monde craignait pour leur salut, parce qu'enfermées dans des passages étroits, elles étaient investies par les ennemis. On eut alors besoin de l'habileté d'Épaminondas, qui se trouvait en effet dans l'armée sans grade et en qualité de simple soldat. Lorsqu'on réclama son secours, il ne se souvint pas de l'affront qu'il avait reçu, et, après avoir dégagé l'armée, il la ramena saine et sauve à

coarguit sic
tyrannidem
Lacedæmoniorum,
ut non concusserit minus
opes eorum
illa oratione
quam pugna Leuctrica.
Perfecit enim tum,
quod apparuit postea,
ut Lacedæmonii
privarentur
auxilio sociorum.

VII. Hæc
sunt testimonia
fuisse patientem
ferentemque injurias
suorum civium,
quod duceret esse nefas
se irasci patriæ.
Quum propter invidiam
cives nolissent
præficere eum exercitui,
duxque
imperitus belli
delectus esset,
errore cujus
illa multitudo militum
deducta esset eo
ut omnes pertimescerent
de salute,
quod, clausi
angustiis locorum,
obsidebantur ab hostibus,
diligentia Epaminondæ
cœpta est desiderari :
erat enim ibi
privatus
numero militis.
A quo
quum peterent opem,
adhibuit
nullam memoriam
contumeliæ,
et reduxit domum
incolumem
exercitum
liberatum obsidione.

CORNÉLIUS NÉROS.

il accusa tellement
la tyrannie
des Lacédémoniens,
qu'il n'ébranla pas moins
les forces d'eux
par ce discours-là
que par la bataille de-Leuctres.
Il fit en effet alors,
ce qui fut-manifeste dans-la-suite,
que les Lacédémoniens
fussent privés
du secours de leurs alliés.

VII. Celles-ci
sont les preuves
lui avoir été (qu'il fut) patient
et endurant les injustices
de ses concitoyens,
parce qu'il estimait être une chose-impie
lui-même s'irriter contre sa patrie.
Comme à-cause-de leur jalousie
ses concitoyens n'avaient-pas-voulu
le mettre-à-la-tête-de l'armée,
et qu'un général
inexpérimenté dans la guerre
avait été choisi,
par la faute duquel
ce grand-nombre de soldats
avait été amené là
que tous craignaient-grandement
au-sujet-de leur salut,
parce que, enfermés
dans un espace-resserré de localités,
ils étaient assiégés par les ennemis,
le prudent-génie d'Epaminondas
commença à être regretté :
en effet il était là
sans-caractère-officiel
au rang de simple soldat.
Auquel
comme on demandait secours,
il ne montra
aucun souvenir
de l'outrage,
et ramena à la maison (à Thèbes)
saine-et-sauve
l'armée
délivrée du blocus.

hoc semel fecit, sed sæpius. Maximè autem fuit illustre, quum in Peloponnesum exercitum duxisset adversus Lacedæmonios, haberetque collegas duos, quorum alter erat Pelopidas, vir fortis ac strenuus. Hic quum criminibus adversariorum omnes in invidiam venissent, ob eamque rem imperium his esset abrogatum atque in eorum locum alii prætores successissent, Epaminondas populiscito non paruit, idemque ut facerent, persuasit collegis, et bellum, quod susceperat, gessit. Namque animadvertibat, nisi id fecisset, totum exercitum, propter prætorum imprudentiam inscitiamque belli, periturum.

VIII. Lex erat Thebis quæ morte mulctabat si quis imperium diutius retinisset quam lege præfinitum foret : hanc Epaminondas quum reipublicæ conservandæ causa latam videret, ad perniciem civitatis conferre noluit, et quatuor mensibus diutius, quam populus jusserat, gessit imperium.

Thèbes. C'est ce qu'il fit, non pas une seule fois, mais souvent. Son trait le plus élatant dans ce genre est celui-ci : Lorsqu'il mena une armée dans le Péloponèse contre les Lacédémoniens, il avait deux collègues, dont l'un était Pélopidas, homme vaillant et habile. Les trois généraux étant tombés dans la disgrâce du peuple, à cause des accusations de leurs ennemis, et ayant été, pour cette raison, destitués du commandement et remplacés par d'autres chefs, Épaminondas n'obéit point au décret, persuada à ses collègues d'agir de même, et continua la guerre qu'il avait entreprise. Il prévoyait en effet que, s'il se soumettait à l'ordre du peuple, toute l'armée périrait par l'inexpérience et l'ignorance des nouveaux chefs. Il y avait à Thèbes une loi qui punissait de mort un général, s'il retenait le commandement au delà du terme prescrit. Épaminondas, considérant qu'elle avait été portée pour le salut de la république, ne voulut pas la faire servir à sa perte, et il exerça le commandement quatre mois de plus que le peuple ne l'avait décrété.

VIII. Quand l'armée fut revenue à Thèbes, ses collègues furent mis en accusation. Épaminondas leur permit de rejeter toute la faute

Neque vero fecit hoc semel,
sed sæpius.

Fuit autem
maxime illustre,
quum duxisset exercitum
in Peloponnesum
adversus Lacedæmonios,
haberetque duos collegas,
quorum alter
erat Pelopidas,
vir fortis ac strenuus.

Quum omnes hic
crimimbus adversariorum
venissent in invidiam,
ob eamque rem
imperium
abrogatum esset his,
atque alii prætores
successissent
in locum eorum,
Epaminondas
non paruit populiscito,
persuasitque collegis
ut facerent idem,
et gessit bellum
quod susceperat.
Namque animadvertibat,
nisi fecisset id, [rum,
totum exercitum peritu-
propter imprudentiam
prætorum
inscitiamque belli.

VIII. Erat lex Thebis
quæ mulctabat morte,
si quis
retinisset imperium
diutius
quam præfinitum foret
lege :
quum Epimanondas
videret hanc latam
causa
conservandæ reipublicæ,
noluit conferre
ad perniciem civitatis,
et gessit imperium
quatuor mensibus diutius

Or il ne fit pas cela une-seule-fois,
mais assez-souvent.

Mais *cela* fut
surtout éclatant,
lorsqu'il avait conduit une armée
dans le Péloponèse
contre les Lacédémoniens,
et avait deux collègues,
dont l'un
était Pelopidas,
homme vaillant et actif.
Comme tous alors
par les accusations de *leurs* ennemis
étaient venus (avaient été pris) en haine,
et que pour ce fait
le commandement
avait été retiré à ceux-ci,
et que d'autres généraux
étaient venus-en-remplacement
à la place d'eux,
Epaminondas
n'obéit pas au décret-du-peuple,
et persuada à *ses* collègues
qu'ils fissent la même chose
et dirigea la guerre
qu'il avait entreprise.
Car il comprenait,
s'il n'avait pas fait cela,
toute l'armée devoir périr,
à-cause-de l'imprudence
des généraux
et de *leur* ignorance de la guerre.

VII. Il y avait une loi à Thèbes
qui punissait de mort,
si quelqu'un
avait conservé le commandement
plus longtemps
qu'il n'avait été fixé-d'avance
par une loi :
comme Epaminondas
voyait celle-ci avoir été portée
en vue
de sauver la république,
il ne-voulut-pas l'appliquer
à la perte de l'État,
et exerça le commandement
quatre mois plus longtemps

V///

Postquam domum reditum est, collegæ ejus hoc crimine accusabantur. Quibus ille permisit ut omnem causam in se transferrent, suaque opera factum contenderent ut legi non obedirent. Qua defensione illis periculo liberatis, nemo Epaminondam responsurum putabat, quod, quid diceret, non haberet. At ille in judicium venit, nihil eorum negavit quæ adversarii crimini dabant, omniaque, quæ collegæ dixerant, confessus est; neque recusavit quominus legis pœnam subiret, sed unum ab iis petivit, ut in periculo¹ suo conscriberent: « Epaminondas a Thebanis morte mulctatus est, quod eos coegit apud Leuctra superare Lacedæmonios, quos, ante se imperatorem, nemo Bœotiorum ausus fuit adspicere in acie, quodque uno prælio non solum Thebas ab interitu retraxit, sed etiam universam Græciam in libertatem vindicavit, eoque

sur lui, et de soutenir que c'était à cause de lui qu'ils n'avaient pas obéi à la loi. Ce système de défense les ayant mis hors de danger, personne ne pensait qu'Épaminondas répondit à l'assignation, parce qu'il n'avait rien à dire. Mais il comparut en jugement, ne nia aucun des faits dont ses ennemis lui faisaient des crimes, et avoua tout ce que ses collègues avaient dit. Il consentit à subir la peine infligée par la loi; mais il demanda pour toute grâce à ses juges que, sur sa sentence de condamnation, ils écrivissent ces paroles: « Épaminondas a été puni de mort par les Thébains, parce qu'il les a forcés de vaincre à Leuctres les Lacédémoniens, qu'aucun des Béotiens, avant qu'il fût leur général, n'avait osé regarder sur le champ de bataille; parce que, par un seul combat, il a non-seulement sauvé Thèbes de sa ruine, mais encore rendu la liberté à toute la Grèce;

quam populus jusserat.
 Postquam reditum est
 domum,
 collegæ ejus
 accusabantur hoc crimin
 Quibus ille permisit
 ut transferrent in se
 omnem causam,
 contenderentque
 factum sua opera
 ut non obedirent legi.
 Qua defensione
 illis liberatis periculo,
 nemo putabat
 Epaminondam
 responsurum,
 quod non haberet
 quid haberet.
 Atque ille
 venit in judicium,
 negavit nihil
 eorum quæ adversarii
 dabant crimini,
 confessusque est omnia
 quæ collegæ dixerant;
 neque recusavit
 quominus subiret
 pœnam legis,
 sed petivit ab iis unum,
 ut conscriberent
 in suo periculo :
 « Epaminondas
 mulctatus est morte
 a Thebanis,
 quod coegit eos
 superare apud Leuctra
 Lacedæmonios,
 quos nemo Bœotiorum,
 ante se imperatorem,
 ausus fuit adspicere
 in acie,
 quodque uno prælio
 non solum retraxit Thebas
 ab interitu,
 sed etiam
 vindicavit in libertatem
 Græciam universam,

que le peuple n'avait ordonné.
 Après qu'on fut revenu
 à la maison,
 les collègues de lui
 étaient accusés sur ce chef.
 Auxquels celui-là permit [même
 qu'ils fissent-passer (rejetassent) sur lui-
 toute la cause,
 et qu'ils soutinssent
 avoir été fait par son soin
 qu'ils n'obéissent pas à la loi.
 Par cette défense
 ceux-là ayant été délivrés du danger,
 personne ne croyait
 Épaminondas
 devoir répondre à l'assignation,
 parce qu'il n'avait pas
 quoi il pût dire (une excuse à alléguer).
 Mais celui-là
 vint au tribunal,
 ne nia rien
 de ces faits que ses ennemis
 donnaient (imputaient) à grief,
 et avoua toutes les choses
 que ses collègues avaient dites ;
 et il ne refusa pas
 qu'il ne subît (de subir)
 la peine de la loi,
 mais demanda à eux une-seule chose,
 qu'ils écrivissent
 sur leur registre :
 « Épaminondas
 a été puni de mort
 par les Thébains,
 parce qu'il a forcé eux
 de vaincre auprès de Leuctres
 les Lacédémoniens,
 que personne des Bœotiens,
 avant lui (avant qu'il fût) général,
 n'avait osé regarder en face
 en bataille (sur un champ de bataille),
 et parce que par un-seul combat
 non-seulement il a retiré Thèbes
 de sa ruine,
 mais encore
 il a réclamé pour la liberté (affranchi)
 la Grèce tout-entière,

res utrorumque perduxit ut Thebani Spartam oppugnarent, Lacedæmonii satis haberent si salvi esse possent; neque prius bellare destitit quam, Messene¹ constituta, urbem eorum obsidione clausit. » Hæc quum dixisset, risus omnium cum hilaritate coortus est, neque quisquam iudex ausus est ferre suffragium. Sic a iudicio capitis maxima discessit gloria.

IX. Hic extremo tempore imperator apud Mantineam²; quum acie instructa audacius instaret hostes³, cognitus a Lacedæmoniis, quod in unius pernicie ejus patriæ sitam putabant salutem, universi in unum impetum fecerunt; neque prius abcesserunt quam, magna cæde facta multisque occisis, fortissime ipsum Epaminondam pignantem, sparo eminus percussum, concidere viderunt. Hujus casu aliquantum retardati sunt Bœotii; neque tamen prius pugna excesserunt quam re-

parce qu'il a mis les affaires des deux peuples dans un tel état, que les Thébains ont assiégé Sparte, et que les Lacédémoniens se sont contentés de pouvoir sauver leurs vies; et parce qu'il n'a pas cessé de faire la guerre qu'il n'ait bloqué la ville en rétablissant Messène. » Quand il eut prononcé ces paroles, une vive hilarité éclata dans toute l'assemblée, et aucun juge n'osa opiner. Il sortit ainsi d'une affaire capitale avec la plus grande gloire.

IX. Sur la fin de sa vie, Épaminondas commandait les Thébains à Mantinée. Comme il pressait trop audacieusement les ennemis dans une bataille rangée, il fut reconnu des Lacédémoniens, qui, faisant uniquement consister leur salut dans sa mort, fondirent tous sur lui seul, et ne se retirèrent, après un grand carnage de part et d'autre, que lorsqu'ils virent Épaminondas même frappé d'un spare lancé de loin pendant qu'il combattait très-vaillamment, et tombé mort. Les Béotiens furent un peu ralentis par sa chute; cependant ils ne quittèrent point le champ de bataille qu'ils n'eussent entièrement défait

perduxitque eo
res utrorumque,
ut Thebani
oppugnarent Spartam,
Lacedæmonii
haberent satis
si possent esse salvi ;
neque destitit bellare
priusquam
Messene constituta,
clausit obsidione
urbem eorum. »
Quum dixisset hæc,
risus omnium coortus est
cum hilaritate,
neque quisquam judex
ausus est ferre suffragium.
Sic discessit
a judicio capitis
maxima gloria.

IX. Hic
extremo tempore,
imperator
apud Mantineam,
quum, acie instructa,
instaret hostes audacius,
cognitus a Lacedæmoniis,
quod putabant
salutem patriæ
sitam in perniciæ
ejus unius,
universi
fecerunt impetum in unum;
neque abscesserunt
priusquam,
magna cæde facta
multisque occis,
viderunt concidere,
percutsum eminus sparo,
Epaminondas ipsum,
pugnantem fortissime.
Bœotii
retardati sunt aliquantum
casu hujus;
neque tamen excesserunt
pugna
prius quam profigarunt

et a amené là (à ce point)
les affaires des deux peuples,
que les Thébains
assiégeassent Sparte,
que les Lacédémoniens
eussent assez (fussent satisfaits)
s'ils pouvaient être saufs :
et qu'il n'a pas cessé de faire-la-guerre
avant que,
Messène ayant été rétablie,
il eût enfermé par blocus (tenu en échec)
la ville d'eux (des Lacédémoniens). »
Après qu'il avait dit ces choses,
un rire de tous (général) s'éleva
avec gaieté,
et aucun juge
n'osa porter son suffrage contre lui.
Ainsi il sortit
d'un procès de tête (capital)
avec une très-grande gloire.

IX. Celui-ci
à la fin-de son temps,
général
auprès de Mantinée,
comme, l'armée ayant été rangée, [ment,
il pressait les ennemis trop audacieuse-
ayant été reconnu par les Lacédémoniens,
parce qu'ils pensaient
le salut de leur patrie
être assis sur (dépendre de) la perte
de lui seul,
tous-ensemble
firent irruption contre lui seul ;
et ils ne se retirèrent pas
avant que,
un grand carnage ayant été fait
et beaucoup ayant été tués,
ils eussent vu tomber,
frappé de loin d'un javelot,
Epaminondas lui-même,
qui combattait très-vaillamment.
Les Bœotiens
furent retardés quelque-peu
par la chute de celui-ci ;
et pourtant ils ne sortirent pas
du combat
avant qu'ils eussent taillé-en-pièces

pugnantes profligarunt. At Epaminondas, quum animadvertet mortiferum se vulnus accepisse, simulque, si ferrum, quod ex hastili in corpore remanserat, extraxisset, animam statim amissurum, usque eo retinuit quoad renuntiatum est vicisse Bœotios. Id postquam audivit : « Satis, inquit, vixi : invictus enim morior. » Tum, ferro extracto, confestim exanimatus est.

X. Hic uxorem nunquam duxit. In quo quum reprehenderetur, quod liberos non relinqueret, a Pelopida, qui filium habebat infamem, maleque eum in eo patriæ consulere diceret : « Vide, inquit, ne tu pejus consulas, qui talem ex te natum relicturus sis ; neque vero stirps mihi potest deesse, namque ex me natam relinquo pugnam Leuctricam, quæ non modo mihi superstes, sed etiam immortalis sit necesse est. » Quo tempore, duce Pelopida, exules Thebas occuparunt, et

les troupes qui leur résistaient. Comme Épaminondas sentit qu'il avait reçu une blessure mortelle, et qu'il perdrait la vie dès qu'il aurait extrait la pointe du dard qui lui était restée dans le corps, il l'y garda jusqu'au moment qu'on lui annonça que les Béotiens avaient vaincu. Après qu'il eut appris cette nouvelle : « J'ai assez vécu, dit-il, car je meurs sans avoir été vaincu. » Ayant alors arraché le fer, il expira sur-le-champ.

X. Épaminondas ne se maria jamais. Comme Pélopidas, qui avait un fils infâme, le lui reprochait et lui disait qu'il pourvoyait mal aux intérêts de la patrie en ne lui laissant point d'enfants : « Prends garde, lui répondit-il, de lui rendre un plus mauvais service en lui laissant un fils tel que le tien. Mais je ne peux manquer de lignée ; car je laisse la bataille de Leuctres, fille née de moi, qui non-seulement doit me survivre, mais encore être immortelle. » Dans le temps que les bannis, conduits par Pélopidas, occupèrent Thèbes et chas-

repugnantes.
 At Epaminondas,
 quum animadverteret
 se accepisse
 vulnus mortiferum,
 simulque,
 si extraxisset ferrum,
 quod ex hastili
 remanserat in corpore,
 amissurum animam statim,
 retinuit usque eo,
 quoad renuntiatum est
 Bœotios vicisse.
 Postquam audivit id :
 « Vixi satis, inquit ;
 morior enim invictus. »
 Tum, ferro extracto,
 exanimatus est statim.

X. Hic nunquam
 duxit uxorem.
 In quo
 quum reprehenderetur,
 quod non relinqueret
 liberos,
 a Pelopida,
 qui habebat filium
 infamem,
 diceretque
 eum in eo
 consuluisse male patriæ :
 « Vide, inquit,
 ne tu consulas pejus,
 qui relicturus sis talem
 natum ex te ;
 neque vero stirps
 potest deesse mihi,
 namque relinquo
 natam ex me
 pugnam Leuctricam,
 quæ est necesse
 sit non modo
 superstes mihi,
 sed etiam immortalis. »
 Quo tempore,
 Pelopida duce,
 exsules occuparunt Thebas
 at expulerunt ex arce

les Lacédémoniens qui résistaient.
 Cependant Épaminondas,
 comme il comprenait
 lui-même avoir reçu
 une blessure mortelle,
 et en-même-temps,
 s'il avait retiré le fer,
 qui détaché du bois
 était resté dans son corps,
 devoir perdre (rendre) l'âme aussitôt,
 le garda jusque-là (jusqu'à ce moment),
 jusqu'à ce qu'on lui eût annoncé
 les Bœotiens avoir vaincu.
 Après qu'il eut entendu cela :
 « J'ai vécu assez, dit-il ;
 car je meurs invaincu. »
 Puis, le fer ayant été retiré,
 il mourut aussitôt.

X. Celui-ci jamais
 ne prit une épouse.
 Au-sujet-de quoi
 comme il était blâmé,
 parce qu'il ne laissait pas
 d'enfants,
 par Pelopidas,
 qui avait un fils
 perdu-de-réputation,
 et que Pelopidas disait
 lui en cela
 avoir pourvu mal à l'intérêt de la patrie.
 « Vois (prends garde), dit-il,
 que toi tu n'y pourvoies plus mal,
 toi qui dois laisser un tel homme
 né de toi ;
 et en vérité la postérité
 ne peut pas manquer à moi,
 car je laisse
 comme née de moi
 la bataille de-Leuctres,
 laquelle il est nécessaire
 qu'elle soit non-seulement
 survivant à moi,
 mais encore immortelle. »
 Dans le temps où,
 Pelopidas étant chef,
 les exilés s'emparèrent de Thebes
 et chassèrent de la citadelle

præsidium Lacedæmoniorum ex arce expulerunt, Epaminondas, quandiu facta est cædes civium, domo se tenuit, quod neque malos defendere volebat, neque impugnare, ne manus suorum sanguine cruentaret : namque omnem civilem victoriam funestam putabat. Idem, postquam apud Cadmeam¹ pugnari cum Lacedæmoniis cœpit, in primis stetit. Hujus de virtutibus vitæque satis erit dictum, si hoc unum adjunxero, quod nemo eat infitias : Thebas, et ante Epaminondam natum et post ejusdem interitum, perpetuo alieno paruisse imperio; contra eâ, quandiu ille præfuerit reipublicæ, caput fuisse totius Græciæ. Ex quo intelligi potest unum hominem pluri quam civitatem fuisse.

PELOPIDAS.

I. Pelopidas², Thebanus, magis historicis quam vulgo notus. Cujus de virtutibus dubito quemadmodum exponam, quod

sèrent de la citadelle la garnison des Lacédémoniens, Épaminondas se tint dans sa maison, tant qu'il se fit un carnage de citoyens, ne voulant ni secourir ni combattre les méchants, pour ne pas rougir ses mains du sang des siens; car il regardait comme funeste une victoire remportée sur des citoyens. Mais quand on commença d'attaquer les Lacédémoniens à la Cadmée, il parut aux premiers rangs. J'aurai assez parlé de ses exploits et de sa vie, si j'ajoute une seule chose que personne ne niera, savoir qu'avant la naissance et après la mort d'Épaminondas, Thèbes fut toujours soumise à une domination étrangère, et qu'au contraire, tant qu'il gouverna la république, elle fut la souveraine de toute la Grèce. D'où l'on peut juger qu'un seul homme valait plus qu'une ville entière.

PÉLOPIDAS.

I. Le Thébain Pélopidas est plus connu des historiens que du commun des hommes. Je ne sais de quelle manière exposer ses

præsidium
Lacedæmoniorum,
Epaminondas,
quandiu cædes civium
facta est,
se tenuit domo,
quod volebat
neque defendere malos,
neque impugnare,
ne cruentaret manus
sanguine suorum :
namque putabat
omnem victoriam civilem
funestam.
Idem,
postquam cœpit pugnari
apud Cadmeam
cum Lacedæmoniis,
stetit in primis.
Dictum erit satis
de virtutibus
vitaque hujus,
si adjunxero hoc unum,
quod nemo eat infitias :
Thebas, [tum
et ante Epaminondam na-
et post interitum ejusdem,
paruisse perpetuo
imperio alieno ;
contra ea,
quandiu ille
præfuerit reipublicæ,
fuisse caput
totius Græciæ.
Ex quo potest intelligi
unum hominem
fuisse pluris
quam civitatem.

la garnison
des Lacédémoniens,
Épaminondas, [toyens
tout-le-temps-que le massacre des ci-
se fit,
se tint *enfermé* dans sa maison,
parce qu'il ne voulait
ni défendre les mauvais *citoyens*,
ni combattre-contre *eux*,
de peur qu'il n'ensanglantât *ses mains*
du sang des siens :
car il pensait [toyens
toute victoire remportée-sur-des-conci
être funeste.
Le même, [(dès qu'on se battit)
après qu'il commença à être combattu
auprès de la Cadmée
avec les Lacédémoniens,
se tint parmi les premiers *combattants*.
Il aura été dit assez
sur les mérites
et la vie de celui-ci,
si j'ajoute ceci seul,
que personne ne pourrait aller nier :
Thèbes, [d'Epaminondas)
et avant Épaminondas né (la naissance
et après la mort du même,
avoir obéi toujours
à une domination étrangère ;
contrairement-à cela,
tout-le-temps-que celui-là
fut-à-la-tête-de l'État,
Thèbes avoir été la tête (la première cité)
de toute la Grèce.
D'après quoi il peut être compris
un-seul homme
avoir été de plus *de valeur*
que la cité *entière*.

PELOPIDAS.

I Pelopidas, Thebanus,
magis notus historicis
quam vulgo.
De virtutibus ejus
dabito

PÉLOPIDAS.

I. Pélopidas, Thébain,
est plus connu des historiens
que du vulgaire.
Sur les mérites duquel
je doute

vereor ne, si res explicare incipiam, non vitam ejus enarrare, sed historiam videar scribere; si tantummodo summas attingero, ne rudibus litterarum Græcarum minus lucide appareat quantus fuerit ille vir. Itaque utrique rei occurram quantum potero, et medebor quum satietati tum ignorantiae lectorum. Phœbidas, Lacedæmonius, quum exercitum Olynthum duceret ¹, iterque per Thebas faceret, arcem oppidi, quæ *Cadmea* nominatur, occupavit, impulsu perpaucorum Thebanorum, qui, adversariæ factioni ² quo facilius resisterent, Laconum rebus studebant; idque suo privato, non publico fecit consilio. Quo facto eum Lacedæmonii ab exercitu removerunt pecuniaque mulctarunt; neque eo magis arcem Thebanis reddiderunt, quod, susceptis inimicitiis, satius ducebant eos obsi-

grandes actions. Je crains, en entreprenant de les développer, de paraître écrire, non sa vie, mais une histoire; et en ne touchant qu'aux principales, de ne pas montrer assez clairement à ceux qui ne connaissent point l'histoire grecque, combien il a été grand homme. Je préviendrai donc, autant que je pourrai, l'un et l'autre inconvénient, et je remédierai, soit à la satiété, soit à l'ignorance des lecteurs. Le Lacédémonien Phébidas, menant une armée à Olynthe et passant par Thèbes, s'empara de la citadelle de la ville, qu'on nomme la Cadmée, à l'instigation d'un très-petit nombre de Thébains, qui, pour résister plus facilement à la faction contraire, favorisaient les intérêts des Lacédémoniens. Il agit ainsi de sa volonté privée, et non en vertu d'une délibération publique. Les Lacédémoniens lui firent quitter l'armée pour ce fait, et le punirent d'une amende. Ils n'en rendirent pas plus aux Thébains leur citadelle, parce qu'étant dès lors brouillés avec eux, ils jugeaient plus à propos de les tenir assiégés que de les laisser libres. Car, depuis la

quemadmodum exponam ,
 quod vereor ne,
 si incipiam
 explicare res,
 videar
 non enarrare vitam ejus,
 sed scribere historiam ,
 si attigero
 tantuminodo summas,
 ne appareat
 minus lucide
 rudibus
 litterarum Græcarum
 quantus fuerit ille vir.
 Itaque
 occurram utrique rei
 quantum potero,
 et medebor
 quum satiari
 tum ignorantiaë lectorum.
 Phœbidas, Lacedæmonius,
 quum duceret exercitum
 Olynthum,
 faceretque iter per Thebas,
 occupavit arcem oppidi,
 quæ nominatur Cadmea,
 impulsu
 Thebanorum paucorum,
 qui, quo resisterent facilius
 factioni adversariaë,
 studebant
 rebus Laconum ;
 fecitque id
 suo consilio privato,
 non publico.
 Quo facto
 Lacedæmonii
 removerunt eum
 ab exercitu
 mulctaruntque pecunia ;
 neque magis eo
 reddiderunt arcem
 Thebanis,
 quod, inimicitiis susceptis,
 ducebant satius
 eos obsideri
 quam liberari.

comment je ferai-un-exposé,
 parce que je crains que,
 si j'entreprends
 de développer les faits,
 je ne paraisse
 non pas raconter la vie de lui,
 mais écrire une histoire ;
 et si j'ai touché (effleuré)
 seulement les faits principaux,
 je crains qu'il n'apparaisse
 moins clairement
 à ceux étrangers
 aux lettres grecques
 combien-grand fut cet homme.
 En-conséquence
 je parerai à l'une-et-l'autre chose
 autant que je pourrai,
 et je remédierai
 et à la satiété
 et à l'ignorance des lecteurs.
 Phébidas, Lacédémonien,
 lorsqu'il conduisait une armée
 à Olynthe,
 et faisait route à travers Thèbes,
 s'empara de la citadelle de la ville,
 qui est appelée la Cadmée,
 à l'instigation
 de Thébains peu-nombreux , [ment
 qui, afin qu'ils résistassent plus facile-
 à la faction opposée ,
 favorisaient
 les intérêts des Lacédémoniens ;
 et il fit cela
 sur son autorité particulière,
 non sur l'autorité publique.
 Laquelle chose ayant été faite
 les Lacédémoniens
 écartèrent lui
 de l'armée [mirent à l'amend.]
 et le priverent d'une somme-d'argent (le
 et pas plus pour cela
 ils ne rendirent la citadelle
 aux Thébains,
 parce que, des inimitiés ayant été formées,
 ils estimaient plus avantageux
 eux (les Thébains) être tenus-en-échec
 que être délivrés.

deri quam liberari. Nam post Peloponnesium bellum Athenasque devictas, cum Thebanis sibi rem esse existimabant, et eos esse solos qui adversus resistere auderent. Hac mente amicis suis summas potestates dederant, alteriusque factionis principes partim interfecerant, alios in exilium ejecerant: in quibus Pelopidas hic, de quo scribere exorsi sumus, pulsus, patria carebat

II. Hi omnes fere Athenas se contulerant, non quo sequeretur otium, sed ut, quemque ex proximo locum fors obtulisset, eo patriam recuperare niterentur. Itaque, quum tempus est visum rei gerendæ, communiter cum his, qui Thebis idem sentiebant, diem delegerunt¹, ad inimicos opprimendos civitatemque liberandam, eum quo maximi magistratus simul consueverant epulari. Magnæ sæpe res non ita magnis copiis sunt

guerre du Péloponèse et l'assujettissement d'Athènes, ils pensaient qu'ils avaient affaire avec les Thébains, et que ceux-ci étaient le seul peuple de la Grèce qui osât leur résister. Dans cette idée, ils avaient donné à leurs amis les plus hautes magistratures, et ils avaient ou fait mourir ou envoyé en exil les chefs de l'autre faction. Pélopidas, dont nous écrivons la vie, était du nombre de ceux-ci, et se voyait privé de sa patrie.

II. Tous ces bannis s'étaient transportés à Athènes, non pour y rester dans l'oisiveté, mais pour tâcher de recouvrer leur patrie à la première occasion que le hasard leur offrirait si près de Thèbes. Lors donc qu'ils jugèrent qu'il était temps d'exécuter leur dessein, ils choisirent avec ceux qui pensaient comme eux à Thèbes, pour accabler leurs ennemis et délivrer leur cité, le jour où les premiers magistrats avaient coutume de faire un festin entre eux. Souvent de grandes choses ont été accomplies avec de petits moyens; mais,

Nam, post bellum
Peloponnesium
Athenasque devictas,
existimabant
rem esse sibi
eum Thebanis,
et eos esse solos
qui auderent
resistere adversus.
Hac mente
dederant suis amicis
potestates summas,
interfecerantque partim
principes alterius factionis,
ejecerant alios
in exsilium :
in quibus
hic Pelopidas,
de quo exorsi sumus
scribere,
pauis,
carebat patria.

II. Omnes hi fere
se contulerant Athenas,
non quo sequerentur otium,
sed ut niterentur
recuperare patriam
eo,
quemque locum fors
obtulisset
ex proximo.
Itaque,
quum tempus gerendæ rei
visum est,
delegerunt diem
communiter cum his
qui Thebis
sentiebant idem,
ad opprimendos inimicos
liberandamque civitatem,
eum
quo magistratus maximi
consueverant
epulari simul.
Sæpe magnæ res
gestæ sunt
copia non ita magnis ;

Car, après la guerre
du-Péloponèse
et Athènes vaincue (la défaite d'Athènes),
ils pensaient
l'affaire être à eux-mêmes (avoir affaire)
avec les (aux) Thébains,
et ceux-là être les seuls
qui oseraient
résister contre eux.
Dans cette idée
ils avaient donné à leurs amis
les charges les plus élevées,
et avaient tué en-partie
les chefs de l'autre faction,
et avaient jeté les autres
en exil :
parmi lesquels (parmi ces derniers)
ce Pélopidas,
sur lequel nous avons commencé
d'écrire,
chassé,
était privé de sa patrie.

II. Tous ceux-ci à peu près
s'étaient transportés à Athènes,
non pour qu'ils cherchassent l'oisiveté,
mais afin qu'ils s'efforçassent
de recouvrer (rentrer dans) leur patrie
par cette occasion,
quelle-que-fût l'occasion que le hasard
leur aurait offerte
depuis un lieu très-proche.
En-conséquence,
lorsque le temps d'exécuter l'entreprise
leur parut favorable,
ils choisirent un jour
en-commun avec ceux
qui à Thèbes
pensaient de même,
pour accabler leurs ennemis
et délivrer la cité,
prenant ce jour
dans lequel les magistrats les plus élevés
avaient-coutume
de faire-un-banquet ensemble.
Souvent de grandes choses
ont été opérées [grandes ;
avec des ressources pas tellement (peu)

gestæ; sed profecto nunquam ab tam tenui initio tantæ opes sunt profligatæ. Nam duodecim adolescentuli coierunt, ex his qui exsilio erant mulctati, quum omnino non essent amplius centum qui tanto se offerrent periculo . qua paucitate percussa est Lacedæmoniorum potentia. Hi enim non magis adversariorum factioni quam Spartanis eo tempore bellum intulerunt, qui principes erant totius Græciæ. Quorum imperii majestas, neque ita multo post Leuctrica pugna, ab hoc initio percussa, concidit. Illi igitur duodecim quorum erat dux Pelopidas, quum Athenis interdium exissent, ut vesperascente cœlo Thebas possent pervenire. cum canibus venaticis exierunt, retia ferrentes, vestitu agresti, quo minore suspitione facerent iter. Qui quum tempore ipso, quo studuerant, pervenissent, do-

assurément, jamais une aussi forte puissance ne fut abattue avec de si faibles ressources. Douze jeunes gens, de ceux qui étaient punis de l'exil, se réunirent; et il n'y eut pas plus de cent hommes en tout qui s'exposassent à un si grand péril. La puissance des Lacédémoniens fut renversée par ce petit nombre. Car, en faisant la guerre à la faction de leurs adversaires, les exilés la firent autant aux Spartiates, qui étaient les maîtres de toute la Grèce, et dont l'impérieuse grandeur, ébranlée par ce premier coup, tomba peu de temps après à la bataille de Leuctres. Ces douze bannis, ayant Pélopidas à leur tête, sortirent d'Athènes pendant le jour, pour pouvoir arriver à Thèbes sur le soir, et se mirent en chemin avec des chiens de chasse, portant des rets et vêtus en paysans, afin de faire route sans éveiller les soupçons. Arrivés au moment même qu'ils s'étaient proposé, ils

sed profecto
 nunquam tantæ opes
 profligatæ sunt
 ab initio tam tenui.
 Nam
 duodecim adolescentes
 ex his
 qui mulctati erant exsilio,
 coierunt,
 quum non essent
 amplius centum omnino
 qui se offerrent
 tanto periculo :
 qua paucitate
 potentia Lacedæmoniorum
 percussa est.
 Hi enim eo tempore
 intulerunt bellum
 non magis
 factioni adversariorum
 quam Spartanis,
 qui erant principes
 totius Græciæ.
 Imperii quorum
 majestas,
 percussa ab hoc initio,
 concidit.
 neque ita multo post
 pugna Leuctrica.
 Igitur illi duodecim,
 quorum Pelopidas
 erat dux,
 quum exissent Athenis
 interdiu,
 ut possent
 pervenire Thebas
 celo vesperascente,
 exierunt
 cum canibus venaticis,
 ferentes agria,
 vestitu agresti,
 quo facerent iter
 minore suspicione
 Qui,
 quum pervenissent
 tempore ipso
 quo studuerant,

CORNÉLIUS NÉPOS.

mais assurément
 jamais de si-grandes forces
 n'ont été abattues
 en partant d'un commencement si faible.
 En effet
 douze jeunes-gens,
 d'entre ceux
 qui avaient été frappés d'exil,
 se rassemblèrent,
 alors qu'ils n'étaient pas
 plus de cent en tout
 qui s'offrissent
 à un si-grand péril :
 par lequel petit-nombre
 la puissance des Lacédémoniens
 fut ébranlée.
 En effet ceux-ci en ce temps-là
 apportèrent la guerre
 pas plus
 à la faction de *leurs* ennemis
 qu'aux Spartiates,
 qui étaient les premiers
 de toute la Grèce.
 De l'autorité desquels
 la grandeur-imposante,
 ébranlée à-partir-de ce commencement,
 tomba [après
 et pas tellement beaucoup (peu de temps)
 par la bataille de-Leuctres.
 Donc ces douze *jeunes gens*,
 desquels Pélopidas
 était le chef,
 comme ils étaient sortis d'Athènes
 pendant-le-jour,
 afin qu'ils pussent
 arriver à Thèbes
 le ciel s'assombrissant (sur le soir),
 sortirent
 avec des chiens de-chasse,
 portant des filets,
 en costume de-paysans,
 afin qu'ils fissent *leur* route
 avec (en inspirant) moins-de soupçon
 Lesquels,
 comme ils étaient arrivés
 au moment même
 où ils avaient eu-à-cœur *d'arriver*,

mum Charonis¹ devenerunt, a quo et tempus et dies erat datus.

III. Hoc loco libet interponere, etsi sejunctum a re proposita est, nimia fiducia quantæ calamitati soleat esse. Nam magistratum Thebanorum statim ad aures pervenit exsules in urbem devenisse : id illi, vino epulisque dediti, usque eo despexerunt, ut ne quærere quidem de tanta re laborarint. Accessit etiam, quod magis aperiret eorum dementiam : allata est enim epistola Athenis, ab Archia hierophante, Archiæ², qui tum maximum magistratum Thebis obtinebat, in qua omnia de profectione exsulum perscripta erant. Quæ quum jam accubanti in convivio esset data, sicut erat signata, sub pulvinum subjiciens : « In crastinum, inquit, differo res severas. » At illi omnes, quum jam nox processisset, vinolenti

e rendirent à la maison de Charon, qui leur avait donné le jour et l'heure.

III. Je veux insérer en cet endroit une réflexion, quoiqu'elle interrompe mon récit : c'est qu'une trop grande confiance cause souvent de grands malheurs. Il parvint aussitôt aux oreilles des magistrats thébains que les exilés étaient entrés dans la ville. Livrés au plaisir de boire et de manger, ils méprisèrent cette nouvelle, et ne prirent même pas la peine de s'instruire d'un fait aussi important. Il arriva en outre une chose qui manifesta plus encore leur démençe. On apporta d'Athènes une lettre d'Archias, hiérophante, à l'Archias qui était alors le suprême magistrat de Thèbes, dans laquelle étaient marqués tous les détails du départ des exilés. Cette lettre lui ayant été remise lorsqu'il était déjà à table, il la plaça sous son coussin, et dit : « Je renvoie à demain les affaires sérieuses. » Mais quand la nuit fut avancée, tous ces magistrats, noyés de vin furent tués par

deyenerunt
domum Charonis,
a quo et tempus et dies
datus erat.

III. Hoc loco
libet interponere,
etsi se junctum est
a re proposita,
quantæ calamitati
fiducia nimia
soleat esse.
Nam statim
peruenit ad aures [rum
magistratum Thebano-
exsules
devenisse in urbem .
illi, dediti vino
epulisque,
despexerunt id usque eo,
ut ne laborarint quidem
quærere
de re tanta.
Accessit etiam
quod aperiret magis
dementiam eorum :
epistola enim
allata est Athenis,
ab hierophante Archia,
Archiaë,
qui tum obtinebat Thebis
magistratum maximum,
in qua omnia
de protectione exsulum
perscripta erant.
Quæ quum data esset
accubanti jam
in convivio,
subjiciens sub pulvinum,
sicut signata erat :
« Differo in crastinum,
inquit,
res severas. »
At omnes illi,
quum jam nox processisset,
vinolenti
interfecti sunt
ab exsulibus,

se rendirent
à la maison de Charon,
par qui et le moment et le jour
leur avaient été donnés (indiqués).

III. En cet endroit
il me plait d'intercaler,
bien que cela soit séparé (étranger)
de la chose résolue (à mon objet),
à quel-grand malheur
une confiance excessive
a-coutume d'être (aboutit d'ordinaire).
Car aussitôt
il parvint aux oreilles
des magistrats Thébains
les exilés
être arrivés dans la ville :
ceux-là, livrés au vin,
et aux mets,
dédaignèrent ceci jusqu'à ce point,
qu'ils ne s'inquiétèrent même pas
de s'informer
au-sujet-d'une affaire si-importante.
A cela s'ajouta encore une chose
qui découvrit (pour manifester davantage)
la démence d'eux :
en effet une lettre
fut apportée d'Athènes,
de-la-part-de l'hierophante Archias;
à Archias,
qui alors possédait à Thèbes
la magistrature la plus élevée,
dans laquelle lettre tous les détails
au-sujet du départ des exilés
avaient été écrits.
Comme cette lettre avait été donnée
à lui couché déjà
dans le banquet,
la mettant sous son coussin, [vrit :
comme elle avait été cachetée (sans l'ou-
« Je remets à demain,
dit-il,
les affaires sérieuses. »
Cependant tous ceux-là (les convives),
lorsque déjà la nuit était avancée,
pris-de-vin
furent tués
par les exilés,

ab exsulis, duce Pelopida, sunt interfecti. Quibus rebus confectis, vulgo ad arma libertatemque vocato, non solum qui in urbe erant, sed etiam undique ex agris concurrerunt; præsidium Lacedæmoniorum ex arce pepulerunt, patriam obsidione liberaverunt; auctores Cadmeæ occupandæ partim occiderunt, partim in exilium ejecerunt.

IV. Hoc tam turbido tempore, sicut supra¹ docuimus, Epaminondas, quoad cum civibus dimicatum est, domi quietus fuit. Itaque hæc liberandarum Thebarum propria laus est Pelopidæ; ceteræ fere omnes communes cum Epaminonda: namque in Leuctrica pugna, imperatore Epaminonda, hic fuit dux delectæ manus² quæ prima phalangem prostravit Læconum. Omnibus præterea periculis affuit: sicut, Spartam quum oppugnavit, alterum tenuit cornu, quoque Messena celerius restitueretur, legatus in Persas est profectus³. Denique

les exilés, sous la conduite de Pélopidas. Cette exécution faite, non-seulement les habitants de la ville, mais encore ceux de la campagne, appelés aux armes et à la liberté, accoururent de toutes parts. Ils chassèrent de la citadelle la garnison des Lacédémoniens, délivrèrent leur patrie de l'état de siège où elle était, et massacrèrent ou bannirent ceux qui avaient conseillé aux ennemis de s'emparer de la Cadmée.

IV. Dans ces moments de trouble, Épaminondas, comme nous l'avons marqué ci-dessus, se tint tranquille chez lui, tant qu'on se battit contre des citoyens. L'honneur d'avoir délivré Thèbes appartient donc en propre à Pélopidas. Quant à ses autres actions glorieuses, elles lui sont presque toutes communes avec Épaminondas. A la bataille de Leuctres, où Épaminondas commandait en chef, il menait la troupe d'élite, qui la première renversa la phalange des Lacédémoniens. Il se trouva encore dans toutes les actions périlleuses de ce général; ainsi, quand Épaminondas assiégea Sparte, il commanda l'une des ailes de son armée, et, afin de hâter le rétablissement de Messène, il se rendit chez les Perses en qualité d'ambassadeur.

Pelopida duce.

Quibus rebus confectis,
vulgo vocato
ad arma libertatemque,
non solum qui erant in
sed etiam [urbe,
concurrerunt undique
ex agris;
pepulerunt ex arce
præsidium
Lacedæmoniorum,
liberaverunt patriam
obsidione;
occiderunt partim,
ejecerunt partim
in exsilium
auctores
occupandæ Cadmææ.

IV. Hoc tempore
tam turbido,
Epaminondas,
sicut docuimus supra,
fuit quietus domi,
quoad dimicatum est
cum civibus.
Itaque hæc laus
liberandarum Thebarum
est propria Pelopidæ;
ceteræ fere
omnes communes
cum Epaminonda:
namque
in pugna Leuctrica,
Epaminonda imperatore,
hic fuit dux
manus delectæ
quæ prima prostravit
phalangem Laeonum.
Affuit præterea
omnibus periculis:
sicut, quum
oppugnavit Spartam
tenuit alterum cornu;
quoque Messena
restitueretur celerius,
profectus est in Persas
legatus.

Pélopidas étant chef.

Ces choses ayant été achevées,
le peuple ayant été appelé
aux armes et à la liberté,
non-seulement ceux qui étaient dans la
mais les autres encore [ville,
accoururent de-toutes-parts
des campagnes;
ils chassèrent de la citadelle
la garnison
des Lacédémoniens,
délivrèrent leur patrie
de l'occupation étrangère,
ils tuèrent en-partie,
jetèrent en-partie
en exil
ceux-qui-avaient-donné-le conseil
d'occuper la Cadmée.

IV. Dans ce moment
si rempli-de-trouble,
Épaminondas,
comme nous l'avons appris (dit) ci-dessus,
fut (se tint) paisible dans sa maison.
tant que l'on combattit
avec les citoyens.
En-conséquence cette gloire
de délivrer Thèbes
est en-propre à Pélopidas:
toutes-les-autres à peu près
lui sont toutes communes
avec Épaminondas:
en effet
à la batailles de-Leuctres,
Épaminondas étant commandant-en-chef,
celui-ci fut chef
de la troupe choisie
qui la première abattit
la phalange des Lacédémoniens.
Il assista outre-cela
à tous les dangers:
ainsi, lorsque
Épaminondas assiégea Sparte,
il tint (commanda) une aile;
et afin que Messène
fût rétablie plus promptement,
il partit pour aller chez les Perses
comme député.

hæc fuit altera persona Thebis, sed tamen secunda, ita ut proxima esset Epaminondæ.

V. Conflictatus autem est cum adversa fortuna : nam et initio, sicut ostendimus, exsul patria caruit, et, quum Thessaliam in potestatem Thebanorum cuperet redigere, legationisque jure satis tectum se arbitraretur, quod apud omnes gentes sanctum esse consuisset, a tyranno Alexandro Phæro, simul cum Ismenia comprehensus, in vincula conjectus est. Hunc Epaminondas recuperavit, bello persequens Alexandrum. Post id factum, nunquam is animo placari potuit in eum a quo erat violatus. Itaque persuasit Thebanis ut subsidio Thessaliæ proficiscerentur, tyrannosque ejus expellerent. Cujus belli quum ei summa esset data, eoque cum exercitu profectus esset, non dubitavit, simul ac conspexit

Pélopidas fut enfin le second personnage de Thèbes, mais de manière pourtant qu'il approchait de très-près d'Épaminondas.

V. Il eut en outre à lutter contre la mauvaise fortune. D'abord, il fut exilé de sa patrie, comme je l'ai rapporté. Plus tard, voulant réduire la Thessalie sous la puissance des Thébains, et se croyant assez garanti par son caractère d'ambassadeur, lequel est ordinairement sacré chez toutes les nations, il fut arrêté, avec Isménias, et jeté en prison par Alexandre, tyran de Phères. Épaminondas le remit en liberté en faisant la guerre à Alexandre. Après cette captivité, Pélopidas ne put calmer son ressentiment contre celui qui l'avait outragé. Il persuada aux Thébains de marcher au secours de la Thessalie et de chasser ses tyrans. Comme on lui eut donné la conduite de cette guerre, et qu'il fut parti pour ce pays avec une armée, il ne balança point, aussitôt qu'il aperçut l'ennemi, à en venir aux mains avec lui,

Denique
hæc fuit altera persona
Thebis,
sed tamen secunda ita
ut esset proxima
Epaminondæ.

[tem
cum fortuna adversa :
nam et initio,
sicut ostendimus,
exsul caruit patria,
et, quum cuperet
redigere Thessaliam
in potestatem
Thebanorum,
arbitrareturque
se satis tectum
jure legationis,
quod consuesset
esse sanctum
apud omnes gentes,
comprehensus
a tyranno Alexandro
Pheræo
simul cum Ismenia,
connectus est in vincula.
Epaminondas
recuperavit hunc,
persequens Alexandrum
bello.

Post id factum,
nunquam is
potuit placari animo
in eum a quo
violatus erat.
Itaque
persuasit Thebanis
ut proficiscerentur
subsidiis Thessaliæ,
expellerentque
tyrannos ejus.
Cujus belli
quum summa
data esset ei
profectusque esset eo
cum exercitu,
non dubitavit conflagere,

Enfin
ce fut le second personnage
à Thèbes,
mais cependant le second de telle sorte
qu'il fût très-proche
à Epaminondas.

V. Cependant il lutta
avec la fortune contraire :
car et au commencement,
comme nous l'avons montré,
exilé il fut privé de sa patrie,
et, comme il souhaitait
réduire la Thessalie
sous le pouvoir
des Thébains,
et qu'il jugeait
lui-même être assez couvert [bassadeur),
par le droit d'ambassade (le titre d'am-
qui avait coutume
d'être respecté
chez toutes les nations,
saisi
par le tyran Alexandre
de-Phères
en-même-temps avec Isménias,
il fut jeté dans les chaînes.
Epaminondas
reprit (délivra) celui-ci,
en poursuivant Alexandre
par la guerre.
Après cette action,
jamais celui-ci (Pélopidas)
ne put être apaisé de cœur
envers celui par lequel
il avait été outragé.
En-conséquence
il persuada aux Thébains
qu'ils partissent
à secours à (au secours de) la Thessalie,
et qu'ils chassassent
les tyrans d'elle.
De laquelle guerre
comme le commandement-en-chef
avait été donné à lui
et qu'il était parti pour aller là
avec son armée,
il n'hésita pas à en-venir-aux-mains,

hostem, conflagere. In quo prælio Alexandrum ut animadvertit, incensus ira, equum in eum concitavit, proculque digressus a suis, conjectu telorum confossus cecidit. Atque hoc secunda victoria accidit : nam jam inclinatae erant tyrannorum copiae. Quo facto, omnes Thessaliæ civitates interfectum Pelopidam coronis aureis et statuis æneis, liberosque ejus multo agro donarunt.

AGESILAUS

I. Agesilaus¹, Lacedæmonius, quum a ceteris scriptoribus, tum eximie a Xenophonte Socratico collaudatus est : eo enim usus est familiarissime. Hic primum de regno cum Leotychide, fratris filio, habuit contentionem. Mos erat enim a majoribus Lacedæmoniis traditus, ut duos haberent semper reges, nomine magis quam imperio², ex duabus familiis Proclis et Eurysthenis, qui principes, ex progenie Herculis,

Dès qu'il eut remarqué Alexandre sur le champ de bataille, il poussa son cheval vers lui, tout enflammé de colère ; mais s'étant fort éloigné des siens, il fut percé d'une multitude de traits, et tomba mort sur la place. Cet événement arriva au moment où la victoire le favorisait, car déjà les troupes des tyrans pliaient. Toutes les villes de la Thessalie décernèrent, pour ce service, au général tué, des couronnes d'or et des statues de bronze, et donnèrent à ses enfants des terres considérables.

AGÉSILAS.

I. Le Lacédémonien Agésilas a été loué par tous les historiens ; il l'a été surtout d'une manière particulière par Xénophon, le disciple de Socrate, avec lequel il vivait très-familièrement. Il disputa d'abord le trône à Léotychide, fils de son frère. C'était une coutume transmise aux Lacédémoniens par leurs ancêtres, qu'ils eussent toujours deux rois, qui en avaient le nom plus que l'autorité, tirés des deux familles de Proclès et d'Eurysthène, princes de la race d'Her-

simul ac conspexit hostem.
 In quo proelio
 ut animadvertit
 Alexandrum,
 incensus ira,
 concitavit equum in eum,
 digressusque procul a suis,
 cecidit confossus
 conjectu telorum.
 Atque hoc accidit
 victoria secunda :
 nam copiæ tyrannorum
 inclinatae erant jam.
 Quo facto,
 omnes civitates Thessaliae
 donarunt coronis aureis
 et statuis æneis
 Pelopidam interfectum,
 liberosque ejus
 agro multo.

dès qu'il aperçut l'ennemi.
 Dans laquelle bataille
 dès qu'il vit
 Alexandre,
 enflammé de colère,
 il lança son cheval contre lui,
 et s'étant écarté loin des siens,
 il tomba tout-percé
 d'une décharge de traits.
 Et ceci arriva
 la victoire *tui étant favorable* :
 car les troupes des tyrans
 avaient plié déjà.
 Ceci ayant été fait,
 toutes les cités de Thessalie
 gratifièrent de couronnes d'-or
 et de statues d'-airain
 Pélopidas tué,
 et les enfants de lui
 d'un territoire considérable.

AGESILAUS.

I. Agesilaus,
 Lacedæmonius,
 collaudatus est [bus,
 quum a ceteris scriptori-
 tum eximie
 a Xenophonte Socratico :
 usus est enim eo
 familiarissime.
 Hic primum
 habuit contentionem
 de regno
 cum Leotychide,
 filio fratris.
 Mos enim
 traditus erat Lacedæmoniis
 a majoribus,
 ut haberent semper
 duos reges,
 nomine
 magis quam imperio,
 ex duabus familiis
 Proclis et Eurysthenis,
 qui principes.

AGÉSILAS.

I. Agésilas,
 Lacedémonien,
 a été loué
 et par tous-les-autres historiens,
 et particulièrement
 par Xénophon *disciple* de-Socrate :
 car il se servit de (eut commerce avec) lui
 très-familièrement.
 Celui-ci d'abord
 eut une dispute
 au-sujet-de la royauté
 avec Léotychide,
 fils de son frère.
 En effet *cette* coutume
 avait été transmise aux Lacedémoniens
 par leurs ancêtres,
 qu'ils eussent toujours
 deux rois,
 de titre
 plus que d'autorité,
 des deux familles
 de Proclès et d'Eurysthène,
 qui les premiers,

Spartæ reges fuerunt. Harum ex altera in alterius familiæ locum fieri non licebat : itaque utraque suum retinebat ordinem. Primum ratio habebatur qui maximus natu esset ex liberis ejus qui regnans decessisset ; sin is virilem sexum non reliquisset, tum deligebatur qui proximus esset propinquitate. Mortuus erat Agis rex , frater Agesilai : filium reliquerat Léotychildem , quem ille natum non agnorat ¹, eundem moriens suum esse dixerat. Is de honore regni cum Agesilao suo patruo contendit ; neque id , quod petivit , consecutus est : nam Lysandro suffragante , homine , ut ostendimus supra , factioso et his temporibus potente , Agesilaus antelatus est.

II. Hic simul atque imperii potitus est , persuasit Lacedæmoniis ut exercitum emitterent in Asiam , bellumque regi

cule qui furent les premiers rois de Sparte. Il n'était pas permis de remplacer l'une de ces deux familles par l'autre, en sorte que chacune conservait son rang de succession. On avait premièrement égard à l'ordre de la naissance, et l'on prenait pour roi l'aîné des fils du prince qui était mort sur le trône. S'il n'avait point laissé d'enfant mâle, alors le plus proche parent était choisi. Le roi Agis, frère d'Agésilas, avait laissé pour fils Léotychide, qu'il n'avait point reconnu de son vivant, mais qu'en mourant il avait avoué. Léotychide disputa l'honneur de la royauté à Agésilas, son oncle paternel ; mais il échoua : car, par la faveur de Lysandre, homme factieux, comme nous l'avons dit ci-dessus, et puissant en ce temps-là, Agésilas fut préféré.

II. Dès que celui-ci fut en possession du gouvernement, il persuada aux Lacédémoniens d'envoyer une armée en Asie et de faire la guerre au roi de Perse, leur représentant qu'il était plus à propos

ex progenie Herculis,
 fuerunt reges Spartæ.
 Non licebat
 fieri
 ex altera harum
 in locum alterius familiæ :
 itaque utraque
 tenebat suum ordinem.
 Primum ratio habebatur
 qui esset maximus natu-
 rx liberis
 ejus qui decessisset
 regnans ;
 sin is non reliquisset
 sexum virilem ,
 tum qui esset proximus
 propinquitate
 deligebatur.
 Rex Agis ,
 frater Agesilai,
 mortuus erat :
 reliquerat filium ,
 Leotychidem ,
 quem ille
 non agnorat natum ,
 moriens dixerat
 eundem esse suum.
 Is contendit
 de honore regni
 cum Agesilao
 suo patruo ;
 neque consecutus est
 id quod petivit :
 nam Lysandro ,
 homine factioso
 et potente his temporibus ,
 ut ostendimus supra ,
 suffragante ,
 Agesilaus antelatus est.
 II. Simul atque hic
 potitus est imperii ,
 persuasit Lacedæmoniis
 ut emitterent exercitum
 in Asiam
 facerentque bellum regi ;
 docens
 esse satius

issus de la race d'Hercule ,
 furent rois à Sparte
 Il n'était pas permis
quelqu'un être fait roi
 de l'une de ces *familles*
 à la place de l'autre famille :
 en-conséquence l'une-et-l'autre
 gardait son rang *d'hérédité*.
 D'abord compte était tenu (on examinait)
 qui était le plus grand (ancien) par la
 des enfants [naissance
 de celui qui était mort
 régnaant ;
 mais-si celui-ci n'avait pas laissé
 d'enfant du sexe masculin ,
 alors celui qui était le plus proche
 par la parenté
 était choisi.
 Le roi Agis ,
 frère d'Agésilas ,
 était mort :
 il avait laissé *pour* fils
 Léotychide ,
 que celui-là
 n'avait pas reconnu né (à sa naissance) ,
 mais en mourant il avait dit
 le même être à-lui.
 Celui-ci lutta
 au-sujet-de l'honneur de la royauté
 avec Agésilas
 son oncle ;
 et il n'obtint pas
 ce qu'il demanda :
 car Lysandre ,
 homme factieux
 et puissant en ces temps-là ,
 comme nous l'avons montré ci-dessus ,
 donnant-son-suffrage ,
 Agésilas fut préféré.
 II. Dès que celui-ci
 fut-en-possession de l'autorité ,
 il persuada aux Lacédémoniens
 qu'ils envoyassent une armée
 en Asie
 et fissent la guerre au roi ;
 leur montrant
 être (qu'il était) plus avantageux

facerent; docens satius esse in Asia quam in Europa dimicare. Namque fama exierat Artaxerxem comparare classes pedestresque exercitus, quos in Græciam mitteret. Data potestate, tanta celeritate usus est ut prius in Asiam cum copiis pervenerit quam regii satrapæ eum scirent profectum: quo factum est ut omnes imparatos imprudentesque offenderet. Id ut cognovit Tissaphernes, qui summum imperium tum inter præfectos habebat regios, inducias a Lacone petivit, simulans se dare operam ut Lacedæmoniis cum rege conveniret, re autem vera ad copias comparandas; easque impetravit trimestres. Juravit autem uterque se sine dolo inducias conservaturum: in qua pactione summa fide mansit Agesilaus, contra ea Tissaphernes nihil aliud quam bellum comparavit. Id etsi sentiebat Laco, tamen jusjurandum servabat, multumque in eo se consequi dicebat. « quod Tissaphernes, perjurio

de se battre en Asie qu'en Europe. Le bruit s'était en effet répandu qu'Artaxerxès préparait une flotte et des troupes de terre pour les faire marcher contre la Grèce. Agésilas, ayant reçu le pouvoir d'agir, usa d'une si grande célérité, qu'il arriva en Asie avec une armée avant que les satrapes du roi eussent appris qu'il était parti; de sorte qu'il les trouva tous sans inquiétude et sans défense. Tissapherne, qui avait alors la principale autorité parmi les généraux du roi, instruit de l'arrivée du Lacédémonien, lui demanda une trêve, feignant de travailler à accommoder les Lacédémoniens avec le roi, mais en effet pour rassembler des troupes; et il en obtint une de trois mois. L'un et l'autre jurèrent de l'observer sans supercherie. Agésilas resta très-fidèle à cette convention; Tissapherne, au contraire, ne s'occupa qu'à préparer la guerre. Quoique le Lacédémonien le sentît, il garda pourtant son serment. Il disait « qu'il gagnait beaucoup en cela, parce que Tissapherne aliénait les

dimicare in Asia
 quam in Europa.
 Namque fama exierat
 Artaxerxem
 comparare classes
 exercitusque pedestres
 quos mitteret in Græciam.
 Potestate data,
 usus est tanta celeritate
 ut pervenerit in Asiam
 cum copiis
 priusquam satrapæ regii
 scirent eum profectum :
 quo factum est
 ut offenderet omnes
 imparatos
 imprudentesque.
 Ut Tissaphernes,
 qui habebat tum
 summum imperium
 inter præfectos ,
 cognovit id,
 petivit inducias a Lacone ,
 simulans
 se dare operam
 at conveniret
 Lacedæmoniis cum rege,
 re autem vera
 ad comparandas copias ;
 impetravitque eas
 trimestres.
 Uterque autem juravit
 se conservaturum inducias
 sine dolo :
 in qua pactione
 Agesilaus mansit
 cum summa fide ;
 contra ea Tissaphernes
 comparavit nihil aliud
 quam bellum.
 Etsi Laco
 sentiebat id,
 tamen
 servabat jusjurandum,
 dicebatque se in eo
 consequi multum,
 « quod Tissaphernes,

de combattre en Asie
 qu'en Europe.
 Car le bruit s'était répandu
 Artaxerxès
 préparer des flottes
 et des armées de-terre
 qu'il enverrait en Grèce.
 L'autorisation *lui* ayant été donnée,
 il usa d'une si-grande rapidité
 qu'il arriva en Asie
 avec *ses* troupes
 avant que les satrapes du-roi
 sussent lui parti :
 par quoi il fut fait (d'où il résulta)
 qu'il *les* trouva tous
 non-préparés
 et ne-prévoyant-pas.
 Dès que Tissapherne,
 qui avait alors
 la plus haute autorité
 parmi les lieutenants *du roi*,
 eut appris cela,
 il demanda une trêve au Lacédémonien,
 feignant
 lui-même donner *son* soin
 à ce qu'un-arrangement-se-fit
 pour les Lacédémoniens avec le roi,
 mais dans le fait vrai
 pour préparer des troupes ;
 et il obtint cette *trêve*
 pour-trois-mois.
 Or l'un-et-l'autre jura
 lui-même devoir observer la trêve
 sans trahison *
 dans (à) laquelle convention
 Agésilas se tint (resta fidèle)
 avec la plus grande loyauté ; [sapherne
 contrairement-à cela (au contraire, Tis-
 ne prépara rien d'autre
 que la guerre.
 Quoique le Lacédémonien
 s'aperçût de cela,
 cependant
 il observait *son* serment,
 et disait lui-même en cela
 gagner beaucoup,
 « parce que Tissapherne,

suo, et homines suis rebus abalienaret et deos sibi iratos redderet; se autem, servata religione, confirmare exercitum, quum animadverteret deorum numen facere secum, hominesque sibi conciliari amiciores, quod his studere consuessent quos conservare fidem viderent. »

III. Postquam induciarum præterit dies, barbarus, non dubitans, quod ipsius erant plurima domicilia in Caria, et ea regio his temporibus multo putabatur locupletissima, eo potissimum hostes impetum facturos, omnes suas copias eo contraxerat. At Agesilaus in Phrygiam se convertit, eamque prius depopulatus est quam Tissaphernes usquam se moveret. Magna præda militibus locupletatis, Ephesum hiematum exercitum reduxit, atque ibi officinis armorum institutis, magna industria bellum apparavit: et, quo studiosius armarentur

hommes de sa cause et irritait les dieux par un parjure; mais que lui, en gardant sa foi, raffermissait son armée, qui verrait les dieux se déclarer pour elle et les hommes lui être plus attachés, ces derniers ayant coutume d'embrasser le parti de ceux qu'ils voyaient fidèles à leur promesse. »

III. Quand la trêve fut expirée, le barbare, ne doutant point que les ennemis ne se jetassent de préférence sur la Carie, parce qu'il y possédait de nombreux domaines, et qu'en ce temps-là cette contrée passait pour très-opulente, y avait concentré toutes ses troupes. Mais Agésilas tourna du côté de la Phrygie, et la ravagea avant que Tissapherne eût fait le moindre mouvement. Après que ses soldats se furent enrichis du grand butin qu'ils y firent, il ramena son armée à Éphèse, pour y passer l'hiver, y établit des ateliers d'armes et y fit ses préparatifs de guerre avec la plus grande activité. Afin que ses soldats donnassent plus de soin à leurs armes et à

suo perjurio,
 et abalienaret homines
 suis rebus
 et redderet deos
 iratos sibi;
 se autem,
 religione servata,
 confirmare exercitum,
 quum animadverteret
 numen deorum
 facere secum,
 hominesque
 conciliari amiciores sibi,
 quod consuessent studere
 his quos viderent
 conservare fidem. »

III. Postquam
 dies induciarum præterit,
 barbarus, non dubitans,
 quod plurima domicilia
 ipsius
 erant in Caria,
 et ea regio
 his temporibus
 putabatur
 multo locupletissima,
 hostes
 facturos impetum eo
 potissimum,
 contraxerat eo
 omnes suas copias.
 At Agesilaus
 se convertit in Phrygiam,
 depopulatusque est eam
 priusquam Tissaphernes
 se moveret usquam.
 Militibus
 locupletatis præda magna,
 reduxit exercitum
 Ephesum
 hiematum,
 atque officinis armorum
 institutis ibi,
 apparavit bellum
 magna industria;
 et, quo armarentur
 studiosius

par son parjure,
 et indisposait les hommes
 pour ses intérêts
 et rendait les dieux
 irrités contre lui-même;
 lui-même au contraire,
 la religion *du serment* étant observée,
 affermir *son* armée,
 alors qu'elle comprendrait
 la puissance des dieux
 agir avec lui-même,
 et les hommes
 être gagnés plus amis à lui-même,
 parce qu'ils avaient coutume de favoriser
 ceux qu'ils voyaient
 garder la parole *donnée*. »

III. Après que
 le jour de la trêve fut passé,
 le barbare, ne doutant pas,
 parce que de très-nombreuses habitations
 de lui-même
 étaient dans la Carie,
 et que cette contrée
 dans ces temps-là
 était réputée
 de beaucoup la plus riche,
 les ennemis
 devoir faire invasion là
 de préférence,
 avait rassemblé là
 toutes ses troupes.
 Mais Agésilas
 se tourna vers la Phrygie,
 et dévasta elle
 avant que Tissapherne
 se remuât quelque-part.
 Ses soldats
 ayant été enrichis d'un butin considérable
 il ramena *son* armée
 à Ephèse
 pour hiverner,
 et des fabriques d'armes
 ayant été établies là,
 il prépara la guerre
 avec une grande activité;
 et, afin qu'ils s'armassent
 avec-plus-de-zèle

insigniusque ornarentur, præmia proposuit, quibus donarentur quorum egregia in ea re fuisset industria. Fecit idem in exercitationum generibus, ut, qui ceteris præstitissent, eos magnis afficeret muneribus. His igitur rebus effecit ut et ornatissimum et exercitatissimum haberet exercitum. Huic quum tempus esset visum copias extrahere ex hibernaculis, vidit, si, quo esset iter facturum, palam pronuntiasset, hostes non credituros, aliasque regiones præsiidiis occupaturos, nec dubituros aliud esse facturum ac pronuntiasset. Itaque, quum ille Sardas se iturum dixisset, Tissaphernes eamdem Cariam defendendam putavit. In quo quum eum opinio fefellisset, victumque se vidisset consilio, sero suis præsidio profectus est : nam, quum illo venisset, jam Agesilaus, multis locis expugnatis, magna erat præda potitus. Laco autem quum

leur équipement, il proposa des prix qui seraient donnés à ceux qui se distingueraient par leur zèle. Il fit la même chose pour les différents genres d'exercices, décernant de grandes récompenses à ceux qui y surpassaient les autres. Il parvint, par ces moyens, à avoir une armée très-brillante et très-exercée. Lorsqu'il jugea qu'il était temps de tirer ses troupes des quartiers d'hiver, il fit réflexion que, s'il déclarait publiquement vers quel pays il allait marcher, les ennemis ne le croiraient pas, et qu'ils occuperaient d'autres régions, ne doutant pas qu'il ne dût faire autrement qu'il n'aurait annoncé. En effet, quoiqu'il eût dit qu'il irait à Sardes, Tissapherne crut encore devoir protéger la Carie. Trompé dans son attente et voyant ses plans déconcertés, il partit, mais trop tard, pour aller défendre les siens. Lorsqu'il arriva, Agésilas avait déjà forcé beaucoup de places et enlevé un grand butin. Ce dernier, voyant que les en-

ornarenturque insigniis,
 proposuit præmia,
 quibus donarentur
 quorum industria in ea re
 fuisset egregia.
 Fecit idem
 in generibus
 exercitationum,
 ut afficeret
 magnis muneribus
 eos qui præstitissent
 ceteris.
 His rebus igitur effecit
 ut haberet exercitum
 et ornatissimum
 et exercitatissimum.
 Quum tempus
 visum esset huic
 extrahere copias
 ex hibernaculis,
 vidit,
 si pronuntiasset palam
 quo facturus esset iter,
 hostes non credituros,
 occupaturosque præsiidiis
 alias regiones,
 nec dubitatos
 facturum esse aliud
 ac pronuntiasset.
 Itaque,
 quum ille dixisset
 se iturum Sardas,
 Tissaphernes
 putavit eandem Cariam
 defendendam.
 In quo quum opinio
 fefellisset eum,
 vidissetque se victum
 consilio,
 profectus est sero
 præsidio suis :
 nam, quum venisset illo,
 jam Agesilas,
 multis locis expugnatis,
 potitus erat magna præda.
 Quum autem Laco
 videret hostes

et se parassent avec-plus-d'éclat,
 il proposa des prix,
 desquels seraient gratifiés
ceux dont l'activité sur ce point
 aurait été hors-ligne.
 Il fit la même chose
 dans les *divers* genres
 d'exercices,
 à savoir qu'il gratifiât
 de grandes récompenses
 ceux qui l'auraient emporté
 sur les autres.
 Par ces mesures donc il fit
 qu'il eût une armée
 et très-brillante
 et très-exercée.
 Comme le moment
 avait paru *venu* à celui-ci
 de faire-sortir *ses* troupes
 de *leurs* quartiers-d'hiver,
 il vit,
 s'il avait déclaré publiquement
 pour où il devait faire route,
 les ennemis ne devoir pas le croire,
 et devoir occuper par des garnisons
 d'autres contrées,
 et ne devoir pas douter
lui devoir faire autre chose
 qu'il n'aurait déclaré.
 En-conséquence,
 comme celui-là avait dit
 lui-même devoir aller à Sardes,
 Tissapherne
 pensa la même Carie
 devoir être défendue.
 En cela comme *sa* croyance
 avait trompé lui,
 et qu'il avait vu lui-même vaincu
 par l'habileté,
 il partit *trop* tard
 à secours aux (au secours des) siens :
 car, lorsqu'il fut arrivé là,
 déjà Agesilas,
 beaucoup-de points ayant été pris-de-
 s'était emparé d'un grand butin.
 Mais comme le Lacédémonien
 voyait les ennemis

videret hostes equitatu superare, nunquam in campo sui fecit potestatem, et his locis manum conseruit quibus plus pedestres copiæ valerent. Pepulit ergo, quotiescumque congressus est, multo majores adversariorum copias, et sic in Asia versatus est ut omnium opinione victor duceretur.

IV. Hic quum animo meditaretur proficisci in Persas et ipsum regem adoriri, nuntius ei domo venit, ephorum jussu, bellum Athenienses et Bœotios indixisse Lacedæmoniis; quare venire ne dubitaret. In hoc non minus ejus pietas suspicienda est quam virtus bellica: qui quum victori præsesset exercitui, maximamque haberet fiduciam regni Persarum potiundi, tanta modestia dicto audiens fuit jussis absentium magistratum, ut si privatus in comitio esset Spartæ. Cujus exemplum utinam imperatores nostri sequi voluissent! Sed

nemis lui étaient supérieurs en cavalerie, ne s'exposa jamais en rase campagne, et se battit dans des lieux où les gens de pied étaient les plus forts. Aussi, toutes les fois qu'il en vint aux mains, il repoussa les troupes du roi, malgré leur supériorité numérique, et il se conduisit dans cette guerre de telle sorte que dans l'opinion de tout le monde il était le vainqueur.

IV. Pendant qu'il méditait de partir pour la Perse et d'attaquer le roi lui-même, il lui arriva un courrier dépêché par les éphores, et apportant la nouvelle que les Athéniens et les Béotiens avaient déclaré la guerre aux Lacédémoniens; on l'engageait à ne pas hésiter à revenir. On ne doit pas moins admirer en ceci son tendre respect pour sa patrie que son mérite militaire. Étant à la tête d'une armée victorieuse, et ayant le plus grand espoir de se rendre maître du royaume des Perses, il se soumit à l'ordre des magistrats, bien qu'éloigné d'eux, avec autant de docilité que s'il se fût trouvé à Sparte, dans l'assemblée, simple particulier. Plût aux dieux que nos

superare equitatu,
nunquam
fecit potestatem sui
in campo,
et conseruit manum
his locis
quibus copiæ pedestres
valerent plus.
Pepulit ergo, [est,
quotiescumque congressus
copias adversariorum
multo majores,
et versatus est in Asia
sic ut

duceretur victor
opinione omnium.

IV. Quum hic
meditaretur animo
proficisci in Persas
et adoriri regem ipsum,
nuntius venit ei
domo,
jussu ephorum,
Athenienses
et Bœotios
indixisse bellum
Lacedæmoniis;
quare
ne dubitaret venire.
In hoc pietas ejus
non suspicienda est minus
quam virtus bellica :
qui, quum præesset
exercitui victori,
haberetque
maximam fiduciam
potiundi regni Persarum,
fuit audiens dicto
jussis
magistratum absentium
modestia tanta,
ut si privatus
esset Spartæ in comitio.
Cujus utinam
nostri imperatores
voluissent
sequi exemplum !

être-supérieurs en cavalerie,
jamais [même
il ne fit (donna) possibilité d'attaquer lui-
en plaine.

et il engagea la main (en vint aux mains)
dans ces positions
dans lesquelles les troupes de-pied
avaient-de-la-force davantage.

Il battit donc,
toutes-les-fois qu'il engagea-la-lutte,
des troupes des ennemis
beaucoup plus grandes que les siennes,
et se conduisit en Asie
de-telle-sorte que
il fût estimé vainqueur
dans l'opinion de tous.

IV. Tandis que celui-ci
méditait dans son esprit
de partir contre les Perses
et d'attaquer le roi lui-même,
un message vint à lui
de la maison (patrie),
par l'ordre des éphores,
annonçant les Athéniens
et les Béotiens
avoir déclaré la guerre
aux Lacédémoniens,
en-conséquence
qu'il n'hésitât pas à venir.
En ceci l'amour de lui pour la patrie
ne doit pas être admiré moins
que sa valeur guerrière :
lui qui, lorsqu'il était-à-la-tête
d'une armée victorieuse,
et avait
la plus grande confiance
de s'emparer du royaume des Perses,
fut obéissant à la parole
aux (des) ordres
des magistrats absents
avec une soumission si-grande,
comme si simple-particulier
il eût été à Sparte dans l'assemblée.
Duquel plût-aux-dieux-que
nos généraux
eussent voulu
suivre l'exemple !

illuc redeamus. Agesilaus opulentissimo regno præposuit bonam existimationem, multoque gloriosius duxit si institutis patriæ paruisset quam si bello superasset Asiam. Hac igitur mente Hellespontum copias trajecit ; tantaque usus est celeritate ut, quod iter Xerxes anno vertente¹ confecerat, hic transierit triginta diebus. Quum jam haud ita longe abesset a Peloponneso, obsistere ei conati sunt Athenienses et Bœotii ceterique eorum socii apud Coroneam² : quos omnes gravi prælio vicit. Hujus victoriæ vel maxima fuit laus quod, quum plerique ex fuga se in templum Minervæ coniecissent, quærereturque ab eo quid his fieri vellet, etsi aliquot vulnera acceperat eo prælio, et iratus videbatur omnibus qui adversus arma tulerant, tamen antetulit iræ religionem, et eos vetuit violari. Neque vero hoc solum in Græcia fecit, ut templa deo-

généraux eussent voulu suivre cet exemple ! Mais revenons à lui. Agésilas préféra à un puissant empire une bonne renommée, et jugea plus glorieux d'obéir aux lois de sa patrie que de subjuguier l'Asie par les armes. Animé de ces sentiments, il transporta ses troupes de l'autre côté de l'Hellespont avec une telle rapidité, qu'il fit en trente jours un trajet qui avait demandé à Xerxès une année entière. Il approchait du Péloponèse, quand les Athéniens, avec les Bœtiens et le reste de leurs alliés, tentèrent, auprès de Coronée, de lui fermer le passage ; mais il les défit dans une bataille terrible. Voici peut-être le trait le plus glorieux de sa victoire : la plupart des fuyards s'étant réfugiés dans le temple de Minerve, on lui demanda ce qu'il voulait qu'on fit à leur égard ; bien qu'il eût reçu plusieurs blessures dans le combat, et qu'il se montrât irrité contre tous ceux qui avaient porté les armes contre lui, il sacrifia sa colère à la religion et défendit qu'on leur fit aucun mal. Ce ne fut pas seulement

Sed redeamus illuc.
 Agesilaus præposuit
 regno opulentissimo
 bonam existimationem,
 duxitque multo gloriosius
 si paruisset
 institutis patriæ
 quam si superasset Asiam
 bello.

Hac igitur mente
 trajecit copias
 Hellespontum ;
 ususque est
 tanta celeritate,
 ut quod iter Xerxes
 anno vertente,
 hic transierit
 triginta diebus.
 Quum jam abesset
 haud ita longe
 a Peloponneso,
 Athenienses et Bœotii
 ceterique socii eorum
 conati sunt obsistere ei
 apud Coroneam :
 quos omnes vicit
 gravi prælio.
 Laus vel maxima
 hujus victoriæ
 fuit quod,
 quum plerique
 ex fuga
 se conjecissent
 in templum Minervæ,
 quærereturque ab eo
 quid vellet fieri his,
 etsi eo prælio
 acceperat aliquot vulnera
 et videbatur iratus
 omnibus
 qui tulerant arma
 adversus,
 tamen antetulit iræ
 religionem,
 et vetuit eos violari.
 Neque vero fecit
 solum in Græcia

Mais revenons là.
 Agésilas préféra
 à un royaume très-riche
 une bonne estime (renommée),
 et jugea beaucoup plus glorieux
 s'il avait obéi (d'obéir)
 aux institutions de sa patrie
 que s'il avait vaincu (de vaincre) l'Asie
 par la guerre.
 Dans cette pensée donc
 il transporta ses troupes
 au delà de l'Hellespont ;
 et il usa
 d'une si-grande rapidité,
 que la route que Xerxès avait faite
 en une année accomplissant-sa-révolu-
 celui-ci la traversa (parcourut) [tion,
 en trente jours.
 Lorsque déjà il était-à-distance
 pas tellement loin
 du Péloponèse,
 les Athéniens et les Béotiens
 et tous-les-autres alliés d'eux
 essayèrent de s'opposer à lui
 auprès de Coronée :
 lesquels tous il vainquit
 dans une rude bataille.
 La gloire même la plus grande
 de cette victoire
 fut que,
 lorsque la plupart
 par-suite-de la déroute
 s'étaient jetés
 dans le temple de Minerve,
 et qu'on demandait à lui
 ce qu'il voulait être fait (qu'on fit) d'eux,
 bien que dans cette bataille
 il eût reçu quelques blessures
 et parût irrité
 contre tous ceux
 qui avaient porté les armes
 contre lui,
 cependant il préféra à sa colère
 le respect-de-la-religion,
 et défendit eux être maltraités.
 Et en vérité il ne fit pas
 seulement en Grèce

rum sancta haberet, sed etiam apud barbaros summa religione omnia simulacra arasque conservavit. Itaque prædica-
bat mirari se non sacrilegorum numero haberi qui supplicibus
eorum nocuissent, aut non gravioribus pœnis affici qui reli-
gionem minuerent quam qui fana spoliarent.

V. Post prælium, collatum est omne bellum circa Corin-
thum : ideoque *Corinthium* est appellatum. Hic quum una
pugna decem millia hostium, Agesilao duce, cecidissent, eo-
que facto opes adversariorum debilitatæ viderentur, tantum
abfuit ab insolentia gloriæ ut commiseratus sit fortunam Græ-
ciæ, quod tam multi a se victi vitio adversariorum concidis-
sent : namque illa multitudine, si sana mens esset, Græciæ
supplicium Persas dare potuisset. Idem, quum adversarios in-
tra mœnia compulisset, et, ut Corinthum oppugnaret, multi

en Grèce qu'il respecta les temples des dieux ; mais chez les barbares
même il conserva avec le plus grand scrupule toutes les images et
tous les autels. Aussi disait-il souvent qu'il s'étonnait de ne pas voir
mettre au nombre des sacrilèges ceux qui maltrahaient des sup-
pliants, et de ne pas voir punir ceux qui portaient atteinte à la reli-
gion plus sévèrement que ceux qui dépouillaient les temples.

V. Après la bataille de Coronée, tout l'effort de la guerre se
concentra autour de Corinthe ; ce fut pour cette raison qu'on l'ap-
pela la guerre corinthienne. Dans un seul combat où commandait
Agésilas, les ennemis perdirent dix mille hommes, et ce revers parut
avoir ruiné leurs forces ; mais, loin de tirer vanité de son triomphe,
il déplora la fortune de la Grèce, rendue veuve de tant d'enfants par
la faute de ses ennemis : car, si les Grecs eussent été sages, c'était
là un nombre de soldats suffisant pour tirer des Perses une ven-
geance éclatante. Lorsqu'il eut contraint les ennemis de se renfer-
mer dans leurs murailles, de tous côtés on le pressait d'assiéger

hoc, ut haberet sancta
 templa Deorum,
 sed etiam apud barbaros
 conservavit
 summa religione
 omnia simulacra arasque.
 Itaque prædicabat
 se mirari
 non haberi
 numero sacrilegorum
 qui nocissent
 supplicibus eorum,
 aut qui minuerent
 religionem
 non afflicti
 pœnis gravioribus
 quam qui spoliarent fans.

V. Post prælium,
 omne bellum
 collatum est
 circa Corinthum :
 ideoque
 appellatum est Corinthium.
 Hic quum una pugna,
 Agasilao duce,
 decem millia hostium
 cecidissent,
 eoque facto
 opes adversariorum
 viderentur debilitatæ,
 abfuit tantum
 ab insolentia gloriæ,
 ut commiseratus sit
 fortunam Græciæ,
 quod tam multi
 victi a se
 concidissent
 vitio adversariorum :
 namque illa multitudine,
 si mens esset sana,
 Persas potuisse
 dare supplicium Græciæ.
 Idem,
 quum compulisset
 adversarios
 intra mœnia,
 et multi hortarentur

ceci, qu'il tint pour sacrés
 les temples des Dieux,
 mais encore chez les barbares
 il sauva (protégea)
 avec le plus grand respect-religieux
 toutes les statues et les autels.
 Aussi disait-il
 lui-même s'étonner
 ceux-là n'être pas tenus
 au nombre des sacrilèges
 qui avaient fait-du-mal
 aux suppliants d'eux (des dieux),
 ou ceux qui affaiblissaient
 le respect-de-la-religion
 ne pas être frappés
 de peines plus sévères
 que ceux qui dépouillaient les temples.

V. Après la bataille,
 toute la guerre
 fut rassemblée
 autour de Corinthe :
 et pour cela
 elle fut appelée corinthienne.
 Là comme en un-seul combat,
 Agésilas étant chef,
 dix milliers d'ennemis
 étaient tombés (avaient été tués),
 et que par cet événement
 les forces des ennemis
 paraissaient affaiblies,
 il fut-éloigné tellement
 de l'insolence de (que donne) la gloire,
 qu'il plaignit
 la fortune de la Grèce,
 parce que des citoyens si nombreux
 vaincus par lui-même
 étaient tombés
 par la faute de ses ennemis :
 car il disait avec cette multitude,
 si l'esprit public avait été sain,
 les Perses avoir pu
 donner expiation à (être punis par) la
 Le même Agésilas,
 comme il avait retoulé
 ses ennemis
 en dedans des murs,
 et que beaucoup l'exhortaient

[Grèce.]

hortarentur, negavit id suæ virtuti convenire. « Se enim eum esse, qui ad officium peccantes redire cogeret, non qui urbes nobilissimas expugnaret Græciæ. Nam si, inquit, eos exstinguere voluerimus qui nobiscum adversus barbaros steterunt, nosmet ipsi nos expugnaverimus, illis quiescentibus; quo facto, sine negotio, quum voluerint, nos oppriment. »

VI. Interim accidit illa calamitas apud Leuctra Lacedæmoniis; quo ne proficisceretur, quum a plerisque ad exeundum premeretur, ut si de exitu divinaret, exire noluit. Idem quum Epaminondas Spartam oppugnaret, essetque sine muris oppidum, talem se imperatorem præbuit ut eo tempore omnibus apparuerit, nisi ille fuisset, Spartam futuram non fuisse. In quo quidem discrimine celeritas ejus consilii saluti fuit universis. Nam quum quidam adolescentuli, hostium adventu

Corinthe; mais il répondit qu'une telle conduite répugnait à son caractère, son rôle étant de forcer à rentrer dans leur devoir ceux qui s'en écartaient, et non de prendre d'assaut les villes les plus célèbres de la Grèce. « En effet, ajouta-t-il, si nous voulons anéantir ceux qui se sont rangés avec nous contre les barbares, ce sera nous vaincre nous-mêmes, sans que les Perses s'en mêlent, et, lorsqu'ils le voudront, ils n'auront plus de peine à nous asservir. »

VI. Cependant arriva cette journée de Leuctres, si désastreuse aux Lacédémoniens; pressé par une foule de citoyens d'entrer en campagne, Agésilas s'y refusa, comme s'il eût prévu l'issue de la lutte. Mais quand Épaminondas mit le siège devant Sparte, bien que la ville n'eût point de remparts, il se montra si grand capitaine que, de l'aveu de tous les contemporains, s'il n'eût existé, c'en était fait de Sparte. Dans ce moment suprême, son activité sauva tout. En effet, tandis que quelques jeunes gens, épouvantés de l'approche

ut oppugnaret Corinthum,
negavit id convenire
suae virtuti :

« Se enim esse eum,
qui cogeret peccantes
redire ad officium,
non qui expugnaret
urbes nobilissimas
Græciæ.

Nam si, inquit,
voluerimus extinguere
eos qui steterunt nobiscum
adversus barbaros,
nosmet ipsi
nos expugnaverimus,
illis quiescentibus ;
quo facto,
nos opprimunt
sine negotio,
quum voluerint. »

VI. Interim
illa calamitas
apud Leuctras
accidit Lacedæmoniis ;
quo ne proficisceretur,
quum premeretur
a plerisque
ad exeundum,
ut si divinaret
de exitu,
noluit exire.
Idem,
quum Epaminondas
oppugnaret Spartam,
oppidumque
esset sine muris,
præbuit se
imperatorem talem,
ut eo tempore
apparuerit omnibus,
nisi ille fuisset,
Spartam
non futuram fuisse.
In quo discrimine quidem
celeritas consilii ejus
fuit salutis universis.
Nam quum quidam

à ce qu'il assiégeât Corinthe,
nia cela convenir
à sa valeur :

[homme
« Lui-même en effet être cet (un tel)
qui forçât ceux qui péchaient
de revenir à leur devoir,
non qui prit-de-force
les villes les plus célèbres
de la Grèce.
Car si, dit-il,
nous avons voulu (nous allons) anéantir
ceux qui se sont tenus avec nous
contre les barbares,
nous-mêmes
nous nous serons conquis,
ceux-là (les barbares) restant-en-repos ;
et ceci ayant été fait,
ils nous accableront
sans difficulté,
quand ils auront voulu. »

VI. Cependant
ce *jameux* désastre
auprès de Leuctres
arriva aux Lacédémoniens ;
pour qu'il ne se rendît pas là,
tandis qu'il était pressé
par la plupart
pour sortir,
comme s'il eût deviné
au-sujet-de (quelle serait) l'issue,
il ne-voulut-pas sortir.
Le même *Agésilas*,
alors qu'Épaminondas
assiégeait Sparte,
et que la place
était sans remparts,
montra lui-même
général tel,
qu'en cette circonstance
il fut-évident pour tous,
si celui-là n'avait pas existé,
Spartes
n'avoir pas dû subsister.
Dans laquelle crise certes
la promptitude de résolution de lui
fut à salut à (sauva) tous.
Car comme quelques-uns,

perterriti , ad Thebanos transfugere vellent, et locum extra urbem editum cepissent, Agesilaus, qui perniciosissimum fore videret si animadversum esset quemquam ad hostes transfugere conari, cum suis eo venit, atque, ut si bono animo fecissent, laudavit consilium eorum, quod eum locum occupassent, et se id quoque fieri debere animadvertisse. Sic adolescentulos simulata laudatione recuperavit, et, adjunctis de suis comitibus, locum tutum reliquit : namque illi, aucto numero eorum qui expertes erant consilii, commovere se non sunt ausi, eoque libentius quod latere arbitrabantur quæ cogitarant.

VII. Sine dubio post Leutricam pugnam Lacedæmonii se nunquam refecerunt, neque pristinum imperium recuperarunt, quum interim Agesilaus non destitit, quibuscumque rebus posset, patriam juvare. Nam quum præcipue Lacedæ-

de l'ennemi, voulaient passer aux Thébains et s'étaient emparés d'une hauteur hors de la ville, Agésilas, comprenant combien ce serait une chose funeste que l'exemple d'une tentative de désertion, se porta sur cette éminence avec les siens, et, comme si les jeunes gens avaient agi dans de bonnes intentions, il les félicita d'avoir eu l'idée d'occuper un poste aussi important, ajoutant qu'il avait songé lui-même à s'en rendre maître. Ces éloges simulés ramenèrent les jeunes déserteurs, et, en laissant avec eux une partie de ceux qui l'avaient accompagné, il s'assura du poste : en effet, voyant leur nombre grossi d'hommes étrangers à leur complot, ils osèrent d'autant moins bouger qu'ils croyaient leurs intentions ignorées.

VII. Il est certain que jamais, après la défaite de Leutres, les Lacédémoniens ne purent se relever ni recouvrer leur ancienne prééminence ; cependant Agésilas ne cessa jamais d'aider sa patrie de tout son pouvoir. Les Lacédémoniens manquaient surtout d'ar-

adolescentuli,
 perterriti
 adventu hostium,
 vellent
 transfugere ad Thebanos,
 et cepissent locum editum
 extra urbem,
 Agesilans, qui videret
 fore perniciosissimum
 si animadversum esset
 quemquam conari
 transfugere ad hostes,
 venit eo cum suis,
 atque, ut si fecissent
 bono consilio,
 laudavit consilium eorum,
 quod occupassent
 eum locum,
 et se quæque animadvertisse
 id debere fieri.
 Sic recuperavit
 adolescentulos
 laudatione simulata,
 et, comitibus de suis
 adjunctis,
 reliquit locum tutum :
 namque illi,
 numero eorum
 qui erant expertes consilii
 aucto,
 non ausi sunt
 se commovere,
 libentiusque
 eo quod arbitrabantur
 ea quæ cogitarant
 latere.

VII. Sine dubio
 post pugnam Leuctricam
 Lacedæmonii
 se refecerunt nunquam,
 quum interim
 Agesilaus non destitit
 juvare patriam
 quibuscumque rebus
 posset.
 Nam quum Lacedæmonii
 indigerent præcipue

tout-jeunes-gens,
 épouvantés
 de l'approche des ennemis,
 voulaient
 passer aux Thébains,
 et avaient pris une position élevée
 hors de la ville.
 Agésilas, qui voyait
 ceci devoir être très-funeste,
 s'il avait été reconnu
 qui-que-ce-fût essayer
 de passer aux ennemis,
 vint là avec les siens,
 et, comme s'ils eussent agi
 dans une bonne intention,
 il loua le plan d'eux,
 de ce qu'ils avaient occupé
 cette position,
 et dit lui-même aussi avoir remarqué
 ceci devoir être fait.
 Ainsi il regagna
 ces jeunes-gens
 par cet éloge simulé,
 et, des compagnons tirés des siens
 leur ayant été joints,
 il laissa la position sûre
 car ceux-là,
 le nombre de ceux
 qui étaient sans-participation au complot
 ayant été augmenté,
 n'osèrent pas
 se bouger,
 et ils se tinrent en repos plus volontiers
 parce qu'ils croyaient
 ce qu'ils avaient médité
 être caché (ignoré).

VII. Sans doute
 après la bataille de-Leuctres
 les Lacédémoniens
 ne se rétablirent jamais,
 lorsque (et) cependant
 Agésilas ne cessa pas
 d'aider sa patrie
 par tous les moyens
 qu'il pouvait.
 Car comme les Lacédémoniens
 manquaient surtout

monii indigerent pecunia, ille omnibus, qui a rege defecerant¹, præsidio fuit; a quibus magna donatus pecunia, patriam sublevavit. Atque in hoc illud imprimis fuit admirable : quum maxima munera ei ab regibus et dynastis civitatibusque conferrentur, nihil unquam in domum suam contulit; nihil de victu, nihil de vestitu Laconum mutavit. Domo eadem fuit contentus qua Eurysthenes, progenitor majorum suorum, fuerat usus : quam qui intrarat, nullum signum libidinis, nullum luxuriæ videre poterat; contra ea, plurima patientiæ atque abstinentiæ : sic enim erat instructa ut nulla in re differret a cujusvis inopis atque privati.

VIII. Atque hic tantus vir, ut naturam fautricem habuerat in tribuendis animi virtutibus, sic maleficam nactus est in corpore fingendo : nam et statura fuit humili, et corpore exi-

gent ; il donna son appui à tous ceux qui se détachaient du roi de Perse, et consacra à soulager sa patrie les sommes considérables qu'il reçut d'eux. Un des traits les plus admirables de son caractère, c'est que, tandis que les rois, les gouverneurs et les villes le comblaient de présents magnifiques, il ne prit jamais rien pour lui et ne changea rien ni à la manière de vivre ni aux vêtements des Spartiates. Il se contenta de la maison qu'avait habitée Eurysthène, l'auteur de sa race; on n'y voyait en entrant rien qui annonçât le luxe ou le plaisir; tout, au contraire, y témoignait la patience et la frugalité. Elle était en effet meublée de telle sorte que rien ne la distinguait de l'habitation du plus pauvre particulier.

VIII. Si la nature s'était montrée libérale pour ce grand homme du côté des qualités de l'âme, il la trouva malveillante pour les dons du corps : en effet, il était de petite taille, de chétive apparence, et

pecunia,
 ille fuit præsidio
 omnibus qui defecerant
 a rege;
 a quibus donatus
 magna pecunia,
 sublevavit patriam.
 Atque in hoc
 illud imprimis
 fuit admirabile :
 quum maxima munera
 conferrentur ei
 ab regibus et dynastis
 civitatibusque,
 contulit nihil unquam
 in suam domum ;
 mutavit nihil de victu,
 nihil de vestitu
 Lacedæmoniorum.
 Fuit contentus eadem domo
 qua Eurysthenes,
 progenitor
 suorum majorum,
 usus fuerat :
 quam qui intrarat
 poterat videre
 nullum signum libidinis,
 nullum luxuriæ ;
 contra ea,
 plurima
 patientiæ
 atque abstinentiæ :
 erat enim instructa sic
 ut in nulla re differret
 a cujusvis
 inopis atque privati.

VIII. Atque
 hic vir tantus,
 ut habuerat
 naturam faultricem
 in tribuendis
 virtutibus animi,
 sic nactus est maleficam
 in fingendo corpore :
 nam fuit
 et statura humili,
 et corpore exiguo,

d'argent,
 celui-là fut à appui (donna son appui)
 à tous ceux qui s'étaient détachés
 du roi *de Perse* ;
 par lesquels gratifié
 d'une grande somme-d'argent,
 il soulagea sa patrie.
 Et en celui-ci
 cela surtout
 fut admirable :
 bien que de très-grands présents
 fussent apportés à lui
 par des rois et des dynastes
 et des cités,
 il *n'en* transporta rien jamais
 dans sa maison ;
 il *ne* changea rien au régime,
 rien au costume
 des Lacédémoniens.
 Il fut content de la même maison
 de laquelle Eurysthène,
 premier-auteur
 de ses ancêtres,
 s'était servi :
 dans laquelle celui qui était entré
 ne pouvait voir
 aucun signe de dérèglement,
 aucun de luxe ;
 mais contrairement-à cela,
 des *signes* très-nombreux
 de patience
 et de continence :
 elle était en effet meublée de-telle-sorte
 que sur aucun point elle ne différait
 de la maison d'un *citoyen* quelconque
 pauvre et simple-particulier

VIII. Et *pourtant*
 cet homme si-grand,
 comme il avait eu (trouvé)
 la nature favorable
 en *lui* accordant
 les qualités de l'âme,
 ainsi *la* rencontra malveillante
 en façonnant *son* corps :
 car il fut
 et d'une taille peu-élevée,
 et d'un corps chétif,

quo, et claudus altero pede. Quæ res etiam nonnullam afferebat deformitatem ; atque ignoti, faciem ejus quum intuerentur, contemnebant ; qui autem virtutes noverant, non poterant admirari satis. Quod ei usu venit, quum, annorum octoginta, subsidio Tacho in Ægyptum isset, et in acta cum suis accubisset sine ullo tecto, stratumque haberet tale ut terra tecta esset stramentis, neque huc amplius quam pellis esset injecta, eodemque comites omnes accubissent, vestitu humili atque obsoleto, ut eorum ornatus non modo in his regem neminem significaret, sed hominis non beatissimi suspicionem præberet. Hujus de adventu fama quum ad regios¹ esset perlata, celeriter munera eo cujusque generis sunt allata. His quærentibus Agesilaum, vix fides facta est unum esse ex his qui tum accubabant. Qui quum regis verbis, quæ attulerant, de-

boiteux d'un pied. Cette infirmité le rendait quelque peu difforme : ceux qui le voyaient sans le connaître le méprisaient ; mais ceux qui connaissaient ses grandes qualités ne pouvaient assez l'admirer. Ainsi, lorsqu'à l'âge de quatre-vingts ans il alla en Égypte au secours de Tachos, il s'était couché sur le rivage avec les siens, sans aucun abri, n'ayant pour lit que la terre recouverte de fourrage sur lequel on avait simplement jeté des peaux ; ses compagnons s'étaient couchés près de lui, vêtus d'habits grossiers et usés, et leur costume, loin d'annoncer un roi parmi eux, faisait plutôt soupçonner la présence d'un homme peu opulent. La nouvelle de son arrivée étant parvenue aux officiers du roi, on s'empressa de lui apporter des présents de toute sorte. Ceux qui en étaient chargés demandèrent Agésilas, et on eut peine à leur faire croire que c'était un de ceux qui se trouvaient couchés là. Ils lui remirent au nom du roi les objets qu'ils avaient apportés ; mais il n'accepta rien que des quar-

et claudus altero pede.
 Quæ res
 afferebat etiam
 nonnullam deformitatem;
 atque ignoti
 contemnebant,
 quum intuerentur
 faciem ejus;
 qui autem noverant
 virtutes
 non poterant
 admirari satis.
 Quod venit usu ei,
 quum, octoginta annorum,
 isset in Ægyptum
 subsidio Tacho,
 et accubisset in acta
 cum suis
 sine ullo tecto,
 haberetque stratum tale
 ut esset terra
 tecta stramentis,
 neque amplius quam pellis
 injecta esset huc,
 omnesque comites
 accubissent eodem,
 vestitu humili
 atque obsoleto,
 ut ornatus eorum
 non modo significaret
 neminem regem in his,
 sed præberet suspicionem
 hominis non beatissimi.
 Quum fama
 de adventu hujus
 perlata esset ad regios,
 munera cujusque generis
 allata sunt eo celeriter.
 His
 quærentibus Agesilaum
 vix fides facta est
 esse unum ex his
 qui tunc accubabant.
 Qui quum dedissent
 verbis regis
 quæ attulerant,
 ille accepit nihil,

et boiteux d'un pied.
 Laquelle circonstance
 lui apportait même
 quelque difformité;
 et ceux-qui-ne-le-connaissaient-pas
 le méprisaient,
 lorsqu'ils regardaient
 l'extérieur de lui;
 mais ceux qui connaissaient
 ses mérites
 ne pouvaient pas
 l'admirer assez. [par] lui,
 Ce qui vint à expérience à (fut éprouvé
 lorsque, *agé* de quatre-vingts ans,
 il était allé en Égypte
 à secours à (au secours de) Tachos,
 et s'était couché sur le rivage
 avec les siens
 sans aucun abri,
 et avait un lit tel
 que c'était simplement la terre
 couverte de paille,
 et que pas plus qu'une peau
 n'avait été jetée là,
 et que tous *ses* compagnons
 s'étaient couchés là même,
 dans un costume humble
 et usé,
 de telle sorte que l'accoutrement d'eux
 non-seulement n'indiquait
 aucun roi parmi eux, [conner]
 mais donnait soupçon de (faisait soup-
 un homme pas très-opulent.
 Comme la renommée (nouvelle)
 de l'arrivée de celui-ci
 avait été portée aux satrapes,
 des présents de toute sorte
 furent apportés là promptement.
 Ceux-ci (les envoyés)
 demandant Agésilas, [croire]
 avec-peine croyance fut faite (on leur fit
 Agésilas être un de ceux
 qui alors étaient couchés.
 Quand ceux-ci lui eurent donné
 en les termes (au nom) du roi
 ce qu'ils avaient apporté,
 celui-là n'accepta rien,

dissent, ille, præter vitulina et hujusmodi genera obsonii quæ præsens tempus desiderabat, nihil accepit; unguenta, coronas, secundamque mensam servis dispertiit; cetera referri jussit. Quo facto eum barbari magis etiam contempserunt, quod eum, ignorantia bonarum rerum, illa potissimum sumpsisse arbitrabantur. Hic quum ex Ægypto reverteretur, donatus a rege Nectanabide ducentis viginti talentis¹, quæ ille muneri populo suo daret, venissetque in portum qui Menelai vocatur, jacens inter Cyrenas² et Ægyptum, in morbum implicitus decessit³. Ibi eum amici, quo Spartam facilius perferre possent, quod mel non habebant, cera circumfuderunt, atque ita domum retulerunt.

EUMENES.

I. Eumenes, Cardianus⁴. Hujus si virtuti par data esset fortuna, non ille quidem major, sed multo illustrior atque etiam

tiers de veau et d'autres provisions du même genre, qui lui étaient nécessaires pour le moment; il distribua à ses esclaves les parfums, les couronnes, le dessert, et ordonna de remporter le reste. Les barbares le méprisèrent plus encore pour cela, pensant que le choix qu'il avait fait venait de son ignorance des bonnes choses. Il revenait d'Égypte avec deux cent vingt talents que le roi Nectanabis lui avait donnés et qu'il voulait offrir à sa patrie; arrivé au port de Ménélas, qui est situé entre l'Égypte et la Cyrénaïque, il tomba malade et mourut. Ses amis, afin de le transporter plus facilement à Sparte, l'enduisirent de cire, à défaut de miel, et le ramenèrent ainsi dans son pays.

EUMÈNE.

I. Eumène était de Cardie. Si sa fortune avait répondu à son mérite, il n'aurait pas été plus grand, mais il serait devenu beaucoup

præter vitulina
 et genera obsonii
 hujus modi,
 quæ tempus præsens
 desiderabat;
 dispartit servis
 unguenta, coronas,
 secundamque mensam;
 jussit cetera referri.
 Quo facto,
 barbari
 contempserunt eum
 etiam magis,
 quod arbitrabantur eum,
 ignorantia,
 bonarum rerum,
 sumpsisse illa potissimum.
 Quam hic
 reverteretur ex Ægypto,
 donatus
 a rege Nectanabide
 ducentis viginti talentis,
 quæ ille
 daret muneri suo populo,
 venissetque in portum
 qui vocatur Menelai,
 jacens inter Cyrenas
 et Ægyptum,
 implicitus in morbum
 decessit.
 Ibi amici,
 quo possent facilius
 perferre Spartam,
 circumfuderunt eum cera,
 quod non habebant mel,
 atque ita
 retulerunt domum.

excepté des quartiers-de-veau
 et les genres de provisions
 de-cette-sorté,
 que la circonstance présente
 réclamait;
 il distribua aux esclaves
 les parfums, les couronnes,
 et le second service;
 il ordonna le reste être remporté.
 Ceci ayant été fait,
 les barbares
 méprisèrent lui
 encore davantage,
 parce qu'ils croyaient lui,
 par ignorance
 des bonnes choses,
 avoir pris ces *objets-là* de-préférence.
 Comme celui-ci
 revenait d'Égypte,
 gratifié
 par le roi Nectanabis
 de deux-cent vingt talents,
 que celui-là (Agésilas)
 devait donner en présent à son peuple,
 et était arrivé dans le port
 qui est appelé *port* de Ménélas,
 situé entre Cyrène
 et l'Égypte, [ladie
 embarrassé dans une (atteint d'une) ma-
 il mourut.
 Là ses amis,
 afin qu'ils pussent plus facilement
 le transporter à Sparte,
 enduisirent lui de cire,
 parce qu'ils n'avaient pas de miel,
 et ainsi
 le rapportèrent à sa demeure.

EUMENES.

EUMÈNE.

I. Eumenes, Cardianus.
 Si fortuna par
 virtuti hujus
 data esset,
 ille quidem non major,
 sed multo illustrior

I. Eumène, de-Cardie.
 Si une fortune égale
 au mérite de celui-ci
 lui avait été donnée,
 lui à la vérité n'eût pas été plus grand,
 mais beaucoup plus illustre

CORNÉLIUS NÉPOS.

21

honoratior : quod magnos homines virtute metimur, non fortuna. Nam, quum ætas ejus incidisset in ea tempora quibus Macedones florent, multum ei detraxit, inter eos viventi ; quod alienæ erat civitatis ; neque aliud huic defuit quam generosa stirps. Etsi ille domestico summo genere erat, tamen Macedones eum sibi aliquando anteponi indigne ferebant ; neque tamen non patiebantur ; vincebat enim omnes curâ, vigilantia, patientia, calliditate et celeritate ingenii. Hic per adolescentulum ad amicitiam accessit Philippi, Amyntæ filii, brevique tempore, in intimam pervenit familiaritatem : fulgebat enim jam in adolescentulo indoles virtutis. Itaque eum habuit ad manum, scribæ loco ; quod multo apud Graios honorificentius est quam apud Romanos : nam apud nos revera, sicut sunt, mercenarii scribæ existimantur ; et apud illos contrario nemo ad id officium admittitur nisi honesto loco, et

plus célèbre et plus honoré ; car nous mesurons les grands hommes au mérite, et non à la fortune. Vivant à l'époque où florissaient les Macédoniens, son titre d'étranger nuisit beaucoup à son élévation ; il ne lui manqua que la noblesse de la naissance. Bien qu'il fût issu d'une des premières familles de Thrace, les Macédoniens voyaient avec peine qu'on le leur préférât quelquefois ; ils s'y résignaient cependant : car il l'emportait sur eux tous par son zèle, sa vigilance, sa patience, son habileté et la promptitude de son génie. Tout jeune encore, il obtint l'amitié de Philippe, fils d'Amyntas, et fut bientôt admis dans son intime familiarité : car dès le jeune âge un mérite éminent brillait en lui. Le roi le garda donc auprès de lui en qualité de secrétaire, poste beaucoup plus honorable chez les Grecs que chez les Romains. Chez nous, les secrétaires sont considérés comme des mercenaires, ce qu'ils sont en effet ; chez eux, au contraire, nul n'est admis à cet emploi, s'il n'est de naissance noble, d'une honnê-

atque etiam honoratior :
 quod metimur
 magnos homines
 virtute, non fortuna.
 Nam, quum ætas ejus
 incidisset in ea tempora
 quibus Macedones
 florerent,
 quod erat civitatis alienæ
 detraxit multum ei
 viventi inter eos;
 neque aliud defuit huic
 quam stirps generosa.
 Etsi ille erat
 summo genere domestico,
 tamen Macedones
 ferebant indigne
 eum aliquando
 anteponi sibi :
 neque tamen
 non patiebantur;
 vincebat enim omnes
 cura, vigilantia,
 patientia, calliditate
 et celeritate ingenii.
 Hic peradolescentulus
 accessit ad amicitiam
 Philippi, filii Amyntæ,
 temporeque brevi
 pervenit
 in intimam familiaritatem :
 insoles enim virtutis
 fulgebat jam
 in adolescentulo.
 Itaque
 habuit eum ad manum,
 loco scribæ;
 quod apud Græcos
 est multo honorificentius
 quam apud Romanos :
 nam apud nos scribæ
 revera
 existimantur mercenarii,
 sicut sunt;
 et apud illos contrario
 nemo
 admittitur ad id officium,

et même plus honoré :
 parce que nous mesurons
 les grands hommes
 par le mérite, non par la fortune.
 Car comme la vie de lui
 était tombée dans ces temps
 dans lesquels les Macédoniens
 florissaient,
ce fait qu'il était d'une cité étrangère
 ôta beaucoup à lui
 vivant parmi eux ;
 et pas autre chose ne manqua à celui-ci
 qu'une origine noble.
 Bien qu'il fût
 d'une très-haute famille de-son-pays,
 cependant les Macédoniens
 supportaient avec-mécontentement
 lui quelquefois
 être préféré à eux-mêmes ;
 et cependant *il ne serait pas vrai de dire*
qu'ils ne le souffraient pas ;
 en effet il surpassait tous
 par le soin, la vigilance,
 la patience, l'habileté
 et la promptitude de génie.
 Celui-ci étant tout-à-fait-jeune homme
 s'approcha de l'amitié
 de Philippe, fils d'Amyntas,
 et en un temps court
 il arriva
 à son intime amitié :
 en effet le penchant à la vertu
 brillait déjà
 dans *lui* tout-jeune-homme.
 En-conséquence
 il (Philippe) eut lui sous la main,
 au rang de secrétaire ;
 ce qui chez les Grecs
 est beaucoup plus honorable
 que chez les Romains :
 car chez nous les secrétaires
 en-réalité
 sont réputés mercenaires,
 comme ils *le sont en effet ;*
 et chez ceux-là au-contraires
 personne
 n'est admis à cet emploi,

fide et industria cognita, quod necesse est omnium consiliorum eum esse participem. Hunc locum tenuit amicitiae apud Philippum annos septem. Illo interfecto, eodem gradu fuit apud Alexandrum annos tredecim. Novissimo tempore, praefuit etiam alteri equitum alæ, quæ *Hetærice* appellabatur. Utrique autem in consilio semper adfuit, et omnium rerum habitus est particeps.

II. Alexandro Babylone mortuo, quum regna singulis familiaribus dispartirentur, et summa rerum tradita esset tuenda eidem, cui Alexander moriens anulum suum dederat, Perdiccæ, ex quo omnes conjecerant eum regnum ei commendasse, quoad liberi ejus in suam tutelam pervenissent (aberant enim Craterus et Antipater, qui antecedere hunc videbantur; mortuus erat Hephæstio, quem unum Alexander, quod facile

teté et d'une activité éprouvées, parce qu'il faut qu'on le reçoive dans la confiance de tous les secrets. Eumène occupa sept ans ce poste de confiance auprès de Philippe. Quand ce prince eut été tué, il remplit treize ans les mêmes fonctions auprès d'Alexandre. Dans les derniers temps, il eut en outre le commandement de l'un des deux corps de cavalerie qu'on nommait *hétatres*. Toujours il fut admis aux conseils de ces deux rois et prit part à toutes leurs entreprises.

II. Alexandre était mort à Babylone; ses amis se partagèrent ses royaumes, et l'empire suprême fut déferé à celui à qui Alexandre mourant avait remis son anneau, à Perdiccas; car il avait semblé ainsi lui confier sa couronne, jusqu'au moment où ses enfants auraient atteint leur majorité. En effet, ceux qui paraissaient être plus avant que lui dans la faveur du roi, Cratère et Antipater, étaient absents; celui de tous à qui Alexandre avait donné des marques

nisi loco honesto,
 et fide
 et industria cognita,
 quod est necesse
 eum esse participem
 omnium consiliorum.
 Tenuit
 hunc locum amicitiae
 apud Philippum
 septem annos.
 Illo interfecto,
 fuit eodem gradu
 apud Alexandrum
 tredecim annos.
 Novissimo tempore,
 praefuit etiam
 alteri alae equitum,
 quae appellabatur
 Hétérice.
 Adfuit autem semper
 utrique
 consilio,
 et habitus est particeps
 omnium rerum.

II. Alexandro
 mortuo Babylone,
 quum regna dispertirentur
 singulis familiaribus,
 et summa rerum
 tradita esset tuenda
 eidem,
 cui Alexander moriens
 dederat suum anulum,
 Perdiccae,
 ex quo omnes conjecerant
 eum commendasse ei
 regnum,
 quoad liberi ejus
 pervenissent
 in suam tutelam,
 — Craterus enim
 et Antipater,
 qui videbantur
 antecedere hunc,
 aberant;
 Hephæstio,
 quem unum Alexander

sinon d'une situation (naissance) hono-
 et d'une loyauté [rable,
 et d'une activité reconnues,
 parce qu'il est nécessaire
 lui être ayant-participation
 à toutes les résolutions.

Il occupa
 ce poste d'amitié
 auprès de Philippe
 pendant sept ans.
 Celui-là ayant été tué,
 il fut au même rang
 auprès d'Alexandre
 pendant treize ans.
 Dans le dernier temps,
 il fut-à-la-tête même
 de l'un-des-deux corps de cavaliers,
 qui était appelé
 Hétéricé.
 Mais il assista toujours
 l'un-et-l'autre
 dans le conseil,
 et fut tenu ayant-participation
 à toutes les affaires.

II. Alexandre
 étant mort à Babylone,
 comme les royaumes étaient distribués
 à chacun-de ses amis,
 et que la suprématie des affaires
 avait été remise à-protéger
 au même général,
 à qui Alexandre mourant
 avait donné son anneau,
 à Perdiccas,
 d'après quoi tous avaient conjecturé
 lui (Alexandre) avoir confié à lui (Per-
 son royaume, [diccas)
 jusqu'à ce que les enfants de lui
 fussent venus [rité),
 en leur propre tutelle (à l'âge de majo-
 — en effet Cratère
 et Antipater,
 qui paraissaient
 devancer celui-ci dans la faveur du roi,
 étaient-absents;
 Héphestion,
 lequel seul Alexandre

intelligi posset, plurimi fecerat) : hoc tempore data est Eumeni Cappadocia, sive potius dicta; nam tum in hostium erat potestate. Hunc sibi Perdiccas adjunxerat magno studio, quod in homine fidem et industriam magnam videbat; non dubitans, si eum pellexisset, magno usui fore sibi in his rebus quas apparabat. Cogitabat enim (quod fere omnes in magnis imperiis concupiscunt) omnium partes corripere atque complecti. Neque vero hoc ille solus fecit, sed ceteri quoque omnes qui Alexandri fuerant amici. Primus Leonnatus¹ Macedoniam præoccupare destinaverat. Is multis magnis pollicitationibus persuadere Eumeni studuit ut Perdiccam desereret ac secum faceret societatem. Quum perducere eum non posset, interficere conatus est; et fecisset, nisi ille clam noctu ex præsidiis ejus effugisset.

évidentes d'une affection toute particulière, Éphestion, était mort. A cette époque, la Cappadoce fut donnée, ou plutôt assignée à Eumène; car elle était alors au pouvoir des ennemis. Perdiccas s'était empressé de se l'associer, parce qu'il voyait en lui une loyauté et une activité remarquables; bien convaincu, s'il parvenait à le gagner, qu'il lui serait fort utile dans les entreprises qu'il préparait. Il songeait, en effet, ce qui est l'ambition ordinaire à ceux qui ont une grande puissance, à s'approprier et à réunir entre ses mains les parts de tous les autres. Au reste, il ne fut pas le seul à l'essayer; tous les amis d'Alexandre en firent autant. Léonnat le premier avait formé le projet de s'emparer de la Macédoine. Il s'efforça, par de nombreuses et éblouissantes promesses, d'obtenir qu'Eumène abandonnât Perdiccas et fit alliance avec lui. Ne pouvant l'y déterminer, il tenta de le faire périr; et il y serait parvenu, si Eumène ne s'était échappé du camp la nuit et en secret.

fecerat plurimi,
 quod posset intelligi
 facile,
 mortuus erat : —
 hoc tempore Cappadocia
 data est Eumeni,
 sive potius dicta nomine ;
 nam erat tum
 in potestate hostium.
 Perdicas
 adjunxerat hunc sibi
 summo studio,
 quod videbat in homine
 magnam fidem
 et industriam ;
 non dubitans,
 si pellexisset eum,
 fore magno usui sibi
 in his rebus quas apparabat.
 Cogitabat enim
 (quod omnes fere
 concupiscunt
 in magnis imperiis)
 corripere atque complecti
 partes omnium.
 Neque vero ille solus
 fecit hoc,
 sed quoque omnes ceteri
 qui fuerant amici
 Alexandri.
 Leonnatus primus
 destinaverat
 præoccupare Macedoniam.
 Is studuit
 persuadere Eumenem
 sollicitationibus
 multis magnis
 ut desereret Perdiccam
 ac faceret societatem
 secam.
 Quam non posset
 perducere eum,
 conatus est interficere ;
 et fecisset,
 nisi ille effugisset
 clam noctu
 ex præsidiis ejus.

avait fait du plus grand *prix* (estimé le
 ce qui pouvait être compris [plus),
 facilement,
 était mort : —
 en ce temps la Cappadoce
 fut donnée à Eumène,
 ou plutôt *us* :ignée de nom ;
 car elle était alors
 au pouvoir des ennemis.
 Perdicas
 avait attaché celui-ci à lui-même
 avec le plus grand empressement,
 parce qu'il voyait en *ce* homme
 une grande loyauté
 et une *grande* activité ;
 ne doutant pas,
 s'il avait gagné lui, [à lui-même
Eumène devoir être à (d'une) grande utilité
 dans ces (les) choses qu'il préparait.
 Il méditait en effet
 (ce que tous à peu près
 ambitionnent
 dans les grands commandements)
 de prendre et de réunir
 les parts de tous.
 Et en vérité *ce* ne fut pas celui-là seul
 qui fit cela,
 mais aussi tous les autres
 qui avaient été amis
 d'Alexandre.
 Léonnat le premier
 avait résolu
 de s'emparer de la Macédoine.
 Celui s'appliqua
 à persuader à Eumène
 par des promesses
 nombreuses *et* grandes
 qu'il abandonnât Perdicas
 et fit alliance
 avec lui-même.
 Comme il ne pouvait pas
 y amener lui,
 il essaya de *le* faire-périr ;
 et il l'aurait fait,
 si celui-là ne s'était échappé
 furtivement *et* de nuit
 des postes de lui.

III. Interim conflata sunt illa bella quæ ad internecionem, post Alexandri mortem, gesta sunt, omnesque concurrerunt ad Perdiccam opprimendum. Quem etsi infirmum videbat, quod unus omnibus resistere cogebatur, tamen amicum non deseruit, neque salutis quam fidei fuit cupidior. Præfecerat eum Perdiccas ei parti Asiæ¹ quæ inter Taurum montem jacet atque Hellespontum, et illum unum opposuerat Europæis adversariis²; ipse Ægyptum oppugnatum adversus Ptolemæum erat profectus. Eumenes, quum neque magnas copias neque firmas haberet, quod inexercitatæ et non multo ante erant contractæ, adventare autem dicerentur Hellespontumque transiisse Antipater et Craterus magno cum exercitu Macedonum, viri quum claritatæ tum usu belli præstantes (Macedones vero milites ea tunc erant fama qua nunc Romani feruntur : etenim semper habiti sunt fortissimi qui summam

III. Cependant s'allumaient ces guerres d'extermination qui suivirent la mort d'Alexandre, et tous se réunirent pour accabler Perdiccas. Quoique Eumène vit sa faiblesse, obligé qu'il était de résister seul à tous les autres, cependant il n'abandonna pas son ami, et se montra plus attaché à sa parole qu'à son propre salut. Perdiccas lui avait donné le commandement de cette partie de l'Asie qui est située entre le mont Taurus et l'Hellespont, et l'avait opposé seul à ses eunemis d'Europe : lui-même était parti pour attaquer l'Égypte, que possédait Ptolémée. Eumène avait des troupes peu considérables et peu solides, parce qu'elles n'étaient pas exercées et qu'elles avaient été enrôlées depuis peu ; cependant on annonçait l'approche de Cratère et d'Antipater, qui passaient l'Hellespont avec une armée nombreuse de Macédoniens : c'étaient deux capitaines éminents, tant par leur illustration que par leur expérience de la guerre ; et les soldats macédoniens jouissaient alors de la réputation qu'ont aujourd'hui les troupes romaines ; car les peuples les plus puissants sont toujours

III. Interim
 conflata sunt illa bella
 quæ gesta sunt
 ad internecionem
 post mortem Alexandri,
 omnesque concurrerunt
 ad opprimendum Perdic-
 Quem etsi videbat [cam.
 infirmum,
 quod cogebatur
 unus resistere omnibus,
 tamen
 non deseruit amicum,
 neque fuit cupidior
 salutis
 quam fidei.
 Perdiccas præfecerat eum
 ei parti Asiæ
 quæ jacet
 inter montem Taurum
 atque Hellespontum,
 et opposuerat illum unum
 adversariis Europæis;
 ipse profectus erat
 oppugnatum Ægyptum
 adversus Ptolemæum.
 Eumenes,
 quum haberet copias
 neque magnas neque firmas,
 quod erant inexercitatæ
 et contractæ
 non multo ante,
 Antipater autem
 et Craterus,
 viri præstantes
 quum claritate
 tum usu belli,
 dicerentur adventare
 transissetque Hellespontum
 cum magno exercitu
 Macedonum,
 — milites vero Macedones
 erant tunc ea fama
 qua nunc Romani
 feruntur :
 etenim qui potirentur
 summam rerum

III. Cependant
 s'allumèrent ces guerres
 qui furent faites
 jusqu'à extermination
 après la mort d'Alexandre,
 et tous se réunirent
 pour accabler Perdiccas.
 Bien qu'*Eumène* vit celui-ci
 manquant-de-force,
 parce qu'il était contraint
 seul de résister à tous,
 cepenoant
 il n'abandonna pas son ami,
 et ne fut pas plus désireux
 du salut
 que de l'observation de sa parole
 Perdiccas avait préposé lui
 à cette partie de l'Asie
 qui est située
 entre le mont Taurus
 et l'Hellespont,
 et avait opposé celui-là seul
 à ses ennemis d'Europe ;
 lui-même était parti
 pour attaquer l'Égypte
 contre Ptolémée.
 Eumène,
 comme il avait des troupes
 ni grandes (nombreuses) ni fortes,
 parce qu'elles étaient non-exercées
 et réunies
 pas beaucoup (peu de temps) auparavant,
 que d'autre part Antipater
 et Cratère,
 hommes éminents
 et par la célébrité
 et par la pratique de la guerre,
 étaient dits approcher
 et avoir passé l'Hellespont
 avec une grande armée
 de Macédoniens,
 — or les soldats macédoniens [nommés
 étaient (jouissaient) alors de cette re-
 par laquelle maintenant les Romains
 sont exaltés :
 car ceux qui étaient-maîtres
 de l'ensemble des affaires

imperii potirentur); Eumenes intelligebat, si copiæ suæ cognoscent adversus quos ducerentur, non modo non ituras, sed simul cum nuntio dilapsuras. Itaque hoc ejus fuit prudentissimum consilium, ut deviis itineribus milites duceret, in quibus vera audire non possent, et his persuaderet se contra quosdam barbaros proficisci. Itaque tenuit hoc propositum, et prius in aciem exercitum eduxit præliumque commisit quam milites sui scirent cum quibus arma conferrent. Effecit etiam illud, locorum præoccupatione, ut equitatu potius dimicaret, quo plus valebat, quam peditatu, quo erat deterior.

IV. Quorum acerrimo concursu quum magnam partem diei esset pugnatum, cadit Craterus dux, et Neoptolemus, qui secundum locum imperii tenebat'. Cum hoc concurrir ipse Eumenes; qui, quum inter se complexi in terram ex equis

réputés les plus braves. Eumène comprenait que, si ses soldats savaient contre quels adversaires on les conduisait, non-seulement ils ne marcheraient pas, mais ils se disperseraient à la première nouvelle. Il eut donc recours à un stratagème plein de sagesse, en menant ses soldats par des routes détournées, où ils ne pouvaient apprendre la vérité, et en leur persuadant qu'il se portait contre des barbares. Il persista jusqu'au bout dans ce plan, et son armée se trouva rangée en bataille et la lutte engagée avant que les soldats connussent quels étaient leurs adversaires. Il eut même soin de choisir le premier les positions, afin de faire donner sa cavalerie, par laquelle il était supérieur, plutôt que son infanterie, qui était inférieure en nombre.

IV. Au milieu d'un combat acharné qui dura une grande partie du jour, le général en chef Cratère périt, ainsi que Néoptolème, qui commandait en second: Eumène lui-même s'était mesuré avec ce dernier. Eulacés l'un à l'autre, tombés ensemble de leurs che-

habiti sunt semper
fortissimi, —
Eumenes intelligebat,
si suæ copię cognosset
adversus quos
ducerentur,
non modo non ituras,
sed dilapsuras
simul cum nuntio.
Itaque hoc fuit
consilium prudentissimum
ejus,
ut duceret milites
itineribus deviis,
in quibus non possent
audire vera,
et persuaderet his
se proficisci
contra quosdam barbaros.
Itaque tenuit
hoc propositum,
et eduxit exercitum
in aciem
commisitque prælium
priusquam sui milites
scirent cum quibus
conferrent arma.
Effeci etiam illud,
præoccupatione locorum,
ut dimicaret potius
equitatu,
quo valebat plus,
quam peditatu,
quo erat deterior.

IV. Concursu acerrimo
quorum
quum pugnatum esset
magnam partem diei,
Craterus dux cadit,
et Néoptolemus,
qui tenebat
secundum locum imperii.
Eumenes ipse
concurrit cum hoc;
qui, quum complexi
inter se
decidissent in terram

ont été tenus toujours
pour les plus braves, —
Eumène comprenait,
si ses troupes avaient connu
contre quels ennemis
elles étaient conduites,
elles non-seulement ne pas devoir y aller,
mais devoir se disperser [velle.
en-même-temps avec (aussitôt) la nou-
En-conséquence celui-ci fut
le plan très-sage
de lui,
qu'il conduisit ses soldats
par des chemins détournés,
dans lesquels ils ne pussent pas
entendre la vérité,
et qu'il persuadât à ceux-ci
lui-même partir
contre quelques barbares.
En-conséquence il maintint
ce plan,
et fit sortir son armée
pour la bataille
et engagea le combat
avant que ses soldats
sussent avec quels ennemis
ils mettaient-aux-prises les armes.
Il fit même ceci, [tions,
par une occupation-préalable des posi-
qu'il combattit plutôt
avec sa cavalerie, [tage,
par laquelle il avait-de-la-force-davan-
qu'avec son infanterie,
par laquelle il était plus faible.

IV. Par le choc très-acharné
desquels (des deux armées)
comme on avait combattu
une grande partie du jour,
Cratère, chef des ennemis, tombe,
et aussi Néoptolème,
qui occupait
la seconde place du commandement.
Eumène lui-même
se heurte avec celui-ci
lesquels, comme s'étant enlacés
entre eux (mutuellement)
ils étaient tombés à terre

decidissent, ut facile intelligi posset inimica mente contendisse animoque magis etiam pugnasse quam corpore, non prius distracti sunt quam alterum anima reliquerit. Ab hoc aliquot plagis Eumenes vulneratur : neque eo magis ex prælio excessit, sed acrius hostes institit. Hic, equitibus profligatis, interfecto duce Cratero, multis præterea et maxime nobilibus captis, pedester exercitus, quod in ea loca erat deductus, ut invito Eumene elabi non posset, pacem ab eo petiit. Quam quum impetrasset, in fide non mansit, et se, simul ac potuit, ad Antipatrum recepit. Eumenes Craterum, ex acie semianimem elatum, recreare studuit. Quum id non potuisset, pro hominis dignitate, proque pristina amicitia (namque illo usus erat, Alexandro vivo, familiariter), amplo funere extulit, ossaque in Macedoniam uxori ejus ac liberis remisit.

vaux, ils firent bien voir quelle haine les animait et que la lutte était plutôt entre leurs cœurs qu'entre leurs corps ; car ils ne lâchèrent pas prise avant que l'un des deux eût perdu la vie. Eumène avait reçu quelques blessures de la main de Néoptolème, et cependant il ne se retira pas de la mêlée, mais n'en pressa que plus vivement l'ennemi. Quand la cavalerie eut été taillée en pièces, le général Cratère tué, beaucoup d'officiers distingués faits prisonniers, l'infanterie, engagée dans une position d'où elle ne pouvait sortir que du gré d'Eumène, lui demanda la paix ; elle l'obtint, mais, infidèle à la foi jurée, dès qu'elle le put, elle alla rejoindre Antipater. Eumène essaya de ranimer Cratère, relevé à demi mort du champ de bataille. N'ayant pu y réussir, il lui fit de magnifiques funérailles, par égard pour le rang élevé de Cratère, pour l'ancienne amitié qui les unissait du temps d'Alexandre, et renvoya ses cendres en Macédoine à sa femme et à ses enfants.

ex equis,
 ut posset intelligi
 facile
 contendisse mente inimica
 pugnasque
 magis etiam animo
 quam corpore,
 non distracti sunt
 priusquam anima
 reliquerit alterum.
 Eumene vulneratur ab hoc
 aliquot plagis :
 neque excessit magis eo
 proelio,
 sed institit hostes
 acris.
 Hic, equitibus profligatis,
 duce Cratere interfecto,
 præterea multis
 et maxime nobilibus
 captis,
 exercitus pedester,
 quod deductus erat
 in ea loca,
 ut non posset elabi
 Eumene invito,
 petit pacem ab eo.
 Quam quum impetrasset,
 non mansit in fide,
 et, simul ac potuit,
 se recepit ad Antipatrum.
 Eumenes studuit
 recreare Craterum,
 elatum semianimem
 ex acie.
 Quum non potuisset id,
 pro dignitate
 hominis,
 proque pristina amicitia,
 — namque usus erat illo
 familiariter,
 Alexandro vivo, —
 extulit
 funere amplo,
 remisitque ossa
 in Macedoniam
 uxori ac liberis ejus.

de leurs chevaux,
 de sorte qu'il pût être compris
 facilement
 eux avoir lutté d'une âme ennemie
 et avoir combattu
 plus encore de cœur
 que de corps,
 ne furent pas séparés
 avant que le souffle
 eût quitté l'un-des-deux.
 Eumène est blessé par celui-ci
 de quelques coups :
 et il ne se retira pas plus pour cela
 du combat,
 mais pressa les ennemis
 plus vivement.
 Là, les cavaliers ayant été taillés-en-pièces,
 le général Cratère ayant été tué,
 en outre de nombreux officiers
 et très-nobles
 ayant été pris,
 l'armée de-pied (l'infanterie),
 parce qu'elle avait été amenée
 dans ces (de tels) lieux,
 qu'elle ne pouvait s'échapper
 Eumène ne-voulant-pas,
 demanda la paix à lui.
 Laquelle comme elle avait obtenue,
 elle ne resta pas dans (n'observa pas) la
 et, dès qu'elle put, [foi donnée.
 se retira vers Antipater.
 Eumène s'appliqua
 à ranimer Cratère,
 emporté demi-mort
 de la bataille.
 Comme il n'avait pas pu faire cela,
 en-considération-de la dignité
 de cet homme, [tié
 et en-considération-de leur ancienne ami-
 — car il avait usé de (avait été en rela-
 familièrement, [tions avec) lui
 Alexandre étant vivant, —
 il l'enterra
 avec des funérailles magnifiques,
 et renvoya ses os
 en Macédoine
 à la femme et aux enfants de lui.

V. Hæc dum apud Hellespontum geruntur, Perdiccas apud flumen Nilum interficitur a Seleuco et Antigono¹, rerumque summa ad Antipatrum defertur. Hic qui deseruerant, exercitu suffragium ferente, capitis absentes damnantur; in his Eumenes. Hac ille percussus plaga, non succubuit, neque eo secius bellum administravit. Sed exiles res animi magnitudinem etsi non frangebant, tamen imminuebant. Hunc persequens Antigonus, quum omni genere copiarum abundaret, sæpe in itineribus vexabatur, neque unquam ad manum accedere licebat, nisi his locis quibus pauci possent multis resistere. Sed extremo tempore, quum consilio capi non posset, multitudine circumventus est. Hinc tamen, multis suis amissis, se expedit, et in castellum Phrygiæ, quod Nora appellatur, confugit. In quo quum circum sederetur, et vere-

V. Tandis que ces événements se passent sur les bords de l'Hellespont, Perdiccas est tué près du Nil par Séleucus et Antigone, et le commandement suprême est déferé à Antipater. Ceux qui avaient abandonné son parti sont condamnés à mort par contumace sur le suffrage de l'armée; parmi eux se trouvait Eumène. Le coup qui le frappait ne l'abattit point, et il n'en continua pas moins la guerre; mais la modicité de ses ressources, sans accabler sa grande âme, lui ôtait cependant de son énergie. Antigone, qui le poursuivait avec de nombreuses troupes de toutes armes, était souvent harcelé dans sa marche et ne pouvait jamais en venir aux mains que dans des positions où il était possible à un petit nombre de tenir tête à des forces considérables. Mais à la fin, celui que l'habileté n'avait pu surprendre se vit enveloppé par la multitude. Il s'échappa cependant, après avoir perdu beaucoup des siens, et se réfugia dans un château de Phrygie, qui s'appelle Nora. Comme il était investi dans ce poste, et qu'il craignait, en séjournant dans un même lieu,

V. Dum hæc geruntur
 apud Hellespontum,
 Perdiceas interficitur
 apud flumen Nilum
 a Seleuco et Antigono,
 summaque rerum
 defertur ad Antipatrum.
 Hic qui deseruerant,
 exercitu
 ferente suffragium,
 absentes
 damnantur capitis ;
 in his Eumenes.
 Percussus hac plaga,
 ille non succubuit,
 neque administravit
 bellum
 secius eo.
 Sed etsi exiles res
 non frangebant
 magnitudinem animi,
 imminuebant tamen.
 Antigonus
 persequens hunc,
 quum abundaret
 omni genere copiarum,
 vexabatur sæpe
 in itineribus,
 neque unquam licebat
 accedere ad manum,
 nisi his locis
 quibus pauci
 possent resistere multis.
 Sed extremo tempore,
 quum non posset capi
 consilio,
 circumventus est
 multitudine.
 Tamen
 se expedit hinc,
 multis suis amissis,
 et confugit
 in castellum Phrygiæ,
 quod appellatur Nora.
 In quo
 quum circumsederetur,
 et vereretur ne,

V. Tandis que ces choses se passent
 auprès de l'Hellespont,
 Perdiceas est tué
 auprès du fleuve du Nil
 par Seleucus et Antigone,
 et l'ensemble des affaires
 est déferé à Antipater.
 Alors ceux qui l'avaient abandonné,
 l'armée
 portant un suffrage (allant aux voix),
 quoique absents
 sont condamnés à la peine-capitale ;
 et parmi ceux-ci Eumène.
 Frappé de ce coup,
 celui-là ne fléchit pas,
 et ne conduisit pas
 la guerre
 moins ardemment pour cela.
 Mais quoique ses faibles ressources
 ne brisassent pas
 sa grandeur d'âme,
 elles l'amointrissaient cependant.
 Antigone
 poursuivant celui-ci,
 bien qu'il fût largement-pourvu
 de toute espèce de troupes,
 était harcelé souvent
 dans les marches,
 et jamais il ne lui était-possible
 d'en venir aux mains.
 sinon dans ces (des) positions
 dans lesquelles de peu-nombreux
 pouvaient résister à de nombreux.
 Mais au bout-du temps,
 bien qu'il ne pût être pris
 par l'habileté,
 il fut enveloppé
 par le grand-nombre.
 Cependant
 il se tira de là,
 beaucoup-des siens ayant été perdus,
 et se réfugia
 dans une forteresse de Phrygie,
 qui est appelée Nora.
 Dans laquelle
 comme il était assiégé,
 et qu'il craignait que,

retur ne, uno loco manens, equos militares perderet, quod spatium non esset agitandi, callidum fuit ejus inventum, quemadmodum stans jumentum caleferi exerceique posset, quo libentius et cibo uteretur et a corporis motu non removeretur. Substringebat caput loro, altius quam ut prioribus pedibus plane terram posset attingere, deinde post verberibus cogebat exsultare et calces remittere : qui motus non minus sudorem excutiebat quam si in spatio decurreret. Quo factum est, quod omnibus mirabile est visum, ut jumenta æque nitida ex castelle educeret, quum complures menses in obsidione fuisset, ac si in campestribus ea locis habuisset. In hac conclusione, quotiescumque voluit, apparatus et munitiones Antigoni alias incendit, alias disjecit. Tenuit autem se uno loco quandiu fuit hiems. Sed quod castrum subsidia ha-

de ruiner sa cavalerie, parce qu'il n'y avait point d'espace pour la faire manœuvrer, il trouva un moyen adroit d'échauffer et d'exercer le cheval sur place, afin qu'il mangeât plus volontiers, et qu'il ne fût pas privé du mouvement du corps. Il le sanglait sous le poitrail, lui tenait la tête trop haut pour qu'il pût toucher la terre des pieds de devant, et le forçait ensuite à coups de fouet à sauter et à regimber. Ce mouvement ne lui excitait pas moins la sueur que s'il eût couru en rase campagne. D'où il arriva, ce qui parut merveilleux à tout le monde, qu'il tira ses chevaux de ce fort aussi gras, après y avoir été enfermés plusieurs mois, que s'il les eût tenus dans des pâturages. Pendant ce blocus, tantôt il brûla, tantôt il ruina, et toutes les fois qu'il le voulut, les apprêts et les ouvrages d'Antigone. Il se tint dans ce même poste tant que dura

manens uno loco,
 perderet equos militares,
 quod non esset spatium
 agitandi,
 inventum ejus
 fuit callidum,
 quemadmodum jumentum
 stans
 posset calefieri
 exercerique,
 quo et uteretur cibo
 libentius
 et non removeretur
 a motu corporis.
 Sustringebat caput
 loro,
 altius quam
 ut posset attingere terram
 plane
 pedibus prioribus,
 deinde post
 cogeat verberibus
 exsultare
 et remittere calces :
 qui motus
 non excutiebat sudorem
 minus quam si decurreret
 in spatio.
 Quo factum est,
 quod visum est admirabile
 omnibus,
 ut educeret ex castello,
 quum fuisset in obsidione
 complures menses,
 jumenta nitida
 æque ac si habuisset ea
 in locis campestribus.
 In hac conclusione,
 quotiescumque voluit,
 alias incendit,
 alias disjecit
 apparatus et munitiones
 Antigoni.
 Tenuit autem se
 uno loco
 quandiu hiems fuit.
 Sed quod castrum

restant dans un-seul endroit,
 il ne perdit *ses* chevaux de-guerre,
 parce qu'il n'y avait pas de place
 pour *les* exercer,
 l'invention de lui
 fut adroite,
 à *savoir* comment un cheval
 se-tenant-en-place
 pourrait être échauffé
 et être exercé,
 afin que et il fit-usage de nourriture
 plus volontiers
 et il ne fût pas éloigné (dés-habitué)
 du mouvement du corps.
 Il attachait-par-dessous *sa* tête
 avec le licou,
 plus haut qu'*il n'eût fallu*
 pour qu'il pût toucher la terre
 à-plat
 avec les pieds de-devant,
 puis par-derrière
 il *le* forçait à coups-de-fouet
 à bondir
 et à envoyer-en-arrière *ses* pieds (à ruer):
 lequel mouvement
 ne faisait-pas-sortir la sueur
 moins que s'il eût couru
 dans un espace *libre*.
 Par quoi il fut fait (d'où il résulta),
 ce qui parut étonnant
 à tous,
 qu'il fit-sortir de la forteresse,
 après qu'il avait été en *état de siège*
 pendant plusieurs mois,
 des chevaux luisants (en bon état)
 autant que s'il avait tenu eux
 dans des lieux de-plaine (des pâturages).
 Pendant ce blocus,
 toutes-les-fois qu'il voulut,
 tantôt il incendia,
 tantôt il détruisit
 le matériel et les travaux
 d'Antigone.
 Mais il se tint *enfermé*
 dans un-seul (le même) lieu,
 tant que l'hiver fut (dura).
 Mais parce que la forteresse

bere non poterat, et ver appropinquabat, simulata deditioe, dum de conditionibus tractat, præfectis Antigoni imposuit, seque ac suos omnes extraxit incolumes.

VI. Ad hunc Olympias, mater quæ fuerat Alexandri, quum litteras et nuntios misisset in Asiam, consultum utrum repetitum Macedoniam veniret (nam tum in Epiro habitabat ¹), et eas res occuparet, huic ille primum suasit ne se moveret, et exspectaret quoad Alexandri filius ² regnum adipisceretur; sin aliqua cupiditate raperetur in Macedoniam, omnium injuriarum oblivisceretur et in neminem acerbiore uteretur imperio. Horum nihil ea fecit: nam et in Macedoniam profecta est et ibi crudelissime se gessit. Petiit autem ab Eumene absente, « Ne pateretur Philippi domus et familiæ inimicissimos stirpem quoque interimere, ferretque opem liberis Alexandri:

l'hiver. Mais comme il ne pouvait camper en plein air, et que le printemps approchait, il feignit de vouloir se rendre; pendant qu'il traitait des conditions, il trompa les officiers d'Antigone, et se dégagea sain et sauf, lui et tous les siens.

VI. Olympias, mère d'Alexandre, lui ayant expédié en Asie des lettres et des courriers, pour lui demander s'il serait d'avis qu'elle vint réclamer la Macédoine (car alors elle demeurait en Épire) et qu'elle s'emparât de ce royaume, il lui conseilla d'abord « de ne rien tenter et d'attendre que le fils d'Alexandre fût parvenu à la royauté; mais que, si elle était entraînée en Macédoine par quelque désir ardent, elle oubliât toutes ses injures, et n'usât de rigueur contre personne. » Olympias ne fit rien de tout cela, car elle partit pour la Macédoine, et s'y comporta très-cruellement. Elle pria Eumène, alors éloigné, « de ne pas souffrir que les ennemis déclarés de la maison et de la famille de Philippe anéan-

non poterat
habere subsidia,
et ver appropinquabat,
deditio simulata,
dum tractat
de conditionibus,
imposuit
præfectis Antigoni,
extraxitque se
ac omnes suos
incolumes.

VI. Quum Olympias,
quæ fuerat
mater Alexandri,
misisset ad hunc in Asiam
litteras et nuntios,
consultum
utrum veniret
repetitum Macedoniam
(nam tum
habitabat in Epiro),
et occuparet eas res,
ille primum
suasit huic
ne se moveret,
et exspectaret
jusqu'à filius Alexandri
adipisceretur regnum ;
sin raperetur
in Macedoniam
aliqua cupiditate,
oblivisceretur
omnium injuriarum
et uteretur in neminem
imperio acerbior.
Ea fecit nihil horum :
nam et profecta est
in Macedoniam
et ibi
se gessit crudelissime.
Petiit autem
ab Eumene absente,
« Ne pateretur
inimicissimos
interimere quoque stirpem
domus et familiæ Philippi,
ferretque opem

ne pouvait pas
avoir (recevoir) de ravitaillement,
et que le printemps approchait,
une reddition ayant été simulée,
tandis qu'il traite
des conditions,
il donna-le-change
aux lieutenants d'Antigone,
et fit-sortir lui-même
et tous les siens
sains-et-saufs.

VI. Comme Olympias,
qui avait été
mère d'Alexandre,
avait envoyé à celui-ci en Asie
des lettres et des courriers,
pour le consulter
si elle devait venir
réclamer la Macédoine
(car alors
elle habitait en Épire), [royaume],
et devait s'emparer de ces affaires (ce
celui-là d'abord
conseilla à celle-ci
qu'elle ne se bougeât pas,
et qu'elle attendit
jusqu'à ce que le fils d'Alexandre
entrât-en-possession de la royauté ;
mais-si elle était entraînée
en Macédoine
par quelque désir-ambitieux,
qu'elle oubliât
toutes les injures
et qu'elle n'usât envers personne
d'une autorité trop rigoureuse.
Celle-ci ne fit rien de cela
car et elle partit
pour la Macédoine
et là
se conduisit très-cruellement.
D'autre-part elle demanda
à Eumène *quoique* absent,
« Qu'il ne souffrît pas
des *hommes* tout-à-fait-ennemis
faire-périr aussi la postérité
de la maison et de la famille de Philippe,
et qu'il portât secours

quam veniam si sibi daret, quamprimum exercitus pararet, quos sibi subsidio adduceret : id quo facilius faceret, se omnibus præfectis, qui in officio manebant, misisse litteras, ut ei parerent ejusque consiliis uterentur. » His rebus Eumenes permotus, satius duxit, si ita tulisset fortuna, perire bene meritis referentem gratiam, quam ingratum vivere.

VII. Itaque copias contraxit, bellum adversus Antigonum comparavit. Quod una erant Macedones complures nobiles (in his Peucestes, qui corporis custos fuerat Alexandri, tum autem obtinebat Persidem; Antigènes, cujus sub imperio phalanx¹ erat Macedonum), invidiam verens, quam tamen effugere non potuit, si potius ipse, alienigena, summi imperii potiretur quam alii Macedonum, quorum ibi erat multitudo, in principiis² nomine Alexandri statuit tabernaculum, in eoque

tissent aussi sa race, et elle le conjura d'assister les enfants d'Alexandre. S'il lui accordait cette faveur, il fallait qu'il rassemblât au plus tôt des troupes, pour les amener à son secours. Afin qu'il le fît plus facilement, elle avait envoyé des lettres à tous les capitaines qui persistaient dans leur devoir, pour qu'ils lui obéissent, et qu'ils suivissent ses conseils. » Eumène, très-ému de ces paroles, jugea plus à propos de périr, si la fortune en décidait ainsi, en témoignant sa reconnaissance à ses bienfaiteurs, que de vivre ingrat.

VII. Il leva donc des troupes et prépara la guerre contre Antigone. Comme il y avait avec lui un grand nombre d'illustres Macédoniens (parmi lesquels étaient Peucestès, qui avait été garde du corps d'Alexandre, et qui alors tenait la Perse; et Antigène, qui commandait la phalange macédonienne), craignant l'envie, qu'il ne put néanmoins éviter, s'il avait, lui étranger, la suprême autorité, plutôt que d'autres Macédoniens, dont il y avait là une multitude,

liberis Alexandri :
 quam veniam
 si daret sibi,
 pararet quamprimum
 exercitus,
 quos adduceret subsidio
 sibi :
 quo faceret id facilius,
 se mississe litteras
 omnibus præfectis
 qui manebant in officio,
 ut parerent ei
 uterenturque
 consiliis ejus. »
 Permotus his rebus,
 Eumenes
 duxit satius perire,
 si fortuna
 tulisset ita,
 referentem gratiam
 meritis bene,
 quam vivere ingratum.

VII. Itaque
 contraxit copias,
 comparavit bellum
 adversus Antigonum.
 Quod complures Macedones
 nobiles
 erant una
 (in his Peucestes,
 qui fuerat custos corporis
 Alexandri,
 tum autem
 obtinebat Persidem ;
 Antigènes,
 sub imperio cujus
 erat phalanx Macedonum),
 verens invidiam,
 quam tamen
 non potuit effugere,
 si ipse, alienigena,
 potiretur imperii summi
 potius quam alii
 Macedonum,
 quorum multitudo
 erat ibi,
 statuit tabernaculum

aux enfants d'Alexandre :
 laquelle faveur
 s'il accordait à elle-même,
 qu'il préparât le-plus-tôt-possible
 des armées,
 qu'il amènerait à (au) secours
 à (de) elle-même ;
 afin qu'il fit cela plus facilement,
 elle-même avoir envoyé des lettres
 à tous les lieutenants
 qui restaient dans le devoir,
 pour qu'ils obéissent à lui
 et usassent
 des conseils de lui. »
 Touché de ces choses,
 Eumène
 jugea préférable de périr,
 si la fortune
 l'avait comporté ainsi, [sance
 en rapportant (payant) de la reconnais-
 à ceux qui avaient mérité bien de lui,
 plutôt que de vivre en étant ingrat.

VII. En-conséquence
 il rassembla des troupes,
 il prépara la guerre
 contre Antigène.
 Parce que plusieurs Macédoniens
 nobles de naissance
 étaient ensemble (avec lui)
 (parmi ceux-ci Peucestès,
 qui avait été garde du corps
 d'Alexandre,
 mais alors
 occupait la Perse ;
 Antigène,
 sous le commandement duquel
 était la phalange des Macédoniens),
 craignant le mécontentement,
 lequel cependant
 il ne put éviter,
 si lui-même, de-race-étrangère,
 jouissait du commandement suprême
 plutôt que d'autres
 des Macédoniens,
 dont un grand-nombre
 était là,
 il dressa une tente

sellam auream cum sceptro ac diademate jussit poni, eoque omnes quotidie convenire, ut ibi de summis rebus consilia caperentur, credens minore se invidia fore, si specie imperii nominisque simulatione Alexandri, bellum videretur administrare. Quod et fecit : nam, quum non ad Eumenis principia, sed ad regia conveniretur, atque ibi de rebus deliberaretur, quodam modo latebat, quum tamen per eum unum gererentur omnia.

VIII. Hic in Parætacis¹ cum Antigono conflixit, non acie instructa, sed in itinere, eumque male acceptum in Mediam hiematum coegit redire. Ipse in finitima regione Persidis hiematum copias divisit, non ut voluit, sed ut militum cogebat voluntas. Namque illa phalanx Alexandri Magni, quæ Asiam peragrarat deviceratque Persas, inveterata quum gloria, tum

il dressa dans le quartier général un pavillon au nom d'Alexandre, ordonna qu'on y plaçât un siège d'or, avec le sceptre et le diadème, et que tous les officiers s'y rassemblent chaque jour, pour y délibérer des grandes affaires; croyant qu'il serait moins envié, s'il paraissait conduire la guerre sous l'apparente autorité et à l'ombre du nom d'Alexandre. Il y réussit en effet : car, comme on s'assemblait, non au quartier d'Eumène, mais à celui du roi, et qu'on y tenait conseil, il disparaissait en quelque sorte, tandis que tout se faisait par lui seul.

VIII. Il en vint aux mains avec Antigone dans la Parétacène, non pas en bataille rangée, mais dans une marche; et l'ayant malmené, il l'obligea de retourner en Médie pour hiverner. Quant à lui, il distribua ses troupes sur les frontières de la Perse, non pas comme il le voulut, mais comme le forçait la volonté des soldats. Car cette phalange d'Alexandre le Grand, qui avait parcouru l'Asie et défait les Perses, soit par sa longue gloire, soit encore par sa

in principiis
 nomine Alexandri,
 jussitque sellam auream
 cum sceptro ac diademate
 poni in eo,
 omnesque quotidie
 convenire eo,
 ut consilia
 de rebus summis
 caperentur ibi,
 credens se fore
 invidia minore,
 si videretur
 administrare bellum
 specie imperii
 simulationeque
 nominis Alexandri.
 Quod et fecit :
 nam, quum conveniretur
 non ad principia Eumenis,
 sed ad regia,
 atque deliberaretur ibi
 de rebus,
 latebat quodam modo,
 quum tamen
 omnia gererentur
 per eum unum.

VIII. Hic conflixit
 eum Antigone
 in Parætacis,
 non acie instructa,
 sed in itinere,
 coegitque eum
 male acceptum
 redire hiematum
 in Mediam.
 Ipse divisit copias
 hiematum
 in regione finitima
 Persidis,
 non ut voluit,
 sed ut voluntas militum
 cogebat.
 Namque illa phalanx
 Alexandri Magni,
 quæ peragrarat Asiam
 deviceratque Persas,

dans la place-d'armes
 au nom d'Alexandre,
 et ordonna un siège d'or
 avec un sceptre et un diadème
 être placés dans cette tente,
 et tous tous-les-jours
 se rassembler là,
 afin que les résolutions
 sur les affaires les plus importantes
 fussent prises là,
 croyant lui-même devoir être [moindre,
 d'un (en butte à un) mécontentement
 s'il paraissait
 conduire la guerre
 avec l'apparence du commandement
 et le faux-semblant
 du nom d'Alexandre.
 Ce que aussi il fit :
 car, comme on venait
 non à la place-d'armes d'Eumène,
 mais à celle du-roi,
 et qu'on délibérait là
 sur les affaires,
 il restait-caché en quelque sorte,
 tandis que cependant
 toutes choses se faisaient
 par lui seul.

VIII. Celui-ci en-vint-aux-mains
 avec Antigone
 chez les Parétacéniens,
 non en bataille rangée,
 mais dans une marche,
 et il força lui
 mal accueilli (maltraité)
 à retourner hiverner
 dans la Médie.
 Lui-même distribua ses troupes
 pour hiverner
 dans le pays limitrophe
 de la Perse,
 non comme il voulut,
 mais comme la volonté de ses soldats
 l'y forçait.
 Car cette illustre phalange
 d'Alexandre le Grand,
 qui avait parcouru l'Asie
 et avait vaincu les Perses,

etiam licentia, non parere se ducibus, sed imperare postulabat, ut nunc veterani faciunt nostri. Itaque periculum est ne faciant quod illi fecerunt, sua intemperantia nimiaque licentia ut omnia perdant, neque minus eos cum quibus steterint quam adversus quos fecerint. Quod si quis illorum veteranorum legat facta, paria horum cognoscat; neque rem ullam, nisi tempus, interesse judicet. Sed ad illos revertor. Hiberna sumpserant, non ad usum belli, sed ad ipsorum luxuriam; longeque inter se discesserant. Hoc Antigonus cum comperisset, intelligeretque se parem non esse paratis adversariis, statuit aliquid sibi consilii novi esse capiendum. Duæ erant viæ qua ex Medis, ubi ille hiemabat, ad adversariorum hibernacula posset perveniri : quarum brevior per

licence, prétendait non pas obéir à ses chefs, mais leur commander. C'est ce que font aujourd'hui nos vétérans. Aussi est-il à craindre que, par leur emportement et leur trop grande licence, ils ne fassent ce que ceux-là firent, qu'ils ne ruinent tout et ne perdent pas moins ceux pour lesquels ils ont combattu. Si on lit les actions de ces anciens vétérans, on reconnaîtra que celles des nôtres sont pareilles, et qu'il n'y a point de différence entre elles que le temps. Mais je reviens aux vieux soldats d'Eumène. Ils avaient choisi leurs quartiers d'hiver, consultant moins les règles de la guerre que leur commodité; et ils s'étaient fort éloignés les uns des autres. Antigone l'apprit, et ne se sentant pas égal à des adversaires préparés, il résolut d'employer quelque stratagème nouveau. Il y avait deux chemins, par où l'on pouvait parvenir du pays des Mèdes, où il hivernait, aux quartiers des ennemis : l'un plus court, par

quum gloria
 tum etiam licentia
 inveterata,
 postulabat
 se non parere ducibus,
 sed imperare,
 ut nostri veterani
 faciunt nunc.
 Itaque est periculum
 ne faciant
 quod illi fecerunt,
 ut perdant omnia
 sua intemperantia
 licentiaque nimia,
 neque minus
 eos cum quibus steterint
 quam adversus quos
 fecerint.
 Quod si quis
 illorum veteranorum
 legat facta,
 cognoscat
 paria horum,
 neque judicet
 ullam rem interesse,
 nisi tempus.
 Sed revertor ad illos
 Sumpserant hiberna,
 non ad usum belli,
 sed ad luxuriam ipsorum;
 discesserantque longe
 inter se.
 Quum Antigonus
 comperisset hoc,
 intelligeretque
 se non esse parem
 adversariis paratis,
 statuit
 aliquid consilii novi
 capiendum esse sibi.
 Dux viæ erant
 qua posset perveniri
 ex Medis,
 ubi ille hiemabat,
 ad hibernacula
 adversariorum:
 quarum brevior

et d'une gloire
 et aussi d'une licence
 passées-en-habitude,
 réclamait
 elle-même ne pas obéir aux chefs,
 mais commander,
 comme nos vétérans
 font maintenant.
 Aussi il y a danger
 qu'ils ne fassent
 ce que ceux là (les Macédoniens) firent,
 savoir qu'ils perdent tout
 par leur indiscipline
 et leur licence excessive,
 et qu'ils ne perdent pas moins
 ceux avec lesquels ils se seront tenus
 que ceux contre lesquels
 ils auront agi.
 Que si quelqu'un
 de ces (nos) vétérans
 lit ces faits (cette histoire),
 qu'il les reconnaisse
 semblables à ceux-ci (à ce qui se passe ici)
 et qu'il ne juge pas
 quelque chose être-de-différence
 sinon le temps (l'époque).
 Mais je reviens à ceux-là.
 Ils avaient pris des quartiers-d'hiver,
 non selon la pratique de la guerre,
 mais selon le caprice d'eux;
 et ils s'étaient écartés loin
 entre eux (les uns des autres).
 Comme Antigone
 avait reconnu ceci,
 et qu'il comprenait
 lui-même ne pas être égal (capable de résister)
 à ses ennemis préparés,
 il décida
 quelque chose de (quelque) plan nouveau
 devoir être pris (formé) par lui-même.
 Deux routes étaient
 par où il pouvait être arrivé (on pouvait se rendre)
 de chez les Mèdes,
 où celui-là hivernait,
 aux quartiers-d'hiver
 de ses ennemis:
 desquelles la plus courte

loca deserta, quæ nemo incolebat propter aquæ inopiam, ceterum dierum erat fere decem; illa autem, qua omnes commeabant, altero tanto longiorem habebat anfractum, sed erat copiosa omniumque rerum abundans. Hac si proficisceretur, intelligebat prius adversarios rescituros de suo adventu quam ipse tertiam partem confecisset itineris; sin per loca sola contenderet, sperabat se imprudentem hostem oppresurum. Ad hanc rem conficiendam, imperavit quam plurimos utres atque etiam culleos comparari; post hæc pabulum; præterea cibaria cocta dierum decem; utque quam minime fieret ignis in castris: iter, quod habebat, omnes celat. Sic paratus, qua constituerat, proficiscitur.

IX. Dimidium fere spatium confecerat, quum ex fumo castrorum ejus suspicio allata est ad Eumenem, hostem appropinquare. Conveniunt duces; quæritur quid opus sit facto.

des lieux déserts, que personne n'habitait, à cause du manque d'eau, et qui, au reste, était d'environ dix journées; l'autre, par lequel tout le monde allait, avait un circuit qui le rendait une fois plus long que le premier, mais il était fertile et abondant en toutes choses. Il sentait que, s'il prenait celui-ci, les ennemis seraient informés de son approche avant qu'il eût fait le tiers de sa route; au lieu qu'en marchant par les solitudes, il espérait les accabler à l'improviste. Pour exécuter son entreprise, il ordonna qu'on fit provision d'un grand nombre d'outres, et même de sacs de cuir, puis de fourrages et de viandes cuites pour dix jours, et qu'on fit très-peu de feu dans le camp. Il cache à tous ses soldats la marche qu'il va faire; et préparé de la sorte, il part, en prenant le chemin qu'il s'était proposé.

IX. Il avait fait environ la moitié de sa route, quand, par la fumée de son camp, Eumène soupçonna que les ennemis approchaient. Les capitaines s'assemblent; on met en question ce qu'il

per loca deserta,
 quæ nemo incolebat
 propter inopiam aquæ;
 ceterum erat
 fere decem dierum;
 illa autem,
 qua omnes commeabant,
 habebat anfractum
 longiorem altero tanto,
 sed erat copiosa
 abundansque
 omnium rerum.
 Si proficisceretur hac,
 intelligebat
 adversarios rescituros
 de suo adventu
 priusquam ipse confecisset
 tertiam partem itineris;
 sin contenderet
 per loca sola,
 sperabat
 se oppressurum hostem
 imprudentem.
 Ad conficiendam hanc rem,
 imperavit
 utres quam plurimos
 atque etiam culleos
 comparari;
 post hæc pabulum;
 præterea cibaria cocta
 decem dierum;
 utque ignis
 fieret in castris
 quam minime:
 celat omnes
 iter quod habebat.
 Sic paratus,
 proficiscitur
 qua constituerat.

IX. Confecerat
 fere dimidium spatium,
 quum ex fumo
 castrorum ejus
 suspicio
 allata est ad Eumenem,
 hostem appropinquare.
 Duces conveniunt;

allait par des lieux déserts,
 que personne n'habitait
 à-cause du manque d'eau;
 au-reste elle était
 environ de dix jours;
 mais celle-là (l'autre),
 par laquelle tous allaient-et-venaient,
 avait un détour [longeait du double)
 plus long une-autre-fois autant (qui l'al-
 mais était pleine-de-ressources
 et abondante
 en toutes choses.
 S'il partait par celle-ci,
 il comprenait
 ses ennemis devoir être informés
 de son approche
 avant que lui-même eût fait
 la troisième partie du chemin;
 mais-s'il se dirigeait
 à travers les lieux solitaires,
 il espérait
 lui-même devoir accabler l'ennemi
 ne-prévoyant-pas son arrivée.
 Pour exécuter cette entreprise,
 il commanda
 des outres le plus nombreuses possible
 et même des sacs
 être préparés;
 après cela du fourrage;
 en outre des vives cuits
 de (pour) dix jours;
 et que du feu
 fût fait dans le camp
 le moins possible:
 il cache à tous
 la route qu'il tenait.
 Ainsi préparé,
 il part
 par où il avait décidé.

IX. Il avait achevé
 environ la moitié-de la distance,
 lorsque d'après la fumée
 du camp de lui
 le soupçon
 fut apporté (vint) à Eumène,
 l'ennemi approcher.
 Les généraux se rassemblent;

Intelligebant omnes tam celeriter copias ipsorum contrahi non posse quam Antigonus affuturus videbatur. Hic, omnibus titubantibus et de rebus summis desperantibus, Eumenes ait, « Si celeritatem velint adhibere et imperata facere, quod ante non fecerint, se rem expediturum. Nam, quod diebus quinque hostis transisse posset, se effecturum ut non minus totidem dierum spatio retardaretur : quare circumirent, suas quisque copias contraheret. » Ad Antigoni autem refrenandum impetum, tale capit consilium. Certos mittit homines ad infimos montes qui obvii erant itineri adversariorum, hisque præcipit ut prima nocte, quam latissime possint, ignes faciant quam maximos, atque hos secunda vigilia minuant, tertiam perexiguos reddant, et, assimilata castrorum consuetudine, suspicionem injiciant hostibus, his locis esse castra, ac de eorum

faut faire. Ils sentaient tous qu'on ne pouvait rassembler les troupes assez promptement pour prévenir l'arrivée d'Antigone. Là, comme ils chancelaient tous et qu'ils désespèrent de leur salut, Eumène leur dit que « s'ils veulent user de célérité, et exécuter ses ordres, ce qu'ils n'ont pas fait auparavant, il les sortira d'embarras, et fera si bien que l'ennemi, pouvant franchir en cinq jours l'espace qui les séparait, serait retardé d'autant de jours. Qu'ils allassent donc parcourir leurs quartiers, et que chacun rassemblât ses troupes. » Or, pour arrêter la marche précipitée d'Antigone, il emploie la ruse que voici. Il envoie des gens sûrs vers les plus basses montagnes, qui faisaient face à la route des ennemis ; et il leur ordonne d'allumer et d'étendre aussi loin qu'ils pourront de très-grands feux, à la première veille de la nuit ; de les diminuer à la seconde veille, de les rendre très-faibles à la troisième, et de faire soupçonner aux ennemis, par cette imitation de la pratique des camps, qu'on campe

quæritur
 quid sit opus facto.
 Omnes intelligebant
 copias ipsorum
 non posse contrahi
 tam celeriter
 quam Antigonus
 videbatur affuturus.
 Hic, omnibus titubantibus
 et desperantibus
 de summis rebus,
 Eumenes ait,
 « Si velint
 adhibere celeritatem
 et facere imperata,
 quod non fecerint ante,
 se
 expediturum rem.
 Nam, se effecturum
 ut quod hostis posset trans-
 quinque diebus [isse
 retardaretur
 non minus spatio
 totidem dierum :
 quare circumirent,
 quisque contraheret
 suas copias. »
 Capit autem tale consilium
 ad refrenandum
 impetum Antigoni.
 Mittit homines certos
 ad infimos montes
 qui erant obvii
 itineri adversariorum,
 præcipitque his
 ut, prima nocte,
 faciant ignes
 quam maximos
 quam latissime,
 atque minuant hos
 secunda vigilia,
 reddant perexiguos tertia,
 et, consuetudine castrorum
 simulata,
 injiciant hostibus
 suspicionem,
 castra esse ⁱⁿ locis,

on cherche
 ce qu'il est besoin de faire.
 Tous comprenaient
 les troupes d'eux-mêmes
 ne pouvoir pas être réunies
 aussi promptement
 qu'Antigone
 paraissait devoir arriver.
 Là, tous chancelant (hésitant)
 et désespérant
 de l'ensemble-des affaires,
 Eumène dit,
 « S'ils voulaient
 employer de la promptitude
 et faire les choses commandées,
 ce qu'ils n'avaient pas fait auparavant,
 lui-même
 devoir dégager l'affaire (les tirer du péril).
 En effet, lui-même devoir faire
 que ce que l'ennemi pouvait avoir traversé
 en cinq jours
 fût retardé
 non moins que l'espace (de toute la durée)
 de tout-autant-de jours :
 en conséquence qu'ils fissent-leur-ronde,
 que chacun rassemblât
 ses troupes. »
 D'autre-part il prend une telle résolution
 pour réprimer
 l'impétuosité d'Antigone.
 Il envoie des hommes sûrs
 au bas-des montagnes
 qui étaient sur-le-passage
 de la route des ennemis,
 et prescrit à ceux-ci
 que, au commencement-de la nuit,
 ils fassent des feux
 le plus grands possible
 le plus au loin possible,
 et diminuent ces feux
 à la seconde veille,
 les rendent tout-petits à la troisième,
 et, la coutume des camps
 étant simulée,
 inspirent aux ennemis
 ce soupçon,
 un camp être dans ces lieux,

adventu esse prænuntiatum; idemque postera nocte faciant. Quibus imperatum erat, diligenter præceptum curant. Antigonus, tenebris obortis, ignes conspicatur; credit de suo adventu esse auditum, et adversarios illuc suas contraxisse copias. Mutat consilium, et, quoniam imprudentes adoriri non posset, flectit iter suum, et illum anfractum longiorem copiosæ viæ capit, ibique diem unum opperitur, ad lassitudinem sedandam militum ac reficienda jumenta, quo integriore exercitu decerneret.

X. Sic Eumenes callidum imperatorem vicit consilio, celeritatemque impedivit ejus. Neque tamen multum profecit : nam invidia ducum cum quibus erat, perfidiaque militum Macedonum veteranorum, quum superior prælio discessisset, Antigono est deditus¹, quum exercitus ei ter ante, separatis

dans ces lieux-là, et qu'on a été prévenu de leur approche; il recommande de faire la même chose la nuit suivante. Ceux à qui cet ordre avait été donné l'exécutent ponctuellement. Antigone, à l'entrée de la nuit, aperçoit des feux, croit qu'on a eu avis de sa venue et que les ennemis ont concentré leurs forces en cet endroit. Il modifie son plan, et, parce qu'il ne peut pas attaquer à l'improviste, il change de direction, prend les détours plus longs de la route où tout abonde, et s'y arrête un jour pour délasser ses soldats et refaire ses chevaux, afin de combattre avec une armée plus fraîche.

X. C'est ainsi qu'Eumène surpassa en ruse un rusé capitaine, et arrêta sa célérité; mais il n'en profita pas beaucoup : car, par l'envie des officiers avec lesquels il était, et par la perfidie des vieux soldats macédoniens, après être sorti victorieux d'un combat, il fut livré à Antigone, quoique l'armée lui eût juré trois fois, en divers

ac prænuntiatum esse
de adventu eorum ;
faciantque idem
nocte postera.
Quibus imperatum erat
curant præceptum
diligenter.
Antigonus,
tenebris obortis,
conspicatur ignes ;
credit auditum esse
de sno adventu ,
et adversarios
contraxisse illuc
suas copias.
Mutat consilium ;
et, quoniam non posset
adoriri
imprudentes ,
flectit suum iter,
et capit
illam in fractum longiorem
viæ copiosæ,
opperiturque ibi
unum diem,
ad sedandam
lassitudinem militum
ac reficienda jumenta,
quo decerneret
exercitu integriore.

X. Sic Eumenes
vicit consilio
callidum imperatorem,
impedivitque
celeritatem ejus.
Neque tamen
profecit multum :
nam invidia ducum
cum quibus erat,
perfidiaque
militum Macedonum
veteranorum,
quum discississet prælio
superior,
deditus est Antigono,
quum exercitus
jurasset ei

et nouvelle-avoir-été-donnée-d'avance
de l'arrivée d'eux ;
et qu'ils fassent la même chose
la nuit suivante.

Ceux à qui cela avait été commandé
observent la recommandation
avec-soin.

Antigone,
les ténèbres s'étant élevées ,
aperçoit les feux ;
il croit qu'on a entendu parler
de son approche,
et les ennemis
avoir rassemblé là
leurs troupes.

Il change de plan ;
et, puisqu'il ne pouvait pas
attaquer les ennemis
ne-prévoyant-pas l'attaque,
il détourne sa route,
et prend

ce circuit plus long
de la route pourvue-de-ressources,
et attend là

un jour,
pour calmer (diminuer)
la fatigue des soldats
et refaire les chevaux,
afin qu'il luttât

avec une armée moins entamée (plus

[fraîche].

X. Alors Eumène
vainquit par sa sagesse
cet adroit général,
et entrava

la rapidité de lui.

Et pourtant
il ne gagna pas beaucoup :
car par l'envie des généraux
avec lesquels il était,
et par la perfidie
des soldats macédoniens
vétérans,
après qu'il se fut retiré du combat
étant vainqueur,
il fut livré à Antigone,
bien que l'armée
eût juré à lui

temporibus, jurasset se eum defensurum, nec unquam deserturum. Sed tanta fuit nonnullorum virtutis obtrectatio, ut fidem amittere mallent quam eum non prodere. Atque hunc Antigonus, quum ei fuisset infestissimus, conservasset, si per suos esset licitum, quod ab nullo se plus adjuvari posse intelligebat in his rebus quas impendere jam apparebat omnibus. Imminebant enim Seleucus, Lysimachus, Ptolemæus¹, opibus jam valentes, cum quibus ei de summis rebus erat dimicandum. Sed non passi sunt hi qui circa erant, quod videbant, Eumene recepto, omnes præ illo parvi futuros. Ipse autem Antigonus adeo erat incensus ut, nisi magna spe maximarum rerum, leniri non posset.

XI. Itaque, quum eum in custodiam dedisset, et præfectus custodum quæsisset quemadmodum servari vellet : « Ut

temps, qu'elle le défendrait et ne l'abandonnerait jamais. Mais quelques-uns furent si jaloux de son mérite, qu'ils aimèrent mieux manquer de foi que de ne pas le trahir. Antigone, quoique son ennemi mortel, l'aurait sauvé, si les siens le lui eussent permis, parce qu'il sentait qu'il ne pouvait être mieux aidé d'aucun autre dans les graves événements que l'on voyait déjà se préparer. Car Séleucus, Lysimaque et Ptolémée, déjà puissants en forces, contre lesquels il lui fallait combattre pour l'empire, allaient tomber sur lui. Mais ceux qui l'entouraient ne le souffrirent point, parce qu'ils voyaient qu'Eumène conservé, ils seraient tous peu prisés en comparaison de lui. D'ailleurs Antigone lui-même était tellement enflammé contre Eumène, qu'il ne pouvait s'adoucir que par l'espoir des importants services qu'il attendait de lui.

XI. Lorsqu'il l'eut donc fait mettre en prison, et que l'officier de ses gardes lui eut demandé de quelle manière il voulait qu'on le

ter ante,
 temporibus separatis,
 se defensurum eum
 nec deserturum unquam.
 Sed obtractatio nonnullo-
 virtutis [rum
 fuit tanta,
 ut mallent
 amittere fidem
 quam non prodere eum.
 Atque Antigonus,
 quum fuisset
 infestissimus ei,
 conservasset hunc,
 si licitum esset
 per suos,
 quod intelligebat
 se posse adjuvari plus
 a nullo
 in his rebus,
 quas impendere
 apparebat jam omnibus.
 Seleucus enim,
 Lysimachus, Ptolémæus,
 jam valentes opibus,
 eum quibus
 dimicandum erat ei
 de summis rebus,
 imminébant.
 Sed hi qui erant circa
 non passi sunt,
 quod videbant,
 Eumene recepto,
 omnes præ illo
 futuros parvi.
 Antigonus autem ipse
 erat adeo incensus
 ut non posset leniri,
 nisi magna spe
 maximarum rerum.

XI. Itaque,
 quum dedisset eum
 in custodiam,
 et præfectus custodum
 quæsisset
 quemadmodum vellet
 servari :

trois-fois précédemment,
 à des époques séparées,
 elle-même devoir défendre lui
 et ne devoir l'abandonner jamais.
 Mais la jalousie de plusieurs
 du (contre le) mérite de lui
 fut si-grande,
 qu'ils aimaient-mieux
 renoncer à la parole données
 que ne pas trahir lui.
 Et-pourtant Antigone,
 bien qu'il eût été
 très-acharné contre lui,
 aurait sauvé la vie de celui-ci,
 si cela lui avait été permis
 par les siens,
 parce qu'il comprenait
 lui-même ne pouvoir être aidé davantage
 par personne
 dans ces choses,
 lesquelles être-imminentes
 était-évident déjà à tous.
 En effet Séleucus,
 Lysimaque, Ptolémée,
 déjà forts de ressources,
 avec lesquels
 il lui fallait lutter
 sur l'ensemble-des affaires,
 le menaçaient.
 Mais ceux qui étaient autour de lui
 ne le souffrirent pas,
 parce qu'ils voyaient,
 une fois Eumène reçu dans son amitié,
 tous en-comparaison-de celui-là
 devoir être de peu de prix (peu considérés)
 D'autre-part Antigone lui-même
 était tellement enflammé
 qu'il ne pouvait pas être adouci,
 sinon par une grande espérance
 de très-grandes choses.

XI. En-conséquence,
 comme il avait donné (fait mettre) lui
 en garde (en prison),
 et que le chef des gardiens
 avait demandé
 comment il voulait
 Eumène être gardé :

accerrimum, inquit, leonem, aut ferocissimum elephantum » Nondum enim statuerat servaret eum, neene. Veniebat autem ad Eumenem utrumque genus hominum : et qui, propter odium, fructum oculis ex ejus casu capere vellent, et qui, propter veterem amicitiam, colloqui consolarique cuperent ; multi etiam qui ejus formam cognoscere studebant, qualis esset quem tam diu tamque valde timuissent, cujus in pernicie positam spem habuissent victoriæ. At Eumenes, quum diutius in vinculis esset, ait Onomarcho, penes quem summa imperii erat custodiæ, « Se mirari quare jam tertium diem sic teneretur : non enim hoc convenire Antigoni prudentiæ, ut sic deuteretur victo ; quin aut interfici aut missum fieri juberet. » Hic quum ferocius Onomarcho loqui videretur : « Quid ? tu, inquit, animo si isto eras, cur non in prælio ce-

gardât, il répondit : « Comme un lion très-ardent, ou comme un éléphant très-féroce ; » car il n'avait pas encore déterminé s'il le sauverait ou non. Deux sortes de personnes allaient voir Eumène : ceux qui, à cause de leur haine, voulaient repâtrer leurs yeux de sa disgrâce, et ceux qui, à cause de leur ancienne amitié, désiraient l'entretenir et le consoler. Il y venait aussi beaucoup de gens qui étaient curieux de connaître sa figure, et de voir comment était fait cet homme qu'ils avaient craint si longtemps et si vivement, et sur la perte duquel ils avaient fondé l'espoir de leur triomphe. Eumène, se voyant si longtemps dans les fers, dit à Onomarque, qui commandait dans la prison, « qu'il s'étonnait d'être ainsi détenu depuis trois jours ; qu'il était indigne de la prudence d'Antigone d'abuser d'un vaincu au point de ne pas ordonner qu'on le mit à mort ou qu'on le relâchât. » Comme il semblait parler à Onomarque avec trop de fierté : « Quel homme es-tu donc ? lui dit celui-ci ; si tu

« Ut leonem acerrimum,
inquit,
sunt elephantum
ferocissimum. »
Nondum enim statuerat
servaret eum, necne.
Utrumque autem genus
hominum
veniebat ad Eumenem :
et qui, propter odium,
vellent capere oculis
fructum
ex casu ejus ;
et qui,
propter veterem amicitiam,
cuperent colloqui
consolarique ;
multi etiam
qui studebant
cognoscere formam ejus,
qualis esset
quem timuissent tam diu
tamque valde,
in pernicie cuius
habuissent positam
spem victoriæ.
At Eumenes,
quum esset diutius
in vinculis,
ait Onomarcho,
penes quem erat
summa imperii
custodiæ,
« Se mirari quare
teneretur sic
jam tertium diem :
hoc enim non convenire
prudentiæ Antigoni,
ut deuteretur sic victo ;
quin suberet
aut interfici
aut fieri missum. »
Quum hic
videretur Onomarcho
loqui ferocius :
« Quid? inquit, tu,
si eras isto animo,

« Comme un lion très-furieux,
dit-il,
ou un éléphant
très-féroce. »
En effet il n'avait pas encore décidé
s'il sauverait *la vie* de lui, ou non.
Or l'une-et-l'autre espèce
d'hommes
venait vers Eumène :
et ceux qui, à-cause-de *leur* haine,
voulaient prendre par les yeux
une jouissance
tirée du malheur de lui ;
et ceux qui,
a-cause-de *leur* ancienne amitié,
souhaitaient de s'entretenir *avec lui*
et de *le* consoler ;
beaucoup encore
qui avaient-à-cœur
de connaître l'extérieur de lui,
de voir quel était
celui qu'ils avaient craint si longtemps
et si fort,
sur la perte duquel
ils avaient eu placée (avaient fondé)
l'espérance de la victoire.
Cependant Eumène,
comme il était *tenu* plus longtemps
dans les liens,
dit à Onomarque,
au-pouvoir duquel était
la suprématie du commandement
de la garde,
« Lui-même s'étonner pourquoi
il était tenu ainsi
déjà depuis le troisième jour :
ceci en effet ne pas s'accorder
avec la prudence d'Antigone,
qu'il abusât ainsi d'un vaincu,
que-plutôt il ordonnât
lui ou être tué
ou être fait relâché (être mis en liberté). »
Comme celui-ci
paraissait à Onomarque
parler trop fièrement :
« Eh quoi! dit-il, toi,
si tu étais dans cette disposition,

cidisti potius quam in potestatem inimici venires? « Huic Eumenes : « Utinam quidem istud evenisset ! sed eo non accidit quod nunquam cum fortiore sum congressus : non enim cum quoquam arma contuli quin is mihi succubuerit. Non enim virtute hostium, sed amicorum perfidia decidi. » Neque id falsum : nam.... Et dignitate fuit honesta, et viribus ad laborem ferendum firmis, neque tam magno corpore quam figura venusta.

XII. De hoc Antigonus, quum solus constituere non auderet, ad consilium retulit. Hic quum plerique omnes¹ primo perturbati admirarentur non jam de eo sumptum esse supplicium a quo tot annos adeo essent male habiti ut sæpe ad desperationem forent adducti, quique maximos duces² interfecisset; denique in quo uno esset tantum ut, quoad ille vi-

avais tant de courage, pourquoi n'as-tu pas péri dans le combat, plutôt que de tomber au pouvoir de l'ennemi? » Eumène lui repartit : « Plût aux dieux que cela fût arrivé ! Mais cet événement n'a pas eu lieu, parce que je n'ai jamais été aux prises avec un plus fort que moi. Je ne me suis jamais battu avec personne qui n'ait succombé sous moi ; car ce n'est point par la valeur de mes ennemis, mais par la perfidie de mes amis, que je suis tombé dans cette infortune. » Et cela n'était point faux.... Eumène avait une belle prestance, et un corps assez fort pour supporter la fatigue, quoiqu'il fût moins grand que bien fait.

XII. Antigone, n'osant pas décider seul de son sort, en référa au conseil. Là, presque tous les officiers, extrêmement troublés, s'étonnèrent d'abord qu'on n'eût pas déjà fait mourir un homme par lequel, depuis tant d'années, ils avaient été si maltraités, qui les avait si souvent réduits au désespoir, et qui avait tué les plus grands capitaines ; qui enfin était seul si puissant, que, tant qu'il vivrait, ils

enr non cecidisti
 in prœlio
 potius quam venires
 in potestatem inimici? »
 Eumenes huic :
 « Utinam quidem
 istud evenisset !
 sed non accidit
 eo quod nunquam
 congressus sum
 cum fortiore :
 non enim contuli arma
 cum quoquam
 quin is
 succubuerit mihi.
 Non enim decidi
 virtute hostium,
 sed perfidia amicorum. »
 Neque id falsum :
 nam....

Fuit et dignitate
 honesta,
 et viribus firmis
 ad ferendum laborem,
 neque tam corpore magno
 quam figura venusta.

XII. Antigonus,
 quum non auderet
 constituere solus,
 retulit de hoc
 ad consilium.
 Hic quum plerique omnes
 primo perturbati
 admirarentur
 supplicium
 non sumptum esse jam
 ab eo,
 a quo tot annos
 habiti essent male adeo
 ut sæpe adducti forent
 ad desperationem,
 quique interfecisset
 maximos duces ;
 denique in quo uno
 esset tantum ut,
 quoad ille viveret,
 ipsi non possent

pourquoi n'es-tu pas tombé
 dans la bataille
 plutôt que tu vinsses (que de venir)
 au pouvoir de *ton* ennemi ? »
 Eumène *répondit* à celui-ci :
 « Plût-aux-dieux-que à la vérité
 ceci fût arrivé !
 mais *cela* n'est pas arrivé
 parce que jamais
 je n'ai-été-aux-prises
 avec un plus vaillant *que moi* :
 en effet je n'ai engagé les armes (lutté)
 avec personne
 sans que celui-ci (mon adversaire)
 soit tombé-sous moi.
 Car je n'ai pas succombé
 par la valeur de *mes* ennemis,
 mais par la perfidie de *mes* amis. »
 Et ceci n'était pas faux :
 car....

Il fut et d'une dignité *extérieure*
 noble (imposante),
 et de forces solides
 pour supporter la fatigue,
 et pas tant d'un corps grand
 que d'une forme gracieuse.

XII. Antigone,
 comme il n'osait pas
 décider seul,
en référa au-sujet-de celui-ci
 à son conseil.
 Là comme presque tous
 d'abord tout-troublés
 s'étonnaient
 le supplice
 n'avoir pas été tiré déjà
 de cet *homme*,
 par lequel pendant tant d'années
 ils avaient été mis à-mal-à-tel-point
 que souvent ils avaient été amenés
 au désespoir,
 et qui avait fait-périr
 les plus grands généraux ;
 enfin dans lequel seul
 il y avait tant de *puissance* que,
 tant que celui-là vivrait,
 eux-mêmes ne pouvaient pas

veret, ipsi securi esse non possent; interfecto, nihil habituri negotii essent; postremo, « si illi redderet salutem, quærebant quibus amicis esset usus : sese enim cum Eumene apud eum non futuros : » hic, cognita consilii voluntate, tamen usque ad septimum diem deliberandi sibi spatium reliquit. Tum autem, quum vereretur jam ne qua seditio exercitus oriretur, vetuit ad eum quemquam admitti, et quotidianum victum amoveri jussit : nam negabat se ei vim allaturum qui aliquando fuisset amicus. Hic tamen non amplius quam tri-duum fame fatigatus, quum castra moverentur, insciente Antigono, jugulatus est a custodibus.

XIII. Sic Eumenes annorum quinque et quadraginta, quum ab anno vicesimo (ut supra ostendimus) septem annos Philippo apparuisset, et tredecim apud Alexandrum eundem lo-

ne pourraient pas être tranquilles, et après la mort duquel ils n'auraient plus d'embarras et de peines. Ils lui demandaient enfin « quels amis il emploierait à son service, s'il lui rendait la liberté. Pour eux, ils ne resteraient point auprès de lui avec Eumène. » Antigone, ayant connu la volonté du conseil, se laissa cependant encore sept jours pour délibérer là-dessus; mais craignant qu'il ne s'élevât quelque sédition dans l'armée, il défendit que personne ne fût introduit auprès d'Eumène, et ordonna de lui retirer sa nourriture journalière; disant qu'il ne ferait pas souffrir une mort violente à un homme qui autrefois avait été son ami. Cependant Eumène ne fut pas tourmenté de la faim plus de trois jours. Comme on levait le camp, il fut égorgé par ses gardes, à l'insu d'Antigone.

XIII. C'est ainsi qu'à l'âge de quarante-cinq ans, Eumène, qui avait servi depuis sa vingtième année, comme nous l'avons marqué ci-dessus, sept ans auprès de Philippe et treize auprès d'Alexandre,

esse securi,
 interfecto
 habituri essent
 nihil negotii
 postremo quærebant,
 « si redderet
 illi salutem,
 quibus amicis usurus esset,
 sese enim
 non futuros apud eum
 cum Eumene : »
 hic, voluntate consilii
 cognita,
 tamen reliquit sibi
 spatium deliberandi
 usque ad septimum diem.
 Tum autem,
 quum vereretur jam
 ne qua seditio exercitus
 oriretur,
 vetuit quemquam
 admitti ad eum,
 et jussit
 victum quotidianum
 amoveri :
 nam negabat
 se allaturum vim
 ei qui aliquando
 fuisset amicus.
 Hic tamen,
 fatigatus fame
 non amplius
 quam triduum,
 quum castra moverentur,
 Antigono insciente,
 jugulatus est a custodibus.

XIII. Sic Eumenes
 quadraginta
 et quinque annorum,
 quum a vicesimo anno
 ut ostendimus supra)
 apparuisset Philippo
 septem annos,
 et obtinuisset
 eundem locum
 apud Alexandrum
 tredecim ;

être en-sécurité,
mais lui ayant été tué
 ils *ne* devaient avoir
 rien de (aucun) embarras ;
 enfin ils *lui* demandaient,
 « s'il rendait à celui-là (Eumène)
 la vie-sauve,
 de quels amis il userait (quels amis il
 eux-mêmes en effet [aurait] ;
 ne devoir pas être (rester) près de lui
 avec Eumène : »
 celui-ci (Antigone), la volonté du conseil
 étant connue,
 cependant laissa à lui-même
 le temps de délibérer
 jusqu'au septième jour.
 Mais alors,
 comme il craignait déjà
 que quelque révolte de l'armée
 ne s'élevât,
 il défendit qui-que-ce-fût
 être introduit près de lui (d'Eumène).
 et ordonna
 sa nourriture de-tous-les-jours
 être écartée :
 car il niait
 lui-même devoir apporter la violence
 à cet (un) *homme* qui dans-un-temps
 avait été *son* ami.
 Celui-ci cependant,
 travaillé par la faim
 pas plus
 que trois-jours,
 comme le camp était déplacé,
 Antigone l'ignorant,
 fut égorgé par les gardiens.

XIII. Ainsi Eumène
 âgé de quarante
 et cinq ans,
 après que depuis sa vingtième année
 (comme nous l'avons montré ci-dessus
 il avait servi Philippe
 pendant sept ans,
 et avait occupé
 le même poste
 auprès d'Alexandre
 pendant treize ans ;

cum obtinisset; in his uni equitum aetate præfuisset; post autem Alexandri Magni mortem, imperator exercitus duxisset, summosque duces partim repulisset, partim interfecisset; captus non Antigoni virtute, sed Macedonum perjurio, talem habuit exitum vitæ. In quo quanta fuerit omnium opinio eorum qui post Alexandrum Magnum reges sunt appellati, ex hoc facillime potest judicari, quod nemo, Eumene vivo, rex appellatus est, sed præfectus. Iidem, post hujus occasum, statim regium ornatum nomenque sumpserunt; neque, quod initio prædicarant, se Alexandri liberis regnum servare, id præstare voluerunt, et, uno propugnatore sublato, quid sentirent aperuerunt. Hujus sceleris principes fuerunt Antigonus, Ptolemæus, Seleucus, Lysimachus, Cassander. Antigonus autem Eumenem mortuum propinquis ejus sepeliendum tradidit. Hi militari honesto funere, comitante

en la même qualité de secrétaire, et avait commandé dans cet espace de temps une aile de cavalerie; qui, après la mort d'Alexandre le Grand, avait été à la tête des armées, et avait en partie repoussé, en partie fait périr les plus grands capitaines: c'est ainsi, dis-je, qu'ayant été surpris, non par l'habileté d'Antigone, mais par le parjure des Macédoniens, Eumène termina sa vie. Ce qui fait aisément juger de la haute opinion qu'avaient de lui tous ceux qui, après Alexandre, furent appelés rois, c'est qu'aucun d'entre eux ne prit ce titre du vivant d'Eumène, mais seulement celui de gouverneur. Les mêmes capitaines, après sa mort, s'attribuèrent aussitôt les ornements royaux et le nom de rois. Ils ne voulurent plus tenir la parole qu'ils avaient donnée publiquement, de conserver le royaume aux enfants d'Alexandre; et l'unique défenseur de la race royale n'étant plus en vie, ils laissèrent éclater leurs sentiments. Les premiers qui se chargèrent de ce crime furent Antigone, Ptolémée, Séleucus, Lysimaque et Cassandre. Antigone remit le corps d'Eumène à ses proches, pour l'ensevelir. Ceux-ci lui firent des funérailles militaires et honorables, toute l'armée accompagnant le convoi, et ils eurent soin de faire

in his præfuisset
 uni alæ equitum ;
 post autem mortem
 Alexandri Magni,
 duxisset exercitus
 imperator,
 partimque repulisset,
 partim interfecisset
 summos duces ;
 captus
 non virtute Antigoni,
 sed perjurio Macedonum,
 habuit talem exitum vitæ.
 In quo
 quanta fuerit opinio
 omnium eorum qui
 post Alexandrum Magnum
 appellati sunt reges,
 potest judicari facillime
 ex hoc,
 quod nemo, Eumene vivo,
 appellatus est rex,
 sed præfectus.
 Idem, post occasum hujus,
 sumpserunt statim
 ornatum
 nomenque regium ;
 neque voluerunt præstare
 id quod prædicarant
 initio,
 se servare regnum
 liberis Alexandri,
 et, uno propugnatore
 sublato,
 aperuerunt quid sentirent.
 Principes hujus sceleris
 fuerunt Antigonus,
 Ptolemæus, Seleucus,
 Lysimachus, Cassander.
 Antigonus autem
 tradidit Eumenem mor-
 suis propinquis [tuum
 sepeliendum.
 Hi humaverunt
 funere militari honesto,
 toto exercitu comitante,
 curaruntque ossa ejus

et pendant ces années avait été-à-la tête
 d'un corps de cavaliers ;
 mais après la mort
 d'Alexandre le Grand,
 avait conduit des armées
 en qualité de général,
 et en-partie avait repoussé,
 en-partie avait fait-périr
 les plus grands généraux ;
 pris
 non par la valeur d'Antigone,
 mais par le parjure des Macédoniens,
 eut une telle fin de sa vie.
 Au-sujet duquel
 combien-grande fut l'opinion
 de tous ceux qui
 après Alexandre le Grand
 s'appelèrent rois,
 cela peut être jugé très-facilement
 d'après ceci,
 que personne, Eumène étant vivant,
 ne s'appela roi,
 mais lieutenant.
 Les mêmes, après la chute de celui-ci,
 prirent aussitôt
 les ornements
 et le nom de-rois ;
 et ils ne voulurent pas exécuter
 ce qu'ils avaient dit-tout-haut
 au commencement,
 eux-mêmes conserver la royauté
 aux enfants d'Alexandre,
 et, cet unique défenseur
 ayant été enlevé (étant mort),
 ils découvrirent ce qu'ils pensaient.
 Les premiers coupables de ce crime
 furent Antigone,
 Ptolémée, Séleucus,
 Lysimaque, Cassandre.
 Cependant Antigone
 remit Eumène mort
 à ses proches
 devant être enseveli (pour l'ensevelir).
 Ceux-ci l'enterrèrent [ble)
 avec des funérailles militaires convena-
 toute l'armée faisant-cortège,
 et eurent-soin des os de lui

toto exercitu, humaverunt, ossaque ejus in Cappadociam ad matrem atque uxorem liberosque ejus deportanda curarunt.

PHOCION.

I. Phocion¹, Atheniensis. Etsi sæpe exercitibus præfuit, summosque magistratus cepit, tamen multo ejus notior integritas est vitæ quam rei militaris labor. Itaque hujus memoria est nulla, ilius autem magna fama : ex quo, cognomine *Bonus* est appellatus. Fuit enim perpetuo pauper, quum divitissimus esse posset, propter frequentes delatos honores potestatesque summas quæ ei a populo dabantur. Hic quum a rege Philippo munera magnæ pecuniæ repudiaret, legatique hortarentur accipere, simulque admonerent, si ipse his facile careret, liberis tamen suis prospiceret, quibus difficile esset in summa paupertate tantam paternam tueri gloriam,

transporter ses ossements en Cappadoce, auprès de sa mère, de sa femme et de ses enfants.

PHOCION.

I. Quoique l'Athénien Phocion ait souvent été à la tête des armées, et qu'il ait rempli les plus grandes magistratures, cependant l'intégrité de sa vie est beaucoup plus connue que ses travaux militaires. On ne fait donc aucune mention de ceux-ci, mais on célèbre beaucoup celle-là, pour laquelle il fut appelé l'homme de bien. Car il fut perpétuellement pauvre, tandis qu'il pouvait être très-riche, à cause des fréquents honneurs qui lui avaient été conférés et des charges considérables qui lui étaient données par le peuple. Comme il refusait de grands présents en argent de la part du roi Philippe, et que les envoyés de ce prince pour l'engager à les accepter, lui représentaient que, s'il s'en passait facilement lui-même, il devait cependant avoir égard à ses enfants, auxquels il serait difficile, dans une extrême pauvreté, de soutenir la gloire

deportanda
in Cappadociam
ad matrem atque uxorem
liberosque ejus.

devant être transportés
en Cappadoce
à la mère et à l'épouse
et aux enfants de lui.

PHOCION.

I. Phocion, Atheniensis.
Etsi sæpe
præfuit exercitibus,
cepitque
summos magistratus,
tamen integritas vitæ ejus
est multo notior
quam labor
rei militaris.
Itaque memoria hujus
est nulla,
fama autem illius
magna :
ex quo
appellatus est Bonus
cognomine.
Fuit enim
perpetuo pauper,
quum posset
esse divitissimus,
propter honores frequentes
delatos
protestatesque summas
quæ dabantur ei a populo.
Quum hic
repudiaret munera
magnæ pecuniæ
a rege Philippo,
legatique
hortarentur accipere,
simulque admonerent,
si ipse
careret facile his,
tamen prospiceret
suis liberis,
quibus esset difficile
in paupertate summa
tueri tantam gloriam
paternam,

PHOCION.

I. Phocion, Athénien.
Quoique souvent
il ait été-à-la-tête d'armées,
et ait reçu
les plus hautes magistratures,
cependant l'intégrité de la vie de lui
est beaucoup plus connue
que ses travaux
de (dans) l'art militaire.
Aussi le souvenir de ceux-ci
est nul,
mais la renommée de celle-là
est grande :
par-suite-de quoi
il fut appelé Bon
de surnom.
Il fut en effet
toujours pauvre,
tandis qu'il pouvait
être très riche,
à-cause des honneurs fréquents
décernés à lui
et des charges très-hautes
qui étaient données à lui par le peuple.
Comme celui-ci
refusait le présent
d'une grande somme-d'argent
offerte par le roi Philippe,
et que les envoyés
l'exhortaient à l'accepter,
et en-même-temps l'avertissaient,
si lui-même
se passait facilement de ces biens,
que cependant il eût-de-la-prévoyance
pour ses enfants,
auxquels il serait difficile
dans une pauvreté extrême
de soutenir la si-grande gloire
de-leur-père,

his ille : « Si mei similes erunt, idem hic, inquit, agellus illos alet qui me ad hanc dignitatem perduxit; sin dissimiles sunt futuri, nolo meis impensis illorum ali augerique luxuriam. »

II. Idem quum prope ad annum octogesimum prospera pervenisset fortuna, extremis temporibus magnum in odium pervenit suorum civium : primo quod cum Demade¹, de urbe tradenda Antipatro, consenserat; ejusque consilio Demosthenes, cum ceteris qui bene de republica mereri existimabantur, populiscito in exilium erant expulsi. Neque in eo solum offenderat quod patriæ male consuluerat, sed etiam quod amicitiae fidem non præstiterat : namque, auctus adjutusque a Demosthene, eum, quem tenebat, ascenderat gradum, quum adversus Charetem² eum subornaret; ab eodem in judiciis, quum capitis causam diceret, defensus aliquoties,

de leur père, Phocion leur dit : « S'ils sont semblables à moi, ce même petit champ, qui m'a conduit à cette considération, les nourrira; et s'ils ne me ressemblent pas, je ne veux point leur fournir de ressources pour alimenter et accroître leur dérèglement. »

II. La fortune lui ayant été prospère presque jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, il devint, dans les derniers temps de sa vie, très-odieux à ses concitoyens : premièrement, parce qu'il était convenu avec Démade de livrer la ville d'Athènes à Antipater; et, en second lieu, parce que, sur son conseil, Démosthène et tous les autres citoyens qu'on jugeait bien mériter de la république avaient été exilés par un décret du peuple. Et il n'avait pas seulement offensé les esprits en ce qu'il avait mal servi la patrie à cet égard, mais encore en ce qu'il n'avait pas été fidèle à l'amitié : car c'était par la protection et à l'aide de Démosthène, qui le soutenait sous main contre Charès, qu'il était monté au degré d'élévation qu'il occupait; défendu en divers temps par le même Démosthène, dans des affaires

ille inquit his :

« Si erunt similes mei,
hic idem agellus
alet illos,
qui perduxit me
ad hanc dignitatem,
sin futuri sunt
dissimiles,
nolo luxuriam illorum
ali augerique
meis impensis. »

II. Quum idem
pervenisset
prospera fortuna
prope
ad octogesimum annum,
extremis temporibus
pervenit in magnum odium
suorum civium :
primo quod consenserat
cum Demade
tradenda Antipatro ;
consilioque ejus
Demosthenes
cum ceteris
qui existimabantur
bene mereri de republica
expulsi erant in exsilium
populiscito.
Neque offenderat
in eo solum,
quod consuluerat male
patriæ,
sed etiam
quod non præstiterat fidem
amicitiæ :
namque, auctus
adjutusque a Demosthene,
ascenderat eum gradum
quem tenebat,
quum subornaret eum
adversus Charetem ;
defensus aliquoties
ab eodem
in judiciis,
quum diceret

celui-là dit à ceux-ci :

« S'ils sont semblables à moi,
ce même petit-champ
nourrira eux,
lequel a conduit moi
à cette élévation ;
mais s'ils doivent être
ne-me-ressemblant pas,
je ne-veux-pas le luxe d'eux
être entretenu et être augmenté
à mes frais. »

II Comme le même *Phocion*
était parvenu
avec une heureuse fortune
presque
à sa quatre-vingtième année,
dans les derniers temps
il arriva à (encourut) une grande haine
de ses concitoyens :
d'abord parce qu'il s'était entendu
avec Démade
au-sujet-de la ville
devant être livrée à Antipater ;
puis *parce que* par le conseil de lui
Démosthène
avec tous-les-autres
qui étaient jugés
bien mériter de la république
avaient été chassés en exil
par un décret du peuple.
Et il n'avait pas choqué *ses concitoyens*
en cela seulement,
qu'il avait veillé mal
à l'intérêt de la patrie ;
mais encore
parce qu'il n'avait pas montré (gardé) ^[foi] sa
à l'amitié :
en effet, grandi
et aidé par Démosthène,
il était monté à ce degré
qu'il occupait,
alors que *Démosthène* soutenait lui
contre Charès ;
défendu plusieurs-fois
par le même
dans des procès.
alors qu'il plaidait

liberatus discesserat. Hunc non solum in periculis non defendit, sed etiam prodidit. Concidit autem maxime uno crimine : quod, quum apud eum summum esset imperium populi, et Nicanorem, Cassandri præfectum, insidiari Piræo Atheniensium a Dercyllo moneretur, idemque postulare ut provideret ne com meatibus civitas privaretur; hic, audiente populo, Phocion negavit esse periculum, seque ejus rei obsidem fore pollicitus est. Neque ita multo post, Nicanor Piræo est potitus. Ad quem recuperandum, sine quo Athenæ omnino esse non possunt, quum populus armatus concurrisset, ille non modo neminem ad arma vocavit, sed ne armatis quidem præsse voluit.

III. Erant eo tempore Athenis duæ factiones : quarum una populi causam agebat, altera optimatum. In hac erat Phocion et Demetrius Phalereus⁴. Harum utraque Macedonum patro-

où il s'agissait de sa vie, il en était sorti acquitté. Phocion non-seulement ne le protégea point dans ses dangers, mais encore le livra. Une accusation lui fut surtout fatale : tandis qu'il gouvernait la république, Dercylle l'avertit que Nicanor, lieutenant de Cassandre, cherchait à surprendre le Pirée, sans lequel Athènes ne peut absolument pas exister; et le même Dercylle le requérait de pourvoir à ce que la ville ne fût pas privée de vivres : Phocion lui répondit qu'il n'existait point de danger, et qu'il était garant de tout. Cependant, peu de temps après, Nicanor se rendit maître du Pirée. Le peuple étant accouru armé pour reprendre le Pirée, non-seulement Phocion n'appela personne aux armes, mais il ne voulut pas même se mettre à la tête de ceux qui étaient armés.

III. Il y avait alors à Athènes deux factions, dont l'une soutenait la cause du peuple, l'autre celle des grands. Dans celle-ci étaient Phocion et Démétrius de Phalère : l'une et l'autre s'appuyait sur la

causam capitis,
 discesserat liberatus.
 Non solum
 non defendit hunc
 in periculis,
 sed etiam prodidit.
 Concidit autem
 maxime uno crimine :
 quod,
 quum summum imperium
 populi
 esset apud eum,
 et moneretur a Dercyllo
 Nicanorem,
 præfectum Cassandri,
 insidiari
 Piræo Atheniensium,
 idemque
 postularet ut provideret
 ne civitas
 privaretur commeatibus,
 hic, populo audiente,
 Phocion
 negavit esse periculum,
 pollicitusque est
 se fore obsidem
 ejus rei.
 Neque ita multo post,
 Nicanor potitus est Piræo.
 Ad quem recuperandum,
 sine quo Athenæ
 non possunt omnino esse,
 quum populus
 concurrisset armatus,
 ille non modo
 vocavit neminem ad arma,
 sed ne voluit quidem
 præesse armatis.

III. Eo tempore
 duæ factiones
 erant Athenis :
 quarum una
 agebat causam populi,
 altera optimatum.
 In hac erat Phocion
 et Demetrius Phalereus.
 Utraque harum

une cause où il y allait de sa tête,
 il s'était retiré absous.
 Non-seulement
 Phocion ne défendit pas celui-ci
 dans ses dangers,
 mais même il le trahit.
 Mais il tomba
 surtout sur un grief :
 parce que,
 lorsque le suprême commandement
 du peuple
 était auprès (entre les mains) de lui,
 et qu'il était averti par Dercylle
 Nicanor,
 lieutenant de Cassandre,
 tendre-des-embûches
 au Pirée des Athéniens,
 et que le même Dercylle
 réclamait qu'il pourvût
 à ce que la cité
 ne fût pas privée d'approvisionnements ;
 alors, le peuple l'entendant
 Phocion
 dit-ne-pas être de danger,
 et promit
 lui-même devoir être le garant
 de ce fait. [après,
 Et pas tellement beaucoup (peu de temps)
 Nicanor s'empara du Pirée.
 Pour recouvrer lequel,
 sans lequel Athènes
 ne peut pas du tout exister,
 comme le peuple
 s'était rassemblé en-armes,
 celui-là non-seulement
 n'appela personne aux armes,
 mais ne voulut même pas
 être-à-la-tête des citoyens armés.

III. Dans ce temps
 deux factions
 étaient à Athènes :
 desquelles l'une
 soutenait la cause du peuple,
 l'autre celle des grands.
 Dans celle-ci était Phocion
 et Démétrius de-Phalère.
 L'une-et-l'autre de ces factions

ciniis nitebatur : nam populares Polysperchonti¹ favebant, optimates cum Cassandro sentiebant. Interim a Polysperchonte Cassander Macedonia pulsus est. Quo facto populus superior factus, statim duces adversariæ factionis, capitis damnatos, patria pepulit, in hīs Phocionem et Demetrium Phalereum; deque ea re legatos ad Polysperchontem misit, qui ab eo peterent ut sua decreta confirmaret. Huc eodem profectus est Phocion. Quo ut venit, causam apud Philipppum regem² verbo, re ipsa quidem apud Polysperchontem, jussus est dicere : namque is tum regis rebus præerat. Hic ab Agnonide³ accusatus quod Piræum Nicanori prodidisset, ex consilii sententia in custodiam coniectus, Athenas deductus est, ut ibi de eo legibus fieret judicium.

IV. Huc ubi perventum est, quum propter ætatem pedibus jam non valeret, vehiculoque portaretur, magni concur-

protection des Macédoniens. Car le parti populaire favorisait Polysperchon; les grands étaient pour Cassandre. Cependant celui-ci fut chassé de la Macédoine par Polysperchon. Le peuple, devenu par là le plus fort, bannit aussitôt de leur patrie les chefs de la faction contraire, condamnés à perdre la tête, et parmi eux Phocion et Démétrius de Phalère; et il envoya à cette occasion des ambassadeurs à Polysperchon, pour le prier de confirmer ses décrets. Phocion partit pour le même endroit. Quand il y fut arrivé, il reçut ordre de plaider sa cause, en apparence auprès du roi Philippe, mais en effet auprès de Polysperchon; car ce dernier était alors à la tête des affaires du roi. Accusé par Agnonide d'avoir livré le Pirée à Nicanor, il fut jeté en prison par sentence du conseil, et traduit à Athènes, pour que son procès lui fût fait selon les lois.

IV. Dès qu'on fut arrivé, Phocion étant porté sur une voiture, parce qu'il ne pouvait déjà plus aller à pied à cause de son grand

nitebatur
patrociniis Macedonum :
nam populares
favebant Polysperchonti,
optimates
sentiebant cum Cassandro.
Interim Cassander
pulsus est Macedonia
a Polysperchonte.

Quo facto
populus factus superior
pepulit statim patria
duces factionis contrariæ,
damnatos capitis,
in his Phocionem
et Demetrium Phalereum ;
misitque
de ea re
ad Polysperchontem
legatos qui peterent ab eo
ut confirmaret sua decreta.

Phocion
profectus est huc eodem.
Quo ut venit,
jussus est dicere causam
verbo
apud regem Philippum,
re ipsa quidem
apud Polysperchontem :
namque is tum
præerat rebus regis.
Accusatus hic
ab Agnonide,
quod prodidisset Piræum
Nicanori ,
conjectus in custodiam
ex sententia consilii,
deductus est Athenas,
ut ibi
judicium fieret de eo
legibus.

IV. Ubi
perventum est huc,
quum propter ætatem
non valeret jam
pedibus,
portareturque vehiculo,

s'appuyait
sur la protection des Macédoniens :
car les partisans-du-peuple
favorisaient Polysperchon,
et les grands
étaient-de-sentiment (s'entendaient) avec
Cependant Cassandre
fut chassé de Macédoine
par Polysperchon.

Par ce fait
le peuple devenu le plus fort
chassa aussitôt de la patrie
les chefs de la faction contraire,
condamnés à la peine-capitale,
et parmi ceux-ci Phocion
et Démétrius de-Phalère ;
et il envoya
au-sujet-de ce fait
à Polysperchon
des députés qui devaient demander à lui
qu'il confirmât ses décrets.

Phocion
se rendit là au-même-endroit.
Dès qu'il y fut arrivé,
il reçut-ordre de plaider sa cause
par le terme (en apparence)
auprès du roi Philippe,
mais par le fait même certes (en réalité)
auprès de Polysperchon :
car celui-ci alors
était-à-la-tête des affaires du roi.
Accusé là
par Agnonide,
parce qu'il avait livré le Pirée
à Nicanor,
jeté en prison
d'après l'avis du conseil,
il fut conduit à Athènes,
afin que là
un jugement fût fait sur lui
selon les lois.

IV. Dès que
on fut arrivé là,
comme à-cause-de son âge
il n'avait-plus-de-force déjà
par les pieds,
et qu'il était porté sur une voiture,

sus sunt facti, quum alii, reminiscentes veteris famæ, ætatis misererentur; plurimi vero ira exacuerentur, propter proditi-
 tionis suspicionem Piræi, maximeque quod adversus populi
 commoda in senectute steterat. Qua de re ne perorandi qui-
 dem ei data est facultas et dicendi causam. Inde iudicio, le-
 gitimis quibusdam confectis, damnatus, traditus est unde-
 cimviris, quibus ad supplicium, more Atheniensium, publice
 damnati tradi solent. Hic quum ad mortem duceretur, obvius
 ei fuit Emphyletus¹, quo familiariter fuerat usus. Is quum
 lacrimans dixisset : « O quam indigna perpeteris, Phocion ! »
 huic ille : « At non inopinata, inquit : hunc enim exitum
 plerique clari viri habuerunt Athenienses. » In hoc tantum

âge, il se fit un grand concours de peuple. Les uns, se rappelant son
 ancienne réputation, avaient pitié de sa vieillesse; mais le plus
 grand nombre était enflammé de colère, parce qu'on le soupçonnait
 d'avoir livré le Pirée, et surtout parce que, dans sa vieillesse, il
 s'était déclaré contre les intérêts du peuple. C'est pourquoi on ne lui
 donna pas même la faculté de parler et de plaider sa cause. Ayant
 été ensuite condamné par les juges, après quelques formalités
 légales, il fut livré aux Onze, auxquels, selon l'usage des Athé-
 niens, ceux qui sont condamnés pour trahison ont coutume d'être
 remis. Pendant qu'il était conduit à la mort, Emphylète, avec qui
 il avait été lié d'amitié, se présenta devant lui. Ce citoyen lui ayant
 dit, les larmes aux yeux : « Ah! Phocion, quel indigne traite-
 ment! » il lui répondit : « Je n'en suis point surpris; car c'est la
 fin qu'ont eue la plupart des grands hommes d'Athènes. » La haine
 de la multitude contre lui fut si forte, qu'aucune personne libre

magni concursus facti sunt,
 quum alii, reminiscentes
 veteris famæ, misererentur ætatis;
 plurimi vero exacuerentur ira,
 propter suspicionem proditionis Piræi,
 maximeque quod in senectute
 steterat adversus commoda populi.
 De qua re ne facultas quidem
 perorandi et dicendi causam
 data est ei. Damnatu*s* inde iudicio,
 quibusdam legitimis confectis,
 traditus est undecimviris,
 quibus damnati publice
 solent tradi ad supplicium,
 more Atheniensium. Quum hic
 duceretur ad mortem, Emphyietus,
 quo usus fuerat familiariter,
 fuit obuius ei. Quum is
 dixisset lacrimans : « O quam indigna
 perpeteris, Phocion ! »
 Ille inquit haic : « At non inopinata :
 plerique enim viri clari Athenienses
 habuerunt hunc exitum. »
 Odium multitudinis in hoc
 fuit tantum,

une grande affluence se fit,
 alors que les uns, se souvenant
 de son ancienne renommée,
 avaient-pitié de son âge ;
 mais que la plupart étaient exaspérés par la colère,
 à-cause du soupçon de la trahison du Pirée,
 et surtout parce que dans sa vieillesse
 il s'était tenu (s'était rangé)
 contre les intérêts du peuple.
 Sur lequel fait pas même la faculté
 de parler et de plaider sa cause
 ne fut donnée à lui. Condamné ensuite par un jugement,
 certaines formalités légales
 ayant été accomplies, il fut livré aux onze-magistrats,
 auxquels les citoyens condamnés
 pour-crime-d'État ont-coutume d'être livrés
 pour le supplice. selon l'usage des Athéniens.
 Comme celui-ci était conduit à la mort,
 Emphylète, [relations]
 dont il avait usé (avec qui il avait eu des
 amicalement (amicales), se trouva sur-le-passage de lui.
 Comme celui-ci avait dit en pleurant :
 « Oh! combien (quels) indignes traitements
 tu souffres, Phocion ! »
 Celui-là (Phocion) dit à celui-ci :
 « Mais non des traitements inattendus :
 en effet la-plupart-des hommes illustres
 d'-Athènes ont eu cette fin. »
 La haine de la multitude
 envers celui-ci fut si-grande.

fuit odium multitudinis ut nemo ausus sit eum liber sepelire : itaque a servis sepultus est.

TIMOLEON.

I. Timoleon¹, Corinthius. Sine dubio magnus, omnium iudicio, hic vir exstitit : namque huic uni contigit quod nescio an ulli, ut patriam, in qua erat natus, oppressam a tyranno liberaret, et a Syracusis, quibus auxilio erat missus, inveteratam servitutum depelleret, totamque Siciliam, multos annos bello vexatam, a barbaris² oppressam, suo adventu in pristinum restitueret. Sed in his rebus non simplici fortuna conflictatus est, et, id quod difficilium putatur, multo sapientius tulit secundam quam adversam fortunam. Nam, quum frater ejus Timophanes, dux a Corinthiis delectus, tyrannidem per milites mercenarios occupasset, particepsque regni posset esse, tantum abfuit a societate sceleris ut antetulerit suorum civium libertatem fratris saluti, et

n'osa lui rendre les derniers devoirs. Il fut donc enseveli par des esclaves.

TIMOLÉON.

I. Timoléon de Corinthe fut sans doute un grand homme, au jugement de tout le monde : car il eut le bonheur, unique peut-être, de délivrer le pays où il était né, opprimé par un tyran ; de bannir de Syracuse, au secours de laquelle il avait été envoyé, une servitude invétérée, et de rétablir dans son ancien état, par son arrivée, toute la Sicile, désolée pendant un grand nombre d'années par la guerre, et opprimée par les barbares. Dans ces expéditions, il éprouva l'une et l'autre fortune ; et, ce qui est réputé bien difficile, il supporta beaucoup plus sagement le bonheur que l'adversité. Son frère Timophane, élu général par les Corinthiens, s'étant emparé de la tyrannie par le moyen des soldats mercenaires, et Timoléon pouvant participer à la royauté, il fut si loin de se rendre complice de ce crime, qu'il préféra la liberté de ses concitoyens au salut de son frère, et

ut nemo liber
 missus sit sepelire eum :
 inaque
 sepultus est a servis.

que nul-homme libre
 n'osa ensevelir lui :
 en-conséquence
 il fut enseveli par des esclaves.

TIMOLEON.

I. Timoleon, Corinthius.
 Hic vir exstitit magnus
 sine dubio,
 iudicio omnium :
 namque huic uni contigit
 quod nescio
 an ulli,
 ut liberaret
 patriam in qua natus erat,
 oppressam a tyranno,
 et depelleret a Syracusis
 quibus auxilio missus erat,
 servitatem inveteratam,
 suoque adventu
 restitueret in pristinum
 totam Siciliam,
 vexatam bello
 multos annos,
 oppressamque a barbaris.
 Sed in his rebus
 conflictatus est
 fortuna non simplici,
 et, id quod putatur
 difficilius,
 tulit fortunam secundam
 multo sapientius
 quam adversam.
 Nam, quum Timophanes,
 frater ejus,
 delectus dux
 a Corinthiis,
 occupasset tyrannidem
 per milites mercenarios,
 possetque
 esse particeps regni,
 absfuit tantum
 a societate sceleris,
 ut antetulerit
 libertatem suorum civium

TIMOLÉON.

I. Timoléon, de-Corinthe.
 Cet homme fut grand
 sans conteste,
 au jugement de tous :
 car à celui-ci seul échet
 un bonheur tel que je ne-sais
 s'il en échet un pareil à personne,
 qu'il délivrât
 la patrie dans laquelle il était né,
 opprimée par un tyran,
 et éloignât de Syracuse,
 à secours à (au secours de) laquelle il
 une servitude invétérée, [avait été envoyé,
 et par son arrivée
 rétablit dans son ancien état
 toute la Sicile,
 désolée par la guerre
 pendant de nombreuses années,
 et opprimée par les barbares.
 Mais dans ces entreprises
 il fut-aux-prises
 avec une fortune non d'une-seule-espèce,
 et, ce qui est réputé
 plus difficile,
 il supporta la fortune favorable
 beaucoup plus sagement
 que la fortune contraire.
 Car, comme Timophane,
 frère de lui,
 choisi pour général
 par les Corinthiens,
 s'était emparé de la tyrannie
 à-l'aide-de soldats mercenaires,
 et que Timoléon pouvait
 être ayant-part à la royauté,
 il fut-éloigné tellement
 de la complicité du crime,
 qu'il préféra
 la liberté de ses concitoyens

patriæ legibus obtemperare, quam imperare, satius duxerit. Hac mente, per aruspicem communemque affinem, cui soror, ex eisdem parentibus nata, nupta erat, fratrem tyrannum interficiendum curavit¹. Ipse non modo manus non attulit, sed ne adspicere quidem fraternum sanguinem voluit : nam, dum res conficeretur, procul in præsidio fuit, ne quis satellites posset succurrere. Hoc præclarissimum ejus facinus non pari modo probatum est ab omnibus : nonnulli enim læsam ab eo pietatem putabant, et invidia laudem virtutis obterebant. Mater vero, post id factum, neque domum ad se filium admisit, neque adspexit, quin eum fratricidam impiumque, detestans, compellaret. Quibus rebus adeo est commotus ut nonnunquam vitæ finem facere voluerit, atque ex ingratorum hominum conspectu morte decedere.

aima mieux obéir aux lois de sa patrie que de lui commander. Dans cette disposition, il s'entendit avec un aruspice et un homme, leur commun allié, qui avait épousé leur sœur : c'était par eux qu'il voulait faire périr le tyran. Pour lui, non-seulement il ne porta point les mains sur son frère, mais il ne voulut pas même voir son sang : car, pendant que le meurtre s'accomplissait, il se tint éloigné avec une troupe en armes, afin qu'aucun satellite du tyran ne pût courir à son secours. Cette belle action ne fut pas également approuvée de tout le monde. Quelques-uns pensaient qu'il avait attenté à la piété fraternelle, et par envie, ils dépréciaient la gloire de sa vertu. Quant à sa mère, après cette action, elle ne le reçut plus dans sa maison, et jamais elle ne le vit sans le maudire et sans l'appeler fraticide et impie. Il fut si fort touché de ces traitements, qu'il voulut quelquefois mettre fin à sa vie, et se dérober par la mort aux regards d'hommes ingrats.

saluti fratris,
 et duxerit satius
 obtemperare legibus patriæ
 quam imperare.
 Hac mente,
 per aruspicum
 affinemque communem,
 cui soror,
 nata ex eisdem parentibus,
 nupta erat,
 curavit fratrem tyrannum
 interficiendum.
 Ipse non modo
 non attulit manus,
 sed ne voluit quidem
 adspicere
 sanguinem fratrum :
 nam, dum res
 conficeretur,
 fuit in præsidio procul,
 ne quis satelles
 posset succurrere. [mum
 Hoc facinus præclarissi-
 ejus
 non probatum est
 ab omnibus
 modo pari :
 nonnulli enim
 putabant pietatem
 læsam ab eo,
 et invidia
 obterebant laudem virtutis.
 Mater vero,
 post id factum,
 neque admisit filium
 domum ad se,
 neque adspexit
 quin compellaret eum
 fratricidam impiumque,
 detestans.
 Quibus rebus
 commotus est adeo,
 ut nonnunquam voluerit
 facere finem vitæ
 atque decedere morte
 ex conspectu
 hominum ingratorum.

au salut de son frère,
 et jugea préférable
 d'obéir aux lois de sa patrie
plutôt que de commander.
 Dans ces sentiments,
 à-l'aide d'un aruspice
 et d'un parent commun à son frère et à lui,
 à qui sa sœur,
 née des mêmes père-et-mère,
 s'était mariée,
 il prit-soin de son frère le tyran
 devant être tué.
 Lui-même non-seulement
 ne porta pas les mains sur lui,
 mais ne voulut même pas
 voir
 le sang de-son-frère :
 car, tandis que l'entreprise
 s'achevait,
 il fut en garde (fit le guet) à distance,
 afin que quelque satellite
 ne pût pas venir-au-secours.
 Cet acte très-glorieux
 de lui
 ne fut pas goûté
 par tous
 d'une manière égale :
 quelques-uns en effet
 pensaient la piété *fraternelle*
avoir été offensée par lui,
 et par envie
 rabaissaient la gloire de sa vertu.
 Sa mère d'autre-part,
 après (depuis) cette action,
 et ne laissa-pas-entrer son fils
 dans sa maison auprès d'elle,
 et ne l'aperçut pas
 sans qu'elle appelât lui
 fraticide et impie,
 en le maudissant.
 Par lesquelles choses (ces reproches)
 il fut troublé tellement,
 que plusieurs-fois il voulut
 faire la fin de (mettre fin à) sa vie
 et se retirer par la mort
 hors de la vue
 d'hommes ingrats.

II. Interim, Dione Syracensis interfecto, Dionysius rursus Syracusarum potitus est. Cujus adversarii opem a Corinthiis petiverunt, ducemque, quo in bello uterentur, postularunt. Huc Timoleon missus, incredibili felicitate Dionysium tota Sicilia depulit. Quum interficere posset, noluit, tutoque ut Corinthum perveniret, effecit, quod utrorumque Dionysiorum opibus Corinthii sæpe adjuti fuerant : cujus benignitatis memoriam volebat exstare ; eamque præclaram victoriam ducebat in qua plus esset clementiæ quam crudelitatis ; postremo ut non solum auribus acciperetur, sed etiam oculis cerneretur, quem, et ex quanto regno, ad quam fortunam detrusisset. Post Dionysii decessum, cum Iceta¹ bellavit, qui adversatus fuerat Dionysio ; quem non odio tyrannidis dissensisse, sed cupiditate, indicio fuit, quod ipse, expulso Dionysio, imperium dimittere noluit. Hoc superato, Timoleon

II. Cependant, Dion ayant été tué à Syracuse, Denys le Jeune s'empara derechef de cette ville. Ses ennemis demandèrent du secours aux Corinthiens, et un général pour mettre à leur tête dans la guerre. Timoléon y fut envoyé, et chassa Denys de toute la Sicile avec un bonheur incroyable. Quoiqu'il pût lui ôter la vie, il ne le voulut pas, et il fit en sorte qu'il se rendit en sûreté à Corinthe, parce que les Corinthiens avaient été souvent aidés des forces de l'un et de l'autre Denys. Timoléon voulait consacrer le souvenir de ces bienfaits ; et il pensait que la victoire la plus illustre était celle où il se trouvait plus de clémence que de cruauté. Il désirait enfin que Corinthe n'entendit pas dire seulement, mais vit même de ses yeux quel homme il avait vaincu, et de quel puissant trône il l'avait fait tomber dans la misère. Après la retraite de Denys, il fit la guerre à Icétas, qui avait été contraire à ce prince. Ce qui montra qu'Icétas avait été en désunion avec Denys, non par haine de la tyrannie, mais par ambition, c'est que lui-même, après l'expulsion de Denys, ne voulut pas se démettre du commandement. Icétas dé-

II. Interim,
 Dione interfecto Syracusis,
 Dionysius rursus
 potitus est Syracusarum.
 Cujus adversarii
 petiverunt opem
 a Corinthiis,
 postularuntque ducem
 quo uterentur in bello
 Missus huc, Timoleon
 incredibili felicitate
 depulit Dionysium
 tota Sicilia.
 Quum posset interficere,
 noluit,
 effecitque
 ut perveniret Corinthum
 tuto,
 quod sæpe Corinthii
 adjuti fuerant opibus
 utrorumque Dionysiorum :
 cujus benignitatis
 volebat
 memoriam exstare ;
 ducebatque
 eam victoriam præclaram,
 in qua esset plus clementiæ
 quam crudelitatis ;
 postremo ut non solum
 acciperetur auribus,
 sed etiam
 cerneretur oculis,
 quem
 et ex quanto regro
 detrusisset
 ad quam fortunam.
 Post decessum Dionysii,
 bellavit cum Iceta,
 qui adversatus fuerat
 Dionysio ;
 quem fuit indicio
 dissensisse
 non odio tyrannidis,
 sed cupiditate,
 quod ipse,
 Dionysio expulso,
 noluit dimittere imperium.

II. Cependant,
 Dion ayant été tué à Syracuse,
 Denys de nouveau
 s'empara de Syracuse.
 Duquel (Denys) les ennemis
 demandèrent du secours
 aux Corinthiens,
 et sollicitèrent un général
 dont ils pussent se servir dans la guerre.
 Envoyé là, Timoléon
 avec un incroyable bonheur
 chassa Denys
 de toute la Sicile.
 Alors qu'il pouvait le faire-périr,
 il ne-voulut-pas,
 et fit *en sorte*
 qu'il arrivât à Corinthe
 en-sûreté,
 parce que souvent les Corinthiens
 avaient été aidés par les secours
 des deux Denys :
 de laquelle bienveillance
 il voulait
 le souvenir subsister ;
 et il estimait
 cette (une) victoire *être* très-glorieuse,
 dans laquelle il y avait plus de clémence
 que de cruauté ;
 enfin *il voulait* que non-seulement [dire],
 il fût reçu par les oreilles (on entendit
 mais encore
 il fût vu par les yeux (on vit),
 quel *homme*
 et de quel-grand empire *renversé*
 il avait précipité
 dans quelle *humble* fortune.
 Après la mort de Denys,
 il fit-la-guerre avec (à) Icétas,
 qui s'était opposé
 à Denys ;
 lequel (Icétas) *ceci* fut à preuve (prouva)
 avoir été-en-opposition *avec Denys*
 non par haine de la tyrannie,
 mais par ambition,
 que lui-même,
 Denys ayant été chassé,
 ne-voulut-pas quitter l'autorité.

maximas copias Carthaginensium apud Crimessum flumen¹ fugavit, ac satis habere coegit si liceret Africam obtinere, qui jam complures annos possessionem Siciliae tenebant. Cepit etiam Mamercum², Italicum ducem, hominem bellicosum et potentem, qui tyrannos adjutum in Siciliam venerat.

III. Quibus rebus confectis, quum, propter diuturnitatem belli, non solum regiones sed etiam urbes desertas videret, conquisivit, quos potuit, primum Siculos; deinde Corintho arcessivit colonos, quod ab his initio Syracusae erant conditae³. Civibus veteribus sua restituit, novis bello vacuefactas possessiones divisit; urbium mœnia disjecta, fanaque destructa refecit; civitatibus leges libertatemque reddidit; ex maximo bello tantum otium toti insulae conciliavit ut hic conditor urbium earum, non illi qui initio deduxerant, vi-

fait, Timoléon mit en fuite, près du fleuve Crimesse, une très-grande armée de Carthaginois, et les réduisit à se contenter de pouvoir conserver l'Afrique, eux qui déjà depuis un grand nombre d'années étaient en possession de la Sicile. Il fit aussi prisonnier Mamercus, général italien, homme belliqueux et puissant, qui était venu en Sicile aider les tyrans.

III. Après avoir terminé ces entreprises, Timoléon, voyant que non-seulement les campagnes, mais encore les villes de Sicile avaient été désertées à cause de la longueur de la guerre, rechercha et réunit d'abord tous les Siciliens qu'il put trouver; ensuite il fit venir des colons de Corinthe, parce que Syracuse avait d'abord été fondée par les habitants de cette ville. Il restitua aux anciens citoyens les biens qui leur appartenaient. Il partagea aux nouveaux les possessions que la guerre avait rendues vacantes. Il releva les murs renversés et les temples détruits, et rendit aux villes leurs lois et leur liberté. Après une très-grande guerre, il procura un si grand repos à toute l'île, qu'il semblait le fondateur de ces villes.

Hoc superato,
 Timoleon fugavit
 maximas copias
 Carthaginiensium
 apud flumen Crimessum,
 ac coegit
 habere satis
 si liceret
 obtinere Africam,
 qui jam
 complures annos
 tenebant
 possessionem Siciliae.
 Cepit etiam Mamercum,
 ducem Italicum,
 hominem bellicosum
 et potentem,
 qui venerat in Siciliam
 adjutum tyrannos.

III. Quibus rebus
 confectis, [tem
 quum, propter diuturnita-
 belli, belligerum,
 videret
 non solum regiones
 sed etiam urbes desertas,
 conquistavit quos potuit,
 primum Siculos;
 deinde accessit colonos
 a Corintho,
 quod initio Syracusæ
 conditæ erant ab his.
 Restituit sua
 veteribus civibus,
 divisit novis
 possessiones
 vacuefactas bello;
 refecit
 mœnia disjecta urbium
 fanaque destructa;
 reddidit civitatibus
 leges libertatemque;
 ex maximo bello
 conciliavit toti insulæ
 tantum otium,
 ut hic videretur
 conditor earum urbium,

Celui-ci ayant été vaincu,
 Timoléon mit-en-fuite
 de très-grandes forces
 des Carthaginois
 auprès du fleuve du Crimesse,
 et les força
 d'avoir assez (de s'estimer heureux)
 s'il leur était-permis
 de conserver l'Afrique,
 eux qui déjà
 depuis de très-nombreuses années
 gardaient
 la possession de la Sicile.
 Il prit aussi Mamercus,
 général italien,
 homme belliqueux
 et puissant,
 qui était venu en Sicile
 aider les tyrans.

III. Ces choses
 ayant été achevées,
 comme, à-cause-de la longueur
 de la guerre,
 il voyait
 non seulement les campagnes
 mais même les villes désertes,
 il chercha-à-réunir tous ceux qu'il put,
 d'abord des Siciliens;
 puis il fit-venir des colons
 de Corinthe,
 parce que dans l'origine Syracuse
 avait été fondée par ceux-ci (les Corin-
 thiens).
 Il rendit leurs biens
 aux anciens citoyens,
 distribua aux nouveaux
 les propriétés
 rendues-vacantes par la guerre;
 il rebâtit
 les murailles démolies des villes
 et les temples détruits;
 il rendit aux cités
 leurs lois et leurs libertés;
 au-sortir d'une très-grande guerre
 il procura à toute l'île
 une si-grande sécurité,
 que celui-ci paraissait
 le fondateur de ces villes,

deretur. Arcem Syracusis, quam munierat Dionysius ad urbem obsidendam, a fundamentis disjecit; cetera tyrannidis propugnacula demolitus est, deditque operam ut quam minime multa vestigia servitutis manerent. Quum tantis esset opibus ut etiam invitis imperare posset, tantum autem haberet amorem omnium Siculorum ut nullo recusante regnum obtineret, maluit se diligi quam metui. Itaque, quum primum potuit, imperium deposuit, et privatus Syracusis, quod reliquum vitæ fuit, vixit. Neque vero id imperite fecit: nam, quod ceteri reges imperio vix potuerunt, hic benevolentia tenuit. Nullus honos huic defuit, neque postea res ulla Syracusis gesta est publice de qua prius sit decretum quam Timoleontis sententia cognita; nullius unquam consilium non

plutôt que ceux qui les premiers y avaient conduit des colonies. Il rasa la citadelle de Syracuse, que Denys avait élevée pour tenir la ville en état de siège. Il démolit tous les autres remparts de la tyrannie, et fit en sorte qu'il ne restât que le moins possible de tant de vestiges de la servitude. Assez puissant pour imposer son autorité, assez aimé pour obtenir la royauté sans que personne s'y opposât, Timoléon aima mieux inspirer l'amour que la crainte. Sitôt qu'il le put, il déposa le commandement, et vécut en simple particulier à Syracuse le reste de sa vie. Et en agissant ainsi il fit preuve de sagesse: car, ce que les rois peuvent à peine obtenir de l'autorité, il l'obtint de la bienveillance. Aucun honneur ne lui manqua; et, dans la suite, on ne prit aucune décision publique à Syracuse avant d'avoir connu son sentiment. Jamais on ne préféra,

non illi qui initio
 deduxerant.
 Syracusis
 disjcem a fundamentis
 arcem
 quam Dionysius munierat
 ad obsidendam urbem ;
 demolitus est
 cetera propugnacula
 tyrannidis,
 deditque operam
 ut vestigia servitutis
 manerent
 quam minime multa.
 Quum esset tantis opibus
 ut posset imperare
 etiam invitis,
 haberet autem
 tantum amorem
 omnium Siculorum
 ut obtineret regnum
 nullo recusante,
 maluit se diligere
 quam metui.
 Itaque,
 quum primum potuit,
 deposuit imperium,
 et vixit
 quod fuit reliquum vitæ
 privatus Syracusis.
 Neque vero fecit id
 imperite :
 nam hic tenuit
 benevolentia
 quod ceteri reges
 potuerunt vix
 imperio.
 Nullus honos defuit huic,
 neque ulla res postea
 gesta est Syracusis
 publice
 de qua decretum sit
 prius quam sententia
 Timoleontis
 cognita ;
 consilium nullius unquam
 non modo antelatum est,

et non pas ceux qui dans l'origine
 avaient amené des habitants.
 A Syracuse
 il démolit depuis les fondations
 la citadelle
 que Denys avait bâtie
 pour tenir-en-échee la ville ;
 il détruisit
 tous-les-autres remparts
 de la tyrannie,
 et donna son soin
 à ce que les traces de la servitude
 subsistassent
 le moins nombreuses possible. [forces
 Alors qu'il était maître de si-grandes
 qu'il pouvait commander
 même à ceux ne-voulant-pas,
 mais possédait
 une si-grande affection
 de tous les Siciliens
 qu'il tenait-en-main l'autorité-royale
 personne ne refusant,
 il aimait-mieux lui-même être chéri
 qu'être craint.
 En-conséquence,
 lorsque d'abord (dès que) il le put,
 il déposa le pouvoir,
 et vécut
 le temps qui lui fut de-reste de vie
 simple-particulier à Syracuse.
 Et en vérité il ne fit pas cela
 d'une-manière-peu-judicieuse :
 car celui-ci garda [peuple
 par les dispositions-bienveillantes du
 ce que les autres rois
 purent à peine garder
 par l'autorité.
 Aucun honneur ne manqua à celui-ci,
 et aucune affaire dans-la-suite
 ne fut faite à Syracuse
 au-nom-de-l'Etat
 sur laquelle on ait statué
 avant que l'avis
 de Timoléon
 étant (fût) connu ;
 le conseil d'aucun autre jamais
 non-seulement ne fut préféré,

modo antelatum, sed ne comparatum quidem est : neque id magis benevolentia factum est quam prudentia.

IV. Hic quum ætate jam provectus esset, sine ullo morbo lumina oculorum amisit. Quam calamitatem ita moderate tulit ut neque eum querentem quisquam audierit, neque eo minus privatis publicisque rebus interfuerit. Veniebat autem in theatrum, quum ibi concilium populi haberetur, propter valetudinem vectus jumentis junctis, atque ita de vehiculo, quæ videbantur, dicebat. Neque hoc illi quisquam tribuebat superbix : nihil enim unquam neque insolens neque gloriosum ex ore ejus exiit. Qui quidem, quum suas laudes audiret prædicari, nunquam aliud dixit quam, « Se in ea re maximas Diis gratias agere atque habere, quod, quum Siciliam recreare constituissent, tum se potissimum ducem esse voluissent. » Nihil enim rerum humanarum sine Deorum numine geri pu-

jamais même on ne compara l'avis de personne au sien ; et ce n'était pas plus l'effet de l'affection que de la prudence.

IV. Étant déjà fort âgé, Timoléon perdit la vue, sans avoir essuyé aucune maladie. Il supporta ce malheur avec tant de résignation, que personne ne l'entendit jamais se plaindre, et qu'il n'assista pas moins aux affaires particulières et publiques. Il venait au théâtre, quand le conseil du peuple s'y tenait, porté, à cause de son infirmité, dans un char attelé de deux chevaux ; et de ce char, il disait ce qu'il pensait sur l'objet en délibération. Personne n'attribuait cette manière d'agir à l'orgueil ; car il ne sortit jamais de sa bouche rien d'arrogant ni de vain. Lorsqu'il entendait publier ses louanges, il ne disait jamais autre chose, sinon « qu'il rendait de très-grandes actions de grâces aux dieux, et qu'il leur était très-obligé de ce qu'ayant résolu de régénérer la Sicile, ils avaient voulu qu'il fût de préférence le chef de cette entreprise. » Car il pensait qu'aucune des choses humaines ne se fait sans la puissance et la volonté des

sed ne comparatum qui-
neque id factum est [dem :
magis benevolentia
quam prudentia.

IV. Quum hic
esset jam proventus ætate,
sine ullo morbo
amisit lumina oculorum.

Quam calamitatem
tulit ita moderate,
ut neque quisquam
audierit eum querentem,
neque interfuerit minus eo
rebus privatis
publicisque.

Veniebat autem
in theatrum,
quum concilium populi
haberetur ibi,
vectus propter valetudinem
jumentis junctis,
atque dicebat ita
de vehiculo

quæ videbantur.
Neque quisquam
tribuebat hoc illi
superbiæ :
nihil enim unquam
neque insolens
neque gloriosum
exiit ex ore ejus.

Qui quidem,
quum audiret
suas laudes prædicari,
nunquam dixit aliud
quam « Se
agere atque habere
maximas gratias

Diis
in ea re, quod,
quum constituissent
recreare Siciliam,
voluissent
æ potissimum esse ducem. »
Putabat enim
nihil rerum humanarum
guri

mais ne fut même mis-en-balance :
et cela ne fut pas fait
plus par affection
que par sagesse.

IV. Comme celui-ci
était déjà avancé en âge,
sans aucune maladie
il perdit la lumière des yeux.
Lequel malheur
il supporta tellement avec-modération,
que et personne
n'entendit lui se plaignant,
et il ne prit-pas-part moins pour cela
aux affaires particulières
et publiques.

Mais il venait
au théâtre,
lorsque l'assemblée du peuple
se tenait là,
traîné à cause-de son infirmité
par des chevaux attelés,
et disait ainsi
du-haut-de sa voiture
les choses qui lui semblaient utiles.

Et personne
n'attribuait cela à lui
à orgueil :
en effet rien jamais
ni d'arrogant
ni de vaniteux
ne sortit de la bouche de lui.

Lui qui certes,
lorsqu'il entendait
ses titres-de-gloire être vantés,
jamais ne dit autre chose
que « Lui-même
rendre et avoir
de très-grandes actions-de-grâces
aux dieux,
pour ce fait, que,
alors qu'ils avaient résolu
de régénérer la Sicile,
ils avaient voulu
lui-même de-préférence être chef. »
En effet il pensait
rien (aucune) des choses humaines
ne se faire

tabat : itaque suæ domi sacellum ἀτοματίας¹ constituerat, idque sanctissime colebat.

V. Ad hanc hominis excellentem bonitatem mirabiles accesserunt casus. Nam prælia maxima natali die suo fecit omnia : quo factum est ut ejusdem natalem festum haberet universa Sicilia. Huic quidam Lamestius, homo petulans et ingratus, vadimonium quum vellet imponere, quod cum illo se lege agere diceret, et complures concurrissent qui procacitatem hominis manibus coercere conarentur, Timoleon oravit omnes ne id facerent ; « namque, id ut Lamestio ceterisque liceret, se maximos labores summaque adisse pericula ; hanc enim speciem libertatis esse, si omnibus, quod quisque vellet, legibus experiri liceret. » Idem, quum quidam, Lamestii similis, nomine Demænetus, in concione populi de rebus gestis

dieux. Aussi avait-il bâti dans sa maison une chapelle à la Toute-Puissance et l'honorait-il très-religieusement.

V. Aux excellentes qualités de Timoléon se joignirent des circonstances merveilleuses ; car il donna ses plus grandes batailles le jour de sa naissance, d'où il arriva que toute la Sicile fit de ce jour un jour de fête. Comme un certain Lamestius, homme insolent et ingrat, voulait le contraindre à comparaître en justice, disant qu'il était en procès avec lui, et que plusieurs citoyens étaient accourus pour réprimer par la force l'impudence de cet homme, Timoléon les pria tous de ne pas le faire ; disant « qu'il avait accepté les plus grands travaux et les plus grands périls, pour que cette conduite fût permise à Lamestius et à tous les autres citoyens ; qu'en effet, le signe visible de la liberté consiste en ce que chacun ait le pouvoir de faire valoir ses prétentions selon les lois. » Un autre citoyen, nommé Déménète, homme pareil à Lamestius, s'étant mis à rabaisser les

sine numine Deorum :
itaque constituerat
suae domi
sacellum ἀπολαύσεως,
colebatque id sanctissime.

V. Casus mirabiles
accesserunt
ad hanc bonitatem
excellentem
hominis.
Nam fecit
omnia proelia maxima
die natali :
quo factum est
ut Sicilia universa
haberet festum
natalem ejusdem.
Quum quidam Lamestius ,
homo petulans
et ingratus,
vellet imponere huic
vadimonium,
quod diceret
se agere lege
cum illo,
et complures concurrissent,
qui conarentur
coercere manibus
procacitatem hominis ,
Timoleon oravit omnes
ne facerent id :
namque se adiiisse
maximos labores
summaque pericula,
ut id liceret
Lamestio ceterisque ;
hanc enim esse
speciem libertatis
si liceret omnibus
experiri legibus
quod quisque vellet.
Idem ,
quum quidam,
similis Lamestii ,
nomine Demænetus,
cœpisset
in concione populi

sans la volonté des dieux :
en-conséquence il avait établi
dans sa maison
une chapelle de la toute-puissance,
et honorait elle très-religieusement.

V. Des circonstances merveilleuses
s'ajoutèrent
à cette bonté
supérieure
de *cet* homme.
En effet il fit (livra)
toutes *ses* batailles les plus grandes
le jour de-sa-naissance ;
par quoi il fut fait (d'où il résulta)
que la Sicile tout-entière
tenait *pour un jour* de-fête
le *jour* natal du même *Timoléon*.
Comme un certain Lamestius,
homme insolent
et ingrat ,
voulait imposer à celui-ci
une caution-à-comparatre,
parce qu'il disait
lui-même en-user selon la loi
avec celui-là (*Timoléon*),
et que plusieurs *citoyens* étaient accourus,
qui entreprenaient
de réprimer par les mains (voies de fait)
l'insolence de *cet* homme,
Timoléon les pria tous
qu'ils ne fissent pas cela :
en effet lui-même avoir abordé
les plus grands travaux
et les plus grands dangers,
afin que cela fût-permis
à Lamestius et aux autres ;
celle-ci en effet être
une marque de liberté,
s'il était-permis à tous
de tenter selon *les* lois
ce que chacun voulait.
Le même *Timoléon*,
comme un certain *homme*,
semblable à Lamestius,
de nom (appelé) Déménète,
avait commencé
dans l'assemblée du peuple

ejus detrahère cœpisset, ac nonnulla inveheretur in Timoleonta, dixit, « Nunc demum se voti esse damnatum : namque hoc a Diis immortalibus semper præcatum, ut talem libertatem restitueret Syracusanis, in qua cuivis liceret, de quo vellet, impune dicere. » Illic quem diem supremum obiisset, publice a Syracusanis in gymnasio, quod *Timoleonteum* appellatur, tota celebrante Sicilia, sepultus est.

DE REGIBUS.

I. Hi fere fuerunt Græciæ gentis duces qui memoria digni videbantur, præter reges : namque eos attingere noluimus, quod omnium res gestæ separatim sunt relatæ ; neque tamen hi admodum sunt multi. Lacedæmonius autem Agesilaus nomine, non potestate¹, fuit rex, sicut ceteri Spartani. Ex his vero, qui dominatum imperio tenuerunt, excel-

exploits de Timoléon et à préférer quelques invectives contre lui, Timoléon dit « qu'en ce moment enfin ses vœux étaient exaucés ; qu'effectivement il avait toujours demandé aux dieux de rendre aux Syracusains une liberté telle, qu'il fût licite à chacun de parler impunément de qui il voudrait. » Après sa mort, il fut enseveli par les Syracusains aux frais du trésor public, et avec le concours de toute la Sicile, dans le gymnase qui porte son nom.

DES ROIS.

I. Ce sont à peu près là les capitaines grecs qui nous ont paru dignes de mémoire, à l'exception des rois : car nous n'avons pas voulu toucher à leur histoire, parce qu'il n'en est point dont la vie n'ait été racontée séparément. Ils ne sont cependant pas fort nombreux. Le Lacedémonien Agésilas fut roi de nom et n'eut pas le pouvoir, ainsi que tous les autres rois spartiates. De ceux qui

de trahere
 de rebis gestis ejus,
 ne inveheretur nonnulla
 in Timoleonta,
 dixit « Se nunc demum
 esse damnatum voti :
 namque semper
 precatum hoc
 a Diis immortalibus,
 ut restitueret Syracusanis
 libertatem talem,
 in qua
 liceret cuivis
 dicere impune
 de quo vellet. »
 Quum hic
 obiisset diem supremum,
 sepultus est a Syracusanis
 publice
 in gymnasio
 quod appellatur
 Timoleonteum,
 tota Sicilia celebrante.

à retrancher *une part de gloire*
 des actions accomplies de (par) lui
 et disait-injurieusement plusieurs choses
 contre Timoléon,
 dit « Lui-même maintenant enfin. [vœu :
 être condamné à l'*accomplissement de son*
 car toujours
 avoir demandé ceci
 aux dieux immortels,
 qu'il rendît aux Syracusains
 une liberté telle,
 dans laquelle
 il serait permis à tout *citoyen*
 de parler impunément
 sur qui il voudrait. »
 Lorsque celui-ci
 eut subi le jour suprême,
 il fut enseveli par les Syracusains
 aux-frais-de-l'État
 dans le gymnase
 qui est appelé
 de-Timoléon,
 toute la Sicile assistant *aux funérailles*.

DE REGIBUS.

I. Hi fere
 fuerunt duces
 gentis Græciæ
 qui videbantur
 digni memoria,
 præter reges :
 namque nolimus
 attingere eos,
 quod res gestæ omnium
 relatæ sunt separatim ;
 neque tamen hi
 sunt admodum multi.
 Agesilaus autem
 Lacedæmonius
 fuit rex nomine,
 non potestate.
 sicut ceteri Spartani.
 Ex his vero
 qui tenuerunt dominatum
 imperio,

DES ROIS.

I. Ceux-ci (tels) à-peu-pres
 furent les généraux
 de la nation grecque
 qui paraissaient
 dignes de mémoire,
 en-exceptant les rois :
 car nous n'avons-pas-voulu
 toucher à eux,
 parce que les actions accomplies d'eux
 ont été rapportées à-part ;
 et d'ailleurs ceux-ci
 ne sont pas fort nombreux.
 D'autre-part Agesilas
 de-Lacédémone
 fut roi de nom,
 non de pouvoir,
 comme tous-les-autres Spartiates.
 Mais de ceux
 qui ont occupé la souveraineté
 par l'autorité,

lentissimi fuerunt, ut nos judicamus, Persarum Cyrus¹, et Darius Hystaspis filius; quorum uterque, privatus, virtute regnum est adeptus. Prior horum apud Massagetas in prælio cecidit; Darius senectute diem obiit supremum. Tres sunt præterea ejusdem generis, Xerxes, et duo Artaxerxes, Macrochir et Mnemon. Xerxi maxime est illustre, quod maximis post hominum memoriam exercitibus terra marique bellum intulit Græciæ. At Macrochir præcipuam habet laudem amplissimæ pulcherrimæque corporis formæ, quam incredibili ornavit virtute belli. namque illo Perses nemo fuit manu fortior. Mnemon autem justitiæ fama floruit: nam, quum matris suæ scelere amisisset uxorem, tantum indulisit dolori ut eum pietas vinceret². Ex his duo, eodem nomine³, morbo

régnerent par l'autorité, les plus distingués furent, à notre avis, chez les Perses, Cyrus et Darius fils d'Hystaspe. L'un et l'autre, d'abord simples particuliers, acquirent la royauté par leur mérite. Le premier fut tué dans une bataille chez les Massagètes: Darius mourut de vieillesse. Il y a eu encore trois autres célèbres rois de la même nation: Xerxès et les deux Artaxerxès, Longue-Main et Mnémon. L'action la plus illustre de Xerxès, c'est d'avoir porté la guerre dans la Grèce, par terre et par mer, avec les armées les plus nombreuses qu'on eût vues de mémoire d'homme. La principale gloire de Longue-Main fut sa majestueuse et belle prestance, qu'il releva par une valeur guerrière incroyable: car aucun Persan ne fut plus brave que lui. Il brilla aussi par sa réputation de justice. Ayant, en effet, perdu son épouse par le crime de sa mère, il se livra bien à sa douleur, mais de manière qu'il la fit céder à la piété filiale. De ces rois, les deux du même nom payèrent le tribut à la nature,

excellentissimi fuerunt,
 ut nos iudicamus,
 Cyrus Persarum,
 et Darius
 filius Hystaspis;
 quorum uterque,
 privatus,
 adeptus est regnum virtute.
 Prior horum
 cecidit in proelio
 apud Massagetis;
 Darius
 obiit diem supremum
 senectute.
 Tres sunt præterea
 ejusdem generis,
 Xerxes,
 et duo Artaxerxes,
 Macrochir et Mnemon.
 Est maxime illustre
 Xerxi,
 quod intulit bellum
 Græciæ
 terra marique
 exercitibus maximis
 post memoriam hominum.
 At Macrochir
 habet laudem præcipuam
 formæ corporis
 amplissimæ
 pulcherrimæque,
 quam ornavit
 virtute belli
 incredibili:
 namque nemo Perses
 fuit fortior illo
 manu.
 Mnemon autem
 floruit justitia:
 nam,
 quum amisisset uxorem
 scelere suæ matris,
 indulsit dolori
 tantum
 ut pietas vinceret eum.
 Duo ex his,
 eodem nomine,

les plus remarquables furent,
 selon que nous jugeons,
 Cyrus roi des Perses,
 et Darius
 fils d'Hystaspe;
 desquels l'un-et-l'autre,
 simple-particulier,
 acquit la royauté par son mérite.
 Le premier de ces deux-ci
 tomba (périt) dans un combat
 chez les Massagètes;
 Darius
 arriva au jour suprême
 par vieillesse
 Trois sont en outre
 de la même race,
 Xerxès,
 et les deux Artaxerxès,
 Longue-Main et Mnémon.
 Ce fait est le plus éclatant
 pour Xerxès,
 qu'il apporta la guerre
 à la Grèce
 sur terre et sur mer
 avec les armées les plus grandes
 depuis la mémoire des hommes.
 Mais Longue-Main
 a la gloire principale
 d'un extérieur de corps
 très-développé
 et très-beau,
 qu'il releva
 d'une valeur de guerre (guerrière)
 incroyable:
 car aucun Perse
 ne fut plus vaillant que celui là
 par le bras.
 Mnémon d'autre-part
 fut-florissant par la justice:
 en effet,
 bien qu'il eût perdu son épouse
 par le crime de sa mère,
 il se-laissa-aller à son ressentiment
 jusqu'à-ce-point seulement
 que la piété filiale vainquit lui.
 Deux de ces rois,
 ceux qui sont du même nom,

naturæ debitum reddiderunt; tertius¹ ab Artabano præfecto ferro interemptus est.

II. Ex Macedonum autem genere duo multo ceteros antecesserunt rerum gestarum gloria : Philippus, Amyntæ filius, et Alexander Magnus. Horum alter Babylone morbo consumptus; Philippus Ægis² a Pausania, quum spectatum ludos iret, juxta theatrum occisus est. Unus Epirotes, Pyrrhus³, qui cum populo Romano bellavit. Is quum Argos oppidum oppugnaret in Peloponneso, lapide ictus interiit. Unus item Siculus, Dionysius prior : nam et manu fortis et belli peritus fuit, et (id quod in tyranno non facile reperitur) minime libidinosus, non luxuriosus, non avarus, nullius rei denique cupidus nisi singularis perpetuæque imperii, ob eamque rem, crudelis : nam dum id studuit munire, nullius pepercit vitæ quem ejus insi-

en mourant de maladie; le troisième fut égorgé par Artaban, son lieutenant.

II. De la nation des Macédoniens, deux rois ont précédé de beaucoup tous les autres par la gloire de leurs exploits : Philippe, fils d'Amyntas, et Alexandre le Grand. L'un d'eux mourut de maladie à Babylone; Philippe fut tué à Égée par Pausanias, comme il allait assister aux jeux. Le seul roi célèbre d'Épire fut Pyrrhus, qui fit la guerre avec les Romains. Pendant qu'il assiégeait la ville d'Argos, dans le Péloponnèse, il périt, frappé d'un coup de pierre. Il y en eut de même un seul de Sicile, le premier Denys. Il fut, en effet, brave, savant dans la guerre; et, ce qui ne se trouve pas facilement dans un tyran, point débauché, point présomptueux, point avare. Enfin il ne connut point de passion, hors celle de gouverner seul et toujours; et, pour cette raison, il fut cruel. Car, en s'appliquant à affermir sa domination, il n'épargna la vie d'aucun de ceux qu'il soupçonnait de lui tendre des embûches. Ce prince, après s'être

reddiderunt debitum
 naturæ
 morbo ;
 tertius
 interemptus est ferro
 ab Artabano præfecto
 II. Ex genere autem
 Macedonum
 duo antecesserunt multo
 ceteros
 gloria rerum gestarum :
 Philippus, filius Amyntæ,
 et Alexander Magnus.
 Alter horum
 consumptus morbo
 Babylone ;
 Philippus occisus est Ægis
 juxta theatrum
 a Pausania,
 quum iret spectatum ludos.
 Unus Epirotes,
 Pyrrhus,
 qui bellavit
 cum populo Romano.
 Is, quum oppugnaret
 oppidum Argos
 in Peloponneso,
 interiit ictus lapide.
 Item unus Siculus,
 Dionysius prior :
 nam fuit et fortis manu
 et peritus belli,
 et (quod in tyranno
 non reperitur facile)
 minime libidinosus,
 non luxuriosus,
 non avarus,
 denique cupidus
 nullius rei
 nisi imperii singularis
 perpetuæ,
 ob eamque rem crudelis :
 nam, dum studuit
 munire id,
 pepercit vitæ nullius
 quem putaret
 insidiatorem ejus.

payèrent leur dette
 à la nature
 par maladie ;
 le troisième
 fut tué avec le fer
 par Artaban son lieutenant.
 II. Mais de la race
 des Macédoniens
 deux rois surpassèrent de beaucoup
 tous-les-autres
 par la gloire des actions accomplies :
 Philippe, fils d'Amyntas,
 et Alexandre le Grand.
 L'un de ceux-ci
 fut enlevé par une maladie
 à Babylone ;
 Philippe fut tué à Égée
 auprès du théâtre
 par Pausanias,
 comme il allait voir les jeux.
 Un-seul roi d'Épire se distingua,
 Pyrrhus,
 qui fit-la-guerre
 avec le peuple romain.
 Celui-ci, comme il assiégeait
 la ville d'Argos
 dans le Peloponèse,
 périt frappé d'une pierre.
 De même un-seul roi de-Sicile,
 Denys l'ancien :
 car il fut et brave par le bras
 et expérimenté dans la guerre,
 et (ce qui dans un tyran
 ne se trouve pas facilement)
 point dissolu,
 pas ami-du-luxe,
 pas avare,
 enfin n'étant ambitieux
 d'aucune chose
 sinon d'une autorité unique (absolue)
 et perpétuelle,
 et pour ce fait cruel :
 car, tant qu'il s'appliqua
 à fortifier (affermir) cette autorité,
 il n'épargna la vie d'aucun homme
 qu'il pouvait croire
 tendant-des-embûches à cette autorité.

diatorem putaret. Hic quum virtute tyrannidem sibi peperisset, magna retinuit felicitate; majorque annos sexaginta natus, decessit florente regno. Neque, in tam multis annis, cujusquam ex sua stirpe funus vidit, quum ex tribus uxoribus liberos procreasset, multique ei nati essent nepotes.

III. Fuerunt præterea magni reges ex amicis Alexandri Magni, qui post obitum ejus imperia ceperunt. In his Antigonus, et hujus filius Demetrius¹; Lysimachus, Seleucus, Ptolemæus. Ex his Antigonus, quum adversus Seleucum Lysimachumque dimicaret, in prælio occisus est. Pari leto affectus est Lysimachus a Seleuco: nam, societate dissoluta, bellum inter se gesserunt. At Demetrius, quum filiam suam Seleuco, in matrimonium dedisset, neque eo magis fida inter eos amicitia manere potuisset, captus bello, in custodia socer generi

acquis la tyrannie par son courage, la retint avec un grand bonheur, et mourut âgé de plus de soixante ans, au sein d'un royaume florissant. Dans un espace de tant d'années, il ne vit la mort d'aucune personne de sa race, quoiqu'il eût eu des enfants de trois femmes, et qu'il lui fût né beaucoup de petits-fils.

III. Il y eut aussi de grands rois parmi les amis d'Alexandre, qui, après sa mort, s'emparèrent de ses États. Du nombre furent Antigone et son fils Démétrius, Lysimaque, Séleucus et Ptolémée. Antigone, combattant contre Séleucus et Lysimaque, fut tué dans la bataille. Lysimaque reçut de Séleucus le même genre de mort; car, leur alliance dissoute, ils se firent la guerre entre eux. Démétrius avait donné sa fille en mariage à Séleucus; leur amitié n'en fut pas pour cela plus durable, et le beau-père, pris dans un combat, mourut de maladie dans la prison du gendre. Peu de temps après, Séleucus fut

Quum hic
peperisset sibi tyrannidem
virtute,
retinuit
magna felicitate;
natusque major
sexaginta annos,
decessit
regno florente.
Neque, in annis
tam multis,
vidit funus
cujusquam ex sua stirpe,
quum procreasset liberos
ex tribus uxoribus.
multique nepotes
nati essent ei.

III. Fuerunt præterea
magni reges
ex amicis
Alexandri Magni,
qui post obitum ejus
ceperunt imperia.
In his Antigonus,
et filius hujus, Demetrius;
Lysimachus,
Seleucus, Ptolemæus.
Ex his Antigonus
occisus est in prælio,
quum dimicaret
adversus Seleucum
Lysimachumque.
Lysimachus
affectus est leto pari
a Seleuco.
nam, societate dissoluta,
gesserunt bellum inter se.
At Demetrius,
quum dedisset suam filiam
in matrimonium Seleuco,
neque amicitia fida
potuisset magis eo
manere inter eos,
captus bello,
socer periit morbo
in custodia generi

Après que celui-ci
se fut acquis la tyrannie
par son mérite,
il la conserva
avec un grand bonheur;
et devenu plus âgé
que soixante ans,
il mourut
son royaume étant-florissant.
Et, dans des années
si nombreuses,
il ne vit pas les funérailles
de qui-que-ce-fût de sa race,
bien qu'il eût engendré des enfants
de trois épouses,
et que de nombreux petits-fils
fussent nés à lui.

III. Il y eut en outre
de grands rois
d'entre les amis
d'Alexandre le Grand,
qui après la mort de lui
prirent des empires.
Parmi ceux-ci Antigone,
et le fils de celui-ci, Démétrius;
Lysimaque,
Séleucus, Ptolémée.
De ceux-ci Antigone
fut tué dans une bataille,
alors qu'il luttait
contre Séleucus
et Lysimaque.
Lysimaque
fut frappé d'une mort semblable
par Séleucus :
car, leur alliance étant rompue,
ils firent la guerre entre eux.
Mais Démétrius,
après qu'il avait donné sa fille
en mariage à Séleucus,
et qu'une amitié fidèle
n'avait pas pu davantage pour cela
subsister entre eux,
pris à la guerre,
beau-père périt de maladie [gendre.
sous la garde de (en prison chez) son

periit morbo¹. Neque ita multo post, Seleucus a Ptolernæo Ceraune² dolo interfectus est : quem ille a patre expulsum Alexandria, alienarum opum indigentem, receperat; ipse autem Ptolemæus, quum vivus filio regnum tradidisset, ab illo eodem vita privatus dicitur. De quibus quoniam satis dictum putamus, non incommodum videtur non præterire Amilcarem et Annibalem, quos et animi magnitudine et calliditate omnes in Africa natos præstitisse constat.

AMILCAR.

I. Almicar, Annibalis filius; cognomine Barcas, Carthaginiensis. Primo Punico bello, sed temporibus extremis, admodum adolescentulus, in Sicilia præesse cœpit exercitui. Quum ante ejus adventum et mari et terra male res gererentur Carthaginiensium, ipse, ubi affuit, nunquam hosti cessit, neque

tué en trahison par Ptolémée Céraune, qu'il avait recueilli lorsqu'il eut été chassé d'Alexandrie par son père et qu'il eut besoin des secours d'autrui. Pour Ptolémée lui-même, après avoir remis de son vivant le royaume à son fils, il fut, dit-on, privé de la vie par ce même fils. Comme nous pensons en avoir assez dit sur ces rois, on nous saura gré peut-être de ne point passer sous silence Amilcar et Annibal, qui ont assurément éclipsé en grandeur d'âme et en habileté tous les capitaines nés en Afrique.

AMILCAR.

I. Amilcar, fils d'Annibal, surnommé Barcas, était Carthaginois. Il commença fort jeune à commander l'armée en Sicile, vers les derniers temps de la première guerre punique. Tandis que, avant son arrivée dans cette île, les affaires des Carthaginois y allaient mal et sur mer et sur terre, aussitôt qu'il y fut présent, il ne céda jamais à l'ennemi, ni ne lui donna lieu de lui nuire; souvent, au cou-

Neque ita multo post
 Seleucus
 interfectus est dolo
 a Ptolemæo Cerauno :
 quem ille
 receperat,
 expulsam Alexandria
 a patre,
 indigentem
 opum alienarum ;
 Ptolemæus autem ipse,
 quam vivus
 tradidisset regnum filio,
 dicitur privatus vita
 ab illo eodem.
 De quibus
 quoniam putamus
 dictum satis,
 videtur non incommodum
 non præterire
 Amilcarem et Annibalem,
 quos constat
 præstitisse
 omnes natos in Africa
 et magnitudine animi
 et calliditate

Et pas tellement beaucoup (peu de temps)
 Séleucus [après,
 fut tué en trahison
 par Ptolémée Céraune :
 Ptolémée que celui-là (Séleucus)
 avait reçu,
 chassé d'Alexandrie
 par son père,
 et ayant besoin
 de secours étrangers ;
 mais Ptolémée lui-même,
 après que de son vivant
 il avait remis son royaume à son fils,
 est dit avoir été privé de la vie
 par ce même fils.
 Au sujet desquels rois
 parce que nous pensons
 qu'il en a été dit assez,
 il nous paraît ne pas être désagréable
 de ne pas omettre
 Amilcar et Annibal,
 lesquels il est établi
 avoir surpassé
 tous ceux nés en Afrique
 et par la grandeur d'âme
 et par l'habileté.

AMILCAR

I. Amilcar,
 filius Annibalis,
 Barcas cognomine,
 Carthaginensis.
 Primo bello Punico,
 sed extremis temporibus,
 admodum adolescentulus,
 cepit præesse exercitui
 in Sicilia.
 Quam ante adventum ejus
 res Carthaginensium
 gererentur male
 et mari et terra,
 ipse, ubi affuit,
 nunquam cessit hosti,
 neque dedit
 locum nocendi,

AMILCAR

I. Amilcar,
 fils d'Annibal,
 Barcas de surnom,
 Carthaginois.
 Dans la première guerre punique,
 mais dans les derniers temps,
 tout-à-fait jeune-homme,
 il commença à commander une armée
 en Sicile.
 Tandis qu'avant l'arrivée de lui
 les affaires des Carthaginois
 étaient conduites malheureusement
 et sur mer et sur terre,
 lui-même, dès qu'il fut-présent,
 jamais ne recula devant l'ennemi,
 et ne lui donna pas
 l'occasion de nuire,

locum nocendi dedit. sæpeque e contrario, occasione data, lacescivit, semperque superior discessit. Quo facto, quum pæne omnia in Sicilia Pœni amisissent. ille Erycem sic defendit ut bellum eo loco gestum non videretur. Interim Carthaginienes, classe apud insulas Ægates¹ a C. Lutatio, consule Romanorum, superati, statuerunt belli finem facere, eamque rem arbitrio permiserunt Amilcaris. Ille, etsi flagrabat bellandi cupiditate, tamen paci serviendum putavit; quod patriam, exhaustam sumptibus, diutius calamitatem belli ferre non posse intelligebat; sed ita ut statim mente agitaret, si paulum modo res essent relectæ, bellum renovare, Romanosque armis persequi, donecum aut certe vicissent, aut victi manus dedissent². Hoc consilio pacem conciliavit: in qua tanta fuit ferocia ut, quum Catulus negaret se bellum compositurum,

traire, il le provoqua, lorsqu'il en eut l'occasion, et sortit toujours vainqueur du combat. Aussi, quand les Carthaginois avaient presque tout perdu en Sicile, il défendit Éryx de manière qu'il ne semblait point que la guerre eût été faite près de là. Cependant les Carthaginois ayant été vaincus dans un combat naval, aux îles Égates, par Caius Lutatius, consul romain, ils résolurent de mettre fin à la guerre, et laissèrent Amilcar maître des négociations. Quoique celui-ci brûlât du désir de combattre, il crut cependant qu'il fallait s'attacher à la paix, parce qu'il sentait que sa patrie, épuisée de dépenses, ne pouvait pas supporter plus longtemps la calamité de la guerre; mais au même moment il méditait si les affaires se rétablissaient tant soit peu, de renouveler la guerre, et de poursuivre les Romains par les armes jusqu'à ce qu'ils eussent triomphé à force de valeur, ou que, vaincus, ils eussent demandé quartier. Ce fut dans cette disposition qu'il négocia la paix. Il en traita avec tant de fermeté que, Catulus lui déclarant « qu'il ne terminerait point

sæpeque e contrario,
occasione data,
laccessivit,
semperque
discessit superior.
Quo facto,
quum Pœni
amisissent pæne omnia
in Sicilia,
ille defendit Erycem
sic ut bellum
non videretur gestum
eo loco.
Interim Carthaginienses,
superati classe
apud insulas Ægates
a C. Lutatio,
consule Romanorum,
statuerunt
facere finem belli,
permiseruntque eam rem
arbitrio Amilcaris.
Ille, etsi flagrabat
cupiditate bellandi,
tamen putavit
serviendum paci,
quod intelligebat patriam,
exhaustam sumptibus,
non posse ferre diutius
calamitatem belli;
sed ita
ut statim agitarete mente
renovare bellum,
si res
refectæ essent
modo paulum,
persequire Romanos
armis,
donicum aut vicissent
certe,
aut victi
dedissent manus.
Hoc consilio
conciliavit pacem :
in qua
fuit tanta ferocia, ut,
quum Catulus negaret

et souvent au contraire,
l'occasion ayant été donnée à *lui-même*,
le provoqua,
et toujours
se retira vainqueur. [de cela],
Laquelle chose ayant été faite (par suite
alors que les Carthaginois
avaient perdu presque tout
en Sicile,
celui-là défendit Éryx
de-telle-sorte que la guerre
ne parût pas avoir été faite
en cet endroit.
Sur-ces-entrefaites les Carthaginois
vaincus par une flotte
auprès des îles Égates
par C. Lutatius,
consul des Romains,
résolurent
de faire la fin de (mettre fin à) la guerre,
et remirent cette affaire
à la décision d'Amilcar.
Celui-là, quoiqu'il brûlât
du désir de faire-la-guerre,
cependant pensa
qu'il fallait travailler à la paix,
parce qu'il comprenait sa patrie
épuisée par les dépenses,
ne pouvoir pas supporter plus longtemps
le fléau de la guerre;
mais *il s'y résigna* de-telle-sorte
que dès lors il méditait en *son* esprit
de renouveler la guerre,
si (quand) les affaires
avaient été (seraient) rétablies
seulement un peu,
et de poursuivre les Romains
par les armes,
jusqu'à ce que ou ils auraient vaincu
décidément,
ou vaincus
ils auraient tendu les mains.
Dans cette intention
il conclut la paix :
dans *la conclusion* de laquelle
il fut d'une si-grande fierté, que,
alors que Catulus niait

nisi ille cum suis, qui Erycem tenuerant, armis relictis Sicilia decederent, succumbente patria, ipse periturum se potius dixerit quam cum tanto flagitio domum rediret : non enim suæ esse virtutis arma, a patria accepta adversus hostes, adversariis tradere. Hujus pertinaciæ cessit Catulus.

II. At ille, ut Carthaginem venit, multo aliter ac sperabat rempublicam se habentem cognovit : namque, diuturnitate externi mali, tantum exarsit intestinum bellum ut nunquam pari periculo fuerit Carthago, nisi quum deleta est. Primo mercenarii milites¹, qui adversus Romanos fuerant, desciverunt ; quorum numerus erat viginti millium. Hi totam abalienarunt Africam, ipsam Carthaginem oppugnarunt. Quibus malis adeo sunt Pœni perterriti ut etiam auxilia a Romanis petiverint, eaque impetrarint. Sed extremo, quum prope jam

la guerre, à moins que lui, Amilcar, et ceux des siens qui avaient occupé Éryx, ne sortissent de la Sicile en mettant bas les armes ; » il répondit, « que, bien qu'il vit sa patrie succomber, il périrait plutôt que de retourner chez lui avec une si grande infamie ; qu'en effet, il n'était pas digne de son courage de livrer aux ennemis de sa patrie les armes qu'il en avait reçues contre eux. » Catulus dut céder à son obstination.

II. Sitôt qu'il fut arrivé à Carthage, il trouva la république dans un état bien différent de ce qu'il attendait : car, à cause de la longue durée de la lutte extérieure, il s'y alluma une guerre intestine si forte, que Carthage ne fut jamais dans un pareil danger, si ce n'est quand elle fut détruite. D'abord les soldats soudoyés, qui avaient servi contre les Romains, se révoltèrent ; et leur nombre était de vingt mille. Ils soulevèrent toute l'Afrique et assiégèrent Carthage même. Les Carthaginois furent tellement épouvantés de ces désastres, qu'ils demandèrent des secours aux Romains ; et ils les obtinrent. Mais à

se compositurum bellum,
nisi ille
cum suis,
qui tenerant Erycem,
decederent Sicilia
armis relictis,
ipse dixerit,
patria succumbente,
se periturum
potius quam rediret
domum
cum tanto flagitio :
non enim esse
suae virtutis
tradere adversarii
arma accepta a patria
adversus hostes.
Catulus cessit
pertinaciæ hujus.

II. At ille,
ut venit Carthaginem,
cognovit rempublicam
se habentem multo aliter
ac sperabat :
namque, diuturnitate
mali externi,
tantum bellum intestinum
exarserat,
ut nunquam Carthago
fuerit pari periculo,
nisi quum deleta est.
Primo milites mercenarii,
qui fuerant
adversus Romanos,
desciverunt ;
quorum numerus
erat viginti millium.
Hi abalienarunt
Africam totam,
oppugnarunt
Carthaginem ipsam.
Quibus malis
Pœni perterriti sunt adeo
ut etiam petiverint auxilia
a Romanis,
impetrarintque ea.
Sed extremo,

lui-même devoir terminer la guerre,
à moins que celui-là (Amilcar)
avec et) ses soldats,
qui avaient occupé Eryx,
ne se retirassent de la Sicile
leurs armes ayant été quittées (mises bas),
lui-même dit,
sa patrie succombant,
lui-même devoir périr [per]
plutôt qu'il ne retourât (que de retour-
dans sa demeure
avec une si-grande honte :
en effet ne pas être (ajoutant qu'il ne
de à) sa valeur [convenait pas]
de remettre aux ennemis
les armes reçues de sa patrie
pour lutter contre les ennemis.
Catulus ceda
à l'ob-tination de celui-ci.

II. Cependant celui-là,
des qu'il arriva à Carthage,
reconnut l'État
se portant bien autrement
qu'il ne l'espérait :
car, par le fait de la longue-durée
du fléau du-dehors,
une si-grande guerre intestine
s'était allumée,
que jamais Carthage
ne fut dans un pareil danger,
si-ce-n'est quand elle fut détruite.
D'abord les soldats mercenaires,
qui avaient été (avaient servi)
contre les Romains,
firent-défection ;
desquels le nombre
était de vingt mille.
Ceux-ci détachèrent de Carthage
l'Afrique tout-entière,
et assiégèrent
Carthage même.
Par lesouels maux [point
les Carthaginois furent épouvantés à-tel-
que même ils demandèrent des secours
aux Romains,
et obtinrent ces secours.
Mais à la fin,

ad desperationem pervenissent, Amilcarem imperatorem fecerunt. Is non solum hostes a muris Carthaginis removit, quum amplius centum millia facta essent armatorum, sed etiam eo compulit ut, locorum angustiis clausi, plures fame quam ferro interirent. Omnia oppida abalienata, in his Uticam atque Hipponem, valentissima totius Africæ, restituit patriæ. Neque eo fuit contentus, sed etiam fines imperii propagavit; tota Africa tantum otium reddidit ut nullum in ea bellum videretur multis annis fuisse.

III. Rebus his ex sententia peractis, fidenti animo atque infesto Romanis, quo facilius causam bellandi reperiret, effecit ut imperator cum exercitu in Hispaniam mitteretur, eo-que secum duxit filium Annibalem, annorum novem. Erat præterea cum eo adolescens illustris, formosus, Asdrubal,

la fin, étant presque réduits au désespoir, ils firent Amilcar général. Non-seulement celui-ci repoussa les ennemis des murs de Carthage, tandis qu'ils étaient montés au nombre de plus de cent mille hommes armés, mais encore il les réduisit, au point qu'enfermés dans des défilés, il en périt plus par la faim que par le fer. Il rendit à sa patrie toutes les villes révoltées, entre autres Utique et Hipponne, les plus puissantes de l'Afrique. Non content de cela, il étendit même les bornes de l'empire, et rétablit dans toute l'Afrique un si grand calme, qu'il semblait qu'il n'y avait eu aucune guerre depuis bien des années.

III. Ces expéditions terminées à souhait, plein de confiance en lui-même et toujours acharné contre les Romains, pour qu'il trouvât plus facilement une cause de guerre, il fit en sorte d'être envoyé comme général, avec une armée en Espagne; et il y mena son fils Annibal, âgé de neuf ans. Il avait, en outre, avec lui, un jeune homme

quum pervenissent jam
 prope ad desperationem,
 fecerunt Amilcarem
 imperatorem
 Is non solum
 removit hostes
 a muris Carthaginis,
 quum
 amplius centum millia
 armatorum
 facta essent,
 sed etiam compulit eo,
 ut clausi
 angustiis locorum,
 interirent fame
 plures quam ferro.
 Restituit patriæ
 omnia oppida
 abalienata,
 in his Uticam
 atque Hipponem,
 valentissima totius Africæ.
 Neque fuit contentus eo,
 sed etiam propagavit
 fines imperii;
 reddidit otium tantum
 tota Africa,
 ut nullum bellum
 videretur fuisse in ea
 multis annis.

III. His rebus
 peractis ex sententia,
 animo fidenti
 atque infesto Romanis,
 quo reperiret facilius
 causam bellandi,
 effecit
 ut mitteretur in Hispaniam
 imperator
 cum exercitu,
 duxitque eo secum
 filium Annibalem,
 novem annorum.
 Erat præterea cum eo
 adolescens illustris,
 formosus,
 Asdrubal,

lorsqu'ils *en* étaient venus déjà
 presque au désespoir
 ils firent Amilcar
 général.
 Celui-ci non-seulement
 écarta les ennemis
 des murs de Carthage,
 bien que
 plus de cent milliers
 d'*hommes* armés
 eussent été faits (réunis par eux),
 mais encore *les* réduisit là,
 que renfermés [filés),
 dans un espace-resserré de lieux (des dé-
 ils périrent par la faim
 en-plus-grand-nombre que par le fer.
 Il rendit à *sa* patrie
 toutes les places
 détachées d'*elle*,
 parmi celles-ci Utique
 et Hippone,
 les plus fortes de toute l'Afrique.
 Et il ne fut pas content de cela,
 mais encore il recula
 les frontières de l'empire;
 il rétablit une tranquillité si-grande
 dans toute l'Afrique,
 qu'aucune guerre
 ne paraissait avoir été dans elle
 depuis de nombreuses années.

III. Ces choses
 ayant été terminées à *son* gré,
 d'une âme pleine-d'assurance
 et acharnée contre les Romains,
 afin qu'il trouvât plus facilement
 un motif de faire-la-guerre,
 il fit *en sorte*
 qu'il fût envoyé en Espagne
 comme général
 avec une armée,
 et conduisit là avec lui-même
son fils Annibal,
 âgé de neuf ans.
 Il y avait en outre avec lui
 un jeune homme illustre *de naissance*,
 et beau,
 Asdrubal,

cui filiam suam in matrimonium dedit. De hoc ideo mentionem fecimus, quod, Amilcare occiso, ille exercitui præfuit, resque magnas gessit, et princeps largitione vetustos pervertit mores Carthaginensium; ejusdemque post mortem Annibal ab exercitu accepit imperium.

IV. At Amilcar, posteaquam mare transiit in Hispaniamque venit, magnas res secunda gessit fortuna; maximas bellicosissimasque gentes subegit; equis, armis, viris, pecunia, totam locupletavit Africam. Hic quum in Italiam bellum inferre meditaretur, nono anno postquam in Hispaniam venerat, in prælio pugnans adversus Vettones¹, occisus est. Hujus perpetuum odium erga Romanos maxime concitasse videtur secundum bellum Punicum: namque Annibal, filius ejus, assiduis patris obstationibus eo est perductus ut interire, quam Romanos non experiri, mallet.

illustre et d'une grande beauté, nommé Asdrubal. Amilcar lui donna sa fille en mariage. Nous avons mentionné cet Asdrubal, parce qu'après qu'Amilcar eut été tué, il commanda l'armée et fit de grandes choses; ce fut lui aussi qui pervertit le premier par des largesses les mœurs anciennes des Carthaginois; après sa mort Annibal reçut de l'armée le commandement.

IV. Après qu'Amilcar eut passé la mer, et qu'il fut arrivé en Espagne, il y fit de grands exploits, avec l'aide de la fortune: il soumit des nations très-puissantes et très-belligueuses; il enrichit toute l'Afrique de chevaux, d'armes et d'argent. Comme il méditait de porter la guerre en Italie, la neuvième année après qu'il était venu en Espagne, il fut tué en se battant contre les Vettons. Sa haine perpétuelle contre les Romains paraît avoir principalement suscité la seconde guerre punique; car Annibal, son fils, grâce aux instances continuelles de son père, en vint à mieux aimer périr que de ne pas se mesurer avec les Romains.

cui dedit suam filiam
in matrimonium.
Fecimus mentionem de hoc
ideo quod,
Amilcare occiso,
ille præfuit exercitui,
gessitque magnas res,
et princeps
pervertit largitione
vetustos mores
Carthaginensium;
postque mortem ejusdem
Annibal accepit imperium
ab exercitu.

IV. At Amilcar,
posteaquam transiit mare
venitque in Hispaniam,
gessit magnas res
fortuna secunda;
subegit
gentes maximas
bellicosissimasque;
locupletavit Africam totam
equis, armis,
viris, pecunia.
Quam hic meditaretur
inferre bellum in Italiam,
nono anno
postquam venerat
in Hispaniam,
occisus est in prælio,
pugnans
adversus Vettones.
Odium perpetuum hujus
erga Romanos
videtur maxime concitasse
secundum bellum Puni-
namque Annibal, [cum :
filius ejus,
perductus est
obtestationibus assiduis
patris
eo ut mallet interire
quam non experiri
Romanos.

à qui il donna sa fille
en mariage.
Nous avons fait mention de celui-ci
parce que,
Amilcar ayant été tué,
ce fut lui qui commanda l'armée,
et fit de grandes choses,
et le premier
corrompit par ses largesses
les vieilles mœurs
des Carthaginois;
et après la mort du même *Asdrubal*
Annibal reçut le commandement
désigné par l'armée.

IV. Cependant Amilcar,
après qu'il eut passé la mer
et fut arrivé en Espagne,
fit de grandes choses
avec une fortune favorable;
il soumit
les nations les plus grandes
et les plus belliqueuses;
il enrichit l'Afrique tout-entière
de chevaux, d'armes,
d'hommes, d'argent.
Comme celui-ci méditait
de porter la guerre en Italie,
la neuvième année
après qu'il était venu
en Espagne,
il fut tué dans une bataille,
en combattant
contre les Vettons.
La haine persévérante de celui-ci
envers les Romains
paraît surtout avoir soulevé
la seconde guerre punique :
car Annibal,
fils de lui,
fut amené
par les instances continuelles
de son père
à ce point qu'il aimât-mieux périr
que de ne point mettre-à-l'épreuve
les Romains.

ANNIBAL.

I. Annibal, Amilcaris filius, Carthaginiensis. Si verum est, quod nemo dubitat, ut populus Romanus omnes gentes virtute superarit, non est infitiandum Annibalem tanto præstitisse ceteros imperatores prudentia quanto populus Romanus antecedit fortitudine cunctas nationes : nam, quotiescumque cum eo congressus est in Italia, semper discessit superior. Quod nisi domi¹ civium suorum invidia debilitatus esset, Romanos videretur superare potuisse : sed multorum obtrectatio devicit unius virtutem. Hic autem, velut hereditate relictum, odium paternum erga Romanos sic conservavit ut prius animam quam id deposuerit : qui quidem quum patria pulsus esset et alienarum opum indigeret, nunquam destiterit animo bellare cum Romanis.

II. Nam, ut omittam Philippum², quem absens hostem reddidit Romanis, omnium his temporibus potentissimus rex

ANNIBAL.

I Annibal, fils d'Amilcar, était Carthaginois. S'il est vrai, ce dont personne ne doute, que le peuple romain ait surpassé tous les peuples en valeur, on ne doit point nier qu'Annibal n'ait autant excellé en prudence et en habileté par-dessus tous les autres capitaines, que le peuple romain devançait en courage toutes les nations. Car, toutes les fois qu'Annibal en est venu aux mains avec lui, il est toujours sorti vainqueur du combat. Que s'il n'avait pas été affaibli chez lui par l'envie de ses concitoyens, il semble qu'il aurait pu vaincre les Romains. Mais la jalousie d'un grand nombre triompha du mérite d'un seul. Héritier de la haine de son père pour Rome, il y resta si fidèle qu'il mourut avant d'y renoncer ; au point qu'ayant été chassé de sa patrie, et ayant besoin de secours étrangers, il n'eût jamais de nourrir des projets de guerre contre les Romains.

II. En effet, sans parler de Philippe, qu'il rendit de loin l'ennemi de Rome, le roi Antiochus fut le plus puissant de tous ceux de

ANNIBAL.

I. Annibal,
 filius Amilcaris,
 Carthaginiensis.
 Si est verum,
 quod nemo dubitat,
 ut populus Romanus
 superarit virtute
 omnes gentes,
 non infortandum est
 Annibalem
 præstitisse tanto prudentia
 ceteros imperatores
 quanto populus Romanus
 antecedit fortitudine
 cunctas nationes :
 nam, quotiescumque
 congressus est cum eo
 in Italia,
 semper discessit superior.
 Quod nisi debilitatus esset
 domi
 invidia suorum civium,
 videretur potuisse
 superare Romanos :
 sed obtrectatio multorum
 devicit virtutem unius.
 Hic autem conservavit sic
 odium patrum
 erga Romanos,
 velut relictum hereditate,
 ut deposuerit animam
 priusquam id :
 qui quidem,
 quum pulsus esset patria
 et indigeret
 opum alienarum,
 nunquam destiterit
 bellare animo
 cum Romanis.

II. Nam,
 ut omittam Philippum,
 quem absens
 reddidit hostem Romanis,
 Antiochus
 fuit his temporibus

ANNIBAL.

I. Annibal,
 fils d'Amilcar,
 Carthaginois.
 S'il est vrai,
 ce dont personne ne doute,
 que le peuple romain
 ait surpassé en valeur
 toutes les nations,
 il ne faut pas nier
 Annibal
 l'avoir emporté autant en habileté
 sur tous-les-autres généraux
 que le peuple romain
 est-supérieur en bravoure
 à tous les peuples :
 car, toutes-les-fois-que
 il (Annibal) en-vint-aux-mains avec lui
 en Italie,
 toujours il se retira vainqueur.
 Que s'il n'avait été affaibli
 à l'intérieur
 par l'envie de ses concitoyens,
 il paraîtrait avoir pu
 vaincre les Romains :
 mais le dénigrement d'un grand-nombre
 vainquit le mérite d'un-seul.
 Or celui-ci garda à-tel-point
 la haine de son-père
 envers les Romains,
 comme laissée en héritage,
 qu'il quitta la vie
 avant que de quitter cette haine :
 lui qui à la vérité,
 lorsqu'il avait été chassé de sa patrie
 et avait-besoin
 des secours d'-autrui,
 jamais ne cessa
 de faire-la-guerre en pensée
 avec les Romains.

II. En effet,
 pour que je laisse-de-côté Philippe
 lequel bien qu'absent (de loin)
 il rendit ennemi des Romains,
 Antiochus
 fut dans ces temps-là

Antiochus¹ fuit. Hunc tanta cupiditate incendit bellandi, ut usque a Rubro mari arma conatus sit inferre Italiae. Ad quem quum legati venissent Romani qui de ejus voluntate explorarent, darentque operam consiliis clandestinis ut Annibalem in suspicionem regi adducerent, tanquam ab ipsis corruptum, alia atque antea sentire, neque id frustra fecissent; idque Annibal comperisset, seque ab interioribus consiliis segregari vidisset : tempore dato adiit ad regem, eique quum multa de fide sua et odio in Romanos commemorasset, hoc adjunxit : « Pater, inquit, meus, Amilcar, puerulo me, utpote non amplius novem annos nato, in Hispaniam imperator proficiscens Carthagine, Jovi Optimo Maximo hostias immolavit. Quæ divina res dum conficiebatur, quæsivit a me vellemne secum in

ce temps-là. Annibal enflamma ce prince d'un si grand désir de faire la guerre, qu'il entreprit de porter ses armes en Italie, depuis les bords de la mer Rouge. Des ambassadeurs romains étant venus vers lui pour observer ses dispositions et travaillant par des menées clandestines à lui faire soupçonner qu'Annibal, corrompu par eux-mêmes, avait des sentiments différents de ceux qu'il avait eus auparavant, et ne l'ayant pas fait en vain ; Annibal l'apprit, et s'étant vu écarter des conseils secrets, il aborda le roi dans un moment favorable ; et, après lui avoir longuement parlé de sa bonne foi et de sa haine pour les Romains, il ajouta ces mots : « Mon père Amilcar, quand j'étais petit enfant, puisque je n'avais pas plus de neuf ans, partant de Carthage pour l'Espagne en qualité de général, immola des victimes au grand Jupiter. Pendant que le sacrifice se faisait, il me demanda si je vou-

rex potentissimus omnium.
 Incendit nunc
 tanta cupiditate bellandi,
 ut conatus sit
 inferre arma Italiae
 usque a mari Rubro.
 Ad quem
 quum legati Romani
 venissent,
 qui explorarent
 de voluntate ejus,
 darentque operam
 consiliis clandestinis [nem
 ut adducerent in suspicio-
 Annibalem regi,
 tanquam
 corruptum ab ipsis
 sentire alia
 atque antea,
 neque fecissent id
 frustra,
 Annibalque
 comperisset id,
 vidissetque
 se segregari
 a consiliis interioribus
 regis ;
 tempore dato
 adiit ad regem,
 quumque
 commemorasset ei
 multa
 de sua fide
 et odio in Romanos,
 adjunxit hoc :
 « Meus pater Amilcar,
 inquit,
 me puero,
 utpote nato
 non amplius novem annos,
 proficiscens Carthagine
 in Hispaniam
 imperator
 immolavit hostias
 Jovi Optimo Maximo.
 Dum quæ res divina
 conficeretur,

le roi le plus puissant de tous.
 Il enflamma celui-ci
 d'un si-grand désir de faire-la-guerre,
 qu'il entreprit
 de porter ses armes en Italie
 depuis la mer Rouge.
 Vers lequel
 comme des ambassadeurs romains
 étaient venus,
 lesquels devaient faire-un-essai (s'assurer)
 des dispositions de lui,
 et devaient donner leurs soins
 par des intrigues clandestines
 à ce qu'ils amenassent en suspicion (ren-
 Annibal au roi, [dissent suspect]
 comme (en insinuant que)
 corrompu par eux-mêmes
 lui avoir(il avait)-des sentiments autres
 qu'auparavant,
 et comme ils n'avaient pas fait cela
 vainement,
 et qu'Annibal
 avait reconnu cela,
 et avait vu
 lui-même être écarté
 des conseils intimes
 du roi ; [cordé,
 un moment d'entretien lui ayant été ac-
 il se rendit auprès du roi,
 et après que
 il eut rappelé à lui
 des faits nombreux
 au-sujet-de sa loyauté
 et de sa haine contre les Romains,
 il ajouta ceci :
 « Mon père Amilcar,
 dit-il,
 moi étant tout-enfant,
 en-tant-que né (car j'étais né)
 depuis pas plus de neuf ans,
 partant de Carthage
 pour l'Espagne
 comme général,
 immola des victimes
 à Jupiter Très-bon et Très-grand.
 Tandis que cette opération sacrée
 s'accomplissait,

castra proficisci. Id quum libenter accepissem, atque ab eo petere cœpissem ne dubitaret ducere, tum ille : « Faciam, » inquit, si fidem mihi, quam postulo, dederis. » Simul me ad aram adduxit, apud quam sacrificare instituerat, eamque, ceteris remotis, tenentem jurare jussit nunquam me in amicitia cum Romanis fore. Id ego jusjurandum patri datum usque ad hanc ætatem ita conservavi ut nemini dubium esse debeat quin reliquo tempore eadem mente sim futurus. Quare, si quid amice de Romanis cogitabis, non imprudenter feceris si me celaris; quum quidem bellum parabis, te ipsum frustra-beris si non me in eo principem posueris. »

III. Hac igitur, qua diximus, ætate cum patre in Hispaniam profectus est. Cujus post obitum, Asdrubale imperatore suf-

drais partir avec lui pour l'armée. Comme j'eus reçu cette proposition avec plaisir, et que je me fus mis à le prier de ne pas balancer à m'emmener : *Je le ferai, si tu me donnes la parole que je te demande.* Et en même temps il me conduisit à l'autel, où il avait commencé à sacrifier; et tous les autres assistants étant écartés, il m'ordonna, pendant que j'y possais la main, de jurer que je ne serais jamais en amitié avec les Romains. Ce serment que je fis à mon père, je l'ai gardé jusqu'à ce jour de telle manière, qu'il ne doit être douteux à personne que, durant le reste de ma vie, je ne sois dans la même disposition. Si donc tu médites quelque alliance à l'égard des Romains, tu feras prudemment de me le cacher; mais quand tu prépareras la guerre contre eux, tu te nuiras à toi-même si tu ne me fais pas chef de l'entreprise. »

III. A l'âge donc que nous avons dit, Annibal partit pour l'Espagne avec son père; à la mort d'Amilcar, Asdrubal lui ayant été

quæsitivâ a me
vellemne proficisci secum
in castra.

Quum accepissem id
libenter,
atque cœpisssem
petere ab eo
ne dubitaret ducere,
tum ille :

« Faciam, inquit,
« si dederis mihi
« fidem quam postulo. »
Simul adduxit me

ad aram,
apud quam instituerat
sacrificare,
ceterisque remotis,
jussit

tenentem eam
jurare me nunquam
fore in amicitia
cum Romanis.

Ego conservavi
usque ad hanc ætatem
id jusjurandum
datum patri,
ita ut debeat
esse dubium nemini
quin futurus sim
eadem mente
reliquo tempore.

Quare,
si cogitabis quid amice
de Romanis,
non feceris imprudenter
si celaris me ;
quum quidem parabis
bellum,
frustraberis te ipsum
si non posueris me
principem in eo. »

III. Hac igitur ætate,
qua diximus,
profectus est Hispaniam
cum patre.

Post obitum cujus,
Asdrubale succecto

il demanda à moi
si je voulais partir avec lui
pour les camps.

Lorsque j'eus accepté cela
de-bon-gré,
et que j'eus commencé
à demander à lui
qu'il n'hésitât pas à m'emmener,
alors celui-là :

« Je le ferai, dit-il,
« si tu donnes à moi
« la parole que je demande. »

En-même-temps il amena moi
vers l'autel,
auprès duquel il avait commencé
à faire-le-sacrifice,
et tous-les-autres étant éloignés,
il ordonna moi
tenant (touchant) cet autel
jurer moi jamais
ne devoir être en amitié
avec les Romains.

Moi j'ai observé
jusqu'à cet âge
ce serment
donné à mon père,
de-telle-façon qu'il ne doive
être douteux pour personne
que je ne doive être
dans le même sentiment
le reste-du temps.

C'est-pourquoi,
si tu médites quelque chose amicalement
au-sujet-des Romains,
tu n'auras pas agi sans-prudence
si tu le caches à moi ;
mais en vérité quand tu prépareras
la guerre,
tu feras-tort à toi-même
si tu n'établis pas moi
tenant-le-premier-rang dans cette guerre. »

III. Donc à cet âge,
que nous avons dit,
il partit pour l'Espagne
avec son père.

Après la mort de celui-ci,
Asdrubal ayant été mis-à-sa-place

fecto, equitatu omni præfuit Hoc quoque interfecto , exercitus summam imperii ad eum detulit : id , Carthaginem delatum, publice comprobatum est. Sic Annibal , minor quinze et viginti annis natus , imperator factus , proximo triennio omnes gentes Hispaniæ bello subegit ; Saguntum , fœderatam civitatem¹ , vi expugnavit : tres exercitus maximos comparavit. Ex his unum in Africam misit, alterum cum Adrusbale fratre in Hispania reliquit , tertium in Italiam secum duxit. Saltum Pyrenæum transiit ; quacumque iter fecit , cum omnibus incolis confligit ; neminem nisi victum dimisit. Ad Alpes postquam venit , quæ Italiam ab Gallia sejungunt , quas nemo unquam cum exercitu ante eum , præter Herculem Graium² , transierat (quo facto is hodie saltus *Graius* appellatur), AlpicoS, conantes prohibere transitu , concidit , loca patefecit,

donné pour successeur , Annibal commanda toute la cavalerie. Le nouveau général ayant aussi été tué , l'armée lui déféra le suprême commandement. Ce choix , connu à Carthage , y fut approuvé par l'autorité publique. Annibal ainsi fait général , ayant moins de vingt-cinq ans , soumit par les armes , dans le cours des années suivantes , toutes les nations de l'Espagne ; il prit de force Sagonte , ville alliée des Romains ; il forma trois armées très-puissantes. Il en envoya une en Afrique , il en laissa une en Espagne avec son frère Asdrubal ; il mena la troisième avec lui en Italie. Il passa les défilés des Pyrénées. Partout où il fit route , il se battit avec les habitants du pays ; il ne laissa aucun peuple qu'il ne l'eût vaincu. Après qu'il fut arrivé aux Alpes , qui séparent l'Italie de la Gaule , que jamais personne n'avait traversées avant lui avec une armée , si ce n'est l'Hercule grec (d'où vient qu'aujourd'hui elles sont appelées les Alpes grecques) , il tailla en pièces les habitants de ces montagnes , qui entreprenaient d'arrêter sa marche. Il s'ouvrit des passages , se fraya des chemins , et fit en

imperatore,
 præfuit omni equitatu.
 Hoc quoque interfecto,
 exercitus detulit ad eum
 summam imperii :
 id, delarum Carthaginem,
 comprobatum est publice.
 Sic Annibal,
 natus minor
 quinque et viginti annis,
 factus imperator,
 subegit bello
 triennio proximo
 omnes gentes Hispaniæ ;
 expugnâvit vi Saguntum,
 civitatem fœderatam ;
 comparavit
 tres exercitus maximos.
 Mi-it unum ex his
 in Africam,
 reliquit alterum
 in Hispania
 cum fratre Asdrubale,
 duxit tertium secum
 in Italiam.
 Transiit
 saltum Pyrenæum ;
 quacumque fecit iter,
 confixit cum incolis ;
 dimisit neminem
 nisi victum.
 Posteaquam venit
 ad Alpes,
 quæ sejungunt Italiam
 ab Gallia,
 quas nemo unquam
 transierat ante eum
 cum exercitu,
 præter Herculem Graium
 (quo facto
 is saltus hodie
 appellatur Graius),
 concidit Alpicos,
 conantes
 prohibere transitu.
 patefecit loca,
 munivit itinera.

comme général,
 il fut à-la-tête de toute la cavalerie.
 Celui-ci aussi ayant été tué,
 l'armée déféra à lui
 l'ensemble du commandement :
 cet acte . apporté (annoncé) à Carthage,
 fut approuvé au-nom-de-l'État.
 Ainsi Annibal,
 étant par-naissance moins-âgé
 que cinq et vingt (vingt-cinq) ans,
 fait général,
 soumit par la guerre
 dans les trois-années suivantes
 toutes les nations de l'Espagne ;
 il enleva par la force Sagonte,
 cité alliée des Romains
 il réunit
 trois armées très-grandes.
 Il envoya l'une de celles-ci
 en Afrique,
 laissa la seconde
 en Espagne
 avec son frère Asdrubal,
 emmena la troisième avec lui-même
 en Italie.
 Il traversa
 la gorge des-Pyrénées ;
 partout où il fit route (passa),
 il lutta avec les habitants ;
 il ne laissa-partir personne
 sinon vaincu.
 Lorsqu'il fut arrivé
 auprès des Alpes,
 qui séparent l'Italie
 de la Gaule,
 et que personne jamais
 n'avait franchies avant lui
 avec une armée,
 excepté l'Hercule grec
 (d'après lequel fait
 ce défilé aujourd'hui
 est appelé Grec,
 il tailla-en-pièces les habitants-des-Alpes,
 qui s'efforçaient
 de l'écartier du passage,
 ouvrit ces contrées,
 pratiqua des routes,

itineram munivit, effecitque ut ea elephantus ornatus ire posset, qua antea unus homo inermis vix poterat reperere. Hac copias traduxit, in Italiamque pervenit.

IV. Confluxerat apud Rhodanum cum P. Cornelio Scipione consule, eumque pepulerat. Cum hoc eodem, de Clastidio¹, apud Padum decernit, saucium inde ac fugatum dimittit. Tertio, idem Scipio cum collega Tiberio Longo² apud Trebiam adversus eum venit; cum his manum conseruit, utrosque profligavit. Inde per Ligures Apenninum transiit, petens Etruriam. Hoc itinere adeo gravi morbo afficitur oculorum ut postea nunquam dextero æque bene usus sit. Qua valetudine quum etiam nunc premeretur lecticaque ferretur, C. Flaminium consulem apud Trasimenum cum exercitu insidiis circumventum occidit; neque multo post, C. Centenium prætorem, cum

sorte qu'un éléphant chargé pût marcher par des endroits où un homme seul et sans armes pouvait à peine ramper. Ce fut par là qu'il fit passer ses troupes, et qu'il parvint en Italie.

IV. Il s'était battu près du Rhône avec le consul Cornélius Scipion, et l'avait repoussé. Il combattit le même consul auprès du Pô, pour Clastidium; il le renvoya de là blessé et en fuite. Le même Scipion marcha une troisième fois contre lui vers la Trébie, avec son collègue Tibérius Longus. Annibal en vint aux mains avec eux, et les défit l'un et l'autre. De là, il passa l'Apennin par le pays des Liguriens, marchant vers l'Étrurie. Dans cette route il fut attaqué d'un mal d'yeux si grave, que dans la suite il ne se servit jamais aussi bien de l'œil droit qu'auparavant. Tandis qu'il était encore affligé de cette incommodité et qu'il était porté en litière, il fit perdre la vie au consul Caius Flaminius, et tailla en pièces son armée à Trasimène, après l'avoir cerné dans une embuscade. Il traita de même, peu de temps après, le préteur Caius Centénus, qui occupait des défilés

esse citique
 ut elephantus ornatus
 posset ire eo,
 quo antea
 unus homo inermis
 poterat vix reperere.
 Traduxit copias hac,
 pervenitque in Italiam.

IV. Confluxerat
 apud Rhodanum
 cum P. Cornelio Scipione
 consule,
 pepuleratque eum.
 Decernit cum hoc eodem
 de Clastidio,
 apud Padum,
 dimittitque inde
 saucium ac fugatum.

Tertio
 idem Scipio cum collega
 Tiberio Longo
 venit adversus eum
 apud Trebiam;
 conseruit manum
 cum his,
 profligavit utrosque.
 Inde transiit Apenninum
 per Ligures,
 petens Etruriam.

Hoc itinere
 afficitur morbo oculorum
 adeo gravi
 ut nunquam postea
 usus sit dextro
 æque bene.
 Qua valetudine
 quæcum premeretur
 etiam nunc
 ferreturque lectica,
 occidit
 consulem C. Flamini
 circumventum insidiis
 cum exercitu
 apud Trasimenum;
 neque multo post,
 prætorem C. Centenium,
 occupantem saltus

et fit en sorte
 qu'un éléphant équipé (avec sa charge)
 pût aller par là,
 par où auparavant
 un-seul homme sans-armes
 pouvait à-peine se glisser.
 Il fit-passer ses troupes par là
 et arriva en Italie.

IV. Il en-était-venu-aux-mains
 auprès du Rhône
 avec P. Cornélius Scipion
 consul,
 et avait battu lui.
 Il lutte avec ce même Scipion
 au-sujet-de Clastidium,
 auprès du Pô,
 et le laisse-partir de là
 blessé et mis-en-fuite.
 Une-troisième-fois
 le même Scipion avec son collègue
 Tibérius Longus
 s'avança contre lui
 auprès de la Trébie
 il engagea la main (en vint aux mains)
 avec ceux-ci,
 et les battit l'un-et-l'autre.
 De là il franchit l'Apennin
 à travers les Liguriens (la Ligurie),
 gagnant (pour gagner) l'Etrurie.
 Dans ce trajet
 il est atteint d'une maladie des yeux
 tellement grave
 que jamais dans-la-suite
 il ne se servit de l'œil droit
 aussi bien qu'auparavant.
 Par laquelle maladie
 tandis qu'il était tourmenté
 alors encore
 et était porté en litière,
 il tua
 le consul C. Flaminius
 enveloppé dans une embuscade
 avec son armée
 auprès de Trasimène;
 et pas beaucoup (peu de temps) après,
 il tua le préteur C. Centénium,
 qui occupait les défilés

delecta manu saltus occupantem. Hinc in Apuliam pervenit. Ibi obviam ei venerunt duo consules, Terentius et L. Paulus Æmilius. Utriusque exercitus uno prælio¹ fugavit, Paulum consulem occidit, et aliquot præterea consulares, in his Cn. Servilium Geminum, qui superiore anno fuerat consul.

V. Hac pugna pugnata, Romam profectus nullo resistente, in propinquis urbis montibus moratus est. Quum aliquot ibi dies castra habuisset, et reverteretur Capuam, Q. Fabius Maximus, dictator Romanus², in agro Falerno se ei objecit. Hic, clausus locorum angustiis, noctu sine ullo detrimento exercitus se expedivit. Fabio, callidissimo imperatori, verba dedit : namque, obducta nocte, sarmenta in cornibus juven-
corum deligata incendit, ejusque generis multitudinem magnam dispalatam immisit. Quo repentino objectu viso, tantum terrorem injecit exercitui Romanorum, ut egredi extra vallum

avec un corps d'élite. Il entra ensuite en Apulie. Là, vinrent au-devant de lui les deux consuls, Caius Térentius Varron et L. Paul-Émile. Il mit en fuite leurs deux armées dans une seule bataille. Le consul Paul-Émile, et, en outre, quelques consulaires y furent tués; parmi ceux-ci, Cnéius Servilius Gémimus, qui l'année précédente avait été consul.

V. Après cette bataille, Annibal marcha vers Rome sans trouver de résistance, Il s'arrêta sur les montagnes voisines de la ville. Après avoir campé là quelques jours, comme il retournait à Capoue, Quintus Fabius Maximus, dictateur des Romains, se présenta devant lui, sur le territoire de Falerne. Annibal, enfermé dans des défilés, s'en dégagea la nuit, sans que son armée eût souffert. Il joua Fabius, général très-rusé : car, pendant une nuit obscure, il mit le feu à des sarments liés aux cornes de jeunes taureaux, et lâcha de tous côtés une grande multitude de ces animaux, qui se dispersèrent çà et là. Par ce spectacle offert tout à coup aux yeux, il jeta une si grande terreur dans l'armée des Romains, qu'aucun d'eux n'osa sortir

eum manu dæicta.
 Hinc pervenit in Apuliam.
 Ibi duo consules,
 C. Terentius
 et L. Paulus Æmilius,
 venerunt obviam ei.
 Fugavit uno prælio
 exercitus utriusque;
 occidit consulem Paulum,
 et præterea
 aliquot consulares,
 in his
 Cn. Servilium Geminum,
 qui fuerat consul
 anno superiore.

V. Hac pugna pugnata,
 profectus Romam,
 nullo resistente,
 moratus est
 in montibus
 propinquis urbis.
 Quam habuisset castra ibi
 aliquot dies,
 et reverteretur Capuam,
 Q. Fabius Maximus,
 dictator Romanus,
 se obj-cit ei
 in agro Falerno.
 Hic, clausus
 angustiis locorum,
 se expedivit noctu
 sine ullo detrimento
 exercitus.
 Dedit verba Fabio,
 imperatori callidissimo:
 namque, nocte obducta,
 incendit sarmenta
 deligata in cornibus
 juvencorum,
 immisitque
 magnam multitudinem
 ejus generis
 dispalatam.
 Quo viso repentino
 objecto,
 injectit tantum terrorem
 exercitui Romanorum,

avec une troupe d'élite.
 De là il arriva en Apulie.
 Là les deux consuls,
 C. Terentius
 et L. Paulus Émilius,
 vinrent à-la-rencontre à (de) lui.
 Il mit-en-déroute en un-seul combat
 les armées de l'un-et-l'autre;
 il tua le consul Paulus,
 et en outre
 quelques *personnages* consulaires,
 et parmi ceux-ci
 Cn. Servilius Géminus,
 qui avait été consul
 l'année précédente.

V. Cette bataille ayant été livrée,
 étant parti pour Rome,
 personne ne *lui* résistant,
 il s'arrêta
 sur les montagnes
 voisines de la ville.
 Comme il avait eu *son* camp là
 pendant quelques jours,
 et qu'il retournait à Capoue,
 Q. Fabius Maximus,
 dictateur romain,
 se jeta-au-devant de lui
 sur le territoire de-Falerne.
 Là, renfermé [filé],
 dans un espace-resserré de lieux (un dé-
 il se dégagea de nuit
 sans aucune perte
 de son armée.
 Il donna des paroles à (trompa) Fabius,
 général très-habile :
 car, la nuit s'étant étendue *sur la terre*,
 il mit-le-feu à des sarments
 attachés aux cornes
 de jeunes-taureaux,
 et lança
 un grand nombre
 d'animaux de cette espèce
 se-répandant-de-tous-côtés.
 Ce spectacle soudain (imprévu)
 ayant été présenté,
 il jeta une si-grande terreur
 dans l'armée des Romains,

nemo sit ausus. Hanc post rem gestam, non ita multis diebus, M. Minucium Rufum, magistrum equitum, pari ac dictatorem imperio, dolo productum in prælium, fugavit. Tiberium Sempronium Gracchum, iterum consulem, in Lucanis absens in insidias inductum sustulit¹; Marcum Claudium Marcellum, quinquies consulem, apud Venusiam pari modo interfecit. Longum est enumerare prælia : quare hoc unum satis erit dictum, ex quo intelligi possit quantus ille fuerit quandiu in Italia fuit, nemo ei in acie restitit; nemo adversus eum, post Cannensem pugnam, in campo castra posuit.

VI. Hic invictus, patriam defensum revocatus, bellum gessit adversus P. Scipionem, filium ejus quem ipse primum apud Rhodanum, iterum apud Padum, tertio apud Trebiam fugaverat. Cum hoc, exhaustis jam patriæ facultatibus, cupivit

de son retranchement. Peu de jours après cette action, il mit en fuite, dans une bataille où il l'avait engagé par ruse, Marcus Minutius Rufus, maître de la cavalerie, qui avait une autorité égale à celle du dictateur. Dirigeant de loin les événements, il fit périr dans la Lucanie, après l'avoir attiré dans des embuscades, Tibérius Sempronius Gracchus, consul pour la seconde fois. Il fit perdre la vie de la même manière, auprès de Venouse, à Marcus Clandius Marcellus, qui avait été cinq fois consul. Il serait long d'énumérer ses batailles. Un mot suffit pour faire juger de sa supériorité : tant qu'il fut dans l'Italie, personne ne lui résista sur un champ de bataille; personne, après la bataille de Cannes, ne campa en plaine devant lui.

VI. Ce guerrier vaincu, rappelé pour défendre sa patrie, fit la guerre contre Publius Scipion, fils de ce Publius Scipion que lui-même avait mis en fuite, d'abord près du Rhône, une seconde fois près du Pô, et une troisième auprès de la Trébie. Les ressources de

ut nemo ausus sit
egredi extra vallum.
Diebus non ita multis
post hanc rem gestam,
fugavit
M. Minucium Rufum.
magistrum equitum,
imperio pari
ac dictatorem,
productum dolo
in praelium.
Absens
sustulit in Lucanis
Tiberium Sempronium
Gracchum,
consulem iterum,
inductum in insidias ;
interfecit pari modo
apud Venusiam
Marcum Claudium
Marcellum,
quinquies consulem.
Est longum
enumerare prœlia :
quare hoc unum dictum
erit satis,
ex quo possit intelligi
quantus ille fuerit :
quandiu fuit in Italia,
nemo restitit ei
in acie ;
nemo,
post pugnam Cannensem,
posuit castra adversus eum
in campo.

VI. Hic invictus,
revocatus
defensum patriam,
gessit bellum
adversus P. Scipionem,
filium ejus quem ipse
fugaverat
primum apud Rhodanum,
iterum apud Padum,
tertio apud Trebiam.
Facultatibus patriæ
exhaustis jam,

CORNÉLIUS NÉPOS.

que personne n'osa
sortir hors du retranchement.
Des jours pas tellement nombreux (peu
après ce fait accompli, [de jours]
il mit en-déroute
M. Minucius Rufus,
maître des cavaliers (de la cavalerie),
révêtu d'une autorité aussi-grande
que le dictateur,
attiré (après l'avoir attiré) par une ruse
à un combat.
Quoique absent
il fit-périr chez les Lucaniens
Tibérius Sempronius
Gracchus,
consul pour-la-seconde-fois,
amené dans des embûches ;
il tua d'une pareille manière
auprès de Venouse
Marcus Claudius
Marcellus,
cinq-fois consul.
Il est (serait) long
d'énumérer ses batailles :
c'est-pourquoi cette seule chose dite
sera assez, [(pour faire comprendre)
d'après laquelle il puisse être compris
combien-grand celui-là fut :
tant qu'il fut en Italie,
personne ne résista à lui
en bataille-rangée ;
personne,
après la bataille de-Cannes,
n'établit son camp en-face-de lui
dans la plaine.

VI. Ce général vaincu,
rappelé
pour défendre sa patrie,
fit la guerre
contre P. Scipion,
fils de celui que lui-même
avait mis-en-déroute
d'abord auprès du Rhône,
une-seconde-fois auprès du Pô,
une-troisième-fois auprès de la Trébie.
Les ressources de sa patrie
étant épuisées déjà,

in præsentia bellum componere, quo valentior postea congrederetur. In colloquium convenit : conditions non conveniunt. Post id factum paucis diebus, apud Zamam cum eodem confluit. Pulsus, incroyable dictu, biduo et duabus noctibus Adrumetum pervenit, quod abest a Zama circiter millia passuum trecenta¹. In hac fuga, Numidæ, qui simul cum eo ex acie excesserant, insidiati sunt ei : quos non solum effugit, sed etiam ipsos oppressit. Adrumeti reliquos ex fuga collegit, novis delectibus, paucis diebus, multos contraxit.

VII. Quum in apparando acerrime esset occupatus, Carthaginenses bellum cum Romanis composuerunt. Ille nihilo secius exercitui postea præfuit, resque in Africa gessit; itemque Mago frater ejus, usque ad P. Sulpicium et C. Aurelium consules. His enim magistratibus, legati Carthaginenses

sa patrie étant épuisées, il désira obtenir une trêve, pour l'attaquer dans la suite avec plus de force. Il eut une conférence avec Scipion, mais on ne s'accorda pas sur les conditions de la paix. Peu de jours après cet événement, il en vint aux mains avec le même général auprès de Zama. Battu et mis en fuite, il parvint, ce qui est incroyable à dire, en deux jours et deux nuits, à Adrumète, qui est distante de Zama d'environ trois cents milles. Dans cette fuite, les Numides, qui s'étaient sauvés avec lui du champ de bataille, lui tendirent des embûches; non-seulement il leur échappa, mais encore il les accabla eux-mêmes. A Adrumète, il recueillit le reste des fuyards, et, par de nouvelles levées, il forma en peu de jours un nombreux corps d'armée.

VII Pendant qu'il s'occupait avec activité à préparer la guerre, les Carthaginois traitèrent avec les Romains. Annibal n'en fut pas moins, ensuite, à la tête de l'armée, et il fit des entreprises en Afrique, ainsi que son frère Magon, jusqu'au consulat de Publius Sulpicium et de Caius Aurélius. Ceux-ci étant en charge, des ambassadeurs carthaginois vinrent à Rome pour rendre grâces au sénat

concupivit
 componere bellum cum hoc
 in præsentia,
 quo valentior
 congredereetur postea.
 Convenit in colloquium :
 conditiones
 non convenerunt.
 Paucis diebus
 post id factum,
 confluxit cum eodem
 apud Zamam.
 Pulsus, biduo
 et duabus noctibus,
 incredibile dictu,
 pervenit Adrumetum,
 quod abest a Zama
 trecenta millia passuum
 circiter.
 In hac fuga, Numidæ
 qui exarserant ex acie
 simul cum eo,
 insidiati sunt ei :
 quos non solum effugit,
 sed etiam oppressit ipsos.
 Collegit Adrumeti
 reliquos ex fuga ;
 novis delectibus,
 paucis diebus,
 contraxit multos. [patrus

VII. Quum esset occu-
 acerrime
 in apparando,
 Carthaginenses
 composuerunt bellum
 cum Romanis.
 Ille nihilo secius
 præfuit exercitui
 postea,
 gessitque res in Africa ;
 itemque Mago, frater ejus,
 usque ad consules
 P. Sulpicium
 et C. Aurelium.
 His enim magistratibus,
 legati Carthaginenses
 venerunt Romam,

il souhaite [celui-ci
 d'arranger la guerre (faire la paix) avec
 pour le présent,
 afin que plus fort
 il en vint-aux-mains dans-la-suite.
 Il vint-le-trouver à une entrevue :
 les conditions
 ne s'accordèrent pas.
 Peu de jours
 après ceci fait (cette entrevue),
 il engagea-la-lutte avec le même Scipion,
 auprès de Zama.
 Battu, en deux jours
 et deux nuits,
 chose incroyable à dire,
 il arriva à Adrumète,
 qui est-éloignée de Zama
 de trois-cents milliers de pas
 environ.

Dans cette fuite, les Numides
 qui étaient sortis de la bataille
 en-même-temps avec lui,
 tendirent-des embûches à lui :
 auxquels non-seulement il échappa.
 mais encore il les écrasa eux-mêmes.
 Il rassembla à Adrumète
 ceux-qui-restaient de la déroute ;
 par de nouvelles levées,
 en peu-de jours,
 il réunit de nombreux soldats.

VII. Tandis qu'il était occupé
 très-activement
 à faire-des-préparatifs,
 les Carthaginois
 arrangèrent la guerre (firent la paix)
 avec les Romains.
 Celui-là en rien moins (néanmoins)
 fut-à-la-tête de l'armée
 dans-la-suite,
 et fit des expéditions en Afrique ;
 et de même Magon, frère de lui,
 jusqu'aux consuls (au consulat de)
 P. Sulpicium
 et C. Aurélius.
 En effet ceux-ci étant magistrats,
 des députés carthaginois
 vinrent à Rome,

Romam venerunt, qui senatui populoque Romano gratias agerent, quod cum his pacem fecissent, ob eamque rem corona aurea eos donarent, simulque peterent ut obsides eorum Fregellis¹ essent, captivique redderentur. His ex senatusconsulto responsum est, « Munus eorum gratum acceptumque esse; obsides, quo loco rogarent, futuros; captivos non remissuros, quod Annibalem, cujus opera susceptum bellum foret, inimicissimum nomini Romano, etiamnunc cum imperio apud exercitum haberent, itemque fratrem ejus Magonem. » Hoc responso Carthaginienses cognito Annibalem domum Magonemque revocarunt. Hic ut rediit, prætor factus est, postquam rex² fuerat anno secundo et vicesimo : ut enim Romæ consules, sic Carthagine quotannis annui bini reges creabantur. In eo magistratu pari diligentia se Annibal præbuit ac fuerat in bello : namque effecit ex novis vectigalibus non solum ut esset pecunia quæ Romanis ex fœdere

et au peuple romain de ce qu'ils avaient fait la paix avec eux, pour leur faire présent d'une couronne d'or, et leur demander en même temps que leurs otages fussent placés à Frégelles, et que leurs prisonniers leur fussent rendus. Il leur fut répondu, par un sénatus-consulte, « que leur présent était agréable et bien reçu; que leurs otages seraient dans le lieu où ils le demandaient; mais qu'on ne leur remettrait point leurs prisonniers, parce qu'ils avaient, alors même encore, à la tête de leur armée, cet Annibal par les mains duquel la guerre avait été entreprise, cet ennemi acharné du nom romain, et en même temps son frère Magon. » Les Carthaginois, ayant appris cette réponse, rappelèrent chez eux Annibal et Magon. Annibal revint et fut fait préteur vingt-deux ans après avoir été roi. Car on créait chaque année à Carthage deux rois annuels, comme deux consuls à Rome. Dans cette magistrature, Annibal montra la même activité qu'il avait eue dans la guerre. Il trouva, en effet, dans de nouveaux impôts, non-seulement de quoi payer aux Ro-

qui agerent gratias
 senatui
 populoque Romano,
 quod fecissent pacem
 cum his,
 donarentque eos
 ob eam rem
 corona aurea,
 simulque peterent
 ut obsides eorum
 essent Fregellis,
 captivique redderentur.
 Responsum est his
 ex senatusconsulto
 « Munus eorum
 esse gratum acceptumque;
 obsides futuros loco
 quo rogarent;
 non remissuros
 captivos,
 quod haberent etiam nunc
 apud exercitum
 cum imperio
 Annibalem, opera cujus
 bellum susceptum foret,
 itemque Magonem,
 fratrem ejus. »
 Carthaginenses,
 hoc responso cognito,
 revocarunt domum
 Annibalem Magonemque.
 Ut hic rediit,
 factus est prætor,
 secundo et vicesimo anno
 postquam fuerat rex :
 ut enim consules Romæ,
 sic Carthagine
 bini reges annui
 creabantur quotannis.
 In eo magistratu
 Annibal se præbuit
 diligentia pari
 ac fuerat in bello :
 namque effecit
 ex novis vectigalibus
 non solum
 ut esset pecunia

lesquels devaient rendre grâce
 au sénat
 et au peuple romain.
 de ce qu'ils avaient fait la paix
 avec ceux-ci (les Carthaginois),
 et devaient gratifier eux
 pour ce fait
 d'une couronne d'or,
 et en-même-temps devaient demander
 que les otages d'eux
 fussent à Frégelles, [dus.
 et que leurs prisonniers leur fussent ren-
 Il fut répondu à ceux-ci
 d'après un sénatus-consulte
 « Le présent d'eux
 être agréable et accueilli ;
 leurs otages devoir être dans l'endroit
 où ils demandaient qu'ils fussent ;
 les Romains ne devoir pas leur renvoyer
 leurs prisonniers,
 parce qu'ils avaient encore-alors
 auprès de leur armée
 avec un commandement
 Annibal, par les soins duquel
 la guerre avait été entreprise,
 et de même Magon,
 frère de lui. »
 Les Carthaginois,
 cette réponse étant connue,
 rappelèrent à la maison
 Annibal et Magon.
 Dès que celui-ci (Annibal) fut revenu,
 il fut fait préteur, [année
 la deuxième et vingtième (vingt-deuxième)
 après qu'il avait été roi :
 car comme des consuls sont élus à Rome,
 ainsi à Carthage
 deux rois annuels (pour l'année)
 étaient créés (élus) tous-les-ans.
 Dans cette magistrature
 Annibal se montra
 d'un zèle aussi-grand
 qu'il avait été dans la guerre :
 car il fit
 par-suite-de nouveaux impôts
 non-seulement
 qu'il y eût de l'argent

penderetur, sed etiam superesset quæ in ærario reponeretur. Deinde, anno post præturam, M. Claudio, L. Furio consulibus, Romani legati Carthaginem venerunt. Hos Annibal sui exproscendi gratia missos ratus, priusquam his senatus daretur, navem conscendit clam, atque in Syriam ad Antiochum profugit. Hac re palam facta, Pœni naves duas, quæ eum comprehenderent, si possent consequi, miserunt; bona ejus publicarunt, domum a fundamentis disjecerunt; ipsum exsulem judicarunt.

VIII. At Annibal, anno tertio postquam domo profugerat, L. Cornelio, Q. Minucio consulibus, cum quinque navibus Africam accessit in finibus Cyrenæorum, si forte Carthaginenses ad bellum, Antiochi spe fiduciaque, inducere posset; cui jam persuaserat ut cum exercitibus in Italiam proficisceretur. Huc Magonem fratrem excivit. Id ubi Pœni re-

mainis le tribut stipulé dans le traité, mais encore un excédant à verser dans le trésor public. Un an après sa préture, Marcus Claudius et Lucius Furius étant consuls, des ambassadeurs romains vinrent à Carthage. Annibal, pensant qu'ils avaient été envoyés pour demander instamment qu'on leur livrât sa personne, avant qu'ils fussent admis au sénat, monta clandestinement sur un vaisseau, et s'enfuit en Syrie, auprès d'Antiochus. Cet événement devenu public, les Carthaginois envoyèrent deux bâtimens après lui, pour l'arrêter, s'ils pouvaient l'atteindre. Ils mirent ses biens en vente; ils renversèrent sa maison de fond en comble; ils le déclarèrent banni.

VIII. Trois ans après sa fuite, Lucius Cornélius et Quintus Minucius étant consuls, Annibal aborda en Afrique, sur les frontières des Cyréniens, avec cinq vaisseaux, pour voir s'il pourrait par hasard entraîner les Carthaginois à faire la guerre, sur l'espoir et l'assurance du secours d'Antiochus, à qui il avait déjà persuadé de transporter ses armées en Italie. Il manda vers lui son frère Magon. Des

quæ penderetur Romanis
 ex federe,
 sed etiam superesset
 quæ reponeretur in ærario
 Deinde,
 anno post præturam,
 M. Clandio, L. Furio
 consulibus,
 legati Romani
 venerunt Carthaginem.
 Annibal,
 ratus hos missos
 gratia exposcendi sui,
 priusquam senatus
 daretur his,
 conscendit navem clam,
 atque profugit in Syriam
 ad Antiochum.
 Hac re facta palam,
 Pœni
 miserunt duas naves,
 quæ comprehenderent eum
 si possent consequi;
 publicarunt bona ejus;
 disjecerunt domum
 a fundamentis;
 judicarunt
 ipsum exsulem.

VIII. At Annibal,
 tertio anno postquam
 profugerat domo,
 L. Cornelio, Q. Minucio
 consulibus,
 accessit Africam
 cum quinque navibus
 in finibus Cyrenæorum,
 si forte posset
 inducere Carthaginienses
 ad bellum
 spe fiduciaque Antiochi;
 cui jam persuaserat
 ut proficisceretur
 in Italiam
 cum exercitibus.
 Exeivit huc
 fratrem Magonem.
 Ubi Pœni

qui fût (pour être payé) aux Romains
 selon le traité,
 mais encore qu'il y en eût-de-surplus
 qui fût mis dans le trésor.
 Ensuite,
 l'année après sa préture,
 M. Claudius et L. Furius
 étant consuls,
 des ambassadeurs romains
 vinrent à Carthage.
 Annibal,
 persuadé ceux-ci avoir été envoyés
 en vue de demander l'extradition de lui,
 avant qu'une audience du sénat
 fût donnée à ceux-ci,
 monta sur un vaisseau furtivement,
 et s'enfuit en Syrie
 vers Antiochus.
 Ce fait ayant été mis à-découvert,
 les Carthaginois
 envoyèrent deux vaisseaux,
 qui devaient saisir lui,
 s'ils pouvaient l'atteindre;
 ils confisquèrent les biens de lui,
 ils démolirent sa maison
 depuis les fondations;
 ils déclarèrent par-jugement
 lui-même exilé.

VIII. Cependant Annibal,
 la troisième année après que
 il s'était enfui de sa demeure,
 L. Cornélius et Q. Minucius
 étant consuls,
 aborda en Afrique
 avec cinq vaisseaux
 sur les frontières des Cyrénéens,
 pour voir si par hasard il pourrait
 amener les Carthaginois
 à la guerre
 par l'espoir et la confiance d'Antiochus;
 auquel déjà il avait persuadé
 qu'il partir
 pour l'Italie
 avec des armées.
 Il fit-venir là
 son frère Magon.
 Dès que les Carthaginois

sciverunt, Magonem eadem, qua fratrem, absentem pœna affecerunt. Illi, desperatis rebus, quum solvissent naves ac vela ventis dedissent, Annibal ad Antiochum pervenit. De Magonis interitu duplex memoria prodita est; namque alii naufragio, alii a servis ipsius interfectum eum, scriptum reliquerunt. Antiochus autem, si tam in agendo bello parere voluisset consiliis ejus quam in suscipiendo instituerat, propius Tiberi quam Thermopylis de summa imperii dimicasset. Quem, etsi multa stulte conari videbat, tamen nulla deseruit in re. Præfuit paucis navibus, quas ex Syria jussus erat in Asiam ducere, hisque adversus Rhodiorum classem in Pamphylie mari conflixit. Quo quum multitudine adversariorum sui superarentur, ipse, quo cornu rem gessit, fuit superior.

que les Carthaginois l'apprirent, ils frappèrent Magon absent de la même peine que son frère. Tout espoir étant perdu, les deux frères ayant levé l'ancre et mis à la voile, Annibal parvint chez Antiochus. On a publié un double rapport sur la mort de Magon; car les uns ont écrit qu'il périt dans un naufrage, les autres qu'il fut tué par ses propres domestiques. Quant à Antiochus, si, pour faire la guerre, il avait voulu se soumettre aux conseils d'Annibal, comme il s'y était d'abord soumis en l'entreprenant, il aurait combattu pour l'empire plus près du Tibre que des Thermopyles. Quoique Annibal lui vit tenter beaucoup d'entreprises d'une manière extravagante, il ne l'abandonna cependant en rien. Il commanda un petit nombre de vaisseaux, qu'il avait ordre de mener de Syrie en Asie, et avec ces vaisseaux il se battit contre la flotte des Rhodiens, sur la mer de Pamphylie. Quoique les siens fussent accablés par la multitude des ennemis, l'aîle où il commandait conserva l'avantage.

resciverunt id,
 allecerunt
 Magonem absentem
 eadem poena qua fratrem.
 Quum illi,
 rebus desperatis,
 solvissent naves
 ac dedissent vela ventis,
 Annibal
 pervenit ad Antiochum.
 Duplex memoria
 tradita est
 de interitu Magonis :
 namque alii
 reliquerunt scriptum
 eum naufragio,
 alii interfectum
 a servis ipsius.
 Antiochus autem,
 si voluisset
 tam parere consiliis ejus
 in agendo bello
 quam instituerat
 in suscipiendo,
 dimicasset
 de summa imperii
 propius Tiberi
 quam Thermopylis.
 Quem,
 etsi videbat
 conari multa stulte,
 deseruit tamen
 in nulla re.
 Præfuit navibus paucis,
 quas jussus erat ducere
 ex Syria in Asiam,
 hisque conflixit
 in mari Pamphylio
 adversus classem
 Rhodiorum.
 Quo, quum sui
 superarentur
 multitudine
 adversariorum,
 ipse, cornu
 quo gessit rem,
 fuit superior.

eurent appris ceci,
 ils frappèrent
 Magon absent
 de la même peine que son frère.
 Lorsque ceux-là,
 leur situation étant jugée-désespérée,
 eurent détaché les vaisseaux
 et eurent livré les voiles aux vents,
 Annibal
 se rendit auprès d'Antiochus.
 Une double tradition
 a été transmise
 au-sujet-de la mort de Magon :
 car les uns
 ont laissé écrit (ont écrit)
 lui avoir péri dans un naufrage
 les autres lui avoir été tué
 par les esclaves de lui-même.
 Mais Antiochus,
 s'il avait voulu
 autant obéir aux conseils de lui
 en faisant la guerre
 qu'il avait commencé d'y obéir
 en l'entreprenant,
 aurait lutté
 pour la suprématie de l'empire
 plus près du Tibre
 que des Thermopyles.
 Lequel (Antiochus),
 bien qu'il le vit [mort,
 entreprendre beaucoup de choses sotté-
 il (Annibal) n'abandonna cependant
 dans aucune affaire. [breux,
 Il commanda des vaisseaux peu-nom-
 qu'il avait reçu-ordre de conduire
 de Syrie en Asie,
 et avec ceux-ci il lutta
 sur la mer de-Pamphylie
 contre la flotte
 des Rhodiens.
 Sur laquelle mer, tandis que les siens
 étaient vaincus
 par le grand-nombre
 des ennemis,
 lui-même, à l'aile [personne),
 où il conduisit l'affaire (combattit en
 fut vainqueur

IX. Antiocho fugato, verens ne dederetur (quod sine dubio accidisset si sui fecisset potestatem), Cretam ad Gortynios venit, ut ibi, quo se conferret, consideraret. Vidit autem vir omnium callidissimus magno se fore periculo, nisi quid providisset, propter avaritiam Cretensium : magnam enim secum pecuniam portabat, de qua sciebat exisse famam. Itaque capit tale consilium. Amphoras complures complet plumbo ; summas operit auro et argento. Has, præsentibus principibus, deponit in templo Dianæ, simulans se suas fortunas illorum fidei credere. His in errorem inductis, statuas æneas, quas secum portabat, omnes sua pecunia complet, easque in propatulo domi abjicit. Gortynii templum magna cura custodiunt, non tam a ceteris quam ab Annibale, ne quid ille inscientibus his tolleret secumque duceret.

IX. Après la défaite d'Antiochus, Annibal, craignant d'être livré aux Romains, ce qui serait sans doute arrivé, s'il eût exposé sa personne, se rendit en Crète, chez les Gortyniens, pour y réfléchir sur le lieu où il se réfugierait. Cet homme, le plus fin de tous, vit qu'il serait dans un grand péril, s'il ne prenait quelque précaution contre la cupidité des Crétois : car il portait avec lui une grande somme d'argent, et il savait que le bruit s'en était répandu. Voici l'expédient qu'il imagina : il remplit de plomb une grande quantité d'amphores ; il en couvre le hant d'or et d'argent ; il les dépose dans le temple de Diane, en présence des Gortyniens, feignant de confier ses richesses à leur bonne foi. Après les avoir ainsi induits en erreur, il remplit de son argent des statues d'airain qu'il portait avec lui, et les laisse par terre, à découvert, chez lui. Les Gortyniens gardent avec grand soin le temple, non pas tant contre d'autres que contre Annibal, de peur que celui-ci n'enlevât quelque chose à leur insu et ne l'emportât avec lui.

IX. Antiocho fugato,
 timens ne dederetur,
 quod accidisset sine dubio,
 si fecisset
 facultatem sui,
 venit Cretam
 ad Gortynios,
 ut ibi consideraret
 quo se conferret.
 Vir autem
 callidissimus omnium
 vidit se fore
 magno periculo
 propter avaritiam
 Cretensium,
 nisi providisset quid :
 portabat enim secum
 magnam pecuniam,
 de qua sciebat
 famam exisse.
 Itaque capit
 tale consilium.
 Complet plumbo
 complures amphoras,
 operit summas
 auro et argento.
 Principibus præsentibus,
 deponit has
 in templo Dianæ,
 simulans
 se credere suas fortunas
 fidei illorum.
 His inductis in errorem,
 complet sua pecunia
 omnes statuas æreas
 quas portabat secum,
 abjicitque eas
 in propatulo domi.
 Gortynii
 custodiunt templum
 magna cura,
 non tam a ceteris
 quam ab Annibale,
 ne ille,
 his inscientibus,
 tolleret quid
 duceretque secum.

IX. Antiochus mis-en-déroute,
 craignant qu'il ne fût livré,
 ce qui serait arrivé sans doute,
 s'il avait fait (donné)
 pouvoir de se saisir de lui-même,
 il se rendit en Crète
 chez les Gortyniens,
 afin que là il examinât
 où il se transporterait.
 Mais cet homme
 le plus fin de tous
 vit lui-même devoir être
 dans un grand danger,
 à cause de la cupidité
 des Crétois, [que chose :
 s'il n'avait pris-ses-précautions en quel-
 en effet il transportait avec lui-même
 un grande somme-d'argent,
 au-sujet-de laquelle il savait
 un bruit s'être répandu.
 En-conséquence il prend (forme)
 un tel plan.
 Il remplit de plomb
 plusieurs amphores,
 et les couvre en-dessus
 d'or et d'argent.
 Les principaux citoyens étant-présents,
 il dépose ces amphores
 dans le temple de Diane,
 feignant
 lui-même confier ses biens
 à la bonne-foi de ceux-là.
 Ceux-ci étant induits en erreur,
 il remplit de son argent
 toutes les statues d'airain
 qu'il transportait avec lui-même,
 et jette négligemment celles-ci
 dans le vestibule de la maison.
 Les Gortyniens
 gardent le temple
 avec un grand soin,
 pas tant contre les autres
 que contre Annibal,
 de peur que celui-là, [pas,
 ceux-ci (les Gortyniens) ne-le-sachant-
 n'enlevât quelque chose
 et ne l'emmenât avec-lui-même.

X. Sic conservatis suis rebus, Pœnus, illis Cretensibus omnibus, ad Prusiam¹, in Pontum pervenit. Apud quem eodem animo fuit erga Italiam; neque aliud quidquam egit quam regem armavit et exercuit adversus Romanos. Quem quum videret domesticis rebus minus esse robustum, conciliabat ceteros reges, adjugebatque bellicosas nationes. Dissidebat ab eo Pergamenus rex Eumenes, Romanis amicissimus, bellumque inter eos gerebatur et mari et terra: quo magis cupiebat eum Annibal opprimi. Sed utrobique Eumenes plus valebat propter Romanorum societatem: quem si removisset, faciliora sibi cetera fore arbitrabatur. Ad hunc interficiendum talem iniit rationem. Classe paucis diebus erant decreturi: superabatur navium multitudine; dolo erat pugnandum, quum par non esset armis. Imperavit quam

X. Son bien ainsi conservé, et tous les Gortyniens joués, le Carthaginois se rendit auprès de Prusias, dans le Pont. Chez ce prince, il fut dans la même disposition à l'égard des Romains; et il ne fit autre chose que de l'armer et de l'exciter contre eux. Comme il le voyait peu fort par ses ressources domestiques, il lui conciliait les autres rois, et lui unissait des nations belliqueuses. Eumène, roi de Pergame, prince très-ami des Romains, était en dissension avec Prusias, et la guerre se faisait entre eux et par mer et par terre, Annibal désirait d'autant plus vivement qu'Eumène fût accablé. Mais Eumène était plus fort des deux côtés, à cause de l'alliance des Romains. Annibal pensait que, s'il s'en délivrait, les autres entreprises lui seraient plus faciles à exécuter. Pour le faire périr, voici le moyen qu'il employa. Les deux rois devaient combattre sur mer dans peu de jours. Annibal était inférieur par le nombre des vaisseaux: il lui fallait combattre par la ruse, n'étant pas égal par les armes. Il

X. Pœnus,
 aus rebus conservatis sic ,
 omnibus Cretensibus
 illulis,
 pervenit in Pontum,
 ad Prusiam.
 Apud quem
 fuit eodem animo
 erga Italiam ;
 neque egit quidquam aliud
 quam armavit regem
 et exercuit
 adversus Romanos.
 Quem quum videret
 esse minus robustum
 rebus domesticis ,
 conciliabat
 ceteros reges,
 adjugebatque
 nationes bellicosas.
 Rex Pergamenus
 Eumenes,
 amicissimus Romanis,
 dissidebat ab eo,
 bellumque
 gerebatur inter eos
 et mari et terra :
 quo Annibal
 cupiebat magis
 eum opprimi.
 Sed Eumenes valebat plus
 utrobique
 propter societatem
 Romanorum :
 quem si removisset,
 arbitrabatur
 cetera fore faciliora sibi.
 Ad interficiendum hunc
 iniit talem rationem
 Decreturi erant
 classe
 paucis diebus :
 superabatur
 multitudine navium ;
 pugnandum erat dolo,
 quum non esset par
 armis.

X. Le Carthaginois,
 ses richesses ayant été sauvées ainsi ,
 tous les Crétois,
 ayant été joués.
 arriva dans le Pont ,
 chez Prusias.
 Chez lequel
 il fut dans les mêmes dispositions
 envers l'Italie ;
 et il ne fit pas quelque autre chose
 sinon qu'il arma le roi
 et le stimula
 contre les Romains.
 Lequel comme il voyait
 être moins fort qu'il n'eût fallu
 par ses ressources propres ,
 il lui gagnait
 les autres rois,
 et lui adjoignait comme alliées
 des nations belliqueuses
 Le roi de-Pergame
 Eumène,
 très-ami des Romains,
 était-en-dissentiment avec lui (Prusias),
 et la guerre
 se faisait entre eux
 et sur mer et sur terre :
 par quoi Annibal
 désirait davantage
 lui être accablé.
 Mais Eumène était-fort davantage
 sur-les-deux-éléments
 à-cause-de l'alliance
 des Romains :
 lequel s'il avait écarté ,
 Annibal estimait
 le reste devoir être plus facile à lui-même.
 Pour faire-périr celui-ci
 il entra-dans (forma) un tel plan.
 Ils devaient combattre
 chacun avec sa flotte
 sous peu-de jours :
 il (Annibal) était surpassé
 par le nombre des vaisseaux ,
 il lui fallait combattre par la ruse,
 puisqu'il n'était pas d'égale-force
 par les armes.

plurimas venenatas serpentes vivas colligi, easque in vasa fictilia conjici. Harum quum confecissent magnam multitudinem, die ipso, quo facturus erat navale prælium, classarios convocat, hisque præcipit ut omnes in unam Eumenis regis concurrant navem, a ceteris tantum satis habeant se defendere; id facile illos serpentium multitudine consecuturos. Rex autem in qua nave veheretur ut scirent, se facturum: quem si aut cepissent aut interfecissent, magno his pollicetur præmio fore

XI. Tali cohortatione militum facta, classis ab utrisque in prælium deducitur. Quarum acie constituta, priusquam signum pugnæ daretur, Annibal, ut palam faceret suis quo loco Eumenes esset, tabellarium in scapha cum caduceo¹ mittit; qui, ubi ad naves adversariorum pervenit, epistolam

ordonna qu'on ramassât une grande quantité de serpents venimeux, vivants, et qu'on les enfermât dans des vases de terre. Après qu'il en eut fait un grand amas, le jour même où il devait donner le combat naval, il convoque les soldats de marine, et leur commande de courir tous ensemble sur le seul vaisseau du roi Eumène; de se borner à se défendre des autres, ajoutant qu'ils en viendraient facilement à bout grâce à la multitude de leurs serpents; qu'au reste, il ferait en sorte qu'ils sussent quel vaisseau portait le roi; s'ils le faisaient prisonnier, ou s'ils le tuaient, il leur promettait que cet exploit serait richement récompensé.

XI. Cette exhortation faite aux soldats, les deux flottes s'avancent pour combattre. Rangées en ordre de bataille, avant que le signal du combat fût donné, Annibal, pour indiquer clairement aux siens où se trouvait Eumène, envoie un messager dans un esquif avec le caducée. Aussitôt que celui-ci fut parvenu aux vaisseaux des

Imperavit
serpentes venenatas
quam plurimas
colligi vivas,
easque conjici
in vasa fictilia.
Quum confecissent
magnam multitudinem
harum,
ipso die
quo facturus erat
prælium navale,
convocat classiarios,
præcipitque his
ut omnes concurrant
in unam navem
regis Eumenis,
habeant satis
se defendere tantum
a ceteris,
illos consecuturos id
facile
multitudine serpentium.
Se autem facturum
ut scirent in qua nave
rex veheretur :
quem si aut cepissent
aut interfecissent,
pollicetur fore his
magno præmio.

XI. Tali cohortatione
militum
facta,
classis
deducitur in prælium
ab utrisque.
Quarum acie
constituta,
priusquam signum pugnae
daretur,
Annibal,
ut faceret palam suis
quo loco esset Eumenes,
mittit in scapha
tabellarium cum caduceo ;
qui, ubi pervenit
ad naves adversariorum ,

Il commanda
des serpents venimeux
le plus nombreux possible
être rassemblés vivants,
et eux être jetés (enfermés)
dans des vases de-terre.
Comme ils avaient complété (réuni)
un grand nombre
de ses serpents,
le jour même
où il devait faire (livrer)
la bataille navale,
il convoque les hommes-de-la-flotte,
et recommande à ceux-ci
que tous courent-ensemble
sur le seul vaisseau
du roi Eumène,
qu'ils aient assez (se contentent)
de se défendre seulement
contre les autres ;
disant eux devoir arriver à cela
facilement
par le grand-nombre des serpents.
Mais lui-même devoir faire *en sorte*
qu'ils fussent sur quel vaisseau
le roi était porté :
lequel si ou ils avaient pris
ou ils avaient tué, [dra à eux]
il promet *cela* devoir être (que cela vau-
à (une) grande récompense.

XI. Une telle exhortation
de (à) ses soldats
ayant été faite,
la flotte
est menée au combat
par les deux partis.
Desquelles flottes la ligne-de-bataille
ayant été formée,
avant que le signal de la bataille
fût donné,
Annibal, [aux siens]
pour qu'il mit à-déconvert (fût savoir)
en quel endroit était Eumène,
envoie sur un bateau
un messenger avec un caducée ;
lequel, dès qu'il fut arrivé
auprès des vaisseaux des ennemis,

ostendens, se regem professus est quærere. Statim ad Eumœnem deductus est, quod nemo dubitabat aliquid de pace esse scriptum. Tabellarius, ducis nave declarata suis, eodem, unde ierat, se recepit. At Eumenes, soluta epistola, nihil in ea reperit nisi quod ad irridendum eum pertineret. Cujus etsi causam mirabatur, neque reperiebat, tamen prælium statim committere non dubitavit. Horum in concursu, Bithyni, Annibalis præcepto, universi navem Eumenis adoriuntur. Quorum vim quum rex sustinere non posset, fuga salutem petiit; quam consecutus non esset, nisi intra sua præsidia se recepisset, quæ in proximo littore erant collocata. Reliquæ Pergamenæ uaves quum adversarios premerent acrius, repente in eas vasa fictilia, de quibus supra mentionem fecimus, conjici cœpta sunt. Quæ jacta initio risum pu-

ennemis, il déclara, en montrant une lettre, qu'il cherchait le roi. Sur-le-champ il fut conduit à Eumène, parce que personne ne doutait qu'on n'écrivit quelque chose de relatif à la paix. Le messenger, après avoir ainsi découvert aux siens le vaisseau du chef, se retira vers le côté d'où il était venu. La lettre ouverte, Eumène n'y trouva rien, sinon des choses propres à le tourner en ridicule. Quoiqu'il fût étonné de cette conduite, et qu'il n'en imaginât pas la cause, il n'hésita cependant point à engager tout de suite le combat. Au premier choc des flottes, les Bithyniens, suivant l'ordre d'Annibal, assaillent tous à la fois le vaisseau d'Eumène. Ce roi, ne pouvant soutenir leur impétueuse attaque, chercha son salut dans la fuite; et il ne l'eût pas trouvé, s'il ne se fût retiré dans ses retranchements, qui étaient établis sur le rivage prochain. Comme les autres vaisseaux pergaméniens pressaient trop vivement leurs adversaires, ceux-ci se mirent tout à coup à lancer les vases de terre dont nous avons fait mention ci-dessus. Ces vases ainsi jetés excitèrent d'abord le

ostendens epistolam,
 professus est
 se quærere regem.
 Statim
 deductus est ad Eumenem,
 quod nemo dubitabat
 aliquid scriptum esse
 de pace.
 Tabellarius,
 nave ducis
 declarata suis,
 se recepit eodem
 unde ierat.
 At Eumenes,
 epistola soluta,
 reperit nihil in ea,
 nisi quod pertineret
 ad irridendum eum.
 Cujus
 etsi mirabatur causam,
 neque reperiebat,
 tamen non dubitavit
 committere prælium
 statim.
 In concursu horum,
 Bithyni,
 præcepto Annibalis,
 adoriuntur universi
 navem Eumenis.
 Quorum quum res
 non posset sustinere vim,
 petiit salutem fuga;
 quam non consecutus esset,
 nisi se recepisset
 intra sua præsidia,
 quæ collocata erant
 in littore proximo.
 Quum reliquæ naves
 Pergamenæ
 premerent adversarios
 acris,
 repente vasa fictilia,
 de quibus supra
 fecimus mentionem,
 cœpta sunt conjici in eas.
 Quæ jacta
 initio

montrant une lettre,
 déclara
 lui-même chercher le roi.
 Aussitôt
 il fut conduit vers Eumène,
 parce que personne ne doutait
 quelque chose avoir été écrit
 au-sujet-de la paix.
 Le messager,
 le vaisseau du chef (roi)
 ayant été indiqué aux siens,
 se retira (revint) au-même-endroit
 d'où il était parti.
 Cependant Eumène,
 la lettre ayant été dénouée,
 ne trouva rien dans elle,
 sinon *quelque chose* qui tendait
 à le railler.
 De laquelle chose
 bien qu'il cherchât-avec-surprise la cause,
 et ne la trouvât pas,
 cependant il n'hésita pas
 à engager le combat
 aussitôt.
 Dans le choc de ceux-ci,
 les Bithyniens,
 selon la recommandation d'Annibal,
 attaquent tous-ensemble
 le vaisseau d'Eumène.
 Desquels comme le roi
 ne pouvait pas soutenir l'attaque,
 il chercha *son* salut dans la fuite;
 lequel *salut* il n'aurait pas atteint,
 s'il ne s'était retiré
 parmi ses réserves,
 qui avaient été disposées
 sur le rivage le plus proche.
 Comme le reste-des vaisseaux
 de-Pergame
 pressaient *leurs* ennemis
 trop vivement,
 tout-à-coup les vases de-terre,
 desquels ci-dessus
 nous avons fait-mention,
 commencèrent à être jetés sur eux.
 Lesquels *vases* lancés
 au commencement

gnantibus concitarunt, nec, quare id fieret, poterat intelligi. Postquam autem naves completas conspexerunt serpentibus, nova re perterriti, quum, quid potissimum vitarent, non viderent, puppes averterunt, seque ad sua castra nautica retulerunt. Sic Annibal consilio arma Pergamenorum superavit; neque tum solum, sed sæpe alias pedestribus copiis pari prudentia pepulit adversarios.

XII. Quæ dum in Asia geruntur, accidit casu ut legati Prusiæ Romæ apud L. Quintium Flaminium consularem cœnarent; atque ibi de Annibale mentione facta, ex his unus diceret eum in Prusiæ regno esse. Id postero die Flaminius senatui detulit. Patres conscripti, qui Annibale vivo nunquam se sine insidiis futuros existimabant, legatos in Bithyniam miserunt, in his Flaminium, qui a rege peterent ne inimicissimum suum secum haberet, sibi que dederet. His Pru-

rrire des combattants, et l'on ne pouvait comprendre pourquoi cela se faisait. Mais lorsque les Pergaméniens virent tous leurs vaisseaux remplis de serpents, épouvantés de cette nouveauté, ne voyant point quel péril ils devaient préférablement éviter, ils virèrent de bord, et regagnèrent leur camp naval. Annibal surmonta ainsi, par l'adresse, les forces des Pergaméniens; et non-seulement cette fois, mais souvent, dans d'autres occasions, il mit en fuite les ennemis, par une égale prudence, avec ses troupes de terre.

XII. Pendant que ces choses se passaient en Asie, il arriva par hasard que les ambassadeurs de Prusias soupèrent chez Lucius Quintus Flaminius, personnage consulaire; on y parla d'Annibal, et un d'entre eux dit qu'il était dans le royaume de Prusias. Le lendemain, Flaminius rapporta ce fait au sénat. Les pères conscrits, qui, Annibal vivant, ne croyaient point devoir jamais être exempts de péril, envoyèrent en Bithynie des ambassadeurs, parmi lesquels était Flaminius, pour demander au roi de ne point garder auprès de lui leur ennemi déclaré, mais de le leur livrer. Prusias n'osa pas

conccitarunt risum
pugnantibus,
nec poterat intelligi
quare id fieret.
Postquam autem
conspexerunt naves
completas serpentibus,
perterriti re nova,
quum non viderent
quid vitarent potissimum,
averterunt puppes,
seque retulerunt
ad castra nautica.
Sic Annibal
superavit consilio
arma Pergamenorum;
neque solum tum,
sed sæpe alias
copiis pedestribus
populit adversarios
prudencia pari.

XII. Dum quæ
geruntur in Asia,
accidit casu
ut legati Prusiæ
cœnarent Romæ [nium
apud L. Quintium Flami-
consularem;
atque ibi mentione facta
de Annibale,
unus ex his
diceret eum
esse in regno Prusiæ.
Die postero
Flaminius
detulit id senatui.
Patres conscripti,
qui existimabant,
Annibale vivo,
se futuros nunquam
sine insidiis,
miserunt in Bithyniam
legatos,
in his Flaminius,
qui peterent a rege
ne haberet secum
inimicissimum suum,

excitèrent le rire
aux (des) combattants,
et il ne pouvait pas être compris
pourquoi cela se faisait.
Mais après que
ils enrent vu les vaisseaux
remplis de serpents,
effrayés par cet événement nouveau,
comme ils ne voyaient pas
ce qu'ils devaient éviter de-préférence,
ils détournèrent leurs poupes (virèrent de
et se ramenèrent (revinrent) [bord),
à leur camp naval.

Ainsi Annibal
vainquit par la ruse
les armes des Pergaméniens;
et non-seulement alors,
mais souvent d'autres-fois
avec des forces de-terre
il battit les ennemis
avec une habileté pareille.

XII. Tandis que ces choses
se font en Asie,
il arriva par hasard
que les députés de Prusias
dînaient à Rome
chez L. Quintius Flaminius
personnage consulaire;
et que là mention ayant été faite
d'Annibal,
un d'entre ceux-ci
dit lui (Annibal)
être dans le royaume de Prusias.
Le jour suivant
Flaminius
rapporta cela au sénat.
Les pères conscrits,
qui jugeaient,
Annibal étant vivant,
eux-mêmes ne devoir être jamais
sans (à l'abri de) pièges,
envoyèrent en Bithynie
des ambassadeurs,
et parmi ceux-ci Flaminius,
lesquels devaient demander au roi
qu'il ne gardât pas avec lui-même
le plus grand-ennemi d'eux,

sias negare auctus non est : illud recusavit, ne id a se fieri postularent quod adversus jus hospitii esset : ipsi, si possent, comprehenderent ; locum, ubi esset, facile inventuros. Annibal enim uno loco se tenebat, in castello quod ei ab rege datum erat muneri ; idque sic ædificarat ut in omnibus partibus ædificii exitum sibi haberet, semper verens ne usu eveniret quod accidit. Huc quum legati Romanorum venissent, ac multitudine domum ejus circumdedissent, puer, ab janua prospiciens, Annibali dixit plures præter consuetudinem armatos apparere. Qui imperavit ei ut omnes fores ædificii circumiret, ac propere sibi renuntiaret num eodem modo undique obsideretur. Puer quum celeriter, quid esset, renuntiasset, omnesque exitus occupatos ostendisset, sensit id non fortuito

le leur refuser. Mais il les pria de ne point exiger qu'il fit une action qui était contre le droit de l'hospitalité ; ajoutant qu'ils l'arrêtasent eux-mêmes, s'ils le pouvaient ; qu'ils trouveraient facilement l'endroit où il était. Annibal ne se tenait, en effet, que dans un château dont le roi lui avait fait présent ; et il l'avait disposé de manière à se ménager des issues de tous les côtés, craignant toujours de voir arriver d'un moment à l'autre ce qui lui arriva. Les ambassadeurs romains s'étant rendus au château et l'ayant fait cerner par une multitude de soldats, un jeune domestique, qui regardait de la porte, dit à Annibal que, contre la coutume, il paraissait un grand nombre d'hommes armés. Annibal lui ordonna de faire le tour de toutes les portes de l'édifice, et de lui rapporter promptement s'il était de même investi de tous côtés. Le domestique lui ayant bientôt annoncé ce qui était, et déclaré que toutes les issues étaient occu-

dederetque sibi.
 Prusias non ausus est
 negare his :
 recusavit illud,
 ne postulerent
 id quod esset
 adversus jus hospitii
 fieri ab se :
 ipsi comprehenderent,
 si possent ;
 inventuros facile
 locum ubi esset.
 Annibal enim
 se tenebat uno loco,
 in castello
 quod datum erat ei muneri
 a rege ;
 ædificaratque id sic
 ut haberet exitum sibi
 in omnibus partibus
 ædificii,
 verens semper
 ne quod accidit
 eveniret usu.
 Quum legati Romanorum
 venissent huc,
 ac circumdedissent
 multitudine
 domum ejus,
 puer,
 prospiciens ab janua,
 dixit Annibali
 plures armatos
 apparere
 præter consuetudinem.
 Qui imperavit ei
 ut circumiret
 omnes fores ædificii,
 ac renuntiaret propere sibi
 num obsideretur undique
 eodem modo.
 Quum puer
 renuntiasset celeriter
 quid esset,
 ostendissetque
 omnes exitus occupatos
 sensit

et qu'il le livrât à eux-mêmes.
 Prusias n'osa pas
 dire-non à ceux-ci :
 il s'excusa de cela,
 priant qu'ils ne demandassent pas
 cette (une) chose qui était
 contre le droit de l'hospitalité
 être faite par lui-même :
 qu'eux-mêmes l'arrêtassent,
 s'ils pouvaient ;
 eux devoir trouver facilement
 le lieu où il était.
 Annibal en effet
 se tenait dans un-seul lieu,
 dans un château
 qui avait été donné à lui à (en) présent
 par le roi ;
 et il avait construit ce *château* de-telle-
 qu'il eût une issue pour lui-même
 dans toutes les parties
 du bâtiment,
 craignant toujours
 que la chose qui arriva
 ne viut à expérience (ne se présentât).
 Comme les députés des Romains
 étaient venus là,
 et avaient entouré
 d'un grand nombre *de soldats*
 la demeure de lui,
 un jeune-serviteur,
 regardant-au-loin depuis la porte,
 dit à Annibal
 plusieurs *hommes armés*
 être-en-vue
 contre l'habitude.
 Celui-ci commanda à lui
 qu'il fit-le tour
 de toutes les portes du bâtiment,
 et annonçât promptement à lui
 s'il était cerné de-tous-côtés
 de la même manière.
 Comme le jeune-serviteur
 lui avait annoncé rapidement
 ce qui était,
 et lui avait montré (dit)
 toutes les issues occupées,
 il comprit

factum, sed se peti, neque sibi diutius vitam esse retinendam. Quam ne alieno arbitrio dimitteret, memor pristinorum virtutum, venenum, quod semper secum habere consueverat, sumpsit.

XIII. Sic vir fortissimus multis, variisque perfunctus laboribus, anno acquievit septuagesimo¹. Quibus consulibus interierit, non convenit : namque Atticus, M. Claudio Marcello, Q. Fabio Labeone consulibus mortuum, in annali suo scriptum reliquit ; at Polybius, L. Æmilio Paulo et Cn. Bæbio Tamphilo ; Sulpicius autem, P. Cornelio Cethego et M. Bæbio Tamphilo. Atque hic tantus vir, tantisque bellis districtus, non nihil temporis tribuit litteris : namque aliquot ejus libri sunt, Græco sermone confecti ; in his, ad Rhodios de Cn. Manlii Vulsonis in Asia rebus gestis. Hujus bella gesta multi

pées, il sentit que cela ne s'était point fait fortuitement, mais qu'on le cherchait, et qu'il ne devait pas conserver la vie plus longtemps. Pour ne pas la quitter au gré d'autrui, se rappelant ses anciennes vertus, il prit le poison qu'il avait coutume d'avoir toujours avec lui.

XIII. C'est ainsi que cet homme courageux, après tant de travaux divers, trouva le repos à l'âge de soixante et dix ans. On ne convient point sous quels consuls il mourut. Car Atticus, dans ses *Annales*, écrit que ce fut sous le consulat de Marcus Claudius Marcellus et de Quintus Fabius Labéon. Mais Polybe dit que ce fut sous celui de Lucius Émilius Paulus et de Cnéius Bébius Tamphilus. et Sulpicius, sous celui de Publius Cornélius Céthégus et de Marcus Bébius Tamphilus. Ce grand homme, au milieu de guerres si importantes, donna quelque temps aux lettres. On a de lui quelques livres écrits en langue grecque. Parmi eux est celui adressé aux Rhodiens, sur les expéditions de Cnéius Manlius Vulson en Asie.

Id non factum fortuito,
sed se peti,
neque vitam
retinendam esse sibi
diutius.

Quam ne dimitteret
arbitrio alieno,
memor
pristinorum virtutum,
sumpsit venenum
quod consueverat
habere semper secum.

XIII. Sic vir fortissimus,
perfunctus laboribus
multis variisque,
acquievit

septuagesimo anno.

Non convenit
quibus consulibus
interierit :

namque Atticus
reliquit scriptum
in suo annali
mortuum

M. Claudio Marcello,

Q. Fabio Labéone
consulibus ;

at Polybius,

L. Æmilio Paulo

et Cn. Bæbio Tamphilo ;

Sulpicius autem,

P. Cornelio Cethego

et M. Bæbio Tamphilo.

Atque hic vir tantus,

distraetusque

tantis bellis,

tribuit litteris

nonnihil temporis :

namque sunt

aliquot libri ejus,

confecti sermone Græco ;

in his,

ad Rhodios

de rebus gestis

Cn. Manlii Vulsonis

in Asia.

Multi

cela n'avoit pas été fait par hasard,
mais lui-même être attaqué,
et la vie

ne devoir pas être gardée par lui
plus longtemps.

Pour qu'il ne la perdît pas

au gré d'autrui,

se souvenant

de ses anciens traits-de-courage,

il prit du poison

qu'il avait coutume

d'avoir toujours avec lui-même.

XIII. Ainsi cet homme très-brave,

s'étant acquitté de travaux

nombreux et variés,

se reposa (mourut)

dans sa soixante-dixième année.

Il n'y a pas d'accord sur ce point,

savoir sous quels consuls

il mourut :

car Atticus

a laissé écrit

dans son livre-d'annales

lui être mort

M. Claudius Marcellus

et Q. Fabius Labéon

étant consuls ;

mais Polybe,

L. Émilius Paulus

et Cn. Bèbius Tamphilus étant consuls,

Sulpicius d'autre-part,

P. Cornélius Céthégus

et M. Bèbius Tamphilus étant consuls.

Et cet homme si-grand,

et distrait de l'étude

par de si-grandes guerres,

accorda aux lettres

un peu de temps :

car il existe

quelques livres de lui,

faits (écrits) en langue grecque ;

parmi ceux-ci,

un ouvrage adressé aux Rhodiens

sur les actions accomplies (les campagnes)

de Cn. Manlius Vulson

en Asie.

De nombreux historiens

memoriæ prodiderunt ; sed ex his duo qui cum eo in castris fuerunt , simulque vixerunt quandiu fortuna passa est , Silenus , et Sosilus Lacedæmonius ; atque hoc Sosilo Annibal litterarum Græcarum usus est doctore. Sed nos tempus est hujus libri facere finem , et Romanorum explicare imperatores , quo facilius , collatis utrorumque factis , qui viri præferendi sint , possit judicari.

Plusieurs historiens ont transmis à la postérité les guerres qu'il a faites ; principalement deux qui habitèrent les camps et vécurent avec lui , tant que la fortune le permit : Silène et Sosile de Lacédémone. Annibal eut même ce Sosile pour maître de lettres grecques. Mais il est temps , à présent , de finir le premier livre , relatif aux capitaines grecs , et d'exposer les vies des capitaines romains , afin que , des actions des uns et des autres comparées , on puisse plus facilement juger quels sont ceux qu'on doit préférer.

prodiderunt memoriae
 bella gesta ejus ;
 sed ex his
 duo qui fuerunt cum eo
 in castris,
 vixeruntque simul
 quandiu fortuna passa est,
 Silenus
 et Sosilus Lacedæmonius ;
 atque Annibal
 usus est hoc Sosilo
 doctore
 litterarum Græcarum.
 Sed est tempus
 nos facere finem
 hujus libri,
 et explicare
 imperatores Romanorum,
 quo, factis utrorumque
 collatis,
 possit judicari facilius
 qui viri præferendi sint

ont transmis à la mémoire
 les guerres faites de (par) lui
 mais entre ces *historiens*
 deux qui furent avec lui
 dans les camps,
 et vécurent ensemble (avec lui)
 tant que la fortune *le* permit,
 Silène
 et Sosile le Lacédémonien ;
 et Annibal
 se servit de (eut) ce Sosile
pour maître
 de littérature grecque.
 Mais il est temps
 nous faire la fin de (que nous terminions)
 ce livre,
 et développer
 les généraux des Romains, [tres
 afin que, les actions des-uns-et-des-au-
 ayant été comparées,
 il puisse être jugé plus facilement
 quels hommes doivent être préférés.

M. PORCIUS CATO.

(EX LIBRO POSTERIORE CORNELII NEPOTIS.)

I. Cato, ortus municipio¹ Tusculo, adolescentulus, priusquam honoribus operam daret, versatus est in Sabinis, quod ibi heredium a patre relictum habebat. Hortatu L. Valerii Flacci, quem in consulatu censuraque habuit collegam (ut M. Perpenna Censorius narrare solitus est), Romam demigravit, in foroque esse cœpit. Primum stipendium meruit annorum decem septemque, Q. Fabio Maximo, M. Claudio Marcello consulibus: tribunus militum in Sicilia fuit. Inde ut rediit, castra secutus est C. Claudii Neronis, magnique ejus opera existimata est in prælio apud Senam², quo cecidit Asdrubal, frater Annibalis. Quæstor³ obtigit P. Cornelio Scipioni Africano consuli; cum quo non pro sortis necessitudine vixit: namque ab eo perpetua dissensit vita. Ædilis⁴ plebis factus est cum C. Helvio. Prætor provinciam obtinuit Sardiniam;

M. PORCIUS CATON.

(DU SECOND LIVRE DE CORNÉLIUS NÉPOS.)

I. Caton, né au municipe de Tusculum, étant encore fort jeune, avant de briguer les honneurs, habita dans le pays des Sabins, parce qu'il y avait un petit fonds de terre qui lui avait été laissé par son père. Sur les exhortations de Lucius Valérius Flaccus, qu'il eut depuis pour collègue dans le consulat et dans la censure, comme Marcus Perpenna Censorius avait coutume de le raconter, il vint demeurer à Rome, et commença par suivre le barreau. Il fit ses premières armes à l'âge de dix-sept ans. Sous les consuls Quintus Fabius Maxime et Marcus Claudius Marcellus, il fut tribun des soldats en Sicile. Lorsqu'il en fut revenu, il suivit l'armée de Caius Claudius Néron, et ses services furent d'un grand prix à la bataille donnée à Séna, où périt Asdrubal, frère d'Annibal. Il échut pour questeur au consul Publius Cornélius Scipion, surnommé l'Africain, avec lequel il ne vécut pas aussi bien que son emploi semblait le commander; car il fut en dissension avec lui toute sa vie. Il fut fait édile du peuple avec Caius Helvius. Étant préteur, il obtint le gou-

M. PORCIUS CATO.

(EX POSTERIORE LIBRO
CORNELII NEPOTIS.)

I. Cato,
ortus municipio Tusculo,
adolescentulus,
priusquam daret operam
honoribus.
versatus est in Sabinis,
quod habebat ibi heredium
relictum a patre.
Hortatu
L. Valerii Flacci,
quem habuit collegam
in consulatu censuraque
(ut M. Perpenna Censorius
solitus est narrare),
demigravit Romam,
cœpitque esse in foro.
Meruit primum stipendium
decem septemque annorum,
Q. Fabio Maximo,
M. Claudio Marcello
consulibus :
fuit tribunus militum
in Sicilia.
Ut rediit inde,
secutus est castra
C. Claudii Neronis,
operaque ejus
existimata est magni
in prœlio apud Senam,
quo cecidit Asdrubal,
frater Annibalis.
Obtigit quæstor
P. Cornelio Scipioni
Africano, consuli,
cum quo non vixit
pro necessitudine
sortis :
namque dissensit ab eo
perpetua vita.
Factus est ædilis plebis
cum C. Helvio.
Prætor obtinuit

M. PORCIUS CATON.

(DU SECOND LIVRE
DE CORNÉLIUS NÉPOS.)

I. Caton,
originaire du municipe de Tusculum,
étant tout-jeune-homme,
avant qu'il donnât ses soins
aux (à la brigade des) honneurs,
vécut chez les Sabins,
parce qu'il avait là un héritage
laissé par son père.
Sur les exhortations
de L. Valérius Flaccus,
qu'il eut pour collègue
dans le consulat et la censure
(comme M. Perpenna Censorius
à-coutume de le raconter),
il vint-s'établir à Rome,
et commença à être au (suivre le) barreau.
Il gagna sa première solde
à l'âge de dix et sept (dix-sept) ans,
Q. Fabius Maximus
et M. Claudius Marcellus
étant consuls :
il fut tribun des soldats
en Sicile.
Lorsqu'il fut revenu de là,
il suivit le camp (l'armée)
de C. Claudius Néron,
et l'aide de lui
fut estimée d'un grand prix
dans le combat auprès de Séna,
dans lequel tomba Asdrubal,
frère d'Annibal.
Il échut comme questeur
à P. Cornélius Scipion
l'Africain, consul,
avec lequel il ne vécut pas
conformément au lien
du sort (établi par le sort) :
car il fut-en-dissention avec lui
dans toute sa vie.
Il fut fait édile du peuple
avec C. Helvius.
Nommé préteur il obtint

ex qua quæstor superiore tempore ex Africa decedens, Q. Ennium poetam¹ deduxerat : quod non minoris existimamus quam quemlibet amplissimum Sardiniensem triumphum

II. Consulatum gessit cum L. Valerio Flacco, sorte provinciam nactus Hispaniam citeriorem, exque ea triumphum deportavit. Ibi quum diutius² moraretur, P. Scipio Africanus consul iterum, cujus in priore consulatu quæstor fuerat, voluit eum de provincia depellere, et ipse ei succedere. Neque hoc per senatum efficere potuit (quum quidem Scipio in civitate principatum obtineret), quod tum non potentia, sed jure respublica administrabatur. Qua ex re iratus senatui, consulatu peracto, privatus in urbe mansit. At Cato, censor cum eodem Flacco factus, severe præfuit ei potestati : nam et in complures nobiles animadvertit, et multas res novas in

vernement de la Sardaigne, d'où il avait amené précédemment, lorsqu'il était questeur, en quittant l'Afrique, le poëte Quintus Ennius ; ce que nous n'estimons pas moins que le plus magnifique triomphe sur les Sardes.

II. Caton gëra le consulat avec Lucius Valérius Flaccus. Le sort lui donna le gouvernement de l'Espagne citérieure, d'où il revint avec le triomphe. Comme il y restait trop longtemps, P. Scipion l'Africain, consul pour la seconde fois, dont il avait été questeur dans son premier consulat, voulut l'expulser de ce gouvernement, et lui succéder lui-même. Mais le sénat n'y prêta point les mains, parce qu'alors la république était administrée par le droit, et non par la puissance. Scipion, irrité de cela, après être sorti de charge, resta dans la ville en simple particulier. Caton, fait censeur avec le même Flaccus, exerça sévèrement cette magistrature ; car il punit un grand nombre de nobles, et il ajouta, en forme d'édit,

provinciam Sardiniam ;
 ex qua
 tempore superiore,
 decedens ex Africa
 quæstor
 deduxerat
 poetam Q. Ennium :
 quod non existimamus
 minoris quam
 quemlibet triumphum
 amplissimum
 Sardiniensem.

II. Gessit consulatum
 cum L. Valerio Flacco,
 nactus sorte provinciam
 Hispaniam citeriorem,
 deportavitque triumphum
 ex ea.

Quum moraretur ibi
 diutius,
 P. Scipio Africanus
 consul iterum,
 cujus fuerat quæstor
 in priore consulatu,
 voluit depellere eum
 de provincia,
 et ipse succedere ei.
 Neque per senatum
 potuit efficere hoc,
 quum quidem Scipio
 obtineret principatum
 in civitate,
 quod tum respublica
 administrabatur
 non potentia, sed jure.
 Ex qua re
 iratus senatui,
 consulatu peracto,
 mansit in urbe
 privatus.
 At Cato, factus censor
 cum eodem Flacco,
 præfuit ei potestati
 severe :
 nam et animadvertit
 in complures nobiles,
 et addidit multas res novas

la province de Sardaigne ;
 de laquelle
 dans un temps plus ancien,
 sortant d'Afrique
 comme questeur
 il avait amené
 le poëte Q. Ennius :
 ce que nous n'estimons pas
 de moindre prix que
 n'importe quel triomphe
 très-magnifique
 remporté-sur-les-Sardes.

II. Il exerça le consulat
 avec L. Valérius Flaccus,
 ayant obtenu par le sort pour province
 l'Espagne citérieure,
 et rapporta le triomphe
 d'elle.

Comme il tardait là
 trop longtemps,
 P. Scipion l'Africain
 consul pour-la-seconde-fois,
 dont il avait été questeur
 pendant son premier consulat,
 voulut faire-sortir lui
 de sa province,
 et lui-même succéder à lui.
 Et par le moyen du sénat,
 il ne put pas exécuter cela,
 bien qu'à la vérité Scipion
 occupât le premier-rang
 dans la cité,
 parce qu'alors la république
 était gouvernée
 non par le crédit, mais par le droit.
 Par-suite duquel fait
 irrité contre le sénat,
 son consulat étant achevé,
 il resta dans la ville
 comme simple-particulier.
 Cependant Caton, fait censeur
 avec le même Flaccus,
 fut-à-la-tête-de cette charge
 avec-sévérité :
 car et il sévit
 contre plusieurs nobles.
 et ajouta beaucoup de choses nouvelles

evictum addidit , quare luxuria reprimeretur , quæ jam tum incipiebat pullulare. Circiter annos octoginta , usque ad extremam ætatem ab adolescentia , reipublicæ causa , suscipere inimicitias non destitit. A multis tentatus¹ , non modo nullum detrimentum existimationis fecit , sed , quoad vixit , virtutum laude crevit.

III. In omnibus rebus singulari fuit prudentia et industria : nam et agricola solers² , et reipublicæ peritus , et juris consultus , et magnus imperator , et probabilis orator , et cupidissimus litterarum fuit. Quarum studium etsi senior arripuerat , tamen tantum in eis progressum fecit ut non facile reperire possis , neque de Græcis neque de Italicis rebus , quod ei fuerit incognitum. Ab adolescentia confecit orationes. Senex scribere historias³ instituit , quarum sunt libri septem. Primus continet res gestas regum populi Romani ; secundus et tertius , unde

beaucoup de nouveaux réglemens aux anciennes ordonnances , à l'effet de réprimer le luxe qui commençait dès lors à faire des progrès. Pendant environ quatre-vingts ans , depuis sa première jeunesse jusqu'au dernier temps de sa vie , il ne cessa point de s'attirer des inimitiés dans l'intérêt de la république. Attaqué par plusieurs mécontents , non-seulement il ne perdit rien de sa considération ; mais , tant qu'il vécut , la gloire de ses vertus augmenta.

III. Il fut , en tout , d'une intelligence et d'une activité singulières : car il était à la fois et habile agriculteur , et versé dans le gouvernement , et jurisconsulte , et grand général , et orateur estimable , et très-passionné pour les lettres. Quoiqu'il s'y fût appliqué étant déjà vieux , il y fit , cependant , de si grands progrès , qu'on ne pourrait pas trouver aisément quelque trait , ni d'histoire grecque ni d'histoire italienne , qui lui fût inconnu. Dans sa première jeunesse , il composa des harangues. Devenu vieux , il se mit à écrire des histoires , dont il existe sept livres. Le premier contient les actions des rois du peuple romain ; le second et le troisième marquent d'où

in edictum,
quare luxuria,
quæ jam tum
incipiebat pullulare,
reprimeretur.
Octoginta annos circiter,
ab adolescentia
usque ad ætatem
extremam,
non destitit
suscipere inimicitias
causa reipublicæ.
Tentatus a multis,
non modo
fecit nullum detrimentum
existimationis.
sed, quoad vixit,
crevit laude virtutum.

III. In omnibus rebus
fuit singulari prudentia
et industria :
nam fuit
et agricola solers,
et peritus reipublicæ,
et consultus juris,
et magnus imperator,
et orator probabilis,
et cupidissimus litterarum.
Quarum
etsi arripuerat studium
senior,
tamen fecit in eis
tantum progressum
ut non possis facile
neque de rebus Græcis,
neque de Italicis,
reperire
quod fuerit incognitum ei.
Ab adolescentia
confecit orationes.
Senex
instituit scribere historias,
quarum sunt septem libri
Primus
continet res gestas
regum populi Romani ;
secundus et tertius,

à l'édit *des censeurs*,
pour que le luxe,
qui déjà alors
commençait à se multiplier (à croître),
fût réprimé.
Pendant quatre-vingts ans à peu près,
depuis l'adolescence
jusqu'à l'âge
le plus avancé,
il ne cessa pas
de contracter des inimitiés
dans l'intérêt de la république.
Attaqué *en justice* par beaucoup,
non-seulement
il ne fit aucune perte (ne perdit rien,
de l'estime *publique*,
mais, tant qu'il vécut,
il grandit par la gloire de ses vertus.

III. En toutes choses
il fut d'une rare intelligence
et d'une rare activité :
car il fut
et cultivateur industriel, [publique,
et expérimenté dans l'administration-
et versé dans le droit,
et grand général,
et orateur estimable,
et très-épris des lettres.
Desquelles
bien qu'il eût saisi (contracté) le goût
étant déjà vieux,
cependant il fit en elles
de si-grands progrès
que tu ne pourrais pas facilement
ni sur les choses de-la-Grèce,
ni sur celles de-l'Italie,
trouver *quelque chose*
qui ait été non-connu de lui.
Des son adolescence
il composa des harangues.
Vieillard
il entreprit d'écrire une histoire,
dont il y a sept livres.
Le premier
contient les actions accomplies
des rois du peuple romain ;
le second et le troisième *exposent*

quæque civitas orta sit Italica : ob quam rem omnes *Origines*¹ videtur appellasse. In quarto autem bellum Punicum primum; in quinto, secundum (atque hæc omnia capitulatim sunt dicta); reliquaque bella pari modo persecutus est usque ad præturam Ser. Galbæ, qui diripuit Lusitanos. Atque horum bellorum duces non nominavit, sed sine nominibus res notavit. In iisdem exposuit quæ in Italia Hispanisque viderentur admiranda : in quibus multa industria et diligentia comparet, multa doctrina. Hujus de vita et moribus in eo libro persecuti sumus quem separatim de eo fecimus², rogatu T. Pomponii Attici. Quare studiosos Catonis ad illud volumen relegamus.

est née chaque ville d'Italie, et c'est sans doute pour cela qu'il appela tous ces livres *Origines*. Dans le quatrième, il renferme la première guerre punique; dans le cinquième, la seconde. Tous ces objets sont racontés sommairement. Il a traité de la même manière les autres guerres des Romains, jusqu'à la préture de Servius Galba, qui pillâ les Lusitaniens. Il n'a point nommé les généraux qui eurent la conduite de ces guerres; il a cité les faits, sans mentionner leurs auteurs. Il a exposé dans ces mêmes livres tous les objets merveilleux qu'on voyait en Italie et dans les Espagnes. Dans cet ouvrage, on trouve beaucoup de soin, d'exactitude et d'érudition. Nous avons dit plus de choses de sa vie et de ses mœurs dans le livre que nous avons fait séparément sur lui, à la prière de Titus Pomponius Atticus. Nous y renvoyons donc les amateurs de Caton.

unde quæque civitas Italica
 orta sit :
 ob quam rem
 videtur appellasse omnes
 Origines.
 In quarto autem
 primum bellum Punicum ;
 in quinto,
 secundum
 (atque hæc omnia
 sunt dicta capitulatim) ;
 persecutusque est parimodo
 reliqua bella
 usque ad præturam
 Ser. Galbæ,
 qui diripuit Lusitanos.
 Atque non nominavit
 duces horum bellorum,
 sed notavit res
 sine nominibus.
 In iisdem exposuit
 quæ viderentur admiranda
 in Italia Hispanisque :
 in quibus
 comparet multa industria
 et diligentia,
 multa doctrina.
 Persecuti sumus
 plura
 æ vitæ et moribus hujus
 in eo libro
 quem fecimus de eo
 separatim,
 rogatu
 T. Pomponii Attici.
 Quare relegamus
 ad illud volumen
 studiosos Catonis.

d'où chaque cité de l'Italie
 est sortie :
 pour laquelle circonstance
 il paraît les avoir appelés tous
 les Origines.
 Mais dans le quatrième
 la première guerre punique ;
 dans le cinquième.
 la seconde *guerre Punique*
 (et toutes ces choses
 sont dites sommairement) :
 et il a poursuivi de la même manière
 toutes-les-autres guerres
 jusqu'à la préture
 de Sergius Galba,
 qui ravagea les Lusitaniens (la Lusita-
 Et il n'a pas nommé [nie]
 les généraux de ces guerres,
 mais a consigné les faits
 sans les noms.
 Dans ces-mêmes livres il a exposé
 ce qui semblait digne-d'admiration
 dans l'Italie et les Espagnes :
 dans lesquels *ouvrages*
 se manifeste un grand talent
 et une *grande* exactitude,
 une grande érudition.
 Nous avons poursuivi (raconté)
 des faits plus nombreux
 sur la vie et les mœurs de celui-ci
 dans ce (le) livre
 que nous avons fait sur lui
 isolément (spécialement),
 à la demande
 de T. Pomponius Athicus.
 C'est-pourquoi nous renvoyons
 à ce volume
 ceux-qui-s'intéressent à Caton.

CORNELII NEPOTIS

T. POMPONIUS ATTICUS.

T. Pomponius Atticus¹, ab origine ultima stirpis Romanæ² generatus, perpetuo a majoribus acceptam equestrem obtinuit dignitatem. Patre usus est diligente, et, ut tum erant tempora, diti, in primisque studioso litterarum. Hic, prout ipse amabat litteras, omnibus doctrinis, quibus puerilis ætas impertiri debet, filium erudivit. Erat autem in puero, præter docilitatem ingenii, summa suavitas oris ac vocis, ut non solum celeriter acciperet quæ tradebantur, sed etiam excellenter pronuntiaret. Qua ex re in pueritia nobilis inter æquales ferebatur, clariusque exsplendescibat quam generosi condiscipuli animo æquo ferre possent. Itaque incitabat omnes studio suo : quo in numero fuerunt L. Torquatus, C. Marius

I. Titus Pomponius Atticus, issu d'une famille aussi ancienne que le peuple romain, conserva toujours le rang de chevalier, qu'il avait reçu de ses ancêtres. Il eut un père économe, riche, eu égard au temps d'alors, et surtout très-passionné pour les lettres. Selon qu'il les aimait lui-même, il fit instruire son fils dans toutes les connaissances qu'on doit donner au premier âge. L'enfant avait, outre l'aptitude et la docilité de l'esprit, une extrême douceur de figure et de voix ; en sorte que non-seulement il saisissait avec célérité les choses qu'on lui enseignait, mais encore il les récitait supérieurement. Aussi, dans son enfance, était-il distingué parmi ceux de son âge, et brillait-il avec trop d'éclat pour ne pas piquer l'amour-propre de ses condisciples. C'est pourquoi il les excitait tous par son application et ses succès. De ce nombre furent Lucius

CORNÉLIUS NÉPOS.

VIE DE T. POMPONIUS ATTICUS.

I. T. Pomponius Atticus,
generatus
ab origine ultima
stirpis Romanæ,
obtinnit perpetuo
dignitatem equestrem
acceptam a majoribus.
Usus est patre
diligente,
et diti,
ut erant tum tempora,
imprimisque
studioso litterarum.
Hic, prout ipse
amabat litteras,
erudit filium
omnibus doctrinis
quibus ætas puerilis
debet impertiri.
Erat autem in puero,
præter docilitatem ingenii,
summa suavitas
oris ac vocis,
ut non solum
acciperet celeriter
quæ tradebantur,
sed etiam pronuntiaret
excellenter.
Ex qua re
ferebatur nobilis
inter æquales,
exsplendescebatque clarjus
quam condiscipuli
generosi
possent ferre animo æquo.
Itaque incitabat omnes
suo studio :
in quo numero
fuerunt L. Torquatus,
C. Marius filius,
M. Cicero;

I. T. Pomponius Atticus,
descendu
de l'origine la plus reculée
de la race romaine,
conserva toujours
le rang de-chevalier
reçu de ses ancêtres.
Il se servit de (eut) un père
attentif à la conduite de sa maison,
et riche, [époque],
selon qu'étaient alors les temps (pour son
et surtout
ayant-du-goût pour les lettres.
Celui-ci, attendu que lui-même
aimait les lettres,
instruisit son fils
dans toutes les sciences
auxquelles l'âge de-l'enfance
doit être consacré.
Or il y avait dans l'enfant, [prit,
outre la disposition-à-apprendre de l'es-
une extrême douceur
d'organe et de voix,
de telle sorte que non-seulement
il saisissait promptement
les choses qui lui étaient enseignées,
mais encore les débitait ensuite
d'une-manière-parfaite.
Par-suite-de laquelle circonstance
il était réputé remarquable
parmi ceux de-son-âge,
et brillait avec-plus-d'éclat
que ses compagnons-d'étude
de-noble-naissance
ne pouvaient le supporter d'une âme égale.
En conséquence il les animait tous
par son zèle : [ples)
dans lequel nombre (parmi ses condisci-
furent L. Torquatus,
C. Marius le fils,
M. Cicéron ;

filius, M. Cicero, quos consuetudine sua sic sibi devinxit ut nemo iis perpetuo fuerit carior.

II. Pater mature decessit. Ipse, adolescentulus, propter affinitatem P. Sulpicii, qui tribunus plebis interfectus est, non expers fuit illius periculi: namque Anicia, Pomponii consobrina, nupserat M. Servio, fratri Sulpicii. Itaque, interfecto Sulpicio, posteaquam vidit Cinnano tumultu¹ civitatem esse perturbatam, neque sibi dari facultatem pro dignitate vivendi, quin alterutram partem offenderet (dissociatis animis civium, quum alii Sullanis, alii Cinnanis faverent partibus), idoneum tempus ratus studiis obsequendi suis, Athenas se contulit. Neque eo secius adolescentem Marium, hostem judicatum, juvit opibus suis; cujus fugam pecunia sublevavit. Ac ne illa peregrinatio detrimentum aliquod afferret rei familiari, eodem magnam partem fortunarum trajecit suarum.

Torquatus, Caius Marius le fils, et Marcus Cicéron, dont il sut gagner les cœurs au point qu'ils n'eurent jamais d'ami plus cher que lui.

II. Son père mourut de bonne heure. Étant fort jeune encore, il ne fut pas exempt de péril, à cause de son affinité avec Publius Sulpicius, qui fut tué étant tribun du peuple: car Anicia, cousine germaine d'Atticus, avait épousé Marcus Servius, frère de Publius Sulpicius. Ayant donc vu, après le meurtre de ce dernier, que la ville était troublée par le tumulte de Cinna, et qu'on ne lui donnait pas la faculté de vivre avec dignité, sans choquer l'un ou l'autre parti; les esprits des citoyens étant désunis, tandis que les uns étaient pour la faction de Sylla, les autres pour celle de Cinna; pensant que c'était un temps propre à suivre son goût pour l'étude, il se transporta à Athènes. Il n'en aida pas moins de ses moyens le jeune Marius, déclaré ennemi de la république, et le secourut de son argent dans sa fuite. De peur que cette expatriation n'apportât quelque dommage à ses biens, il fit passer aussi en Grèce une grande partie de sa fortune.

quos devinxit sibi
sua consuetudine
sic ut nemo
fuit carior perpetuo iis.

II. Pater
decessit mature.
Ipse, adolescentulus,
propter affinitatem
P. Sulpicii,
qui tribunus plebis
interfectus est,
non fuit expers
illius periculi :
namque Anicia,
consobrina Pomponii,
nupserat M. Servio,
fratri Sulpicii.
Itaque,
Sulpicio interfecto,
posteaquam vidit
civitatem
esse perturbatam
tumultu Cinnano,
neque facultatem
vivendi pro dignitate
dari sibi,
quin offenderet
alterutram partem
(animis civium dissociatis,
quum alii faverent
partibus Sullanis,
alii Cinnanis),
ratus tempus idoneum
obsequendi suis studiis,
se contulit Athenas.
Neque jovit secius eo
suis opibus
adolescentem Marium,
judicatum hostem ;
cujus sublevavit fugam
pecunia.
Ac, ne illa peregrinatio
afferret rei familiari
aliquod detrimentum,
trajecit eodem
magnam partem
suarum fortunarum.

lesquels il attacha à lui
par son commerce
de-telle-sorte que personne
ne fut plus cher toujours à eux.

II. Son père
mourut de-bonne-heure.
Lui-même, tout-jeune-homme,
à-cause-de la (sa) parenté
de (avec) P. Sulpicius,
qui *étant* tribun du peuple
fut tué,
ne fut pas exempt
de ce (du même) danger :
car Anicia,
cousine-germaine de Pomponius *Atticus*,
avait épousé M. Servius,
frère de Sulpicius.
En-conséquence,
Sulpicius ayant été tué,
après qu'il eut vu
la cité
être bouleversée
par les troubles de-Cinna,
et la facilité
de vivre selon sa dignité
ne pas être donnée à lui-même,
sans qu'il choquât
l'un-ou-l'autre parti
(les cœurs des citoyens étant désunis,
alors que les uns favorisaient
le parti de-Sylla,
les autres *celui* de-Cinna),
persuadé le moment *être* convenable
de (pour) suivre ses goûts,
il se transporta à Athènes.
Et il n'aida pas moins pour cela
de ses ressources
le jeune Marius,
déclaré ennemi *public*,
duquel il soulagea l'exil
de son argent.
Et, de peur que ce voyage
n'apportât à son bien de-famille
quelque dommage,
il fit-passer au-même-endroit (à Athènes)
une grande partie
de ses biens.

III. Hic ita vixit ut universis Atheniensibus merito esset carissimus : nam, præter gratiam quæ jam adolescentule magna erat, sæpe suis opibus inopiam eorum publicam levavit. Quum enim versuram facere¹ publice necesse esset, neque ejus conditionem æquam haberent, semper se interposuit, atque ita ut neque usuram unquam ab iis acceperit, neque longius, quam dictum esset, eos debere passus sit. Quod utrumque erat iis salutare : nam neque indulgendo inveterascere eorum æs alienum patiebatur, neque multiplicandis usuris crescere. Auxit hoc officium alia quoque liberalitate : nam universos frumento donavit, ita ut singulis septem modii tritici darentur ; qui modus mensuræ *medimnus*² Athenis appellatur. Hic autem sic se gerebat ut communis infimis, par principibus videretur. Quo factum est ut huic

III. Atticus y vécut de telle sorte, qu'il était, avec raison, très-cher à tous les Athéniens. Car, outre qu'il les aidait de son crédit, déjà grand dans un jeune homme, il les assista souvent de ses propres deniers dans les besoins publics. Lorsqu'on était obligé d'emprunter pour acquitter les dettes de l'État, et qu'on ne pouvait le faire qu'à des conditions onéreuses, il s'interposait toujours, et fournissait la somme ; mais s'il n'acceptait jamais d'intérêts, il ne souffrait pas non plus qu'on lui dût au delà du terme convenu. L'un et l'autre était avantageux aux Athéniens, puisqu'il ne permettait pas que leur dette vieillît grâce à sa complaisance, ni qu'elle s'accrût par la multiplication des intérêts. Il ajouta à ce service une autre libéralité ; car il fit un présent de blé à tous les citoyens, de manière qu'on en donna à chacun d'eux sept boisseaux, mesure qu'on appelle médimne à Athènes. Au reste, telle était sa manière d'agir, qu'il semblait être à la fois l'égal des derniers et des premiers citoyens. Cela fit qu'ils lui rendaient publiquement tous les

III. Vixit hic ita
 ut esset carissimus
 merito
 universis Atheniensibus
 nam, præter gratiam
 quæ jam erat magna
 adolescentulo,
 sæpe levavit
 suis opibus
 inopiam publicam eorum.
 Quam enim esset necesse
 facere versuram
 publice,
 neque haberent
 conditionem æquam ejus,
 semper se interposuit,
 atque ita ut
 neque acceperit unquam
 usuram ab iis,
 neque passus sit
 eos debere longius
 quam dictum esset.
 Quod utrumque
 erat salutare iis :
 nam patiebatur
 æs alienum eorum
 neque inveterascere
 indulgendo,
 neque crescere
 multiplicandis usuris.
 Auxit hoc officium
 alia liberalitate quoque :
 namque donavit frumento
 universos,
 ita ut septem modii
 tritici
 darentur singulis ;
 qui modus mensuræ
 appellatur medimnus
 Athenis.
 Hic autem
 se gèrebat sic
 ut videretur communis
 infimis,
 par principibus.
 Quo factum est
 ut haberent huic

III. Il vécut là de-telle-sort
 qu'il était très-cher
 à-juste-titre
 à tous les Athéniens :
 car, outre son crédit
 qui déjà était grand
 pour un tout-jeune-homme,
 souvent il soulagea
 de ses ressources
 la détresse publique d'eux.
 En effet lorsqu'il était nécessaire
 de faire un emprunt
 au-nom-de-la-cité,
 et qu'ils n'avaient (ne trouvaient) pas
 une condition raisonnable de (pour) ce
 toujours il s'offrit. [emprunt,
 et de-telle-sort que
 et il ne reçut jamais
 un intérêt d'eux,
 et il ne souffrit jamais
 eux devoir plus longtemps
 qu'il n'avait été dit.
 Choses qui l'une-et-l'autre
 étaient salutaires pour eux :
 car il ne souffrait
 l'argent emprunté (la dette) d'eux
 ni s'arriérer
 en montrant-de-la-complaisance,
 ni s'accroître
 en multipliant les intérêts.
 Il accrut ce service
 par une autre libéralité aussi :
 car il fit-cadeau de blé
 à eux tous,
 de-telle-sort que sept modius
 de froment
 fussent donnés à chacun ;
 laquelle dimension de mesure
 s'appelle médimne
 à Athènes.
 D'autre-part celui-ci
 se comportait de-telle-sort
 qu'il paraissait de-la-classe-ordinaire
 aux petits,
 et égal aux premiers (aux grands).
 Par quoi il fut fait (d'où il résulta)
 qu'ils rendaient à celui-ci

omnes honores, quos possent, publice haberent, civemque facere studerent. Quo beneficio ille uti noluit, quod nonnulli ita interpretantur amitti civitatem Romanam, alia adscita. Quandiu affuit, ne qua sibi statua poneretur, restitit; absens prohibere non potuit. Itaque aliquot ipsi et filia locis sanctissimis posuerunt : hunc enim in omni procuratione rei publicæ auctorem actoremque habebant. Igitur primum illud munus fortunæ, quod in ea potissimum urbe natus est in qua domicilium orbis terrarum esset imperii, ut eandem et patriam haberet et domum; hoc specimen prudentiæ, quod, quum in eam civitatem se contulisset quæ antiquitate, humanitate, doctrina præstaret omnes, ei unus ante alios fuerit carissimus.

IV. Huc ex Asia Sulla decedens quum venisset, quandiu ibi fuit, secum habuit Pomponium, captus adolescentis et hu-

honneurs qu'ils pouvaient, et qu'ils désiraient de le faire citoyen de leur ville. Il ne voulut point user de cette faveur, parce que quelques-uns prétendent qu'on perd le droit de bourgeoisie romaine quand on y en ajoute un autre. Tant qu'il fut présent, il s'opposa à ce qu'on lui élevât aucune statue; mais lorsqu'il fut parti, il ne put pas l'empêcher. Les Athéniens lui en dressèrent donc quelques-unes, à lui et à sa fille, dans les lieux les plus vénérés : car, dans toute l'administration de la république, ils l'avaient eu pour conseil et pour agent. Ainsi ce fut un don de la fortune, que ce premier avantage qu'il eut d'être né préférablement dans une ville où se trouvait le domicile de toute la terre, et de l'avoir à la fois et pour patrie et pour souveraine; mais ce fut une preuve de sa sagesse, que, s'étant transporté chez un peuple qui sur passait tous les autres en antiquité, en politesse, en savoir, il y fut chéri plus que personne.

IV. Sylla, qui vint à Athènes en quittant l'Asie, eut continuellement Pomponius avec lui, tant qu'il y fut, car il était charmé du

publice
omnes honores
quos possent,
studerentque
facere civem.
Quo beneficio
ille noluit uti,
quod nonnulli
interpretantur ita,
civitatem Romanam amitti,
alia adscita.
Quandiu affuit,
restitit ne qua statua
poneretur sibi;
absens

non potuit prohibere.
Itaque posuerunt aliquot
ipsi et filix
locis sanctissimis :
habebant enim hunc
auctorem actoremque
in omni procuratione
reipublicæ.

Igitur
illud primum munus
fortunæ,
quod natus est potissimum
in ea urbe
in qua esset
domicilium imperii
orbis terrarum,
ut haberet eandem
et patriam et domum;
hoc specimen prudentiæ,
quod, quum se contulisset
in eam civitatem
quæ præstaret omnes,
antiquitate, humanitate,
doctrina,
fuerit carissimus ei
unus ante alios.

IV. Quum Sulla,
decedens ex Asia,
venisset huc,
quandiu fuit ibi,
habuit Pomponium secum,
captus et humanitate

au-nom-de-la-cité
tous les honneurs
qu'ils pouvaient,
et avaient-à-cœur
de le faire citoyen.
De laquelle faveur
celui là ne-voulut-pas user,
parce que quelques-uns
interprètent ainsi,
le droit-de-cité romain être perdu,
un autre étant reçu.

Tant qu'il fut-présent,
il s'opposa à ce que quelque statue
fût établie (élevée) à lui ;
mais une fois absent
il ne put l'empêcher. [ques-unes
En-conséquence ils en élevèrent quel-
à lui-même et à sa fille
dans les lieux les plus saints :
en effet ils avaient celui-ci
pour conseiller et pour exécuteur
dans toute gestion
de l'intérêt-public.

Donc
cela fut une première faveur
de la fortune,
qu'il naquit de-préférence
dans cette ville
dans laquelle était
le siège de l'empire
du cercle des terres (du monde entier),
afin qu'il eût la même
et pour patrie et pour séjour ;
ceci fut une preuve de sa sagesse,
que, après qu'il se fut transporté
dans cette cité
qui l'emportait sur toutes
par l'antiquité, par la civilisation,
par la science,
il fut très-cher à elle
seul avant (plus que) les autres

IV. Lorsque Sylla,
sortant de l'Asie,
fut venu là,
tant qu'il fut là,
il eut Pomponius avec lui-même,
séduit et par l'amabilité

manitate et doctrina. Sic enim Græce loquebatur ut Athenis natus videretur; tanta autem suâvitas erat sermonis Latini, ut appareret in eo nativum quemdam leporem esse, non adscitum. Idem poemata pronuntiabat et Græce et Latine sic ut supra nihil posset addi. Quibus rebus factum est ut Sulla nunquam eum ab se dimitteret, cuperetque secum deducere. Qui quum persuadere tentaret : « Noli, oro te, inquit Pompeius, adversum eos me velle ducere, cum quibus ne contra te arma ferrem, Italiam reliqui. » At Sulla, adolescentis officio collaudato, omnia munera ei, quæ Athenis acceperat, proficiscens jussit deferri. Hic complures annos moratus, quum et rei familiari tantum operæ daret quantum non indiligens deberet paterfamilias, et omnia reliqua tempora aut

bon ton et des connaissances de ce jeune homme. Atticus, en effet, parlait si bien le grec, qu'il semblait né à Athènes. Il s'exprimait, d'ailleurs, en latin, avec tant d'agrément, qu'il était clair qu'il y avait chez lui une certaine délicatesse native, et non acquise. Il récitait encore si bien des pièces de vers en grec et en latin, qu'on ne pouvait rien souhaiter de mieux. De là vint que Sylla ne pouvait se séparer d'Atticus, et qu'il désirait de l'emmener avec lui. Comme il tentait de le persuader : « Ne cherche pas, je te prie, lui dit Atticus, à me conduire contre ceux qui m'ont fait abandonner l'Italie pour ne pas porter les armes contre toi avec eux. » Sylla, après avoir beaucoup loué la délicatesse de ses sentiments, ordonna, en partant, qu'on lui remit tous les présents qu'il avait reçus à Athènes. Atticus ayant séjourné plusieurs années dans cette ville, quoiqu'il s'occupât autant du soin de son bien que devait le faire un père de famille non négligent, et qu'il donnât tout le reste de son temps ou aux lettres ou

et doctrina adolescentis.
 Loquebatur enim Græce
 sic ut videretur
 natus Athenis;
 suavitas autem
 sermonis Latini
 erat tanta
 ut appareret
 quemdam leporem
 nativum, non adscitum,
 esse in eo.
 Idem
 pronuntiabat poemata
 et Græce et Latine
 sic ut nihil
 posset addi supra.
 Quibus rebus factum est
 ut nunquam Sulla
 dimitteret eum ab se,
 cuperetque
 deducere secum.
 Qui quum tentaret
 persuadere:
 « Noli, oro te,
 inquit Pomponius,
 velle ducere me
 adversum eos
 cum quibus ne ferrem arma
 contra te
 reliqui Italiam. »
 At Sulla,
 officio adolescentis
 collaudato,
 jussit proficiscens
 omnia munera
 quæ acceperat Athenis
 deferri ei.
 Moratus ibi
 complures annos,
 quum et daret
 rei familiari
 tantum operæ
 quantum deberet
 paterfamilias
 non indiligens,
 et tribueret
 omnia reliqua tempora

et par la science du jeune-homme.
 En effet il parlait grec
 de-telle-sorte qu'il paraissait
 né à Athènes;
 d'autre-part le charme
 de son langage latin
 était si-grand
 qu'il était-évident
 une certaine grâce
 naturelle. et non empruntée,
 être en lui.
 Le même
 déclamaient des poésies
 et en-grec et en-latin
 de-telle-sorte que rien
 ne pouvait être ajouté au delà.
 Par lesquelles choses il fut fait (d'où il
 que jamais Sylla [résulta])
 ne le laissa-s'éloigner de lui-même,
 et qu'il désira
 l'emmenner avec lui.
 Comme celui-ci (Sylla) essayait
 de le persuader:
 « Ne-veux-pas, je te prie,
 dit Pomponius,
 vouloir conduire moi
 contre ceux [les armes
 avec lesquels pour que je ne portasse pas
 contre toi
 j'ai quitté l'Italie. »
 Mais Sylla,
 le procédé du jeune-homme
 ayant été loué,
 ordonna en partant
 tous les présents
 qu'il avait reçus à Athènes
 être portés à lui.
 Ayant séjourné là
 plusieurs années,
 comme et il donnait
 à son bien de famille
 autant de soin
 que devait en donner
 un père-de-famille
 non négligent,
 et consacrait
 tout le-reste-de ses moments

litteris aut Atheniensium reipublicæ tribueret, nihilominus amicis urbana officia præstitit. Nam et ad comitia eorum ventitavit, et, si qua res major acta est, non defuit. Sicut Ciceroni, in omnibus ejus periculis, singularem fidem præouit : cui ex patria fugienti sestertium ducenta et quinquaginta millia¹ donavit. Tranquillatis autem rebus Romanis, remigravit Romam, ut opinor, L. Cotta et L. Torquato consulibus. Quem diem sic universa civitas Atheniensium prosecuta est, ut lacrimis desiderii futuri dolorem indicaret.

V. Habebat avunculum Q. Cæcilium, equitem Romanum, familiarem L. Luculli, divitem, difficillima natura. Cujus sic asperitatem veritus est ut, quem nemo ferre posset, hujus sine offensione ad summam senectutem retinuerit benevolentiam. Quo facto tulit pietatis fructum : Cæcilium enim moriens

aux affaires publiques d'Athènes, il rendait cependant à ses amis d'utiles services ; car il allait souvent aux assemblées où se débattaient leurs intérêts, et n'y manquait même jamais dans les occasions importantes. Ce fut ainsi qu'il montra une fidélité singulière à Cicéron, quand il s'enfuit de sa patrie : il lui fit présent de deux cent cinquante mille sesterces. Quand Rome fut plus calme, Atticus revint dans cette ville, sous les consuls Lucius Cotta et Lucius Torquatus, à ce que je crois. Le jour de son départ fut un jour de deuil pour tous les Athéniens ; ils témoignèrent par leurs larmes la douleur qu'ils ressentiraient de sa perte dans la suite.

V. Atticus avait pour oncle maternel Quintus Cécilius, chevalier romain, ami de Lucius Lucullus, riche, d'un naturel très-difficile, qu'il ménagea si respectueusement que, sans lui donner jamais de mécontentement, il conserva jusqu'à sa dernière vieillesse la bienveillance d'un homme que personne ne pouvait supporter. Par cette conduite, il recueillit le fruit de sa piété. Car Cécilius, en mourant,

aut litteris
aut reipublicæ
Atheniensium,
præstitit nihilominus
amicis
officia urbana.
Nam et ventitavit
ad comitia eorum,
et, si qua res major
acta est,
non defuit.
Sicut præbuit Ciceroni
in omnibus periculis ejus
fidem singularem :
eui fugienti patria
donavit ducenta
et quinquaginta millia
sestertium.
Rebus autem Romanis
tranquillatis,
remigravit Romam,
ut opinor,
L. Cotta et L. Torquato
consulibus.
Quem diem
civitas universa
Atheniensium
prosecuta est sic
ut indicaret lacrimis
dolorem desiderii futuri.
V. Habebat avunculum
Q. Cæcilium,
equitem Romanum,
familiarem L. Luculli,
divitem,
natura difficillima.
Cujus
veritus est asperitatem
sic ut,
quom nemo
posset ferre,
retinuerit sine offensivæ
benevolentiam hujus
ad summam senectutem.
Quo facto
tulit fructum pietatis :
Cæcilium enim moriens

ou aux lettres
ou à l'intérêt-public
des Athéniens,
il rendit néanmoins
à ses amis
les bons offices de-la-ville.
Car et il vint-souvent [didats),
aux comices d'eux (où ils se portaient can-
et, si quelque affaire plus importante
se traita,
il ne fit-pas-défaut.
Ainsi il fit-voir à Cicéron
dans tous les périls de lui
un dévouement unique :
auquel Cicéron fuyant de sa patrie
il donna deux-cents
et cinquante milliers
de sesterces.
Cependant les affaires de Rome
ayant été rendues-tranquilles,
il revint à Rome,
comme je crois,
L. Cotta et L. Torquatus
étant consuls.
Lequel jour
la cité tout-entière
des Athéniens
accompagna de sentiments de-telle-sort
qu'elle témoigna par ses larmes
la douleur de son regret futur.
V. Il avait pour oncle
Q. Cécilius,
chevalier romain,
ami de L. Lucullus,
riche,
d'un caractère très-difficile.
Duquel
il respecta l'âpreté
de-telle-sort
de-telle-sort que,
tandis que personne
ne pouvait la supporter,
il conserva sans lui donner de déplaisir
la bienveillance de celui-ci
jusqu'à l'extrême vieillesse.
Pour lequel fait
il remporta le fruit de sa piété :
en effet Cécilius en mourant

testamento adoptavit eum, heredemque fecit ex dodrante². Ex qua hereditate accepit circiter centies sestertium. Erat nupta soror Attici Q. Tullio Ciceroni²; easque nuptias M. Cicero conciliarat, cum quo a condiscipulatu vivebat conjunctissime, multo etiam familiarius quam cum Quinto, ut judicari possit, plus in amicitia valere similitudinem morum quam affinitatem. Utebatur autem intime Q. Hortensio, qui iis temporibus principatum eloquentiæ tenebat, ut intelligi non posset uter eum plus diligeret, Cicero an Hortensius; et id, quod erat difficillimum, efficiebat, ut, inter quos tanta laudis esset æmulatio, nulla intercederet obtrectatio, essetque talium virorum copula.

VI. In republica ita est versatus ut semper optimarum partium et esset et existimaretur, neque tamen se civilibus fluctibus committeret, quod non magis eos in sua potestate

le fit son héritier pour les trois quarts de son bien : héritage dont il retira environ dix millions de sesterces. La sœur d'Atticus était mariée à Q. Tullius Cicéron ; et ce mariage avait été traité par Marcus Cicéron, avec lequel il vivait dans une amitié très-étroite, depuis qu'ils avaient été condisciples, et même beaucoup plus familièrement qu'avec Quintus : d'où l'on peut juger qu'en fait d'amitié, la ressemblance des mœurs a plus de force que l'affinité. Il était encore intimement lié avec Quintus Hortensius, qui, dans ces temps-là, occupait le premier rang pour l'éloquence, de manière qu'on ne pouvait distinguer qui le chérissait le plus, de Cicéron ou d'Hortensius. Il vint à bout d'une chose plus difficile encore : c'est qu'aucun sentiment de jalousie ne vint jamais diviser ces deux grands rivaux de gloire, et qu'il fut lui-même le lien qui unit de tels hommes

VI. Dans les affaires publiques, il se conduisit de façon qu'il était et qu'il paraissait toujours être du meilleur parti, mais qu'il ne s'exposait point cependant aux flots civils, parce qu'il pensait que ceux qui s'y livraient n'étaient pas plus maîtres d'eux-mêmes

adoptavit cum testamento
fecitque heredem
ex doctante.

Ex qua hereditate
accepit circiter
centies
sestertium.

Soror Attici nupta erat
Q. Tullio Ciceroni;
Marcusque Cicero
conciiliat eas nuptias,
cum quo vivebat
a condiscipulatu
conjunctissime,
etiam multo familiarius
quam cum Quinto;
ut possit judicari
similitudinem morum
valere in amicitia
plus quam affinitatem.
Utebatur autem intime
Q. Hortensio,
qui iis temporibus
tenebat principatum
eloquentiæ,
ut non posset intelligi
uter diligeret eum plus,
Cicero an Hortensius;
et efficiebat id,
quod erat difficillimum,
ut nulla obtrectatio
intercederet
inter quos
esset tanta æmulatio laudis,
essetque copula
taliu virorum.

VI. Versatus est ita
in republica,
ut semper et esset
et existimaretur
optimarum partium,
neque tamen se committeret
fluctibus civilibus,
quod existimabat
eos qui se de-lissent iis
non esse in potestate sua
magis quam

adoptavit lui par testament
et le fit héritier
pour les trois-quarts.

Duquel héritage
il reçut environ
cent-fois cent milliers (dix millions)
de sesterces.

La sœur d'Atticus s'était mariée
à Q. Tullius Cicéron;
et Marcus Cicéron
avait arrangé ce mariage,
Cicéron avec qui il vivait
depuis leur camaraderie-d'études
dans-une-union-très étroite,
et même plus familièrement
qu'avec Quintus;
de-sorte-qu'il peut être jugé (on peut voir)
la ressemblance de mœurs
avoir-de-l'influence en amitié
plus que la parenté-par-alliance [ment
D'autre-part il était-en-relations intime-
avec Q. Hortensius.
qui en ces temps-là
occupait le premier-rang
de l'éloquence,
au point qu'il n'aurait pu être reconnu
lequel chérissait lui davantage,
Cicéron ou Hortensius;
et il produisait ceci,
qui était très-difficile,
qu'aucune jalousie
ne venait-à-la-traverse
entre des hommes entre lesquels
il y avait une si-grande rivalité de gloire,
et qu'il était le lien
de tels (si grands) hommes.

VI. Il se conduisit de-telle-sorte
en politique,
que toujours et il fut
et il fut cru être
du meilleur parti,
et cependant ne s'abandonna pas
aux vagues (tempêtes) civiles
parce qu'il jugeait
ceux qui s'étaient livrés à elles
ne pas être au pouvoir d'eux-mêmes
plus que ceux

existimabat esse qui se iis dedissent quam qui maritimis jactarentur. Honores non petiit, quum ei paterent propter vel gratiam vel dignitatem; quod neque peti more majorum, neque possent conservatis legibus, in tam effusis ambitus largitionibus, neque geri e republica sine periculo, corruptis civitatis moribus. Ad hastam publicam ¹ nunquam accessit. Nullius rei neque præses neque manceps factus est. Neminem neque suo nomine neque subscribens accusavit. In jus de sua re ² am iit; iudicium nullum habuit. Multorum consulum præfecturas delatas sic accepit ut neminem in provinciam sit secutus; honore fuerit contentus, rei familiaris despexerit fructum : qui ne cum Quinto quidem Cicerone voluerit ire in Asiam, quum apud eum legati locum obtinere posset. Non enim decere se arbitrabatur, quum præturam gerere noluisset, asseclam esse prætoris. Qua in re non solum dignitati serviebat, sed etiam tranquillitati, quum sus-

que ceux qui étaient battus des flots de la mer. Il ne rechercha point les honneurs, tandis qu'ils lui étaient ouverts, soit à cause de son crédit, soit à cause de son mérite, parce qu'ils ne pouvaient ni être recherchés comme dans les anciens temps de la république, ni être obtenus en observant les lois, au milieu des largesses si excessives de la brigue ni être gérés sans péril à l'avantage de la république, les mœurs de l'État étant corrompues. Il n'acheta jamais les biens d'aucun proscriit. Il ne fut ni répondant ni adjudicataire. Il n'accusa personne, ni en son nom, ni en se joignant à l'accusateur. Il ne comparut point en justice pour son intérêt particulier; il n'eut aucun procès. Il accepta les préfetures de plusieurs consuls et préteurs qui lui étaient déferées, mais sans jamais suivre personne dans son gouvernement; il se contenta de l'honneur, et dédaigna le profit pécuniaire; il ne voulut même pas aller en Asie avec Quintus Cicéron, tandis qu'il pouvait occuper le rang de son lieutenant. Il ne croyait point, en effet, qu'il lui convînt, après n'avoir pas voulu exercer la préture, d'être à la suite d'un préteur. En quoi il consultait non-seulement sa dignité, mais encore sa tranquillité,

qui jactarentur
maritimis.

Non petiit honores,
quum paterent ei
propter vel gratiam
vel dignitatem;
quod possent neque peti
more majorum,
neque capi
legibus conservatis,
in largitionibus ambitus
tam effusis,
neque geri a republica
sine periculo,
moribus civitatis corruptis.
Nunquam accessit
ad hastam publicam.
Factus est neque præs
neque manceps nullius rei.
Accusavit neminem
neque suo nomine
neque subscribens.
Nunquam iit in jus
de re sua;
habuit nullum judicium.
Accepit præfecturas delatas
multorum consulum
prætorumque,
sic ut secutus sit neminem
in provinciam,
fuerit contentus honore,
despexerit fructum
rei familiaris :
qui ne voluerit quidem
ire in Asiam cum Quinto,
quum posset
obtinere apud eum
locum legati.
Non enim arbitrabatur
decere se,
quum noluisset
gerere præturam,
esse assecclam prætoris.
In qua re serviebat
non solum dignitati,
sed etiam tranquillitati,
quum vitaret

qui étaient ballottés
sur les *vagues* de-la-mer.

Il ne brigua pas les honneurs, [lui
bien qu'ils fussent ouverts (accessibles) à
à-cause soit de son crédit
soit de sa dignité ;
parce qu'ils ne pouvaient ni être brigués
selon la coutume des ancêtres,
ni être pris (obtenus)
les lois étant observées,
au-milieu de largesses de brigue
si immodérées,
ni être exercés selon l'arêt-public
sans danger,
les mœurs de la cité étant corrompues.
Jamais il ne s'approcha
de la pique (vente à l'encan) publique.
Il ne fut fait ni répondant
ni adjudicataire d'aucune chose.
Il n'accusa personne
ni en son propre nom
ni en signant-en-second une accusation.
Jamais il n'alla en justice
pour une affaire sienne (le concernant),
il n'eut aucun procès.
Il accepta les sous-lieutenances offertes
de nombreux consuls
et préteurs.
mais de-telle-sorte qu'il ne suivit personne
dans sa province,
fut satisfait de l'honneur,
méprisa l'avantage
du bien de-famille :
lui qui ne voulut même pas
aller en Asie avec Quintus,
bien qu'il pût
occuper auprès de lui
le rang de lieutenant.
En effet il n'estimait pas
ceci être-convenable pour lui-même,
après qu'il n'avait-pas-voulu
exercer la préture,
d'être suivant d'un préteur.
Dans laquelle circonstance il servait
non-seulement sa dignité,
mais encore sa tranquillité,
alors qu'il évitait

piciones quoque vitaret criminum. Quo fiebat ut ejus observantia omnibus esset carior, quum eam officio, non timori neque spei tribui viderent.

VII. Incidit Cæsarianum civile bellum quum haberet annos circiter sexaginta. Usus est ætatis vacatione ¹, neque se quoquam movit ex urbe. Quæ amicis suis opus fuerant ad Pompeium proficiscentibus, omnia ex sua re familiari dedit. Ipsum Pompeium conjunctum ² non offendit (nullum ab eo habebat ornamentum), ut ceteri, qui per eum aut honores aut divitias ceperant : quorum partim invitissimi castra sunt secuti, partim summa cum ejus offensione domi remanserunt. Attici autem quies tantopere Cæsari fuit grata ut, victor quum privatis pecunias per epistolas imperaret, huic non solum molestus non fuerit, sed etiam sororis filium et Q. Ciceronem ex Pom-

puisqu'il évitait même les soupçons de la médisance. D'où il arrivait que l'on était plus flatté de ses égards, puisqu'il les accordait au devoir, et non à la crainte ni à l'espérance.

VII. La guerre civile de César éclata lorsque Atticus avait environ soixante ans. Il usa du privilège de son âge, et ne sortit pas de Rome. Il donna, de son bien, à ses amis partant pour se rendre auprès de Pompée, tout ce dont ils avaient besoin. Pompée lui-même ne s'offensa pas de ce qu'il n'était pas venu le rejoindre ; car il ne tenait de lui aucun bienfait éclatant, comme les autres, qui avaient acquis par son moyen ou des honneurs ou des richesses, et qui en partie suivirent son camp bien malgré eux, en partie restèrent chez eux, à son très-grand mécontentement. Quant à l'inaction d'Atticus, elle fut tellement agréable à César, que, tandis qu'après sa victoire il imposait par ses lettres des contributions pécuniaires aux particuliers qui ne l'avaient point suivi, non-seulement il n'inquiéta point Atticus, mais même il lui accorda la liberté du fils de sa sœur

suspiciones quoque
 criminum.
 Quo fiebat
 ut observantia ejus
 esset carior omnibus,
 quum viderent
 eam tribui officio,
 non timori neque spei.

VII. Bellum civile

Cæsarianum
 incidit
 quum haberet
 circiter sexaginta annos.
 Usus est vacatione ætatis
 neque se movit quoquam
 ex urbe.
 Dedit
 ex sua re familiari
 omnia quæ fuerant opus
 suis amicis
 proficiscentibus
 ad Pompeium.
 Non offendit
 Pompeium ipsum
 conjunctum
 (habebat enim ab eo
 nullum ornamentum),
 ut ceteri,
 qui ceperant per eum
 aut honores aut divitias :
 quorum partim
 secuti sunt castra
 invitissimi,
 partim
 remanserunt domi
 cum summa offensione
 ejus.
 Quies autem Attici
 fuit tantopere grata Cæsari
 ut, quum victor
 imperaret pecunias
 privatis
 per epistolas,
 non solum
 non fuerit molestus huic,
 sed etiam concesserit
 filium sororis

les soupçons même
 de délits.
 Par quoi il se faisait
 que les égards de lui
 étaient plus précieux à tous,
 lorsqu'ils voyaient
 eux être accordés au devoir,
 non à la crainte ni à l'espérance.

VII. La guerre civile
 de-César
 tomba (arriva)
 lorsqu'il avait
 environ soixante ans.
 Il profita de l'exemption de l'âge
 et ne se bougea *pour aller nulle-part*
 hors de la ville.
 Il donna
 sur son bien de-famille
 toutes les choses qui étaient un besoin
 pour ses amis
 partant
 vers Pompée.
 Il ne choqua pas
 Pompée lui-même
qui était uni à lui par parenté
 (car il n'avait reçu de lui
 aucune dignité),
 comme tous-les-autres,
 qui avaient acquis par lui
 ou des honneurs ou des richesses :
 desquels une partie
 suivirent *son camp* (ses drapeaux)
 tout-à-fait-malgré-eux,
 une partie
 restèrent dans *leurs foyers*
 avec un extrême mécontentement
 de lui.
 D'autre-part l'inaction d'Atticus
 fut tellement agréable à César
 que, lorsqu'il vainqueur
 il commandait des sommes-d'argent
 aux particuliers
 par lettres,
 non-seulement
 il ne fut pas déplaisant pour celui-ci
 mais encore *lui* accorda (remittit)
 le fils de sa sœur

pe. i castris concesserit. Sic vetere instituto vitæ effugit nova pericula.

VIII. Secutum est illud. Occiso Cæsare, quum respublica penes Brutos¹ videretur esse et Cassium, ac tota civitas se ad eos convertisset, sic M. Bruto usus est ut nullo ille adolescens æquali familiaris quam hoc sene, neque solum eum principem consilii haberet, sed etiam in convictu. Excogitatum est a quibusdam ut privatum ærarium Cæsaris interfecto ab equitibus Romanis constitueretur. Id facile effici posse arbitrati sunt, si et principes illius ordinis pecunias contulissent. Itaque appellatus est a C. Flavio, Bruti familiari, Atticus, ut ejus rei princeps esse vellet. At ille, qui officia amicis præstanda sine factione existimaret, semperque a talibus se consiliis removisset, respondit : « Si quid Brutus de suis facultatibus uti voluisset, usurum, quantum eæ pateren-

et celle de Quintus Cicéron, faits prisonniers au camp de Pompée. Ce fut ainsi qu'en suivant son ancienne règle de conduite, il évita de nouveaux périls.

VIII. Quelque temps après, César ayant été tué, la république paraissait être au pouvoir des Brutus et de Cassius, et Rome entière semblait avoir passé dans leur parti. Atticus, déjà vieux, fut uni de telle sorte avec Marcus Brutus, que ce jeune homme ne vivait pas plus familièrement avec aucun citoyen de son âge qu'avec lui vieillard, et que non-seulement il le consultait, mais même qu'il le fréquentait de préférence à tout autre. Quelques-uns eurent l'idée de faire établir une caisse particulière par les chevaliers romains, pour les meurtriers de César. Ils pensaient que ce projet pourrait être effectué, si les principaux de cet ordre commençaient à fournir des fonds. Atticus fut donc sollicité par Caius Flavius, ami de Brutus, de vouloir bien être à la tête de cette affaire. Mais lui, qui croyait qu'il faut rendre des services à ses amis sans esprit de parti, et qui s'était toujours tenu éloigné de ces sortes d'intrigues, répondit que, si Brutus avait besoin de sa fortune, elle était tout entière à sa dis-

et Q. Ciceronem
ex castris Pompeii.
Sic vetere instituto vitæ
effugit nova pericula.

VIII. Illud secutum est.

Cæsare occiso,
quum respublica
videretur esse
penes Brutos
et Cassium,
ac civitas tota
se convertisset ad eos,
usus est M. Bruto
sicut ille
adolescens
nullo æquali
familiarius
quam hoc sene;
neque haberet eum solum
principem consilii,
sed etiam in convictu.
Excogitatum est
a quibusdam
ut ærarium privatum
constitueretur
ab equitibus Romanis
interfectoribus Cæsaris.
Arbitrati sunt
id posse effici facile,
si et principes
illius ordinis
conferrent pecunias.
Itaque Atticus
appellatus est a C. Flavio,
familiari Bruti,
ut vellet
esse princeps ejus rei.
At ille, qui existimabat
officia præstanda amicis
sine factione,
seque removisset semper
a talibus consiliis,
respondit : « Si Brutus
voluisset uti quid
de suis facultatibus,
usurum,
quantum eæ paterentur ;

et Q. Cicéron
du camp de Pompée.

Ainsi par son ancien plan de vie
il échappa à de nouveaux dangers.

VIII. Ceci (voici ce qui) suivit.

César ayant été tué,
alors que la république
paraissait être
au-pouvoir des deux Brutus
et de Cassius,
et que la cité tout-entière
s'était tournée vers eux,
il usa de (fut en relations avec) M. Brutus
de-telle-sorte que celui-là
quoique jeune
ne fut en relations avec nul de-son-âge
plus intimement
qu'avec ce vieillard (Atticus);
et qu'il n'avait pas lui seulement
à-la-tête de son conseil,
mais encore en communauté-de-vie.
Il fut projeté
par quelques-uns
qu'une caisse particulière
fût établie
par les chevaliers romains
pour les meurtriers de César.
Ils jugèrent
ceci pouvoir être réalisé facilement,
si aussi les premiers
de cet ordre [d'argent.
apportaient-en-contribution des sommes-
En-conséquence Atticus
fut interpellé par C. Flavius,
ami de Brutus,
afin qu'il voulût
être à-la-tête de cette entreprise.
Mais celui-là, qui pensait
des services devoir être rendus à ses amis
sans esprit-de-parti,
et qui s'était tenu-à-l'écart toujours
de telles intrigues.
répondit : « Si Brutus
voulait user de quelque chose
de ses biens,
Brutus devoir (pouvoir) en user,
autant que ces biens le comporteraient ;

tur; se neque cum quoquam de ea re collocuturum, neque coitutum. » Sic ille consensionis globus hujus unius dissensione disjectus est. Neque multo post, superior esse cœpit Antonius; ita ut Brutus et Cassius, provinciarum, quæ iis necis causa datæ erant¹ a consulibus, desperatis rebus, in exsilium proficiscerentur. Atticus, qui pecuniam simul cum ceteris conferre noluerat florenti illi parti, abjecto Bruto Italiaque cedenti sestertium centum millia muneri misit: eidem in Epiro absens trecenta² jussit dari. Neque eo magis potenti adulatus est Antonio, neque desperatos reliquit.

IX. Secutum est bellum gestum apud Mutinam³. In quo si tantum eum prudentem dicam, minus quam debeam prædicem, quum ille potius divinus fuerit: si divinatio appellanda est perpetua naturalis bonitas, quæ nullis casibus neque au-

position, mais qu'il ne conférerait ni ne se concerterait là dessus avec qui que ce fût. Ainsi ce concert de volontés fut rompu par le dissentiment du seul Atticus. Peu de temps après, Antoine commença à être le plus fort; en sorte que Brutus et Cassius, voyant qu'ils n'avaient plus rien à espérer du côté des provinces, dont le gouvernement leur avait été donné, pour la forme, par les consuls, partirent pour l'exil. Atticus, qui n'avait pas voulu fournir de l'argent conjointement avec les autres, tandis que ce parti florissait, envoya cent mille sesterces en présent à Brutus vaincu et sortant de l'Italie. Il lui en fit donner encore trois cent mille en Épire, et n'adula pas plus la fortune d'Antoine qu'il n'abandonna Brutus et Cassius abattus.

IX. La guerre se fit ensuite auprès de Modène. Si, dans cette circonstance, j'appelle Atticus seulement prudent, j'en dis moins que je ne dois, puisqu'il fut plutôt devin, si l'on doit appeler divination cette constante sagesse naturelle, qu'aucun accident n'augmente ni

se neque collocaturum
neque coiturum
cum quoquam
de ea re. »

Sic ille globus consensionis
disiectus est
dissensione hujus unius.
Neque multo post,
Antonius
cœpit esse superior ;
ita ut Brutus et Cassius,
rebus provinciarum
quæ datæ erant iis
a consulibus
causa necis
desperatis,
proficiscerentur
in exsilium.

Atticus, qui noluerat
conferre pecuniam
simul cum ceteris
illi parti florenti,
misit muneri
centum millia sestertium
Bruto abjecto
cedentique Italia ;
absens
jussit trecenta
dari eidem
in Epiro.
Neque adlatus est
magis eo
Antonio potenti,
neque reliquit
desperatos.

IX. Bellum
gestum apud Mutinam
secutum est.
In quo si dicam
eum tantum prudentem,
prædicem
minus quam debeam,
quum ille
fuerit potius divinus :
si bonitas naturalis
perpetua,
quæ neque augetur

lui-même et ne devoir pas conférer
et ne devoir pas s'associer
avec qui-que-ce-fût
sur cet objet. »

Ainsi ce groupe d'accord
fut rompu
par le dissentiment de celui-ci seul.
Et pas beaucoup (peu de temps) après,
Antoine
commença à être le plus fort ;
tellement que Brutus et Cassius,
les affaires des provinces
qui avaient été données à eux
par les consuls
à cause (pour prix) d'un meurtre
étant jugées-désespérées,
partirent
en exil.

Atticus, qui n'avait-pas-voulu
apporter en-contribution de l'argent
en-même-temps avec (que) les autres
à ce parti florissant,
envoya en présent
cent milliers de sesterces
à Brutus abattu
et se retirant de l'Italie ;
quoique absent
il ordonna trois-cents *milliers de sesterces*
être donnés au même Brutus
en Épire.

Et il ne flatta pas
davantage pour cela
Antoine puissant,
et n'abandonna pas [sespérée.
ceux qui-étaient-dans-une-situation-dé-

IX. La guerre
faite auprès de Modène
suivit (vint ensuite).
Dans laquelle si je disais
lui avoir été seulement prudent,
je dirais-à-sa-louange
moins que je ne devrais,
puisque celui-là
fut plutôt divin :
si une bonté naturelle
et soutenue,
qui et n'est augmentée

getur neque minuitur. Hostis Antonius judicatus Italia cease-
 rat; spes restituendi nulla erat. Non solum ejus inimici, qui
 tum erant potentissimi et plurimi, sed etiam qui adversariis
 ejus se dabant, et in eo lædendo se aliquam consecuturos spe-
 rabant commendationem, Antonii familiares insequabantur;
 uxorem Fulviam omnibus rebus spoliare cupiebant; liberos
 etiam exstinguere parabant. Atticus, quum Ciceronis intima
 familiaritate uteretur, amicissimus esset Bruto, non modo
 nihil iis indulsit ad Antonium violandum, sed e contrario fa-
 miliares ejus ex urbe profugientes, quantum potuit, texit,
 quibus rebus indiguerunt, adjuvit. Publio vero Volumnio ¹ ea
 tribuit, ut plura a parente proficisci non potuerint. Ipsi autem
 Fulviæ, quum litibus distineretur magnisque terroribus vexa-

ne diminue. Antoine, déclaré ennemi de la république, avait aban-
 donné l'Italie; il n'y avait aucune espérance qu'il fût rétabli. Non-
 seulement ses ennemis, qui alors étaient très-nombreux et très-puis-
 sants, mais encore ses partisans se donnaient à ses adversaires, et
 espéraient trouver quelque avantage à lui faire du mal. Ils pour-
 suivaient ses amis; ils cherchaient à dépouiller sa femme Fulvie; ils
 se disposaient à faire périr ses enfants. Quoique Atticus jouit de
 l'intime familiarité de Cicéron, qu'il fût très-ami de Brutus, non-
 seulement il ne se prêta point à maltraiter Antoine, mais au con-
 traire, il protégea, autant qu'il put, ses amis qui s'enfuyaient de la
 ville; il les assista de tout ce dont ils avaient besoin. Il rendit surtout
 à Publius Volumnius de tels services, qu'il n'aurait pas pu en re-
 cevoir davantage d'un père. Quant à Fulvie, comme elle était em-

neque minuitur
 nullis casibus,
 appellanda est divinatio.
 Antonius judicatus hostis
 cesserat Italia;
 nulla spes erat
 restituendi.
 Non solum inimici ejus,
 qui tum
 erant potentissimi
 et plurimi,
 sed etiam qui se dabant
 adversariis ejus,
 et sperabant
 in eo lædendo
 se consecuturos
 aliquam commendationem,
 insequerentur
 familiares Antonii;
 cupiebant
 spoliare omnibus rebus
 uxorem Fulviam;
 parabant etiam
 extinguere liberos ejus.
 Atticus, quum uteretur
 familiaritate intima
 Ciceronis,
 esset amicissimus Bruto,
 non modo
 indulsit iis nihil
 ad violandum Antonium,
 sed e contrario
 textit quantum potuit
 familiares ejus
 profugientes ex urbe,
 adjuvit
 quibus rebus indiguerunt.
 Tribuit vero ea
 Publio Volumnio,
 ut plura
 non potuissent proficisci
 a parente.
 Præstitit autem
 suum officium
 tanta diligentia
 Fulviæ ipsi,
 quum distineretur litibus

et n'est diminuée
 par nuls accidents *de la fortune*.
 doit être appelée divination.
 Antoine déclaré ennemi *public*
 s'était retiré de l'Italie;
 aucun espoir n'était
 de *le faire-rentre*.
 Non-seulement les ennemis de lui,
 qui alors
 étaient très-puissants
 et très-nombreux,
 mais encore ceux qui se donnaient
 aux adversaires de lui,
 et espéraient
 en lui nuisant
 eux-mêmes devoir obtenir
 quelque titre-de-recommandation,
 persécutaient
 les amis d'Antoine;
 ils désiraient
 dépouiller de toutes choses
 son épouse Fulvie;
 ils se préparaient même
 à faire-périr les enfants de lui
 Atticus, bien qu'il usât
 de la familiarité intime
 de Cicéron,
 et qu'il fût très-ami de Brutus,
 non-seulement
 ne servit eux en rien
 pour maltraiter Antoine,
 mais au contraire
 protégea *autant* qu'il put
 les amis de lui
 s'enfuyant de la ville,
 et les aida *de ces choses*
 desquelles choses ils eurent-besoin
 En vérité il accorda de tels *secours*
 à Publius Volumnius,
 que des *secours* plus nombreux (grands)
 n'auraient pas pu venir
 d'un père.
 D'autre-part il témoigna
 son obligeance
 avec une si-grande activité
 à Fulvie elle-même, [par des procès
 tandis qu'elle était occupée-de-tous-côtés

retur, tanta diligentia officium suum præstitit, ut nullum illa stiterit vadimonium sine Attico, hic sponsor omnium rerum fuerit. Quinetiam, quum illa fundum secunda fortuna emisset in diem ¹, neque post calamitatem versuram facere potuisset, ille se interposuit, pecuniamque sine fenore sineque ulla stipulatione ei credidit; maximum existimans quæstum, memorem gratumque cognosci, simulque aperire se non fortunæ, sed hominibus solere esse amicum. Quæ quum faciebat, nemo eum temporis causa facere poterat existimare: nemini enim in opinionem veniebat Antonium rerum potiturum. Sed sensim is a nonnullis optimatibus reprehendebatur, quod parum odisse malos cives videretur. Ille autem, sui iudicii, potius quid se facere par esset, intuebatur, quam quid alii laudaturi forent

barrassée de procès et qu'elle était tourmentée de grandes terreurs, il la servit avec tant d'attention et de soin, qu'elle ne comparut à aucune assignation sans Atticus, qui lui servit de caution en toute circonstance. Bien plus, comme elle avait, dans l'heureux état de sa fortune, acheté à terme un fonds de terre, et qu'après son désastre elle n'avait pas pu trouver à emprunter pour le payer, il s'entremît dans cette affaire, et lui prêta de l'argent sans intérêt et sans aucun contrat; regardant comme un très-grand profit pour lui d'être connu pour un homme qui se souvenait des bienfaits et qui en était reconnaissant, et de faire voir en même temps qu'il avait coutume d'être l'ami, non de la fortune, mais des hommes. Quand il se conduisait ainsi, personne ne pouvait penser que ce fût par politique: car il ne venait dans l'idée à personne qu'Antoine serait un jour maître de la république. Cependant sa façon de penser et d'agir était blâmée de quelques grands, en ce qu'il semblait n'avoir pas assez de haine pour les mauvais citoyens. Mais Atticus, ayant son opinion à lui, considérait plutôt ce qu'il était juste qu'il fit, que ce que les autres loueraient.

vexareturque
 magnis terroribus
 ut illa stiterit
 nullum vadimonium
 sine Attico,
 hic fuerit sponsor
 omnium rerum.
 Quinetiam, quum illa
 fortuna secunda
 emisset fundum
 in diem,
 neque potuisset
 post calamitatem
 facere versuram,
 ille se interposuit,
 creditique ei pecuniam
 sine fenore
 sineque ulla stipulatione;
 existimans
 maximum quæstum,
 cognosci memorem
 gratumque,
 simulque aperire
 se solere
 esse amicum
 non fortunæ,
 sed hominibus.
 Quæ quum faciebat,
 nemo poterat existimare
 eum facere
 causa temporis :
 veniebat enim nemini
 in opinionem
 Antonium
 potiturum rerum.
 Sed sensim
 is reprehendebatur
 a nonnullis optimatibus,
 quod videretur
 odisse parum malos cives.
 Ille autem,
 sui iudicii,
 intuebatur
 quid esset par
 se facere
 potius quam quid alii
 laudaturi forent.

et était assaillie
 de grandes épouvantes,
 que celle-là ne représenta
 aucune caution-de-comparaitre
 sans Atticus,
 et que celui-ci fut répondant
 de toutes choses.
 Bien-plus, comme celle-là
 dans sa fortune favorable
 avait acheté un fonds de
 à terme fixe de *payement*,
 et n'avait pas pu
 après son désastre
 faire un emprunt,
 celui-là s'offrit,
 et prêta à elle de l'argent
 sans intérêt
 et sans aucun contrat;
 estimant
 ceci être le plus grand gain,
 d'être reconnu se-souvenant du bienfait
 et reconnaissant,
 et en-même-temps de montrer
 lui-même avoir-coutume
 d'être ami
 non de la fortune,
 mais des hommes.
 Lorsqu'il faisait ces choses,
 personne ne pouvait juger
 lui les faire (qu'il les faisait)
 en vue de la circonstance :
 en effet il ne venait à personne
 dans l'idée
 Antoine
 devoir être-maitre des affaires.
 Mais peu à peu (de plus en plus)
 celui-ci était repris
 par quelques partisans-de-l'aristocratie
 parce qu'il paraissait
 haïr trop peu les mauvais citoyens.
 Cependant celui-là,
 homme de (suivant) son propre jugement
 considérait
 ce qu'il était convenable
 lui-même faire (qu'il fit)
 plutôt que ce que les autres
 devaient louer.

X. *Conversa subito fortuna est. Ut Antonius rediit in Italiam, nemo non magno in periculo Atticum futurum putarat, propter intimam familiaritatem Ciceronis et Bruti. Itaque ad adventum imperatorum de foro decesserat, timens proscriptionem; latebatque apud P. Volumnium, cui, ut ostendimus paulo ante, opem tulerat (tanta varietas iis temporibus fuit fortunæ, ut modo hi, modo illi in summo essent aut fastigio aut periculo); habebatque secum Q. Gellium Canum, æqualem simillimumque sui. Hoc quoque sit Attici bonitatis exemplum, quod cum eo, quem puerum in ludo cognoverat, adeo conjuncte vixit, ut ad extremam ætatem amicitia eorum creverit. Antonius autem etsi tanto odio ferebatur in Ciceronem ut non solum ei, sed etiam omnibus ejus amicis esset inimicus, eosque vellet proscribere, multis hortantibus tamen, At-*

X. La fortune tourna subitement. Dès qu'Antoine revint en Italie, il n'y eut personne qui n'eût pensé qu'Atticus serait dans un grand péril, à cause de son intime liaison avec Cicéron et Brutus. Aussi, à l'approche des généraux, il s'était retiré du Forum, craignant la proscription; il se cachait chez Publius Volumnius, auquel, comme nous l'avons marqué un peu auparavant, il avait porté du secours; car l'inconstance de la fortune était si grande en ces temps-là, que tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là étaient ou dans la plus haute élévation, ou dans un extrême péril. Atticus avait avec lui Quintus Gellius Canus, qui était de son âge et lui ressemblait beaucoup de caractère. C'est encore une preuve de la bonté de cœur d'Atticus, qu'il ait vécu si étroitement avec un homme qu'il avait connu enfant à l'école, et que leur amitié se soit accrue jusqu'à l'extrême vieillesse. Mais, quoique Antoine eût une si grande haine pour Cicéron, qu'il était l'ennemi non-seulement de sa personne, mais encore de ses amis, et qu'il voulait les proscrire, cependant, à la sollicitation de plusieurs des siens, il se ressouvint des bons

X. *Fortuna*
conversa est subito.
 Ut Antonius
 rediit in Italiam,
 nemo non putarat
 Atticum
 futurum in periculo, [nam
 propter familiaritatem inti-
 Ciceronis et Bruti.
 Itaque
 ad adventum imperatorum
 decesserat de foro,
 timens proscriptionem;
 latebatque
 apud P. Volumnium,
 cui, ut ostendimus
 paulo ante,
 tulerat opem
 (fuit iis temporibus
 tanta varietas fortunæ,
 ut modo hi, modo illi
 essent aut in fastigio summo
 aut periculo);
 habebatque secum
 Q. Gellium Canum,
 æqualem
 simillimumque sui.
 Hoc quoque sit exemplum
 bonitatis Attici,
 quod vixit adeo conjuncte
 cum eo
 quem cognoverat puerum
 in ludo,
 ut amicitia eorum
 creverit
 ad ætatem extremam.
 Antonius autem,
 etsi ferebatur in Ciceronem
 odio tanto
 ut esset inimicus
 non solum ei,
 sed etiam
 omnibus amicis ejus,
 velletque proscribere eos,
 multis tamen hortantibus,
 fuit memor
 officii Attici,

X. La fortune
 fut changée soudain.
 Lorsque Antoine
 revint en Italie,
 il n'y avait personne qui n'eût pensé
 Atticus
 devoir être en danger,
 à-cause-de la (sa) familiarité intime
 de (avec) Cicéron et Brutus.
 En-conséquence
 à l'arrivée des généraux
 il s'était retiré du forum,
 craignant la proscription
 et il se-tenait-caché
 chez P. Volumnius,
 auquel, comme nous l'avons montré
 un peu auparavant (plus haut),
 il avait porté secours
 (il y eut dans ces temps-là
 une si-grande variation de fortune,
 que tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là
 étaient ou bien au faite le plus haut
 ou dans le danger *le plus grand*);
 et il avait avec lui-même
 Q. Gellius Canus,
 de-même-âge
 et très-semblable à lui.
 Que ceci aussi soit un exemple
 de la bonté d'Atticus,
 qu'il vécut tellement dans-l'union
 avec cet homme
 qu'il avait connu enfant
 à l'école,
 que l'amitié d'eux
 grandit
 jusqu'à l'âge le plus avancé.
 Mais Antoine,
 bien qu'il fût emporté contre Cicéron
 par une haine si-grande
 qu'il était ennemi
 non-seulement de lui,
 mais encore
 de tous les amis de lui,
 et qu'il voulût proscrire eux,
 beaucoup cependant l'exhortant,
 fut se soulevant
 de l'obligeance d'Atticus,

tici memor fuit officii, et ei, quum requisisset ubinam esset, sua manu scripsit : « Ne timeret, statimque ad se veniret : se eum, et, illius causa, Gellium Canum de proscriptorum numero exemisse. » Ac, ne quod in periculum incideret, quod noctu fiebat, præsidium ei misit. Sic Atticus in summo timore, non solum sibi, sed etiam ei, quem carissimum habebat, præsidio fuit : neque enim suæ solum a quoquam auxilium petiit salutis, sed conjunctim, ut appareret nullam conjunctam sibi ab eo velle fortunam. Quod si gubernator præcipua laude fertur qui navem ex hieme marique scopuloso servat, cur non singularis ejus existimetur prudentia, qui ex tot tamque gravibus procellis civilibus ad incolumitatem pervenit?

XI. Quibus ex malis ut se emerserat, nihil aliud egit quam ut plurimis, quibus rebus posset, esset auxilio. Quum proscriptos præmiis imperatorum vulgus conquiret, nemo in

offices d'Atticus, et, après avoir demandé où il était, il lui écrivit de sa main de ne point craindre et de venir aussitôt chez lui; qu'il l'avait effacé de la liste des proscrits, lui et Gellius Canus; et de peur qu'il ne courût quelque danger, parce que ceci se passait de nuit, il lui envoya une escorte. Ce fut ainsi que, dans ces terribles circonstances, Atticus garantit non-seulement sa personne, mais encore celle de son ami le plus cher. Il ne demanda point, en effet, la protection de qui que ce fût pour la conservation de sa seule vie, mais tout à la fois pour celle de Gellius, afin qu'il fût évident qu'il ne voulait d'aucune fortune séparée de la sienne. Si l'on comble d'éloges le pilote qui sauve son vaisseau d'une tempête et d'une mer pleine d'écueils, pourquoi n'admirerait-on pas la prudence d'un homme qui, à travers tant et de si violentes tempêtes civiles, parvient sain et sauf au rivage?

XI. Sitôt qu'il se fut tiré de ces désastres, Atticus n'eut pas d'autre occupation que d'assister les autres de tout son pouvoir. Lorsque le bas peuple, séduit par les récompenses des triumvirs, cherchait par-

et, quum requisisset
 ubinam esset,
 scripsit ei sua manu :
 « Ne timeret,
 veniretque statim ad se :
 se exemisse
 de numero proscriptorum
 et eum, et. causa illius,
 Gellium Canum. »
 Ac, ne incideret
 in quod periculum,
 quod fiebat noctu,
 misit ei præsidium.
 Sic Atticus
 in timore summo
 fuit præsidio
 non solum sibi,
 sed etiam ei
 quem habebat carissimum :
 neque enim petiit auxilium
 a quoquam
 suæ salutis solum,
 sed conjunctim,
 ut appareret
 velle sibi
 nullam fortunam
 sejunctam ab eo.
 Quod si gubernator
 qui servat navem
 ex hieme
 marique scopuloso
 fertur laude præcipua,
 cur prudentia
 ejus qui pervenit
 ad incolumitatem
 ex procellis civilibus
 tot tamque gravibus
 non existimet singularis?

XI. Ex quibus malis
 ut se emergerat,
 egit nihil aliud
 quam ut
 esset auxilio plurimis
 quibus rebus posset.
 Quum vulgus
 conquereret proscriptos
 præmiis imperatorum,

et, après qu'il se fut informé
 de l'endroit où il était,
 écrivit à lui de sa main :
 « Qu'il ne craignît pas,
 et vint sur-le-champ vers lui :
 lui-même avoir retranché
 du nombre des proscrits
 et lui (Atticus), et, à cause de lui,
 Gellius Canus. »
 Et, afin qu'il ne tombât pas
 dans quelque danger,
 parce que cela se faisait de nuit,
 il envoya à lui une escorte.
 Ainsi Atticus
 dans un sujet-de-crainte (danger) extrême
 fut à secours (donna le salut)
 non-seulement à lui-même,
 mais encore à celui
 qu'il tenait le plus cher (chérissait le plus) :
 et en effet il ne demanda secours
 à personne
 en vue de son propre salut seulement,
 mais tout-ensemble pour Gellius et lui,
 de telle sorte qu'il était-évident
 lui ne vouloir pour lui-même
 aucune fortune
 séparée de celui-là (Gellius).
 Que si le pilote
 qui sauve son vaisseau
 de la tempête
 et d'une mer pleine-d'écueils
 est exalté par une louange particulière
 pourquoi la prudence
 de celui qui est arrivé
 au salut
 au-sortir-de tempêtes civiles
 si-nombreuses et si terribles
 ne serait-elle pas jugée singulière (rare)?
 XI. Desquels maux (dangers)
 dès qu'il se fut tiré,
 il ne travailla à rien d'autre
 qu'à ceci que [breux possible
 il fût à secours à (secourût) les plus nom
 par les choses qu'il pourrait (selon son
 Tandis que la populace [pouvoir),
 recherchait les proscrits
 pour les récompenses des généraux,

Epirum¹ venit cui res ulla defuerit : nemini non ibi perpetuo manendi potestas facta est. Qui etiam, post prælium Philip-pense interitumque C. Cassii et M. Bruti, L. Julium Mocillam prætorium, et ejus filium, Aulumque Torquatam, ceterosque puri fortuna percussos, instituerit tueri, atque ex Epiro his omnia Samothraciam² supportari jusserit. Difficile enim est omnia persequi, et non necessaria : illud unum intelligi volumus, illius liberalitatem neque temporariam neque callidam fuisse. Id ex ipsis rebus ac temporibus judicari potest, quod non florentibus se venditavit, sed afflictis semper succurrit. Qui quidem Serviliam, Bruti matrem, non minus post mortem ejus, quam florente, coluerit. Sic liberalitate utens, nullas inimicitias gessit, quod neque lædebat quemquam, neque, si

tout les proscrits, aucun d'eux ne se retira en Épire, à qui il man- quât quelque chose ; aucun qui n'obtint la liberté d'y demeurer pour toujours. Bien plus, après la bataille de Philippes et la mort de Caius Cassius et de Marcus Brutus, il s'occupa de soutenir L. Julius Mo- cilla, qui avait été préteur, et son fils, ainsi qu'Aulus Torquatus et les autres citoyens abattus par le même sort ; et il donna ordre qu'on leur fit transporter d'Épire en Samothrace tous les objets dont ils avaient besoin ; car il serait difficile de tout détailler, et cela n'est pas nécessaire. Nous voulons seulement faire entendre que la libéralité d'Atticus ne fut ni temporaire ni politique. On en peut juger par les faits eux-mêmes et par les circonstances, maisqu'il ne se vendit jamais aux puissants, et qu'il secourut tou- jours les malheureux : témoin Servilie, mère de Brutus, à laquelle il ne fut pas moins attaché après la mort de son fils que durant sa plus grande prospérité. Grâce à cette conduite libérale, il n'eut point d'ennemis, parce qu'il ne blessait personne, et que, s'il avait

nemo venit in Epirum
 cui ulla res defuerit ;
 nemini
 potestas remanendi ibi
 perpetuo
 non facta est.
 Qui etiam,
 post praelium Philippense
 interitumque C. Cassii
 et M. Bruti,
 instituerit tueri
 L. Julium Mocillam
 prætorium,
 et filium ejus,
 Aulumque Torquatam,
 ceterosque
 percussos fortuna pari,
 atque jussit
 omnia
 supportari his
 ex Epiro Samothraciam.
 Est enim difficile
 persequi omnia,
 et non necessaria,
 volumus illud unum
 intelligi,
 liberalitatem illius
 fuisse neque temporariam
 neque callidam.
 Id potest judicari
 ex rebus ipsis
 ac temporibus,
 quod non se venditavit
 florentibus,
 sed semper
 succurrit afflictis.
 Qui quidem coluerit
 Serviliam, matrem Bruti,
 non minus
 post mortem ejus,
 quam florente.
 Utens sic liberalitate,
 gessit nullas inimicitias,
 quod
 neque lædebat quemquam,
 neque, si acceperat
 quam injuriam,

CORNÉLIUS NÉPOS.

nul ne vint en Épire
 à qui quelque chose ait manqué ;
 à nul
 la permission de rester là
 toujours
 ne fut pas faite (ne fut refusée).
 Lui qui même,
 après la bataille de-Philippe
 et la mort de C. Cassius
 et de M. Brutus,
 entreprit de protéger
 L. Julius Mocilla
 ancien-préteur,
 et le fils de lui,
 et Aulus Torquatus,
 et tous-les-autres
 abattus par une fortune semblable,
 et ordonna
 toutes les choses nécessaires
 être portées à ceux-ci
 d'Épire en Samothrace.
 Mais, car il est difficile
 de poursuivre (de détailler) toutes choses,
 et des choses non nécessaires,
 nous voulons ceci seul
 être compris,
 la générosité de lui
 n'avoir été ni réglée-sur-les-circonstances
 ni fine (intéressée).
 Cela peut être jugé
 d'après les faits mêmes
 et les époques,
 parce qu'il ne se fit-pas-valoir
 auprès des *hommes* florissants (puissants),
 mais toujours
 secourut ceux renversés.
 Lui qui certes honora
 Servilie, mère de Brutus,
 non moins
 après la mort de lui (Brutus),
 que Brutus étant florissant.
 Faisant-usage ainsi de générosité,
 il n'exerça aucunes haines,
 parce que
 et il n'offensait personne,
 et, s'il avait reçu
 quelque injure,

31

quam injuriam acceperat, malebat ulcisci quam oblivisci. Idem immortali memoria percepta relinebat beneficia; quæ autem ipse tribuerat, tandiu meminerat quoad ille gratus erat qui acceperat. Itaque hic fecit ut vere dictum videatur : « Sui cuique mores fingunt fortunam ¹. » Neque tamen prius ille fortunam quam se ipse finxit; qui cavit ne qua in re jure plecteretur.

XII. His igitur rebus effecit ut M. Vipsanius Agrippa, inlimia familiaritate conjunctus adolescenti Cæsari, quum, propter suam gratiam et Cæsaris potentiam, nullius conditionis non haberet potestatem, potissimum ejus diligeret affinitatem, præoptaretque equitis Romani filiam generosarum nuptiis. Atque harum nuptiarum conciliator fuit (non est enim celandum) M. Antonius, triumvir reipublicæ constituendæ : cujus gratia quum augere possessiones posset suas, tantum abfuit a

reçu quelque injure, il aimait mieux l'oublier que de la venger. Il gardait une immortelle mémoire des bienfaits reçus; pour ceux qu'il avait rendus lui-même, il s'en ressouvenait aussi longtemps que celui qui les avait reçus en était reconnaissant. Toute sa conduite prouva la vérité de cette maxime, que « c'est par ses mœurs que chacun se fait sa fortune. » Il ne forma point, cependant, sa fortune, avant de se former soi-même, de manière à ne jamais subir un malheur mérité.

XII. Atticus mérita donc, par ses vertus, que Marcus Vipsanius Agrippa, lié d'une amitié intime avec le jeune César, et pouvant, à cause de son mérite et de la puissance d'Octave, prétendre à quelque parti que ce fût, choisit préférablement son alliance, et aimât mieux épouser la fille d'un simple chevalier romain qu'une descendante d'une famille noble. Le médiateur de ce mariage (car il ne faut pas le cacher) fut Marc-Antoine, nommé triumvir pour constituer la république. Tandis qu'Atticus, par son crédit auprès de lui, pouvait augmenter ses biens, il fut si éloigné de tout sentiment de cupidité,

malebat ulcisci
quam oblivisci.
Idem retinebat
memoria immortalis
beneficia percepta ;
quæ autem ipse tribuerat,
meminerat
tandiu quoad ille
qui acceperat
erat gratus.
Itaque hic fecit
ut videatur dictum vere :
« Sui mores
fingunt fortunam cuique. »
Neque tamen ille
finxit fortunam
prius quam se ipse ;
qui cavet
ne plecteretur jure
in qua re.

XII. His igitur rebus
effecit
ut M. Vipsanius Agrippa,
conjunctus
familiaritate intima
Cæsari adolescenti,
quum,
propter suam gratiam
et potentiam Cæsaris,
nullius conditionis
non haberet potestatem,
diligenter potissimum
affinitatem ejus,
præoptaretque
filiam equitis Romani
nuptiis generosarum.
Atque M. Antonius,
triumvir
constituendæ reipublicæ,
fuit conciliator
harum ruptiarum
(non enim celandum est) :
gratia cujus
quum posset augere
suas possessiones,
abfuit tantum
a cupiditate pecuniæ,

il n'aimait-pas-mieux s'en venger
que l'oublier.
Le même *Atticus* conservait
avec un souvenir impérissable
les bienfaits reçus ;
mais ceux que lui-même avait accordés,
il s'en souvenait
aussi-longtemps que celui-là
qui les avait reçus
était reconnaissant.
Aussi celui-ci a fait
qu'il paraisse avoir été dit avec-vérité :
« Son caractère
fait sa fortune à chacun. »
Et pourtant celui-là (*Atticus*)
ne fit pas sa fortune
avant qu'il ne se fit lui-même ;
lui qui se précautionna
pour qu'il ne fût pas frappé avec droit
en quelque chose.

XII. Donc par ces choses
il fit
que M. Vipsanius Agrippa,
uni
par une amitié intime
à Césaire jeune-homme,
alors que,
à-cause-de son crédit
et de la puissance de Césaire,
il n'étoit aucun parti
dont il n'eût facilité de faire choix,
choisit de-préférence
l'alliance de lui,
et préféra
la fille d'un chevalier romain
aux mariages de (avec des) filles nobles.
Et M. Antonius,
triumvir
pour organiser la république,
fut l'intermédiaire
de ce mariage
(car cela ne doit pas être cédé) :
par le crédit duquel
bien qu'il pût augmenter
ses biens,
il fut-éloigné tellement
du désir de l'argent,

cupiditate pecuniæ, ut nulla in re usus sit ea, nisi in deprecandis amicorum aut periculis aut incommodis. Quod quidem sub ipsa proscriptione perillustre fuit. Nam quum L. Saufeii, equitis Romani, æqualis sui, qui cum eo complures annos, studio ductus philosophiæ, Athenis habitabat, habebatque in Italia pretiosas possessiones, triumviri bona vendidissent (consuetudine ea qua tum res gerebantur); Attici labore atque industria factum est ut eodem nuntio Saufeius fieret certior se patrimonium amisisse et recuperasse. Idem L. Julium Calidum, quem, post Lucretii Catullique mortem, multo elegantissimum poetam nostram tulisse ætatem vere videor posse contendere, neque minus virum bonum optimisque artibus eruditum, post proscriptionem equitum, propter ma-

qu'il ne se servit de son crédit que pour écarter par ses prières les périls ou les peines de ses amis. C'est ce qui parut, avec un très-grand éclat, au temps même de la proscription. En effet, comme les triumvirs, suivant la manière dont les choses se passaient alors, avaient vendu les biens de Lucius Saufeius, chevalier romain du même âge que lui, qui, conduit par le goût de la philosophie, habitait à Athènes depuis plusieurs années, et qui avait en Italie d'importantes propriétés, Atticus fit si bien, par ses démarches et par son activité, que Saufeius apprit par le même messenger qu'il avait perdu son patrimoine, et qu'il l'avait recouvré. Il tira aussi d'embarras L. Julius Calidus, qui fut, selon moi, depuis la mort de Lucrèce et de Catulle, le meilleur poète que notre siècle ait produit, et qui n'était pas moins homme de bien et instruit dans les plus belles connaissances. Calidus, après la proscription des chevaliers, avait été porté

ut usus sit ea
 in nulla re,
 nisi in deprecandis
 aut periculis
 aut incommodis
 amicorum.
 Quod quidem fuit illustre
 sub proscriptione ipsa.
 Nam quum triumviri
 (ea consuetudine
 qua tum
 res gerebantur)
 vendidissent bona
 L. Saufeii, equitis Romani,
 sui æqualis,
 qui, ductus
 studio philosophiæ,
 habitabat Athenis
 cum eo
 complures annos,
 habebatque in Italia
 possessiones pretiosas,
 labore
 atque industria Attici
 factum est ut Saufeius
 eodem nuntio
 fieret certior
 se amisisse patrimonium
 et recuperasse.
 Idem expedit
 L. Julium Calidum,
 quem, post mortem
 Lucretii Catullique,
 videor
 posse contendere vere
 nostram ætatem tulisse
 poetam
 multo elegantissimum,
 neque minus virum bonum
 eruditumque
 artibus optimis,
 relatum absentem
 in numerum
 proscriptorum,
 post proscriptionem
 equitum,
 propter

qu'il n'usa de ce *crédit*
 dans aucune affaire,
 sinon pour conjurer
 ou les dangers
 ou les désavantages
 de ses amis.
 Ce qui à la vérité fut très-clair
 sous (du temps de) la proscription même.
 Car comme les triumvirs
 (selon cette habitude
 selon laquelle alors
 les affaires se faisaient)
 avaient vendu les biens
 de L. Sauféius, chevalier romain,
 son égal-en-âge,
 qui, amené
 par le goût de la philosophie,
 habitait à Athènes
 avec lui
 depuis plusieurs années,
 et avait en Italie
 des propriétés de-grand-prix,
 par le soin
 et l'activité d'Atticus
 il fut fait que Sauféius
 par le même courrier
 devint mieux-informé (apprît)
 lui-même avoir perdu son patrimoine
 et l'avoir reconvré.
 Le même Atticus tira-d'affaire
 L. Julius Calidus,
 lequel, après la mort
 de Lucrece et de Catulle,
 je parais à moi-même (je crois)
 pouvoir soutenir avec-vérité
 notre siècle avoir produit
 comme le poëte
 de beaucoup le plus élégant,
 et non moins homme de-bien
 et instruit
 dans les sciences les meilleures,
 porté *quoique* absent
 au nombre
 des pros crits,
 après la proscription
 des chevaliers,
 à-cause

gnas ejus Africanas possessiones, in proscriptorum numerum a P. Volumnio, præfecto fabrum¹ Antonii, absentem relatum, expedit. Quod in præsentem utrum ei laboriosius an gloriosius fuerit, difficile fuit judicare; quod in eorum periculis non secus absentes quam præsentem amicos Attico esse curæ cognitum est.

XIII. Neque vero minus ille vir bonus paterfamilias habitus est quam civis. Nam quum esset pecuniosus, nemo illo minus fuit emax, minus ædificator. Neque tamen non in primis bene habitavit, omnibusque optimis rebus usus est. Nam domum habuit in colle Quirinali Tamphilanam, ab avunculo² hereditate relictam; cujus amœnitas non ædificio, sed silva constabat: ipsum enim tectum, antiquitus constitutum, plus salis³ quam sumptus habebat; in quo nihil commutavit, nisi si quid vetustate coactus est. Usus est familia, si utilitate ju-

absent sur la liste des proscrits, par Publius Volumnius, préfet des ouvriers d'Antoine, à cause de ses grandes possessions en Afrique. Il est difficile de décider si dans ce moment il lui fut plus pénible ou plus glorieux de rendre de tels services; car on vit bien qu'il eut autant de soin de ses amis éloignés que de ses amis présents.

XIII. Cet excellent homme ne passa pas moins pour un bon père de famille que pour un bon citoyen. Quoiqu'il fût riche en argent comptant, personne ne fut moins acheteur, moins bâtisseur que lui. Il était cependant des mieux logés, et n'usait que des meilleures choses en tout genre. Il avait sur le mont Quirinal la maison Tamphilane, qui lui avait été laissée en héritage par son oncle maternel; maison dont l'agrément ne consistait pas dans l'édifice, mais dans le bois qui y touchait. Car l'édifice lui-même, anciennement construit, annonçait plus de goût que d'opulence. Il n'y fit pas d'autres changements que les réparations que le temps avait rendues nécessaires. Son domestique, à ne considérer que l'utilité, était excel-

magnas possessiones ejus
 Africanas,
 a P. Volumnio,
 præfecto fabrum Antonii.
 Quod

fuit difficile judicare
 utrum in præsentibus
 fuerit ei laboriosius
 an gloriosius,
 quod cognitum est
 amicis
 esse curæ Attico
 in periculis eorum
 non secus absentes
 quam præsentibus.

XIII. Neque vero ille vir
 habitus est
 minus bonus paterfamilias
 quam civis.

Nam
 quum esset pecuniosus,
 nemo fuit minus emax,
 minus ædificator ille.
 Neque tamen
 non habitavit bene
 in primis,
 usque est
 rebus optimis.
 Nam habuit
 in colle Quirinali
 domum Tamphilanæ,
 relictam hereditate
 ab avunculo;
 cujus amœnitas
 constabat non ædificio,
 sed in silva:
 tectum enim ipsum,
 constitutum antiquitus,
 habebat plus salis
 quam sumptus;
 in quo commutavit nihil
 nisi si coactus est
 vetustate
 quid.
 Usus est familia
 optima,
 si judicandum est

des grandes propriétés de lui
 en-Afrique,

par P. Volumnius,
 préfet des ouvriers d'Antoine.

Laquelle chose
 il fut difficile de décider
 si dans le moment présent
 elle fut pour lui plus pénible
 ou plus glorieuse,
 parce qu'il fut reconnu

ses amis
 être à souci à (intéresser) Atticus
 dans les périls d'eux
 non moins absents
 que présents.

XIII. Et en vérité cet homme
 ne fut pas tenu
 pour moins bon père-de-famille
 que bon citoyen.

En effet
 bien qu'il fût riche,
 personne ne fut moins acheteur,
 moins bâtisseur que lui.
 Et pourtant il ne serait pas vrai de dire
 qu'il ne fut pas logé bien
 entre les premiers,
 et qu'il ne fit-pas-usage
 des choses les meilleures.
 En effet il posséda
 sur la colline Quirinale
 la maison de-Tamphile,
 laissée en héritage
 par son oncle;
 de laquelle l'agrément
 consistait non dans le bâtiment,
 mais dans le bois:
 car l'habitation même,
 construite depuis-longtemps,
 avait plus de goût
 que de somptuosité;
 dans laquelle il ne changea rien,
 excepté s'il fut forcé
 par la vétusté
 de changer quelque chose.
 Il se servit de (eut) un domestique
 excellent,
 s'il faut en juger

dicandum est, optima; si forma, vix mediocri: namque in ea erant pueri litteratissimi, anagnostæ optimi, et plurimi librarii; ut ne pedisequus quidem quisquam esset qui non utrumque horum pulchre facere posset. Pari modo artifices ceteri, quos cultus domesticus desiderat, apprime boni. Neque tamen horum quemquam, nisi domi natum domique factum habuit: quod est signum non solum continentiæ, sed etiam diligentiæ. Nam et non intemperanter concupiscere quod a plurimis videas, continentis debet duci; et potius diligentia quam pretio parare, non mediocris est industriæ. Elegans, non magnificus; splendidus, non sumptuosus; omni diligentia munditiam, non affluentiam affectabat. Supellex modica, non multa, ut in neutram partem ⁴ conspici posset. Nec hoc præteribo, quanquam nonnullis leve visum iri pu-

lent; à en juger par l'apparence, il était à peine médiocre. Il s'y trouvait des jeunes gens très-lettrés, de très-bons lecteurs et beaucoup de copistes; en sorte qu'il n'y avait même aucun de ses valets qui ne pût remplir d'une manière satisfaisante l'une et l'autre fonction. Les autres artistes, dont le train d'une maison a besoin, étaient également fort bons. Cependant il n'en eut aucun qui ne fût né chez lui, qui n'eût été formé chez lui; ce qui est un signe non-seulement de modération, mais de soin. Car ne pas désirer avec excès ce qu'on voit désirer de la sorte par un grand nombre, cela doit être regardé comme le propre d'un homme modéré; et se le procurer plutôt par ses soins qu'à force d'argent, ce n'est point l'effet d'une médiocre industrie. Atticus était élégant, non magnifique; brillant, non somptueux. Il recherchait la propreté, mais sans étalage. Son mobilier, modeste et peu considérable, ne pouvait être remarqué d'aucune manière. Je n'omettrai pas non plus un trait qui paraîtra futile à

utilitate ;
 vix mediocri,
 si forma :
 namque in ea
 erant pueri litteratissimi,
 optimi anagnostæ,
 et plurimi librarii ;
 ut ne esset quidem
 quisquam pedisequus
 qui non posset
 facere pulchre
 utrunque horum.
 Pari modo
 ceteri artifices,
 quos cultus domesticus
 desiderat,
 apprime boni.
 Neque tamen
 habuit quemquam horum,
 nisi natum domi
 factumque domi :
 quod est signum
 non solum continentiæ,
 sed etiam diligentiæ.
 Nam et non concupiscere
 intemperanter
 quod videas
 a plurimis,
 debet duci
 continentis ;
 et parare diligentia
 potius quam pretio,
 non est
 industriæ mediocris.
 Elegans, non magnificus,
 splendidus,
 non sumptuosus,
 affectabat omni diligentia
 munditiam,
 non affluentiam.
 Supellex modica,
 non multa,
 ut posset conspici
 in neutram partem.
 Nec præteribo hoc,
 quamquam putem
 visum iri leve nonnullis.

par l'utilité ;
 à peine ordinaire,
 si on en juge par l'apparence :
 car dans ce personnel
 étaient de jeunes-*esclaves* très-instruits,
 d'excellents lecteurs,
 et de très-nombreux copistes ;
 au point qu'il n'y avait pas même
 un valet-de-pied
 qui ne pût
 faire bien
 l'une-et-l'autre de ces deux fonctions.
 De pareille façon (de même)
 tous-les-autres artistes,
 que le train de-maison
 réclame,
 étaient particulièrement bons (habiles)
 Et cependant
 il n'eut aucun de ceux-ci,
 sinon né à la maison
 et façonné à la maison :
 ce qui est une marque
 non-seulement d'économie,
 mais encore de vigilance.
 Car et ne pas souhaiter
 immodérément
 ce que tu vois être souhaité
 par la plupart,
 doit être estimé le fait
 d'un homme économe ;
 et acquérir par le soin
 plutôt que par le prix qu'on paye,
 n'est pas le fait
 d'une activité ordinaire.
 Élégant, non magnifique,
 brillant,
 non fastueux,
 il recherchait avec toute-espèce-de soin
 la propreté,
 non l'abondance.
 Son mobilier était modeste,
 pas nombreux (peu considérable),
 de telle sorte qu'il ne pouvait être remarqué
 dans l'un-ni-l'autre sens.
 Et je n'omettrai pas ceci,
 bien que je croie
 cela devoir paraître frivole à plusieurs.

tem. Quum in primis lautus esset eques Romanus, et non parum liberaliter domum suam omnium ordinum homines invitaret, scimus non amplius quam terna millia æris¹, peræque in singulos menses, ex ephemeride eum expensum sumptui ferre solitum. Atque hoc non auditum, sed cognitum prædicamus: sæpe enim, propter familiaritatem, domesticis rebus interfuimus.

XIV. Nemo in convivio ejus aliud acroama audivit quam anagnosten: quod nos quidem jucundissimum arbitramur, neque unquam sine aliqua lectione apud eum cœnatum est, ut non minus animo quam ventre convivæ delectarentur. Namque eos vocabat quorum mores a suis non abhorrent. Quum tanta pecuniæ facta esset accessio, nihil de quotidiano cultu mutavit, nihil de vitæ consuetudine; tantaque usus est moderatione ut neque in sestertio vicies², quod a patre acce-

quelques-uns. Étant un des plus riches chevaliers romains, et invitant chez lui fort généreusement des hommes de tous les ordres, nous savons, par son éphéméride, qu'il avait coutume de n'y porter en dépense pour chaque mois, l'un dans l'autre, pas plus de trois mille as; et nous le disons comme une chose que nous n'avons pas ouï dire, mais que nous avons apprise par nous-même. Car souvent, à cause de notre familiarité avec Atticus, nous avons été dans le secret de ses affaires domestiques.

XIV. Jamais, à sa table, d'autre divertissement que la voix d'un lecteur; et c'est pour nous le plus agréable. Jamais on ne mangea chez lui sans quelque lecture, afin que les convives n'y goûtassent pas moins le plaisir de l'esprit que celui de la bonne chère; car il invitait des hommes dont les mœurs n'étaient pas éloignées des siennes. Quoiqu'il se fût fait une si grande augmentation à son bien, il ne changea rien de son train journalier, rien de son genre accoutumé de vie; et il usa d'une si grande modération qu'il ne figura pas peu splendidement avec les deux millions de sesterces qu'il avait reçus de son père, qu'il ne vécut pas dans une plus grande abon-

Quum esset eques Romanus
 lautus in primis,
 et invitaret suam domum
 non parum liberaliter
 homines
 omnium ordinum,
 scimus ex ephemeride
 eum solitum
 ferre sumptui
 non amplius
 quam terna millia
 æris,
 peræque in singulos menses.
 Atque prædicamus hoc
 non auditum,
 sed cognitum :
 sæpe enim
 propter familiaritatem,
 interfuimus
 rebus domesticis.

XIV. Nemo
 in convivio ejus
 audivit aliud acroama
 quam anagnosten :
 quod nos quidem
 arbitramur
 jucundissimum ;
 neque unquam
 cœnatum est apud eum
 sine aliqua lectione,
 ut convivæ delectarentur
 non minus animo
 quam ventre.
 Namque vocabat eos
 quorum mores
 non abhorrerent a suis.
 Quum tanta accessio
 pecuniæ
 facta est,
 mutavit nihil
 de cultu quotidiano,
 nihil de consuetudine vitæ ;
 ususque est
 moderatione tanta
 ut neque in vicis sestertio
 quod acceperat a patre
 se gesserit

Bien qu'il fût chevalier romain
 riche entre les premiers,
 et qu'il invitât dans sa maison
 non peu libéralement (où il les traitait
 des hommes [grandement])
 de tous les ordres,
 nous savons par son journal
 lui avoir été habitué
 à porter à sa dépense
 pas plus
 que trois milliers
 de livres de cuivre (d'as),
 l'un-dans-l'autre pour chaque mois.
 Et nous avançons ceci
 non pas entendu (par ouï-dire),
 mais connu personnellement :
 car souvent
 à-cause-de notre familiarité avec lui,
 nous avons été mêlé
 à ses affaires domestiques.

XIV. Personne
 dans le repas (à la table) de lui
 n'entendit un autre concert
 qu'un lecteur :
 concert que nous à la vérité
 nous jugeons
 le plus agréable ;
 et jamais
 on ne dina chez lui
 sans entendre quelque lecture,
 afin que les convives fussent charmés
 non moins par l'esprit
 que par l'estomac.
 Car il invitait ces (des) gens
 dont les goûts
 ne fussent pas éloignés des siens.
 Bien qu'un si-grand accroissement
 d'argent
 eût été fait à sa fortune,
 il ne changea rien
 à son train de-chaque-jour,
 rien à son habitude (genre) de vie ;
 et il usa
 d'une modération si-grande
 que ni avec les vingt-fois cent-mille-ses-
 qu'il avait reçus de son père [terces
 il ne se comporta (ne vecut)

perat, parum se splendide gesserit, neque in sestertio centies⁴ affluentius vixerit quam instituerat, parique fastigio steterit in utraque fortuna. Nullos habuit hortos, nullam suburbanam aut maritimam sumptuosam villam, neque in Italia, præter Ardeatinum et Nomentanum, rusticum prædium; omnisque ejus pecuniæ reditus constabat in Epiroticis et urbanis possessionibus. Ex quo cognosci potest eum usum pecuniæ non magnitudine, sed ratione metiri solitum.

XV. Mendacium neque dicebat, neque pati poterat. Itaque ejus comitas non sine severitate erat, neque gravitas sine facilitate : ut difficile esset intellectu utrum eum amici magis vererentur an amarent. Quidquid rogabatur, religiose promittebat; quod non liberalis sed levis arbitrabatur polliceri quod præstare non posset : idem in nitendo, quod semel admisisset, tanta erat cura ut non mandatam, sed suam rem, vi-

dance avec dix millions, qu'il n'avait commencé de vivre, et qu'il es tint au même degré dans l'une et l'autre fortune. Il n'eut ni jardins ni maison somptueuse dans les faubourgs de Rome ou aux bords de la mer; ni bien de campagne en Italie, excepté ceux d'Ardeé et de Nomente; et tout son revenu consistait dans ses possessions d'Épire et de la ville. D'où l'on peut juger qu'il avait coutume de mesurer l'usage des richesses, non sur la quantité, mais sur la raison.

XV. Atticus ne mentait point, ni ne pouvait souffrir qu'on mentît. Aussi son affabilité était sérieuse, et sa gravité douce et aisée; en sorte qu'il était difficile de savoir si ses amis le respectaient plus qu'ils ne l'aimaient. De quelque chose qu'il fût prié, il promettait avec circonspection, parce qu'il regardait comme un acte de légèreté, plutôt que de générosité, de promettre ce qu'on ne pouvait pas tenir. Mais aussi, il mettait un si grand soin à pousser l'affaire dont il s'était une fois chargé, qu'il semblait s'occuper, non d'un intérêt qui

parum splendide,
 neque in centies sestertio
 vixerit affluentius
 quam instituerat,
 steteritque fastigio pari
 in utraque fortuna.
 Habuit nullos hortos,
 nullam villam sumptuosam
 suburbanam
 aut maritimam,
 neque prædium rusticum
 in Italia,
 præter Ardeatinum
 et Nomentanum ;
 omnisque reditus pecuniæ
 ejus
 constabat
 in possessionibus Epiroticis
 et urbanis.
 Ex quo potest cognosci
 eum solitum
 metiri usum pecuniæ
 non magnitudine,
 sed ratione.

XV. Neque dicebat
 mendacium,
 neque poterat pati.
 Itaque comitas ejus
 non erat sine severitate,
 neque gravitas
 sine facilitate :
 ut esset difficile intellectu
 utrum amici
 vererentur an amarent eum
 magis.
 Quidquid rogabatur,
 promittebat religiose ;
 quod arbitrabatur
 non liberalis,
 sed levis,
 polliceri
 quod non posset præstare :
 idem erat tanta cura
 in nitendo
 quod semel admississet,
 ut videretur agere
 non rem mandatam,

trop peu brillamment,
 ni avec les cent-fois cent-mille-sesterces
 il ne vécut plus abondamment
 qu'il avait commencé,
 et qu'il se tint à une hauteur égale
 dans l'une-et-l'autre fortune.
 Il n'eut pas-de jardins,
 aucune villa somptueuse
 située-dans-les-faubourgs
 ou située-au-bord-de-la-mer
 ni de bien de-campagne
 en Italie,
 excepté celui d'-Ardee
 et celui de-Nomente ;
 et tout le revenu d'argent
 de lui
 reposait
 sur ses propriétés d'-Épire
 et de-la-ville (de Rome).
 D'après quoi il peut être reconnu
 lui avoir été accoutumé
 à mesurer (régler) l'usage de l'argent
 non sur la grandeur de son bien,
 mais sur la raison.

XV. Et il ne disait pas
 de mensonge,
 et il ne pouvait pas en souffrir.
 En-conséquence l'affabilité de lui
 n'était pas sans sévérité,
 ni sa gravité
 sans douceur :
 de sorte qu'il était difficile de comprendre
 si ses amis
 respectaient ou aimaient lui
 davantage.
 De quoi qu'il fût prié,
 il promettait avec-scrupule (réserve) ;
 parce qu'il estimait que c'était le fait
 non d'un homme généreux,
 mais d'un homme léger,
 de promettre
 ce qu'il ne pouvait pas tenir :
 le même homme était d'un si-grand zèle
 en s'efforçant
 pour ce dont une-fois il s'était chargé,
 qu'il paraissait faire
 non pas une affaire confiée,

deretur agere. Nunquam suscepti negotii eum pertæsum est suam enim existimationem in ea re agi putabat, qua nihil habebat carius. Quo fiebat ut omnia Ciceronum, Catonis, Hortensii, Auli Torquati, multorum præterea equitum Romanorum negotia procuraret. Ex quo judicari poterat non inertia, sed judicio fugisse reipublicæ procurationem.

XVI. Humanitatis vero nullum afferre majus testimonium possum quam quod adolescens idem seni Sullæ fuerit jucundissimus, senex adolescenti M. Bruto; cum æqualibus autem suis, Q. Hortensio et M. Cicerone, sic vixerit ut judicare difficile sit cui ætati fuerit aptissimus : quanquam eum præcipue dilexit Cicero, ut ne frater quidem ei Quintus carior fuerit aut familiarior. Ei rei sunt indicio, præter eos libros in quibus de eo facit mentionem, qui in vulgus jam sunt editi, sedecim volumina epistolarum, ab consulatu ejus usque ad extremum

lui avait été commis, mais du sien propre. Il ne s'ennuya ni ne se rebuta jamais d'une entreprise : car il y croyait son honneur engagé, et il n'avait rien de plus cher. C'est ce qui faisait qu'il menait toutes les affaires des deux Cicéron, Marcus et Quintus, de Caton, d'Hortensius, d'Aulus Torquatus, et en outre celles de plusieurs chevaliers romains; et on pouvait conclure de là que ce n'était pas par inertie, mais par principe, qu'il fuyait le maniement de celles de la république.

XVI. Je ne puis pas apporter un plus grand témoignage de l'aménité de son caractère, qu'en disant qu'étant jeune il fut très-agréable au vieux Sylla, et qu'étant vieux, il le fut au jeune Brutus; qu'il vécut de telle sorte avec Quintus Hortensius et Marcus Cicéron, tous deux de son âge, qu'il est difficile de décider quel était l'âge avec lequel il sympathisait le mieux. Cicéron surtout l'aima singulièrement, au point que son frère même, Quintus, ne lui fut ni plus cher ni plus familier. Un indice de ce fait, indépendamment des ouvrages déjà publiés où il fait mention de lui, se trouve dans les seize livres de lettres adressées par lui à Atticus, depuis son consulat jusqu'au dernier temps de sa vie. Celui qui lira ces lettres ne

sed suam.

Nunquam

pertæsum est eum

negotii suscepti :

putabat enim in ea re

suam existimationem agi,

qua habebat nihil

carius.

Quo fiebat

ut procuraret

omnia negotia Ciceronum,

Catonis, Hortensii,

Auli Torquati,

præterea [norum,

multorum equitum Roma-

Ex quo poterat judicari

fugisse non inertia,

sed judicio,

procuracionem reipublicæ.

XVI. Humanitatis vero

possum asserre

nullum testimonium majus

quam quod idem

adolescens

fuerit jucundissimus

Sullæ seni,

senex

M. Bruto adolescenti,

vixerit autem sic

cum suis æqualibus,

Q. Hortensio et M. Cicerone,

ut sit difficile judicare

cui ætati

fuerit aptissimus :

quamquam Cicero

dilexit eum præcipue,

ut ne frater quidem Quintus

fuerit carior

aut familiarior ei.

Præter eos libros

in quibus facit mentionem

de eo, qui jam

editi sunt in vulgus,

sedecim volumina

epistolarum,

ab consulatu ejus

usque ad extremum tempus,

mais une affaire à lui.

Jamais

dégoût-ne prit lui

de (pour) une affaire entreprise :

car il pensait dans cette circonstance

sa réputation être mise-en-jeu,

au-prix-de-laquelle il n'avait rien

de plus cher.

Par quoi il se faisait (d'où il résultait)

qu'il soignait

toutes les affaires des deux Ciceron,

de Caton, d'Hortensius,

d'Aulus Torquatus,

et en outre

de nombreux chevaliers romains.

D'après quoi il pouvait être jugé

lui avoir fui non par apathie,

mais par jugement (sagesse),

l'administration de la république.

XVI. Mais de son aménité

je ne puis apporter

aucune preuve plus grande

que celle-ci que le même

étant jeune-homme

fut très-agréable

à Sylla vieillard,

et étant vieillard

à M. Brutus jeune-homme ;

et que d'autre-part il vécut ainsi

avec ses égaux-en-âge,

Q. Hortensius et M. Ciceron,

qu'il serait difficile de juger

à quel âge

il fut le plus convenable :

toutefois Ciceron

chérit lui d'une- façon-toute-particulière,

de telle sorte que pas même son frère

ne fut plus cher

[Quintus

ou plus familier à lui.

Outre ces (les) livres

dans lesquels il fait mention

de lui (d'Atticus), lesquels déjà

ont été produits en public (publiés),

seize volumes

de lettres,

depuis le consulat de lui

jusqu'à son dernier temps (la fin de sa vie),

tempus, ad Atticum missarum. Quæ qui legat, non multum desideret historiam contextam illorum temporum : sic enim omnia de studiis principum, vitiis ducum, mutationibus rei-publicæ perscripta sunt, ut nihil in iis non appareat, et facile existimari possit prudentiam quodam modo esse divinationem. Non enim Cicero ea solum, quæ vivo se acciderunt, futura prædixit; sed etiam, quæ nunc usuveniunt, cecinit ut vates.

XVII. De pietate autem Attici quid plura commemorem, quum hoc ipsum vere gloriantem audierim in funere matris suæ, quam extulit annorum nonaginta, quum esset septem et sexaginta, se nunquam cum matre in gratiam rediisse, nunquam cum sorore fuisse in similitate, quam prope æqualem habebat? quod est signum aut nullam unquam inter eos

regrettera pas beaucoup une histoire suivie de ces temps; car tout y est si bien décrit touchant les passions des principaux personnages, les vices des chefs, les révolutions de l'État, qu'il n'y a rien qui n'y paraisse à découvert, et qu'on peut facilement penser que la prudence est, en quelque sorte, une divination. Cicéron, en effet, a non-seulement prédit ce qui est arrivé de son vivant, mais il a encore annoncé, comme un devin, ce qui arrive aujourd'hui.

XVII. Pourquoi parlerais-je au long de la piété d'Atticus envers ses proches, puisque à la mort de sa mère, qu'il fit ensevelir à l'âge de quatre-vingt-dix ans, lorsqu'il en avait lui-même soixante-sept, je lui ai entendu dire, et en s'en glorifiant, qu'il n'avait jamais été dans le cas de se réconcilier avec elle, que jamais il n'avait été en inimitié avec sa sœur, qui était presque de son âge? C'est là un signe, ou qu'il n'y eut jamais entre eux aucun sujet de plainte, ou

missarum ad Atticuz, sunt indicio ei rei. Quæ qui legat non desideret multum historiam contextam illorum temporum: omnia enim de studiis principum, vitiis ducum, mutationibus reipublicæ, perscripta sunt sic ut nihil non appareat in iis, et possit existimari facile prudentiam esse quodam modo divinationem. Cicero enim non prædixit solum ea futura, quæ acciderunt se vivo; sed etiam cecinit ut vates quæ usuveniunt nunc.

XVII. Quid autem commemorem plura de pietate Attici, quum audierim ipsum gloriantem vere in funere matris, quam extulit nonaginta annorum, quum esset septem et sexaginta, hoc, se nunquam rediisse in gratiam cum matre, nunquam fuisse in similitudine cum sorore, quam habebat prope æqualem? quod est signum aut nullam querimoniam unquam intercessisse inter eos,

CORNÉLIUS NÉPOS.

envoyées à Atticus, sont à démonstration à (prouvent) ce fait. Lesquels celui qui lira it ne regretterait pas beaucoup une histoire suivie de ces temps-là: en effet toutes choses sur les passions des grands, les fautes des chefs, les changements de la république, ont été relatées de-telle-sorte qu'il n'y a rien qui ne soit mis-en-lumière dans ces volumes de lettres, et qu'il peut être jugé facilement le génie être en quelque sorte de la divination. Cicéron en effet n'a pas prédit seulement ces événements devoir être, qui arrivèrent lui-même étant vivant; mais encore il a chanté (annoncé) comme un prophète ceux qui arrivent maintenant.

XVII. D'autre-part pourquoi [breus-s] rapporterais-je des particularités plus nom-touchant la piété filiale d'Atticus, lorsque j'ai entendu lui-même se glorifiant avec-raison aux funérailles de sa mère, laquelle il enterra âgée de quatre-vingt-dix ans, alors qu'il était âgé de sept et soixante (soixante-sept) ans, de ceci, lui-même jamais n'être rentré en bon-accord avec sa mère, jamais n'avoir été en brouille avec sa sœur, laquelle il avait presque de-même-âge que lui? ce qui est le signe ou aucun sujet-de-plainte jamais n'être survenu entre eux,

querimoniam intercessisse, aut hunc ea fuisse in suos indulgentia ut, quas amare deberet, irasci eis nefas duceret. Neque id fecit natura solum (quanquam omnes ei paremus), sed etiam doctrina. Nam et principum philosophorum ita percepta habuit præcepta, ut iis ad vitam agendam, non ad ostentationem uteretur.

XVIII. Moris etiam majorum summus imitator fuit, antiquitatisque amator : quam adeo diligenter habuit cognitam, ut eam totam in eo volumine exposuerit quo magistratus ordinavit. Nulla enim lex, neque pax, neque bellum, neque res illustris est populi Romani, quæ non in eo, suo tempore, sit notata ; et, quod difficillimum fuit, sic familiarum originem subtexit, ut ex eo clarorum virorum propagines possimus cognoscere. Fecit hoc idem separatim in aliis libris ; ut, **M. Bruti** rogatu, Juniam familiam a stirpe ad hanc ætatem

qu'il a été d'une telle indulgence envers les siens, qu'il regardait comme un crime de se fâcher avec des personnes qu'il devait aimer. Et il n'agit pas ainsi par la seule impulsion de la nature, quoique nous y soyons toujours soumis, mais encore par principes : car il s'était pénétré des préceptes des principaux philosophes de telle manière, qu'il s'en servait pour la conduite de la vie, et non pour l'ostentation.

XVIII. Atticus était encore très-grand imitateur des coutumes de nos ancêtres, et très-grand amateur de l'antiquité ; il la connaissait si exactement, qu'il l'a posée tout entière dans l'ouvrage où il a rangé par ordre nos magistrats. En effet, nulle loi, nulle paix, nulle guerre, nulle action illustre du peuple romain, qui ne soit notée dans ce livre, à sa date ; et ce qui était très-difficile, il y a fait entrer si habilement l'origine des familles, que nous pouvons y apprendre les descendance des hommes illustres. Il a fait la même chose, séparément, dans d'autres livres. Ainsi, à la prière de **Marcus Brutus**, il a dénombré par ordre la famille Junia, depuis sa souche

aut hunc fuisse in suos
 ea indulgentia,
 ut duceret nefas
 irasci eis
 quas deberet amar.
 Neque fecit id
 natura solum
 (quanquam omnes
 paremus ei),
 sed etiam doctrina.
 Nam et habuit
 præcepta
 principum philosophorum
 percepta ita,
 ut ateretur iis
 ad agendam vitam,
 non ad ostentationem.

XVIII. Fuit etiam
 summus imitator
 moris majorum,
 amatorque antiquitatis :
 quam habuit cognitam
 adeo diligenter
 ut exposuerit eam totam
 in eo volumine,
 quo ordinavit
 magistratus.
 Est enim nulla lex,
 neque pax, neque bellum,
 neque res illustris
 populi Romani,
 quæ non notata sit in eo
 suo tempore ;
 et, quod fuit difficillimum,
 sul-texuit sic
 originem familiarum
 ut possimus
 cognoscere ex eo
 propagines
 virorum clarorum.
 Fecit hoc idem separatim
 in aliis libris ;
 ut, rogatu M. Bruti,
 enumeravit ordine
 familiam Juniam
 a stirpe
 ad hanc ætatem,

ou celui-ci avoir été envers les siens
 de cette (une telle) indulgence,
 qu'il jugeait une chose-impie
 de s'irriter contre celles
 qu'il devait aimer.
 Et il ne fit pas cela
 par nature seulement
 (bien que tous
 nous obéissions à elle),
 mais encore par système.
 Car aussi il eut
 les préceptes
 des principaux philosophes
 saisis de-telle-sorte,
 qu'il faisait-usage d'eux
 pour conduire sa vie,
 et non pour l'étalage.

XVIII. Il fut aussi
 très-grand imitateur
 des mœurs des ancêtres,
 et ami de l'antiquité :
 laquelle il eut étudiée (il étudia)
 tellement avec-soin
 qu'il développa elle tout-entière
 dans ce volume,
 dans lequel il classa-par-ordre *chronolo-*
 les magistrats. [gique
 Il n'y a en effet aucune loi,
 ni traité-de-paix, ni guerre,
 ni fait éclatant
 du peuple romain,
 qui n'ait été consigné dans ce volume
 à sa date ;
 et, ce qui fut (était) très-difficile,
 il y a rattaché de-telle-sorte
 l'origine des familles
 que nous pouvons
 connaître d'après ce volume
 les descendances
 des hommes illustres.
 Il a fait cette même chose en-particulier
 dans d'autres livres ;
 comme ainsi, à la demande de M. Brutus,
 il a dénombré par ordre *chronologique*
 la famille Junia
 depuis la souche
 jusqu'à cette époque-ci,

ordine enumeravit, notans qui, a quo ortus, quos honores quibusque temporibus cepisset. Pari modo Marcelli Claudii, Marcellorum; Scipionis Cornelii et Fabii Maximi, Fabiorum, et Æmiliorum quoque : quibus libris nihil potest esse dulcius iis qui aliquam cupiditatem habent notitiæ clarorum virorum. Attigit quoque poetice, credimus, ne ejus expers esset suavitatis : namque versibus, qui honore rerumque gestarum amplitudine ceteros Romani populi præstiterunt, exposuit; ita ut, sub singulorum imaginibus, facta magistratusque eorum non amplius quaternis quinisque versibus describeret, quod vix credendum sit, tantas res tam breviter potuisse declarari. Est etiam unus liber, Græce confectus, de consulatu Ciceronis. Hactenus, Attico vivo, edita hæc a nobis sunt.

XIX. Nunc quoniam fortuna nos superstites ei esse voluit, reliqua persequemur, et, quantum poterimus, rerum exem-

jusqu'à ce temps-ci, notant chaque personnage, de qui il sortait, quelles dignités il avait exercées, et en quel temps. De la même manière, à la prière de Marcellus Claudius, il a dénombré la famille des Marcellus, et à la prière encore de Scipion Cornélius et de Fabius Maximus, celle des Fabiens, ainsi que celle des Émiliens. Rien ne peut être plus agréable que ces ouvrages à ceux qui ont quelque désir de connaître les hommes célèbres. Atticus toucha aussi à la poésie, pour se mettre en état, à ce que nous croyons, de mieux sentir la douceur de cet art. Il a fait connaître par des vers les citoyens romains qui ont été au-dessus de tous les autres par leurs charges et la grandeur de leurs actions; et cela de manière qu'au bas des portraits de chacun il a énuméré, en quatre ou cinq vers au plus, leurs exploits et leurs magistratures. Il est à peine croyable que de si grands sujets aient pu être exposés si brièvement. Il existe aussi de lui un ouvrage composé en grec, sur le consulat de Cicéron. Nous avons mis au jour, du vivant d'Atticus, ce que nous avons dit de lui jusqu'ici.

XIX. Maintenant, puisque la fortune a voulu que nous lui survécussions nous achèverons l'histoire de sa vie, et, autant que nous

notans qui,
 a quo ortus,
 cepisset quos honores
 quibusque temporibus.
 Pari modo
 Marcelli Claudii,
 Marcellorum ;
 Scipionis Cornelii
 et Fabii Maximi,
 Fabiorum,
 et Æmiliorum quoque :
 quibus libris
 nihil potest esse dulcius
 iis qui habent
 aliquam cupiditatem
 notitiæ virorum clarorum.
 Attigit quoque poeticon,
 credimus,
 ne esset expers
 suavitatis ejus :
 namque exposuit versibus
 qui honore
 amplitudineque
 rerum gestarum
 præstiterunt
 ceteros populi Romani ;
 ita ut,
 sub imaginibus
 singulorum,
 describerit facta
 magistratusque eorum
 non amplius quaternis
 quinque versibus :
 quod sit vix credendum,
 tantas res
 potuisse declarari
 tam breviter.
 Est etiam unus liber,
 confectus Græce,
 de consulatu Ciceronis.
 Hæc hactenus
 edita sunt a nobis,
 Attico vivo.

XIX. Nunc,
 quoniam fortuna voluit
 nos esse superstites ei,
 persequemur reliqua,

notant quel *personnage*,
 et de qui issu,
 avait reçu quels honneurs
 et à quelles époques.
 De pareille manière
 à la demande de Marcellus Claudius,
 il a fait la *généalogie* des Marcellus ;
 à la demande de Scipion Cornélius
 et de Fabius Maximus,
 celle des Fabius,
 et celle des Émilius aussi :
 en-comparaison-desquels livres
 rien ne peut être plus agréable
 à ceux qui ont
 quelque désir [hommes illustres.
 de la connaissance des (de connaître les)
 Il toucha aussi à la poésie,
 à ce que nous croyons,
 afin qu'il ne fût pas étranger
 au charme d'elle :
 car il raconta en vers
 l'histoire de ceux qui par les dignités
 et la grandeur
 des actions accomplies
 l'emportèrent [main ;
 sur tous-les-autres citoyens du peuple ro-
 de-telle-sorte que,
 sous les portraits
 de chacun,
 il écrivit les actions
 et les magistratures d'eux
 en pas plus que quatre
 ou cinq vers :
 chose qui serait à peine croyable,
 de si-grands faits
 avoir pu être énoncés
 si brièvement.
 Il existe aussi un livre de lui,
 fait (écrit) en-grec,
 sur le consulat de Cicéron.
 Ces choses jusqu'ici
 ont été publiées par nous,
 Atticus étant vivant.

XIX. Maintenant,
 puisque la fortune a voulu
 nous être survivant à lui,
 nous poursuivrons (raconterons) le reste,

plis lectores docebimus, sicut supra significavimus, « Suos cuique mores plerumque conciliare fortunam. » Namque hic, contentus ordine equestri, quo erat ortus, in affinitatem pervenit imperatoris Divi filii, quum jam ante familiaritatem ejus esset consecutus, nulla alia re quam elegantia vitæ qua ceteros ceperat principes civitatis, dignitate pari, fortuna humiliore. Tanta enim prosperitas Cæsarem eum est consecuta ut nihil ei non tribuerit fortuna quod cuiquam ante detulerit, et conciliarit quod civis Romanus quivit consequi. Nata est autem Attico neptis ex Agrippa, cui virginem filiam collocarat. Hanc Cæsar, vix anniculam, Tiberio Claudio Neroni, Drusilla¹ nato, privigno suo, despondit : quæ conjunctio necessitudinem eorum sanxit, familiaritatem reddidit frequentiore.

XX. Quamvis ante hæc sponsalia non solum, quum ab

pourrons, nous montrerons aux lecteurs, par des exemples, comme nous l'avons marqué ci-dessus, que le plus souvent les mœurs de chacun déterminent sa fortune. Atticus, content du rang de chevalier, dans lequel il était né, parvint à l'alliance de l'empereur, fils du divin Jules, après avoir acquis déjà son amitié par la seule séduction de ses manières, comme il avait charmé déjà tant d'illustres citoyens, qui avaient autant de valeur qu'Auguste, mais une moindre fortune. Le bonheur qui suivit Auguste a été, en effet, si grand, que la fortune ne lui a rien refusé de ce qu'elle avait auparavant donné à quelque autre, et qu'elle lui a ménagé ce qu'aucun citoyen romain n'a pu encore obtenir. Il naquit une petite-fille à Atticus, d'Agrippa, auquel il avait marié sa fille. Auguste la fiança, lorsqu'elle avait à peine un an, à Tibère Claude Néron, fils de Drusille, et son beau-fils à lui. Cette alliance affermit leur étroite amitié, et rendit leur commerce familial plus fréquent.

XX. Cependant, avant ces fiançailles, Auguste, non-seulement,

et, quantum poterimus,
docebimus lectores
exemplis rerum,
sicut significavimus supra,
« Plerumque suos mores
conciliare fortunam
cuique. »

Namque hic,
contentus ordine equestri,
quo ortus erat.

pervenit in affinitatem
imperatoris filii Divi,
quum jam ante
consecutus esset
familiaritatem ejus,
nulla alia re
quam elegantia vitæ
qua ceperat
ceteros principes civitatis,
dignitate pari,
fortuna humiliore.

Tanta enim prosperitas
consecuta est
eum Cæsarem,

ut nihil
fortuna non tribuerit ei,
quod detulerit ante
cuiquam,

et conciliarit
quod civis Romanus
quivit consequi.

Neptis autem
nata est Attico ex Agrippa,
cui collocarat
filiam virginem.

Cæsar despondit hanc,
vix anniculam,
Tiberio Claudio Neroni,
nato Drusilla,
suo privigno :
quæ conjunctio sanxit
necessitudinem eorum,
reddidit familiaritatem
frequentiorem.

XX. Quamvis
ante hæc sponsalia
non solum,

et, autant que nous pourrons,
nous enseignerons aux lecteurs
par des exemples de faits,
comme nous l'avons déclaré ci-dessus,
« Ordinairement ses propres moeurs
ménager sa fortune
à chacun. »

En effet celui-ci,
content du rang de-chevalier,
dans lequel il était né,
arriva à l'alliance
de l'empereur fils du divin Jules Cæsar,
après que déjà auparavant
il avait obtenu
l'intimité de lui,

par aucune autre chose
que par la distinction de vie (de manières)
par laquelle il avait séduit
les autres grands de l'État,
d'une dignité égale à celle d'Auguste,
d'une fortune plus humble.

En effet un si-grand bonheur
accompagna
ce Cæsar,

qu'il n'y eut rien
que la fortune n'ait accordé à lui,
qu'elle eût départi auparavant
à qui-que-ce-fût,

et qu'elle lui ménagea
tout ce qu'un citoyen romain
pouvait atteindre.

Or une petite-fille
naquit à Atticus d'Agrippa,
à qui il avait donné
sa fille vierge.

Cæsar (Auguste) fiança celle-ci,
à-peine âgée d'un-an.

à Tiberius Claudius Néron,
né de Drusilla,
et son beau-fils :

laquelle alliance ciment
l'amitié d'eux,
et rendit leurs rapports-familiers
plus fréquents.

XX. Toutefois
avant ces fiançailles
non-seulement,

urbe abesset, nunquam ad suorum quemquam litteras misit quin Attico mitteret, quid ageret, imprimis quid legeret, quibus in locis et quandiu esset moraturus, sed etiam, quum esset in urbe, et, propter suas infinitas occupationes, minus sæpe quam vellet, Attico frueretur, nullus dies tamen temere intercessit quo non ad eum scriberet, quum modo aliquid de antiquitate ab eo requireret, modo aliquam ei quæstionem poeticam proponeret, interdum jocans ejus verbosiores eliceret epistolas. Ex quo accidit, quum ædes Jovis Feretrii¹, in Capitolio ab Romulo constituta, vetustate atque incuria detecta prolaberetur, ut, Attici admonitu, Cæsar eam reficiendam curaret. Neque vero ab M. Antonio minus absens litteris colebatur; adeo ut accurate ille ex ultimis terris, quid ageret curæ sibi haberet certiolem facere Atticum. Hoc quale sit, fa-

lorsqu'il était absent de la ville, n'adressa jamais de lettres à quelqu'un des siens, sans mander à Atticus ce qu'il faisait, surtout ce qu'il lisait, en quels lieux il se trouvait, et combien de temps il devait y rester; mais encore, quand il était à Rome, et qu'à cause de ses infinies occupations il voyait Atticus moins souvent qu'il ne voulait, il ne se passait pourtant aucun jour qu'il ne lui écrivit, qu'il ne lui demandât quelque éclaircissement sur un point d'antiquité, ou qu'il ne lui proposât quelque question de poésie; et même il plaisantait de temps en temps pour obtenir de lui des réponses plus longues. Cette correspondance eut ses résultats. Comme le temple de Jupiter Férétrien, placé par Romulus sur le Capitole, découvert par la vétusté et par le défaut d'entretien, menaçait ruine, Auguste eut soin, par l'avis d'Atticus, de le faire réparer. Atticus n'était pas moins honoré, de loin, des lettres d'Antoine; au point que celui-ci l'instruisait exactement, depuis les extrémités de la terre, de ce qu'il faisait, de ce qui occupait son esprit. On appréciera plus aisément le mérite d'Atticus, si l'on con-

quum abesset ab urbe,
 nunquam misit litteras
 ad quemquam suorum
 quin mitteret Attico,
 quid ageret,
 imprimis quid legeret,
 in quibus locis et quandiu
 moraturus esset,
 sed etiam,
 quum esset in urbe, et,
 propter suas occupationes
 infinitas,
 frueretur Attico
 minus sæpe quam vellet,
 nullus dies tamen
 intercessit temere
 quo
 non scriberet ad eum,
 quum modo
 requireret ab eo aliquid
 de antiquitate,
 modo proponeret ei
 aliquam quæstionem
 poeticam,
 interdum jocans
 eliceret
 epistolas verbosiores ejus.
 Ex quo accidit,
 quum ædes Jovis Feretrii,
 constituta ab Romulo
 in Capitolio,
 prolaberetur detecta
 vetustate atque incuria,
 ut, admonitu Attici,
 Cæsar curaret eam
 reficiendam.
 Neque vero absens
 colebatur minus litteris
 ab M. Antonio;
 adeo ut ille
 ex terris ultimis
 haberet curæ sibi
 facere Atticum certiozem
 accurate
 quid ageret.
 Quale sit hoc,
 is existimabit facilius

lorsqu'il était-absent de la ville,
 jamais il n'envoya de lettre
 à quelqu'un des siens
 sans qu'il en envoyât à Atticus,
 pour lui dire ce qu'il faisait,
 surtout ce qu'il lisait,
 dans quels lieux et combien-de-temps
 il devait séjourner,
 mais encore,
 lorsqu'il était à la ville, et,
 à-cause-de ses occupations
 immenses,
 jouissait de la société d'Atticus
 moins souvent qu'il n'eût voulu,
 aucun jour cependant
 ne s'écoula-dans-l'intervalle facilement
 dans lequel
 il n'écrivit pas à lui,
 alors que tantôt
 il demandait à lui quelque chose
 au-sujet-de l'antiquité,
 tantôt il proposait à lui
 quelque question
 sur-la-poésie,
 et quelquefois en badinant
 il attirait (provoquait)
 des lettres plus étendues de lui.
 Par-suite-de quoi il arriva,
 comme le temple de Jupiter Férétrien,
 établi (bâti) par Romulus
 sur le mont-Capitolin,
 tombait-en-ruine ayant perdu-sa-toiture
 par le temps et le manque-de-scins,
 que, sur un avertissement d'Atticus,
 César prit-soin de ce temple
 devant être réparé.
 Et d'autre-part étant éloigné
 il n'était pas cultivé moins par lettres
 par M. Antoine;
 à-tel-point que celui-là
 depuis les terres les plus reculées
 tenait à souci à lui-même (prenait à cœur)
 de faire Atticus mieux-informé (d'infor-
 avec-soin [mer Atticus)
 de ce qu'il faisait.
 De-quelle-valeur est ceci,
 celui-là le jugera plus facilement

cilius existimabit is qui judicare poterit quantæ sit sapientiæ eorum retinere usum benevolentiamque, inter quos maximarum rerum non solum æmulatio, sed obtrectatio tanta intercedebat, quantam fuit incidere necesse inter Cæsarem atque Antonium, quum se uterque principem, non solum urbis Romanæ, sed orbis terrarum esse cuperet.

XXI. Tali modo quum septem et septuaginta annos complisset, atque ad extremam senectutem non minus dignitate quam gratia fortunaque crevisset (multas enim hereditates nulla alia re quam bonitate est consecutus), tantaque prosperitate usus esset valetudinis, ut annis triginta medicina non indignisset, nactus est morbum, quem initio et ipse et medici contempserunt : nam putarunt esse tenesmon, cui remedia celeria faciliaque proponebantur. In hoc quum tres menses sine ullis doloribus, præterquam quos ex curatione capiebat, consumpsisset, subito tanta vis morbi in unum intestinum

coût combien il fallait de sagesse pour se conserver le commerce et la bienveillance de deux hommes entre lesquels régnait non-seulement l'émulation des plus grandes choses, mais une aussi forte jalousie que celle qui devait nécessairement se trouver entre Auguste et Antoine, puisque l'un et l'autre ambitionnaient d'être à la tête, non-seulement de la ville de Rome, mais de la terre entière.

XXI. Après avoir vécu ainsi soixante-dix-sept ans, et n'avoir pas moins grandi, jusqu'à sa dernière vieillesse, en considération qu'en crédit et en fortune (car il avait recueilli plusieurs héritages dus à la seule bonté de son caractère), après avoir joui d'une si grande prospérité de santé, que pendant trente ans il n'avait pas eu besoin de la médecine, Atticus contracta une maladie que d'abord lui-même et les médecins méprisèrent : car ils crurent que c'était un simple ténésme, pour lequel s'offraient des remèdes prompts et faciles. Lorsqu'il eut passé trois mois dans cette incommodité, sans aucunes douleurs que celles qu'il ressentait de son traitement, tout à coup le mal se jeta si violemment dans un intestin,

qui poterit iudicare
quantæ sapientiæ sit
retinere usum
benevolentiamque eorum
inter quos intercedebat
non solum æmulatio
maximarum rerum,
sed obtrectatio tanta
quantam fuit necesse
incidere
inter Cæsarem
atque Antonium,
quum uterque cuperet
se esse principem
non solum urbis Romanæ,
sed orbis terrarum.

XXI. Quum tali modo
compleisset [nos,
septem et septuaginta an-
atque crevisset
ad extremam senectutem
non minus dignitate
quam gratia fortunaque
(consecutus est enim
multas hereditates
nulla alia re
quam bonitate),
ususque esset
tanta prosperitate
valetudinis
ut triginta annis
non indiguisset medicina,
nactus est morbum,
quem initio
et ipse et medici
contempserunt:
nam putarunt
esse tenesmon,
cui proponebantur
remedia celeria faciliaque.
Quum consumpsisset in hoc
tres menses
sine ullis doloribus,
præterquam quos capiebat
ex curatione,
subito tanta vis morbi
prorupit

qui pourra apprécier
de quelle-grande habileté c'est le fait
de conserver le commerce
et la bienveillance de ces hommes
entre lesquels se plaçait
non-seulement une rivalité
des (pour les) plus grands objets,
mais une haine aussi-grande
qu'il fut nécessaire
une haine tomber (s'élever)
entre César
et Antoine,
alors que l'un-et-l'autre désirait
lui-même être le premier
non-seulement de la ville de-Rome,
mais du cercle des terres.

XXI. Après que d'une telle façon
il avait accompli [ans,
sept et soixante-dix (soixante-dix-sept)
et avait grandi
jusqu'à l'extrême vieillesse
non moins par la dignité
que par le crédit et la fortune
(en effet il acquit
de nombreux héritages
par aucune autre chose
que par sa bonté),
et avait joui
d'un si-grand bonheur
de santé
que pendant trente ans
il n'avait pas eu-besoin de la médecine,
il gagna une maladie,
laquelle au commencement
et lui-même et les médecins
dédaignèrent:
car ils pensèrent
être (que c'était) un ténésme,
pour lequel s'offraient
des remèdes prompts et faciles.
Après qu'il eut passé à cela
trois mois,
sans aucunes douleurs,
excepté celles qu'il retirait
du traitement,
soudain une si-grande violence de mal
se jeta

prorupit, ut extremo tempore per lumbos fistula putris eruperit. Atque hoc priusquam ei accideret, postquam in dies dolores accrescere febremque accessisse sensit, Agrippam generum ad se arcessiri jussit, et cum eo L. Cornelium Balbum, Sextumque Peducæum. Hos ut venisse vidit, in cubitum innixus : « Quantam, inquit, curam diligentiamque in valetudine mea tuenda hoc tempore adhibuerim, quum vos testes habeam, nihil necesse est pluribus verbis commemorare. Quibus quoniam, ut spero, satisfeci, me nihil reliqui fecisse quod ad sanandum me pertineret, reliquum est ut egomet mihi consulam. Id vos ignorare nolui : nam mihi stat alere morbum desinere. Namque his diebus quidquid cibi sumpsi, ita produxit vitam ut auxerim dolores sine spe salutis. Quare a vobis peto, primum ut consilium probetis meum, deinde ne frustra dehortando conemini. »

qu'à la fin il lui sortit par les reins une fistule putride. Avant que cela lui arrivât, comme il sentait que ses douleurs croissaient de jour en jour, et que la fièvre s'y était jointe, il fit appeler son gendre Agrippa, et avec lui L. Cornélius Balbus et Sextus Péducéus. Lorsqu'il vit qu'ils étaient venus, appuyé du coude sur son oreiller, il leur dit : « Il n'est nullement besoin que je vous expose en beaucoup de mots quelle attention, quelle diligence j'ai mise dans ce temps-ci à soigner ma santé, car vous en avez été vous-mêmes témoins. Puisque je vous ai satisfaits, comme j'espère, et que je n'ai rien omis de ce qui pouvait contribuer à me guérir, il me reste à pourvoir moi-même à mes intérêts. Je n'ai pas voulu que vous l'ignorassiez ; je suis résolu de cesser de nourrir mon mal. Par tous les aliments que j'ai pris ces jours-ci, j'ai prolongé ma vie de manière que j'ai augmenté mes douleurs sans espoir de guérison. Je vous demande donc, premièrement, que vous approuviez mon dessein, et ensuite que vous ne tentiez pas vainement de m'en détourner. »

in unum intestinum,
 ut extremo tempore
 fistula putris
 eruperit per lumbos.
 Atque priusquam hoc
 accideret ei,
 postquam sensit
 dolores accrescere in dies
 febremque accessisse,
 jussit Agrippam generum
 accessiri ad se,
 et cum eo
 L. Cornelium Balbum
 Sextumque Peducæum.
 Ut vidit hos venisse,
 innixus in cubitum :
 « Est necesse nihil
 commemorare
 pluribus verbis
 quantam curam
 diligentiamque
 adhibuerim hoc tempore
 in tuenda mea valetudine,
 quum habeam vos testes.
 Quibus
 quoniam satisfeci,
 ut spero,
 me fecisse reliqui nihil
 quod pertineret
 ad me sanandum,
 est reliquum
 ut egomet consulam mihi.
 Nolui vos ignorare id :
 nam stat mihi
 desinere alere morbum.
 Namque quidquid sumpsi
 cibi
 his diebus
 produxit vitam ita
 ut auxerim dolores
 sine spe salutis.
 Quare peto a vobis
 primum ut probetis
 meum consilium,
 deinde
 ne conemini frustra
 dehortando. »

sur un intestin,
 qu'à la fin-du temps
 une fistule purulente
 sortit par les reins.
 Et avant que ceci
 arrivât à lui,
 après qu'il se fut aperçu
 les douleurs augmenter *de jour en jour*
 et la fièvre s'y être ajoutée,
 il ordonna Agrippa *son* gendre
 être mandé auprès de lui-même,
 et avec lui
 L. Cornélius Balbus
 et Sextus Péducéus.
 Dès qu'il vit ceux-ci être arrivés,
 s'étant appuyé sur le coude :
 « Il n'est nécessaire en rien
 de rappeler
 en plus-de paroles
 quel-grand soin
 et *quelle grande* attention
 j'ai apportés dans ce temps-ci
 à conserver ma santé,
 puisque j'ai vous *pour* témoins.
 Vous auxquels
 puisque j'ai donné-cette-satisfaction,
 comme j'espère, [omis] rien
 moi n'avoir fait de reste (que je n'ai
 qui tendit
 à me guérir,
 il est restant (il me reste)
 que moi-même je songe à moi-même.
 Je n'ai-pas-voulu vous ignorer ceci :
 en effet il est arrêté à moi (j'ai résolu)
 de cesser de nourrir *ma* maladie.
 Car tout ce que j'ai pris
 de nourriture
 ces jours-ci
 a prolongé *ma* vie de-telle-sort
 que j'ai augmenté *mes* douleurs
 sans espoir de salut.
 C'est-pourquoi je demande à vous
 d'abord que vous approuviez
 ma résolution,
 ensuite
 que vous ne fassiez-pas-effort vainement
 en *m'en* détournant. »

XXII. Hac oratione habita, tanta constantia vocis atque vultus ut non ex vita, sed ex domo in domum videretur migrare, quum quidem Agrippa eum, flens atque osculans, oraret atque obsecraret « Ne id, ad quod natura cogeret, ipse quoque sibi acceleraret, et, quoniam tum quoque posset temporibus superesse, se sibi suisque reservaret; » preces ejus taciturna sua obstinatione depressit. Sic quum biduum cibo se abstinuisset, subito febris decessit, leviorque morbus esse cœpit. Tamen propositum nihilo secius peregit. Itaque, die quinto postquam id consilium inierat, pridie kalendas Aprilis, Cn. Domitio, C. Sosio consulibus, decessit. Elatus est in lecticula¹, ut ipse præscripserat, sine ulla pompa funeris, comitantibus omnibus bonis, maxima vulgi frequentia. Sepultus est juxta viam Appiam, ad quintum lapidem², in monumento Q. Cæcili, avunculi sui.

XXII. Atticus ayant tenu ce discours avec une si grande fermeté de voix et de visage, qu'il paraissait, non pas sortir de la vie, mais passer d'un domicile dans un autre, comme Agrippa le pria et le conjurait, en pleurant et en l'embrassant, de ne pas hâter lui-même le moment fatal, qui n'arriverait que trop tôt, et, puisqu'il pouvait encore vivre quelque temps, de se conserver pour lui-même et pour les siens, il fit cesser ses prières par sa taciturne obstination. S'étant ainsi abstenu deux jours de nourriture, la fièvre s'éloigna subitement, et le mal commença à être plus tolérable. Cependant il n'en effectua pas moins son projet, et mourut le cinquième jour après l'avoir formé, la veille des calendes d'avril, sous le consulat de Cneius Domitius et de Caius Sosius. Il fut porté à la sépulture dans une petite litière, comme il l'avait lui-même prescrit, sans aucune pompe funèbre, accompagné de tous les gens de bien, et avec le plus grand concours de peuple. Il fut enseveli auprès de la voie Appienne, à cinq milles de Rome, dans le monument de Quintus Cécilius, son oncle maternel.

XXII. Hac oratione
habita,
tanta constantia
vocis atque vultus
ut videretur migrare
non ex vita,
sed ex domo
in domum,
quam quidem Agrippa,
flens atque osculans,
oraret atque obsecrare eum
« Ne ipse quoque
acceleraret sibi
id ad quod natura cogeret,
et, quoniam tum quoque
posset superesse
temporibus,
reservaret se
sibi suisque; »
depressit preces ejus,
sua obstinatione taciturna.
Sic

quam se abstinisset cibo
biduum,
subito febris decessit,
morbusque
coepit esse levior.
Tamen peregit propositum
nihil secius.

Itaque,
quinto die postquam
inierat id consilium,
pridie calendas apriles,
Cn. Domitio, C. Sosio
consulibus,
decessit.

Elatum est in lecticula,
ut ipse præscripserat,
sine ulla pompa funeris,
omnibus bonis
comitantibus,
maxima frequentia vulgi.
Sepultus est
juxta viam Appiam,
ad quintum lapidem,
in monumento Q. Cæcili,
sui avunculi.

XXII. Ce discours
ayant été tenu,
avec une si-grande fermeté
de voix et de visage
qu'il paraissait sortir
non de la vie,
mais d'une maison
pour aller dans une autre maison,
comme à la vérité Agrippa,
pleurant et l'embrassant,
prieait et suppliait lui
« Que lui-même aussi
ne hâtât pas pour lui-même
ce à quoi la nature le forçait,
et, puisque alors encore
il pouvait survivre
quelque temps,
qu'il conservât lui-même
à lui-même et aux siens; »
il arrêta les prières de lui
par son obstination silencieuse.
Ainsi

comme il s'était abstenu de nourriture
pendant deux-jours,
soudain la fièvre se retira,
et la maladie
commença à être plus légère.
Cependant il mena-à-terme sa résolution
en rien moins pour cela.

En-conséquence,
le cinquième jour après que
il était entré dans (avait formé) ce dessein,
la veille des calendes d'avril,
Cn. Domitius et C. Sosius
étant consuls,
il décéda.

Il fut emporté dans une petite-litière,
comme lui-même l'avait prescrit,
sans aucun appareil de funérailles,
tous les gens de-bien
l'accompagnant,
avec une très-grande affluence de peuple.
Il fut enterré
auprès de la voie Appienne, [Rome],
à la cinquième pierre (cinq milles de
dans la sépulture de Q. Cécilius,
son oncle.

VERBA
SËU EPISTOLA CORNELIÆ,
MATRIS GRACCHORUM

(EX LIBRO DE LATINIS HISTORICIS).

Dices pulchrum esse inimicos ulcisci. Id neque majus neque pulchrius cuiquam atque esse mihi videtur, sed si liceat re-publica salva ea persequi. Sed quatenus id fieri non potest, multo tempore multisque partibus inimici nostri non peribunt, atque. uti nunc sunt, erunt, potius quam respublica profligetur atque pereat.

EADEM

(ALIO LOCO).

Verbis conceptis dejerare ausim, præterquam qui Tiberium Gracchum necarunt, neminem inimicum tantum molestiæ tantumque laboris, quantum te ob has res, mihi tradidisse; quem oportebat omnium eorum, quos antehac habuerim li-

PAROLES
OU LETTRE DE CORNÉLIE,
MÈRE DES GRACQUES

(DU LIVRE SUR LES HISTORIENS LATINS).

Tu me diras qu'il est beau de se venger de ses ennemis. Personne plus que moi ne trouve ce projet grand et beau, si toutefois il peut s'accomplir sans compromettre le salut de l'État. Mais puisque cela ne se peut, le temps s'écoulera, les partis se multiplieront sans que nos ennemis périssent, et nous les laisserons ce qu'ils sont aujourd'hui, plutôt que de ruiner et de faire périr la république.

LA MÊME

(DANS UN AUTRE ENDROIT).

J'oserais le jurer par un serment solennel, après ceux qui ont mis à mort Tibérius Gracchus, nul ennemi ne m'a causé autant de peine et de chagrin que toi par ta conduite; quand tu devais me tenir lieu de tous les enfants que j'ai perdus, prendre soin d'écartier de mes

VERBA
SEU EPISTOLA
CORNELLÆ,
MATRIS GRACCHORUM

(EX LIBRO
DE HISTORICIS LATINIS).

Dices
esse pulchrum
ulcisci inimicos.
Id videtur cuiquam
esse neque majus
neque puchrius
atque mihi,
sed si liceat
persequi ea
republica salva.
Sed quatenus id
non potest fieri.
tempore multo
multisque partibus
nostri inimici
non peribunt,
atque erunt
uti sunt nunc,
potius quam respublica
profligetur atque pereat.

EADEM

(ALIO LOCO).

Ansimum dejerare
verbis conceptis,
præterquam qui necarunt
Tiberium Gracchum,
neminem inimicum
tradidisse mihi
tantum molestiæ
tantumque laboris
quantum te ob has res;
quem oportebat
tolerare partes
omnium eorum
quos antehac

CORNÉLIUS NÉPOS.

PAROLES
OU LETTRE
DE CORNÉLIE,
MÈRE DES GRACQUES,

(DU LIVRE
SUR LES HISTORIENS LATINS).

Tu diras
être (qu'il est) beau
de se venger de ses ennemis.
Cela ne paraît à personne
être ni plus grand
ni plus beau
qu'à moi,
mais s'il est-possible
de poursuivre cela (la vengeance)
la république étant saine-et sauve.
Mais tant que cela
ne peut pas se faire,
avec un temps long
et de nombreux partis
nos ennemis
ne périront pas,
et ils seront
comme ils sont maintenant,
plutôt que la république
soit ruinée et périsse.

LA MÊME

(DANS UN AUTRE ENDROIT).

J'oserais jurer
dans des termes formulés,
excepté ceux qui ont tué
Tibérius Gracchus,
aucun ennemi
n'avoir donné à moi
autant d'ennui
et autant de tourment
que toi à-cause-de ces entreprises;
toi qu'il fallait (qui eusses dû)
soutenir le rôle (remplir la place)
de tous ceux
que précédemment

33

beros, partes tolerare, atque curare ut quam minimum sollicitudinis in senecta haberem, utique, quæcumque ageres, ea velles maxime mihi placere, atque uti nefas haberes rerum majorum adversum meam sententiam quidquam facere. Præsertim mihi, cui parva pars vitæ superest, ne id quidem tam breve spatium potest opitulari, quin et mihi adverseris, et rempublicam profliges. Denique quæ pausa erit, et quando desinet familia nostra insanire? et quando modus ei rei haberi poterit? et quando desinemus et habentes et præbentes molestiis desistere? et quando perperdescet miscenda atque perturbanda republica? Sed si omnino id fieri non potest, ubi ego mortua ero, petito tribunatum; post me facito quod lubebit, quum ego non sentiam. Ubi mortua ero, parentabis mihi, et invocabis deum parentem¹. In eo tempore non pudet te eo-

vieux jours les moindres ennuis, et regarder comme une impiété de rien entreprendre d'important contre mon aveu. Et c'est moi, quand il me reste si peu de temps à vivre, qui ne peux même obtenir, par grâce pour mes derniers instants, que tu ne te mettes point en opposition avec moi et que tu ne ruines point ta patrie. Où nous arrêtons-nous enfin, et quand notre famille cessera-t-elle d'être en démençe? Quel sera le terme de ces égarements? Quand serons-nous las de nous créer des chagrins et d'en créer aux autres? Quand rougirons-nous de troubler et de bouleverser la république? Si ce que je demande n'est pas possible, attends que je sois morte pour briguer le tribunat; après moi, fais ce que tu voudras, je ne serai plus là pour le voir. Quand je n'existerai plus, tu m'honoreras par de pieux sacrifices, tu invoqueras le dieu ton père. Mais n'auras-tu pas honte

habuerim liberos,
 atque curare
 ut haberem in senecta
 quam miimum
 sollicitudinis;
 utique velles,
 quæcumque ageres,
 ea placere mihi maxime,
 atque uti haberes ^{ne fas}
 facere quidquam [tiam.
 rerum majorum adversum meam senten-
 Præsertim
 ne id quidem spatium
 tam breve
 potest opulari mihi,
 cui superest
 parva pars vitæ,
 quin et aduerseris mihi
 et profliges rempublicam.
 Denique quæ pausa erit,
 et quando nostra familia
 desinet insanire?
 et quando modus
 poterit haberi ei rei?
 et quando desinemus
 desistere molestiis,
 et habentes
 et præbentes?
 et quando perpudescet
 miscenda
 atque perturbanda
 republica?
 Sed si id
 non potest omnino fieri,
 ubi ego mortua ero,
 petito tribunatum;
 facito post me
 quod lubebit,
 quum ego non sentiam.
 Ubi mortua ero,
 parentabis mihi
 et invocabis
 deum parentem.
 Non pudet te
 in eo tempore
 expetere preces

j'ai eus *pour* enfants,
 et prendre-soin
 que j'eusse dans *ma* vieillesse
 le moins possible
 de souci;
 et que tu voulusses,
 quelques choses que tu fisses,
 ces choses plaire à moi surtout,
 et que tu tinsses *pour* une impiété
 de faire quoi-que-ce-fût
 d'affaires majeures
 contre mon sentiment.
 Notamment
 pas même cet espace *de temps*
 si court
 ne peut être-utile à moi,
 à qui reste
 une petite portion de vie, [in moi
p. ur. empêcher que tu ne fasses-opposition
 et ne ruines la république.
 Enfin quel repos y aura-t-il,
 et quand notre famille
 cessera-t-elle d'être-en-démence?
 et quand une mesure
 pourra-t-elle être mise à cette chose?
 et quand cesserons-nous
 pour nous abstenir d'ennuis,
 et *en* ayant nous-mêmes
 et *en* donnant aux autres?
 et quand aurons-nous-honte
 de brouiller
 et de bouleverser
 la république?
 Mais si ceci
 ne peut pas du-tout se faire,
 lorsque je serai morte,
 demande le tribunat;
 fais après moi
 ce qui *te* plaira,
 quand je n'*en* aurai-plus-le-sentiment.
 Quand je serai morte,
 tu feras-des-funérailles à moi,
 et tu invoqueras
 le dieu *ton* père.
 N'as-tu pas honte
 dans ce temps
 d'adresser des prières

rum deum preces expetero, quos, vivos atque præsentis, relictos atque desertos habueris? Ne ille sinat Jupiter te ea perseverare, nec tibi tantam dementiam venire in animum! Et, si perseveras, vereor ne in omnem vitam tantum laboris culpa tua recipias, uti in nullo tempore tute tibi placere possis.

d'implorer alors ces dieux que tu as négligés et délaissés tandis qu'ils vivaient, qu'ils étaient devant tes yeux? Puisse Jupiter ne point permettre que tu persévères dans cette voie et que ton âme soit aveuglée à ce point! Si tu persistes, je crains que tu n'attires, par ta faute, sur ta vie entière, de si terribles orages, que jamais tu ne puisses être heureux.

eorum deorum,
quos, vivos
atque præsentes,
habueris relictos
atque desertos?
Ne ille Jupiter sinat
te perseverare ea,
nec tantam dementiam
venire tibi in animum!
Et, si perseveras,
vereor ne recipias
tua culpa
in omnem vitam
tantum laboris
uti in nullo tempore
tute possis
placere tibi.

à ces dieux,
lesquels, *étant* vivants
et présents,
tu as abandonnés
et délaissés?
Que ce *grand* Jupiter ne permette pas
toi poursuivre ces *projets*,
ni une si-grande démençe
venir à toi dans l'esprit!
Et, si tu *les* poursuis,
je crains que tu ne recueilles
par ta faute
pour toute *ta* vie
tant de tourment
que dans aucun temps
toi-même tu *ne* puisses
plaire à toi-même (te trouver heureux).

NOTES.

Page 8 : 1. *Atticus*. T. Pomponius Atticus, dont Cœnélius Népos nous a laissé la vie.

— 2. *Saltasse*. Le goût de la danse était si peu dans le caractère romain, que Cicéron dit dans son *Plaidoyer pour Muréna*, chap. VI : *Nemo saltat sobrius, nisi forte insanit.*

Page 10 : 1. *Lacedæmoni*. Ancienne forme d'ablatif, pour *Lacedæmone*.

— 2. *In scenam vero prodire*, etc. La Bruyère : « La condition des comédiens était infâme chez les Romains et honorable chez les Grecs. Qu'est-elle chez nous ? On y pense d'eux comme les Romains, on vit avec eux comme les Grecs. »

Page 12 : 1. *In hoc libro*. Nous ne l'avons pas en entier, puisqu'il ne nous reste que de très-courts fragments du second livre.

Page 14 : 1. *Antiquitate generis*. Miltiade faisait remonter à Ajax l'origine de sa race.

Page 18 : 1. *Cares*. Hérodote dit qu'à cette époque c'étaient les Pélasges qui habitaient l'île de Lemnos.

Page 20 : 1. *Scythis*. Les Scythes d'Europe étaient établis entre le Tanaïs et l'Iaxarte.

Page 22 : 1. *Græciæ*. La Grèce d'Asie, les colonies grecques de l'Asie Mineure.

Page 26 : 1. Barbier du Bocage : « Le mille romain (*mille passus*, et au pluriel *millia passuum* ou simplement *millia*) est ainsi nommé parce qu'il se formait de mille pas romains. Le pas romain était composé de 5 pieds romains, et le pied romain revient à 10 pouces 10 lignes 1/3 environ du pied de Paris, c'est-à-dire à 0,294,246 de mètre; par conséquent le pas romain revient à 4 pieds 6 pouces 4 lignes et un peu moins de 1/12 de ligne, ou 1^m,471, et le mille romain à 754 toises 5 pieds, 1 pouce 3 lignes, ou à 1471^m,232. » Marathon se trouvait donc à un peu plus de trois lieues et demie à l'est d'Athènes.

— 2. *Hemerodromi*. Ce mot est ainsi expliqué par Tite Live, XXXI, XXIV : *Inguis uno die cursu emetientes spatium.*

Page 26 : 3. *Prætores*. C'est le nom que donnent d'ordinaire les historiens romains aux généraux étrangers. Les Grecs appelaient leurs généraux *stratèges* (στρατηγοί).

— 4. *Ut castra fierent*. En abandonnant la ville.

Page 28 : 1. *Præter Platænsium*. Les Lacédémoniens furent retenus, dit-on, par des scrupules religieux qui leur interdisaient de mettre une armée en campagne avant la nouvelle lune.

Page 30 : 1. *Populi nostri*. Le peuple romain.

Page 32 : 1. *Pœcile*. Le *Pécile* était un portique orné de peintures, ouvrage de Polygnote. Ce nom vient du mot grec *ποικίλη* (s.-ent. *στωά*, portique), *variis coloribus distincta*. Miltiade eut encore un autre prix de ses services : on lui érigea des trophées des dépouilles de l'ennemi. On sait que ces trophées troublaient le sommeil de Thémistocle. (Cic., *Tusc.* 1v; Plut., *Them.*)

— 2. Démétrius de Phalère, ainsi nommé d'un port voisin du Pirée, avait reçu de Cassandre, roi de Macédoine, le gouvernement d'Athènes. Il y régna dix ans, pendant lesquels il rendit à la république son ancienne liberté, et finit par être exilé. On renversa ses statues, qui étaient au nombre de 350 ou 360.

— 3. *Insulas*. Les Cyclades.

Page 34 : 1. *Quinquaginta talentis*. Le talent attique valait 5710 francs de notre monnaie. Ainsi l'amende à laquelle fut condamné Miltiade s'élevait à plus de 285 000 francs.

Page 36 : 1. *Crimine Pario*, accusation relative à Paros, à l'abandon du siège de Paros.

— 2. *Paucis annis ante*. Environ vingt ans avant la bataille de Marathon.

— 3. *Tyrannus justus*. C'est ce qu'Aristote appelle *τύραννος κατὰ νόμον*.

Page 38 : 1. *Halicarnassiam*, d'Halicarnasse, ville de Carie.

Page 40 : 1. *Bello Corcyræo*. Les historiens grecs ne parlent pas de cette guerre. Plutarque, dans sa *Vie de Thémistocle*, dit que les habitants de Corcyre ayant eu des différends avec ceux de Corinthe, Thémistocle fut choisi pour arbitre et donna droit aux Corcyréens. C'est à ce fait sans doute que Cornélius Népos veut faire allusion.

— 2. *Metallis*. Polyen évalue le revenu annuel de ces mines à 100 talents (environ 571 600 francs).

Page 42 : 1. *Navium longarum, onerariarum*. On appelait *naves*

longæ les vaisseaux qui transportaient les troupes, et *naves onerariæ* ceux sur lesquels on chargeait les vivres et le matériel.

Page 42 : 2. *Septingentorum millium peditum*. Il est à peine nécessaire de faire ressortir l'exagération évidente de ces chiffres.

Page 44 : 1. *Superiores*. Cette première flotte se composait de cent vaisseaux, comme nous l'avons vu un peu plus haut.

— 2. Salamine, île de la mer Égée, à une lieue des côtes de l'Attique. — Trézène, ville de l'Argolide.

Page 46 : 1. *Astu* (ἄστυ), la ville par excellence, c'est-à-dire Athènes. Les Latins employaient de même *Urbs* pour désigner Rome.

Page 50 : 1. *Maxima... classis*. On dit que cette flotte était composée de plus de mille vaisseaux, dont 500, d'après les uns, et 200, suivant les autres, furent coulés à fond.

Page 52 : 1. *Triplex portus*. M. Quicherat : « Il paraît, selon l'opinion de Vossius, que ce port avait trois bassins différents. D'autres entendent que les trois ports, le Pirée, Phalère, Munychie, furent entourés d'un mur commun. Le texte se prête moins à cette interprétation. »

Page 54 : 1. *Ephoros*. On donnait le nom d'éphores à cinq magistrats que le roi Théopompe avait institués à Sparte pour tempérer l'autorité royale. Les rois ne pouvaient rien faire sans leur avis.

Page 58 : 1. *Testarum suffragiis*. C'est l'ostracisme, ainsi appelé d'un mot grec (ὄστρακον) qui signifie *coquille*, parce que c'était sur une coquille que les votants écrivaient le nom de l'accusé. Le bannissement prononcé par l'ostracisme était de dix ans.

— 2. Corcyre (aujourd'hui Corfou), île et ville de la mer Ionienne, près de l'Épire. Les Corcyréens étaient redevables à Thémistocle, qui, choisi pour arbitre entre eux et les Corinthiens, avait prononcé en faveur des premiers.

Page 60 : 1. *Molossorum*, les Molosses, peuple de l'Épire.

— 2. *Pydnam*, Pydna, ville de Macédoine.

— 3. *Naxum*, Naxos, une des Cyclades.

Page 62 : *Ephesum*, Éphèse, ville maritime de l'Asie Mineure.

— 2. *Artaxerxem*, Artaxerce Longue-Main (μακρόχειρ), fils de Xerxès.

Page 66 : 1. *Magnesiæ*, Magnésie, ville de la Carie, sur le fleuve Méandre, dans l'Asie Mineure.

— 2. *Quinquaginta talenta*. Environ 285 500 francs.

Page 66 : 3. *Oppidum*. Athènes.

Page 68 : 1. *Testula iila*. L'ostracisme. Voy. la note 1 de la page 58.

Page 70 : 1. *Sexto anno*. Plutarque dit qu'Aristide fut rappelé au bout de trois années d'exil.

Page 72 : 1. *Quadrिंगena et sexagena talenta*. Plus de 2 500 000 fr.

— 2. *Quæ omnis pecunia.... translata est*. Les Athéniens reprirent ce trésor pour se mettre en garde contre les Lacédémoniens, qui, à la veille de commencer la troisième guerre de Messénie, avaient refusé leur secours, bien qu'ils fussent leurs alliés.

Page 74 : 1. Pausanias, fils de Cléombrote, était du sang royal de Sparte, et tuteur du jeune roi.

— 2. Les mots *quos viritim legerat* signifient ici, non pas que Mardonius avait choisi un à un les hommes composant cette nombreuse armée, mais que chaque soldat s'était lui-même adjoint un compagnon, pour répondre de sa personne et le remplacer au besoin.

Page 76 : 1. *Epigrammate scripto*. M. Quicherat : « Les vainqueurs avaient coutume de consacrer aux dieux (*ponere*) quelque offrande. Ainsi c'est l'inscription seule qui indisposa les Spartiates. Voici cette inscription, composée par Simonide :

Ἑλλήνων ἀρχηγός ἐπὶ στρατῶν ὤλεσε Μήδων.
Παυσανίας Φοῖβῳ μνήμ' ἀνέθηκε τόδε.

Græcorum dux, postquam exercitum delevit Medorum,
Pausanias Phœbo monumentum posuit hoc. »

Page 78 : 1. *Face*. Archaïsme pour *fac*.

— 2. *Necessariorum*. M. Quicherat : « L'auteur a dit plus haut que quelques-uns étaient *propinquos regis* : on a entendu *necessariorum* dans le même sens. Mais, outre qu'ils n'étaient pas tous *parents* du roi, on trouve une explication fort raisonnable en prenant *necessariorum* dans l'acception la plus ordinaire. Comme ces prisonniers étaient nobles, le roi avait grand besoin de leurs services. Ajoutez encore que *tam* se prête mal à la première interprétation. »

Page 80 : 1. *Quam ob causam.... non est*. L'amende, étant une peine infamante, entraînait la destitution des emplois publics.

Page 82 : 1. *Cum scyrala*. Quand les éphores voulaient donner des ordres à leurs généraux de terre ou de mer, ils roulaient une bande de cuir ou de parchemin autour d'un bâton dans toute sa lon-

gneur, de manière qu'il n'y restait aucun vide. Ils écrivaient sur cette bande, et ensuite ils la déroulaient. Le général à qui elle était adressée ayant été muni, avant son départ, d'un bâton parfaitement semblable à celui sur lequel cette bande avait été roulée et écrite, l'appliquait sur le sien, et la lisait ainsi sans difficulté. C'est ce bâton qu'on appelait *scytale*.

Page 82 : 2. *Helotes*. Ils étaient ainsi nommés de la ville d'Hélos, dans le Péloponèse, dont les Lacédémoniens avaient réduit tous les habitants en esclavage. Ils donnèrent ensuite ce nom à tous leurs prisonniers de guerre, dont ils faisaient des esclaves.

Page 84 : 1. *Vincula epistolæ laxavit*. Quand la lettre était pliée, on passait de part en part un fil, dont on arrêta les deux bouts avec de la cire, sur laquelle on imprimait un cachet.

— 2. *Tænari*. Promontoire et ville de Laconie.

Page 88 : 1. *Chalciæcus*. En grec *χαλκίαικος* (maison d'airaϊκ). Le coupable qui se réfugiait dans un temple était par cela seul à l'abri de toute violence.

Page 90 : 1. *Eadem custodia tenebatur*. Tous les autres historiens qui parlent de ce fait disent que Cimon lui-même consentit à être chargé de fers, afin de racheter le corps de son père, qui serait resté sans sépulture.

Page 92 : 1. *Apud Mycalen*. M. Quicherat : « Mycale est un promontoire de l'Asie Mineure, sur les confins de la Carie et de la Lydie, où les Grecs, commandés par Xanthippe d'Athènes et Léotychide de Sparte, défirent entièrement les Perses, le jour même de la victoire de Platée. Thucydide, Diodore, Plutarque, ne placent pas devant Mycale le combat où Cimon fut vainqueur, mais près de l'Eurymédon, fleuve de l'Asie Mineure, dans la Pamphylie, en face de Chypre. Il faut donc reconnaître qu'il y a deux Mycales, ou que cette indication géographique est erronée, ou altérée, ou interpolée. »

Page 94 : 1. *Magna præda potitus*. Diodore de Sicile rapporte qu'il s'empara de 300 vaisseaux et qu'il fit 20 000 prisonniers.

— 2. *Thasias*. L'île de Thasos, dans la mer Égée, était voisine des côtes de Thrace. — *Opulentia fretos*. Thasos était renommée pour ses vins, ses marbres et ses mines d'or et d'argent.

Page 98 : 1. *Lysander*. Il était fils d'Aristoclite, descendant des Héraclides.

Page 100 : 1. *Ægos flumen* (*αἴγος ποταμός*, le fleuve de la chèvre), petite rivière de la Chersonèse de Thrace.

Page 102 : 1. *Decem in unaquaque civitate*. Athènes était gouvernée par trente tyrans ; le Pirée en avait dix.

Page 104 : 1. *Itaque*. Ici se trouve une lacune, que nous comblons par le passage suivant des *Stratagèmes* de Polyen, liv. I, chap. XLV ; « Lysandre, après s'être rendu maître de Thasos, sut qu'il y avait dans cette ville beaucoup d'habitants qui favorisaient les Athéniens, mais que la crainte des Lacédémoniens les obligeait à se tenir couverts. Lysandre convoqua les Thasiens au temple d'Hercule, et, leur parlant avec une bonté affectée, leur dit qu'il ne trouvait point étrange que, dans le changement arrivé dans leur ville, il restât encore des vestiges cachés des premières inclinations ; que c'était une chose pardonnable ; que du reste on pouvait vivre en sûreté ; qu'il ne maltraiterait personne, et qu'on pouvait prendre confiance à la parole qu'il en donnait dans un lieu sacré, tel qu'était ce temple, et dans la ville d'Hercule, à qui ils avaient l'honneur d'appartenir à tant de titres. Les partisans cachés des Athéniens, rassurés par les belles paroles de Lysandre, commencèrent à se montrer plus librement, et Lysandre les laissa quelque temps jouir de cette fausse sécurité ; mais quand ils ne furent plus sur leurs gardes, il les fit enlever et mettre à mort. » (Traduction de dom Lobineau.)

Page 106 : 1. *Orchomeniis missus subsidio*. Les Lacédémoniens étaient alors en guerre avec Thèbes, et avaient fait alliance avec Orchomène.

— 2. *Pharnabazi*. Le fils de celui qui fit mourir Alcibiade.

Page 108 : 1. *Legisset, probasset*. M. Quicherat : « Si l'on rapportait *legisset* et *probasset* à Lysandre, ce qu'on est tenté de faire au premier coup d'œil, il s'ensuivrait que tous les verbes précédents se rapporteraient à Pharnabaze, ces deux verbes à Lysandre, et les suivants, *subjecit, accusarat*, à Pharnabaze. Comme on ne peut supposer une construction aussi vicieuse, il faut donner à tous les verbes le même sujet, c'est-à-dire Pharnabaze. Le sens sera alors : Après que le satrape eut lu et fait approuver la lettre. *Probare* a quelquefois ce sens. « *Libros oratorios in manibus habeo, quos, ut spero, tibi valde probabo.* » (Cic., *Attic.* 1V, 13). De même Phèdre a dit : « *Opus ap- probavit.* » 1V, 20, 11. »

Page 112 : 1. *Privignus*. Périclès épousa la veuve d'Hipponique, dont Alcibiade avait épousé la fille Hipparète.

— 2. *Hermæ*. C'étaient des bustes de Mercure en pierre et de forme cubique. On pouvait en changer la tête.

Page 114 : 1. *Mysteria*. Les mystères de Cérès ou Éleusiniens. On leur donnait ce dernier nom, parce qu'ils se célébraient à Éleusis.

Page 116 : 1. *Thurios*, Thurium, ville de Lucanie, sur le golfe de Tarente.

Page 118 : 1. *Eumolpidas*. C'était le nom que portaient les prêtres de Cérès.

— 2. *Deceliam*, Décélie, petite ville qui se trouvait à cinq lieues environ d'Athènes.

Page 122 : 1. *Thrasybulum*. Thrasybule, dont nous lirons bientôt la vie, avait fait passer avec Thérémène, noble Athénien, fils d'Agnon, un décret qui rappelait les exilés, parmi lesquels se trouvait Alcibiade.

— 2. *Tribus navalibus*. La plus célèbre de ces victoires navales est celle de Cyzique, où périt Mindare, roi de Sparte.

Page 128 : 1. *Cymen*, Cymé, ville de l'Éolide, près de Lesbos. En l'absence d'Alcibiade, le pilote Antiochus avait, contre son ordre, engagé un combat avec Lysandre, et perdu quinze vaisseaux.

— 2. *Alium*. Conon, suivant Justin; mais Xénophon et Diodore disent qu'il fut remplacé par dix généraux, dont ils donnent les noms.

— 3. *Pactyen*. Ville de la Chersonèse de Thrace, sur la Propontide.

Page 130 : 1. *Neque longe abesset*. Il était à Lampsaque, qu'il venait de prendre, à une distance d'environ 15 stades (plus de trois lieues).

— 2. *Rege*. Le roi de Perse, Cyrus, fils de Darius II.

Page 132 : *Castra nautica*. Ce camp, établi près de la mer, servait de retraite et de défense aux vaisseaux.

Page 134 : 1. *Quinquagena talenta*. Cinquante talents, c'est-à-dire 285 500 francs de notre monnaie.

Page 136 : 1. *R'ge Persarum*. Artaxerxès II, dit Mnémon, qui, vainqueur de son frère Cyrus, succédait à son frère Darius II.

Page 140 : 1. Théopompe, historien du temps de Philippe et d'Alexandre; Timée était contemporain de Pyrrhus. Leurs ouvrages sont perdus.

Page 142 : 1. *Magis firmitati.... inserviunt*. M. Quicherat : « Les Bèotiens étaient méprisés des autres Grecs, qui leur trouvaient peu de vivacité dans l'esprit. (Voy. encore *Epamin.* v.) Cette réputation désavantageuse passa chez les Latins. Cicéron dit (*de Fato*, iv) : « *Athenis tenne cœlum : ex quo acutiores censentur Attici; crassum*

« Thebis : itaque pŕingues Thebani et valentes. » Comparez Horace (*Epist.* II, 1, 224) :

Bœotum in crasso jurares aere natum.

Cependant les Bœotiens peuvent opposer de grands noms à ce proverbe injurieux : Hésiode, Épaminondas, Pélopidas, Corinne, Pindare, Plutarque, etc.

Page 146 : 1. *Partim... interfecissent.* Quinze cents citoyens avaient été bannis ou mis à mort sans procès.

— 2. *Triginta.* Xénophon dit que les compagnons de Thrasybule étaient au nombre de soixante-dix.

Page 148 : 1. *Neque tamen... auctæ sunt opes.* M. Quicherat : « Ses forces s'élevèrent, selon Diodore, à douze cents hommes ; mais Xénophon, dont le témoignage est ici plus imposant, dit qu'il n'eut d'abord que sept cents compagnons, ensuite mille. »

Page 150 : 1. *Postea.* Les Athéniens, après l'expulsion des trente tyrans imposés par Lacédémone, avaient remis le gouvernement à une commission de dix préteurs.

Page 152 : 1. *Septem sapientium.* Ces sages étaient Thalès, Solon, Chilon, Pittacus, Bias, Cléobule et Périandre.

Page 154 : 1. *Ditutina... propria.* M. Quicherat : « *Ditutina* indique le sens de *propria* : ces deux mots sont synonymes. *Proprius*, signifiant *mansurus, solidus*, est assez fréquent en latin. On le trouve dans une phrase de Virgile à peu près pareille à celle-ci (*Æn.* VI, 869) :

Nimium vobis Romana propago

Visa potens, superi, *propria* hæc si dona fuissent.

Voy. encore *Æn.* III, 87, 167 ; *Ecl.*, VII, 31. »

— 2. Conon était fils de Timothée.

— 3. Phères, ville de Thessalie ; elle était située à une petite distance de la côte.

Page 156 : 1. *Sed tum absuit.* Xénophon et Plutarque disent au contraire qu'il assista à la bataille, et qu'après la défaite il se réfugia avec sept vaisseaux auprès d'Évagoras, roi de Chypre.

— 2. *Ex intimis regis.* Il avait épousé Apame, fille d'Artaxerxès Mnémon.

Page 160 : 1. *Chiliarchum.* On appelait *chiliarque*, chez les Grecs, un officier qui commandait un corps de mille hommes. L'officier persan dont Cornélius parle ici était sans doute le chef de la garde du palais.

Page 160 : 2. Προσκουεῖν est le terme consacré pour les hommages qu'on rend aux dieux.

Page 162 : 1. *Non sine cura*. Ils cherchèrent des secours jusqu'en Égypte.

Page 164 : 1. *Pisandro*, Pisandre, beau-frère du roi Agésilas.

— 2. *Quinquaginta talenta*. Environ 285 500 francs.

Page 166 : 1. Dinon vivait du temps du roi Artaxerxès-Ochus ; il avait écrit une histoire de Perse qui n'est pas venue jusqu'à nous.

Page 168 : 1. *Ille superior*. Denys l'Ancien.

— 2. *Dionysio filio*. Denys le Jeune était fils de Denys l'Ancien et de Doris de Locres, première femme de son père.

Page 172 : 1. *Quippe quem venundari jussisset*. Denys avait pris Platon en haine, parce que le philosophe avait soutenu à la cour de Sicile que le juste, même pauvre et opprimé, est plus heureux que le tyran au sein des richesses et de la puissance. Comme Platon passait par Égine, en retournant à Athènes, il fut mis en vente comme esclave par ordre secret de Denys.

Page 174 : 1. *Philistum historicum*. M. Quicherat : « Philiste, célèbre historien, passa sa jeunesse à Athènes, dans l'école d'Isocrate. Il fut comblé des faveurs de Denys l'Ancien, dont il était le vil adulateur. Cependant, ayant épousé en secret une fille de Leptine, beau-frère de Denys, il fut exilé à Thurium, dans la Lucanie. Rappelé par Denys le Jeune, il travailla à lui rendre Dion odieux. Voyant ce dernier vainqueur, il se donna la mort. Ce fut pendant son exil à Thurium qu'il composa son Histoire de Sicile en douze livres. »

— 2. *In eo meo libro*. Cet ouvrage n'est pas arrivé jusqu'à nous.

Page 176 : 1. *Invidia*. M. Quicherat : *Invidia* signifie ici, comme souvent ailleurs, la haine, l'odieux : Comme cette action était la cause d'un grand mécontentement à l'égard du prince. Tacite a dit de même : « Cum *invidia* senatus et principum, sive indulserint largitionem, sive abnuerint » (*Ann.* II, 38), en rendant odieux le sénat et le prince, etc.; et Cicéron : « Propter *invidiam* Numantini *fræderis* » (*de Orat.*, I, 181), à cause de la haine que lui avait attirée, etc. Voy. plus bas, chap. VI. »

Page 180 : 1. *Longis navibus*. Les vaisseaux longs étaient les bâtiments de guerre ; les *vaisseaux ronds*, les bâtiments de commerce et de transport.

Page 180 : 2. *Classem opperiebatur*. Cette flotte arriva trop tard; le vaisseau que montait Philiste, son commandant, fut pris par Dion, et Philiste fut mis à mort.

— 3. *Arceus*. Denys en avait laissé le commandement à Timocrate, dont il avait fait son beau-frère, en lui donnant Arété, la femme de Dion.

— 4. *Apollocrates*. C'était l'aîné des fils de Denys le Jeune.

Page 182 : 1. *Non posse... imperiis*. Voici le vers d'Homère, *Iliade*, II, 204 :

Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη . εἰς κοίρανος ἴστω,
Εἰς βασιλεύς.

Lucain, *la Pharsale*, chant I, vers 92 :

Nulla fides regni sociis, omnisque potestas
Impatiens consortis erit.

Racine, *les Frères ennemis* :

On ne partage point la grandeur souveraine.

Page 190 : 1. *Zacynthios adolescentes*. Dion, en revenant de Corinthe, avait rassemblé ses forces dans l'île de Zante avant de se diriger sur la Sicile.

Page 194 : 1. *In urbe*. On n'accordait qu'aux plus grands hommes, à ceux qui avaient le mieux mérité de la patrie, l'honneur d'être inhumés dans l'enceinte des murs de la ville.

— 2. *Iphicrates*. Iphicrate était fils d'un simple cordonnier.

— 3. *Sæpe exercitibus præfuit*. Il fut revêtu d'un commandement militaire dès l'âge de vingt ans.

Page 196 : 1. *Peltam pro parma fecit*. M. Quicherat : « La *pelta* fut substituée à la *parma*, laquelle était *maximus clypeus*. Le premier de ces boucliers ressemblait à un croissant, le second était de forme ovale. — *Peltastæ*. Ce nom leur est encore donné par Tite Live dans le récit de la guerre de Macédoine (XXXI, 36); on les nommait aussi *hoplites*, ὀπλίται. »

— 2. *Sertis atque æneis*. Ces cuirasses étaient composées d'anneaux d'airain enlacés, à peu près comme les cottes de mailles du moyen âge. — *Linteas*. On faisait macérer du lin dans une décoction de vinaigre et de sel, et l'on en formait une sorte de toile épaisse qui résistait au fer.

— 3. *Bellum cum Thracibus gessit*. Les Thraces avaient été soulevés

contre les Athéniens par un général lacédémonien, Anaxibius, qu'Iphicrate vainquit.

Page 198 : 1. *Moram*. Corps de cinq cents hommes.

— 2. *Artaxerxes*. Artaxerxès Mnémon, roi de Perse.

— 3. *Fabiani*. Il est question de Fabius Maximus, qui fut surnommé Cunctator, parce qu'il arrêta par sa sage lenteur les progrès d'Annibal en Italie.

Page 200 : 1. *Theopompus*, Théopompe, orateur et historien, né à Chio; il fut disciple d'Isocrate.

— 2. *Amyntæ*, Amyntas, grand-père d'Alexandre le Grand.

— 3. *Ad Iphicratem confugit*. Elle avait été chassée du trône par l'usurpateur Pausanias.

— 4. *Bello sociali*. Il s'agit d'une guerre que les Athéniens soutinrent pendant trois ans contre les habitants de Byzance, de Chio, de Rhodes et de Cos, qui avaient violé le traité d'alliance conclu par eux avec Athènes. Iphicrate fut accusé de trahison pour n'avoir pas suivi l'avis de son collègue Charès, qui voulait attaquer les révoltés. On raconte qu'il tira son épée devant les juges et que son acquittement fut dû en grande partie à l'effroi qu'il leur inspira.

— 5. *Menesthea*. Il est question de ce Ménesthée au chap. III de la *Vie de Timothée*.

Page 204 : 1. *Evagoræ*. M. Quicherat : « Évagoras, roi de Salamine dans l'île de Chypre, descendait de Teucer, fondateur de cette ville. Après la bataille d'Ægos-Potamos, il accueillit Conon avec les débris de la flotte athénienne. Après avoir conquis une grande partie de l'île, il eut une guerre à soutenir contre Artaxerxès Mnémon, et fut forcé de demander la paix. »

Page 208 : 1. *Dissimilis quidem... moribus*. M. Quicherat : « Charès, général athénien, défit deux fois les Argiens sur mer, fut envoyé pour combattre Alexandre, tyran de Phères, procura la victoire à Pharnabaze révolté contre le roi de Perse, enfin reçut l'ordre de porter du secours à Byzance assiégée par Philippe, roi de Macédoine. Ayant mal rempli cette mission, il fut rappelé par le peuple (voy. plus bas, *Timoth.*, chap. III). Charès était imprudent, fier, sans habileté. Il avait un caractère peu honorable. On disait proverbialement, des promesses sur lesquelles il fallait peu compter, *Χάρητος ὑποσχέσεις*, *Charetis promissa*. » — *Sigeum*, le promontoire de Sigée, dans la Troade.

— 2. *Bello sociali*. Voy. la note 4 de la page 200.

Page 210 : 1. *Superiore bello*. C'était Périclès qui avait fait alors le siège de Samos, et il ne s'en était emparé qu'après avoir essuyé un échec très-grave.

— 2. *Mille et ducenta talenta*. Près de 7 millions de francs.

— 3. *Cotyn*, Cotys, roi de Paphlagonie.

— 4. *Cyzicum*, Cyzique, ville considérable de la Mysie, province d'Asie Mineure.

— 5. *Ariobarzani*. Ariobarzane, satrape de Phrygie, s'était joint au roi d'Égypte, Tachos, pour déclarer la guerre au roi de Perse, son maître.

Page 212 : 1. *Classem eorum fugavit*. Au près de Leucade, promontoire d'Acarnanie.

Page 214 : 1. *Pulvinar*. Coussin ou lit de repos sur lequel on plaçait les statues des dieux pour recevoir les hommages du peuple.

— 2. *Philippus*. Père d'Alexandre le Grand.

— 3. *Chares*. Voy. la note 1 de la page 208.

Page 218 : 1. *Centum talentis*. 571 000 francs.

Page 220 : 1. *Jason tyrannus*. Jason, tyran de Phères, ville de Thessalie, fut intimement lié avec l'orateur Isocrate, le rhéteur Gorgias et Timothée.

Page 222 : 1. *Obscuriora sunt ejus gesta pleraque*. Datame ne nous est en effet connu que par quelques mots de Diodore de Sicile, de Polyen et de Frontin dans ses *Stratagèmes*.

— 2. *Militare munus fungens*. Cette construction de *fungi* avec l'accusatif est un archaïsme. Plaute, les *Ménechmes*, act. I, sc. 1, vers 44 :

Parasitus octo hominum munus facile fungens.

— 3. *Cadusios*, les Cadusiens, peuple qui habitait entre le Tigre et l'Euphrate. Il y avait une autre nation du même nom, établie sur les bords de la mer Caspienne; mais ce n'est pas d'elle qu'il est question ici.

Page 224 : 1. *Quum Autophradates.... defecerant*. Autophradate, satrape de Lydie, était alors occupé à comprimer une révolte des provinces qui s'étendaient le long du littoral de l'Asie-Mineure.

— 2. *Dynastes*. Mot grec (*δυναστής*), qui désigne un petit souverain dépendant d'un souverain plus puissant.

— 3. *Quem Homerus.... interfectum ait*. Ce fut Ménélas, et non Patrocle, qui tua Pylémène. Voy. *Iliade*, chant V, vers 576.

Page 232 : 1. *Mithridati*, Mithridate, fils du satrape Ariobarzane, l'assassin de Datame.

— 2. *Acen*, Acé, ville de Phénicie, qui reçut dans la suite le nom de Ptolémaïs.

Page 244 : 1. *Hominum mille*. On trouve plus souvent *mille homines*; cependant Horace a dit aussi (*Satires*, II, III, 197) :

Mille ovium insanus morti dedit.

Page 248 : 1. *Dextram*. M. Quicherat : « Nous avons préféré cette leçon d'un manuscrit (*Leidensis*) à la leçon ordinaire *dextra*. Le texte de la phrase suivante a été fort altéré dans beaucoup d'éditions, parce qu'on n'a pas bien compris celle-ci : et il faut avouer qu'elle présente quelque difficulté. Dans tous les pays on se serre la main en signe d'alliance : si l'auteur ne veut dire que cela, pourquoi ajoute-t-il *more Persarum*? Quinte-Curce dit de même (VI, 4, 14) : « Nec dubitabat Alexander fidem, quo Persæ modo accipiebant, dare; » et Diodore (XVI, 34) : « Τὴν δεξιάν ἔδωκε ἔστι δ' ἡ πίστις αὐτῆ βεβαιοτάτη παρὰ τοῖς Πέρσαις. Il faut absolument qu'il y ait eu chez ce peuple un usage particulier qui légitime cette remarque. On a conjecturé, d'une manière plausible à notre avis, qu'il s'agit ici de l'effigie d'une main, que l'on faisait parvenir aux personnes éloignées avec lesquelles on voulait prendre un engagement. Cette interprétation peut être confirmée par cette phrase de Polyen : δεξιάν αὐτοῖς ἐπέμπε νόμῳ Περσικῷ, et cette autre de Justin (XI, 15, 13) : « In « quam rem, unicum pignus fidei regiæ, dextram se ferendam « Alexandro dare. » (Ce sont les dernières paroles de Darius.) Dès lors le mot *missam* n'offre plus d'obscurité. Si l'on n'adopte pas ce sens, on pourra dire que *envoyer la main* n'est autre chose que presser la main de quelqu'un, qu'on charge de presser de même celle d'une personne éloignée. »

Page 254 : 1. *Polymni*. Suivant Élien, Polymnus était un homme obscur. Il descendait cependant des anciens rois de Béotie.

Page 262 : 1. *Eum qui quærebat*. Le père de la jeune fille.

— 2. *Cyziceno*, de Cyzique, ville de Bithynie. *Artaxerxis*. — Artaxerxès Mnémon.

— 3. *Quinque talentis*, cinq talents, c'est-à-dire 28 550 francs.

Page 266 : 1. *Multis millibus versuum*. Les anciens faisaient le calcul des lignes et le notaient à la fin du volume, afin qu'on n'y pût rien retrancher ni rien ajouter.

— 2. *Namque*. . . *quam ingenii*. Voy. la note 1 de la page 142.

Page 268 : 1. *Lacedæmoniis fugatis*. Allusion à la victoire fameuse remportée près de Leuctres, ville de Béotie, par Épaminondas, sur le roi de Sparte Cléombrote, 371 ans avant notre ère.

Page 270 : 1. *Orestem, Alcmæonem, OEdipum*. — Oreste, qui tua sa mère Clytemnestre pour venger son père Agamemnon. — Alcméon, fils d'Amphiaras et d'Ériphile. Sa mère, séduite par un collier que lui avait offert Adraste, pressa son époux d'aller au siège de Thèbes, où il trouva la mort. Alcméon la fit périr pour punir cette trahison. — OEdipe, fils de Laïus et de Jocaste.

— 2. *In conventum Arcadum*. Cette assemblée, qui se composait de dix mille députés, se tenait à Mégalopolis.

— 2. *Omnium sociorum*. Par exemple les Argiens, les Arcadiens, les Éléens. Voy. Plutarque, *Vie de Pélopidas*, chap. xxiv, et l'*Agésilas* de Xénophon.

Page 272 : 1. *Exercitum reduxit*. Après avoir délivré Pélopidas, retenu prisonnier par le tyran de Phères, Alexandre. Voy. Plutarque, *Vie de Pélopidas*, chap. v.

Page 276 : 1. *Periculo*. M. Quicherat : « Ce mot embarrassant a donné lieu à bien des conjectures, qui ont toutes pour objet d'introduire l'idée de tombeau. Mais, outre qu'il faut singulièrement torturer l'expression des manuscrits pour obtenir ce sens, on a fort bien remarqué qu'il n'appartient pas à un citoyen menacé de la peine capitale de compter sur un monument dont une condamnation devait lui ôter l'espoir. *Periculum* est ici un terme de droit, qui signifie registre, recueil des sentences. Dans le code Théodos., *ex periculo recitari* se trouve comme synonyme de *ex libello dari* (l. II-XC). « *Periculum præfactorum, ex quo is semper jura dictasse dicitur.* » (Capitol. in *M. Antonino*, cap. XI.) « *Eorum fidei tabulæ publicæ periculaque magistratuum committuntur.* » (Cic. in *Verr.* III, 79.) Cujas explique ce mot, *Comment. d. tit. ad. Cod. Justin.* Ce sens une fois établi, il nous semble clair que *suo* doit être rapporté aux Thébains et non à Épaminondas. »

Page 278 : 1. *Messene*. Messène, capitale de la Messénie, dans le Péloponèse, avait été détruite par les Lacédémoniens et était restée longtemps inhabitée. Épaminondas la releva.

— 2. *Mantineam*, Mantinée, ville d'Arcadie.

— 3. *Instaret hostes*. Archaïsme. Le verbe *instare* gouverne plus ordinairement le datif.

Page 282 : 1. *Cadmeam*. La Cadmée, citadelle de Thèbes; elle avait été bâtie par Cadmus, dont elle portait le nom.

— 2. Pélopidas était fils d'Hippoclus, illustre et riche citoyen de Thèbes.

Page 284 : 1. *Quum exercitum Olynthum duceret*. C'était un secours que les Lacédémoniens envoyaient au roi de Macédoine Amyntas, qui s'apprêtait à assiéger Olynthe.

— 2. *Adversariæ factioni*. Les chefs de ce parti étaient Isménias, Pélopidas, Phérénice, Androclide et Épaminondas. Quant à ceux qui favorisaient les Lacédémoniens, ils avaient à leur tête Archias, Léontide et Philippe.

Page 286 : 1. *Diem delegerunt*. Ce jour était, selon Xénophon, celui de la fête de Vénus.

Page 290 : 1. *Charonis*. Charon, riche Thébain qui prit part aux batailles de Platée et de Leuctres.

— 2. *Ab Archia hierophante, Archiæ*. L'un de ces Archias était hiérophante à Athènes, et l'autre, polémarque à Thèbes. L'hiérophante présidait aux mystères d'Éléusis et de quelques autres temples de la Grèce. Plutarque, *Vie de Pélopidas*: Ἦκέ τις ἐξ Ἀθηναίων κάρ' Ἀρχίου τοῦ ἱεροφάντου πρὸς Ἀρχίαν, τὸν ὁμόνυμον, ξέρον ὄντα καὶ φίλον, ἐπιστολὴν κομίζων.

Page 292 : 1. *Supra*. Voy. *Épaminondas*, chap. x.

— 2. *Delectæ manus*. C'était le bataillon sacré (*ἱερὸς λόχος*), composé de trois cents jeunes gens déterminés à vaincre ou à mourir ensemble.

— 3. *Quoque Messena... est profectus*. M. Quicherat : « Pélopidas, député à la cour de Perse, rendit vaines les démarches des Athéniens et des Lacédémoniens auprès d'Artaxerce, et Messène fut affranchie. » Voy. la note 1 de la page 278.

Page 296 : 1. *Agesilaus*. Il était fils d'Archidamus, roi de Sparte.

— 2. *Nomine magis quam imperio*. Les rois de Sparte avaient au-dessus d'eux des magistrats suprêmes, appelés *éphores*, c'est-à-dire inspecteurs, surveillants.

Page 298 : 1. *Quem natum non agnorat*. On le croyait fils d'Alcibiade, que la femme d'Agis avait aimé.

Page 308 : 1. *Anno vertente*, dans l'espace d'une année. *Vertere* se trouve assez souvent employé pour le passif *verti*. Tite Live a dit : « *Annus verterat fortuna*; » Tacite : « *Nisi felicitas in socordiam vertisset.* »

— 2. *Coroneam*, Coronée, ville de Béotie.

Page 316 : 1. *Omnibus qui a rege defecerant*. Entre autres Mausole, roi de Carie, et Tachos, roi d'Égypte.

Page 318 : 1. *Regios*. Les ministres du roi d'Égypte.

Page 320 : 1. *Nectanabide*. Nectanabis avait usurpé le trône d'Égypte avec le secours d'Agésilas. — *Viginti talentis*. Plus de 114 000 francs.

— 2. *Cyrenas*. Cyrène, ville principale de la Pentapole, en Afrique.

— 3. *Decessit*. Agésilas mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, après en avoir passé quarante et un sur le trône.

— 4. *Cardianus*, de Cardia, ville de la Chersonèse de Thrace, située au fond du golfe Mélas.

Page 326 : 1. *Leonnatus*. Dans le partage de l'empire d'Alexandre, il avait obtenu la petite Phrygie.

Page 328 : 1. *Ei parti Asiæ*, etc. La Cilicie, l'Arménie et la Cappadoce.

— 2. *Europæis adversariis*. Antipater, Cratère, Pithon et Arrhidée.

Page 330 : 1. *Qui secundum locum imperii tenebat*. Néoptolème commandait l'aile gauche; le partage de l'empire lui avait donné une province de Perse, la Carmanie.

Page 334 : 1. *Antigono*. Il avait reçu d'Antipater le gouvernement de la grande Phrygie et de la Cilicie.

Page 338 : 1. *In Epiro habitabat*. Après sa répudiation par Philippe, roi de Macédoine, elle s'était retirée auprès de son frère Philippe, roi d'Épire.

— 2. *Alexandri filius*. Ce fils d'Alexandre et de Roxane s'appelait Alexandre, comme son père; mais on lui donnait aussi le nom d'Hercule.

Page 340 : 1. *Phalanx*. La phalange était un corps d'infanterie, composé de quinze ou au moins huit cents hommes pesamment armés, qu'on plaçait au centre de la bataille.

— 2. *Principiis*. Sorte de place d'armes où les généraux tenaient conseil et rendaient la justice.

Page 342 : 1. *In Parætacis*. La Parétacène était une petite province de la Perside, et touchait à la Médie.

Page 350 : 1. *Antigono est deditus*. Les soldats, en livrant leur général, espéraient obtenir qu'Antigone leur restituerait le butin qu'il avait fait sur eux après la bataille.

Page 352 : 1. *Seleucus, Lysimachus, Ptolemæus*. Séleucus avait

reçu en partage la Babylonie; Lysimaque, la Thrace; Ptolémée, l'Égypte.

Page 356 : 1. *Plerique omnes*, la grande majorité. Démétrius, fils d'Antigone, s'opposait à ce qu'on fit périr Eumène.

— 2. *Maximos duces*. Cratère et Néoptolème.

Page 362 : 1. *Phocion*. Phocion était fils de Phocus, homme illustre selon Plutarque, et obscur suivant Élien.

Page 364 : 1. Démade, rival de Démosthène, avait été avec Phocion député vers Antigone. Cet orateur, vendu à la cause des Macédoniens, finit par être victime de ses intrigues. Une lettre qu'il avait écrite à Antigone, pour l'exciter à envahir la Grèce, fut surprise par Antipater, qui le fit périr.

— 2. *Charetem*. Voy. la note 1 de la page 208.

Page 366 : 1. *Demetrius Phalereus*. Voy. la note 2 de la page 32.

Page 368 : 1. *Polysperchon* était un des généraux d'Alexandre. Antipater mourant lui avait légué ses États, à l'exclusion de son fils Cassandre : préférence qui fut la cause de plusieurs guerres. La popularité des Polysperchon parmi les Athéniens venait de ce qu'il avait promis de leur rendre la liberté.

— 2. *Philippum regem*, Philippe Arrhidée, frère d'Alexandre le Grand. Polysperchon n'était de nom que tuteur du roi légitime.

— 3. *Agonis*. Rhéteur athénien, envoyé pour accuser Phocion.

Page 370 : 1. *Emphyletus*. M. Quicherat : « Ce nom n'est cité par aucun historien : Longolius a soupçonné que l'auteur s'est ici mépris, sans doute en lisant avec peu d'attention un manuscrit grec. Le texte donnait, selon lui, *ἐμφολύς τις*, *tribulis quidam*, et le traducteur aurait pris ces mots pour un nom propre. Cette ingénieuse conjecture, adoptée par Lambin et H. Schlegel, nous paraît fort plausible. »

Page 372 : 1. Timoléon était fils de Timodème, descendant d'une des plus nobles famille de Corinthe.

— 2. *Barbaris*. Les Carthaginois.

Page 374 : 1. *Fratrem interficiendum curavit*. Plutarque et Diodore de Sicile disent que ce fut Timoléon lui-même qui frappa son frère.

Page 376 : 1. *Cum Iceta*. Cet Icétas, ami de Dion, était gouverneur de Léontium. Timoléon le prit, ainsi que son fils, et les fit mettre à mort.

Page 378 : 1. *Crimessum flumen*. Cette petite rivière de Sicile se nommait aussi le Crimise ou le Crinise.

Page 378 : 2. *Mamercum*. Mamercus, tyran de Catane, s'était allié aux Carthaginois. Fait prisonnier et conduit à Syracuse, il y fut mis à mort.

— 3. *Quod ab his... conditæ*. Syracuse avait été fondée par le Corinthien Archias, descendant d'Hercule.

Page 384 : 1. *Ἀυτοματίας*. M. Quicherat : « *Ἀυτοματίας*, à la Fortune qui préside aux cas fortuits, nous dit-on. Mais ce culte n'est guère propre à faire ressortir la piété de Timoléon. Nous aimons mieux entendre un oratoire consacré à la puissance absolue et indépendante, à la Toute-Puissance. »

Page 386 : 1. *Nomine, non potestate*. La puissance des rois de Sparte était singulièrement restreinte par celle des éphores. Voy. la note 2 de la page 296.

Page 388 : 1. *Cyrus*. Le grand Cyrus, fils de Mandane, fille d'Asytage, roi des Mèdes, et du Persan Cambyse.

— 2. *Tantum indulsit dolori, ut eum pietas vinceret*. Il fit mettre à mort une servante qui avait été complice du crime, et relégua sa mère à Babylone.

— 3. *Duo, eodem nomine*. Les deux Artaxerxès.

Page 390 : 1. *Tertius*. Xerxès.

— 2. *Ægis*, Égée, ville de Macédoine, à l'ouest de Pella. Il y avait aussi en Grèce plusieurs villes qui portaient ce nom. — Philippe avait refusé de venger Pausanias d'un outrage qu'il avait reçu d'Attale, lieutenant du roi de Macédoine en Asie.

— 3. *Pyrrhus*. Il descendait d'Achille par sa mère, et d'Hercule par son père.

Page 392 : 1. *Demetrius*. Surnommé Poliorcète, c'est-à-dire preneur de villes.

Page 394 : 1. *In custodia... periit morbo*. Dans la Chersonèse de Syrie, où Séleucus le fit transporter. Il y mourut d'oisiveté, de mollesse et d'indigestion.

— 2. *Cerauno*. Surnom tiré du mot grec *κεραυνός* foudre. Virgile, *Énéide*, VI, 843 : *Duo fulmina belli Scipiadas*.

Page 396 : 1. *Insulas Ægates*, les îles Égates, voisines de la Sicile.

— 2. *Manus dedissent*. *Dare manus*, lever les mains en haut. C'est ce que faisaient les gladiateurs quand ils s'avouaient vaincus.

Page 398 : 1. *Mercenarii milites*. C'était un ramassis d'Africains, de Gaulois, d'Espagnols, de Liguriens, etc.

Page 402 : 1. *Vettonés*, les Vettones, peuple de la Lusitanie orientale.

Page 404 : 1. *Quod nisi domi*, etc. Tite Live dit aussi (liv. XXX, chap. xx) : *Vicit Annibalem non populus Romanus, toties cæsus fugatusque, sed senatus Carthaginiensis obtreactione atque invidia.*

— 2. *Philippum*, Philippe, fils de Démétrius, roi de Macédoine frère de Persée.

Page 406 : 1. *Antiochus*. Antiochus le Grand, roi de Syrie.

Page 410 : 1. *Saguntum, fœderatam civitatem*. La ville de Sagonte, alliée de Rome, formait en Espagne la limite des possessions des Carthaginois et des Romains. La prise de cette ville par Annibal alluma la seconde guerre Punique.

— 2. *Præter Herculum Graium*. M. Quicherat : « Un poète devait adopter cette fable ; Silius Italicus dit (III, 496) :

Primus inexpertas adiit Tirynthius arces ;

mais Tite Live la rejette (III, 5). Toutefois on ne peut contester le nom de *Graia Alpes* donné à une partie de cette chaîne, que l'on croit être aujourd'hui le Saint-Bernard. »

Page 412 : 1. *Apud Rhodanum, Clastidio*. Le récit de Cornélius ne s'accorde pas ici avec celui des autres historiens. Nul autre n'a dit que Scipion ait combattu sur les bords du Rhône, ni près de *Clastidium*, petite ville de Ligurie. Clastidium fut livrée aux Carthaginois après les victoires du Pô et du Tésin. Annibal était déjà loin du Rhône quand Scipion s'y présenta.

— 2. *Tiberio Longo*. Tibérius Sempronius Longus. Il est plus connu sous le nom de Sempronius.

Page 414 : 1. *Uno prælio*. C'est la célèbre victoire remportée par Annibal à Cannes, petite ville d'Apulie.

— 2. *Dictator Romanus*. Le dictateur était un magistrat supérieur aux lois, qu'on créait dans les dangers pressants de la république, et auquel on adjoignait un maître de la cavalerie, qui partageait la suprême autorité.

Page 416 : 1. *In insidias inductum sustulit*. Ce Gracchus fut livré à Magon par son hôte Flavius ; Magon le fit décapiter et envoya sa tête à Annibal.

Page 418 : 1. *Millia passuum trecenta*, trois cents milles, c'est-à-dire plus de 440 kilomètres, ou de 110 lieues.

Page 420 : 1. *Fregellis*, Frégelles, ville de Campanie.

Page 420 : 2. *Res*. On donnait le nom de *rois*, ou *suffètes*, à deux magistrats carthaginois dont les fonctions répondaient à peu près exactement à celles des consuls romains.

Page 428 : 1. *Prusiam*, Prusias, roi de Bithynie.

Page 430 : 1. *Caduceo*. Le caducée, bague entourée de serpents, était un symbole de paix. Il était pour les parlementaires, chez les peuples anciens, ce qu'est le drapeau blanc chez les modernes.

Page 438 : 1. *Anno acquievit septuagesimo*. L'an 570 de Rome. Cette année vit mourir trois grands généraux : Annibal, Scipion, Philopémen.

Page 442 : 1. *Cato*. C'est Caton le Censeur, ou l'Ancien ; l'autre Caton est celui d'Utique, son arrière-petit-fils. — *Municipio*, municipe ou ville municipale. Le municipe était régi par ses propres lois, quoique ses citoyens fussent admis à briguer les charges de Rome.

— 2. *In prælio apud Senam*. M. Quicherat : « C. Claudius Néron défait une armée de 56 000 Carthaginois, commandés par Asdrubal. On désigne plus communément le lieu de cette bataille par le fleuve Métaure, dans l'Ombrie. *Sena* était une ville sur la mer Adriatique, non loin d'Ancône. Il y avait aussi une petite rivière de ce nom. »

— 3. *Quæstor*. Le questeur était le trésorier de l'armée.

— 4. *Ædilis*. L'édile était un magistrat chargé du soin des édifices publics et particuliers, de l'approvisionnement de la ville, de la célébration des jeux solennels, etc.

Page 444 : 1. *Q. Ennium poetam*. Le poète Ennius, le créateur de l'épopée latine, était originaire de la Calabre.

— 2. *Diutius*. Il y était retenu par ses guerres contre diverses peuplades espagnoles.

Page 446 : 1. *Tentatus*. Caton fut mis en accusation une cinquantaine de fois.

— 2. *Agricola solers*. Il nous reste de Caton un traité de l'agriculture (*de Rebus rusticis*).

— 3. *Historias*. M. Quicherat : « Salluste ne dédaigne pas de lui emprunter ses vieilles expressions, et ces imitations ont été signalées par Auguste, Pollion, Quintilien, Aulu-Gelle. Elles donnèrent lieu à cette épigramme :

Et verba antiqui multum furate Catonis,
Crispe, Jugurthinæ conditor historiaræ. »

Page 448 : 1. *Origines*. Ce livre des *Origines* n'est pas venu jusqu'à nous.

Page 448 : 2. *In eo libro quem separatim de eo fecimus.* Cet ouvrage a été perdu.

Page 450 : 1. *Atticus.* Titus Pomponius fut surnommé Atticus, l'Attique, à cause du long séjour qu'il fit à Athènes, et de sa grande facilité à parler le grec.

— 2. *Ab origine ultima stirpis Romanæ.* La famille Pomponia prétendait tirer son origine du père de Numa Pompilius.

— 3. *Perpetuo obtinuit.* Atticus se contenta de la dignité de chevalier, sans prétendre plus haut : ce qui n'empêcha pas que sa fille ne fût recherchée par Agrippa.

Page 452 : 1. *Cinnano tumultu.* Le consul Cinna appartenait à la faction de Marius.

Page 454 : 1. *Versuram facere,* faire un emprunt pour payer une dette, s'obérer d'un côté pour se liquider de l'autre.

— 2. *Medimnus.* Le médimne d'Athènes correspond à quatre boisseaux, un peu plus de cinquante et un litres et demi.

Page 456 : 1. *Filiæ.* M. Quicherat : « Ce mot varie beaucoup dans les manuscrits : la plupart portent *Phidiæ*, personnage inconnu, dont le nom est ici fort déplacé. On a lu *Piliæ*, épouse d'Atticus. Nous avons préféré *filix*, c'est-à-dire Pomponia, qui fut mariée à Agrippa. »

Page 460 : 1. *Ex patria fugienti.* Cicéron fut exilé par les intrigues de Clodius, pour avoir fait mettre à mort les complices de Catilina. — *Sestertium.... millia.* Environ 50 000 francs.

Page 462 : 1. *Heredem ex dodrante.* Le *dodrans* était un poids qui valait les trois quarts de la livre ou as. Atticus était donc héritier des trois quarts de la fortune de son oncle.

— 2. *Q. Tullio Ciceroni.* Le frère de l'orateur.

Page 464 : 1. *Ad hastam publicam.* Les ventes qui se faisaient par autorité de justice étaient annoncées au moyen d'une pique, d'où l'expression *hastæ subjicere*.

Page 466 : 1. *Usus est ætatis vacatione.* A cinquante ans, le citoyen romain était dispensé du service militaire ; à soixante, le sénateur pouvait ne plus remplir ses fonctions.

— 2. *Conjunctum.* M. Quicherat : « La famille Cécilia, dont Atticus descendait par sa mère, était unie à la famille Cornélia, qui avait donné une épouse à Pompée. Atticus put néanmoins rester à Rome sans offenser Pompée. »

Page 468 : 1. *Occiso Cæsare.* Il fut tué dans le sénat par Brutus, Cassius, Cimber, etc., qui avaient conjuré contre sa vie, en haine

de ses desseins contre la République. — *Brutos*. Marcus et Décius.

Page 470 : 1. *Provinciarum quæ iis datæ erant*. Brutus avait reçu la Crète, et Cassius la province de Cyrène.

— 2. *Sestertium centum millia*. Environ 20 000 francs. — *Trecenta*, 60 000 francs.

— 3. *Bellum apud Mutinam*. Entre Octave et Antoine, au sujet du testament de César.

Page 472 : 1. *P. Volumnio*. P. Volumnius avait été préfet des ouvriers dans l'armée d'Antoine. Ces ouvriers étaient des forgerons, des charpentiers, etc., qui travaillaient principalement aux machines de guerre.

Page 474 : 1. *In diem*, à terme fixe, en fixant le jour du payement.

Page 476 : 1. *Imperatorum*. Antoine, Octave et Lépide.

Page 480 : 1. *In Epirum*. C'était en Épire que se trouvaient la plupart des propriétés d'Atticus.

— 2. *Samothraciam*. Samothrace, île de la mer Égée, située à peu de distance des côtes de Thrace.

Page 482 : 1. *Sui cuique mores fingunt fortunam*. Salluste nous apprend que l'auteur de cette sentence est Appius : « Sed res docuit id verum esse quod in carmine Appius ait : *Fabrum esse suæ quem-que fortunæ.* »

Page 486 : 1. *Præfecto fabrum*. Voy. la note 1 de la page 472.

— 2. *Avunculo*. Q. Cécilius, dont il a été parlé au chap. v.

— 3. *Salis*. M. Quicherat : « Nous craignons que le mot ne soit corrompu. Les interprètes l'entendent métaphoriquement, et traduisent par *elegantia, gratia* : ils s'étonnent toutefois de voir *salis* appliqué à une maison. Quant à nous, nous le prenons plutôt au propre. Le terme *sal, salinum*, désignait la sobriété des anciens Romains (*antiquitus*), et on l'opposait souvent au luxe du siècle de César : en sorte que nous expliquerions *salis* par *simplicitatis, modestiæ*. Horace a dit (*Od.* II, XII, 13) :

Vivitur parvo bene, cui paternum
Splendet in mensa tenui *salinum*.

Il rapporte les vœux d'un homme frugal :

Sit mihi mensa tripes, et
Concha *salis* urvi.

(*Sat.*, I, III, 13)

Comparez l'imitation de ce dernier passage dans Perse (III, 24) :

Sed rure paterno
Est tibi far modicum, purum et sine labe salinum.»

Page 488 : 1. *In neutram partem*. Ovide, *Tristes*, II. 113 :

... Neque divitiis neque paupertate notanda,
Unde sit in neutrum conspiciendus eques.

Page 490 : 1. *Terna millia æris*. M. Quicherat : « Trois mille as 150 fr. Il y a évidemment ici une erreur de compte. On a soupçonné avec raison que le chiffre qui précède *millia* était altéré : il est probable que l'auteur a voulu dire 30 000, ou plutôt encore 300 000. Cette dernière somme par mois (15 900 fr.) ne fait qu'une dépense annuelle de 180 000 fr. : ce qui est modeste pour un homme qui avait 2 millions de revenus. »

— 2. *Sestertio vicies*, deux millions de sesterces, 400 000 francs.

Page 492 : 1. *Sestertio centies*, dix millions de sesterces, 2 000 000 fr.

Page 498 : 1. *In eo volumine*. Il avait donné à ce livre le nom de *Annalis*.

Page 502 : 1. *Drnsilla*, plus connue sous le nom de Livie, veuve de Drusus.

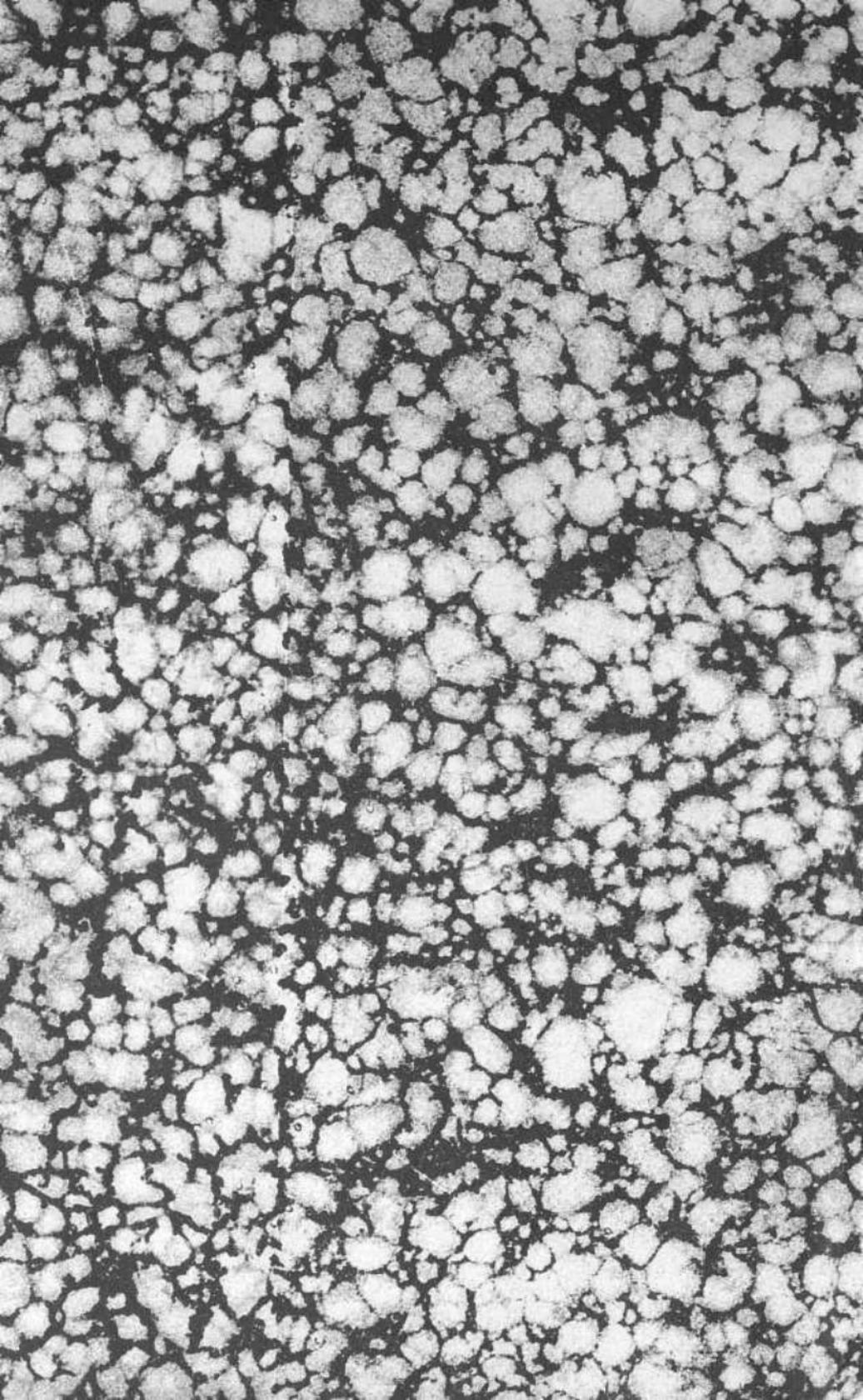
Page 504. 1. *Feretrii*. Ainsi nommée de *fero*, porter, supporter, parce qu'on suspendait dans son temple les *dépouilles* opimes, c'est-à-dire celles remportées sur des rois ou des généraux illustres.

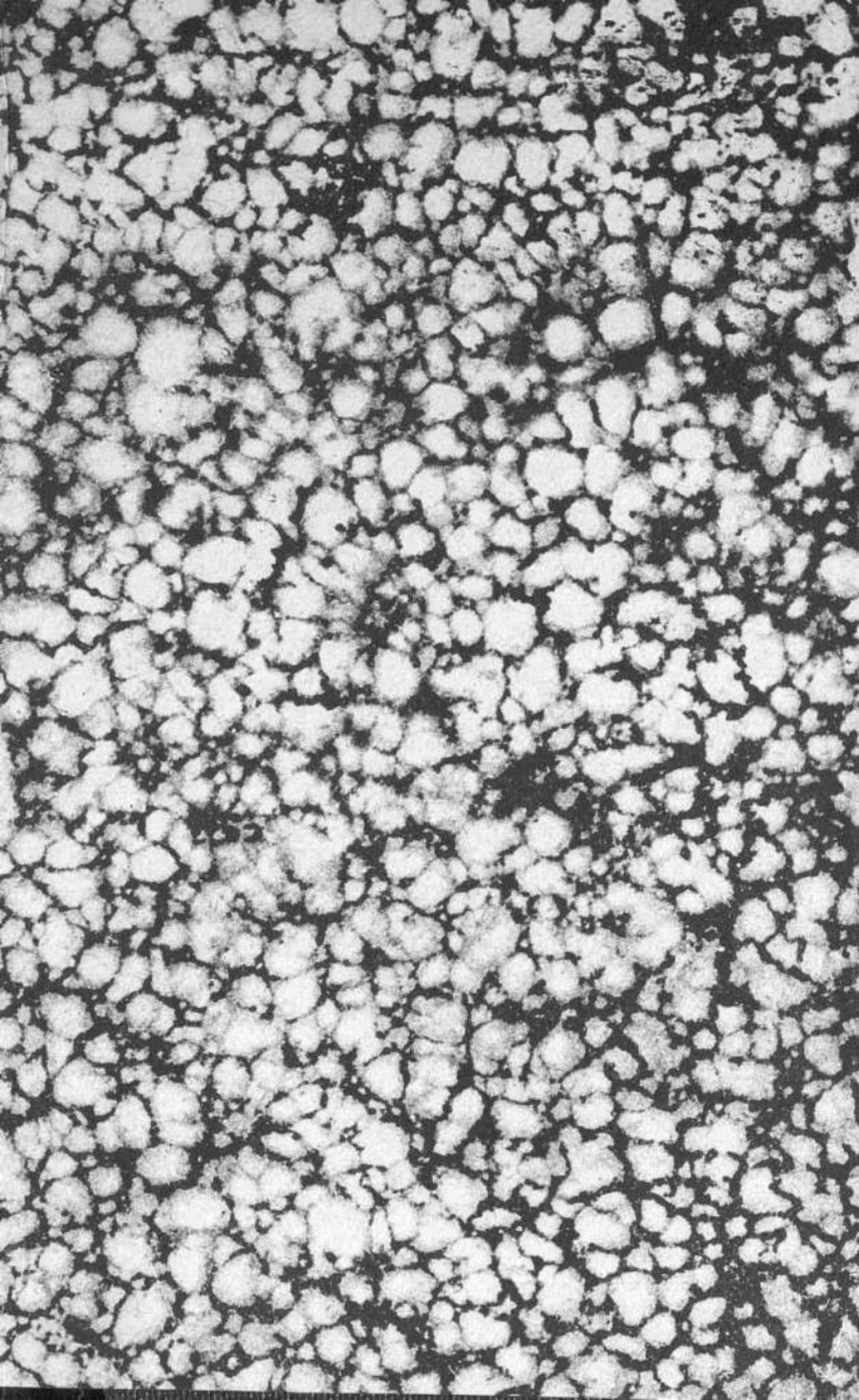
Page 510 : 1. *In lecticula*. C'était la manière des riches.

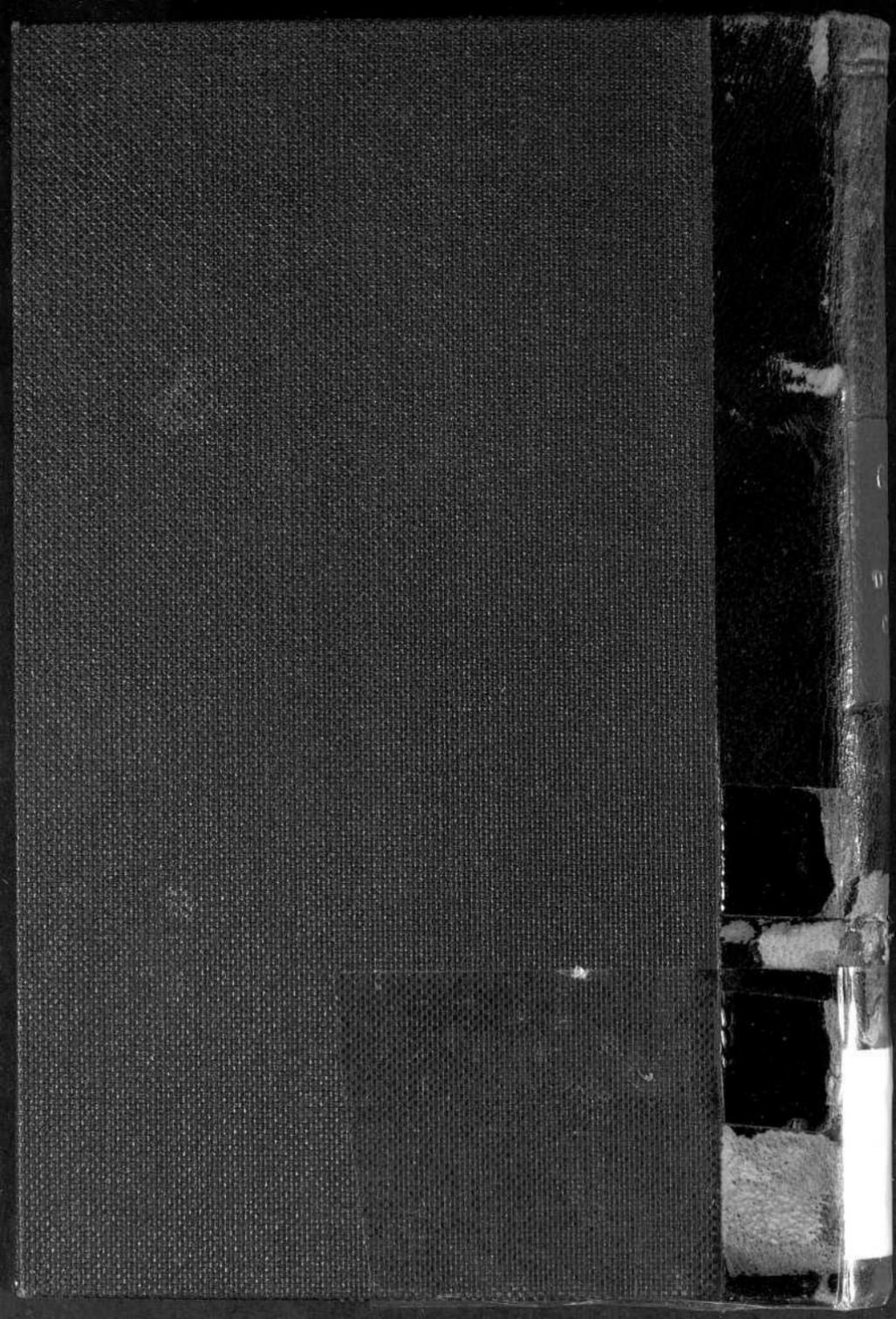
— 2. *Ad quintum lapidem*. A cinq milles, c'est-à-dire environ 7 kilomètres de Rome.

Page 514 : 1. *Deum parentem*, son père Sempronius Gracchus. Cyrus mourant dit à ses fils (Cicéron, *de Senectute*, 22) : « Quam a vobis discessero... sic me colitote *ut deum*. »

FIN







G. NEPOS

VIES

DES GRANDS

CAPITAINES

D-1

481